

LES TRÉSORS  
DE  
**LA SAINTE ABSTINENCE**

PAR

**Joseph-Alexandre SAVOY**

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE AD INSTAR PARTICIPANTIUM,  
ANCIEN PROFESSEUR ET SUPÉRIEUR  
DU GRAND SÉMINAIRE DE FRIBOURG, EN SUISSE



**BRUXELLES**

BUREAU DU *Bien Social*  
42, rue Dupont, 42

**FRIBOURG** (Suisse)  
LIBRAIRIE CATHOLIQUE  
130, Pl. S. Nicolas

**PARIS**  
LIBRAIRIE SAINT-PAUL  
6, rue Cassette

1905

—  
TOUS DROITS RÉSERVÉS



<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2016

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



LES TRÉSORS

DE

**La Sainte Abstinence**

## DÉCLARATION DE L'AUTEUR

*Conformément au décret d'Urbain VIII, l'auteur soumet le présent ouvrage au jugement de la Sainte Eglise Romaine, à qui seule appartient le droit de canoniser les saints et d'interpréter les saintes Ecritures, d'une manière infaillible.*

---

IMPRIMATUR

Mechliniæ, 14 Julii 1905.

J. THYS, can., lib. cens.

# Notre Saint Père le Pape Pie X

ET

## « Les Trésors de la Sainte Abstinence »

---

LETTRE DE SON EM. LE CARDINAL R. MERRY DEL VAL,  
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté,

*A Monseigneur Joseph-Alexandre Savoy, Protonotaire Apostolique,  
à Fribourg, Suisse.*

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Avec la lettre, pleine de courtoisie, de Votre Seigneurie Illustrissime, j'ai reçu deux exemplaires du livre que vous avez publié sous le titre attrayant : « *Les Trésors de la Sainte Abstinence.* » Selon le désir que vous m'exprimiez, je n'ai pas omis de déposer entre les mains du Souverain Pontife l'exemplaire qui Lui était destiné, en même temps que l'adresse que vous Lui envoyiez.

C'est pourquoi il m'est agréable de vous faire connaître que le Saint Père a relevé avec plaisir comment, en consacrant votre noble activité à la réalisation du programme que Sa Sainteté a préposé au Pontificat actuel, dès les premiers jours de Son gouvernement, vous vous êtes empressé de coopérer de toutes vos forces à la restauration du genre humain dans le Christ; restauration qui, en beaucoup de contrées, comme il est constaté, est souverainement désirable, même par l'extermination de la plaie barbare et délétère de l'alcoolisme.

L'Auguste Pontife a ensuite vu avec une haute satisfaction que Votre Seigneurie, préoccupée uniquement d'instiller l'horreur pour le vice de l'alcool, et d'inspirer la vertu de la modération et de la tempérance, a recueilli, avec une rare érudition, des exemples éminemment pleins d'autorité, par lesquels il est démontré, d'une manière splendide, comment, tant au point de vue humain qu'au point de vue surnaturel, les récompenses les plus précieuses sont réservées à la vertu d'abstinence, tandis que toutes sortes de maux forment l'héritage du vice contraire.

En vous louant donc pour le service insigne que vous avez rendu au bien-être tout autant moral que physique des hommes, le Saint Père vous remercie de votre hommage, et vous accorde affectueusement, comme vous demandez, (\*) la Bénédiction Apostolique.

Après vous avoir rendu attentif à cela, je vous remercie de l'exemplaire du livre que vous m'avez gracieusement offert, et je prends plaisir à vous confirmer mes sentiments d'estime très distinguée.

De Votre Seigneurie Illustrissime,

le très affectueux Serviteur,

Rome, 5 septembre 1905.

R. CARDINAL MERRY DEL VAL.

(\*) Par sa supplique du 30 juin 1905, fête du Sacré-Cœur de Jésus, l'auteur sollicitait de Sa Sainteté la Bénédiction Apostolique pour lui-même, pour son livre, pour ses lecteurs et pour tous ceux qui le favoriseront.

# TEXTE ORIGINAL

---

*Illmo et Rmo Monsig. Giuseppe Alessandro Savoy,  
Protonotario Apostolico ad instar participantium,*

*Friburgo.*

ILLMO ET RMO SIGNORE,

Accompagnati da un cortese foglio della S. V. Illma, ho ricevuto due esemplari del libro pubblicato da V. S. con l'attraente titolo « *Les Trésors de la Sainte Abstinence* », e corrispondendo al desiderio, che Ella mi esponeva, non ho omesso di rassegnare nelle mani del Sommo Pontefice la copia a Lui destinata, insieme all' indirizzo che Ella Gli rivolgeva. Mi torno perciò grato significarle che Sua Santità ha rilevato con piacere come la S. V., consacrando la sua nobile attività alla realizzazione dell' intento preposto al presente Pontificato fino dai primi giorni di governo della Santità Sua, siasi studiata di cooperare con tutte le sue forze alla restaurazione dell' uman genere in Cristo, restaurazione che in non poche regioni apparisce supremamente desiderabile anche mediante l'esterminio della barbara e deleteria piaga dell' alcoolismo. L' Augusto Pontefice ha visto poi con alta soddisfazione che V. S., unicamente preoccupata di istillare aborrimento pel vizio dell' alcool e di ispirare amore alla virtù della moderazione e della temperanza, ha raccolto con rara erudizione esempi eminentemente autorevoli, dai quali si dimostra in isplendido modo come, sia umanamente che sovranaturalmente, i più confortevoli premi sono riservati alla virtù dell' astinenza, mentre ogni genere di danni forma il retaggio del vizio contrario.

Encomiandola pertanto per l' egregio servizio da Lei reso del pari al morale che al fisico benessere degli uomini, il Santo Padre La ringrazia per l' omaggio, e Le imparte con affetto l' implorata Benedizione Apostolica.

Nel renderLa di ciò intesa, Le rendo grazie per la copia di detto libro a me gentilmente offerta, e passo al piacere de confermarmi con sensi di ben distinta stima

Di V. S. Illma

Affmo per servirLa

CARD. R. MERRY DEL VAL.

Roma 5. Settembre 1905.



# TABLE DES MATIÈRES

---

	PAG.
Dédicace au Sacré-Cœur de Jésus .. .. .	1
Préface au lecteur .. .. .	5

## PREMIÈRE PARTIE

### Ce que Dieu a fait en faveur de l'abstinence totale depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ

Chapitre I. — Les trésors .. .. .	11
Chapitre II. — La sainte abstinence .. .. .	14
Chapitre III. — L'abstinence totale est une vertu surnaturelle ..	17
Chapitre IV. — L'abstinence totale est une perfection chrétienne	19
Chapitre V. — L'abstinence totale est éminemment catholique ..	22
Chapitre VI. — Dieu inaugure l'abstinence totale au paradis terrestre .. .. .	24
Chapitre VII. — Chute d'Adam et d'Eve .. .. .	33
Chapitre VIII. — L'abstinence totale jusqu'au déluge pendant environ 1600 ans .. .. .	36
Chapitre IX. — L'abstinence totale et la bénédiction de Dieu dans la famille de Noé .. .. .	39
Chapitre X. — Le vin, l'ivresse et la malédiction dans la famille de Noé .. .. .	43
Chapitre XI. — Dieu abrège la vie de l'homme .. .. .	46
Chapitre XII. — Réception sans vin chez Abraham .. .. .	49
Chapitre XIII. — Lot, abstinent total, au milieu des buveurs de Sodome .. .. .	52
Chapitre XIV. — Le patriarche Joseph, le premier Nazaréen ..	56
Chapitre XV. — Le vin sans alcool dès le temps des Pharaons ..	59
Chapitre XVI. — Les dix commandements de Dieu sur le Sinaï et l'abstinence totale .. .. .	62
Chapitre XVII. — Dieu impose l'abstinence totale aux prêtres juifs	65
Chapitre XVIII. — Dieu institue et organise le Nazaréat .. ..	69
Chapitre XIX. — Différentes espèces de Nazaréens. Leurs obligations .. .. .	71

	PAG
Chapitre XX. — Le Nazaréat était l'état de perfection de l'An- cienne Loi .. .. .	73
Chapitre XXI. — Dieu fait pratiquer l'abstinence totale aux Israé- lites dans le désert .. .. .	77
Chapitre XXII. — Victoire de Gédéon et des buveurs d'eau.. ..	80
Chapitre XXIII. — Dieu impose l'abstinence totale à Samson et à sa mère .. .. .	83
Chapitre XXIV. — Anne obtient de Dieu le prophète Samuel, en le vouant au Nazaréat .. .. .	86
Chapitre XXV. — Les moissonneurs sans alcool, ancêtres du Messie	89
Chapitre XXVI. — Les prophètes donnent l'exemple de l'absti- nence totale .. .. .	92
Chapitre XXVII. — Salomon, le plus sage des rois d'Israël, absti- nent total .. .. .	96
Chapitre XXVIII. — Salomon, buveur modéré .. .. .	100
Chapitre XXIX. — Salomon se perd par le vin et les femmes ..	103
Chapitre XXX. — L'abstinence totale aux juges, aux magistrats, aux employés .. .. .	105
Chapitre XXXI. — Dieu fait proposer aux Israélites l'exemple des Réchabites abstinentes .. .. .	108
Chapitre XXXII. — Holopherne, dans l'ivresse, perd la vie et son armée .. .. .	111
Chapitre XXXIII. — Dieu donne la science comme récompense de l'abstinence totale .. .. .	114
Chapitre XXXIV. — Dieu donne la beauté comme récompense de l'abstinence totale .. .. .	117
Chapitre XXXV. — Baltazar, roi de Babylone, s'étant enivré, perd la vie et son royaume .. .. .	121
Chapitre XXXVI. — Dieu menace d'exterminer ceux qui offrent du vin aux Nazaréens .. .. .	123
Chapitre XXXVII. — Le vin tue Alexandre le Grand et détruit son immense empire .. .. .	126
Chapitre XXXVIII. — Dieu donne la bravoure et la victoire aux soldats abstinentes de Judas Machabée .. .. .	127
Chapitre XXXIX. — Dieu suscite les Esséniens abstinentes pour être les types et les précurseurs immédiats des religieux chrétiens ..	132

## DEUXIÈME PARTIE

### La vie abstinentes de S. Jean-Baptiste, de la Ste Vierge et de Notre Seigneur

Chapitre I. — Saint Jean-Baptiste, le porte-étendard de l'absti- nence totale pour les chrétiens.. .. .	137
Chapitre II. — Naissance et vie de S. Jean-Baptiste. Ses disciples	140

	PAG.
Chapitre III. — Martyre de S. Jean-Baptiste, provoqué par l'intempérance et la danse .. .. .	142
Chapitre IV. — L'Aurore du Soleil de l'abstinence totale .. .. .	146
Chapitre V. — La Sainte Vierge a pratiqué toutes les vertus, toutes les perfections.. .. .	148
Chapitre VI. — L'abstinence totale est éminemment compatible avec la qualité de Vierge et de Mère de Dieu .. .. .	150
Chapitre VII. — La Sainte Vierge a donc pratiqué l'abstinence totale .. .. .	152
Chapitre VIII. — La Sainte Vierge aux noces de Cana .. .. .	157
Chapitre IX. — Marie, au pied de l'arbre de la Croix, écrase la tête du démon de l'alcoolisme .. .. .	160
Chapitre X. — La victoire finale de Marie sur l'alcoolisme .. .. .	162
Chapitre XI. — La plus tempérante et la plus belle de toutes les femmes .. .. .	167
Chapitre XII. — Jésus-Christ, le Restaurateur universel .. .. .	169
Chapitre XIII. — Le divin Soleil de l'abstinence totale .. .. .	171
Chapitre XIV. — Jésus-Christ est le Nazaréen par excellence .. .. .	173
Chapitre XV. — Jésus-Christ Nazaréen dès l'origine du monde .. .. .	176
Chapitre XVI. — Jésus-Christ Nazaréen depuis son incarnation .. .. .	177
Chapitre XVII. — Jésus-Christ Nazaréen dans son enfance et sa jeunesse .. .. .	178
Chapitre XVIII. — Jésus-Christ Nazaréen dans sa vie cachée .. .. .	179
Chapitre XIX. — Le jeûne de Notre Seigneur au désert .. .. .	180
Chapitre XX. — Jésus-Christ Nazaréen dans sa vie publique .. .. .	182
Chapitre XXI. — Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous .. .. .	186
Chapitre XXII. — Promesses de Jésus-Christ à l'abstinence totale .. .. .	188
Chapitre XXIII. — Le vin miraculeux des noces de Cana .. .. .	191
Chapitre XXIV. — Le vin miraculeux des noces de Cana était-il fermenté ou non fermenté? .. .. .	193
Chapitre XXV. — Le vin pour l'institution de l'Eucharistie .. .. .	194
Chapitre XXVI. — Le Soleil de l'abstinence totale dans son plus grand éclat .. .. .	198
Chapitre XXVII. — Jésus dit : <i>J'ai soif</i> .. .. .	199
Chapitre XXVIII. — Dans sa plus grande soif, Jésus-Christ s'abstient de boire.. .. .	201
Chapitre XXIX. — L'abstinence totale de Jésus-Christ en croix prouve qu'il est Dieu .. .. .	202
Chapitre XXX. — Pourquoi Jésus-Christ fait-il connaître sa soif sur la croix? .. .. .	203
Chapitre XXXI. — Ces paroles de Jésus : <i>J'ai soif</i> , montrent la grandeur de son tourment .. .. .	204
Chapitre XXXII. — Ces paroles de Jésus : <i>J'ai soif</i> , montrent la grièveté des péchés d'intempérance .. .. .	206

	PAG.
Chapitre XXXIII. — Ces paroles de Jésus : <i>J'ai soif</i> , montrent l'immensité de son amour.. .. .	207
Chapitre XXXIV. — Aux victimes de la boisson .. .. .	208
Chapitre XXXV. — Aux innocentes victimes de la boisson .. .. .	209
Chapitre XXXVI. — Prières au Sauveur souffrant de la soif sur la croix .. .. .	211
Chapitre XXXVII. — Le plus tempérant et le plus beau des enfants des hommes .. .. .	213

## TROISIÈME PARTIE

### Exemples d'abstinence des apôtres, des premiers chrétiens et des religieux jusqu'à S. Benoît

Chapitre I. — Les apôtres s'abstiennent de viande et de vin ..	215
Chapitre II. — Saint Jacques-le-Mineur s'abstenait de viande et de vin .. .. .	218
Chapitre III. — Les premiers chrétiens imitent les apôtres ..	220
Chapitre IV. — Les premiers chrétiens imitent les apôtres (suite)	223
Chapitre V. — Les jeûnes des premiers chrétiens .. .. .	226
Chapitre VI. — Les repas des premiers chrétiens .. .. .	230
Chapitre VII. — Parallèle entre les repas des païens et des chrétiens .. .. .	232
Chapitre VIII. — Parallèle des religieux juifs et des religieux chrétiens .. .. .	234
Chapitre IX. — Les ascètes et les vierges.. .. .	237
Chapitre X. — Les moines et les moniales d'Orient .. .. .	241
Chapitre XI. — Le régime alimentaire des moines et des moniales	244
Chapitre XII. — La boisson des moines et des moniales .. .. .	246
Chapitre XIII. — Les moines et les moniales d'Occident .. .. .	250
Chapitre XIV. — Les moines à Rome .. .. .	252
Chapitre XV. — Les moines en Italie, dans les Gaules, en Afrique, en Espagne, en Irlande .. .. .	255
Chapitre XVI. — S. Jérôme propage la vie monastique et l'abstinence totale .. .. .	257
Chapitre XVII. — Disciples de S. Jérôme. Marcella, Asella, Furia	260
Chapitre XVIII. — Disciples de S. Jérôme (suite). Paule, Eustochium, Læta .. .. .	262
Chapitre XIX. — Disciples de S. Jérôme (suite). Pammachius, Népotien .. .. .	265
Chapitre XX. — Hérésie alcoolique de Jovinien .. .. .	267
Chapitre XXI. — Eloge des anachorètes et des cénobites par S. Augustin. 430 .. .. .	270
Chapitre XXII. — Eloge du clergé par S. Augustin .. .. .	272

	PAG.
Chapitre XXIII. — Eloge des religieux dans le monde par Saint Augustin .. .. .	273
Chapitre XXIV. — S. Benoît permet à regret le vin aux moines, tout en leur recommandant vivement l'abstinence totale .. ..	275
Chapitre XXV. — S. Benoît permet à regret le vin aux moines (suite) .. .. .	278
Chapitre XXVI. — S. Benoît permet à regret le vin aux moines (suite) .. .. .	281
Chapitre XXVII. — S. Benoît permet à regret le vin aux moines (suite) .. .. .	284

## QUATRIÈME PARTIE

### Vie de quelques abstinents plus marquants de chaque siècle, du VI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>

Avertissement .. .. .	287
Chapitre I. — Quelques abstinents marquants du VI <sup>e</sup> siècle. — S. Cadoc, prince anglais, 288; — Ste Geneviève, patronne de Paris, 288; — Ste Brigitte, patronne de l'Irlande, 289; — S. Elesbaan, roi d'Ethiopie, 289; — S. Guignolé, fondateur du monastère de Landevenec, en Bretagne, 290; — S. Fulgence, évêque de Ruspe, en Afrique, 290; — S. Placide, fondateur du monastère de S. Jean-Baptiste, à Messine, en Sicile, 291; — S. Césaire, archevêque d'Arles, 291; — S. Jean de Réome, un des fondateurs de la vie monastique, en France, 292; — S. Léandre, archevêque de Séville, en Espagne, 293.	288
Chapitre II. — Quelques abstinents marquants du VII <sup>e</sup> siècle ..	294
S. Grégoire-le-Grand, pape, 294; — S. Colomban, fondateur d'ordre, 295; — S. Sigisbert, fondateur du monastère de Dis-sentis, en Suisse, 296; — S. Isidore, archevêque de Séville, en Espagne, 297; — S. Gall, fondateur du monastère et de la ville de ce nom, en Suisse, 298; — S. Ursanne, fondateur de l'abbaye et de la ville de ce nom, en Suisse, 299; — S. Judicaël, roi de Bretagne, 300; — S. Amand, évêque de Maastricht, en Hol-lande, 300; — Ste Bertille, abbesse de Chelles, en France, 301; — S. Eloi, évêque de Noyon, en France, 302; — S. Mauger ou Vincent, fondateur de monastères, en Belgique, 303.	
Chapitre III. — Quelques abstinents marquants du VIII <sup>e</sup> siècle..	304
S. Bertin, fondateur du monastère de Sithiü, à S. Omer, en France, 304; — S. Guthlac, moine anglais, de race royale, 304; — S. Boniface, Apôtre de l'Allemagne, 305; — S. Sturmes, premier abbé de Fulda, en Allemagne, 306; — S. Ambroise, abbé de Saint-Vincent, en Italie, 306; — S. Willehald, évêque de Brême, en Allemagne, 307.	

	PAG.
<b>Chapitre IV. — Quelques abstinents marquants du IX<sup>e</sup> siècle ..</b>	<b>308</b>
S. Platon, abbé en Bithynie, puis à Constantinople, 308; —	
S. Théophane, abbé dans la Mysie, en Asie Mineure, 308; —	
S. Benoît d'Aniane, réformateur de monastères, en France, 309;	
— Raban-Maur, archevêque de Mayence, 310; — S. Anschaire,	
Apôtre de la Suède et du Danemark, 311; — S. Cyrille et	
S. Méthode, Apôtres des Slaves, 311.	
<b>Chapitre V. — Quelques abstinents marquants du X<sup>e</sup> siècle ..</b>	<b>312</b>
S. Goulven, évêque de Léon, en Bretagne, 312; — Ste Guiborat	
et Ste Rachilde, à S. Gall, en Suisse; — S. Bernon, fondateur de	
Cluny, en France, 313; — S. Paul de Latre, en Bithynie, 314;	
— S. Udalric, évêque d'Augsbourg, 315; — S. Bernard de	
Menthon, fondateur des hospices du S. Bernard, 315.	
<b>Chapitre VI. — Quelques abstinents marquants du XI<sup>e</sup> siècle ..</b>	<b>318</b>
S. Bruno ou Boniface, Apôtre de la Prusse et de la Russie, 318;	
S. Romuald, fondateur des Camaldules, en Italie, 318; — S. Do-	
minique l'encuirassé, 319; — S. Pierre Damien, cardinal,	
évêque d'Ostie, près de Rome, Docteur de l'Eglise, 320; —	
S. Anselme, évêque de Lucques, en Italie, 321; — S. Ladis-	
las II, roi d'Hongrie, 321.	
<b>Chapitre VII. — Quelques abstinents marquants du XII<sup>e</sup> siècle ..</b>	<b>321</b>
S. Bruno, fondateur des Chartreux, 321; — S. Robert, fondateur	
de Molesmes et de Cîteaux, 324; — Le B. Robert d'Arbrisselle,	
fondateur d'ordre, 324; — S. Pierre, évêque de Policastro, réfor-	
mateur de monastères, en Italie, 325; — S. Etienne, fondateur	
de l'ordre de Grandmont, 326; — S. Norbert, archevêque de	
Magdebourg, fondateur des Prémontrés, 326; — S. Malachie,	
primat d'Irlande, 327; — S. Bernard, abbé de Clairvaux, Père	
et Docteur de l'Eglise, 328.	
<b>Chapitre VIII. — Quelques abstinents marquants du XIII<sup>e</sup> siècle.</b>	<b>329</b>
S. Félix de Valois et S. Jean de Matha, fondateurs des Trini-	
taires pour la Rédemption des captifs, 329; — S. Dominique,	
fondateur des Dominicains et du Saint Rosaire, 330; — S. Fran-	
çois d'Assise, fondateur des trois ordres franciscains, 331; —	
S. Antoine de Padoue, le grand faiseur de miracles, 332; —	
Ste Elisabeth de Hongrie, princesse de Thuringe, 333; —	
Ste Hedwige, duchesse de Pologne, 334; — S. Simon de Stock,	
général des Carmes, 335; — La B. Salomé, reine de Galice et	
de Russie, 336; — S. Pierre Célestin, pape, fondateur des	
Célestins, 337.	
<b>Chapitre IX. — Quelques abstinents marquants du XIV<sup>e</sup> siècle ..</b>	<b>338</b>
Les Saints sept Fondateurs des Servites de Marie, 338; —	
S. Nicolas de Tolentin, religieux de S. Augustin, 338; — Ste	

Elisabeth, reine de Portugal, 339; — Le B. Bertrand, patriarche d'Aquilée, 339; — Le B. Henri Suzo, religieux Dominicain, 340; S. Jean Colombini, fondateur des Jésuates, 341.

Chapitre X. — Quelques abstinents marquants du XV<sup>e</sup> siècle .. 343

La bienheureuse Jeanne-Marie, baronne de Maillé, 343; — Ste Françoise Romaine, veuve, fondatrice des Oblates, 344; — Le B. Ferdinand de Portugal, 345; — S. Casimir, fils, frère et oncle des rois de Pologne, 346; — S. André de Peschiéra, missionnaire Dominicain, 346; — Le B. Bernardin, fondateur des Monts-de-Piété, 347.

Chapitre XI. — S. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus .. .. . 348

Le livre des Exercices spirituels; — Principe et fondement des Exercices spirituels, 349; — Les huit règles de la tempérance, 350; — Quatre remarques, 352.

Chapitre XII. — Quelques abstinents marquants du XVI<sup>e</sup> siècle.. 355

S. François de Paule, fondateur des Minimes, 355; — S. Jérôme Emilien, fondateur des Somasques, 355; — Ste Angèle, fondatrice des Ursulines, 356; — S. François-Xavier, Apôtre des Indes, 356; — S. Pierre d'Alcantara, réformateur des Franciscains, 357; — S. François de Borgia, troisième général de la Compagnie de Jésus, 358; — Ste Thérèse, réformatrice du Carmel, 358; — S. Charles Borromée, cardinal, archevêque de Milan, 359; — S. Louis de Gonzague, patron de la jeunesse, 361; — S. Philippe de Néri, fondateur des Oratoriens, 361.

Chapitre XIII. — Le B. Canisius et Calvin .. .. . 362

Chapitre XIV. — Quelques abstinents marquants du XVII<sup>e</sup> siècle. 365

Le Vénérable Jean de la Barrière, fondateur des Feuillants, 365; — La Vénérable Grâce de Valence, tertiaire de S. François de Paule, 366; — S. Jean-Baptiste de la Conception, réformateur des Trinitaires, 367; — Ste Hyacinthe de Mariscotti, tertiaire de S. François, 367; — Le B. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, instituteur de la Congrégation de Notre-Dame, réformateur et général de la Congrégation de Notre Sauveur, 368; — La bienheureuse Marianne de Jésus, surnommée le lis de Quito, 369; — S. Vincent de Paul, fondateur des missionnaires Lazaristes et des Filles de la Charité, dites Sœurs de S. Vincent de Paul, 370.

Chapitre XV. — La bienheureuse Marguerite Marie Alacoque et le Sacré-Cœur de Jésus .. .. . 371

Chapitre XVI. — Quelques abstinents marquants du XVIII<sup>e</sup> siècle. 373

Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, 373; — La Vénérable Benoîte Rencurel, fondatrice de Notre-Dame du Laus, 374; — Ste Véronique Giuliani, abbesse des Clarisses de Citta di Castello, en Italie, 375; — S. Jean-Joseph de la Croix, premier provincial des Alcantarins d'Italie, 376; — Le Vénérable Antoine-Alphonse de Berméjo, tertiaire de S. François, 376; — S. Benoît-Joseph Labre, le pèlerin mendiant, 377; — S. Alphonse de Liguori, fondateur des Rédemptoristes, 378.

Chapitre XVII. — Doctrine de Fénelon, archevêque de Cambrai, sur l'usage du vin .. .. . 380

Chapitre XVIII. — Opinion du docteur Tissot, de Lausanne, sur le vin et l'eau .. .. . 382

## CINQUIÈME PARTIE

### L'épanouissement de l'abstinence au XIX<sup>e</sup> siècle

Chapitre I. — L'abstinence totale au XIX<sup>e</sup> siècle .. .. . 385

Chapitre II. — La Vénérable Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. 1802 .. .. . 387

Chapitre III. — Le pape Grégoire XVI. 1765-1846 .. .. . 388

Chapitre IV. — La Vénérable Anna-Maria Taïgi. 1769-1837 .. 389

Chapitre V. — Le R. P. Théobald Mathieu, l'Apôtre de la tempérance. 1790-1856 .. .. . 393

Chapitre VI. — Le Bienheureux Jean-Baptiste-Marie Vianney, curé d'Ars. 1786-1859 .. .. . 403

Chapitre VII. — La Vénérable Philomène de Sainte Colombe. 1841-1868 .. .. . 406

Chapitre VIII. — Marc Séguin, inventeur des ponts suspendus et de la chaudière tubulaire des chemins de fer. 1786-1875 .. .. 413

Chapitre IX. — Le Concile de Baltimore aux Etats-Unis, en 1884 416

Chapitre X. — Henri-Edouard Manning, cardinal, archevêque de Westminster. 1808-1892 .. .. . 419

Chapitre XI. — La Ligue catholique suisse d'abstinence contre l'alcoolisme, 1893 .. .. . 430

Chapitre XII. — Le docteur Alphonse-Marie Guérin. 1816-1895 .. 442

Chapitre XIII. — Le Père Jean, abbé de Fontfroide. 1815-1895 .. 444

Chapitre XIV. — Les Conciles de Québec et le clergé du Canada 449

Chapitre XV. — Pierre Coursi-Jaquet, maître-ferblantier. 1815-1900.. .. . 455

Chapitre XVI. — Jacques Gobet-Perret, maître-agriculteur. 1901 459

## CONCLUSIONS

Chapitre I. — Première conclusion : Abstenons-nous de tout alcool comme boisson .. .. . 465



	PAG.
Chapitre II. — Une seule petite goutte d'alcool nuit-elle? .. ..	471
Chapitre III. — Les médecins des âmes et l'alcool .. ..	473
Chapitre IV. — Caractères diaboliques de l'alcool .. ..	477
Chapitre V. — La marque de la bête .. ..	483
Chapitre VI. — Nécessité de donner l'exemple de l'abstinence de l'alcool .. ..	486
Chapitre VII. — Deuxième conclusion : Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes fermentées .. ..	489
Chapitre VIII. — Valeur réelle des boissons enivrantes .. ..	493
Chapitre IX. — Le plaisir de boire .. ..	498
Chapitre X. — La joie alcoolique .. ..	501
Chapitre XI. — Les joies de l'abstinence totale .. ..	504
Chapitre XII. — Troisième conclusion : Si vous prenez des bois- sons fermentées, que ce soit avec grande modération .. ..	505
Chapitre XIII. — Une dernière objection .. ..	509
Chapitre XIV. — Résolutions .. ..	513
Chapitre XV. — Le bouquet spirituel des abstinents.. ..	516





# DÉDICACE

## AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

---

O Sacré Cœur de Jésus, c'est vous qui nous avez inspiré le dessein de commencer ce livre; c'est vous qui nous avez donné les lumières et les grâces nécessaires pour le continuer et l'achever. C'est donc à vous que nous le dédions, comme étant votre œuvre beaucoup plus que la nôtre. Tout ce qu'il a de bon vient de vous, qui êtes l'auteur de tout don parfait. Tout ce qu'il renferme de défectueux est l'effet de l'imperfection de l'instrument dont vous vous êtes servi.

Daignez donc, ô Jésus, divin Rédempteur des hommes, malgré les défauts de ce travail, l'agréer comme un faible hommage de notre bonne volonté.

Daignez le bénir pour votre gloire et notre salut; pour l'honneur de votre sainte Eglise et pour le salut de tous les pécheurs, en particulier des buveurs et de leurs victimes. Votre bénédiction peut lui faire porter beaucoup de fruits; sans elle il demeurera stérile. Vous-même nous le déclarez dans le saint Evangile : *Comme le sarment, dites-vous, ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au cep, ainsi vous ne le pouvez pas non plus, si vous ne demeurez en moi. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, porte beaucoup de fruits; car sans moi vous ne pouvez rien faire.* (1)

Vous êtes notre seul Sauveur : *il n'y a de salut par aucun autre, dit S. Pierre; car nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés.* (2)

C'est à votre Sacré Cœur que nous recourons pour obtenir le remède à tous nos maux : « en lui sont tous les trésors de la sagesse et de la

---

(1) S. Jean, XV, 4-5. — (2) Act., IV, 12.

science; il est plein d'amour et de bonté; il est le salut de ceux qui espèrent en vous. » (1)

Nous demandons en particulier à votre Sacré Cœur le remède opportun et efficace aux maux si nombreux et si graves causés par l'abus des boissons enivrantes. « On peut dire que la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, s'écrie Léon XIII, est aujourd'hui un caractère distinctif de l'Eglise, l'arche de son salut, le gage de son futur triomphe, le fondement de toutes nos espérances dans un avenir meilleur. En effet, d'après ce que Jésus lui-même daigna révéler à sa servante Marguerite Alacoque, le culte du Sacré Cœur a été préordonné par Dieu même à guérir la plaie capitale de la société moderne : l'ÉGOÏSME; cet égoïsme qui est l'idolâtrie de soi, ou le culte de la propre sensualité et du propre orgueil; cet égoïsme qui, se substituant à Dieu et se plaçant au-dessus de l'humanité, rapporte tout à soi et usurpe tout ce qui appartient aux droits de Dieu, de l'Eglise et de l'homme individuel et social; cet égoïsme enfin qui détruit tous les biens de la vie sociale et chrétienne, en combattant à la fois la religion et la morale, l'autorité et la loi, la propriété et la famille. » (2)

La plaie capitale de la société moderne est donc l'égoïsme, l'égoïsme de la sensualité et de l'orgueil; c'est un double enivrement : celui de l'esprit et celui des sens ou de la chair.

Or, une des formes les plus abjectes de la sensualité, c'est l'égoïsme alcoolique, c'est l'ivrognerie à tous ses degrés, qui est, selon le catéchisme, la gourmandise la plus dangereuse et cependant la plus ordinaire. L'égoïsme alcoolique, la jouissance procurée par l'alcool, c'est véritablement l'idolâtrie de soi, et de la plus basse partie de soi; c'est l'idolâtrie du gosier et du ventre, suivant l'énergique et très juste expression de S. Paul : *Leur Dieu, c'est leur ventre.* (3)

C'est le culte de la propre sensualité alcoolique « qui se substitue à Dieu et se place au-dessus de l'humanité, rapporte tout à soi et usurpe tout ce qui appartient aux droits de Dieu, de l'Eglise et de l'homme individuel et social »; cet égoïsme alcoolique « détruit tous les biens de la vie sociale et chrétienne, en combattant à la fois la religion et la morale, l'autorité et la loi, la propriété et la famille ».

Le buveur, en effet, sacrifie tout à sa passion pour l'alcool : ses biens, son honneur, sa santé, son bonheur, son intelligence, son âme, sa famille et la société tout entière.

---

(1) Litanies du Sacré Cœur. — (2) Discours de Léon XIII aux Associés de l'Apostolat de la prière, 11 octobre 1893. — (3) Philip., III, 19.

« Or, continue Léon XIII, est-il un moyen mieux fait pour vaincre cet égoïsme, que la puissance infinie de cette flamme d'amour qui, partant du Cœur très aimant de Jésus-Christ, a enflammé d'un heureux embrasement de charité le monde entier, en infusant au cadavre de la société païenne l'esprit d'une nouvelle vie morale et civile? *Je suis venu jeter le feu de la charité sur la terre, et quel est mon désir, sinon qu'il s'allume?* (1)

» Mais la conservation des choses ne s'opère que par leurs mêmes principes générateurs. Et comme le principe générateur de la société chrétienne a été l'amour de ce divin Cœur, il faut aussi que le même amour en soit *le principe restaurateur*. C'est ce sentiment que nous avons d'autres fois déjà exprimé; le salut désiré doit être principalement le fruit d'une grande effusion de charité, de cette charité chrétienne qui est la synthèse de l'Évangile et le plus sûr antidote contre l'égoïsme de notre siècle.

» Elevez donc vers lui vos prières accompagnées de la pratique des vertus chrétiennes, afin que ce divin Cœur attire de nouveau à lui une société qui en grande partie a divorcé d'avec Dieu. Ayez le plus grand soin d'en propager le culte dans vos familles et dans votre patrie; et puisque la vraie dévotion ni ne peut ni ne doit jamais être désunie d'avec l'imitation, efforcez-vous de conformer vos cœurs à l'exemple de celui du Sauveur, de ce Cœur dont la vie mortelle fut une vie de sacrifice, comme l'est aussi sa vie sacramentelle, vie qui se résume toute dans cette formule : *rien pour lui comme homme, tout pour nous*. Eh bien! telle doit être aussi la vie de notre cœur, afin que chacun de nous puisse dire en toute vérité : *rien pour moi, tout pour Jésus!*

» De la sorte, votre prière, unie à l'imitation et soutenue par la méditation et par les mérites infinis de Jésus-Christ, sera d'une souveraine efficacité pour apaiser la justice divine et obtenir de Dieu le retour de la société à Celui qui l'a rachetée par son sang et vivifiée par son amour. » (2)

A l'égoïsme qui est l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu et du prochain, il faut donc opposer la charité chrétienne, qui est l'amour de Dieu et du prochain jusqu'au mépris, à l'oubli de soi. A l'idolâtrie, au culte de la sensualité alcoolique, il faut opposer le renoncement à toute jouissance alcoolique, l'abstinence de tout alcool, pour « l'amour de Jésus-Christ et du prochain ». Lui-même nous a donné l'exemple, non seulement au désert, où il s'abstint totalement de boisson et de nourri-

---

(1) S. Luc, XII, 49. — (2) Ibid.

ture, mais sur le Calvaire, où il refusa de boire le vin qui lui fut offert, malgré la soif dont il était tourmenté.

« Sans doute, disent les Evêques de la Suisse, il faut pour cela un amour surnaturel, cet amour qui a sa source dans le Cœur adorable du Rédempteur, cet amour auquel nous devons le salut du monde, et qui soupire toujours après le salut des pécheurs et le bien éternel des âmes. Cet amour doit descendre dans nos cœurs et les embraser du feu d'une sainte générosité. Jésus-Christ veut que nous le possédions et que nous l'exercions; aussi nous l'accordera-t-il volontiers, si nous nous en rendons dignes, et si nous le lui demandons sincèrement. C'est pourquoi, prêtres, religieux et fidèles doivent-ils de concert et avec persévérance supplier le divin Maître, précisément en vue de la nécessité présente, d'accorder *l'Esprit de charité* (1) à ceux qui le lui demandent, comme il l'a promis. » (2)

De la sorte, nos prières, unies à l'imitation de l'abstinence du Sauveur, soutenues par la méditation de ses exemples et par les mérites infinis de sa vie et de sa mort, seront d'une souveraine efficacité pour réparer tant d'outrages à son Sacré Cœur, pour apaiser la justice divine, irritée par les péchés des buveurs et de leurs complices, et pour obtenir de Dieu la conversion de tant d'âmes, rachetées par son sang et vivifiées par son amour.

Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, daignez présenter vous-même ces modestes pages à Jésus-Christ, votre divin Fils; obtenez de son Sacré Cœur qu'il daigne répandre l'abondance de ses bénédictions sur ceux qui les liront et les propageront.

---

(1) S. Luc, XI, 13. — (2) La lutte contre l'abus des boissons enivrantes : Avertissement des Evêques de la Suisse aux fidèles de leurs diocèses (1895), p. 15-16.

## PRÉFACE AU LECTEUR

---

Cher lecteur, le livre qui vient solliciter votre bienveillante attention est le fruit de dix-huit années de patientes recherches. En 1887, lorsque son Auteur commença ses études spéciales sur l'alcoolisme et la tempérance, il n'avait nulle pensée de faire un livre. S'instruire pour instruire les autres, tel était son unique but.

Il étudia d'abord cette question au point de vue hygiénique, économique et social, lisant et méditant ce que les spécialistes ont écrit sur cette matière. Mais, tout en admirant les productions de la sagesse humaine, ancienne et moderne, dans ce domaine, l'Auteur entendait toujours au fond de son âme une voix qui lui répétait ces paroles du prophète Jérémie : *N'y a-t-il point de baume dans Galaad ? Ne s'y trouve-t-il plus de médecin ? Pourquoi donc la blessure de mon peuple n'a-t-elle point été fermée ? Car la plaie profonde de mon peuple me blesse profondément ; j'en suis attristé ; j'en suis tout épouvanté.* (1)

N'y a-t-il pas dans mon Eglise un remède contre l'alcoolisme, cette plaie qui ronge mon peuple ? Ne s'y trouve-t-il plus de médecin pour indiquer à mon peuple le remède opportun et efficace, et pour le lui faire prendre ? Pourquoi l'alcoolisme a-t-il envahi mon peuple ? Pourquoi ce peuple qui m'est si cher n'a-t-il pas été préservé de ce fléau ? Pourquoi n'en est-il pas délivré ? C'est parce qu'il n'a pas écouté le Seigneur ; *car c'est moi, le Seigneur, qui suis votre guérisseur.* (2)

Sans doute, les remèdes naturels ne sont pas à dédaigner ; mais ils n'ont d'efficacité qu'autant que Dieu leur en donne. *En effet, dit la divine Sagesse, ce ne sont ni les herbages, ni les emplâtres par eux-mêmes qui les ont guéris ; mais c'est votre parole, ô Seigneur, qui guérit toutes choses.* (3)

---

(1) Jér., VIII, 21-22. — (2) Exode, XV, 26. — (3) Sag., XVI, 12.

Oui, dans l'Eglise il y a un remède contre l'alcoolisme; il y a un médecin suprême et un grand nombre de médecins secondaires; il y a une parole de Dieu qui préserve et guérit infailliblement de tout alcoolisme. Quel est ce médecin suprême? C'est le Vicaire de Jésus-Christ. Quels sont les médecins secondaires? Ce sont les autres pasteurs des âmes, les évêques et les prêtres. Quelle est cette parole de Dieu qui est le remède opportun et efficace contre l'alcoolisme? C'est celle que Léon XIII nous a transmise, lorsqu'il a dit : *Nous jugeons digne de tout éloge la noble résolution de ces pieuses associations qui se proposent de s'abstenir de toute boisson enivrante. Il n'y a pas le moins du monde à douter que cette volonté ferme ne soit le remède opportun et tout à fait efficace au mal très grave de l'intempérance.* (1) Voilà donc le remède par excellence, un remède infaillible, tout indiqué aux médecins secondaires et à tous les alcooliques de l'univers.

Cette déclaration du Médecin suprême des âmes devait suffire à l'Auteur et à tous les enfants de l'Eglise. Mais la même voix intérieure le porta à rechercher les sources divines de cet enseignement papal dans la Sainte Ecriture, dans les écrits des Pères de l'Eglise, dans l'histoire ecclésiastique, dans les Vies des Saints, dans les théologiens catholiques. Ces recherches firent découvrir des documents nombreux et importants, qui, dès 1888, furent successivement publiés dans la *Ligue de la Croix* contre l'alcoolisme. (2) Chacun de ces documents était comme un commentaire de la *Lettre de Léon XIII sur la tempérance* et lui servait d'illustration.

Tous ces documents réunis formèrent tout naturellement une solide apologie antialcoolique de l'Eglise catholique. Ainsi se vérifiait cette autre parole de Léon XIII : « Les incorruptibles monuments de l'histoire, à les considérer avec un esprit calme et exempt de préjugés, sont par eux-mêmes une apologie magnifique et spontanée de l'Eglise et du Pontificat romain. » (3)

En face de ces documents, dont la publication pouvait faire honneur à l'Eglise et devenir utile aux fidèles, l'Auteur a cru obéir à une miséricordieuse inspiration du Sacré Cœur de Jésus, en entreprenant de les grouper, de les coordonner et d'en faire un livre. Il ne s'est dissimulé ni la force des préjugés à combattre, ni la faiblesse de celui qui affron-

---

(1) Lettre de Léon XIII à Mgr Ireland, archevêque de S. Paul au Minnesota (Etats-Unis) du 12 mars 1887. — (2) Journal hebdomadaire, rédigé par l'Auteur avec l'aide de plusieurs collaborateurs, et publié à l'imprimerie du Dr Jos. Ackermann à Bulle Fribourg, Suisse. — (3) Lettre de Léon XIII sur les Etudes historiques. 18 août 1883.



tait ce combat, ni les difficultés d'un terrain trop peu exploré, sur lequel il se plaçait.

Mais *notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre*. D'ailleurs « le travail opiniâtre, avec la bénédiction de Dieu, surmonte tout ».

L'Auteur commença d'abord son livre pour les gens lettrés. Mais dans la suite, un homme de Dieu l'en dissuada. « Ecrivez pour le peuple, pour les petits, pour ceux qui ont écouté le divin Maître. Les savants liront volontiers votre livre, s'il est peu étendu, simple, à la portée du peuple. S'il est trop volumineux, s'il est composé avec l'appareil scientifique, dont certains modernes aiment à surcharger leurs productions, il sera au-dessus de la portée du peuple. Et les savants, qui ne sont pas humbles, ne le liront que pour le critiquer. C'est ainsi que les princes des prêtres, les scribes ou docteurs de la loi, et les pharisiens n'allaient écouter Notre-Seigneur que pour épier ses paroles, pour le surprendre et avoir de quoi l'accuser. »

Ces raisons convinquirent l'Auteur qui modifia complètement son plan, abrégeant le plus possible, simplifiant son langage, évitant les discussions qui ne servent qu'à mettre de la confusion dans l'esprit du lecteur. Il pourra donc répéter après le divin Maître : *Je vous rends gloire, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents selon la chair, et que vous les avez révélées aux simples et aux petits.* (1)

Il a cependant fallu répondre à certaines objections. En le faisant, l'Auteur s'est efforcé de mettre en pratique les règles pleines de sagesse, tracées par S. François de Sales et rappelées par le Cardinal Gibbons : « Qu'il évite le ton de la polémique, dit son Eminence ; le plus souvent ce ton irrite et provoque la résistance ; au contraire, l'exposition claire des principes catholiques, si elle est présentée avec une modeste autorité et un sincère amour du prochain, commande une respectueuse attention. » (2)

« J'ai toujours maintenu, disait S. François de Sales, que celui qui prêche avec charité, prêche suffisamment contre l'hérésie, sans qu'il se serve d'un seul mot de controverse. Pendant les trente trois ans d'un ministère consacré à nourrir mon peuple de la parole céleste, j'ai observé que les sermons prononcés sur des sujets de sainteté pratique sont comme autant de charbons jetés au milieu des hérétiques ; ils sont édifés et deviennent accessibles à un enseignement doctrinal. » (3)

---

(1) S. Math., XI, 25. — (2) et (3) Gibbons. *L'ambassadeur du Chr.*, p. 447.

C'est pourquoi, cher lecteur, ne cherchez pas, dans les pages que vous allez parcourir, de savantes dissertations ou d'habiles controverses ; *ce sont de simples lectures d'instruction et d'édification pour les personnes de bonne volonté.* Comme la parole et l'Esprit de Dieu éclairent, instruisent et édifient incomparablement plus que la parole et l'esprit de l'homme, l'Auteur a surtout choisi ses lectures dans la *Ste Ecriture*, dans les Pères de l'Eglise et les théologiens, dans l'histoire ecclésiastique et dans la vie des Saints. La lune et les étoiles éclairent sans doute ; mais tout autres sont la lumière et la chaleur du soleil.

En outre, et ceci est d'une souveraine importance, l'amour et la pratique de l'abstinence totale ne doivent pas être fondés seulement sur la science humaine « toujours courte par quelque endroit », selon la parole de Bossuet ; ils n'auraient qu'un mérite naturel et terrestre. *En vous prêchant*, disait S. Paul aux Corinthiens, *je n'ai pas employé les discours de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit et de la vertu de Dieu ; afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.* (1) Il faut de même que l'amour et la pratique de la sainte abstinence se fondent sur la force de Dieu, afin qu'ils soient inébranlables et produisent des effets surnaturels et célestes

Or, Dieu est *vérité* ; lui-même le proclame : *Je suis la vérité.* Aussi le catéchisme dit-il : « Il faut chercher la vérité en toutes choses et toujours pour de bonnes fins. »

Dans sa *Lettre sur les études historiques*, Léon XIII a écrit : « La première loi de l'histoire est de ne jamais admettre une erreur, et la seconde, de ne jamais taire la vérité. » Le même Pontife faisait un jour cette remarque au cardinal Manning : « Il a été trop de mode, à une certaine époque, d'omettre, en écrivant l'histoire, ce qui ne plaisait pas. Si les historiens du siècle dernier avaient eu à écrire les Evangiles, par exemple, nous aurions bien pu ne jamais entendre parler de la chute de S. Pierre ou de la trahison de Judas. » (2)

Le cardinal Gibbons dit ailleurs : « Les meilleurs modèles de biographie se trouvent dans les écrivains inspirés. Sans essayer de dissimuler les défauts ou les faiblesses morales, ils nous donnent un vrai et fidèle portrait de leurs plus saints personnages. Le péché de David, le renoncement de Pierre, l'acharnement de Paul à persécuter la primitive Eglise, l'incrédulité de Thomas, l'ambition mondaine des fils de Zébédée, tous ces détails sont hardiment reproduits, sans que l'écrivain cherche le moins du monde à les atténuer ou à les déguiser. Les

---

(1) I Cor., II, 4-5. — (2) Gibbons, *ibidem*.

faiblesses de ces grands hommes excitent notre compassion, sans diminuer notre respect; par le contraste, elles donnent plus d'éclat à l'aurole de gloire qu'ils se sont acquise pendant le reste de leur vie.

« Quiconque, sous prétexte d'édification, omettrait de tels épisodes, mutilerait ces glorieuses figures. Il dédaignerait les ombres qui doivent faire ressortir les parties éclairées du tableau. *Dieu a-t-il besoin de votre mensonge*, dit le prophète, *pour que vous usiez de fourberie à son service?* (1) Les saints de Dieu non plus ne réclament pas notre silence sur leurs fautes. » (2)

C'est pourquoi, après avoir d'un côté rapporté les exemples de tant d'illustres abstinents, qui ont été une gloire pour l'Eglise, l'Auteur n'a pas manqué de signaler de déplorables défections, qui l'ont attristée, à toutes les époques de l'histoire, dès les temps apostoliques. *Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous délivrera.* (3) Les chutes des autres nous rappellent notre propre faiblesse et nous avertissent d'être sur nos gardes. *Que celui qui croit être ferme*, dit S. Paul, *prenne garde à ne pas tomber.* (4)

*Dieu est charité*, et il aime à nous attirer à lui beaucoup plus par les charmes de sa bonté et les attraits de ses bienfaits que par la crainte des châtimens, quoique *la crainte du Seigneur soit le commencement de la sagesse.* (5) Parlant de son peuple, il dit lui-même : *Je les ai attirés à moi par tous les attraits qui gagnent les enfans d'Adam, par tous les attraits de la charité.* (6) C'est pourquoi, si Dieu a voulu détourner les hommes du vice alcoolique par la vue des maux sans nombre qui en sont la conséquence fatale, il s'est appliqué beaucoup plus à nous attirer à la sainte abstinence totale, en nous montrant ses richesses incalculables pour ce monde et pour l'autre. L'Auteur a suivi cette divine méthode.

Les éloges extraordinaires, décernés à l'abstinence totale par Dieu lui-même et par les plus saints personnages, heurteront plus d'une fois les préjugés dont la société moderne est saturée. Mais, cher lecteur, ne vous laissez pas rebuter; continuez à parcourir ce petit livre: peu à peu les préjugés se dissiperont. A la fin, vous trouverez parfaitement raisonnable ce qui d'abord avait provoqué votre étonnement; vous vous réjouirez de mieux connaître la vérité; elle est naturellement aimée des âmes droites et nobles.

D'ailleurs les paroles de Dieu si nombreuses rapportées dans cet ouvrage sont infiniment respectables pour tous les chrétiens. Les sen-

---

(1) Job, XIII, 7. — (2) Gibbons, *ibid.* 334-337. — (3) S. Jean, VIII, 32. — (4) I Cor., X, 12. — (5) Eccles., I, 16. — (6) Osée, XI, 4.

tences des Pères, des théologiens, des savants, les exemples des saints, des hommes vertueux, méritent aussi notre estime. Quant aux conclusions de l'Auteur, si elles vous plaisent, adoptez-les et mettez-les en pratique. Si elles n'obtiennent pas votre assentiment, corrigez-les par d'autres qui vous paraîtront plus fondées et plus utiles à notre but. « Dans les choses nécessaires, l'unité; dans les douteuses, la liberté; en toutes, la charité. »

Le livre est divisé en cinq parties : La première comprend ce que Dieu a fait en faveur de l'abstinence totale depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ; la seconde renferme la vie abstinent de saint Jean-Baptiste, de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur; la troisième contient les exemples d'abstinence des apôtres, des premiers chrétiens et des religieux jusqu'à saint Benoît; la quatrième est composée de la vie de quelques abstinents plus marquants de chaque siècle, depuis le VI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> inclusivement; enfin, la dernière nous montre par quelques faits, sans doute d'une manière incomplète, le magnifique épanouissement de l'abstinence au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

# Première Partie

---

## CHAPITRE I

---

### Les Trésors

Le Fils de Dieu fait homme, Jésus-Christ, auteur et distributeur de tous les biens du ciel et de la terre, a eu soin de nous apprendre à estimer à leur juste valeur les uns et les autres. *Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, dit-il, où la rouille et les vers les détruisent, et où les voleurs les déterrrent et les dérobent. Mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille, ni les vers ne les détruisent, et où il n'y a point de voleurs pour les dérober.* (1)

Les trésors de la terre sont les biens de la santé, de la réputation et de la fortune. C'est de ces derniers surtout que Notre-Seigneur dit : *Ne vous amassez pas des trésors sur la terre ; sans doute, les biens de la fortune ne sont pas mauvais en eux-mêmes ; ils peuvent même devenir fort utiles ; mais on est exposé à s'y trop attacher et à en faire un mauvais usage ; d'ailleurs ils sont périssables.*

S'il y a des trésors bons, il y en a aussi de mauvais. Notre-Seigneur nous en avertit : *L'homme bon tire de bonnes choses de son bon trésor. L'homme méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor. Car la bouche parle de l'abondance du cœur.* (2) Le trésor bon ou mauvais, c'est notre cœur. *En effet, là où est votre trésor, là aussi est votre cœur.* (3)

---

(1) S. Mathieu, VI, 18-20 — (2) Ib., XII, 34-35. — (3) Ib., VI, 21.

Quelles bonnes choses l'homme de bien peut-il tirer du trésor de son cœur? Ce sont toutes les pensées, les désirs, les paroles et les actions honnêtes, qui constituent autant de trésors terrestres ou célestes, selon que ces actes sont faits avec ou sans le secours de la grâce de Dieu.

Les trésors surnaturels surpassent tous les biens de la nature, comme le ciel surpasse la terre. L'apôtre S. Paul, après avoir été ravi au troisième ciel, s'écriait : *L'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.* (1) Ce sont des trésors de gloire et de bonheur infinis et éternels.

Les mauvais trésors sont les pensées, les désirs, les paroles, les actions contraires à la loi de Dieu; ce sont les péchés et les vices. *C'est du cœur, dit Notre-Seigneur, que sortent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes.* (2) Voilà les trésors d'iniquité, (3) dont parle le prophète. A ces méchants, l'apôtre S. Jacques crie : *Vous vous amassez des trésors de colère pour les derniers jours,* (4) c'est-à-dire des châtiments de Dieu dans cette vie, des châtiments dans les flammes du purgatoire, après la mort, ou dans les feux éternels de l'enfer.

Dans l'histoire du Mauvais Riche et du Pauvre Lazare, Jésus-Christ, venu de l'autre monde pour nous instruire et nous sauver, met sous nos yeux une image frappante du sort réservé à ceux qui amassent des trésors pour la terre ou pour le ciel, des trésors bons ou mauvais.

*Il y avait, raconte l'Évangile, un homme riche, vêtu de pourpre et de fin lin. Tous les jours il faisait de splendides festins. A sa porte, gisait un mendiant, nommé Lazare, couvert d'ulcères. Pour assouvir sa faim, il convoitait les miettes qui tombaient de la table du riche; mais personne ne lui en donnait. Seuls les chiens venaient lécher ses plaies.*

*Or, ce mendiant mourut et fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli en entier. Du*

---

(1) I Cor., II, 9. — (2) S. Mathieu, XV, 19. — (3) Amos, III, 10. — (4) S. Jacques, V, 3.

*milieu de ses tourments, il leva les yeux, et de loin voyant Abraham, et dans son sein, Lazare, il cria :*

*— Père Abraham, ayez pitié de moi ! Envoyez-moi Lazare ; qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau pour rafraîchir ma langue ; car je suis horriblement torturé dans cette flamme.*

*— Souviens-toi, mon fils, que durant ta vie tu as reçu les biens, et Lazare, les maux : maintenant Lazare est dans la joie, et toi dans les tourments. De plus, un abîme immense s'étend entre nous et vous ; il est impossible de passer d'ici à vous, ou de venir ici du lieu où vous êtes.*

*— Père, je vous en supplie ! Envoyez-le du moins dans la maison paternelle, où j'ai cinq frères, pour leur attester ces choses ; de peur qu'ils ne viennent, eux aussi, dans ce lieu de tourments.*

*— Ils ont Moïse et les Prophètes, qu'ils les écoutent !*

*— Non, père Abraham, mais si quelqu'un des morts se présente à eux, ils feront pénitence.*

*— S'ils n'écoutent pas Moïse et les Prophètes, quand même quelqu'un des morts ressusciterait, ils ne le croiraient pas. » (1)*

Le Mauvais Riche s'est amassé des trésors pour la terre. Dieu, la justice même, lui en a laissé la jouissance, pour le récompenser des bonnes œuvres qu'il a pu faire ; car le Souverain Juge prévoyait la damnation de ce gourmand égoïste.

Le Pauvre Lazare s'est amassé des trésors pour le ciel, en supportant avec patience, pour l'amour de Dieu, la pauvreté, les humiliations et les souffrances. « La vue des nombreux convives, se livrant aux excès du vin, à la table du riche, remarque S. Chrysostome, augmentait dans ce mendiant le sentiment de sa détresse et de ses douleurs, » mais aussi le mérite de son abstinence et de sa résignation. S'il désirait les miettes de la table du Riche, c'était uniquement pour apaiser la faim qui le pressait ; mais il ne convoitait pas le vin ; l'eau lui suffisait.

Heureuses privations, heureuse abstinence, heureuse rési-

---

(1) S. Luc, XVI, 19-31.

gnation ! Elles lui ont valu un bonheur infini, dont il jouira toute l'éternité.

Le Mauvais Riche a surtout péché par la langue, par la gourmandise dans le boire. En conséquence, il est principalement torturé dans la langue, et par une soif brûlante. *L'homme est puni par où il a péché.* (1) « Le Mauvais Riche, dit S. Chrysostome, à cause de ses excès dans la boisson, ne mérita pas d'obtenir, après la mort, une goutte d'eau. » (2) Il la demande instamment pour rafraîchir cette langue qui s'est délectée des vins les plus exquis; et cette goutte d'eau lui sera éternellement refusée. « Juste récompense de ce Riche buveur, observe S. Basile-le-Grand : au lieu des doux sons de la musique, ce sont de douloureux gémissements; au lieu de boissons agréables, c'est la soif insatiable d'une goutte d'eau. » (3)

Il a été sans pitié pour les autres; la justice de Dieu sera sans miséricorde pour lui, et c'est pour l'éternité. « Réveillez-vous donc, buveurs, s'écrie S. Bernard; pleurez pendant qu'il en est temps; car Dieu est terrible dans ses jugements. » (4) *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ?* (5)

---

---

## CHAPITRE II

-----

### La sainte Abstinence

Entre toutes les abstinences, il en est une qui a mérité d'être appelée *sainte* par excellence. Quelle est-elle? C'est *l'abstinence de vin et de toute boisson enivrante*. Jadis, Dieu la choisit comme moyen spécial de sanctification et de consécration à son service. *Lorsqu'un homme ou une femme, dit le*

---

(1) Sagesse, XI, 13. — (2) Cornelius sur Gen., XIX, 38. — (3) Cornelius sur S. Luc, XVI, 24. — (4) Ibid., 25. — (5) S. Math., XVI, 26.



Seigneur, auront fait vœu de se sanctifier et de se consacrer à Dieu, ils s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer. (1) Il appelle lui-même cette abstinence, *la sanctification, la perfection de la sanctification*. (2) Le Vicaire de Jésus-Christ sur terre, Léon XIII, lui a donné le nom *d'abstinence parfaite*; les théologiens l'appellent *la sobriété parfaite*, et le peuple la nomme *l'abstinence totale*.

Pourquoi cette abstinence a-t-elle mérité une dénomination si belle? Le voici : non seulement elle est en elle-même sainte et sanctifiante, mais de plus elle nous préserve de maux sans nombre; elle nous procure des biens incalculables. Comme un rayon de soleil dissipe les ténèbres, les brouillards, les miasmes pestilentiels; de même la sainte abstinence porte partout la lumière, la joie et la prospérité.

Elle nous préserve d'abord de l'alcoolisme d'une manière radicale. Par l'alcoolisme nous entendons l'ensemble de tous les maux engendrés par l'alcool, pour ce monde et pour l'autre. Ces maux innombrables atteignent l'individu, la famille avec sa descendance, et la société tout entière. C'est un des pires fléaux que l'enfer ait vomis sur la terre pour tourmenter et perdre les hommes.

L'alcool est un liquide, obtenu par la fermentation de certaines matières, des fruits, par exemple, et ayant la dangereuse propriété d'enivrer. Il se trouve en quantité plus ou moins grande dans le vin, la bière, le cidre. On l'extrait par la distillation; on en fabrique des liqueurs d'autant plus dangereuses, qu'elles contiennent davantage d'alcool. Aussi nos sages ancêtres les avaient-ils proscrites, comme boissons. Elles devraient être proscrites aujourd'hui pour les mêmes raisons, et reléguées, de nouveau, comme remèdes, dans les pharmacies, d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

Que la sainte abstinence préserve et guérisse radicalement et infailliblement de l'alcoolisme, l'Eglise l'enseigne par la bouche du pape Léon XIII, dans sa lettre à Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul au Minnesota.

---

(1) Nombres, VI, 1-2. — (2) Ibid., 12, 21.

« Elles nous ont été très agréables, les œuvres excellentes de piété et de charité, par lesquelles les fidèles des Etats-Unis de l'Amérique du Nord travaillent à procurer l'utilité et le salut de leurs concitoyens.

» Il nous a plu surtout que vous donniez tous vos soins à combattre le vice pernicieux de la boisson par les plus salutaires associations, et particulièrement par *l'Union catholique de la parfaite abstinence*.

» Certés, on ne sait que trop combien nuisibles, combien déplorables pour la foi et les mœurs, sont les maux qu'on doit craindre de l'usage immodéré des boissons enivrantes.

» On ne saurait assez louer les Evêques des Etats-Unis, qui, dans leur assemblée plénière de Baltimore (1884), ont condamné cette intempérance en termes énergiques, déclarant qu'elle est un foyer continu de péchés, une source féconde de maux, la ruine totale des familles des buveurs, la perte et la damnation éternelle d'un grand nombre d'âmes, et que les fidèles tombés dans ce vice sont un scandale pour les non catholiques, et un grave obstacle à la propagation de la vraie religion.

» C'est pourquoi, *nous jugeons digne de toute recommandation la noble résolution de ces pieuses sociétés, qui se proposent de s'abstenir totalement de boissons enivrantes. Et on ne peut pas le moins du monde douter que cette volonté ferme ne soit le remède opportun et tout à fait efficace à ce mal très grave, et que ce remède ne soit pour tous un stimulant d'autant plus grand à refréner cette passion, que l'autorité de ceux qui l'emploient, est plus élevée.*

» Mais ce qui doit ici surtout prévaloir, c'est le zèle des prêtres; car, comme il est de leur devoir d'instruire le peuple par la parole de vie, et de le former aux bonnes mœurs, de même, il faut principalement que, par leurs vertus, ils marchent à la tête des fidèles. Par conséquent, que les pasteurs des âmes s'efforcent par des prédications assidues de chasser du troupeau du Christ la peste de l'ivrognerie, et de briller aux yeux de tous par l'exemple de l'abstinence, afin de détourner de l'Eglise et de la patrie tant de calamités, dont ce vice les menace.

» Quant à nous, nous supplions Dieu avec ardeur de secondar vos désirs, de diriger vos desseins, de vous assister dans vos entreprises; et, comme gage de la protection céleste et de notre paternelle bienveillance, nous vous donnons, à vous, vénérable frère, la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui font partie avec vous de cette sainte Union.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 mars 1887, la 10<sup>e</sup> année de notre Pontificat. »

L'abstinence totale est donc *le remède opportun et tout à fait efficace* pour nous préserver ou nous guérir de tout alcoolisme. Par là, elle est déjà un trésor immense, dont Dieu seul connaît toute l'étendue.

Elle nous procure en outre des biens incalculables; biens de la santé du corps et de l'esprit; biens de la réputation et de la fortune; biens de l'âme; biens de la grâce et des vertus; biens des mérites et de la gloire éternelle dans le ciel. C'est pourquoi Dieu a comblé cette abstinence de ses bénédictions les plus abondantes; l'Eglise l'a conservée dans tous les temps comme la prunelle de ses yeux; les saints l'ont chérie comme une des meilleures sauvegardes de la pureté de l'âme et comme une pépinière de toutes les vertus.

---

---

### CHAPITRE III

---

#### **L'abstinence totale est une vertu surnaturelle**

L'abstinence totale de boissons enivrantes, telle que l'Eglise catholique l'enseigne et la recommande, est une vertu surnaturelle et une perfection chrétienne. Mais pour qu'elle le soit, il faut la pratiquer pour un motif surnaturel. Car, remarquons-le bien, elle peut être un vice; elle peut être aussi seulement une vertu naturelle.

Elle peut être un vice : car, « suivant que la fin est coupable ou louable, nos œuvres sont aussi coupables ou louables ». (1) L'abstinence sera donc un vice ou une vertu, suivant qu'on la pratiquera pour un mauvais ou pour un bon motif. Elle sera un vice, si l'on s'abstient par avarice, par orgueil, par mépris des dons de Dieu, par superstition. Tel le fruit de la belladone, qui a les apparences d'une belle cerise, et qui contient un principe vénéneux. Certains philosophes païens et quelques hérétiques, voyant les mauvais effets de l'abus du vin, prétendaient que cette boisson ne pouvait pas être l'œuvre d'un Dieu bon; ils l'attribuaient au génie du mal, au démon. En conséquence, ils s'abstenaient du vin, comme d'une chose essentiellement mauvaise. Cette erreur a été condamnée par l'Eglise. Le vin est l'œuvre de Dieu; l'abus du vin, voilà l'œuvre du diable et de l'homme.

L'abstinence sera une vertu, mais seulement une vertu naturelle, si elle est pratiquée pour un motif bon, mais seulement de raison : par exemple, par économie, par goût, pour la santé. C'est comme un sauvageon qui n'a pas encore été greffé et qui ne porte que des fruits amers. Telle était l'abstinence d'Epicure, philosophe païen, qui disait : « Je ne mange que du pain et ne bois que de l'eau, pour mon plaisir, afin de vivre plus agréablement et plus joyeusement. » (2) Telle était aussi l'abstinence de Démosthène, le plus grand orateur d'Athènes, qui se privait de vin à cause des précieux avantages de ce régime. (3) Platon, le plus célèbre philosophe de l'antiquité païenne, dit dans son *Traité des lois* : « Nous décrétons que les enfants et les jeunes gens aient à s'abstenir de vin jusqu'à 18 ans, pour ne point ajouter un nouveau feu au feu de leur âge et ne point contracter une habitude qui rend furieux. » (4) Le Dr Descuret cite une loi romaine, qui défendait l'usage du vin à tout citoyen de bonne famille avant l'âge de 30 ans. (5)

---

(1) S Thomas, 1<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 1, art. 3. — (2) Cornélius sur Daniel, I, 17. — (3) Cornélius sur Eccles., XXIX, 28. — (4) Cornélius sur I Thimoth., V, 23. — (5) La Médecine des passions, T. I, p. 392.

De nos jours encore, une multitude de personnes ont embrassé l'abstinence totale; mais elles ne savent pas, en la pratiquant, s'élever plus haut que les motifs purement naturels et humains. Cependant, il serait si facile à ces abstinents de transformer leur sauvageon, en y insérant une greffe surnaturelle et divine, pour lui faire produire des fruits incomparablement meilleurs. Il leur suffirait d'élever leur intention et de pratiquer l'abstinence pour un motif surnaturel et divin, par exemple, pour plaire à Dieu. Ainsi greffée avec la grâce de Dieu, leur abstinence devient un plant surnaturel et divin, qui portera des fruits de même ordre. Chaque abstinents peut alors dire avec autant de raison que S. Paul : *Ce n'est pas moi tout seul qui fais cela, mais la grâce de Dieu avec moi.* (1)

---

---

## CHAPITRE IV

---

### L'abstinence totale est une perfection chrétienne

Ainsi surnaturalisée et divinisée, l'abstinence totale devient une fille de la tempérance chrétienne, qui comprend, entre autres parties, *la sobriété*, par rapport au boire, et *la chasteté*, par rapport au toucher et au plaisir de la chair. (2)

« Dans le sens strict, dit S. Thomas, la sobriété a pour objet spécial, non pas toute espèce de boissons, mais seulement celles dont les fumées sont capables de troubler le cerveau, comme le vin et les autres liqueurs enivrantes. En effet, l'office de la vertu morale est de conserver l'usage de la raison contre tout ce qui peut l'empêcher. Là donc où la raison rencontre un obstacle *spécial*, il est nécessaire qu'il y ait une vertu *spéciale*, pour l'éloigner. Or, les boissons enivrantes ont une force *spéciale* pour empêcher l'usage de

---

(1) I. Cor., xv, 10. — (2) S. Thomas, 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 143, art. 1.

la raison, en troublant le cerveau par leurs fumées (l'alcool). Il fallait par conséquent, pour éloigner cet obstacle, une vertu *spéciale*, qui est la sobriété. » (1)

Or, dans la pratique de la sobriété, comme de la chasteté et des autres vertus, il y a deux degrés :

1<sup>o</sup> *Le degré ordinaire*, qui consiste à s'abstenir de tout excès dans les boissons enivrantes. Ce degré est de précepte pour tous les hommes, et oblige, sous peine de péché véniel, en matière légère; sous peine de péché mortel, en matière grave. *Ne vous trompez pas*, dit S. Paul : *les buveurs non plus ne posséderont pas le royaume des cieux.* (2)

2<sup>o</sup> *Le degré de perfection*, qui consiste à s'abstenir de toute boisson enivrante, lequel est de conseil seulement. En général, la sobriété parfaite n'oblige pas sous peine de péché.

« Autre chose est le conseil, dit S. Augustin, autre chose le précepte. Il y a conseil de garder la virginité, de s'abstenir de vin et de viande, de vendre ses biens et d'en donner le prix aux pauvres; mais il y a précepte d'observer la justice, de se détourner du mal et de faire le bien. Celui qui, se rendant à l'invitation de la grâce, aura fait volontiers ce qui n'est que de conseil, n'en aura que plus de gloire; mais celui qui n'aura pas accompli ce qui est de précepte, ne pourra échapper au châtement, s'il ne le prévient par le repentir. » (3)

Si donc vous ne suivez pas un conseil de Dieu ou de l'Eglise, vous ne commettez pas un péché, à moins qu'il y ait mépris. Toutefois vous vous causez à vous-même un triple mal, un triple préjudice, en vous privant d'un triple bien; car « le mal est la privation d'un bien », dit S. Thomas, comme le froid est la privation de la chaleur. 1<sup>o</sup> Vous ne faites pas cette volonté de Dieu qui vous est conseillée; 2<sup>o</sup> vous ne profitez pas des grâces qui vous sont offertes dans ce but; 3<sup>o</sup> vous ne tenez pas compte non plus des récompenses proposées pour vous engager à suivre ce conseil.

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. 1-2. — (2) I. Cor., VI, 10. — (3) Cité par Canisius. Catéchisme. T. V, p. 318.

Nous en avons un exemple dans le jeune homme à qui Notre-Seigneur dit : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; puis venez et suivez-moi. Ce jeune homme, entendant ces paroles, s'en alla tout triste, parce qu'il avait de grands biens. Et Jésus dit à ses disciples : Je vous dis en vérité qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux.* (1)

Enfin, bien que, en général, les conseils n'obligent pas sous peine de péché, cependant « il n'est aucun acte de perfection, dit S. Thomas, qui, dans certains cas, ne puisse devenir un objet de précepte, comme étant de nécessité de salut ». C'est la remarque de S. Augustin : « Une personne mariée peut quelquefois, comme dans les cas de maladie ou d'éloignement, être dans la rigoureuse obligation de garder la continence. » (2) De même, beaucoup de personnes peuvent être strictement tenues à la pratique de l'abstinence totale, par exemple, les buveurs.

L'abstinence totale est une perfection de la sobriété, comme la virginité qui, selon S. Thomas, consiste dans l'abstention totale des plaisirs de la chair, (3) est la perfection de la chasteté. Or, il est plus heureux, plus parfait, plus méritoire, par conséquent préférable de garder la virginité que de se marier. S. Paul l'enseigne; le Concile de Trente l'a défini : « *Si quelqu'un dit que l'état du mariage doit être préféré à l'état de virginité ou du célibat, et qu'il n'est pas plus heureux, plus parfait de demeurer dans la virginité ou le célibat, que d'être marié; qu'il soit anathème.* » (4)

Ainsi est-il plus heureux, plus parfait et plus méritoire, partant préférable de s'abstenir de boissons enivrantes, que d'en user même modérément et avec les meilleures intentions. C'est une vérité enseignée par l'Eglise, qui a condamné l'erreur contraire dans laquelle est tombé l'hérésiarque Jovinien. (5)

---

(1) S. Math., XIX, 21-22. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 124, art. 3, ad. 1. — (3) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 152, art. 13. — (4) Session XXIV, de Reform. matrim. c. X. — (5) Voir III<sup>e</sup> Partie, ch. XX.

« Sans doute, disent les Evêques de la Suisse, l'abstinence complète n'est pas un précepte, comme la chasteté virginale, les autres conseils évangéliques et certaines œuvres de charité fraternelle n'en sont pas non plus. Et cependant les conseils évangéliques ont une haute portée dans l'éducation chrétienne. Le royaume de Dieu, pour atteindre ses fins, exige qu'ils soient observés, quand même leur observation est laissée à la liberté de chacun. Il en est de même de l'abstinence. Veut-on arriver à la réforme de la vie actuelle, vie qui n'aspire qu'à jouir, il faut que les uns s'élèvent jusqu'au-dessus du précepte strict, pour le salut de ceux qui se sont écartés de ce qui est commandé, ou qui sont en danger de s'en écarter. Le motif déterminant de l'abstinence ne doit être que celui de l'observation des conseils évangéliques, savoir : l'amour dévoué pour Jésus-Christ et la charité pour les hommes. » (1)

C'est pour les mêmes motifs que Dieu a inspiré ou imposé cette sainte abstinence à une élite de l'humanité, depuis le commencement du monde, à travers tous les âges, jusqu'à nos jours; nous le constaterons dans la suite.

---

## CHAPITRE V

---

### L'abstinence totale est éminemment catholique

S. Vincent de Lérins formule ainsi la règle suivie par tous les anciens Pères pour reconnaître ce qui est vraiment catholique. « Dans l'Eglise catholique, dit-il, il faut apporter le plus grand soin à tenir ce qui a été cru partout, toujours et par tous; car cela est vraiment et proprement catholique. » (2)

---

(1) La lutte contre l'abus des boissons enivrantes. Avertissement des Evêques de la Suisse aux fidèles de leurs diocèses. 1894, page 6. —

(2) Commonitorium. C. 3.



Or, l'enseignement de Léon XIII sur l'excellence, l'opportunité et la souveraine efficacité de l'abstinence parfaite, comme remède préservatif et curatif contre l'alcoolisme, a été cru partout, toujours et par tous. En donnant cet enseignement au peuple chrétien, le Vicaire de Jésus-Christ n'a rien innové; il n'a fait que proclamer la tradition de l'Eglise catholique sur ce dogme de notre sainte religion.

Cet enseignement sur l'abstinence totale remonte en effet le cours de tous les siècles chrétiens jusqu'aux Apôtres; jusqu'à S. Paul, qui écrivait aux Romains : *C'est une bonne chose de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin.* (1)

Ce même enseignement remonte jusqu'au message de l'archange Gabriël, envoyé de Dieu pour annoncer la naissance de Jean-Baptiste, et montrer au monde le porte-étendard de la sainte abstinence : *Il sera grand devant le Seigneur, dit l'archange, il ne boira ni vin, ni rien d'enivrant; il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère.* (2)

Cet enseignement remonte jusqu'à Moïse qui, promulguant la loi du Nazaréat, au pied du Sinaï, disait de la part de Dieu : *Lorsqu'un homme ou une femme auront fait vœu de se sanctifier et qu'ils auront voulu se consacrer au Seigneur, ils s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer.* (3)

Les premiers vestiges de cet enseignement remontent jusqu'aux hommes antédiluviens; jusqu'à Adam et Eve, même avant leur chute, puisque, selon la doctrine la plus commune des Pères de l'Eglise, « les premiers hommes s'abstenaient de viande et de vin, par esprit de religion ». C'est ce que nous apprenons de savants commentateurs de la Sainte Ecriture, tels que Cornélius a Lapide et Menochius, et des plus illustres théologiens, comme Saint Thomas d'Aquin et Suarez.

---

(1) Rom., XIV, 21. — (2) S. Luc., I, 15. — (3) Nombres, VI, 2-3.

## CHAPITRE VI

---

### Dieu inaugure l'abstinence totale au paradis terrestre

*Dès le commencement, le Seigneur planta un jardin délicieux, où il fit naître toutes sortes d'arbres beaux à la vue et dont les fruits étaient agréables au goût. Au milieu se dressait l'arbre de vie avec celui de la science du bien et du mal. Un fleuve prenait sa source dans ce lieu de délices pour l'arroser. (1)*

Dieu plaça Adam et Eve dans ce séjour enchanteur, comme dans un palais, pour être les rois de la création et pour jouir d'un bonheur continu.

Or, « Dieu avait formé le corps de l'homme du limon de la terre. Par un effet de sa bonté, il lui avait accordé le don de l'immortalité et de l'impassibilité, qui ne tenait pas essentiellement à sa nature. Quant à l'âme, il la créa à sa propre image et à sa ressemblance, la douant du libre arbitre, et réglant tellement les mouvements de son esprit et ses appétits, qu'ils devaient toujours être soumis à l'empire de la raison. A cela il joignit encore le don admirable de la justice originelle. » (2)

Pour conserver son bonheur avec tous ces dons si précieux, l'homme devait employer certains moyens marqués par le Créateur. Ainsi, quoique immortel et impassible, il fut soumis à la nécessité de sustenter son corps par des aliments convenables, (3) afin de se rappeler que, de sa nature, il était mortel et passible.

Comme ce corps est formé de *limon*, qui, selon S. Thomas, « n'est autre chose que de la terre mêlée d'eau », (4) l'homme était obligé de recourir à une nourriture de même ordre, liquide et solide. Pour faciliter la nutrition, Dieu lui donna un double penchant, le penchant à boire et à manger, la faim et la soif, alors parfaitement soumises à la raison. « L'homme avait donc, selon la remarque de S. Augustin,

---

(1) Genèse, II, 6-7. — (2) Catéch. du Conc. de Trente. — (3) S. Thomas, P. I, q 97, art. 3. — (4) P. I, q. 91, art. 1.

citée par S. Thomas, un aliment pour le mettre à l'abri de la faim, une boisson pour le garantir de la soif, et de plus, le fruit de l'arbre de vie contre l'usure de la vieillesse. » (1)

Or, quelle nourriture et quelle boisson Dieu a-t-il préparées à l'homme? La Sainte Ecriture et la nature des choses nous le révèlent. *Dieu dit à Adam et à Eve : Je vous donne toutes les herbes qui portent leur graine et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence, afin qu'ils vous servent de nourriture.* (2) Les fruits et les légumes, voilà donc la nourriture de l'homme au paradis terrestre.

Il n'est fait ici aucune mention ni de la chair des animaux, ni du vin; plus tard l'usage de ces deux choses fut concédé aux hommes. De là, les interprètes de la Sainte Ecriture, les Pères de l'Eglise, les théologiens, en général, en ont conclu que nos premiers parents s'en abstinrent totalement.

\*  
\* \*

« D'après l'opinion la plus commune et la plus conforme au texte, dit Fillion, les hommes jusqu'après le déluge s'étaient nourris exclusivement de végétaux. » (3) Effectivement, au chapitre II, verset 16 : *Dieu dit encore avec commandement : Mangez de tous les fruits des arbres du paradis.* Au chapitre III, verset 2, Eve répond au serpent : *Nous mangeons du fruit des arbres du paradis.* Il n'est point question de viande.

Le Dr Allioli parle dans le même sens : « Il est vraisemblable qu'à l'origine les hommes ne se nourrissaient que d'herbes et de fruits. Il suffit de comparer ce qui est marqué ici, au verset 29 du chapitre I de la Genèse, avec ce qui est dit au chapitre IX, pour voir qu'il y a une grande différence entre ce que Dieu permet à Adam, et ce qu'il accorde à Noé et à sa postérité. Les poètes profanes disent aussi que dans l'âge d'or et du temps de Saturne, la chair des animaux n'entraît point dans la nourriture de l'homme. » (4)

---

(1) S. Thomas, P. I, q. 97, art. 4. — (2) Genèse, I, 29. — (3) Sur Genèse, I, 29. — IX, 3 — (4) Ibid., I, 29.

Menochius, dont le commentaire est si remarquable par « sa clarté et sa précision », est encore plus explicite : « Au commencement, les hommes s'abstenaient de viande et de vin par esprit de religion, parce que Dieu ne leur avait pas expressément concédé l'usage de ces deux substances ; quoiqu'il ne l'eût pas interdit par un précepte spécial. » (1)

Ces paroles des interprètes de la Sainte Ecriture ne sont que l'écho de l'enseignement des Pères. Qu'il nous suffise de rapporter le témoignage de quelques-uns : « Dans cet heureux état, dit S. Basile-le-Grand, l'homme n'avait point encore imaginé tout ce qu'il inventa par la suite, pour satisfaire ses appétits déréglés, aux dépens de la raison, comme l'usage du vin et de la chair des animaux. » (2) S. Ambroise n'est pas moins positif : « Au commencement, écrit-il, Dieu donna à tous l'eau pour boisson et les fruits des arbres pour nourriture. » (3) Ecoutons encore S. Isidore de Séville : « L'usage du vin et de la chair des animaux a été accordé à notre espèce à la suite du déluge. » (4)

Cornélius a Lapide, l'un des plus grands commentateurs des Livres Saints, résume ainsi l'enseignement des Pères et des théologiens sur ce point : « D'après le sentiment le plus commun des Pères et des Docteurs, dit-il, les hommes jusqu'au déluge furent si tempérants, qu'ils ne se nourrissaient que de légumes et de fruits ; ils s'abstenaient de chair aussi bien que de vin. Et ils faisaient cela, non par suite d'un précepte quelconque de Dieu, mais par un motif de religion, provenant de ce que le Seigneur ne leur avait pas encore expressément accordé l'usage de la viande et du vin, comme c'est évident par les versets 3 et 21 du chapitre IX de la Genèse. » (1)

\*  
\* \*

1<sup>o</sup> C'est évident quant à l'usage de la chair. Car, selon la remarque de Suarez, « dans ce verset 3, Dieu concède d'une

---

(1) Sur Genèse, I, 29. — (2) Homil. I, de laud. jejun. — (3) Epist. LXIII, 27, ad Vercell. Eccles. — (4) Lib. I, de offic. eccles. — (5) Sur Genèse, I, 29.

manière spéciale aux hommes la viande pour nourriture, en disant : *Nourrissez-vous de tout ce qui a vie et mouvement.* Par cette concession spéciale il signifie que cela n'avait pas été accordé auparavant. Cela s'explique encore plus clairement par ce qui suit : *Comme je vous ai donné les légumes et les herbes.* C'est comme si Dieu disait : « Jusqu'à présent je vous avais concédé les légumes et les herbes; maintenant, pour votre nourriture, je vous accorde encore les animaux. » Si donc jusqu'à cette époque la faculté de manger de la chair ne fut pas donnée aux hommes, elle le fut beaucoup moins à Adam et Eve, dans l'état d'innocence. » (1)

Le même théologien, « en qui, comme l'on sait, dit Bossuet, on entend toute l'école, » pose ensuite cette question : « Est-ce que, en fait, l'usage de la viande a jamais existé dans le paradis terrestre? » Il répond catégoriquement : « Il est certain que de fait les premiers hommes n'ont pas mangé de viande au paradis. » (2) Il le démontre par de solides arguments et par l'autorité de S. Thomas. (3) En effet, en convoitant la chair et le vin, en ne se contentant pas des aliments que le Créateur leur avait servis si copieusement, Adam et Eve n'auraient-ils pas agi contre la droite raison, manqué aux convenances les plus élémentaires et fait injure à Dieu?

Suarez ajoute : « L'usage prudent et raisonnable des aliments doit être réglé non seulement par la nécessité de conserver la vie, mais aussi par celle de guider les inclinations, de modérer les appétits et de favoriser la vertu. Or, pour atteindre ce but, les aliments tirés des végétaux sont beaucoup plus aptes que ceux tirés des animaux. Donc selon la droite raison, ils devaient être préférés dans cet heureux état. Car, quoique l'appétit fût alors parfaitement soumis à la raison, néanmoins cette soumission même et cet ordre parfait devaient être maintenus par des moyens convenables employés par l'homme. » (4)

« Il faut en dire autant du vin, c'est-à-dire : Il est certain que les premiers hommes n'en ont pas usé au commence-

---

(1) De Creat. hom., lib.V, c.VI, n° 4. — (2) Ibid., n° 11. — (3) Ibid., n° 12. — (4) Ibid., n° 14.

ment. Son usage, en effet, encore moins nécessaire, eût offert plus de danger. Les eaux excellentes du paradis suffisaient aux besoins du corps, pour entretenir soit la santé, soit la tempérance. Elles constituaient la boisson la plus salubre et la plus agréable. » (1)

2<sup>o</sup> Le vin ne fut pas en usage au paradis terrestre; c'est évident par le verset 21 du Chapitre IX de la Genèse, où il est raconté que Noé, *en ayant bu* pour la première fois, *s'enivra*.

Or, les Pères de l'Eglise, les interprètes de la Sainte Ecriture, les théologiens catholiques sont unanimes pour excuser Noé, parce qu'il avait péché par ignorance. Mais est-il admissible que Noé eût ignoré l'usage du vin, s'il avait existé avant lui, même au paradis terrestre? En effet, ce patriarche vécut 595 ans avec son père, Lamech, qui lui-même vécut 56 ans avec Adam, et 168 avec Seth, son fils. Noé vécut 600 ans avec son grand-père Mathusalem, qui en vécut 243 avec Adam, et beaucoup plus avec les autres patriarches, ses descendants. Toutes ces données chronologiques sont tirées de la Sainte Ecriture.(2) Si donc l'usage du vin eût existé soit au paradis terrestre, soit après, comment Noé aurait-il pu l'ignorer à ce point? Saint Basile avait donc raison de dire : « L'usage du vin n'existait pas au paradis, ni celui de la viande. » (3)

Par conséquent, d'après les interprètes les plus autorisés de la Sainte Ecriture, d'après le sentiment le plus commun des Pères et des théologiens, Adam et Eve s'abstinrent totalement de vin au paradis terrestre.

C'est ce que confirme la nature même des choses. En effet, le corps de l'homme, composé de terre et d'eau, a un besoin absolu de ce dernier élément pour la formation, la croissance, la conservation et le fonctionnement régulier de tous ses organes. Aussi, dès que la quantité d'eau déterminée par le Créateur diminue dans le corps, la soif naturelle se fait sentir, pour avertir de combler le vide causé par l'évaporation continuelle. Mais ce liquide ne peut être rem-

---

(1) Ibid., n<sup>o</sup> 16. — (2) Dr Allioli, T. VIII. Abrégé de la Chronologie sainte Ch. II, Table II. — (3) Homil. I, de laud. jejun.

placé par aucun autre, sans s'exposer à troubler l'ordre établi par l'Auteur de la nature et à compromettre la santé et même la vie. Le Créateur a constitué nos organes pour être compénétrés, entretenus, actionnés par l'eau, et il a donné à cet élément les propriétés nécessaires pour atteindre ce but. De même, il a fait les aliments pour être décomposés, digérés et assimilés par le moyen de ce liquide, et non d'un autre, et il l'a rendu apte à produire ces effets.

C'est pourquoi S. Basile dit : « L'eau est absolument nécessaire à tous, mais elle suffit à chacun. » (1) La sainte Ecriture, énumérant les choses les plus nécessaires à l'homme, *l'eau, le pain, le vêtement et le logement*, (2) met *l'eau* à la première place, même avant le pain ; parce que sans l'eau de la salive la nourriture ne pourrait pas même être avalée, encore bien moins être digérée et assimilée.

« Le quart seulement du corps humain, dit le Dr Ming, est formé d'éléments solides ; les trois autres quarts se composent de matières aqueuses. Les aliments destinés au développement et à la conservation du corps sont dissous dans l'estomac et les intestins par divers sucs digestifs ; puis ils sont distribués au moyen de la circulation de la lymphe et du sang dans toutes les parties de l'organisme. Le sang, la lymphe et les sucs digestifs comprennent 90 % d'eau, et servent à dissoudre et à charrier les matières grasses, albumineuses, azotées, nécessaires à l'entretien des organes. De même les matières devenues inutiles ou nuisibles au corps subissent une dissolution dans l'eau et sont éliminées sous différentes formes.

« L'eau, dans l'économie animale, joue donc le rôle d'un serviteur indispensable, qui doit se trouver partout à la fois. A l'homme, aussi bien qu'à la plante ou à l'animal, elle est, de même que l'air, absolument nécessaire. Tandis que la privation simultanée de nourriture et d'eau amène la mort à bref délai, on peut, en absorbant de l'eau en faible quantité,

---

(1) Regulæ fusiores. Cap. XIX. — (2) Eccles., XXIX, 28.

comme le démontre l'expérience, obtenir une prolongation de vie relativement considérable.

» On a calculé que l'homme, par ses diverses sécrétions, élimine chaque jour environ 2 ½ litres d'eau. C'est une déperdition qu'il faut remplacer. Les légumes et les fruits, outre leurs parties nutritives, ont une forte proportion aqueuse. Même les aliments d'apparence sèche renferment une quantité notable d'eau. » (1)

Dans les boissons alcooliques, comme le vin, la bière, les liqueurs, il n'y a que l'eau qui puisse calmer la soif; l'alcool qu'elles contiennent, la provoque au contraire, plus ou moins fortement, selon la quantité et la qualité. (2)

Le célèbre docteur Tissot, mort en 1797, à Lausanne, pays de vignobles, après avoir énuméré les propriétés de l'eau, conclut ainsi : « En comparant ses effets à ceux du vin, la comparaison est toute en faveur de l'eau. » (3)

Galien, médecin de l'empereur Marc-Aurèle, écrivait aussi : « L'eau est la boisson la plus convenable à tous les hommes, soit en santé, soit en maladie. » (4)

Par conséquent, la nature même des choses demandait qu'au paradis terrestre l'eau fût la boisson de l'homme, comme étant la plus salubre, la plus convenable et la plus agréable.

\*  
\* \*

Mais, dira-t-on peut-être, Adam et Eve s'abstinrent de vin et de chair, parce qu'ils en ignoraient l'usage. A cela nous répondons : Dans l'état d'innocence, nos premiers parents n'étaient pas soumis à l'ignorance, qui fut une des suites et une des punitions de leur péché. « Ce qui le prouve, dit S. Thomas, c'est que l'homme imposa lui-même un nom à tous les animaux, comme il est rapporté dans la Genèse : *Le Seigneur Dieu amena devant Adam tous les animaux*

---

(1) La soif, par le Dr Ming médecin et conseiller national, p. 4-5. —  
(2) Ibid., p. 6. — (3) De la santé des gens de lettres, p. 184. Voir  
4<sup>e</sup> Partie, ch. XVII. — (4) Lib. I. De simplic. medicam., C. IV, cité par  
Cornélius a. L. in Eccles., XXIX, 28.



*terrestres et tous les oiseaux du ciel, afin qu'il vît comment il les appellerait; car le nom qu'Adam donna à chacun des animaux, est son nom véritable.* Or, continue le saint Docteur, les noms doivent convenir à la nature des choses. Donc Adam connaissait la nature des animaux; et, par la même raison, il possédait la science de toutes les autres choses que l'homme peut naturellement savoir, et de toutes les choses surnaturelles, qu'il devait savoir selon son état primitif. (1)

Adam et Eve connaissaient donc les différentes propriétés de la chair des animaux et du jus de raisins avec leurs avantages et leurs désavantages, ainsi que l'usage qu'on en pouvait faire. S'ils s'abstinrent de l'un et de l'autre, ce ne fut certes pas par ignorance, mais « par un motif de religion ».

Les lumières naturelles et surnaturelles de leur raison leur firent comprendre très clairement cette volonté, ce conseil de Dieu : que *c'est une bonne chose de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin.* (2) Car « l'usage prudent et raisonnable doit être réglé non seulement par la nécessité de conserver, mais aussi par celle de guider les inclinations, de modérer les appétits et de favoriser la vertu ». Or, pour atteindre ce but, l'eau est beaucoup plus apte que le vin.

Pourquoi? Parce que dans le vin fermenté il y a de *l'alcool*. Or, d'après les médecins, « *l'alcool* est le type des excitants ». Il a la propriété dangereuse d'irriter le sang, les nerfs, les muscles, toutes les fibres du corps, et en même temps, de diminuer la mémoire, d'obscurcir l'intelligence, d'affaiblir la volonté, et ainsi de troubler la raison : toutes choses qui loin de « guider les inclinations, de modérer les appétits, de favoriser la vertu », font plutôt le contraire. Mais ce danger et l'alcool qui le produit, n'existent pas dans le jus des raisins non fermenté. Rien donc empêchait Adam et Eve de manger des raisins, comme des autres fruits.

Toutefois Dieu ne leur avait pas défendu l'usage du vin par un précepte spécial, parce qu'il n'est pas mauvais en lui-même; pourvu qu'il soit réglé par la raison et la religion.

---

(1) P. I, q. 94, art 74 — (2) Rom., XIV, 21.

Mais, dans sa sagesse et sa bonté infinies, Dieu a jugé que le vin n'était nécessaire ni à la vie, ni à la santé, ni au bonheur de l'homme; qu'au contraire c'était meilleur pour lui de s'en abstenir totalement. De là nous pouvons conclure qu'il nous est mille fois plus avantageux de nous en priver, maintenant que, par suite du péché, tous nos appétits sont en révolte continuelle contre la raison.

\*  
\* \*

En s'abstenant de chair et de vin « par esprit de religion », sans qu'il y eut commandement, mais uniquement pour accomplir le bon plaisir de Dieu, *Adam*, selon S. Paul, *était la figure du futur* (1) *Adam*, Jésus-Christ, qui se rendait lui-même ce divin témoignage : *Moi, je fais toujours le bon plaisir de mon Père.* (2) *Ma nourriture est de faire sa volonté,* (3) soit de commandement, soit de conseil; l'une et l'autre sont infiniment parfaites. Aussi n'y a-t-il rien de meilleur en soi, ni de plus avantageux pour nous, ni de plus agréable à Dieu, que de faire toutes ses volontés. *C'est le témoignage qu'il rendit plus tard à David, en disant : J'ai trouvé un homme selon mon cœur qui fait toutes mes volontés.* (4)

Adam et Eve étaient alors selon le cœur de Dieu, faisant toutes ses volontés. De son côté, Dieu le Fils, sous une forme humaine, leur apparaissait, comme plus tard à Abraham, se promenant dans le paradis, conversant avec eux comme un père avec ses enfants chéris. Sa voix aimée était bien connue de leurs oreilles innocentes.

L'exemple d'Adam et d'Eve, dans le paradis terrestre, s'abstenant de vin et de toute boisson enivrante, par un motif de religion, est comme un phare antialcoolique que Dieu a fait briller au commencement des temps, pour éclairer tout le genre humain : *Que votre lumière, dit le Sauveur, luisse devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.* (5)

---

(1) Rom., V, 14. — (2) S. Jean, VIII, 29. — (3) Ibid., IV, 34. — (4) Act., XIII, 22. — (5) S. Math., V, 16.

## CHAPITRE VII

### Chute d'Adam et d'Eve

En permettant à nos premiers parents de *manger de tous les fruits des arbres du paradis*, Dieu avait ajouté : *Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal : car le jour même où vous en mangerez, vous mourrez très certainement.* (1)

Sur ces paroles S. Thomas dit : « Comme le bonheur de l'homme dépendait de ce fait que sa volonté resterait soumise à Dieu ; pour que dès le premier moment il s'accoutumât à suivre la volonté du Créateur, le Seigneur lui proposa certains préceptes, comme de manger du fruit de tous les arbres du paradis, lui défendant, sous peine de mort, de manger de celui de la science du bien et du mal. Et cela, non parce que l'usage de ce fruit était mauvais en lui-même, mais afin que l'homme observât ce précepte, tout léger qu'il fût, par cette raison, que Dieu l'avait donné. L'usage du fruit défendu devint un mal, uniquement parce qu'il était défendu. » (2)

Pour assurer et perpétuer le bonheur de nos premiers parents, en les habituant à *faire sa volonté sur la terre comme dans le ciel*, Dieu procède avec une sagesse, une bonté et une délicatesse admirables. Il attire et incline suavement leur volonté à suivre le *divin conseil* de s'abstenir de vin et de viande par l'espérance des récompenses terrestres et célestes. Il attire et incline suavement et fortement leur volonté à observer le *précepte* de s'abstenir d'un fruit, non seulement par l'espérance des récompenses, mais par la crainte de châtimens temporels et éternels. Le précepte est très facile à accomplir. La récompense et la punition sont les plus grandes possibles, parce que notre Père céleste désire infiniment nous rendre heureux.

---

(1) Genèse, II, 17. — (2) Opusc. II. Compend. theol., c. 188.

Ce divin conseil et ce précepte positif, loin d'entraver la liberté d'Adam et d'Eve ou d'aggraver leurs obligations, leur facilitaient l'observation de la loi naturelle, inhérente à notre nature, laquelle nous commande de faire le bien et de nous abstenir de tout ce qui est intrinsèquement mal. Ce conseil et ce précepte les accoutumaient, en effet, à suivre la volonté de Dieu dans des choses faciles, pour leur apprendre à s'y conformer dans des choses plus difficiles.

Mais pourquoi un précepte de tempérance, plutôt que de toute autre vertu ? L'appétit de l'homme était sans doute parfaitement soumis à la raison ; toutefois l'homme demeurerait libre. Le Créateur, prévoyant la tentation de gourmandise, avait voulu fortifier encore sa créature de prédilection par cette pratique de tempérance ; car la vertu se fortifie par l'exercice. (1) Tel un prudent arboriculteur met un tuteur à ses jeunes arbres pour les protéger contre l'effort du vent.

« Tandis que l'excès du boire et du manger est pour le genre humain le principe de mille maux, dit S. Chrysostome, le jeûne et la sobriété sont une source intarissable de biens ineffables. Aussi, dès la création de l'homme, Dieu, qui savait que c'était là *le remède le plus opportun* pour le salut de nos âmes, donna avant tout le reste ce commandement à notre premier père (2) : *Ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.* »

« La félicité du paradis, ajoute S. Jérôme, ne pouvait être inaugurée sans l'abstinence. Tant que Adam jeûna, il fut dans le paradis : dès qu'il mangea du fruit défendu, il en fut chassé. » (3)

Selon S. Thomas, « le jeûne en général tombe sous la loi de la nature » (4), qui exige non seulement que nous fassions le bien, mais que nous nous abstenions de tout mal. Car le mal engendre le malheur, comme le froid, la glace ; le bien produit le bonheur, comme le feu, la chaleur. La première

---

(1) Suarez De hom. Creat, lib. III, c. XXI, n. 9, 11, 12. — (2) Homil. I in Gen. — (3) Liv. II contr. Jovin., c. XII, 5. — (4) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 147, art. 3.

condition par conséquent pour être heureux, c'est de faire le bien et de s'abstenir du mal. La première condition pour avoir chaud, c'est d'éviter le froid. Le bien, c'est ce qui est conforme à la volonté de Dieu, à sa nature, ainsi qu'à la nature de l'homme. Le mal, c'est la privation du bien, comme le froid est la privation de la chaleur.

Pour conserver leur bonheur, Adam et Eve avaient donc à observer un triple jeûne : *un jeûne de droit naturel*, qui consiste à s'abstenir de tout ce qui est mauvais en soi ; *un jeûne de droit positif*, qui consistait à s'abstenir du fruit défendu ; *un jeûne de conseil*, qui consiste à s'abstenir de viande et de vin. C'était un triple frein au penchant à boire et à manger, pour l'empêcher de se dérégler.

Malheureusement Eve se laissa tromper par le démon, caché sous la figure d'un serpent. Elle mangea du fruit défendu et elle en présenta à Adam, qui en mangea pareillement, par complaisance pour sa femme. Cette désobéissance, qui constituait un péché mortel, donna immédiatement la mort à leur âme, en la séparant de Dieu.

Nos premiers parents, comme les chrétiens, avaient une double vie : la vie naturelle qui consiste dans l'union de l'âme avec le corps, et la vie surnaturelle qui consiste dans l'union de notre âme avec Dieu par la grâce sanctifiante.

*Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne ; elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre par le talon.*

*Dieu dit aussi à la femme : Je multiplierai vos maux et vos conceptions ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari et il vous dominera.*

*Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait ; vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie, qu'avec beaucoup de travail. Elle vous produira des épines et des ronces, et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre. Vous mangerez*

*votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. » (1)*

Par leur faute, Adam et Eve furent assujettis au démon, à l'ignorance, aux passions, aux misères de cette vie et à la mort ; le ciel leur fut fermé ; ils méritèrent la damnation éternelle. Enfin ils furent chassés du paradis terrestre. Leur malheur était irréparable, si Dieu, dans sa miséricorde, ne leur eut donné l'espérance d'un Sauveur, qui briserait un jour la puissance du démon.

---

---

## CHAPITRE VIII

---

### **L'abstinence totale jusqu'au déluge, pendant environ 1600 ans**

Instruits par une aussi lamentable expérience, en désobéissant à un *commandement* de Dieu, nos premiers parents se gardèrent bien de méconnaître la sagesse du *conseil* de leur Créateur, et d'user de chair et de vin. Dociles cette fois à la voix du Seigneur, ils se contentèrent du genre d'aliments et de boissons que l'Auteur de la nature avait déterminé, comme le plus approprié à leurs besoins et le plus avantageux pour eux. Leurs descendants les imitèrent dans leur frugalité.

Tel est l'enseignement le plus commun des Pères de l'Eglise et des théologiens en général, comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents. Quelques témoignages suffiront pour confirmer ce que nous avons établi.

« Quoique banni du paradis, écrit S. Jérôme, l'homme ne reçut pas tout de suite la permission d'user de viande, mais il n'avait encore pour nourriture que les fruits des arbres, les blés des moissons, les légumes et les herbes. En sorte que,

---

(1) Genèse, III, 14-19.

exilé du paradis, il se nourrissait, non pas de viandes qui n'étaient pas dans le paradis, mais de fruits semblables à ceux du paradis. » (1)

Bossuet enseigne la même chose dans son immortel *Discours sur l'histoire universelle* : « Avant le déluge, la nourriture que les hommes prenaient sans violence dans les fruits et dans les herbes, était sans doute quelque reste de la première innocence et de la douceur à laquelle nous étions formés. Maintenant pour nous nourrir, il faut répandre du sang, malgré l'horreur qu'il nous cause naturellement, et les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables, suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir. » (2)

Quant au vin, écoutons S. Basile-le-Grand : « Ce qui prouve qu'alors on n'avait nulle expérience de la force du vin, c'est que Noé n'en connaissait pas même l'usage. Car cette boisson n'avait pas encore envahi la vie des hommes mortels pour l'user et la détruire par son fréquent usage. C'est pourquoi n'ayant encore vu personne boire du vin, n'en ayant pas fait lui-même l'expérience, il tomba dans l'indisposition que cette boisson a coutume de causer. » (3)

« Voyez, dit à son tour le célèbre commentateur Cornélius a L., et admirez l'abstinence des anciens patriarches. Tous, depuis la création du monde jusqu'au déluge, c'est-à-dire pendant 1600 ans, tous s'abstinrent également de vin et de viande; c'est pourquoi ils vécurent si longtemps et furent doués d'une si grande sagesse. Ils vivaient jusqu'à 900 ans (4) et plus. »

Cette longévité, quelque étonnante qu'elle paraisse, n'en est pas moins un fait historiquement constaté et solidement établi. Le récit de Moïse ne saurait être sur ce point ni plus explicite, ni plus précis. A quoi faut-il l'attribuer? Avant tout à une disposition spéciale de la divine Providence, soit

---

(1) Liv. II contr. Jovin., ch. XV, 5, cité par Canisius, Catéch. t. IV, p. 389. — (2) 2<sup>e</sup> P. Suite de la religion, ch. I. — (3) Homil. I, de laud. jejun. — (4) Cornélius sur Gen., IX, 21.

pour la conservation des traditions primitives, soit pour la propagation du genre humain. (1)

Il est certain aussi que la tempérance, et en particulier l'abstinence totale de boissons enivrantes, favorisent singulièrement la santé de l'homme et prolongent sa vie. La S. Ecriture nous le dit en maint endroit, l'expérience des siècles le prouve, la raison et la science le démontrent.

*La tempérance dans le boire, dit le Seigneur, est la santé de l'âme et du corps.* (2) Il ajoute un peu plus loin : *L'homme abstinent prolonge sa vie.* (3) Ces paroles de Dieu se sont vérifiées d'âge en âge. Les historiens, les médecins et les théologiens sont unanimes à le constater.

« Les Esséniens vivaient très longtemps ; plusieurs parvenaient à l'âge de 100 ans, par la simplicité et leur régime de vie. Ils ne se nourrissaient que de pain et de bouillie (polenta), et ne buvaient que de l'eau. » (4)

Galien, médecin de Marc-Aurèle, enseigne que ceux qui ne sont pas naturellement d'une complexion délicate, peuvent, par le moyen de la tempérance, parvenir à l'âge le plus avancé, dans une entière liberté de leurs sens, et même exempts de toute maladie et de toute douleur. (5)

Le savant théologien Lessius a composé un traité qu'il a intitulé : *Le vrai moyen de vivre plus de 100 ans dans une santé parfaite.* Ce moyen consiste à observer exactement les règles de la tempérance chrétienne. « La fin que j'ai principalement en vue dans ce traité, dit-il, est très digne d'un théologien. C'est de donner lieu à quantité de personnes de piété, soit dans le cloître ou dans le monde, de servir longtemps le Seigneur avec plus de facilité, de joie, de ferveur et même de plaisir, mais d'un genre tout spirituel, et de mériter par là pour toute l'éternité, une bien plus grande gloire.

» Il est incroyable avec combien de liberté et de consolation intérieure ceux qui mènent une vie sobre, sont appliqués

---

(1) Allioli sur Genèse, V, 31. — (2) Eccles., XXXI, 37. — (3) Ibid. XXXVII, 34. — (4) Josèphe, Guerre des Juifs, liv. II, ch. II. — (5) La sobriété par Pythagore, Cornaro et Lessius, 1891, p. 211.



à la prière, à la célébration du saint Sacrifice, à la lecture et à la méditation de la sainte Ecriture.

» La vie sobre préserve et délivre l'homme de toutes sortes de maladies. Quantité de gens naturellement faibles et sans cesse appliqués à des choses spirituelles, ne doivent qu'à leur tempérance leur grand âge et leur santé. Les saints Pères et beaucoup de religieux sont de ce nombre. » (1)

L'abstinence totale de boissons enivrantes, en particulier, préserve de beaucoup d'accidents et de maladies, favorise la santé du corps et de l'âme, et prolonge la vie d'une manière notable. Ce sont là des faits aujourd'hui acquis à la science et démontrés par de nombreuses statistiques. *Les caisses d'assurances sur la vie accordent aux abstinents totaux des conditions bien plus favorables, allant du 10 au 20 0/0, qu'à ceux qui boivent modérément; parce qu'il est prouvé mathématiquement que la moyenne de la vie des premiers est plus longue que celle des seconds; les buveurs ne sont pas admis.* (2)

Par conséquent, Dieu, en conseillant aux hommes de s'abstenir de viande et surtout de vin, loin de leur imposer une pénitence, leur procurait un bienfait inappréciable. *Le conseil du Seigneur demeure éternellement; et les pensées de son cœur subsistent dans la suite de tous les siècles.* (3)

---

---

## CHAPITRE IX

### L'abstinence totale et la bénédiction de Dieu dans la famille de Noé

Noé et sa femme, leurs trois fils, Sem, Cham et Japhet, avec leurs femmes, pratiquèrent l'abstinence totale de viande et de vin, d'abord jusqu'au déluge, puis jusqu'au moment où Dieu leur permit d'en user. Cela est devenu évident par

---

(1) La sobriété par Pythagore, Cornaro, Lessius, pp. 166 et 201. —

(2) Manuel de tempérance, par Denis, 1898, p. 105. Voir aussi *Bien Social*, juin 1902. — (3) Ps. xxxii, 11.

les preuves que nous avons apportées précédemment. Noé vécut 600 ans avant le déluge et 350 après. Combien s'écoula-t-il d'années jusqu'à cette concession, la sainte Ecriture ne l'indique pas.

Quoi qu'il en soit, pendant le temps que l'abstinence régna dans cette famille, celle-ci fut comblée des bénédictions du ciel. *Noé trouva grâce devant le Seigneur.* (1) racontent les Livres saints; *il fut parfait au milieu des hommes de son temps; il marcha avec Dieu.* (2) Après le déluge, *Dieu bénit Noé et ses enfants.* (3) *Ce juste est devenu la réconciliation des hommes. Pour ce motif Dieu s'en est réservé quelques-uns. Une alliance éternelle a été faite avec lui.* (4)

Ce patriarche n'était pas seul l'objet des complaisances du Très-Haut, mais tous ses enfants avec lui. En effet, *Dieu dit encore à Noé et à ses fils aussi bien qu'à lui : Je vais faire alliance avec vous et avec toute votre race. Et toute chair ne périra plus désormais par les eaux du déluge. Je mettrai mon arc dans les nues, afin qu'il soit le signe de l'alliance entre moi et la terre.* (5)

Parmi les bénédictions qui faisaient le bonheur de cette famille d'abstinents, nous en relèverons deux : elles sont la source de biens ineffables pour le corps et pour l'âme.

1<sup>o</sup> Lorsque Dieu eut créé le premier homme et la première femme, *il les bénit et leur dit : Croissez, et multipliez-vous; remplissez la terre et vous l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux de la terre.* (6) Pour former le corps d'Adam et d'Eve, le Créateur se servit d'eau et de terre, éléments absolument purs de tout alcool. Lorsque, par sa bénédiction, Dieu associa nos premiers parents à sa puissance créatrice, ils s'abstenaient de toutes boissons enivrantes. Comme un habile et prudent agriculteur prépare la terre qu'il veut ensemençer et la purge de tout ce qui pourrait nuire à la germination et à la fructification du grain qu'il va lui confier, ainsi le céleste Agriculteur prépara-t-il le champ où il voulait faire croître et

---

(1) Genèse, VI, 8. — (2) Ibid., 9. — (3) Ibid., IX, 1. — (4) Eccles., XLIV, 17-19. — (5) Genèse, IX. — (6) Genèse, I, 28.

multiplier les hommes, le préservant de toute ivraie alcoolique. Précieuses leçons pour ceux qui savent et veulent les comprendre et surtout les mettre en pratique !

Après le déluge, Dieu bénit Noé et ses enfants, et leur dit : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre. Que tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel soient frappés de terreur et tremblent devant vous. J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.* (1) Or, Noé, sa femme, ses fils et leurs femmes s'abstenaient encore de toutes boissons enivrantes, lorsque Dieu leur donna cette bénédiction ; car c'était au sortir de l'arche. Le Créateur, dans le commencement, voulut peupler le monde par des abstinents ; dans la suite, il voulut encore le repeupler par des abstinents. Cette conclusion n'est-elle pas naturelle et évidente, puisque rien ne se fait sans la volonté de Dieu ?

Les plus habiles médecins et les plus savants moralistes pourront-ils jamais connaître et faire apprécier tous les biens qui résultent pour les parents et les enfants, lorsque ces derniers reçoivent un sang et des organes absolument exempts de toute influence de l'alcool, conformément aux intentions de l'Auteur de la nature ? Ils comprennent cela, ces millions de parents qui, pour leur propre bonheur et pour celui de leurs enfants, embrassent et pratiquent avec joie et amour l'abstinence totale.

2<sup>o</sup> Dieu avait établi l'homme roi de toute la création : *Remplissez la terre et vous l'assujettissez ; dominez sur tous les animaux.* La première terre qu'il doit s'assujettir, c'est celle dont il est formé. Le premier animal sur lequel il doit dominer, c'est lui-même. L'homme en effet est un animal raisonnable, composé d'un corps et d'une âme. C'est la raison, c'est l'âme qui doit s'assujettir le corps et le dominer.

Avant le péché, Dieu avait donné à l'âme la paisible domination sur son corps et sur ses penchants naturels. L'homme avait de même reçu la paisible domination sur les animaux ; tous lui obéissaient comme des agneaux.

---

(1) Genèse, IX, 1-2.

Après le péché, et même depuis le déluge, Dieu conserve à l'âme l'empire sur son corps et sur ses penchants. Mais il y a lutte à mort entre le corps, animal révolté, avec toutes ses passions mauvaises, et l'âme raisonnable. Si celle-ci se laisse vaincre, elle sera réduite en esclavage d'abord ; puis elle se perdra avec le corps pour cette vie et pour l'autre. Il faut donc qu'avec le secours de Dieu, l'âme réduise le corps en servitude, afin de sauver l'un et l'autre.

Or, l'alcool qui est dans le vin fermenté, comme dans toutes les autres boissons enivrantes, excite le corps à la révolte avec toutes les mauvaises passions. D'autre part, il obscurcit en même temps par ses fumées l'intelligence de l'homme ; il amollit et captive la volonté par les plaisirs des sens ; il affaiblit ainsi la raison ; il l'enchaîne comme une esclave, comme un vil animal ; il la tue momentanément par l'ivresse, ou pour toujours, par la folie ; et souvent il perd l'âme et le corps pour l'éternité.

*L'homme, dit le Seigneur, tandis qu'il était élevé en honneur ne l'a point compris ; il a été comparé aux bêtes dépourvues de raison et il leur est devenu semblable.* Le péché excepté, l'homme n'a pas de plus dangereux ennemi de sa raison, de sa liberté et de sa dignité que l'alcool. Aussi, pour le préserver plus efficacement de cette déchéance, pour le maintenir plus facilement et plus sûrement dans l'honneur de sa condition de créature raisonnable, Dieu lui avait-il instamment recommandé de s'abstenir de vin et de tout ce qui enivre. Heureux mille fois ceux qui comprennent le bonheur et l'honneur qu'il y a dans la pratique de la sainte abstinence, source intarissable des plus abondantes bénédictions pour les individus et pour les familles !

L'animal, docile à son instinct, et ne buvant jamais avec excès, rappelle à l'homme ce que, sans peine, il faisait au paradis terrestre par raison et par religion ; ce qu'il continua dans la suite jusqu'au déluge et ce que des millions de personnes font encore aujourd'hui pour leur bonheur. Dieu a refusé à l'instinct des animaux le moyen de trouver l'alcool, soit comme boisson, soit comme remède. N'ayant pour se

modérer ni la raison, ni la religion, ils seraient promptement entraînés à une complète destruction par les jouissances alcooliques.

---

## CHAPITRE X

---

### Le vin, l'ivresse et la malédiction dans la famille de Noé

Dieu dit encore à Noé : *Tout ce qui se meut et vit vous servira de nourriture ; je vous le donne, comme les légumes et les herbes. F'excepte seulement la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger.* (1) Le Seigneur interdit plus tard de manger la viande d'un grand nombre d'animaux, qualifiés d'*impurs*. « Dieu permit à l'homme l'usage de la chair, remarque Cornélius ; mais il ne le lui prescrivit pas. »

Quant au vin, nous ne lisons pas dans les saintes Ecritures que Dieu en eut concédé l'usage d'une manière expresse, comme pour la viande. Elles racontent seulement la découverte de Noé, sans la condamner. D'où l'on a conclu que l'usage du vin fut toléré, mais à regret, selon plusieurs Pères de l'Eglise. « L'usage du vin, dit S. Basile-le-Grand, commença après le déluge. Comme il n'y avait plus d'espoir de maintenir parmi les hommes cette perfection qui consiste à s'abstenir de viande et de vin, Dieu leur accorda la permission d'en user. » (2) S. Jérôme est encore plus explicite : l'usage de la viande et du vin, dit-il, fut accordé aux hommes à cause de la dureté de leur cœur, comme Moïse concéda plus tard le divorce aux Israélites. (3)

Il s'agit du vin fermenté, enivrant. Car, la S. Ecriture dit : *Le vin a été créé, dès le commencement, pour réjouir l'homme, et non pour l'enivrer.* (4) Or, quel est le vin créé, dès le com-

---

(1) Genèse, IX, 3-4. — (2) Homil. I, de laud. jejun. — (3) Liv. I, contr. Jovin., 18 ; liv. II, 15. — (4) Eccles., XXXI, 35.

mencement, pour réjouir l'homme? C'est le pur jus du raisin, le vin non fermenté. Quel est le vin qui produit l'ivresse? C'est celui que Noé a fabriqué, en laissant corrompre et fermenter le jus du raisin, pour transformer en alcool les matières sucrées qu'il contient.

Écoutons maintenant l'Écrivain sacré nous racontant le premier usage que l'homme fit du vin fermenté et les funestes conséquences dont il a été l'occasion immédiate pour Noé et sa famille. *Noé, s'appliquant à l'agriculture, commença à cultiver la terre; et il planta une vigne. Et ayant bu du vin, il s'enivra, et parut nu dans sa tente. Cham, père de Chanaan, le trouvant dans cet état, vint en avertir ses frères. Mais Sem et Japhet, ayant étendu un manteau sur leurs épaules, et marchant à reculons, couvrirent la nudité de leur père, sans la regarder.*

*Noé, se réveillant de cet assoupissement causé par le vin, et apprenant la conduite de son second fils, dit : Que Chanaan soit maudit ! Qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves ! Que le Seigneur, le Dieu de Sem, soit béni, et que Chanaan soit son esclave ! Que Dieu multiplie la postérité de Japhet, et que Chanaan soit son esclave ! (1)*

La chute de Noé et tous les maux qui s'en suivirent, montrent clairement combien Dieu avait raison de détourner l'homme de l'usage du vin fermenté, à cause du danger de l'alcool, qu'il contient. Voilà donc cet homme juste, cet homme parfait ! Le premier usage qu'il fait du vin, c'est d'en abuser. « Le vin, dit S. Ambroise, n'a pas même épargné son inventeur. Les attraits de cette boisson tentèrent les membres de ce vieillard. Ce juste sentit la volupté envahir son corps et il s'endormit. » (2)

Le démon, le premier, abusa des dons de Dieu et poussa l'homme à en abuser; il reconnaît bien vite tout le profit qu'il pourra tirer de l'alcool pour tenter les hommes. Immédiatement il se sert du vin, comme du plus subtil et du plus alléchant de ses appâts, pour attaquer Noé, qui, pendant plus de 600 ans, avait résisté à toutes les autres tentations. Avec l'alcool, du premier coup, Satan réussit... « Le juste

---

(1) Genèse, IX, 20-27. — (2) De Elia et jejun., c. V, 10.

Noé, ajoute S. Ambroise, a trouvé le vin après le déluge pour sa propre tentation. » (1)

Le démon aurait-il donc triomphé du second père du genre humain? Les Pères de l'Eglise avec S. Thomas nous enseignent que cette ivresse de Noé ne fut pas coupable, n'étant pas volontaire. (2) « Ce juste, dit S. Chrysostome, tomba dans l'ivresse, parce qu'il n'avait pas expérimenté la violence du vin et ne savait pas dans quelle mesure on pouvait le boire. Il ne retomba plus dans cet état, preuve évidente qu'il avait péché par ignorance et non par faiblesse. Il n'a plus jamais encouru la même honte. » (3) S. Basile dit aussi : « Ce qui prouve qu'alors on n'avait nulle expérience de la force du vin, c'est que Noé n'en connaissait pas même l'usage. » (4)

Quoiqu'il n'ait pas pu entraîner le consentement de Noé, ni par conséquent lui enlever la grâce sanctifiante et l'amitié de Dieu, le démon toutefois ne se retira pas du combat sans emporter bien des dépouilles. Par cette ivresse, il avait défiguré l'image de Dieu dans le corps du patriarche, en le privant de l'usage de ses sens. Il avait défiguré l'image de Dieu dans l'âme de ce juste, en le privant de l'usage de la raison. Il avait tenu momentanément sous le joug d'une honteuse servitude cet ami de Dieu, sans pouvoir cependant le séparer de son Créateur par un péché mortel.

Satan se servit de cette ivresse pour faire donner par Noé un triple scandale : d'intempérance, d'immodestie et d'irrévérence; ce dernier, en manquant au respect qu'il se devait à lui-même. Or, Notre Seigneur a dit : *Malheur à celui par qui le scandale arrive ! Il aurait mieux valu, qu'on lui eût attaché une meule de moulin au cou et qu'on l'eût jeté à la mer.* (5) Quoique non coupable, Noé ne laissa pas de réparer, par la sobriété et la sainteté du reste de sa vie, le mal qu'il avait pu causer par ce scandale. « L'ivresse de Noé, dit S. Ambroise, doit nous servir de leçon de sobriété. Car il s'enivra une seule

---

(1) De Elia et jejun., c. V, 27. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 150, art. 1. — (3) Homil. XXIX in Gen., IX, 21. — (4) Homil. I, de laud. jejun. — (5) S. Math., XVIII, 6-7.

fois. Dès qu'il eut reconnu le mal de l'ivresse, il restreignit l'usage de son invention à servir de remède, et non à repandre le vice. » (1)

Malheur non moins à celui qui volontairement reçoit le scandale! Sem et Japhet s'en préservèrent, et ils furent bénis de Dieu. Cham et son fils Chanaan (2) se laissèrent scandaliser, et ils furent maudits de Dieu. Car, comme l'observe Cornélius, « Noé ne proféra pas ces paroles dans l'intention de maudire; mais, dans un esprit prophétique, il annonça ce qui arriverait à chacun de ses enfants dans la suite des siècles. » C'est Dieu qui parlait par la bouche du patriarche.

Enfin, par l'ivresse de Noé, tout involontaire qu'elle fût, le démon causa un très grand dommage à une notable partie de la race humaine. Cette ivresse en effet fut l'occasion du péché de Cham, de la malédiction de Chanaan, et de l'introduction de l'esclavage parmi les hommes. « Il n'y aurait pas d'esclavage, écrit S. Ambroise, s'il n'y avait jamais eu d'ivresse. Ainsi le vin n'est pas seulement nuisible à ceux qu'il tente, mais à beaucoup d'autres. » (3) Cette malédiction de Dieu pèse encore aujourd'hui sur les malheureux descendants de Chanaan, sur les nègres d'Afrique, où règne le plus affreux esclavage. Que de maux depuis 4300 ans!

Cette malédiction est une vivante et terrifiante image des maux que les parents buveurs transmettent avec le sang à leurs descendants. C'est une vivante et terrifiante image de ceux qui, imitant, mais d'une manière coupable, l'ivresse de Noé, tombent volontairement dans le plus hideux esclavage, sous le plus cruel des tyrans, le démon de l'alcool.

---

---

## CHAPITRE XI

### Dieu abrège la vie de l'homme

Dieu venait de punir les péchés des hommes par le déluge. En outre, il les avait menacés d'abrèger la durée de

---

(1) De Elia et jejun, c. V, 10. — (2) Cornélius sur Genèse, IX, 22. — (3) De Elia et jejun., c. V, 11.



leur vie. *Et Dieu dit : le temps de l'homme ne sera plus que de 120 ans.* (1) Le commentaire de Fillion s'exprime ainsi sur ces paroles : « Dieu se venge en abrégeant d'une manière notable la vie humaine. »

Les premiers descendants de Noé, il est vrai, prolongèrent leurs jours bien au-delà de ce terme. Toutefois ils n'atteignirent de loin pas l'âge des anciens patriarches. Ni Dieu, ni la nature n'agissent par saut, mais par degré. « Après le déluge, dit le docteur Allioli, le nombre des années de la vie humaine diminua successivement, et il sera réduit à 120 ans. Depuis Abraham jusqu'à Moïse, c'était l'âge ordinaire des vieillards. »

Mais pourquoi, dans la suite des siècles, et aujourd'hui en particulier, la vie de l'homme a-t-elle encore tellement diminué? De rares exceptions seulement atteignent l'âge normal de 100 à 120 ans. Nous ne devons pas attribuer ce résultat à une autre cause qu'à l'intempérance, entendue dans le sens le plus large, comprenant tous les genres d'excès. Nous pouvons l'attribuer plus spécialement à l'abus de la viande et surtout à l'abus du vin fermenté et des autres boissons enivrantes. Car ces deux aliments ne sont salutaires qu'à la condition d'en user avec une grande modération, et, s'il s'agit du vin, avec une extrême modération.

Ces aliments ont des propriétés qui les rendent dangereux pour beaucoup de personnes. D'abord ils sont très succulents, ce qui provoque facilement l'excès. D'autant plus que l'homme s'ingénie à les rendre encore plus appétissants par toutes sortes d'apprêts, pour satisfaire, non ses véritables besoins, mais sa gourmandise.

« Quand nous venons, dit S. Augustin, à goûter cette espèce de plaisir, nécessairement attaché à l'usage des viandes, qui pourrait exprimer comment ce plaisir ne nous permet pas de sentir jusqu'où va le simple besoin? Il nous en cache tellement les salutaires bornes, qu'il ne manque presque jamais de nous les faire passer. Quoique la nature ait alors ce qui lui suffit, nous nous imaginons que cela ne suffit

---

(1) Gen., VI, 3.

pas, et nous croyons faire pour la santé ce que la sensualité seule nous fait faire. Le plaisir que nous goûtons, nous fait ignorer où finit le simple nécessaire. » (1)

Secondement, la viande et le vin sont en eux-mêmes des aliments excitants et le deviennent encore davantage par les apprêts. De la sorte, ils donnent à la vie, au sang, une activité excessive, qui use nos organes avant le temps normal. Il en est de notre vie corporelle, de notre organisme, comme d'un rouage, d'un mécanisme quelconque, d'une machine à vapeur. Rien n'est inusable ici bas, pas même l'acier le plus dur. Les organes corporels ne peuvent pas indéfiniment se refaire. Plus le mouvement du rouage sera accéléré, plus vite se produiront l'usure et la destruction finale. Tout ce qu'on gagne en vitesse, on le perd en durée.

Il en est ainsi de nos corps, dont la vie et la santé ne se conservent que par l'observation des lois morales et hygiéniques établies par le Créateur, lois qui sont follement violées par les excès de tout genre, et surtout par l'intempérance dans le manger et le boire. *Un grand nombre, dit le Seigneur, abrègent leurs jours par l'intempérance, au lieu que les abstinentes les prolongent.* (2) *Le vin, dit-il encore, en a exterminé beaucoup.* (3) De là le proverbe : « La gourmandise tue plus de monde que le glaive. »

L'usage habituel du vin alcoolique, à moins qu'il ne soit extrêmement modéré, accélère les mouvements du cœur, multiplie les pulsations, avance l'usure de nos organes, et partant abrège la vie. Ce fait a été depuis longtemps observé par les médecins, en particulier par le célèbre docteur Tissot, mort à Lausanne en 1797. Dans son livre *De la santé des gens de lettres*, il écrit : « Le vin agit comme un stimulant; il irrite les fibres et augmente le mouvement, effet qui, souvent répété, abrège nécessairement la vie. » (4)

De nos jours, un médecin anglais, le Dr. Parkes, a constaté, par des expériences répétées, l'augmentation des bat-

---

(1) Cité par Lessius. *La Sobriété*, p. 167. — (2) *Eccles.*, XXXVII, 34. — (3) *Ibid.*, XXXI, 30. — (4) P. 184.

tements du cœur provoquée par l'alcool. Ils sont en moyenne de 100,000 dans les 24 heures chez un homme qui ne boit que de l'eau.

1 once d'alcool dans un	1/2 litre de bière	les porte à	104,000;
2 onces	» 1/2 »	bière forte	» 108,000;
4	» 1/2 »	vin de Porto	» 113,000;
6	» 1/4 »	eau-de-vie	» 118,000;
8	» 3/8 »	»	» 124,000.

Or, cette augmentation des battements du cœur et la fatigue supplémentaire qu'elle exige, sont une double cause qui accélère l'usure de cet organe vital. Ces constatations sont parfaitement d'accord avec les calculs des *Caisses d'assurances sur la vie*; elles les confirment et les corroborent. (1)

Par conséquent, nous pouvons nous écrier, comme conclusion : Heureux l'homme qui non seulement évite tout excès dans le manger et le boire, mais qui s'abstient de toute boisson enivrante ! Il conservera plus sûrement sa santé et prolongera sa vie.

---

---

## CHAPITRE XII

### Réception sans vin chez Abraham

Abraham naquit environ 350 ans après le déluge. Noé ne faisait que de mourir; Sem, son fils aîné, vivait encore, et Abraham a pu passer avec lui presque toute sa vie. (2) Il lui fut donc facile d'apprendre les traditions des anciens patriarches et de savoir les précieux avantages de la parfaite abstinence, ainsi que les dangers du vin, même pour les plus saints personnages.

Or, le Seigneur, accompagné de deux anges, lui apparut dans la vallée de Mambré. Abraham, assis à la porte de sa tente, dans la plus grande chaleur du jour, vit venir trois

---

(1) Manuel de tempérance à l'usage des instituteurs primaires et secondaires, par Denis, p. 69, 105-108. — (2) Bossuet. Histoire universelle.

voyageurs, parmi lesquels il reconnut le Seigneur ; il l'adora, en se prosternant jusqu'à terre. « Il en vit trois, dit le Bréviaire, et il en adora un seul. » (1) Il les invita à se reposer sous un arbre, les pressa d'accepter un repas chez lui et se hâta de le faire préparer. Lui-même leur servit un festin, composé de lait, de beurre, de pain et de viande ; mais la Sainte Ecriture ne fait aucune mention de vin. Cependant le saint patriarche était très riche et très hospitalier ; et, certes, l'occasion était solennelle. Voilà pour les abstinents un beau modèle de réception.

Malgré la dignité incomparable de tels hôtes, « Abraham, selon la remarque de S. Ambroise, ne leur servit pas de vin ; mais il tua un veau et présenta du lait et du beurre à ces célestes voyageurs. Il reconnut le Maître du ciel et le Créateur du monde, et cependant il ne lui offrit pas de vin ; parce qu'il ne pouvait pas le faire. Mais c'était juste que cette matière du péché manquât là, où était la rémission des péchés, c'est-à-dire le Rédempteur qui remet les péchés. » (2) D'ailleurs les patriarches, vivant en nomades, ne faisaient pas usage de vin. (3)

Après le repas, ces voyageurs dirent à Abraham : « Où est Sara, votre épouse ? » Il leur répondit : « Elle est dans la tente. » Le Seigneur reprit : « Je vous reviendrai voir dans un an ; je vous trouverai tous deux en vie, et Sara aura un fils. » Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire en ca-

---

(1) Quinquagésime, 2<sup>e</sup> Rép. — (2) De Elia et jejun. C. V, 13. —

(3) « Quant à la boisson, c'est incontestablement l'eau qui a dû être la seule en usage parmi les premiers hommes, comme elle l'est encore aujourd'hui dans l'Arabie chez les gens du commun. Il paraît que les patriarches, qui vivaient en nomades, ne faisaient pas grand usage de vin. Car il n'en est pas parlé dans le repas qu'Abraham donna aux anges, qui, sous la forme de voyageurs, furent reçus dans sa tente. Et si nous voyons Isaac en boire, c'est par extraordinaire. Pareau ajoute qu'Isaac dans sa vieillesse avait un peu de vin, afin de se refaire les forces dans une certaine occasion particulière, et qu'il se l'était procuré des habitants de la contrée. » Glaire. Introduction à la Sainte Ecriture, t. II, p 325. Cette circonstance nous montre que les autres patriarches auraient aussi pu s'en procurer, s'ils l'avaient voulu.

chette, derrière la porte de la tente. Car ils étaient tous deux avancés en âge. Le Seigneur dit à Abraham : « Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : serait-il bien vrai que je puisse avoir un enfant, étant vieille comme je suis? Y a-t-il rien de difficile à Dieu? » — « Je n'ai point ri, répondit Sara; et elle le nia; elle était tout épouvantée. » — « Non, dit le Seigneur; cela n'est pas ainsi; car vous avez ri. »

Par là le Seigneur montrait qu'il voyait tout, qu'il entendait tout, même les plus secrètes pensées de Sara, cachée derrière la porte de sa tente. Il comble en même temps de joie cette abstinente totale, en lui annonçant l'époque de la naissance du *fils de la promesse*.

Après s'être levés, les trois voyageurs prirent la direction de Sodome, et Abraham allait avec eux, en les reconduisant. Alors le Seigneur dit : « Pourrais-je cacher à Abraham ce que je dois faire? puisqu'il doit être le chef d'un grand peuple et que toutes les nations de la terre *seront bénies en lui*. »

Les hommes étaient redevenus méchants. Dieu, pour les punir, les abandonna à leur sens réprouvé. Il choisit Abraham pour en faire le père d'un peuple, qui conserverait la connaissance du vrai Dieu, et serait son peuple.

Le Seigneur, continuant de parler à Abraham, ajouta : « Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'augmente de plus en plus et leur péché est monté à son comble. » Sur ce, les deux anges partirent de là, et s'en allèrent à Sodome, pour exécuter la sentence contre ces villes coupables.

Emu de compassion, Abraham, s'approchant du Seigneur, lui dit : « Perdrez-vous le juste avec l'impie? S'il y avait 50 justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres? Et ne pardonneriez-vous pas plutôt à la ville à cause de ces 50 justes? Non, sans doute; vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie. Vous qui êtes le Juge de toute la terre, vous ne pouvez exercer un tel jugement. » — Le Seigneur répondit : « Si je trouve 50 justes dans Sodome, je pardonnerai à toute la ville à cause de ces 50 justes. » — Abraham reprit : « Puisque j'ai commencé à parler à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et

poussière, je continuerai. S'il s'en fallait de 5, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y aurait que 45 justes?» — Le Seigneur lui dit : « S'il y a 45 justes, je ne perdrai pas la ville. » — Et s'il y a 40 justes, que ferez-vous? — Je ne détruirai pas la ville, si j'y trouve 40 justes. — Je vous prie, Seigneur, de ne pas trouver mauvais, si je dis encore un mot : Si vous en trouvez 30, que ferez-vous? — Si j'en trouve 30, je ne la perdrai pas. — Permettez que je parle encore à mon Seigneur : Et si vous en trouvez 20 seulement? — Je ne la perdrai pas, s'il y a 20 justes. — Seigneur, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je dis encore un dernier mot : Et si vous trouvez 10 justes dans cette ville? — Je ne la perdrai pas, si j'y trouve 10 justes.» (1) Ensuite le Seigneur se retira, et Abraham retourna chez lui.

Abraham pratique l'abstinence totale et il prie Dieu pour les buveurs et les libertins de Sodome. Cet exemple sublime nous enseigne les deux choses à faire, pour retirer du vice les esclaves de la boisson. *Oh! que la prière avec le jeûne, dit le Seigneur, est chose excellente!* (2) *Il y a des démons, ajoute-t-il, qu'on ne chasse qu'à force de prière et de jeûne.* (3) Le démon de la boisson et de la luxure est de cette espèce.

---

## CHAPITRE XIII

---

### Lot, abstinent total au milieu des buveurs de Sodome

Lot, neveu d'Abraham, en se séparant de son oncle avec lequel il avait passé de longues années, choisit le beau pays qui s'étend le long du Jourdain jusqu'à Sodome, où il fixa sa demeure. Mais les habitants de cette ville étaient extrêmement corrompus, ainsi que ceux des quatre villes

---

(1) Gen., XVIII. — (2) Tobie, XII, 8. — (3) S. Math., XVII, 20.

voisines, Gomorrhe, Adama, Séboïn et Ségor. Or, *voici quelle a été l'iniquité de ces villes*, dit le Prophète : *l'orgueil, l'excès de la nourriture, l'abondance de toutes choses, l'oisiveté et la dureté pour les pauvres.* (1)

La seconde cause de l'iniquité de Sodome fut donc *l'excès de nourriture*, c'est-à-dire, selon Cornélius : « l'excès du manger et celui du boire. Car l'homme saturé et échauffé par le vin se livre aux passions les plus abominables. Aussi Sénèque, philosophe païen, dit-il avec raison : « Les esclaves du ventre, nous ne devons pas les ranger parmi les hommes, mais parmi les animaux et les brutes. »

C'est donc la gourmandise qui a fait Sodome et qui l'a perdue; c'est elle, qui, en amassant les matières inflammables, allume les passions.

« Les feux de l'Etna, écrivait S. Jérôme à Furia, les forges de Vulcain, les volcans du Vésuve et de l'Olympe n'ont pas plus de flammes, que les jeunes gens remplis de viande et gorgés de vin. » C'est à Ségor que les filles de Lot prirent du vin, en fuyant sur la montagne. C'est à Sodome qu'elles eurent l'occasion de voir les mauvais effets de cette boisson. S. Isidore de Séville signale de même l'abus de la boisson comme une des principales causes de la ruine de Sodome. (2)

L'ivrognerie est la gourmandise la plus ordinaire et la plus dangereuse. Le Seigneur parle avec une indignation extrême du vin de Sodome et des vignes de Gomorrhe, sources des plus honteux désordres. Pour exprimer toute son horreur des abominations de certains peuples, il ne trouve pas d'expression plus forte que de les comparer aux vignes de Sodome et de Gomorrhe. *Leurs vignes*, dit-il, *sont des vignes de Sodome, des vignes des faubourgs de Gomorrhe; leurs raisins sont des raisins de fiel, et leurs grappes sont d'une amertume extrême. Leur vin est un fiel de dragon; c'est un venin d'aspic qui est incurable.* (3)

---

(1) Ezéchiel, XVI, 49. — (2) De summo bono, lib. II, c. 42, cité par Canisius, t. III, 503. — (3) Deuter., XXXII, 32-33

En venant habiter au milieu de ces peuples dépravés, « Lot se trompa dans son choix ; Dieu le permit, afin que, par les exemples de ce juste et par ses paroles, les habitants de cette région fussent portés au repentir de leurs péchés et à l'amour de la vertu. » Loin de profiter de cette dernière grâce, *ces abominables débauchés*, dit S. Pierre, *affligeaient et persécutaient Lot par leur vie infâme ; ce juste, établi parmi eux, était tous les jours tourmenté dans son âme sainte par leurs actions détestables, qui offensaient ses yeux et ses oreilles.* (1)

Tout le temps qu'il vécut avec Abraham, Lot s'abstint de vin, comme son oncle. S. Ambroise nous apprend qu'il continua cette abstinence, même au milieu des ivrognes de Sodome. Quant à eux, aveuglés par leurs crimes, *ils mangeaient et buvaient*, dit l'Évangile, *ils achetaient et vendaient, ils plantaient et bâtissaient*, (2) sans penser à la vengeance de Dieu, qui allait les foudroyer.

Sur le soir du jour où Dieu avait déclaré à Abraham la prochaine punition de Sodome, les deux anges y arrivèrent sous la figure de voyageurs. Lot, assis à la porte de la ville, les voyant venir, alla au-devant d'eux et les pressa d'accepter l'hospitalité dans sa maison. A peine étaient-ils entrés, que *sa demeure fut assiégée par les habitants ; depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva. Alors ils dirent à Lot : Où sont ces voyageurs, qui sont entrés ce soir chez vous ?* (3) Comme Lot refusait de répondre, ils voulurent forcer sa porte. Mais les anges les frappèrent d'aveuglement, de sorte qu'ils ne purent la trouver.

L'Écrivain sacré fait remarquer que les enfants et les vieillards étaient aussi pervertis que les autres. Les enfants des buveurs reçoivent en héritage le germe de tous les vices et en particulier du vice impur. Ceux de ces enfants que la mort épargne, la passion impure les possède et les tyrannise jusqu'à leur trépas. « Le vin et la jeunesse, écrivait S. Jérôme, sont un double incendie de volupté. Pourquoi jeter de l'huile sur le feu ? » L'alcool dans le corps

---

(1) II Epist., II, 7-8. — (2) S. Luc, XVII, 28. — (3) Gen., XIX, 4-5.



des enfants est un foyer de vices et de maladies. Il allume et entretient ces feux impurs, même chez les vieillards décrépits. Aussi le même saint Docteur n'hésite-t-il pas à dire : « Jamais je ne croirai qu'un buveur est chaste. »

Les deux anges dirent à Lot : *Avez-vous ici quelqu'un de vos proches ? Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent ; car nous allons détruire ce pays à cause des crimes de ses habitants. Le Seigneur nous a envoyés pour le perdre.* (1)

Lot alla donc avertir ses gendres, qui devaient marier ses deux filles ; mais ils s'imaginèrent qu'il parlait ainsi par plaisanterie.

A la pointe du jour, comme Lot s'attardait à partir, les anges le prirent par la main avec sa femme et ses filles et le firent sortir de la ville. Puis ils lui dirent : *Sauvez votre vie, ne regardez point derrière vous et ne vous arrêtez point dans le pays d'alentour, mais allez sur la montagne.* (2)

Au lever du soleil, le Seigneur fit tomber sur les villes coupables et sur toute la contrée une pluie de soufre et de feu, qui consuma tous leurs habitants. La femme de Lot, ayant désobéi en regardant en arrière, fut changée en une statue de sel.

Lot avec ses deux filles, retiré dans une grotte sur la montagne, était plongé dans la consternation. Tous trois pensaient que Dieu avait fait périr tous les hommes par le feu, comme autrefois par les eaux du déluge. Sous prétexte de consoler et de fortifier le vieillard dans son grand abattement, ses deux filles lui firent boire du vin, apporté avec leurs provisions, et elles l'enivrèrent une première fois. Le lendemain, elles persuadèrent à leur père, qui ne se souvenait pas de l'ivresse de la veille, de prendre encore une potion de ce remède pour oublier ses maux, et elles l'enivrèrent une seconde fois.

« L'ivresse, dit S. Ambroise, vainquit Noé, le saint, et Lot, le neveu d'Abraham. En s'abstenant de vin, le premier avait mérité d'échapper au déluge, et le second, à l'embra-

---

(1) Genèse, XIX, 14. — (2) Ibid., 17.

sement de Sodome. » (1) Au milieu des méchants, Noé demeure juste, parce qu'il est sur ses gardes. Seul dans sa tente, il s'enivre, parce qu'il ne se défie pas du tentateur, ni de lui-même. Au milieu des buveurs et des impudiques de Sodome, Lot demeure abstinent et pur. Retiré dans une grotte au sein de sa famille, alors qu'il lui semble n'avoir plus rien à craindre, il se laisse enivrer deux fois, et, sans s'en apercevoir, commet deux crimes contre la pureté.

« Beaucoup se croient forts, dit S. Ambroise; le sont-ils plus que Lot? Sont-ils plus continents que Noé? Ce n'est pas pour divulguer les vices des patriarches que l'Écriture rapporte ces deux cas d'ivresse; c'est afin de vous apprendre de quoi vous devez vous garder. Si elle raconte ce second cas d'ébriété, c'est pour vous affermir dans vos précautions contre une boisson si dangereuse. » (2)

---

## CHAPITRE XIV

---

### Le patriarche Joseph, le premier Nazaréen

Joseph, onzième fils de Jacob, était petit-fils d'Isaac et arrière-petit-fils d'Abraham. Il imita l'abstinence totale de son aïeul et il est le premier à qui la Sainte Écriture donne le nom de *Nazaréen*.

Sur le point de mourir, Jacob bénit ses enfants, les chefs des douze tribus d'Israël, réunis autour de son lit. Éclairé par le Saint-Esprit, il prophétise à chacun d'eux le rôle que la Providence lui a réservé dans l'avenir. Il répand ses bénédictions les plus abondantes sur son fils Joseph; parce qu'il est *Nazaréen entre ses frères*, c'est-à-dire abstinent total et consacré à Dieu. *Que les bénédictions de son père*, dit le vénérable vieillard, *soient renforcées par les bénédictions de ses pères, jusqu'à ce que vienne le Désiré des collines éternelles* (Jésus-Christ); *que ces*

---

(1) De Elia et jejun, c. V, 14. — (2) De Abraham, c. VI, 58.

*bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est Nazaréen entre ses frères.* (1)

« Joseph, dit Cornélius, les cheveux non coupés, abandonné à Dieu seul dans la prison, y fut voué et consacré à l'instar des *Nazaréens*, qui vouaient à Dieu leur personne, leur abstinence et leur chevelure. Certainement Joseph, Nazaréen, fut un type expressif du Christ, *Nazaréen*. »

Que signifie le mot *Nazaréen*? C'est la première fois que la Sainte Ecriture l'emploie, bien que la chose désignée par ce terme puisse être déjà ancienne. « Selon l'étymologie, dit le même auteur, le mot *Nazaréen* signifie *séparé, couronné, consacré*; il désigne une personne *séparée* des autres par sa manière de vivre, portant une *couronne* de cheveux sur la tête, et *consacrée* à Dieu. » Au VI<sup>e</sup> chapitre du Livre des *Nombres*, le Saint-Esprit nous apprend que le *Nazaréen* était une personne, homme ou femme, qui avait fait vœu de se consacrer au Seigneur, en s'abstenant de vin et de toute boisson enivrante; elle devait porter la chevelure longue, et ne pouvait la couper; c'était le signe de sa consécration et sa couronne.

Ces mots du Livre des *Nombres* : *le Nazaréen laissera croître la chevelure de sa tête, la consécration de son Dieu est sur sa tête*, nous font comprendre le sens de ces paroles de Jacob : *Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est Nazaréen entre ses frères*. Le mot *Nazaréen* est employé 13 fois dans l'Ancien Testament et toujours dans le même sens.

Par conséquent, du temps de Jacob, *le Nazaréat* existait déjà, non pas à la vérité comme une institution légale, mais comme une pratique de religion, comme une coutume transmise par les ancêtres; c'est ce que semblent insinuer *ces bénédictions des pères*, léguées par Jacob à Joseph. En outre, Joseph fut *Nazaréen*, non seulement dans la prison de Putiphar, en Egypte, mais tout le temps de sa vie; car ni Jacob, ni Moïse ne font aucune restriction.

---

(1) Genèse, XLIX, 26.

Mais voici une grave difficulté, du moins en apparence : En racontant le festin que Joseph fit à ses frères, lorsqu'ils eurent amené Benjamin, Moïse dit : *Et ils burent et ils s'enivrèrent avec lui*, (1) avec Joseph. Est-ce que ce saint patriarche s'enivra de vin ? Enivra-t-il ses frères ? Nullement ; car c'était un homme juste ; on ne peut pas le soupçonner d'avoir commis sciemment une pareille immoralité.

Il faut donc rechercher quel est le vrai sens de ces mots : *Ils burent et s'enivrèrent*. « Ces mots, dit le docteur Allioli, signifient dans le langage des Ecritures : *et ils furent rassasiés*, ou bien encore : *ils se laissèrent aller à la joie* ; c'est la remarque de S. Augustin. » S. Chrysostome dit de même : « Le mot *ivresse* ne désigne pas toujours dans l'Écriture l'excès dans le boire, mais il indique aussi *le rassasiement*. » (2) En français, nous disons de même : « ils étaient ivres de joie, de bonheur, » pour faire comprendre qu'ils étaient « très joyeux, très heureux ». On ne doit donc pas traduire *littéralement*, comme nous l'avons fait à dessein ; car on ne donnerait pas le vrai sens que le Saint-Esprit et Moïse ont voulu exprimer. C'est pourquoi les commentateurs traduisent ainsi ce passage : *Ils firent bonne chère*, ou *ils firent un joyeux festin*.

Doit-on au moins admettre que Joseph et ses frères burent du vin dans ce repas ? Pas même ; puisque d'après les auteurs cités, les mots en question signifient simplement : « ils furent rassasiés ; ils se livrèrent à la joie. »

Quant à Joseph, il était empêché de boire du vin, d'abord par sa qualité de *Nazaréen*, puis par les usages de la cour de Pharaon et par les exigences de la classe dirigeante en Egypte.

La boisson en usage à la cour des Pharaons était le jus de raisins *non fermenté*. Nous l'apprenons du grand échanson du roi : *Ayant dans la main la coupe de Pharaon*, dit-il, *je pris des raisins, je les pressai dans la coupe que je tenais, et j'en donnai à boire au roi*. (3)

---

(1) Genèse, XLIII, 34. — (2) Homil. XXIX, n° 4 in Genes. — (3) Genèse, XL, 10-11.

Au rapport de S. Jérôme, « les anciens prêtres d’Égypte s’abstenaient constamment de viande et de vin, surtout à cause des passions qui sont excitées par cette nourriture et par cette boisson. » (1)

Par conséquent, en buvant du vin, du moins du vin fermenté, Joseph aurait contrevenu aux usages du roi, de la cour et de la classe dirigeante; ce qui eût été tout à fait contraire aux convenances et à ses intérêts.

Joseph, type de Jésus *Nazaréen*, le fut aussi de son Père nourricier. Modèle de chasteté, il trouva dans l’abstinence totale un puissant secours pour conserver sa vertu.

---

---

## CHAPITRE XV

---

### Le vin sans alcool dès le temps des Pharaons

L’usage du vin non fermenté à la cour de Pharaon et chez les Égyptiens est constaté par les découvertes modernes. « L’existence des vignes dans l’antique Égypte, dit Fillion, est certifiée par des monuments qui nous font assister à des scènes intéressantes de vendange, de fabrication de vin, etc. *J’ai pris ces grappes de raisins, raconte l’échanson de Pharaon, et je les ai pressées dans la coupe.* Ce trait aussi a sa réalisation littérale sur les fresques et les bas-reliefs antiques. » Ce fait remonte à 1700 ans avant Jésus-Christ.

Pourquoi les Pharaons buvaient-ils du vin non fermenté? Drioux, dans son Commentaire sur ce passage, répond ainsi : « Il est à remarquer que chez les Égyptiens on ne laissait pas fermenter le vin. On exprimait le jus du raisin dans la coupe du roi; mais on regardait le vin fermenté, à cause de ses funestes effets, comme une boisson dangereuse, que la superstition attribuait à Tryphon, le génie du mal. » (2)

---

(1) Liv. II contr. Jovin., ch. IX, 2, cité par Canisius, IV, 316. —  
(2) Drioux-Carières-Menochius. Bible.

L'histoire constate en effet l'existence assez commune de cette erreur chez les peuples païens, même chez certains philosophes. Cependant les prêtres de l'ancienne Egypte, comme nous l'avons dit, s'abstenaient de viande et de vin pour un motif excellent, dicté par l'observation et par la raison, ou inspiré par les traditions primitives. Comme c'étaient des savants, ils ont très bien pu apprendre des anciens, que les premiers hommes, pendant de longs siècles, avaient pratiqué cette double abstinence.

L'usage du vin fermenté n'était cependant pas inconnu en Egypte. Fillion cite des documents qui représentent des scènes d'ivresse.

« Beaucoup de preuves servent à démontrer, dit Mgr Egger, que dans l'antiquité on ne faisait pas partout fermenter le jus du raisin. Au contraire, on buvait ce jus, pendant qu'il était doux, ou bien quelquefois on le réduisait par la cuisson. Rappelons en premier lieu la parole de l'échanson de Pharaon. On répandait également un peu d'huile sur le jus frais, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans le Midi, afin d'empêcher les microbes.

» Au sujet du jus de raisins, réduit par l'ébullition, on trouve dans Aristote un témoignage concernant le vin conservé dans des outres, lequel est doux et n'enivre pas. Il parle aussi du vin condensé, renfermé dans des peaux suspendues, lequel doit être délayé dans de l'eau. Le poète Homère chante volontiers le vin doux. Le savant Pline fait mention d'une sorte de vin, qui n'affaiblit pas les forces et qui n'enivre pas. S. Augustin parle également d'un vin qui a subi la cuisson. » (1)

Romulus, le fondateur de Rome, avait fait une loi, qui punissait comme adultère, la femme qui avait bu du vin. (2) S. Thomas constate qu'effectivement l'usage du vin était inconnu aux femmes chez les anciens Romains. (3) Mais seuls les vins fermentés et enivrants leur étaient interdits,

---

(1) Mgr Egger. Conférences sur l'alcoolisme. Ligue de la Croix. 1896, n° 31. — (2) Cornélius sur Eccl., XXVI, 11. — (3) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. 4.

à cause de l'alcool qu'ils contenaient. Les vins doux, sans alcool, leur étaient permis. « Précisément à cause de cette qualité de ne pas enivrer, dit le Vén. Baronius, ces vins n'étaient nullement défendus aux femmes Romaines. » (1)

Entendons encore le témoignage de M. Lionel, au Congrès antialcoolique de Paris, 1899. « Les vins sans alcool, écrit-il, ont été connus pendant toutes les périodes de l'histoire. Ils sont mentionnés par beaucoup d'auteurs, tels que Platon et Plutarque parmi les Grecs; Plaute, Caton, Pline, Columelle, Tertullien parmi les Latins; et par plusieurs auteurs des temps plus modernes. » (2)

Aucun peuple ne conserva aussi fidèlement les traditions primitives que les Juifs. Or, l'usage du vin sans alcool, que l'on peut faire remonter à la plus haute antiquité, était très connu et très apprécié chez les Israélites. Outre les traditions des ancêtres, ils avaient eu, en Egypte, les exemples des Pharaons, des prêtres, des sages, pour les mettre en garde contre les dangers du vin fermenté, et pour leur faire estimer le pur jus du raisin. Les Saintes Ecritures font mention de ce vin doux, sans alcool, jusqu'à 38 fois, et le désignent par le nom hébreu *Tivosch*.

L'usage du vin sans alcool est beaucoup plus rationnel que l'autre. D'abord, il n'a aucun des inconvénients du vin fermenté; il ne produit pas l'ivresse, ni aucun des péchés, ni des maux innombrables, qui en sont la conséquence. Ensuite, il est plus conforme au goût naturel, non encore vicié par les boissons alcooliques. Voilà pourquoi il plaît aux enfants et aux personnes sobres. Il est plus approprié à la nature et aux besoins de notre estomac et de nos autres organes, si facilement blessés par l'alcool. Enfin, il est plus riche en matières nutritives et fortifiantes; car il contient encore toutes celles que Dieu a mises dans le raisin.

Par la fermentation, au contraire, le raisin perd la plus grande partie, la presque totalité de ses propriétés nutritives

---

(1) Annales Eccles. an. Christi, 34, 109-110. — (2) Compte rendu. T. II, p. 235.

et fortifiantes. D'après le célèbre Pasteur, la fermentation est due à des milliers de microbes, qui pullulent dans les matières en putréfaction. Ces animalcules mangent les matières sucrées des raisins, des fruits et les transforment en acide carbonique et alcool. Telle est, après beaucoup de discussions, la théorie devenue classique. (1) C'est donc une immense perte de matières nutritives, qui fait du vin fermenté le plus coûteux des aliments.

Aussi ne saurait-on trop encourager le retour à l'usage du vin naturel, non fermenté, sans alcool, soit au point de vue de la morale et de la santé, soit sous le rapport économique. Il faut en dire autant de toutes les autres boissons fermentées. L'alcool est une perte et un danger.

---

## CHAPITRE XVI

---

### Les dix Commandements de Dieu sur le Sinaï et l'abstinence totale

Dieu grave dans le cœur de chaque homme, en le créant, les premiers principes de la loi naturelle. Mais cette loi intérieure avait été obscurcie par les erreurs et les péchés des hommes. C'est pourquoi le Seigneur en fit une nouvelle promulgation du haut du Sinaï. Il écrivit ses dix commandements sur deux tables de pierre qu'Il remit à Moïse, le chef et le législateur des Israélites.

Or, le cinquième commandement de Dieu, en défendant de tuer, défend tout ce qui peut nuire à notre personne et à celle du prochain dans le corps et dans l'âme. Par conséquent, l'usage même modéré du vin, quoique licite en soi, devient illicite, dès qu'il nuit à notre personne ou à celle du prochain. Or, il est certain que l'usage même modéré du vin *fermenté* est nuisible à plusieurs. A tous ceux-là donc,

---

(1) *Le Cosmos*, revue scientifique, Paris, 1899. P. 432.



il est interdit par la loi naturelle, et l'abstinence totale leur est imposée.

1<sup>o</sup> S. Thomas demande : « L'usage du vin est-il totalement illicite? » — Il répond : « Il n'est pas en soi illicite de boire du vin; mais cela le devient : *a/* pour les personnes facilement incommodées par le vin; *b/* pour celles qui ont fait vœu de ne pas en boire; *c/* pour celles qui ne savent pas en boire, sans s'exposer à des excès; *d/* pour celles qui, en buvant, même modérément, seraient un sujet de scandale pour les autres. » (1) Pour toutes ces personnes, l'abstinence totale est prescrite par la loi naturelle.

2<sup>o</sup> « Un grand nombre de personnes, dit le Catéchisme du Concile de Trente, ne peuvent souffrir ni l'odeur ni le goût du vin. C'est donc avec beaucoup de sagesse que l'Eglise a voulu que les fidèles communiassent seulement sous les espèces du pain. Autrement il serait arrivé que ce qu'on donnait pour le salut de l'âme, aurait été contraire à la santé du corps. » (2) L'Eglise a donc constaté que l'usage même très modéré du vin, puisqu'il s'agit de la communion, pouvait nuire à la santé d'un grand nombre de personnes.

3<sup>o</sup> S. Paul proclame la même vérité en ce qui concerne la santé surnaturelle de l'âme : *Ce n'est pas, dit-il, que tous les aliments ne soient purs ; mais c'est mal à l'homme d'en manger au scandale de son frère ; oui, il est bon de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin, et de ne rien faire par quoi votre frère est offensé, ou scandalisé ou affaibli.* (3)

S. Thomas explique ainsi ces paroles : *Et de ne rien faire par quoi votre frère est offensé*; comme si S. Paul disait : « Il est bon de s'abstenir non seulement de viande et de vin, mais de tout autre aliment, qui offense le prochain, c'est-à-dire l'excite contre toi, comme si tu faisais mal : ce qui peut troubler la paix; *b/* ou *par quoi il est scandalisé*, c'est-à-dire par quoi il est provoqué à tomber dans le péché : ce qui blesse la justice qui lui est due; *c/* ou *par quoi il est affaibli*, c'est-à-

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. 3.— (2) De Communione.— (3) Rom., XIV, 20-21.

dire par quoi il est jeté au moins dans le doute, si ce qu'on fait est licite : ce qui diminue la joie spirituelle. »

« Si le scandale, ajoute S. Thomas, vient de la faiblesse ou de l'ignorance de ceux qui prennent de là occasion de se scandaliser, on doit s'abstenir même des choses licites qui ne sont pas nécessaires au salut ; c'est là en effet ce scandale des petits que le Sauveur ordonne d'éviter : *Prenez garde de mépriser un de ces petits.* » (1) S. Paul disait : *Si ce que je mange scandalise mon frère, jamais je ne mangerai de viande.* (2)

4<sup>o</sup> Enfin Jésus-Christ atteste la nécessité de cette abstinence spécialement pour deux classes de personnes très nombreuses aujourd'hui : pour les buveurs invétérés et pour ceux qui sont dans le danger prochain de le devenir. *Si votre pied droit, dit il, vous scandalise, s'il est pour vous une occasion prochaine de péché mortel, coupez-le et jetez-le loin de vous ; si votre main droite vous scandalise, coupez-la et jetez-la loin de vous ; si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous ; car il vaut mieux pour vous avoir seulement un pied, une main, un œil, que d'aller dans le feu éternel, où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint jamais.* (3)

Par cette triple comparaison si expressive, Jésus-Christ nous enseigne que, si une personne ou une chose, par exemple le vin, est pour nous une occasion prochaine de péché mortel, nous devons nous en séparer à tout prix ; dût-il en coûter autant que si l'on nous coupait la main, ou le pied ; que si l'on nous arrachait l'œil. Ainsi le médecin coupe un membre gangrené, la loi ordonne de tuer un animal atteint d'un mal contagieux.

Les *Avertissements aux confesseurs* du diocèse de Lausanne et Genève tirent la même conclusion : « Ce remède de l'abstinence totale de boissons enivrantes, disent-ils, quoiqu'il ne puisse pas absolument être imposé indistinctement à tous, cependant nous le jugeons véritablement nécessaire à plusieurs personnes ; à savoir, à celles qui, enchaînées à

---

(1) S. Math., XVIII, 10. — (2) I Cor., VIII, 13. — (3) S. Marc, IX, 42-47.

l'ivresse par une longue habitude, ne peuvent pas autrement extirper ce vice, et vaincre les tentations. Pour ceux-là, en effet, l'action de boire du vin ou une autre boisson enivrante devient déjà une occasion prochaine de péché. » (1)

5<sup>o</sup> La médecine constate aussi que l'usage même modéré du vin est nuisible à un grand nombre de personnes, « parmi lesquelles nous signalons les suivantes, dit le Dr Castella : *a/* tempérament sanguin très prononcé ; *b/* pléthore habituelle ; *c/* irritabilité extrême du système nerveux ; *d/* prédisposition aux congestions cérébrales ; *e/* certaines affections du foie et de l'estomac. Pour tous ceux qui présentent ces caractères morbides, les boissons alcooliques, même à doses modérées, peuvent devenir un agent toxique ou poison. » (2)

A toutes ces catégories de personnes la loi naturelle impose l'abstinence totale ; il en est de même pour toutes les autres qui, sans ce moyen, seraient dans l'impossibilité d'observer un commandement de Dieu, de l'Église ou un devoir de leur état.

---

## CHAPITRE XVII

---

### Dieu impose l'abstinence totale aux prêtres juifs

Outre les dix commandements, Dieu promulgua encore par le ministère de Moïse tout un code de lois cérémonielles et judiciaires. Par les premières il réglait tout ce qui concerne le culte de Dieu et ses ministres. Or, une de ces lois imposait, sous peine de mort, l'abstinence totale aux prêtres, pendant la durée de leurs fonctions dans le sanctuaire.

Aaron et ses fils venaient de recevoir l'onction sacerdotale et d'inaugurer leur ministère, le premier, comme Grand-Prêtre, les autres, comme simples prêtres.

Alors Nathan et Abiu, fils d'Aaron, mirent du feu et de l'encens dans leurs encensoirs ; mais ils offrirent devant le

---

(1) P. 39. — (2) Une visite au cimetière de Fribourg, p. 28.

Seigneur un feu profane; cela ne leur était pas permis. Aussitôt une flamme sortit du tabernacle du Seigneur et les dévora. Moïse dit à Aaron : Voici la parole du Seigneur : *Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent et je serai glorifié devant tout le peuple.* Aaron, entendant cela, se tut.

Le Seigneur dit ensuite à Aaron : *Vous ne boirez point, vous, vos enfants, ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer, lorsque vous entrerez dans le tabernacle du témoignage, de peur que vous ne soyez punis de mort; c'est là une ordonnance éternelle : elle passera dans toute votre postérité; afin que vous ayez la science de discerner ce qui est saint ou profane, ce qui est pur ou impur; et que vous appreniez aux enfants d'Israël toutes mes lois et ordonnances.* (1)

Sans doute cette loi d'abstinence a été abrogée comme les autres lois cérémonielles; mais la raison, le motif de la loi existe encore et subsistera jusqu'à la fin des siècles. Bien plus, le sacrifice et le sacerdoce chrétiens, étant incomparablement plus saints, exigent des dispositions plus parfaites. Enfin, les prêtres juifs n'étaient pas continuellement en fonction; ils se succédaient; tandis que les prêtres catholiques exercent leur ministère d'une manière permanente; ils doivent toujours être prêts, de jour et de nuit, à le faire saintement.

Pourquoi Dieu n'a-t-il pas trouvé suffisante pour ses prêtres la loi générale de la sobriété ordinaire, qui défend tout excès dans les boissons enivrantes? Pourquoi leur a-t-il imposé la sobriété parfaite? Étaient-ils de pire condition que les autres hommes? Loin de là; leur vocation, leur famille, leur première éducation, leur formation sacerdotale, la sainteté de leurs fonctions, l'obligation de se surveiller et de donner le bon exemple, tout contribuait à les préserver d'excès.

Pourquoi Dieu a-t-il donc porté cette loi d'exception? — Pour la gloire de son nom, pour l'amour de ses prêtres et pour l'édification du peuple.

Pour la gloire de son nom : c'est le motif que le Seigneur indique lui-même : *Afin que vous ayez la science de discerner ce qui*

---

(1) Lévit., X, 8-11.

*est saint ou profane, ce qui est pur ou impur ; et que vous appreniez aux enfants d'Israël toutes mes lois et ordonnances.* Ne pouvaient-ils pas s'acquitter de ces fonctions sans l'abstinence totale ? Ils le pouvaient sans doute avec la grâce de Dieu ; mais ils le pouvaient moins sûrement, moins généralement, moins efficacement et moins parfaitement.

Vous usez aujourd'hui de vin avec sobriété, mais saurez-vous toujours rester dans les limites de la modération ? N'eût-il pas mieux valu pour le juste Noé et pour le saint homme Lot continuer à s'en abstenir ? Vous croyez être sûrs de vous-mêmes contre la tentation ; mais Dieu dit : *que celui qui est debout prenne garde de tomber.* (1)

Ensuite, à supposer que vous-mêmes n'ayez rien à craindre, tous sont-ils également assurés de leur persévérance ?

Votre ministère vous oblige de prêcher et de faire pratiquer l'abstinence totale à ceux qui en ont besoin. Votre prédication ne sera-t-elle pas plus efficace, si vous prêchez d'abord par l'exemple ?

Enfin, cette œuvre de perfection, l'abstinence totale, n'est-elle pas éminemment propre à vous aider à exercer plus parfaitement votre ministère, en vous préservant de bien des fautes et en vous obtenant des grâces plus abondantes ?

D'ailleurs, Dieu qui avait choisi Aaron et ses descendants pour être ses prêtres, ses représentants, d'autres lui-même, devait à l'honneur de son nom et de sa religion, de préserver ses ministres plus sûrement du mal, et de procurer plus efficacement leur bien. Car il connaissait parfaitement, d'un côté, les attraites et les dangers des boissons enivrantes, la malice du démon et la faiblesse de l'homme. D'un autre côté, qui mieux que Dieu sait les immenses avantages de l'abstinence totale pour les hommes en général, et pour les prêtres en particulier ?

C'est pourquoi, dans sa sagesse et dans sa bonté infinies, il a jugé nécessaire de l'imposer aux prêtres de l'Ancienne Loi, laissant à ceux de la Nouvelle Loi le conseil et le mérite

---

(1) I Cor., X, 12.

de l'embrasser spontanément. *Les jugements du Seigneur sont véritables; ils sont plus désirables que l'abondance de l'or et des pierres précieuses, et plus doux que le miel, que le rayon de miel.* (1)

Effectivement, c'est par amour pour ses prêtres que Dieu donna ce commandement à Aaron et à ses descendants. Car il est meilleur, plus salubre et plus méritoire de s'abstenir de vin que d'en boire. Le même amour qui porta le Seigneur à recommander la sainte abstinence à nos premiers parents, le poussa à l'imposer à ses prêtres, afin de les préserver de beaucoup de maux et de malédictions, et de les combler de plus de bénédictions.

*Maudit est, dit le prophète, celui qui fait l'œuvre du Seigneur frauduleusement, c'est-à-dire négligemment.* (2) « Le vin et tout ce qui peut enivrer, dit Cornélius, sont défendus, sous peine de mort, au prêtre qui va accomplir une fonction sainte; afin qu'il évite la négligence, l'oubli, le sommeil, l'absence d'esprit; ce sont là des effets du vin et des boissons enivrantes, remarque Philon. » (3) Ces effets sont produits par l'alcool qui est dans le vin, en surexcitant d'abord, puis en paralysant et endormant le cerveau et les tissus nerveux.

Dieu montre son amour à ses prêtres, en leur défendant de boire du vin et tout ce qui peut enivrer, *de peur qu'ils ne soient punis de mort*, tant il désire sauvegarder la vie de leur corps et de leur âme. En les menaçant de la peine la plus grave, il leur témoigne l'amour le plus grand; parce qu'il les détourne le plus efficacement du mal et du malheur. Dieu veut que cette ordonnance soit éternelle, comme précepte pour l'Ancien Testament, comme conseil pour le Nouveau; parce qu'il aime tous ses prêtres, du premier au dernier.

Remarquons enfin que si Dieu a imposé à ses prêtres l'obligation de s'abstenir de boisson enivrante, il ne leur a pas défendu de boire du vin sans alcool; puisque ce dernier n'enivre pas. Dieu leur a interdit seulement ce qui pouvait devenir dangereux et nuisible, en laissant

---

(1) Ps. XVIII, 10-11. — (2) Jer., XLVIII, 10. — (3) Cornélius sur Lévit., X, 8-11.

l'usage de ce qui pouvait être avantageux : comme une mère ôte le couteau des mains de son enfant de peur qu'il ne se blesse.

Dieu ne leur avait pas interdit l'usage du vin non fermenté; puisqu'il avait ordonné aux Israélites de donner aux prêtres et aux lévites les prémices du vin, comme nous le lisons au livre des Nombres, XVIII, 12 et dans le Deutéronome, XII, 17. Or, dans les deux cas, le texte hébreu désigne ce vin de prémices par le mot *tivosch*, qui marque le vin doux, non fermenté. Ce vin était mis dans les celliers du temple, pour être distribué aux prêtres et aux lévites. (1) Pour empêcher la fermentation, on le mettait dans des amphores, qui étaient hermétiquement fermées avec de la poix, et que l'on passait à l'étuvée.

Aux fêtes de Pâques, les nombreux prêtres en fonction dans le temple devaient manger l'Agneau pascal, qui était accompagné de la bénédiction de la coupe de vin, dont chacun buvait un peu. C'était donc du vin non fermenté, à moins que pour ce cas il n'y eût dispense.

---

---

## CHAPITRE XVIII

### Dieu institue et organise le Nazaréat

Le peuple d'Israël était encore au pied du Sinaï. Le Seigneur achevait de lui donner son organisation sociale. C'était comme un superbe édifice, dont Dieu était l'architecte, et les enfants d'Israël, les matériaux de construction. Comme fondement, il plaça le décalogue, qui contient la loi naturelle. Sur cette base inébranlable, il éleva les lois cérémonielles et judiciaires, les autres ordonnances, qui forment le corps du bâtiment. Maintenant Dieu va mettre le faite, le couronnement, qui donnera à l'édifice son complément et sa perfection, en instituant et organisant *le Nazaréat*.

---

(1) Cornélius in III Rois, VII, 37. — Esdras., XIII, 12-13. — Malac. III, 10.

Le Seigneur dit donc au peuple d'Israël par la bouche de Moïse :

1. L'abstinence nazaréenne : *Lorsqu'un homme ou une femme auront fait vœu de se sanctifier, et qu'ils auront voulu se consacrer à Dieu, ils s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer ; ils ne boiront point de vinaigre, fait de vin ou de tout autre liquide enivrant ; ni de tout le suc des raisins. Ils ne mangeront point de raisins frais, ni secs, pas même un pépin, aussi longtemps qu'ils seront consacrés au Seigneur.*

2. Le signe distinctif du Nazaréen : *Pendant tout le temps de la séparation ou consécration du Nazaréen, le rasoir ne passera pas sur sa tête. Il sera saint, laissant croître sa chevelure.*

3. Caractère saint ou sacré du Nazaréen : *Tant que durera le temps de sa consécration, le Nazaréen ne s'approchera pas d'un mort ; il ne se souillera point en assistant aux funérailles, même de son père ou de sa mère, de son frère ou de sa sœur ; parce que la consécration de son Dieu est sur sa tête. Pendant tout le temps de sa séparation il sera saint, consacré au Seigneur.*

4. Interruption du Nazaréat : *Si quelqu'un meurt subitement en présence du Nazaréen, la consécration de sa tête sera souillée ; tout le temps antérieur de sa séparation deviendra inutile.*

5. Expiration du Nazaréat : *Lorsque les jours pour lesquels le Nazaréen s'est obligé par son vœu, seront accomplis, il présentera ses oblations au prêtre qui les offrira au Seigneur. Alors la chevelure du Nazaréen sera rasée et brûlée sur l'autel. Il exécutera pour la perfection de sa sanctification ce qu'il avait arrêté dans son cœur, en faisant son vœu. Après cela, il peut boire du vin.*

*Telle est la loi du Nazaréat. (1)*

Rien ne fait mieux ressortir l'importance et l'excellence de l'abstinence totale que les honneurs extraordinaires, dont Dieu a comblé cette pratique de religion. Les cérémonies et les solennités, dont il l'a entourée, en relevaient aux yeux de son peuple toute la sainteté et le mérite.

---

(1) Nombres, VI.



## CHAPITRE XIX

---

### Différentes espèces de Nazaréens. Leurs obligations

« De tout temps il y eut dans l'Eglise de Dieu des personnes qui se sont consacrées tout particulièrement à son service, sans être pour cela honorées du sacerdoce. Chez les Juifs, on leur donna d'abord le nom de Nazaréens, c'est-à-dire d'hommes *séparés*; parce qu'ils n'avaient pas la même manière de vivre que les autres. Il y en avait sans doute avant que Moïse donnât sa loi; car il en parle comme d'une institution déjà existante qu'il va régler. » (1) Effectivement, le Nazaréat existait déjà au temps de Joseph et de Jacob. L'abstinence de vin, par esprit de religion, pour honorer Dieu, remonte jusqu'au paradis terrestre.

On distinguait deux sortes de Nazaréens : les contemplatifs et les pénitents. Les premiers embrassaient cet état pour servir Dieu avec plus de liberté et de perfection. Les seconds, après avoir joui trop largement du vin et des plaisirs, s'assujettissaient à ce genre de vie pour faire pénitence. (2)

Les uns et les autres s'engageaient par un vœu perpétuel ou temporaire, à volonté. De même, chacun, homme ou femme, était libre de faire ce vœu; mais lorsqu'on l'avait fait, on était astreint à en remplir les obligations. Dieu cependant imposa parfois le Nazaréat, même perpétuel, par exemple à Samson et à S. Jean-Baptiste.

Les obligations des Nazaréens étaient au nombre de quatre.

La première et la principale était de s'abstenir, non seulement de vin et de toute boisson enivrante, mais de tous les produits de la vigne. L'abstinence des Nazaréens était donc plus étendue et plus sévère que celle des prêtres. Par là, Dieu témoignait aux premiers plus d'amour encore qu'aux derniers, en préservant ceux-là plus efficacement du mal et en leur fournissant l'occasion d'un plus grand mérite.

---

(1) Drioux. Bible de Carrières-Menochius. — (2) Cornélius sur Nombres, VI.

La seconde obligation consistait à porter la chevelure longue. C'était le signe distinctif de leur consécration au Seigneur et à l'abstinence nazaréenne, comme aujourd'hui la tonsure pour les hommes, le voile pour les femmes, et un costume particulier font reconnaître les personnes consacrées à Dieu, prêtres, religieux et religieuses.

La troisième défendait aux Nazaréens d'assister aux funérailles, même de leur père et de leur mère. La mort du corps étant la figure de la mort de l'âme par le péché mortel, le Seigneur voulait que ceux qui s'étaient consacrés à lui, fussent préservés de la vue d'un mort, image du péché mortel, afin de leur en inspirer une plus grande horreur.

« Par cette défense, les Nazaréens étaient élevés à un état de perfection supérieur à celui des prêtres ordinaires qui pouvaient assister aux funérailles de leurs proches parents. Ils étaient égalés au Grand-Prêtre, (1) à qui non plus il n'était pas permis de participer aux funérailles de son père ou de sa mère. » (2) L'honneur suprême dans la religion et dans la nation des juifs était donc attaché au Nazaréat.

La quatrième obligation imposait aux Nazaréens divers sacrifices soit à l'interruption de leur vœu, soit surtout à l'expiration. Tous ces rites et ces oblations étaient de nature à inspirer aux Israélites la plus haute idée des avantages de cette pratique et à les engager à y persévérer.

« Le vœu le plus considérable parmi les Juifs, dit Fleury, était celui des Nazaréens. » (3) C'était en même temps le vœu commun et ordinaire; c'est pourquoi on l'appelait par excellence simplement *le vœu*. (4) Aussi « parmi les Juifs, la plupart de ceux qui étaient plus religieux faisaient ce vœu », (5) selon Cornélius, qui nous apprend encore que « les anciens saints s'abstenaient de viande et de vin. » (6) Il le prouve par le chapitre X, verset 3, de Daniel.

---

(1) Cornélius sur Nombres, VI. — (2) Lévit., XXI, 11. — (3) Mœurs des Israélites, ch. XXI. — (4) Cornélius sur Actes, XVIII, 18. — (5) Ibid. sur Eccles., VII, 35. — (6) Ibid. sur Daniel, I, 12.

## CHAPITRE XX

### Le Nazaréat était l'état de perfection de l'Ancienne Loi

Dieu est infiniment parfait; il veut que ses créatures tendent à la perfection de leur nature. Les unes, comme les végétaux, les animaux, même le corps humain y tendent nécessairement; les autres, comme les hommes, librement.

Toutes les sociétés civilisées ont à cœur de pousser leurs membres et leurs institutions vers le progrès, vers une certaine perfection. L'école a ses gradués; l'armée, ses décorations; la société civile, sa légion d'honneur ou quelque chose de semblable. Partout, il faut ce qu'on appelle *des entraîneurs*, c'est-dire des hommes qui par leur exemple entraînent les autres vers le progrès et la perfection.

Or, la religion, étant le sommet de la civilisation, doit nécessairement posséder un état de perfection morale; autrement elle manquerait de son couronnement; elle ne serait pas complète. La religion catholique ne serait donc pas la vraie religion, si elle n'avait pas un état de perfection, qui est *l'état religieux*.

En quoi consiste la perfection? S. Thomas répond: « La perfection consiste dans la charité parfaite », (1) qui nous fait vouloir tout ce que Dieu veut, soit qu'il le commande, soit qu'il le conseille. *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*. Or, la première chose que Dieu veut, c'est que nous l'aimions par-dessus toutes choses, comme le Souverain Bien, et notre prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

« On est proprement dans un état de perfection, ajoute S. Thomas, non parce qu'on possède actuellement la charité parfaite; mais parce qu'on s'est obligé d'une manière permanente et avec une certaine solennité aux choses qui sont de perfection. Quelqu'un peut être dans l'état de perfection, par

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 184, art. 1-4.

exemple dans l'état religieux, sans être parfait. Un autre au contraire peut être parfait, sans être dans un état de perfection, par exemple dans l'état séculier ou du mariage.» (1)

« Or, le Nazaréat est appelé par Dieu lui-même *l'état de perfection et de sanctification* (2) de la Loi ancienne; comme *l'état religieux* est *l'état de perfection* de la Loi nouvelle. La vie de nos religieux fut figurée à l'avance par les Nazaréens, disent S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire-le-Grand, Innocent III et S. Thomas. Par conséquent, conclut Cornélius, « comme les Nazaréens, ainsi les Religieux doivent s'abstenir de vin et de tout ce qui peut troubler ou souiller l'esprit. » (3).

Mais pourquoi Dieu a-t-il fait du Nazaréat, avec l'abstinence totale des produits de la vigne, *l'état de perfection* de l'ancienne Loi et *la figure* de celui de la Loi nouvelle? Pourquoi d'abord a-t-il imposé aux Nazaréens, comme une loi sacrée, l'abstinence de vin et de tout ce qui peut enivrer? Pour trois raisons principales : D'abord, parce que le vin ou plutôt l'alcool qu'il contient, excite les passions; ensuite, parce que le vin fermenté, c'est-à-dire l'alcool, est de nature à empêcher partiellement et même totalement l'usage de la raison. Or, ces deux effets sont contraires à la perfection, qui doit régler toutes les passions et toutes les actions, d'après la volonté de Dieu, par le moyen de la raison aidée de la grâce. Enfin la privation volontaire de vin et de toute boisson enivrante est un véritable sacrifice, et le sacrifice est l'acte de religion par excellence.

1. L'alcool, nous l'avons déjà répété, est le plus énergique des excitants. Il a la propriété d'enflammer les passions animales, surtout la gourmandise et la luxure, les deux plus violentes. « Les passions de l'âme, dit S. Thomas, sont d'autant plus violentes qu'elles suivent davantage l'inclination de la nature. Or, dans la nature animale, il n'y a pas de délectations plus grandes que celles qui tendent à la

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 184, art. 1-4. — (2) Nombres, VI, 12-21. — (3) Cornélius sur Nombres, VI, 9.

conservation de l'individu par le boire et le manger, et à la conservation de l'espèce, par les plaisirs de la chair. » (1) Or, l'alcool du vin et de toutes les boissons enivrantes excite surtout ces deux passions. C'est pourquoi le Saint-Esprit dit : *Le vin est une chose luxurieuse et une ébriété tumultueuse ; celui qui y met son plaisir, ne deviendra pas sage,* (2) c'est-à-dire parfait. S. Thomas, citant S. Chrysostome, ajoute : « Le démon n'aime rien tant que l'ivresse avec l'impureté, double source de tous les vices, et cause des péchés les plus fréquents parmi les hommes. » (3) Or, rien n'est plus opposé à la perfection que le péché.

2. Ensuite, « le vin de sa nature, remarque S. Thomas, trouble le cerveau par ses fumées, » (4) c'est-à-dire par l'alcool. En troublant le cerveau, il empêche l'usage de la raison. (5) Les autres passions n'empêchent pas totalement l'usage de la raison, à moins qu'elles ne produisent la folie; elles le diminuent. Mais le vin, c'est-à-dire l'alcool, a la propriété naturelle, non seulement de diminuer, mais d'enlever totalement l'usage de la raison, (6) et cela pour un temps plus ou moins long, et même pour toujours. Cependant, pour atteindre et pratiquer la perfection, rien n'est plus nécessaire que le plein usage de la raison aidée de la grâce. C'est pourquoi Salomon dit : *J'ai résolu dans mon cœur de priver ma chair de vin, afin d'appliquer mon âme à la sagesse, à la perfection, et d'éviter la folie,* (7) c'est-à-dire le péché.

3. Enfin, selon S. Thomas, « l'abstinence, comme la continence et le martyre, est un sacrifice que nous offrons à Dieu. » (8) Or, le sacrifice est l'acte d'adoration par excellence; « et l'adoration est la perfection de l'amour. » (9) Plus l'attrait pour le vin et les boissons enivrantes est violent, plus ce plaisir est dangereux, plus le sacrifice que l'homme en fait à Dieu lui est agréable; plus il est méritoire. Le mérite sera d'autant plus grand que le sacrifice sera plus

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 141, art. 4. — (2) Prov., XX, 1. — (3) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 150, art. 3. ad 1. — (4) Ibid. 149, art. 1. — (5) Ibid. art. 2. — (6) Ibid., 150, art. 4, ad 3. — (7) Eccl. II, 3. — (8) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 85, art. 3, ad 2. — (9) Louis Veuillot, Vie de Jésus-Christ, p. 42.

complet et accompli avec plus de générosité. Or, par l'abstinence totale, le sacrifice est aussi complet que possible.

« Avec le vin, dit Bossuet, nous sacrifions à Dieu la joie sensible, et nous la changeons dans la sainte joie, que nous donne le sang enivrant et transportant de Jésus-Christ. » (1)

Pourquoi Dieu a-t-il commandé aux Nazaréens de se priver, non seulement de vin et de tout ce qui est enivrant, mais encore du jus de raisin non fermenté et du raisin lui-même? S. François de Sales répond : « Les Nazaréens s'abstenaient non seulement de tout ce qui peut enivrer, mais encore de manger du raisin et même du verjus; ce n'est pas qu'ils crussent que ni l'un ni l'autre les pût enivrer; mais ils craignaient le danger qu'il y avait qu'en mangeant du verjus, il ne leur prît envie de manger du raisin, et qu'en mangeant du raisin, ils ne fussent tentés de boire du vin. » (2)

Pour le même motif, le Saint-Esprit dit : *Ne regardez point le vin, lorsqu'il paraît doré, lorsque sa couleur brille dans le verre; il entre agréablement, mais, à la fin, il mord comme un serpent, et il répand son venin, comme un basilic. Vos yeux regarderont les étrangères et votre cœur dira des paroles dérégées.* (3)

Par cette admirable institution du Nazaréat, Dieu a fourni au peuple juif le remède le plus opportun et le plus efficace contre l'alcoolisme. Aussi, « les Juifs sont naturellement sobres », observe le Dr Descuret. Ce n'est pas qu'ils aient une autre nature que nous; mais ce sont leurs institutions, leurs lois, en particulier le Nazaréat, qui ont maintenu parmi eux le règne de la sobriété. « De nos jours encore, ajoute le même médecin, ce peuple conserve une telle aversion pour le vice de l'ivrognerie, qu'on voit chez lui fort peu d'individus s'y abandonner. » (4)

Sans doute, le Nazaréat, comme toutes les autres lois cérémonielles, a cessé d'être en vigueur; mais l'abstinence de boisson enivrante a conservé toute son opportunité et toute son efficacité, et les conservera toujours.

---

(1) Méditations sur l'Évangile, 2<sup>e</sup> part., 6<sup>e</sup> jour. — (2) Vie dévote, 1<sup>re</sup> p., ch. XXIII. — (3) Prov., XXIII, 31-33. — (4) La médecine des passions. T. I, p. 392.

Le Nazaréat, en élevant l'abstinence totale au suprême honneur, a été comme un phare antialcoolique, que Dieu a placé au sommet du Sinaï, pour éclairer son peuple et l'humanité tout entière, et pour les prémunir contre les écueils de l'alcool, les plus dangereux de tous.

---

---

## CHAPITRE XXI

### Dieu fait pratiquer l'abstinence totale aux Israélites dans le désert

Lorsque les Israélites sortirent de l'Égypte pour aller dans la Terre promise, ils étaient au nombre de 625,850 hommes, capables de porter les armes, sans compter les vieillards, les femmes et les enfants. Cela représente une population d'environ 3 millions de personnes.

Or, selon le témoignage de Dieu lui-même, pendant un voyage de 40 ans, cette immense multitude *ne but ni vin, ni rien qui puisse enivrer*. Chose non moins édifiante, jamais les Israélites ne manifestèrent le désir d'en avoir, quoiqu'ils eussent plusieurs fois enduré les tourments de la soif la plus ardente. Ils ne réclamèrent que de l'eau; ils la réclamèrent à grands cris. Dieu leur en donna par miracle, faisant sortir d'un rocher un torrent d'eau, qui les suivit longtemps. Le manque total de boissons enivrantes ne provoqua jamais aucun mécontentement chez ce peuple, si porté à murmurer et qui se plaignit tant de fois de n'avoir plus les oignons et les viandes d'Égypte.

Dira-t-on qu'il était facile aux Hébreux de pratiquer l'abstinence totale, puisque dans ce désert ils ne pouvaient pas se procurer de boissons enivrantes? Mais il leur était au moins loisible d'en réclamer, comme ils le firent si souvent pour l'eau et autres choses. Ensuite, ils auraient pu en acheter des peuples dont ils traversèrent les territoires. Car ils ne voyagèrent pas constamment dans des lieux inhabités. Dès le commencement, ils rencontrèrent des peuples auxquels

ils durent livrer bataille, pour se frayer un passage. Plus tard, ils longèrent des contrées plantées de vignes, comme la Sainte Ecriture le fait observer. Les explorateurs envoyés par Moïse revinrent avec une grappe de raisins d'un tel poids, qu'il fallait deux hommes pour la porter, selon le récit de l'Ecrivain sacré. Enfin, ils avaient certainement du vin avec eux, puisque Dieu l'avait prescrit pour les sacrifices ; mais il était réservé uniquement pour cet usage liturgique.(1)

D'ailleurs n'était-il pas aussi facile à Dieu de donner à son peuple du vin que de l'eau? Evidemment; mais il ne voulut pas le faire, à cause du danger des boissons enivrantes, et parce que l'eau est la boisson la plus salutaire et la seule nécessaire. « Nous savons, écrit S. Ambroise, que Moïse a donné au peuple altéré, pour étancher sa soif, l'eau dont il a corrigé l'amertume, mais non pas du vin. Et cependant l'abondance du vin aurait pu ne pas manquer à ce peuple, pour lequel la pierre a vomi des torrents d'eau. Enfin Dieu a dit : *Vous frapperez la pierre et l'eau sortira et le peuple boira.* (2) Il ne dit pas : Il sortira du vin pour le peuple. C'eût été dangereux de lui en donner; à peine les plus résolus, les plus sages, peuvent-ils en user sans inconvénient. » (3)

Aussi, à la fin de leur longue pérégrination à travers le désert, sur le point d'entrer dans la Terre promise, les Israélites ne reçurent de Moïse aucun reproche au sujet des boissons enivrantes. Au contraire Dieu les félicita solennellement de leur fidélité à l'abstinence totale. *Le Seigneur, dit il, vous a conduits jusqu'ici par le désert pendant 40 ans. Vous n'avez ni mangé de pain, mais de la manne, ni bu de vin, ni rien qui puisse enivrer; afin que vous reconnussiez que c'est moi qui suis le Seigneur, votre Dieu.* (4)

Pourquoi cette conduite? Pourquoi en particulier Dieu a-t-il fait pratiquer à tout ce peuple l'abstinence de toute boisson enivrante? *Afin que vous reconnussiez, leur dit-il, que je*

---

(1) Exode, XXIX, 40. — (2) Exode, XVII, 6. — (3) De Elia et jejun. C. V, 15. — (4) Deuté, XXIX, 5-6.



*suis le Seigneur, c'est-à-dire le Maître suprême, mais en même temps, votre Dieu, c'est-à-dire le Père le plus aimant, le plus prévoyant, qui fait tout pour le bien de ses enfants. Pensez donc en vous-mêmes, ajoute-t-il encore, que le Seigneur, votre Dieu, s'est appliqué à vous instruire, comme un père s'applique à instruire son fils ; afin que vous observiez ses commandements, que vous marchiez dans ses voies et que vous soyez pénétrés de sa crainte. (1)*

En effet, en leur faisant pratiquer l'abstinence totale pendant ce voyage de quarante ans, Dieu les a préservés de beaucoup de maux et leur a en même temps procuré de grands biens.

1. D'abord, à combien de désordres, de crimes et de châtimens cette immense agglomération d'hommes, de femmes et d'enfants n'aurait-elle pas été exposée, sans la pratique de la sainte abstinence ? Dieu le savait, et c'est le motif de sa défense. Personne ne l'ignore : les accidents, les rixes, les crimes, provoqués par l'alcool, sont particulièrement fréquents les jours de réunions, de repos, comme les dimanches, les fêtes profanes et même religieuses, les foires.

2. En donnant à son peuple de l'eau à boire, et non pas du vin, Dieu a montré qu'il connaissait mieux que nous les propriétés désaltérantes de l'une et de l'autre de ces boissons. La soif se fait sentir, quand il n'y a plus dans notre corps la quantité d'eau déterminée par le Créateur pour le fonctionnement régulier de nos organes. Or, seule l'eau peut remplacer celle qui s'est évaporée. Aucun liquide n'ôte la soif sinon par l'eau qu'il contient. L'alcool, loin de calmer le besoin de boire, l'excite, comme le sel, comme le feu ; parce qu'il est lui-même avide d'eau et l'absorbe. Les buveurs en sont une preuve convaincante.

3. La science et l'expérience le démontrent : dans les pays chauds, l'usage des boissons alcooliques est très dangereux pour ceux qui ne savent pas se contenir dans les limites d'une extrême modération. Il est donc bien plus sage de s'en abstenir totalement. « Cette opinion populaire, disent

---

(1) Deutér., VIII, 5-6.

602 médecins hollandais, est également fausse, que les spiritueux sont des stimulants nécessaires, ou sans danger, par les grands froids ou les chaleurs. »

4. L'alcool contenu dans le vin, loin de faciliter la marche, l'entrave au contraire. Après un premier moment d'excitation, les forces sont diminuées. Des généraux d'armée, des médecins, des explorateurs, les marcheurs célèbres, les alpinistes, les cyclistes ont constaté par de nombreuses expériences les avantages incontestables de l'abstention de toutes boissons enivrantes pour les marches longues et pénibles.

La 40<sup>e</sup> année après la sortie d'Égypte, Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, mourut à l'âge de 130 ans. (1) Aaron, grand-prêtre, étant monté sur la montagne de Hor, par le commandement du Seigneur, y mourut, âgé de 123 ans. (2) Moïse, serviteur de Dieu, monta sur le mont Nébo, par ordre du Seigneur, et y mourut à 120 ans. Sa vue n'avait point baissé et sa vigueur n'avait pas disparu. (3) Tous trois pratiquèrent l'abstinence totale.

*Louez tous le Seigneur, peuples de la terre; parce que sa miséricorde a été affermie sur nous, et que sa vérité demeure éternellement.* (4)

---

## CHAPITRE XXII

---

### Victoire de Gédéon et des buveurs d'eau

Depuis leur établissement dans la Terre promise, les Israélites furent comblés des bénédictions de Dieu, tant qu'ils observèrent sa loi. Mais l'abandonnaient-ils, le Seigneur les livrait au pouvoir des nations ennemies. Quand ils revenaient à lui par la pénitence, il leur pardonnait et leur envoyait des libérateurs.

Les enfants d'Israël ayant donc péché contre le Seigneur, il les livra entre les mains des Madianites, qui les tinrent

---

(1) Cornélius sur Nomb., XX, 1. — (2) Nomb., XXXIII, 38-39. — (3) Deutér., XXXIV, 1, 5, 7. — (4) Ps. CXVI.

dans l'oppression durant sept années. Les Israélites revinrent alors au Seigneur, qui choisit Gédéon pour les tirer de la servitude. Celui-ci était occupé à battre son blé, lorsque l'ange de Dieu lui apparut, pour le charger de cette mission. Convaincu par les miracles de l'Envoyé céleste, et revêtu de la force d'En-Haut, Gédéon, aidé de dix de ses domestiques, commença par renverser l'autel de Baal, idole, qui avait provoqué la colère du Seigneur.

A cette nouvelle les Madianites levèrent une armée de 135,000 hommes et marchèrent contre Israël. Alors l'Esprit du Seigneur remplit Gédéon; il sonna de la trompette et 32,000 Israélites répondirent à son appel. Mais, avant de partir, il invoqua le Tout-puissant, qui fit encore deux miracles pour l'assurer de son secours.

Gédéon marcha alors avec toute son armée au-devant de l'ennemi. Mais bientôt le Seigneur lui dit : *Les Madianites ne seront pas vaincus par une armée si nombreuse, de peur que Israël ne se glorifie d'avoir triomphé par la force de son bras. Faites donc publier par tout le camp que tous ceux qui sont timides retournent chez eux.* Aussitôt 22,000 hommes se retirèrent et il n'en resta que 10,000. *C'est encore trop de troupes,* dit Dieu à Gédéon. *Menez-les en un lieu où il y ait de l'eau, et là je vous marquerai ceux qui doivent vous accompagner et ceux qu'il faut renvoyer.*

Lorsque l'armée fut arrivée près de l'eau, Dieu dit à Gédéon : *Mettez d'un côté ceux qui boiront, en prenant l'eau dans le creux de la main pour la porter à la bouche, et de l'autre, ceux qui se seront couchés à terre, pour boire à pleine bouche.* Or, il n'y en eut que 300 qui burent dans leurs mains. *C'est par ces 300,* dit le Seigneur à Gédéon, *que je vous délivrerai des Madianites : que tous les autres s'en aillent.*

Gédéon vint surprendre le camp ennemi au milieu des ténèbres de la nuit. Il partagea ses 300 hommes en trois corps, donna à chaque soldat une trompette, avec un pot de terre, où était un flambeau, et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. Les positions prises dans le plus grand silence, sur trois côtés où les ennemis s'y attendaient le

moins, tout à coup les 300 hommes de Gédéon font retentir avec force le son des trompettes, heurtent avec fracas les pots de terre, qui volent en éclats, et laissent apparaître les flambeaux, qu'ils brandissent de la main; de temps en temps, ils poussent le cri de guerre : *l'épée du Seigneur et de Gédéon.*

Réveillés en sursaut, se croyant attaqués de trois côtés à la fois par des forces supérieures, les Madianites sont pris d'une panique irrésistible. Dieu sème parmi eux l'épouvante et le désordre. Ils tournent leurs armes les uns contre les autres et s'entr'égorgent. De toute cette armée, 15,000 soldats seulement, échappés au carnage, s'enfuirent; mais, poursuivis par les tribus d'Israël, ils furent anéantis.

Demandons-nous pourquoi Dieu dit à Gédéon : *Le peuple qui vous reste, 10,000 hommes, est encore trop nombreux. Menez-les près des eaux et là je les éprouverai.* (1) Pourquoi Dieu prescrit-il à Gédéon de donner à ses soldats de l'eau à boire et non pas du vin? Pourquoi Dieu a-t-il voulu que cette particularité fût recueillie par l'Ecrivain sacré et consignée dans les Livres Saints? Dieu fit tout cela pour l'utilité des générations futures. Car il est la Sagesse même, et il ne fait rien sans les plus justes raisons. Les mêmes motifs, qui le portèrent à ne pas donner du vin aux Israélites dans le désert, le portent à ne pas fournir aux soldats de Gédéon une autre boisson que l'eau naturelle. C'était pour le plus grand bien de l'armée. Les nations païennes de l'antiquité, éclairées par les seules lumières de la raison et par l'expérience, l'ont reconnu; aussi avaient-elles défendu aux soldats l'usage du vin. De nos jours, on a fait les mêmes observations.

Pourquoi Dieu choisit-il les 300 soldats qui ont bu dans le creux de la main? Cornélius répond : « C'est parce qu'ils ont fait preuve de plus de sobriété, de plus d'endurance, et d'une plus grande ardeur. » (2)

---

(1) Juges, VII, 4. — (2) Cornélius sur Juges, VII, 5.

## CHAPITRE XXIII

---

### Dieu impose l'abstinence totale à Samson et à sa mère

Les Israélites commirent de nouveau le mal aux yeux du Seigneur, qui les punit, en les livrant pendant 40 ans aux Philistins. Dès que son peuple commença à se convertir, Dieu leur envoya Samson pour commencer à les délivrer.

*Il y avait, dit la Sainte Ecriture, un homme de la tribu de Dan, nommé Manué, dont la femme était sans enfants. L'ange du Seigneur vint à elle et lui dit : Vous aurez un fils. Mais prenez bien garde de ne pas boire de vin, ni rien qui puisse enivrer, et de ne rien manger d'impur ; parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera pas ; car il sera Nazaréen, consacré à Dieu, dès son enfance, dès le sein de sa mère, jusqu'au jour de sa mort ; c'est lui qui commencera à délivrer Israël des Philistins. (1)*

Pleine de joie, cette femme s'empressa de raconter à son mari tout ce que l'ange lui avait dit. Le même Messager céleste apparut aussi à Manué et lui réitéra les ordres donnés à son épouse, soit pour elle-même, soit pour son fils : *Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne ; qu'il ne boive pas de vin, ni rien qui puisse enivrer. Qu'il ne mange rien d'impur ; et qu'il accomplisse ce que j'ai ordonné à son sujet. (2)* Puis l'ange disparut.

La lecture de ce récit biblique si intéressant suggérera naturellement ces trois demandes : 1<sup>o</sup> Pourquoi Dieu a-t-il imposé l'abstinence totale à la mère de Samson ? 2<sup>o</sup> Pourquoi a-t-il imposé le Nazaréat perpétuel au fils ? 3<sup>o</sup> Pourquoi a-t-il voulu que tout cela fût rapporté dans les Saints Livres ?

L'apôtre S. Paul répond d'abord à cette dernière question. *Toutes ces choses, dit-il, qui arrivaient aux Israélites, étaient des figures ; et elles ont été écrites pour nous servir d'instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. (3)*

---

(1-2) Juges, XIII. — (3) I Cor., X, 11.

Quelle instruction Dieu a-t-il donc donné aux hommes par cet exemple de Samson et de sa mère? La première et la principale, c'est que Samson, Nazaréen, fut un type, une figure de Jésus-Christ Nazaréen.

Résumant l'enseignement des Pères de l'Eglise, Cornélius dit : 1<sup>o</sup> « Samson fut un type de Jésus-Christ et des religieux du Nouveau Testament; et c'est parce que Samson est Nazaréen qu'il est le type de Jésus-Christ, dont il est écrit qu'il sera appelé Nazaréen. (1) Aussi la naissance de Jésus-Christ fut annoncée d'avance par l'ange Gabriel, comme le fut celle de Samson. (2) 2<sup>o</sup> Celui-ci fut encore un type du Christ, ajoute le même auteur, parce que son nom signifie « petit soleil » et que par sa vertu et par sa force il fut un soleil pour le peuple d'Israël, comme le Christ est *le soleil de justice* pour tous les hommes. (3) 3<sup>o</sup> Enfin Samson est un type du Christ, parce qu'il fut envoyé pour *commencer à délivrer son peuple de la servitude des Philistins*. Jésus-Christ vint au monde pour être le Libérateur et le Sauveur de tous les hommes. » En s'abstenant de toute boisson enivrante, Samson apprit à tous le moyen infaillible de se préserver ou de se délivrer de la tyrannie de l'alcool.

La mère de Samson fut une figure de la Mère de Jésus-Christ.

Pourquoi Dieu a-t-il voulu que Samson fut Nazaréen perpétuel? Cornélius répond ainsi, en parlant à la mère : « Dieu destine le fils qui doit vous naître à devenir le libérateur d'Israël; c'est pourquoi il veut et ordonne qu'il soit Nazaréen, dès le sein de sa mère, pour toute sa vie. C'est pour le même motif qu'il vous commande à vous, sa mère, de vous abstenir de vin et de tout ce qui peut enivrer, tout le temps que vous le porterez dans votre sein, et qu'étant né, vous le nourrirez de votre lait; de peur qu'en le nourrissant et en l'allaitant, vous ne l'infectiez avec le vin ou toute autre boisson enivrante que vous auriez avalés; puisque le

---

(1) S. Math., II, 23. — (2) Cornélius sur Jug., XIII, 5. — (3) Ibid, 24.

Seigneur veut qu'il soit Nazaréen et que le Nazaréen doit s'abstenir de tout cela. » (1)

Enfin, pourquoi Dieu imposa-t-il l'abstinence totale à la mère de Samson, dès le moment de la promesse de ce fils? « Samson fut Nazaréen toute sa vie, écrit Cornélius; mais sa mère ne fut pas une Nazaréenne proprement dite; elle fut obligée par Dieu de s'abstenir de toute boisson enivrante jusqu'à ce que l'enfant eût été sevré, pour ne pas violer son Nazaréat. » (2) Grande leçon pour les parents, pour les mères surtout. Dieu leur apprend ici que l'abstinence totale, loin d'être nuisible, est au contraire très profitable à elles-mêmes d'abord, et plus encore à leurs enfants.

« De là, dit un auteur, vient l'ordre que la mère de Samson reçoit d'observer le régime des Nazaréens, comme pour sanctifier le fruit qu'elle portait, par l'éloignement de tout ce qui est contraire à la sainteté de l'état auquel il était destiné. Quelle leçon pour les mères chrétiennes, dont les enfants auront le bonheur de devenir par le baptême des Nazaréens de Dieu! Qu'elles se souviennent alors, que si leur état les oblige à ménager leur santé, pour conserver celle de leur enfant, il les oblige encore plus à veiller sur elles-mêmes, et à ne prendre aucune part à ce qui est impur, ni à tout ce qui est capable d'enivrer les âmes de l'amour des créatures, afin d'attirer sur l'enfant à naître, la grâce d'une consécration perpétuelle et inviolable. » (3)

Pour graver plus profondément dans l'esprit et le cœur des parents cette leçon donnée par Samson et sa mère, Dieu l'entoura de circonstances merveilleuses, destinées à frapper vivement l'attention du peuple. Samson fut doué d'une force prodigieuse. A dix-neuf ans, il saisit un lion à la gorge et le met en pièces. Avec une mâchoire d'âne, il tue 1000 Philistins. Lié de sept grosses cordes, il les rompt comme des fils d'étoupe. Enfermé dans Gaza, il

---

(1-2) Cornélius sur Jug., XIII, 5. — (3) Abrégé de l'histoire de l'Anc. Test., T. III, p. 177.

enlève les portes de la ville avec leurs montants, et les porte sur la montagne voisine. Enfin secouant de ses mains les deux colonnes qui soutenaient la maison, où les principaux des Philistins étaient réunis, il la renverse sur eux et en tue 3000.

« Apprenez de là, remarque Cornélius, que l'abstinence de vin et de toute boisson enivrante rend les hommes non seulement saints, c'est-à-dire, disposés à la vertu et consacrés à Dieu, mais encore sains de corps et d'esprit, et robustes. Car Samson tira sa vigueur et sa force du Nazaréat, dont la principale loi était de s'abstenir de vin, et d'entretenir la chevelure, qui était le signe de la consécration. » (1) Toutefois cette force extraordinaire, attachée par Dieu au Nazaréat de Samson comme exemple, ne fut pas communiquée aux autres Nazaréens, du moins au même degré.

---

---

## CHAPITRE XXIV

---

### **Anne obtient de Dieu le prophète Samuel, en le vouant au Nazaréat**

*Tout ce qui est écrit, dit S. Paul, a été écrit pour notre instruction, afin que nous ayons espérance par la patience et par la consolation que les Ecritures nous donnent.* (2) L'histoire d'Anne et de Samuel fournit encore aux mères et aux enfants de précieuses leçons, avec les plus solides motifs de patience et de consolation.

Anne, épouse d'Elcana, lévite de la tribu d'Ephraïm, était inconsolable de ce que, malgré ses prières, ses jeûnes et ses larmes, Dieu ne lui donnait pas d'enfant. Chaque fois que les deux époux venaient au tabernacle, à Silo, ils offraient des sacrifices et renouvelaient leurs supplications pour toucher le cœur de Dieu. Un jour qu'ils s'y trouvaient, Anne alla au tabernacle du Seigneur. Héli, alors grand-prêtre,

---

(1) Cornélius sur Jug., XIII, 5. — (2) Rom., XV, 4.



était assis devant la porte. *Anne, le cœur plein d'amertume, pria le Seigneur en répandant beaucoup de larmes, et elle lui fit un vœu en ces termes : Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante et lui accorder un fils, je le donnerai au Seigneur pour tous les jours de sa vie, et le rasoir ne passera pas sur sa tête.* (1)

Comme Anne demeurait ainsi longtemps en prières, Héli, croyant qu'elle avait trop bu, lui dit : *Jusqu'à quand serez-vous ivre ? Laissez reposer un peu le vin qui vous trouble.* Anne répondit : *Pardonnez-moi, mon Seigneur ; car je suis une femme comblée d'affliction, et je n'ai bu ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer ; mais j'ai répandu mon âme en la présence du Seigneur. Ne croyez pas que votre servante soit une fille de Bélial. Il n'y a que l'excès de ma douleur qui m'ait fait parler jusqu'à cet instant.* Alors Héli reprit : *Allez en paix et que le Dieu d'Israël vous accorde votre demande.*

Anne s'en retourna avec son époux à Ramatha. *Elle n'eut plus le visage triste et abattu comme auparavant.* Dieu se souvint de sa servante et lui donna un fils qu'elle appela Samuel. Il devint un saint prophète et un des plus grands hommes d'Etat de la nation juive.

Dieu offre encore ici aux femmes et surtout aux mères un modèle d'abstinence totale dans l'épouse d'Elcana. Elle-même nous l'apprend, quand elle répond à Héli : *Je n'ai bu ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer.* C'est une des formules usitées dans la Sainte Ecriture pour désigner les Nazaréens. Cela ne doit pas nous surprendre, puisque ce vœu était si commun parmi les Juifs, et que la plupart des personnes plus religieuses le faisaient. D'ailleurs le philosophe juif Philon raconte « qu'Anne s'abstint de vin et de tout ce qui peut enivrer, pendant toute sa vie, et qu'elle était Nazaréenne ». (2) L'historien juif Josèphe lui rend le même témoignage. « Anne, dit-il, répondit à Héli qu'elle ne buvait jamais que de l'eau. » (3)

---

(1) I, Rois, I. — (2) Lib. de ebrietate. — (3) Hist. des Juifs, liv. V, c. II.

*La prière assidue du juste est très puissante, (1) surtout quand elle est jointe au jeûne. (2) Et cependant Anne n'était pas exaucée. Il fallait que, docile à l'inspiration de la grâce, elle vouât au Nazaréat ce fils qu'elle sollicitait avec tant d'instance. Ce vœu fait, elle sent qu'elle est exaucée. La joie rentre dans son cœur. Son visage cesse d'être triste et abattu.*

Si Dieu n'écouta la prière d'Anne qu'après ce vœu, ce fut sans doute pour éprouver la foi de sa fidèle servante et augmenter son mérite; mais il voulait surtout faire comprendre à cette mère et à toutes les autres combien l'abstinence totale lui est agréable; combien cette pratique est efficace pour toucher son divin Cœur et en obtenir les grâces les plus précieuses; combien elle est profitable aux mères et aux enfants, aux familles et à la société! Aussi dans la suite, « c'était, dit Mgr Guérin, un usage religieux chez les Juifs de vouer à Dieu leurs enfants, même avant la naissance ». Nous en verrons d'illustres exemples dans la Sainte Vierge, S. Jean-Baptiste, S. Jacques le Mineur.

En n'imposant pas le Nazaréat à Anne et à Samuel, comme à Samson et à sa mère, Dieu nous apprend à faire ce sacrifice spontanément. Les sacrifices volontaires sont plus glorieux pour sa divine Majesté; plus salutaires et plus méritoires pour nous, quand ils sont inspirés par la grâce.

Pourquoi, enfin, le Saint-Esprit a-t-il fait minutieusement consigner dans les Ecritures les exemples d'abstinence totale d'Anne et de Samuel, puisque nous avons déjà ceux de Samson et tant d'autres? « Comme les étoiles éclairent la nuit, dit S. Grégoire-le-Grand, ainsi les exemples des Saints nous illuminent et nous montrent la beauté des vertus. » Dieu a multiplié les étoiles dans le firmament pour éclairer les espaces immenses; de même il a multiplié dans les Ecritures et l'histoire de l'Eglise les exemples des abstinents pour éclairer les hommes dans la suite de tous les siècles.

---

(1) S. Jacq., V, 16. — (2) Tobie, XII, 8.

Samuel fut un type de Jésus-Christ. (1) Anne, mère de Samuel, fut une figure de Sainte Anne, mère de la très-Sainte Vierge. (2) Elle fut aussi et surtout un type de la Mère de Dieu. « Anne, venue au tabernacle pour remercier Dieu, est tout à coup éclairée par l'esprit de prophétie. Il lui est révélé qu'elle est la figure de celle qui, étant Vierge, doit néanmoins devenir la Mère du Sauveur des hommes. » (3) C'est dans le cantique d'Anne, type de celui de la Sainte Vierge, qu'on rencontre pour la première fois le nom de *Christ* ou *Messie*. *Et il comblera de gloire le règne de son Christ.*

---

---

## CHAPITRE XXV

---

### Les moissonneurs sans alcool, ancêtres du Messie

Dans la délicieuse histoire de Booz et de Ruth, Dieu a voulu honorer d'une manière particulière l'état des agriculteurs, et leur donner un parfait modèle à imiter. Car, aux yeux de Dieu, l'agriculture est la profession la plus conforme à la nature de l'homme, la plus avantageuse pour son corps et son âme, et par conséquent, pour son bonheur. C'est l'état que Dieu avait choisi pour Adam et Eve, lorsqu'ils étaient innocents et heureux dans le paradis terrestre. Dans la Terre promise, Dieu voulut que tous les Israélites fussent agriculteurs, sauf les prêtres et les lévites. La plupart des hommes encore aujourd'hui sont appelés à cette noble profession.

Il y avait à Bethléem une pauvre veuve, du nom de Noémi. Elle vivait en si parfait accord avec sa belle-fille, Ruth la Moabite, que celle-ci, après la mort de son mari, ne voulut jamais se séparer de sa belle-mère. Au temps de la moisson, Ruth, prévenante et laborieuse, s'offrit à aller glaner. Elle se rendit donc dans un champ, qui appartenait à Booz, homme riche et puissant.

---

(1) Cornélius sur I Rois, I. — (2) S. Jean Damascène. Brév. 21 nov. — (3) Abrégé de l'hist. de l'A. T.

Celui-ci, étant venu voir ses moissonneurs, les salua, en disant : *Que le Seigneur soit avec vous.* Ils lui répondirent : *Que le Seigneur vous bénisse.* Apercevant Ruth, Booz dit au maître-moissonneur : *Quelle est cette femme ?* Il répondit : *C'est cette Moabite, qui est venue avec Noémi. Elle nous a priés de lui permettre de ramasser les épis ; elle est ici depuis le matin, sans avoir interrompu son travail.*

Booz dit alors à la diligente glaneuse : *Ma fille, n'allez pas glaner ailleurs ; joignez-vous à mes servantes et suivez partout mes moissonneurs ; j'ai commandé à mes gens qu'on ne vous fasse pas de peine. Et quand vous aurez soif, allez où sont les vases, et buvez de l'eau dont boivent mes serviteurs.* Ruth, s'inclinant profondément, lui répondit : *D'où me vient que j'ai trouvé grâce à vos yeux et que vous daigniez me connaître, moi qui suis une étrangère ?* Booz reprit : *On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère, et comment vous avez quitté vos parents et votre pays pour venir habiter au milieu d'un peuple inconnu. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait ! Puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous avez cherché un refuge !* Ruth lui dit : *Quelle bonté, mon seigneur, de m'avoir ainsi consolée, et d'avoir parlé au cœur de votre servante, bien qu'elle ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent !*

Quand l'heure de manger fut arrivée, Booz dit à l'humble glaneuse : *Approchez-vous et mangez avec nous ; trempez votre morceau de pain dans le vinaigre.* Elle vint donc s'asseoir à côté des moissonneurs, et Booz lui servit une bonne portion de polenta. Elle en mangea ; et après s'être rassasiée, elle garda le reste pour sa belle-mère.

Ensuite elle se leva pour continuer son travail. Booz dit à ses gens : *Quand même elle voudrait glaner entre les javelles, ne l'en empêchez pas ; laissez même tomber exprès des épis après vous, afin qu'elle n'ait point honte de les ramasser.*

Le soir venu, elle battit ses épis avec une verge, vanna le grain, en le secouant à l'air et en trouva trois boisseaux. Elle les porta à sa belle-mère, avec les restes de son repas. Chaque jour, elle fit de même jusqu'à ce que la moisson fût finie.

Après la moisson, Noémi, de plus en plus contente de sa belle-fille, lui parla ainsi : *Ma fille, je pense à vous procurer un établissement où vous serez bien. Booz, chez qui vous avez glané, est notre proche parent. D'après la loi que Dieu nous a donnée, lorsque l'héritier d'une famille meurt, sans laisser d'enfants, son frère, ou à défaut le plus proche parent, est obligé d'épouser la veuve, afin de susciter des enfants au défunt, et de conserver ainsi l'héritage dans la famille. Comme Booz est très religieux, il ne refusera pas de se conformer à la loi.* Dieu disposa si bien toutes choses que le mariage eut lieu. Il bénit ces vertueux époux et leur donna un fils qui reçut le nom d'Obed. Il fut le père d'Isaï ou Jessé, et le grand-père du roi David, l'ancêtre du Messie. (1)

Dans ce récit plein de charmes, le divin Inspirateur des Ecritures nous révèle la vie intime des pieux agriculteurs d'alors. Il met sous nos yeux ce qui fait le bonheur et la prospérité des familles : la crainte de Dieu, le travail, la simplicité et la frugalité. Booz, homme puissant et riche, est assis au milieu des champs avec ses moissonneurs autour d'une copieuse provision de polenta, bouillie de farine de blé, ou d'orge, ou de maïs.

Mais c'est surtout la boisson de ces moissonneurs que la Sainte Ecriture signale à notre attention. « La première faveur que Booz accorde à Ruth, remarque l'historien Fleury, fut de boire de la même eau dont buvaient ses gens ; de venir manger avec eux et de tremper son pain dans du vinaigre ; et l'on voit par les compliments qu'elle lui fait, que cette faveur n'était pas petite. » (2)

« Remarquez, dit Cornélius, la frugalité de ces ouvriers, qui n'avaient pas d'autre régal que le vinaigre, où ils trempaient leur pain. Le vinaigre rafraîchit les travailleurs, raffermi les nerfs, soutient les forces, dissipe la corruption. Aujourd'hui encore les paysans italiens mangent leur pain trempé dans l'eau vinaigrée. » (3)

Certains agriculteurs modernes s'étonneront que Booz, homme riche, ne donnât ni vin, ni bière à ses moissonneurs

---

(1) Ruth. — (2) Mœurs des Israélites, ch. XII.— (3) Sur Ruth, II, 14.

et qu'il n'en bût pas lui-même. Mais rappelons-nous d'abord les paroles de Louis Figuier : « Les Juifs de la Palestine avaient le vin en très grande estime ; mais, obéissant aux interdictions de leurs prophètes, ils en buvaient en très petite quantité, mêlé de beaucoup d'eau, et seulement dans les repas de cérémonie. » (1) Booz, qui avait tant de religion et de crainte de Dieu, se serait donc bien gardé d'introduire dans sa maison une coutume contraire aux recommandations des prophètes. D'ailleurs, les boissons enivrantes, loin de favoriser le travail, l'entravent, en diminuant les forces de l'esprit et du corps. Ces moissonneurs faisaient donc très bien de s'en abstenir.

Pour les travailleurs, la boisson par excellence *c'est le bouillon ou la soupe à la farine ou au gruau d'avoine, d'orge ou de froment*. Très désaltérante, elle est en même temps très fortifiante, parce qu'elle nourrit. D'après l'estimation commune, l'eau, le vin, la bière, le cidre, l'alcool, le thé, le café à l'eau, le petit lait ne renferment pas ou presque pas de matières nutritives. Aussi les théologiens disent-ils que l'usage de ces boissons, même en dehors des repas, ne rompt pas le jeûne. Ils sont d'un avis contraire pour le bouillon, le lait et surtout la soupe. Le Dr Richardson, l'un des médecins les plus distingués d'Angleterre, recommande beaucoup *le bouillon à la farine ou au gruau d'avoine*, à cause de ses propriétés ferrugineuses. Cette boisson, si facile à préparer, était très appréciée de nos sages ancêtres ; elle est aujourd'hui d'un grand usage parmi les travailleurs dans beaucoup de pays.

---

## CHAPITRE XXVI

---

### Les Prophètes donnent l'exemple de l'abstinence totale

*Ce ne fut point par la volonté des hommes, dit S. Pierre, que les prophéties nous ont été anciennement données ; mais c'est par l'inspi-*

---

(1) Les Merveilles de l'industrie, p. 216.

*ration du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.* (1) La prophétie est donc l'annonce d'une chose que l'homme ne peut connaître que par l'inspiration du Saint-Esprit. Mais outre ce ministère d'inspiration qui était momentané, le prophète en remplissait encore un autre de prédication par la parole et l'exemple, lequel était permanent. *Crie*, disait Dieu au prophète Isaïe, *ne cesse pas; fais retentir ta voix comme une trompette et annonce à mon peuple ses crimes, et à la maison de Jacob ses péchés.* (2)

Il y eut des prophètes depuis le commencement du monde. Adam a déjà prophétisé. Quelquefois Dieu a communiqué le don de prophétie à des femmes, comme à Anne, mère de Samuel, à la Sainte Vierge, dans leur cantique. Il s'est même servi des méchants, par exemple de Caïphe, comme l'Évangile le fait observer. (3) Tel fut aussi Balaam, ainsi que Moïse le raconte. (4) Mais c'étaient là des exceptions. En général, les prophètes du vrai Dieu étaient remarquables, non seulement par le don de prophétie, mais par celui des miracles et par l'éclat de leurs vertus.

Souvent c'étaient les personnages les plus respectables de l'univers par leur condition : tels furent Abraham, le père des croyants; Jacob, la tige des douze tribus; Moïse, le législateur du peuple juif; Samuel, qui fut le chef de la nation; David, qui en fut roi; Isaïe, né de sang royal; Ezéchiel, de race sacerdotale; Daniel, premier ministre du roi d'Assyrie. Quelques-uns furent choisis parmi les agriculteurs, dont la profession est si honorable aux yeux de Dieu : tels furent Elisée, Habacuc, Amos.

Cependant on ne regardait d'ordinaire comme prophètes que ceux qui en menaient la vie austère et retirée. Ils formaient une espèce d'ordre religieux. « Il y en avait un grand nombre, écrit Fleury, dès le temps de Samuel : témoin cette troupe que Saül rencontra, prophétisant au son des instruments, transportée de l'Esprit de Dieu; (5) et cette autre

---

(1) II, Petr., I, 28. — (2) Isaïe, LVIII, 1. — (3) S. Jean, XI, 51. — (4) Nomb., XXIV. — (5) IV Rois, X, 3.

troupe qui prophétisait en présence de Samuel et qui paraît avoir été de ses disciples. Mais, semble-t-il, on n'en vit jamais tant que depuis Elie et Elisée jusqu'à la captivité de Babylone. « Ils vivaient séparés du monde, distingués par leur manière de vivre et par leur habit. Ils demeuraient sur les montagnes, comme Elie et Elisée sur le Carmel et en Galgala. Ils travaillaient de leurs mains; car se trouvant trop étroitement logés, ils allèrent eux-mêmes couper du bois pour bâtir; et ils étaient si pauvres que l'un d'eux emprunta une hâche. Il y avait jusqu'à 100 prophètes qui vivaient ensemble dans une communauté. Leur habit était le sac ou cilice, c'est-à-dire l'habit de deuil, pour montrer qu'ils faisaient continuellement pénitence pour les péchés du peuple. » Entre autres austérités, ils pratiquaient l'abstinence totale.

« Ce furent ces saints personnages qui conservèrent après les patriarches la tradition la plus pure de la véritable religion. Ils s'occupaient à méditer la loi de Dieu, à le prier plusieurs fois le jour et la nuit, et s'exerçaient à la pratique de toutes les vertus. Ils instruisaient leurs disciples, ainsi que le peuple, lui reprochant ses péchés et l'exhortant à la pénitence. Cette liberté de dire les vérités les plus fâcheuses, même aux rois, les rendait odieux aux coupables, et il en coûta la vie à plusieurs. » (1)

Quelquefois Dieu, pour montrer la liberté de ses choix, prenait un homme subitement, sans autre préparation, et lui communiquait le don de prophétie avec les autres dispositions convenables. A l'ordinaire cependant, le ministère prophétique exigeait une préparation très sérieuse. C'est dans ce but que les écoles des prophètes avaient été établies. Fillon fait observer que « ces prophètes qui vinrent au-devant de Saül, appartenaient vraisemblablement aux célèbres écoles prophétiques organisées par Samuel. Laissées dans l'ombre pendant quelque temps par les Ecrivains sacrés, elles reparaissent très florissantes au temps d'Elie et d'Elisée.

---

(1) Mœurs des Israélites, ch. XXII.



« Elles n'étaient pas sans quelque ressemblance avec les ordres religieux, puisque leurs membres vivaient ensemble sous une règle commune, et sous un supérieur commun, se livrant à la prière et à l'étude de la Loi. Il s'en faut beaucoup que tous *ces fils de prophètes* aient joui de révélations proprement dites; du moins il est vraisemblable que Dieu choisit quelques-uns d'entre eux pour ce grand rôle. On s'accorde à reconnaître qu'ils remplissaient une mission importante en Israël, soit par leurs exemples de vertu, soit par leurs protestations énergiques contre l'idolâtrie, soit en rédigeant les annales de leur nation. » (1)

Samuel fut le fondateur et l'organisateur des écoles des prophètes; Elie en fut le restaurateur et le zélé propagateur; enfin, S. Jean-Baptiste, le couronnement. Tels maîtres, tels élèves : puisque les maîtres s'abstenaient de toute boisson enivrante, il était naturel que les disciples les imitassent. Au prophète Elie, fuyant la persécution de l'impie Achab, Dieu envoie du pain et de l'eau pour sa nourriture dans le désert. (2) Pendant que la cruelle Jézabel fait mourir les prophètes, le pieux Abdias, intendant du palais royal, réussit à en soustraire 100 à sa fureur, en les cachant, 50 dans une caverne et 50 dans une autre. Là, il les nourrissait de pain et d'eau. (3)

A l'abstinence des Nazaréens, les prophètes ajoutaient beaucoup d'autres austérités. « Leur nourriture, dit Cornélius, était sobre et grossière; leur voix grave; leurs regards élevés vers le ciel; leur vie austère et extraordinaire; leur démarche et leur tenue ne respiraient que la piété et la modestie. Tout en eux était fait pour émouvoir les cœurs endurcis des Juifs et les porter à la pénitence. Ils paraissaient des hommes d'un autre monde, comme des anges venus du ciel, comme des envoyés de Dieu pour convertir les pécheurs. *Me voici, disait Isaïe, moi et les enfants que Dieu m'a donnés, pour être, par ordre du Seigneur, un prodige et un signe dans Israël.* (4)

(1) Fillion sur I Rois, XIX, 18-24. — (2) III Rois, XIX, 6. — (3) III Rois, XVIII, 4. — (4) Isaïe, VIII, 18.

« Amos ne se nourrissait que des fruits du sycomore, de figues sauvages et insipides. (1) — Ezéchiel ne mangeait que du pain d'orge et ne buvait que de *l'eau*. (2) — Daniel vivait de légumes et *d'eau*, (3) ainsi que les disciples des prophètes. (4) — Jérémie était Nazaréen. (5) — Elie légua sa sobriété et *son abstinence de vin* à son disciple Elisée. (6) — Elisée et ses disciples étaient Nazaréens. (7) — Le miel sauvage et les sauterelles formaient la nourriture de S. Jean-Baptiste. *L'eau* était sa boisson. (8) — En résumé, les anciens saints *s'abstenaient* de viande et *de vin*, dit Cornélius, ils faisaient usage de légumes et d'huile. » (9).

---

---

## CHAPITRE XXVII

---

### Salomon, le plus sage des rois d'Israël, abstinent total

Dieu avait donné à Salomon un bon naturel. Il reçut de ses parents une excellente éducation. Aussi, pendant son enfance et sa jeunesse fut-il le modèle des princes. Il se rendit si agréable à Dieu qu'une nuit le Seigneur lui dit : « *Demandez tout ce que vous souhaitez et je vous l'accorderai.* » Salomon répondit : « *Seigneur, donnez à votre serviteur un cœur docile ; donnez-lui la sagesse et l'intelligence, afin qu'il puisse rendre la justice à votre peuple.* » Il avait alors vingt ans et venait de monter sur le trône de son père David. (10)

Cette demande plut au Seigneur, qui dit à Salomon : *Puisque votre cœur n'a désiré ni les richesses ni la gloire, ni la mort de vos ennemis, ni même une longue vie, mais que vous m'avez demandé la lumière et la sagesse pour discerner ce qui est juste et pour*

---

(1) Amos, VII, 14. — (2) Ezéchiel, IV, 12. — (3) Dan., I, 17. — (4) IV Rois, IV, 38-41. — (5) Cornélius sur Jer., VII, 29. — (6) S. Ambros. De Elia et jejun, c. III, 4. — (7) Cornélius sur IV Rois, II, 21. — (8) Cornélius sur XII Petits Proph. *Victus Proph.* 30. — (9) Cornélius sur Dan. I, 12. — (10) Cornélius sur II Rois, XII, 25.

*gouverner mon peuple, la lumière et la sagesse vous sont accordées. Je vous donne même ce que vous n'avez point demandé, les richesses et la gloire ; en sorte qu'aucun roi, ni avant, ni après vous, ne vous aura jamais égalé. Et si vous gardez mes commandements, comme votre père, je vous donnerai encore une longue vie. » (1)*

Après la mort de David, Dieu laissa à Salomon sa mère Bethsabée, pour l'aider de ses conseils, les premières années de son règne. Ce jeune prince nous a conservé quelques-unes des sages leçons de sa mère, sans doute les plus importantes, celles que le Saint-Esprit, qui guidait sa plume, a jugées les plus nécessaires et les plus salutaires, non seulement aux rois et aux magistrats, mais à tous les hommes sans exception. Eclairée par le Saint-Esprit, instruite aussi par les lumières de la raison et par l'expérience, Bethsabée s'efforça de mettre Salomon en garde contre les deux pièges du démon les plus dangereux, les plus ordinaires et les plus universels : contre l'amour des femmes et du vin.

L'écrivain sacré, qui est Salomon lui-même, a mis le titre suivant à ces deux importantes leçons : *Paroles de Lamuel, roi : Vision par laquelle sa mère l'a instruit. Lamuel* est un surnom de tendresse, donné à Salomon par sa mère, et qui signifie *consacré à Dieu*.

*Que vous dirai-je, mon fils bien-aimé ? Que vous dirai-je, enfant chéri et souhaité par tant de vœux ? Ne donnez point votre bien aux femmes, et n'employez point vos richesses à perdre les rois. Ne donnez point, ô Lamuel, ne donnez point de vin aux rois, parce qu'il n'y a nul secret où règne l'ivrognerie ; de peur qu'ils ne boivent et qu'ils n'oublient la justice, et qu'ils ne blessent l'équité dans la cause des enfants du pauvre.*

*Donnez les boissons enivrantes à ceux qui sont affligés, et le vin à ceux qui sont dans l'amertume du cœur, afin qu'ils boivent et qu'ils oublient leur détresse. (2)*

« Vous demanderez sans doute, dit Cornélius, pourquoi cette admonition de Bethsabée est appelée une *vision*, une prophétie. — C'est que Bethsabée a dit ces paroles à Salo-

---

(1) II Paral., I. — (2) Prov., XXXI, 1-7.

mon par l'inspiration du Saint-Esprit. Cela est évident, puisque ces avertissements font partie du livre des *Proverbes*, de la sainte Ecriture, et comme tels ils doivent être crus de foi divine. Ces paroles ont été mises dans la bouche de Bethsabée par le Saint-Esprit, parce qu'il prévoyait le penchant de ce prince pour les femmes et pour le vin; il voulait, en l'avertissant d'avance, le préserver de la chute. »

Quant à ces mots : *Donnez les boissons enivrantes à ceux qui sont affligés*, Cornélius les explique ainsi : « Le texte hébreu porte : *donnez les boissons enivrantes à ceux qui sont condamnés à mort*. En effet, on avait coutume de leur donner du vin pour adoucir leur affliction, et procurer à leur esprit et à leur corps la force de subir leur supplice. C'est à cela que fait allusion le prophète Amos, lorsqu'il reproche à des Israélites impies de *boire le vin des condamnés*. C'est ainsi que les Juifs offrirent au Christ du vin mêlé de myrrhe (1) pour l'aider à supporter le supplice de la croix. Il y avait à Jérusalem des femmes charitables qui faisaient volontairement cette œuvre de miséricorde.

Bethsabée, par un argument tiré des contraires, dissuade Salomon et les juges de boire du vin; comme si elle leur disait : « Le vin est destiné aux coupables, à ceux qui, pour leurs crimes, doivent être punis de mort; il est donc indécemment et indigne des juges, qui les condamnent, de prendre le rôle des coupables, en buvant du vin. »

Salomon était trop éclairé pour ne pas comprendre la sagesse de cette double leçon. Aussi, dès sa plus tendre jeunesse avait-il eu recours au grand moyen de salut, la prière : *Comme je savais, dit-il, que je ne pouvais avoir la continence, la pureté, si Dieu ne me la donnait, je m'adressai au Seigneur et je le priai de tout mon cœur*. Puis il ajoute : *C'est en croissant en vertu chaque jour que j'ai réussi à posséder un corps sans souillure*. (2) C'est dans ces excellentes dispositions qu'il fit son mariage. (3) Heureux les jeunes gens qui, comme ce

---

(1) S. Marc, XV, 23. — (2) Sagesse, VIII, 20 à 21 — (3) III Rois, III.

prince, passent leur jeunesse dans l'innocence ! Qu'ils emploient les mêmes moyens !

Docile aux inspirations du Saint-Esprit et aux recommandations maternelles, Salomon prit, pour se préserver de tout excès dans le vin, la précaution la plus efficace, la plus opportune et la meilleure : il prit la résolution de s'en abstenir totalement. Lui-même nous le raconte : *J'ai résolu dans mon cœur, dit-il, de soustraire ma chair au vin, pour porter mon esprit à la sagesse et pour éviter la folie*, (1) toute imprudence, le péché, qui est la plus grande des folies, en particulier celui de la boisson qui fait tant de fous.

Sur ce texte S. Thomas dit : « On peut avoir la sagesse en deux façons : d'abord d'une manière ordinaire et qui suffit au salut. Pour posséder la sagesse à ce degré commun, il n'est pas nécessaire de s'abstenir entièrement de vin, mais seulement d'en faire un usage modéré. On peut ensuite avoir la sagesse dans son degré de perfection ; pour ce degré il est requis de quelques-uns qu'ils s'abstiennent totalement du vin, selon certaines conditions de personnes et de lieux. » (2)

Or, Salomon se trouvait dans ces conditions à cause de son tempérament et de la mission qu'il avait à remplir, puisque le Saint-Esprit lui fit embrasser l'abstinence totale.

Ensuite, il convenait qu'il s'abstint totalement de vin, pour être un type parfait de Jésus-Christ, *prince de la paix*. (3) C'est pourquoi, en annonçant la naissance de Salomon, Dieu avait dit à David : *Le fils qui vous naîtra sera un homme tout à fait pacifique. Je lui donnerai la paix du côté de tous ses ennemis. Pour ce motif il sera appelé le Pacifique* (4) ou Salomon. Or, rien ne trouble la paix de l'âme et le parfait équilibre de ses facultés, comme l'alcool ; puisque c'est « le type des excitants », et un élément de désordre dans la famille et la société.

Enfin, Salomon avait été prédestiné pour être le constructeur du Temple. *C'est lui qui bâtira un temple à mon nom*, dit le Seigneur à David. *Il sera mon fils, et moi, je serai son Père ;*

(1) Eccles., II, 3. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. 3, ad 1. — (3) Isaïe, IX, 6. — (4) I Paralip., XXII, 9.

*et j'affermirai le trône de son règne sur tout Israël pour l'éternité.* (1) Comme constructeur du Temple, Salomon figurait Jésus-Christ, *fondateur de l'Eglise*, (2) qui est le véritable royaume d'Israël *pour l'Eternité*. L'Eglise de Jésus-Christ est une société parfaite; le Temple de Jérusalem qui en était l'image devait être parfait dans son genre. C'est pourquoi Dieu lui-même en avait donné le modèle à David, comme il nous l'apprend : *Toutes ces choses me sont venues écrites de la main de Dieu*, dit-il à Salomon, en lui remettant ce plan, *afin que j'eussel'intelligence de tous les ouvrages, suivant le modèle.* (3) Or, pour exécuter ce merveilleux travail, Salomon avait besoin de toutes les forces de son esprit et de son corps, qui sont diminuées par l'alcool, comme l'expérience le démontre. (4) Il devait donc s'en abstenir totalement.

---

## CHAPITRE XXVIII

### Salomon, buveur modéré

Pendant combien de temps Salomon persévéra-t-il à s'abstenir totalement de vin, la sainte Ecriture ne le dit pas. Mais de ces paroles de Salomon : *J'ai eu tout ce qui fait les délices des enfants des hommes, des coupes et des vases pour servir le vin*, ne peut-on pas conjecturer qu'il était alors du nombre de ces enfants des hommes dont le vin fait les délices ? Sans doute, il n'en usait que « modérément et pour une fin honnête, pour expérimenter ce qu'il y a de bon dans chaque créature, par conséquent aussi dans le vin, et pour voir si le cœur de l'homme peut trouver le contentement, la paix, le bonheur dans les choses terrestres ». (5) « *Je résolus*, dit-il, *de rechercher avec sagesse ce qui se passe sous le soleil, pour connaître la prudence et la science, les erreurs et l'imprudence, et voir ce qui est utile aux enfants des hommes.* » (6)

---

(1) I Paralip., XXII, 10. — (2) Cornélius sur II Rois. VII, 13-14. — (3) I Paralip., XXVIII, 19. — (4) Congrès antialc. de Bruxelles : Dr De Boeck, t. I, p. 148 ; Dr Destrée, t. I, p. 33. — (5) Corn. sur Eccl. II, 9, 6. — (6) Eccl., I, 13-17, II, 3.

Quoique Salomon ajoute : *Je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont désiré, et j'ai permis à mon cœur de jouir de toutes sortes de plaisirs*, (1) on ne doit pas conclure qu'il se soit permis des plaisirs déréglés; puisqu'il dit en même temps : *et la sagesse est demeurée toujours avec moi*. (2)

Sans doute, il était permis à Salomon de boire du vin avec sagesse; mais c'est ici le cas de rappeler cette parole de S. Paul : *Tout cela m'est permis; mais tout ce qui est permis n'est pas toujours avantageux; tout cela m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit*. (3)

Il y a bien des choses qui, absolument, sont permises et que cependant par prudence nous devons nous refuser. Le vin et les boissons enivrantes sont de ce nombre pour beaucoup de personnes; elles l'étaient pour Salomon. Après le juste Noé, après le saint homme Lot, voilà le plus sage des rois d'Israël, qui, de l'usage modéré du vin, se laisse glisser, dans l'abus, sans presque s'en apercevoir.

Et cependant le Saint-Esprit lui inspira et lui fit écrire ces remarquables paroles qui devaient, semble-t-il, le mettre en garde contre le danger non seulement de boire du vin immodérément, mais même de le regarder avec concupiscence. : *Ne regardez point le vin lorsqu'il se dore, lorsque sa couleur brille dans le verre; il entre agréablement, mais à la fin il mord comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic*, serpent aux yeux fascinateurs. *Vos yeux regarderont des étrangères, et votre cœur dira des paroles déréglées*. (4)

Il faut bien qu'il y ait du danger dans ce regard, puisque le Saint-Esprit nous met en garde. Comment le vieux serpent consumma-t-il la perte de nos premiers parents? Il porta Eve à regarder le fruit défendu. *Elle vit que ce fruit était bon à manger*, dit la sainte Ecriture, *et qu'il était beau et agréable à la vue; et en ayant pris, elle en mangea, et en donna à son mari qui en mangea*. (5) C'est la triste histoire de tous les regards mauvais ou dangereux, lorsqu'on s'y arrête volontairement.

---

(1) Eccl., II, 10. — (2) Ibid. 9. — (3) I. Cor., VI, 12. — (4) Prov., XXIII, 31-33. — (5) Genèse, III, 6.

Nous pouvons nous demander si Salomon, lorsqu'il écrivait ces mots, parlait seulement par l'inspiration du Saint-Esprit, ou si à cette divine inspiration se joignait sa propre expérience; s'il avait déjà lui-même éprouvé les mauvais effets du vin; s'il avait été mordu par ce basilic; si ses yeux avaient regardé des étrangères; si son cœur avait dit des paroles dérégées. Quoi qu'il en soit, la leçon est pour tous on ne peut plus instructive. Qui est plus sage que ne le fut Salomon?

Dieu avait multiplié les lumières dans l'âme de ce prince. En instruisant les autres, ne devait-il pas s'instruire et se préserver lui-même? C'est encore Salomon qui, sous l'inspiration du Saint-Esprit, a écrit cette sentence : *Le vin est une chose luxurieuse, et l'ivresse est tumultueuse; quiconque se délecte dans ces choses ne sera pas sage.* (1)

Eh quoi! le vin est-il en soi une chose luxurieuse, qui porte à l'impureté? Il faut bien l'admettre, puisque le Saint-Esprit le déclare si catégoriquement. Mais peut-être n'est-ce pas la qualité, mais la quantité trop grande de cette boisson, qui en fait *une chose luxurieuse*? C'est l'une et l'autre, la différence n'est que dans le plus et le moins. Salomon l'indique clairement, puisque dans le même verset il parle du *vin* et de *l'ébriété*, et qu'il attribue déjà au vin la propriété d'être *une chose luxurieuse*.

Le prophète Osée n'établit-il pas cette distinction d'une manière encore plus claire, lorsqu'il dit : *La fornication, le vin et l'ébriété enlèvent le cœur.* (2) Non seulement la fornication et l'ébriété enlèvent le cœur, mais le vin aussi, toute proportion gardée.

Tous les aliments, pris avec excès, portent à l'impureté. C'est pourquoi S. Bernard disait : « Je m'abstiens de vin, *parce que dans le vin il y a la luxure.* Mais je ne m'habituerai pas même à ingurgiter des quantités d'eau, de peur que le ventre trop rempli ne provoque la concupiscence. » (3)

---

(1) Prov., XX, 1. — (2) Osée, IV, 11. — (3) Serm. 66 sur Cantic. — Cornél. sur Eccl., XXXIV, 31, 80.



Chacun sait que parmi les aliments, les uns sont plus excitants, comme le sang, la viande, les épices. De même, personne n'ignore qu'entre les boissons, il n'y en a pas de plus excitantes que celles qui contiennent de l'alcool.

Le bois sec est naturellement inflammable; mais combien ne l'est-il pas davantage, s'il est arrosé de pétrole, et encore plus d'alcool? De même, notre corps, depuis le péché originel, est inflammable au feu de toutes les passions; mais combien ne l'est-il pas davantage quand il est tout imprégné d'alcool?

« Salomon s'était proposé de tout examiner, dit Cornélius, de tout expérimenter, mais *avec sagesse*. Après l'avoir fait, il assure que *la sagesse est demeurée toujours avec lui*. Tout cela signifie que ce prince était encore pur et sans souillure, et qu'il avait agi non par passion, mais dans un but d'expérimentation et d'instruction. Sans doute ces expériences furent pour lui dans la suite une occasion d'excès, d'intempérance et de luxure. Ce qui l'entraîna dans cette voie mauvaise, ce fut sa présomption de sagesse, comme il voyait que la sagesse avait persévéré avec lui, se confiant trop en elle, il ne craignait pas la chute, et il croyait ne pas pouvoir perdre ses dons. » (1) C'est l'histoire de tant de personnes qui se conservent sages pendant le temps périlleux de la jeunesse, et qui plus tard font de tristes naufrages.

---

## CHAPITRE XXIX

---

### Salomon se perd par le vin et les femmes

La Sainte Ecriture dit avec tristesse : *Lorsque Salomon était déjà vieux, son cœur fut dépravé par les femmes, au point de suivre des dieux étrangers; son cœur n'était pas parfait devant le Seigneur, comme le cœur de David, son père; il adora Astarthé, déesse des Sidoniens; il bâtit un temple à Chamos, l'idole des Moabites, et à Moloch, l'idole des Ammonites. Il en fit autant pour toutes*

---

(1) Cornél. sur Eccl., II, 9, 6<sup>o</sup>.

*ses femmes étrangères, qui offraient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux. (1)*

Or, d'après Cornélius, *Chamos* ou *Cómos*, à qui Salomon construisit un temple, était le dieu de l'ivresse et de la débauche, *Bacchus*. De là est venu le mot latin *Comessatio*, repas de débauche, auxquels S. Paul fait allusion dans son épître aux Romains, quand il les avertit de ne pas se laisser aller *aux débauches ni aux ivrogneries. (2)*

Après avoir fait l'éloge de Salomon pendant sa jeunesse et une partie de son âge mûr, le Saint-Esprit lui adresse ces reproches sanglants : *Vous vous êtes prostitué aux femmes, vous avez asservi votre corps à ses passions; vous avez imprimé une tache dans votre gloire; vous avez profané votre race pour attirer la colère de Dieu sur vos enfants et la punition sur votre folie. (3)*

En vain le Seigneur avait-il prémuni ce prince, dès sa jeunesse, contre l'amour du vin et des femmes. En vain, pour le faire plus efficacement, s'était-il servi de la voix maternelle de Bethsabée. En vain avait-il multiplié les lumières et les avertissements. Salomon, enivré de sa propre sagesse et d'une prospérité inouïe, pris de vertige au sommet de sa gloire, se laisse choir dans le double gouffre où vont s'engloutir prématurément tant d'existences humaines.

Salomon avait 53 ans quand il se laissa ainsi pervertir par le vin et par les femmes; c'était vers la 33<sup>e</sup> année de son règne. Il régna encore 7 ans et mourut à 60. La sainte Ecriture nous laisse dans l'accablante incertitude sur son salut éternel. Elle ajoute, en finissant : *Et Salomon s'endormit avec ses pères; et il fut enseveli en la ville de David. (4)* Et sur sa tombe on aurait pu mettre ces paroles du Saint-Esprit : *Le vin et les femmes font apostasier les sages mêmes, et jettent dans l'opprobre même les hommes sensés. (5)*

---

(1) III Rois, XI. — (2) Rom., XIII, 13. — (3) Eccl., XLVII, 21. — (4) III Rois, XI, 43. — (5) Eccles., XIX, 2.

## CHAPITRE XXX

### L'abstinence totale aux juges, aux magistrats, aux employés

*Ne donnez point, ô Lamuel, ne donnez point de vin aux rois.* Dans le texte original hébreu on lit : *Ce n'est pas aux rois, Lamuel, ce n'est pas aux rois de boire du vin, ni aux gouverneurs, des boissons enivrantes.* (1)

Le Saint-Esprit adresse ces paroles d'abord à Salomon lui-même, qui était roi, ainsi qu'à tous ceux qui étaient roi avec lui, qui partageaient son pouvoir et tenaient sa place, c'est-à-dire à tous ses magistrats, à tous ses employés. La raison est la même.

« Le sens de ces paroles, dit Cornélius, est celui-ci : *Ne donnez point de vin aux rois*, c'est-à-dire à vous même, mon fils, Salomon, qui êtes roi, ainsi qu'à vos conseillers, qui sont d'autres vous-même. Il faut absolument éloigner de l'intempérance les rois et tous les représentants du pouvoir. » (2) Le philosophe Platon, dans son *Livre des lois*, porte cette sanction : « Que dans l'Etat les esclaves des deux sexes ne goûtent jamais le vin. Que les magistrats, pendant l'année qu'ils sont en charge, s'en abstiennent complètement. Que les gouverneurs, les juges, pendant l'exercice de leurs fonctions, n'en boivent point non plus. » (3)

Solon, un des sept sages de la Grèce, avait donné cette loi aux Athéniens, dont la république fut la plus lettrée, la plus policée, la plus civilisée de l'antiquité païenne : « Que les archontes, les premiers magistrats, surpris en état d'ivresse, soient punis de mort. » (4)

Entendons maintenant S. Basile-le-Grand, Docteur de l'Eglise : « Que les dynastes, dit-il, c'est-à-dire les souverains, ne boivent pas de vin, ni ceux à qui une magistrature a été confiée, ni ceux qui ont obtenu une administration des choses publiques. De même que ceux qui sont pleins de

---

(1) Prov. XXXI, 4, Cornélius. — (2) Cornélius, *ibid.* — (3) Cornél. sur Ephes., V, 18. — (4) Cornél. sur Prov., XXXI, 4.

santé et à la force de l'âge n'en boivent pas non plus. Car, déjà enclins à la passion par tempérament, si de plus ils s'imprègnent de l'alcool du vin, ils portent leur inflammabilité naturelle à son suprême degré. » (1)

S. Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école, pose cette question : « La sobriété est-elle plus nécessaire dans les personnes considérables ? » Il répond : « La sobriété est encore nécessaire plus particulièrement à certaines personnes, à cause des devoirs qu'elles ont à remplir. Car le vin pris immodérément empêche surtout l'usage de la raison. Et c'est pourquoi la sobriété est spécialement nécessaire d'abord aux vieillards qui doivent conserver la vigueur de la raison, pour instruire les autres; ensuite elle est spécialement nécessaire aux évêques et à tous les ministres de l'Eglise, afin de vaquer avec dévotion aux fonctions de leur ministère; enfin elle est spécialement nécessaire aux rois et à tous ceux qui ont le pouvoir pour gouverner leurs peuples avec sagesse et pour leur donner le bon exemple. » (2)

Quoique Dieu n'impose pas l'abstinence totale aux magistrats, aux détenteurs du pouvoir en général, comme une obligation stricte et sous peine de péché, cependant le Saint-Esprit, par la bouche de Salomon, la leur recommande vivement comme une très sage précaution. Toutefois, les magistrats qui, à cause de leur tempérament, ou par suite d'habitudes contractées, ou des dangers résultant de leur charge ne peuvent pas éviter les excès de boisson avec les scandales qui en sont la suite, autrement que par l'abstinence totale, sont certainement obligés en conscience de l'embrasser et de la pratiquer; ils y sont strictement obligés par la loi naturelle de Dieu. C'est à ceux-là aussi que Jésus-Christ dit : *Si votre main vous scandalise, coupez-la et jetez-la loin de vous; car il vaut mieux n'avoir qu'une main que d'être jeté en enfer, où le ver qui ronge ne meurt pas, et où le feu qui brûle ne s'éteindra jamais.*

---

(1) Oratio XVI, de ingluv. et ebrietate, p. 840, d. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. 4.

Enfin, les magistrats et les détenteurs du pouvoir sont obligés, non seulement de se préserver de la boisson ou de s'en retirer, mais ils ont encore, en vertu de leur charge, l'obligation grave d'en préserver ou d'en retirer leurs administrés.

« Il ne suffit pas, disent les Evêques de la Suisse, que le législateur remplisse son devoir; il faut aussi que l'autorité exécutive tienne la main à l'observation des lois; et il y a bien des employés qui prennent les choses trop à la légère et plus qu'il ne convient à des employés chrétiens. D'après S. Paul, toute puissance publique est une servante de Dieu. (1) Or, la justice de Dieu enregistre les actes de la vie publique, officielle, aussi bien que les actes des particuliers; et elle fera comparaître à son tribunal non seulement les actions injustes, mais encore les fautes d'omission, les fautes commises par négligence ou par des considérations purement humaines. De bonnes lois et consciencieusement observées peuvent empêcher beaucoup de mal. Par contre, toute la misère dont ces fréquentations nocturnes et tardives des auberges, cette multiplication de divertissements dans les cabarets, sont la cause pour tant de familles, et on peut presque dire pour la population entière, cette misère, disons-nous, pèsera un jour sur ceux qui pouvaient et devaient y mettre obstacle et ne l'ont point fait. » (2)

Ces avertissements des Evêques de la Suisse aux magistrats et aux employés, ces enseignements si opportuns et si nécessaires, sont fondés sur les paroles de Dieu, le Juge suprême : *Considérez que vous avez reçu cette puissance du Seigneur, et cette domination du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, et qui sondera le fond de vos pensées; parce que, étant les ministres de son royaume, vous n'avez point marché selon la volonté de Dieu. Il se fera voir à vous d'une manière effroyable, et dans peu de temps; parce que ceux qui commandent les autres seront jugés avec une extrême rigueur. Car on a plus de compassion pour les petits et on leur pardonne plus aisément; mais les puissants (ceux qui ont le pouvoir)*

---

(1) Rom., XIII, 4, 6. — (2) Avertissement des Evêques suisses, p. 17.

*seront puissamment tourmentés. Dieu n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands comme les petits, et qu'il a également soin de tous. Mais les plus grands sont menacés des plus grands supplices. (1)*

---

---

## CHAPITRE XXXI

---

### Dieu fait proposer aux Israélites l'exemple des Réchabites abstinents

Les Israélites ne cessaient d'irriter le Seigneur par leurs péchés. Avant de les livrer à Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour les châtier, Dieu leur envoya ses prophètes, afin de les exhorter à se convertir. Il leur fit proposer l'exemple des descendants de Réchab, qui, sur l'ordre de leur père, avaient embrassé l'abstinence totale avec plusieurs autres austérités, et y étaient demeurés toujours fidèles.

Un jour le Seigneur dit au prophète Jérémie : « Allez à la demeure des Réchabites ; parlez-leur et faites les entrer dans la maison du Seigneur, dans l'une des chambres du trésor : *et vous leur offrirez du vin à boire.* » Alors, continue le prophète, je pris Jézonias, ses frères et tous ses fils et toute la famille des Réchabites. Je les fis entrer dans le Temple, dans la chambre du trésor. Je mis devant eux de grands vases pleins de vin et des verres pour boire, et je leur dis : *buvez du vin.*

» Ils me répondirent : *Nous ne boirons point de vin ; parce que Jonadab, notre père, fils de Réchab, nous a fait ce commandement : Vous ne boirez jamais de vin, ni vous, ni vos enfants ; vous ne bâtirez pas de maison ; vous ne sèmerez pas de grains ; vous ne planterez point de vigne et vous n'en aurez point à vous ; mais vous habiterez en des tentes tous les jours de votre vie ; afin que vous viviez longtemps sur la terre, dans laquelle vous êtes*

---

(1) Sagesse, VI, 4-9.

étrangers. *Nous avons donc obéi à notre père dans toutes les choses qu'il nous a commandées. Nous n'avons point bu de vin tous les jours de notre vie, ni nous, ni nos femmes, ni nos fils, ni nos filles. Nous n'avons point bâti de maison pour y habiter; et nous n'avons point eu de vigne, ni de champ, ni de blé.* »

Le Seigneur dit alors à Jérémie : « Allez et dites au peuple de Juda et aux habitants de Jérusalem : Ne vous corrigerez-vous jamais, et n'obéirez-vous jamais à mes paroles? dit le Seigneur. *Les paroles de Jonadab, par lesquelles il commanda à ses enfants de ne point boire de vin, ont fait sur eux une impression telle, qu'ils n'en ont point bu jusqu'à cette heure, et qu'ils ont toujours obéi au commandement de leur père; mais pour Moi, le Seigneur, Je vous ai parlé, et je n'ai pas manqué de vous instruire de bonne heure; et cependant vous ne m'avez point obéi. Je vous ai envoyé mes prophètes; je me suis hâté de vous les envoyer dès le point du jour, vous disant par eux : Convertissez-vous! Redressez vos affections et vos désirs! Ne suivez point les dieux étrangers! Et vous continuerez d'habiter dans la terre que je vous ai donnée. Et vous n'avez pas voulu m'écouter et vous avez refusé de m'obéir.* »

« Ainsi les enfants de Jonadab ont exécuté inviolablement l'ordre que leur père avait donné; mais ce peuple ne m'a point obéi, dit le Seigneur. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ferai tomber sur Juda et sur tous les habitants de Jérusalem tous les maux que j'avais prédits; parce que je leur ai parlé, et ils ne m'ont point écouté; je les ai appelés, et ils ne m'ont pas répondu. »

Jérémie dit aux Réchabites : « Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : *Parce que vous avez obéi au précepte de votre père et que vous avez fait tout ce qu'il vous a commandé, la race de Jonadab, fils de Réchab, ne cessera pas de produire des hommes, qui se tiendront toujours en ma présence.* (1)

On fait remonter les Réchabites jusqu'à Jéthro, beau-père de Moïse. Ils se joignirent aux Israélites, dont ils embras-

---

(1) Jerem., XXXV.

sèrent la religion. Ils formèrent une espèce d'ordre religieux, comme les Nazaréens. « La vie prescrite par Jonadab à sa famille, dit Fillion, était au fond celle que mènent les tribus nomades du désert ; ses rigueurs et sa simplicité contrastaient avec le luxe et les excès qui règnent dans les villes. Le but de Jonadab était évidemment de préserver sa race de la corruption, qui avait tout envahi. »

« Ce genre de vie, ajoute Bergier, n'avait rien d'extraordinaire dans la Palestine et le voisinage ; ç'avait été celui des patriarches ; c'était en général celui des Madianites, desquels les Réchabites descendaient ; c'est encore celui des Arabes scénites ou errants et pasteurs, qui habitent les bords de la Mer morte, ancienne demeure des Madianites. (1)

Nous voyons ici combien Dieu estime la vie simple et frugale des Réchabites ; combien en particulier il approuve leur abstinence totale de boisson enivrante ; abstinence dont il fait ressortir l'excellence par ces mots : *Les paroles de Jonadab, par lesquelles il commanda à ses enfants de ne point boire de vin, ont fait sur eux une impression telle, qu'ils n'en ont point bu jusqu'à cette heure. Aussi, la race de Jonadab ne cessera pas de produire des hommes, qui se tiendront toujours en ma présence*, dit le Seigneur. C'est cette simplicité, cette frugalité, cette abstinence totale de vin, cette parfaite obéissance à leur père, que Dieu comble ici d'éloges, et qu'il propose aux Juifs comme exemple. « Obéissance d'environ trois siècles, remarque Fillion, qu'ils trouvent cependant toute naturelle, dans leur candide récit. »

En prescrivant à ses descendants ce genre de vie avec l'abstinence totale, Jonadab leur indique le motif et la récompense : *afin*, dit-il, *que vous viviez longtemps sur la terre*, c'est-à-dire, selon Cornélius, « afin que votre vie y soit longue, heureuse, paisible et tranquille. »

Heureuse famille des Réchabites qui, par sa fidélité, a consolé le cœur de Dieu des ingratitude du peuple d'Israël,

---

(1) Dictionnaire théologique *in verbo* Réchabites.



et s'est rendue si agréable au Seigneur, qu'il voulut toujours avoir de ses membres en sa présence pour le servir. (1)

Les Israélites, au contraire, n'écoutant que les faux prophètes, qui flattaient leurs vices, lapidèrent Jérémie, qui les exhortait à faire pénitence, afin de détourner les châtimens dont ils étaient menacés. Ce saint prophète fut Nazaréen, comme S. Jean-Baptiste, et comme lui, purifié de la tache du péché originel, dès le sein de sa mère. En punition de leurs péchés, les habitants de la Judée et de Jérusalem furent dans la suite vaincus par Nabuchodonosor, réduits en esclavage et traînés en captivité à Babylone.

---

---

## CHAPITRE XXXII

---

### **Holopherne, dans l'ivresse, perd la vie et son armée**

Dieu, qui est patient et miséricordieux, se laissa apaiser encore une fois par les prières d'une sainte veuve, qui sauva sa patrie d'une ruine imminente. Holopherne, général en chef du roi d'Assyrie, arriva à la tête d'une puissante armée, afin de subjuguier le royaume de Juda, comme tant d'autres peuples. La petite ville de Béthulie, se confiant dans le secours du Seigneur, osa résister. Irrité, Holopherne pousse le siège avec vigueur, coupe toutes les conduites d'eau et réduit bientôt les assiégés à se rendre ou à mourir de soif. Dans cette extrémité, les Béthuliens eurent recours à la prière et au jeûne.

Or, « Judith, veuve depuis trois ans et demi, s'était fait au haut de sa maison un appartement isolé, où elle demeurait

---

(1) Au rapport des voyageurs Benjamin de Tudèle, Wolf, Pierrotti, les Réchabites existent encore actuellement en corps de tribu indépendante sous le nom de Béné-Réchab. Ils habitent les déserts de l'Arabie, au sud-est de la mer Morte. Ils sont nombreux et vivent heureux, en observant ponctuellement la règle de Jonadab. — Les Livres saints et la science, par Moigno et Dessailly. 1884, p. 566-569.

enfermée avec les filles qui la servaient. Elle portait un cilice sur les reins et jeûnait tous les jours, excepté les sabbats, les premiers jours du mois et les fêtes. « Chez les Juifs le jeûne consistait à ne faire qu'un repas, après le coucher du soleil, à ne manger que des aliments communs, comme du pain et quelques légumes, et à ne boire que de l'eau. » (1) Nous savons d'ailleurs que la plupart des Israélites plus religieux faisaient le vœu des Nazaréens et que les anciens saints s'abstenaient de viande et de vin.

L'Ecrivain sacré continue : « Judith était parfaitement belle. Son mari lui avait laissé de grandes richesses. Elle était très estimée de tous, parce qu'elle avait une grande crainte de Dieu. Ayant appris que les chefs du peuple avaient résolu de livrer la ville dans cinq jours, elle les fit appeler, pour ranimer leur courage et leur confiance en Dieu. Elle leur dit : « Priez le Seigneur, pour savoir si ce que j'ai résolu de faire, vient de lui, et pour qu'il m'affermisse dans ma résolution. Cette nuit, vous vous tiendrez à la porte de la ville, pour me laisser sortir avec ma suivante ; et ne vous mettez pas en peine de savoir ce que j'ai dessein de faire. Les chefs lui répondirent : « Priez pour nous ; parce que vous êtes une sainte femme. Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous, pour se venger de nos ennemis. » (2)

Ensuite, Judith entra dans son oratoire. Elle se revêtit d'un cilice, mit de la cendre sur sa tête et se prosternant devant le Seigneur, elle lui adressa une ardente prière. Puis ayant quitté ses habits de pénitence, elle en revêtit de magnifiques. « Dieu même ajouta un nouvel éclat à sa beauté ; parce que tout cet ajustement n'avait pour principe aucun mauvais désir, mais la vertu. » Elle remit à sa suivante des provisions de bouche et elle se rendit au camp des Assyriens. Prise par les avant-postes, conduite à Holoferne, elle trouva grâce devant lui. S'imaginant qu'elle avait abandonné la cause de son peuple pour trouver un

---

(1) Fleury. Mœurs des Israélites. ch. XVIII. XXI. — (2) Judith, XI.

refuge chez les Assyriens, le général donna ordre à ses serviteurs de lui permettre de sortir du camp, pour faire ses prières, et d'y rentrer quand elle voudrait.

Le quatrième jour, Holopherne fit un festin aux officiers de son armée. Judith y fut invitée. Elle se rendit avec sa suivante dans la tente du général et mangea des provisions qu'elle avait apportées. Holopherne fut transporté de joie en la voyant. Il but tant de vin, qu'appesanti par l'alcool, il finit par se jeter sur son lit, et il s'endormit d'un profond sommeil. Lorsque tout le monde fut assoupi dans le camp, Judith met sa suivante en observation, à l'entrée de la tente, lève les mains au ciel et dit, les yeux pleins de larmes : « Seigneur, fortifiez mon bras et faites que j'achève ce que j'ai osé entreprendre dans ma confiance en votre secours. » Elle prend l'épée d'Holopherne, lui tranche la tête, l'enveloppe dans les rideaux du lit et la cache dans le sac à provisions de sa suivante. Puis, elles sortent toutes deux du camp, sans obstacle, comme pour aller faire leurs prières, selon leur coutume. (1)

Rentrée dans Béthulie, Judith montre au peuple la tête d'Holopherne et relève tous les courages. On rend grâces au Seigneur; on invoque avec confiance le secours du ciel, et dès le point du jour, les Béthuliens se précipitent sur l'ennemi. Les Assyriens courent à la tente de leur général, qu'ils trouvent baigné dans son sang et privé de la vie. Ce n'est plus dès lors que terreur et confusion. Chacun ne pense qu'à sauver sa vie par la fuite. Ceux qui ne peuvent s'enfuir sont passés au fil de l'épée. (2)

Après l'entière défaite des Assyriens, Judith dit aux habitants de Béthulie : « Rendez tous grâces au Seigneur; parce qu'il est bon et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. Tous, adorant le Seigneur, dirent à leur libératrice : « Le Seigneur vous a bénie et il a renversé par vous tous nos ennemis. » Entourée de la vénération et de la reconnaissance publiques, Judith mourut à l'âge de 105 ans. (3)

---

(1) Judith, XIII. — (2) Ibid., XIV, XV. — (3) Ibid., XVI.

## CHAPITRE XXXIII

---

### Dieu donne la science comme récompense de l'abstinence totale

Les Juifs ayant mis le comble à leurs iniquités, Dieu les livra aux Assyriens. Parmi les captifs amenés à Babylone, Nabuchodonosor ordonna de choisir des jeunes gens, de race royale, sans défaut, qui fussent bien faits, instruits dans la sagesse, habiles dans les sciences et les arts, afin de leur apprendre à écrire et à parler la langue des Chaldéens. Après trois ans de formation physique et intellectuelle, ils étaient destinés à servir le roi dans son palais. On devait les nourrir des viandes et des vins de la table royale.

Entre ces jeunes gens, il s'en trouva quatre, Daniel, Ananias, Misael et Azarias, qui étaient de la tribu de Juda. Or, Daniel prit une forte résolution dans son cœur de ne point se souiller en mangeant des viandes et en buvant des vins de la table du roi. Il pria le chef des eunuques, à qui ils avaient été confiés, de leur permettre de s'abstenir de ces aliments. L'intendant lui répondit : « Je crains le roi qui a ordonné de vous nourrir ainsi. S'il voit vos visages plus maigres que ceux des autres jeunes gens de votre âge, vous serez cause qu'il me fera couper la tête. » Daniel répliqua : « Epreuvez, s'il vous plaît, vos serviteurs pendant dix jours, en ne nous donnant que des légumes à manger et de l'eau à boire. Après cela, vous examinerez nos visages et ceux des jeunes gens nourris de la table royale ; puis, vous traiterez vos serviteurs selon ce que vous aurez remarqué. »

L'intendant, que Dieu rendit favorable à Daniel, fit donc l'essai proposé. Or, après les dix jours, leur visage parut meilleur, et ils avaient plus d'embonpoint que ceux qui se nourrissaient des viandes et des vins du roi. En outre, Dieu donna aux quatre jeunes princes Hébreux la connaissance et la science de tous les livres et de toute la sagesse. Il communiqua en particulier à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes.

Les trois années de préparation écoulées, ils furent présentés au roi, qui s'entretint avec eux pour les examiner. Or, il trouva que, parmi tous les autres jeunes gens, il n'y en avait point qui égalassent Daniel, Ananias, Misael et Azarias. Quelque question que le roi leur fût touchant la sagesse et l'intelligence des choses, il constata en eux dix fois plus de science que dans tous les devins et les mages du reste du royaume. (1)

Quelles leçons la divine Providence a-t-elle voulu consigner dans cette histoire si édifiante de ces quatre jeunes princes? Car, *toute l'Écriture qui est inspirée de Dieu*, dit S. Paul à son disciple Timothée, *est utile pour instruire, reprendre, corriger et conduire à la piété et à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait.* (2) La première leçon, qui saute aux yeux, même des moins clairvoyants, c'est que ni la viande, ni le vin ne sont nécessaires à la santé. En particulier, le régime alimentaire sans viande, surtout sans vin, convient mieux aux enfants et aux jeunes gens. « A part quelques exceptions pour causes de maladies, dit le Dr Castella, il est certain pour moi que les boissons alcooliques ne conviennent guère avant l'âge mûr; la plupart des enfants et des jeunes gens jusqu'à l'âge de 20 à 25 ans se portent infiniment mieux, lorsqu'ils ne font pas usage de vins et de liqueurs. Dans cette première période de la vie, ce sont surtout les aliments plastiques, capables de former du sang, de la chair et des os, qui doivent être recherchés. Le vin et les liqueurs ne font point de sang par eux-mêmes, comme on le croit généralement. » (3)

Le savant commentateur Menochius dit que « ces jeunes Hébreux eurent plus d'embonpoint, sans doute par un bienfait de Dieu; mais que ceux qui vivent avec tempérance sont aussi naturellement mieux portants et ont des couleurs plus vives ».

Ces jeunes princes refusent les viandes et le vin du roi et demandent des légumes et de l'eau, pour plusieurs raisons,

---

(1) Daniel, I. — (2) II Timoth., III, 16-17. — (3) Une visite au cimetière de Fribourg, p. 27.

entre autres : « c'est, dit Cornélius, à cause de la religion du jeûne qu'ils s'étaient imposée, en vertu de laquelle les anciens saints s'abstenaient de viande et de vin, et ne faisaient usage que de légumes et d'huile. » Cela paraît évident par le verset 3 du chapitre X, où Daniel dit *que ni chair, ni vin n'entrèrent dans sa bouche*. (1) Ils avaient sans doute fait le vœu des Nazaréens, si commun parmi les Juifs fervents.

La divine Providence nous donne encore ici une leçon de grande importance : c'est que la tempérance en général et l'abstinence totale en particulier sont très favorables à l'éducation de la jeunesse et à l'acquisition de la science. Qu'y a-t-il de plus contraire à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse que l'excitation des mauvaises passions? Et qu'est-ce qui provoque davantage cette excitation que les viandes et les boissons enivrantes? Le danger pour Daniel, Ananias, Azarias et Misael était d'autant plus imminent qu'à la table des rois les viandes sont plus succulentes et les vins plus exquis.

Enfin, « Dieu récompensa l'observation consciencieuse de la loi d'abstinence, dit le Dr Allioli, en facilitant à ces jeunes gens l'acquisition des sciences et des connaissances Chaldéennes ». D'ailleurs, « la tempérance et la sobriété, remarque Cornélius, sont naturellement très avantageuses à l'acquisition de la science; soit d'abord parce qu'elles conservent la santé et prolongent la vie, soit ensuite parce qu'elles rendent la tête sereine, les esprits vitaux plus libres, plus purs, et plus propres à la spéculation et à la méditation; soit enfin parce que dans l'homme l'âme est *une et la même*, quoiqu'elle soit à la fois *végétative, sensitive, et raisonnable*, et que ses forces et son activité sont limitées. Or, moins l'âme est occupée par la nourriture, par la digestion et par les autres fonctions, plus elle peut s'appliquer et plus elle a coutume de s'appliquer en effet à l'étude et à la contemplation, et plus il lui est aisé de déployer toute son énergie. C'est pour cette raison que Salomon disait : *J'ai résolu dans mon cœur de soustraire ma chair au vin, afin d'appliquer mon esprit à la sagesse et d'éviter la folie*. » (2)

(1) Cornélius sur Dan., I, 12. — (2) Eccles., II, 3.

## CHAPITRE XXXIV

---

### Dieu donne la beauté comme récompense de l'abstinence totale

L'homme est naturellement attiré par ce qui est beau. Pourquoi? Parce que Dieu qui est la beauté infinie, nous a créés pour le contempler dans le ciel, face à face, comme il est; et pour le contempler sur la terre dans ses créatures, comme dans ses images, dans un miroir. La beauté des créatures n'est donc qu'un reflet de celle du Créateur, et ne doit servir qu'à élever nos pensées et nos cœurs vers la Beauté suprême.

« Trois choses sont requises pour la beauté, dit Saint Thomas : 1<sup>o</sup> l'intégrité ou la perfection; car ce qui n'est pas entier, n'est pas beau; 2<sup>o</sup> la proportion convenable ou l'harmonie des parties avec le tout; 3<sup>o</sup> la clarté, l'éclat; c'est pourquoi les choses qui ont une couleur nette, brillante, on les dit belles. » (1)

Il y a plusieurs sortes de beauté : la beauté naturelle des corps et des âmes ou esprits; la beauté surnaturelle des corps et des âmes sur la terre, et plus tard dans le ciel, dans la gloire; la beauté créée et finie, et la beauté incréée et infinie, qui est Dieu.

Dans notre état actuel, nous ne pouvons pas contempler la beauté surnaturelle même de nos âmes; nos organes sont incapables d'en soutenir l'éclat, sans un miracle; comme nous ne pouvons fixer l'éclat du soleil sans nous exposer à perdre la vue. A plus forte raison, nous est-il impossible de contempler la Beauté infinie. Nous serions *opprimés par sa gloire*.

La beauté infinie de Dieu s'est manifestée à nous sur la terre de la manière la plus parfaite dans la personne de Jésus-Christ, *la splendeur de sa gloire, la figure de sa substance*, Dieu parfait, Homme parfait, *le plus beau des enfants des hommes*, l'Homme-Dieu. Mais il a dû voiler sa gloire. Lors

---

(1) P. I, q. 39, art. 8.

de sa transfiguration sur le Thabor, en ayant laissé paraître quelques rayons, les trois apôtres ne purent en soutenir l'éclat, ils tombèrent la face contre terre; et dans leur trouble ils ne savaient ce qu'ils disaient, ainsi que l'Évangile le raconte. Après Jésus-Christ, c'est sa divine Mère qui occupe le premier rang pour la beauté et la perfection de l'âme et du corps.

En sortant des mains du Créateur, le corps et l'âme d'Adam et d'Eve étaient parfaits en beauté. C'est le péché qui a détruit la beauté surnaturelle de leur âme, et qui a diminué la beauté naturelle de l'esprit et du corps par la maladie, les passions, l'ignorance, par toutes les infirmités spirituelles et corporelles. Maintenant encore, ce qui fait le plus de mal à notre corps et à notre âme, ce sont les péchés et les passions mauvaises : les péchés, c'est-à-dire les transgressions des lois établies par le Créateur pour la conservation et le perfectionnement de notre corps, de notre esprit et de notre âme ; les passions, qui nous portent à ces transgressions. Or, parmi les passions qui causent le plus de préjudice à la beauté de notre corps et de notre âme, la passion pour l'alcool est sans contredit une des plus violentes et une des plus meurtrières.

« L'intempérance, dit le philosophe païen Aristote, est regardée avec raison comme le plus honteux de tous les vices de l'homme. » S. Thomas le prouve ainsi : « L'opprobre est le contraire de l'honneur et de la gloire. L'honneur est dû à ce qui est excellent ; la gloire implique la clarté. Or, l'intempérance est surtout honteuse sous ces deux rapports. D'abord, elle rabaisse l'excellence de l'homme, qu'elle avilit jusqu'à la brute, en lui faisant partager ses plaisirs, selon cette parole du Psalmiste : *L'homme n'a point voulu comprendre l'honneur où il était ; il s'est comparé aux bêtes sans intelligence, et s'est fait semblable à elles.* (1) En second lieu, l'intempérance détruit la clarté et la beauté ; car, dans ces plaisirs, on perd la lumière de la raison, d'où viennent l'éclat et la beauté de la vertu. » (2)

---

(1) Ps. XLVIII. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 142, art. 4.



S'il s'agit spécialement de la beauté du corps, elle consiste, d'après S. Thomas, « dans l'intégrité, la proportion et la couleur convenable de toutes les parties ». Or, l'alcool a la propriété d'altérer soit les différentes parties du corps, soit leurs proportions, soit leurs couleurs respectives. Ce sont là des faits prouvés par d'innombrables et d'irrécusables constatations. Qu'il nous suffise de citer deux témoignages entre mille : d'abord celui du docteur Thomas, professeur à l'université de Fribourg en Brisgau : « Les jeunes gens, dit-il, perdent par les boissons spiritueuses la fraîcheur de leur teint et leur physionomie spirituelle et intelligente. Ils sont comme des fruits mûrs avant la saison. Ils deviennent pauvres de sang. Ils étudient d'une manière insuffisante. Il n'est pas rare que leur caractère se gâte. Auparavant ils étaient intelligents et dociles. Par l'usage de l'alcool, ils deviennent colères, emportés, revêches. »

La beauté reluit surtout sur le visage et dans les yeux. C'est aussi là que l'alcool l'attaque en premier lieu et la détruit le plus efficacement. « Sans parler de la teinte rougeâtre et parfois violacée de la figure, provenant de la dilatation des vaisseaux sanguins superficiels, l'on remarque souvent un affaissement des joues et une immobilité relative des traits, et en particulier des yeux, qui donnent à la physionomie entière une expression d'hébétement. C'est le résultat de l'inertie musculaire aussi bien que de la déchéance intellectuelle et morale. » (1)

Nous devons donc conclure avec Cornélius : « De même que l'intempérance est la mère de la laideur et de la difformité, de même la tempérance est la mère de la beauté. » S. Thomas dit : « C'est la tempérance qui réprime les passions les plus capables d'obscurcir les lumières de la raison » et partant la beauté naturelle de l'âme ; c'est aussi dans la tempérance spécialement que se trouve la beauté. » (2)

Sans doute, la beauté est excellemment le fruit de toutes les vertus, ajoute le saint Docteur, mais on l'attribue cepen-

---

(1) Manuel de tempérance, par Denis, p. 75. — (2) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 180, art. 2.

dant à la tempérance par un double motif : d'abord, parce que dans son acception générale la tempérance consiste en une proportion parfaite, qui produit la beauté; en second lieu, parce que la tempérance réprime dans l'homme les excès de la nature animale, qui l'aviennent. C'est donc avec raison que l'on dit que la beauté est le résultat de la tempérance.

Ce n'est pas moins justement qu'on lui attribue l'honnêteté. Car, selon Saint Isidore, on appelle honnête ce qui n'a rien de honteux, et le mot honnête signifie comme un état d'honneur. Or, ceci est l'effet de la tempérance, qui réprime les vices les plus honteux. (1)

Rien ne contribue autant à la beauté que la tranquillité de l'âme, comme rien ne contribue davantage à la beauté d'une chose que la parfaite coordination de toutes les parties. Or, on attribue par excellence la tranquillité d'âme à la tempérance, quoique cette qualité convienne généralement à toutes les vertus. (2)

Le prophète Jérémie, inspiré par Dieu, avait chanté la beauté produite chez les Nazaréens par l'abstinence totale : beauté surnaturelle de l'âme, beauté morale de l'homme, beauté de l'intelligence, beauté du caractère, beauté du corps, beauté du visage, beauté du teint. *Les Nazaréens de Jérusalem, disait-il, avaient le teint plus blanc que la neige, plus pur et plus net que le lait; ils étaient plus rubiconds (roses) que l'ivoire antique teint en rouge, et plus beaux que le saphir,*(3) qui est une pierre précieuse.

« Ces Nazaréens, dit Cornélius, étaient séparés des autres hommes par leur genre de vie, consacrés à Dieu par leur vœu, et couronnés d'une longue chevelure. Ils s'abstenaient de vin, de toute boisson enivrante et de tous les produits de la vigne. Plusieurs, d'après S. Epiphane et S. Augustin, pratiquaient en outre la chasteté parfaite. Parmi ces Nazaréens, beaucoup étaient nobles et des meilleures familles; c'étaient de beaux jeunes gens au teint blanc et rose, qui

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 142, art. 2 ad 3. — (2) Ibid. ad 2.— (3) Thren., IV, 7.

par la tempérance et l'abstinence augmentaient leur beauté, lorsqu'ils se consacraient à Dieu, afin que leur extérieur représentât leur pureté intérieure. » C'est ce qui se réalisa pour Daniel et ses compagnons, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Dans l'office des martyrs, au temps pascal, l'Eglise fait chanter à ses ministres et à ses enfants la beauté des Nazaréens, et par là leur rappelle l'abstinence totale, qui en est une source abondante : « Ses Nazaréens sont devenus blancs; alleluia. Ils ont donné à Dieu splendeur et gloire; alleluia, alleluia. Ils sont plus blancs que la neige, plus purs que le lait, plus rubiconds que l'ivoire antique. Alleluia. »

---

---

## CHAPITRE XXXV

---

### **Baltazar, roi de Babylone, s'étant enivré, perd la vie et son royaume**

Elevé aux premières dignités du royaume par Nabuchodonosor, le prophète Daniel y fut maintenu jusqu'au règne de Darius et de Cyrus. (1) Nous avons vu avec quel zèle il observa à la cour son vœu de Nazaréen, refusant avec prudence et fermeté les viandes et le vin de la table du roi, et se contentant de légumes et d'eau pour sa nourriture. Au milieu des honneurs comme dans l'adversité, il demeura toujours admirablement fidèle à son Dieu et aux préceptes de la religion mosaïque.

Or, le roi Baltazar, fils et successeur de Nabuchodonosor, fit un somptueux festin aux grands de sa cour. « Etant déjà plein de vin, il ordonna d'apporter les vases d'or et d'argent que son père avait emportés du temple de Jérusalem. Et le roi buvait dedans avec ses femmes et ses courtisans. Au même moment, on vit paraître des doigts, et comme la main d'un homme qui écrivait, près du candélabre, sur la

---

(1) Daniel, VI, 28.

muraille de la salle royale. Saisi d'effroi et tremblant de tous ses membres, ainsi que ses convives, le roi fit appeler tous les devins de Babylone pour lui lire et lui expliquer cette écriture. » Mais aucun n'en fut capable.

Alors Daniel fut mandé par le roi, qui lui promit des présents magnifiques, s'il parvenait à lire et à interpréter cette écriture. Daniel lui répondit : « Que vos présents, ô roi, soient pour vous. Je ne laisserai pas de vous lire cette écriture et de vous dire ce qu'elle signifie. Dieu avait donné la gloire et la puissance à votre père, qui s'en enorgueillit et en abusa pour faire le mal ; et il s'attira ainsi les châtimens du Très-Haut. Et vous, Baltazar, qui êtes son fils, vous n'avez point humilié votre cœur, quoique vous sussiez toutes ces choses ; mais vous vous êtes élevé contre le Dominateur du ciel et de la terre. Vous avez fait apporter devant vous les vases de sa maison sainte et vous avez bu dedans, en louant vos dieux. C'est pourquoi le Seigneur a envoyé les doigts de cette main, qui a écrit ce qui est marqué sur la muraille. »

« Or, voici ce qui est écrit : *Mane. Thecel. Pharès.* — Compté. Pesé. Divisé. — En voici l'interprétation : *Mane* : Dieu *a compté* les jours de votre règne, et il en a marqué la fin. — *Thecel* : Vous *avez été pesé* dans la balance, et on vous a trouvé trop léger. — *Pharès* : Votre royaume *a été divisé*, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses. » (1)

Cette même nuit, Baltazar, roi des Chaldéens, fut tué par Darius, roi des Mèdes, et par Cyrus, roi des Perses, qui s'emparèrent de Babylone. Daniel, après avoir joui de la confiance de ses nouveaux maîtres, mourut dans un âge très avancé, à 100 ans, selon les uns, et à 138, selon d'autres. (2)

---

(1) Daniel, V. — (2) Cornélius sur Dan., Proœmium, p. 1-2.

## CHAPITRE XXXVI

### Dieu menace d'exterminer ceux qui offrent du vin aux Nazaréens

Des Israélites étaient assez pervers pour tendre des pièges aux Nazaréens, en leur offrant du vin, dont ils avaient fait vœu de s'abstenir totalement. En outre, ces impies s'efforçaient d'empêcher les prophètes, c'est-à-dire les prédicateurs, d'annoncer la parole de Dieu. Irrité contre ces séducteurs, le Seigneur envoie son prophète Amos, un pasteur, pour leur faire entendre ses reproches, ses menaces et ses châtiments.

*C'est moi, dit le Seigneur, qui ai suscité des prophètes d'entre vos fils ; c'est moi qui ai suscité d'entre vos jeunes gens des Nazaréens qui me sont particulièrement consacrés. Enfants d'Israël, ce que je déclare n'est-il pas vrai ? dit le Seigneur.* Et vous, au lieu d'être sensibles à ces grâces, vous n'avez cherché qu'à les étouffer ; car vous avez présenté du vin aux Nazaréens, à qui j'ai défendu d'en boire ; et vous avez dit hardiment aux prédicateurs : ne prêchez pas, quoique je leur eusse ordonné de prêcher...

» C'est pourquoi ma colère va éclater avec grand bruit sur vous, étant pressée du poids de vos crimes, comme les roues d'un char crient sous la pesanteur d'une grande charge de foin. En vain celui qui court le mieux prendra alors la fuite. Le plus vaillant ne sera plus maître de son cœur ; il perdra courage. Et le plus fort ne pourra sauver sa vie. Celui qui combattait avec l'arc, tremblera de peur et ne pourra tirer juste. Le plus vite à la course n'échappera point ; le cavalier ne se sauvera pas avec son cheval ; et le plus hardi d'entre vos braves s'enfuira tout nu en ce jour-là, dit le Seigneur. » (1)

Dans cette prophétie, Dieu nous apprend trois choses : 1<sup>o</sup> qu'il est l'auteur de la vocation des prophètes et des Nazaréens ou abstinents ; 2<sup>o</sup> que c'est un crime de les en

---

(1) Amos, II.

détourner ; 3<sup>o</sup> qu'il punira sévèrement et inévitablement ceux qui cherchent à les corrompre. Apparemment ces impies s'efforçaient d'empêcher les prophètes de prêcher, non seulement la parole de Dieu en général, mais plus particulièrement la loi sainte du Nazaréat et de l'abstinence totale.

Ceux qui font tomber un abstinent ou qui empêchent de prêcher l'abstinence totale sont donc bien coupables ? Il n'y a pas à en douter : ils empêchent un grand bien et ils font un grand mal.

En effet, parmi les abstinents, les uns le sont par nécessité, comme les buveurs d'habitude et ceux qui sont en danger de le devenir ; les autres le sont par charité. Or, les uns et les autres ont été suscités de Dieu pour sa gloire, pour leur salut et pour le bien de la société.

En séduisant les abstinents qui le sont par nécessité ou en les empêchant de le devenir, vous les privez du seul moyen de salut, qui leur reste. Vous les exposez à vivre et à mourir misérablement. Vous êtes cause de leur damnation éternelle. Quelle épouvantable responsabilité vous assumez ! C'est faire l'œuvre de Satan !

Si vous réussissez à faire tomber un abstinent qui pratique cette vertu par charité, ou si vous le détournez de l'embrasser, vous privez Dieu de toute la gloire qu'il attendait de ces actes de perfection. Vous privez l'abstinent lui-même de toutes les grâces et de tous les mérites, qu'il aurait acquis, en persévérant. Enfin vous privez le prochain de toute l'édification et de tous les secours qu'il aurait reçus des exemples donnés par cet abstinent. Vous privez l'Eglise, votre mère, de l'honneur qui lui serait revenu de sa persévérance, honneur qui lui est très précieux.

D'où vient donc la malice de ce péché pour provoquer à tel point les rigueurs de la justice divine ? — De trois sources empoisonnées :

1<sup>o</sup> D'un aveuglement volontaire et coupable : d'un côté, on ne veut pas voir le mal, on l'excuse, pour n'avoir pas à le combattre ; de l'autre, on ne veut pas reconnaître la nécessité, l'opportunité et l'efficacité du remède de l'abstinence

totale, de peur d'avoir à l'adopter soi-même ou à la recommander aux autres.

2<sup>o</sup> De la résistance à la vérité connue. Que l'abstinence totale soit le remède préservatif et curatif par excellence contre l'alcoolisme, c'est d'abord une vérité de raison et d'expérience, admise même par ceux qui ne partagent pas nos croyances religieuses, comme les protestants, les Juifs, les socialistes, les païens. Mais c'est surtout une vérité révélée. Dieu n'a cessé de la proclamer et de la rappeler aux hommes, depuis le paradis terrestre jusqu'à nos jours, soit par ses inspirations, soit par ses paroles, soit par les exemples de ses saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit enfin par l'enseignement formel de l'Eglise. « Il n'y a pas le moins du monde à douter, dit Léon XIII, que la volonté ferme de s'abstenir de toute boisson enivrante ne soit le remède opportun et tout à fait efficace au mal très grave de l'intempérance. »

S. Grégoire le Grand dit : « Ne savoir pas, c'est ignorance ; mais ne vouloir pas savoir, c'est orgueil. Et ils peuvent d'autant moins alléguer pour excuse l'ignorance où ils sont de la vérité, qu'elle se présente à leurs yeux, même malgré eux, sans qu'ils puissent éviter de la connaître. »

Ce peut être aussi l'effet d'une gourmandise qu'on a honte d'avouer, ou d'une lâcheté qu'on cherche à dissimuler.

Enfin, 3<sup>o</sup> la malice de ce crime provient de l'envie des grâces accordées au prochain. « L'envie, selon S. Thomas, c'est la tristesse de la prospérité d'autrui et la joie du mal qui lui arrive. » Pourquoi la vue des abstinents provoque-t-elle vos critiques et vos railleries ? Pourquoi vous mécontenter et même vous irriter de leur persévérance et de leur progrès ? Sondez vos cœurs et vous serez étonnés d'y découvrir la hideuse envie. Pourquoi vous réjouissez-vous de l'opposition et des attaques dirigées contre cette vertu ? Pourquoi la défection des abstinents vous donne-t-elle du contentement ? Pourquoi le ridicule jeté sur cette perfection chrétienne obtient-il votre approbation ? Descendez encore dans votre cœur, vous y trouverez la noire jalousie.

« Ce vice, ajoute le bienheureux Canisius, semble tenir moins de la malice de l'homme que de celle de Satan, qui ne saurait souffrir dans les hommes l'acquisition et surtout le progrès des grâces de Dieu. » (1) C'est un péché contre le Saint-Esprit, dont Notre-Seigneur dit *qu'il ne sera remis ni dans ce monde, ni dans l'autre*, (2) parce que, selon la remarque du vénérable cardinal Bellarmin, « le péché contre le Saint-Esprit suppose un endurcissement volontaire dans le mal, de sorte que la contrition est exclue et par conséquent le pardon rendu impossible ».

---

---

## CHAPITRE XXXVII

---

### **Le vin tue Alexandre le Grand et détruit son immense empire**

La Sainte Ecriture raconte en quelques mots l'histoire d'Alexandre le Grand. « Il était fils de Philippe, roi de Macédoine. Il régna d'abord dans la Grèce. Puis, ayant rassemblé une armée, il sortit de son pays, vainquit Darius, roi des Perses et des Mèdes. Il livra un grand nombre de batailles, prit les villes les plus fortes de toutes les nations et tua les rois de la terre. Il passa jusqu'à l'extrémité du monde, s'enrichit des dépouilles des peuples et des rois, et les assujettit à lui payer tribut. La terre se tut devant lui. Alors son cœur s'éleva et s'enfla d'orgueil. Mais il tomba malade et reconnut qu'il devait bientôt mourir. Alexandre régna douze ans et mourut. » (3) Il était dans la 33<sup>e</sup> année de son âge.

Alexandre le Grand ternit toutes ses belles qualités par le vice de la boisson. (4) La trop grande prospérité le perdit, comme Salomon. Cependant, il se trouva des hommes assez

---

(1) Catéchis. T. IV, 176. — (2) S. Math., XII, 32. — (3) I Mach., I. — (4) Cornélius sur Isaïe., V, 11.



courageux pour le mettre en garde contre les dangers du vin. Androclide, homme sage, lui écrivit : « Lorsque vous buvez du vin, ô roi, souvenez-vous que vous buvez le sang de la terre; souvenez-vous que la ciguë est un poison pour l'homme, et que le vin est de la ciguë. »

Il disait vrai; car, dans l'ivresse, Alexandre tua Clitus, son ami le plus intime et le plus fidèle. (1) Il en eut ensuite un vif regret. Il tua de même Parménion, le meilleur de ses généraux. (2)

Enfin, il se tua lui-même par le vin dans une nuit qu'il passa en débauche avec ses généraux. Provoqué à boire par un certain Protée, buveur émérite, il avala deux grandes mesures de vin; il en tomba malade et mourut. (3) Ses généraux se partagèrent son immense empire.

*Rois et magistrats, qui gouvernez le monde, instruisez-vous (4) par ces exemples.*

---

## CHAPITRE XXXVIII

---

### **Dieu donne la bravoure et la victoire aux soldats abstinents de Judas Machabée**

Antiochus Epiphane, roi de Syrie, persécutait les Juifs pour les contraindre à abandonner la loi de Dieu et à embrasser la religion des païens. Plusieurs, intimidés par les supplices, apostasièrent honteusement. Mais Mathathias, le chef de la première des 24 familles sacerdotales, répondit aux officiers du roi : « Quand toutes les nations obéiraient à Antiochus et que tous ceux d'Israël abandonneraient la Loi de leurs pères, moi, mes cinq fils et mes frères, nous ne lui obéirons point de manière à nous écarter de la Loi de Dieu, ni à droite, ni à gauche. »

Voyant les Israélites fidèles accablés de maux, le temple de Jérusalem profané, la religion du vrai Dieu proscrite,

---

(1) Cornél. sur Prov., XXIII, 34. — (2) Ibid., XXV, 3. — (3) Cornél. sur Nomb., XII, 34. — (4) Ps. II, 10.

Mathathias s'écria : « Quiconque a le zèle de la Loi et veut garder l'alliance avec Dieu, qu'il me suive. » Et il s'enfuit avec ses fils sur les montagnes.

*Alors, dit la Sainte Ecriture, la synagogue ou congrégation des Assidéens, qui étaient des plus vaillants d'Israël; s'assembla tout entière et ils se joignirent à eux. Tous ceux qui s'étaient attachés volontairement, de cœur, à la Loi, et tous les autres qui fuyaient les maux, dont ils étaient menacés, vinrent s'unir à eux, et fortifièrent leur troupe. Mathathias alla partout avec ses amis, détruisant les autels des idoles, poursuivant les impies; et il délivra la Loi, la vraie religion, de l'asservissement des païens. (1)*

Devenu fort âgé et sentant la mort approcher, Mathathias dit à ses fils : « Vous, mes fils, soyez courageux et agissez vaillamment pour la Loi, car par elle vous serez dans la gloire. Judas a été fort et vaillant dès sa jeunesse; qu'il soit le chef de votre armée. Soyez attentifs aux préceptes de la Loi. » Puis il les bénit et mourut l'an 166 avant Jésus-Christ.

« Alors Judas, son fils, surnommé Machabée, prit sa place. Il fut aidé par tous ceux qui s'étaient joints à son père, et ils combattaient avec joie pour la défense d'Israël. C'est lui qui accrut la gloire de son peuple. Il se revêtit de la cuirasse comme un géant. Il se couvrait de ses armes dans les combats, et son épée était la protection de tout le camp. Il devint semblable à un lion dans ses grandes actions, et à un lionceau qui rugit devant sa proie. Il poursuivit les impies en les cherchant de tous côtés; il brûla ceux qui troublaient son peuple. La terreur de son nom fit fuir les ennemis devant lui. Tous les ouvriers d'iniquité furent dans l'épouvante. Son bras procura le salut du peuple. Ses exploits irritèrent plusieurs rois et furent en même temps la joie de Jacob. Sa mémoire sera éternellement en bénédiction. Son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités du monde. » (2)

Tel est l'éloge que l'Ecriture Sainte nous fait de ce héros, qui commença la guerre sainte avec 6000 hommes, et la

---

(1) I. Mach., II. 42-48. — (2) Ibid., III.

continua victorieusement, quelquefois même avec moins de troupes.

Qu'étaient-ce que les *Assidéens*, qui se joignirent à Mathathias d'abord, qui formèrent son armée, et dont Judas Machabée devint le chef? (1) Dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, l'abbé Rohrbacher dit que « les Assidéens sont les mêmes, selon toute apparence, que les Esséniens ou peut-être les Réchabites ». Calmet est encore plus explicite : « Nous croyons, dit-il, que les Assidéens des Machabées sont la vraie source des Esséniens. » (2) Les Assidéens, selon Menochius, sont ou les mêmes que les Esséniens, ou dans tous les cas une classe de personnes d'un genre de vie très ressemblant. Les Esséniens professaient la vie contemplative; c'étaient en quelque sorte les moines de cette époque. Tandis que les Assidéens formaient comme une milice sacrée et maniaient les armes, comme les religieux militaires après les croisades. »

Sur ce dernier point, Cornélius est du même sentiment. Voici ses paroles : « Je dis que les Assidéens étaient les soldats de la guerre sainte, qui s'enrôlaient dans la milice sacrée pour la défense de la Loi et de la Synagogue. Tels furent plus tard les Ordres militaires qui combattaient pour l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi ils se joignirent à Judas Machabée, comme au chef de la guerre sainte. Ils furent ses principaux soldats. C'est par eux qu'il remporta tant et de si grandes victoires. C'étaient d'ailleurs des premiers hommes d'Israël, des plus considérés et des plus honorables. Judas lui-même était Assidéen par sa religion et par sa piété, et il avait parmi eux la primauté. » (3)

Or, les Esséniens, d'après les témoignages de Philon, de Josèphe et de Pline, s'abstenaient de vin et de toute boisson enivrante. Par conséquent Judas et ses Assidéens pratiquaient l'abstinence totale.

---

(1) II Mach., XIV, 6. — (2) Diction. bibliq. Esséniens. — (3) I Mach., II, 42. — VII, 12. — II Mach., XIV, 6.

D'ailleurs la Sainte Ecriture leur rend ce témoignage qu'ils *étaient les plus vaillants d'Israël, les plus dévoués à la Loi*. Or, nous savons que la plupart des Juifs qui étaient plus religieux, faisaient le vœu des Nazaréens, le plus commun et le plus considérable parmi eux.

Enfin il est dit dans la Sainte Ecriture que Judas et ses compagnons d'armes *suscitèrent les Nazaréens qui avaient accompli leurs jours*. (1) Ils les produisent, dit Cornélius, et les placent devant le Seigneur, afin qu'il les protège, comme étant siens, comme lui étant consacrés; afin que par le mérite de leurs prières, de leur abstinence, et de leur consécration ils attirent sur leur armée les bénédictions et le secours du ciel. Il ne serait pas concevable que, pieux comme ils étaient, Judas et ses soldats n'eussent pas eu recours à ce moyen de se rendre Dieu favorable dans des circonstances où ils avaient un si pressant besoin de son secours, et où ils le réclamaient de toutes manières, par les prières, par les jeûnes. S. Jean Chrysostome fait observer qu'ils formèrent ainsi une armée composée d'hommes d'un courage à toute épreuve. Car ce n'était ni pour leurs épouses, ni pour leurs enfants, ni même pour leur patrie, mais pour les lois et les institutions religieuses de leurs pères qu'ils combattaient; et Dieu lui-même était leur chef. (2)

Bossuet retrace en quelques mots les hauts faits des Assidéens et de leur capitaine. « Judas Machabée, écrit-il, avec une poignée de gens, fait des exploits inouïs, et purifie le temple de Dieu trois ans et demi après sa profanation, comme avait prédit Daniel. Il poursuit les Iduméens et tous les autres Gentils qui se joignent à Antiochus; et, leur ayant pris leurs meilleures places, il revient victorieux et humble, tel que l'avait vu le prophète Isaïe, chantant les louanges de Dieu qui avait livré entre ses mains les ennemis de son peuple, et encore tout rouge de leur sang. Il continue ses victoires, malgré les armées prodigieuses des capitaines d'Antiochus. Daniel n'avait donné que six ans à ce prince

---

(1) I Mach., III, 49. — (2) In Ps. XLIII.

impie pour tourmenter le peuple de Dieu; et voilà qu'au terme préfix, il apprend à Ecbatane les faits héroïques de Judas. Il tombe dans une profonde mélancolie, et meurt, comme avait prédit le saint prophète, misérable, *mais non de main d'homme*, après avoir reconnu, mais trop tard, la puissance du Dieu d'Israël. » (1)

Ces exploits inouïs de Judas et des Assidéens, nous les attribuons avant tout à un secours spécial de Dieu. Plus d'une fois il se manifesta par la présence visible de soldats célestes, combattant dans leurs rangs. Puis, leurs prières, leurs jeûnes, leur vie austère, la sainteté de leur cause décuplaient leur force et leur courage, en leur inspirant une confiance invincible dans la protection du Tout-Puissant.

Enfin nous pouvons aussi revendiquer une part de leurs succès en faveur de l'abstinence totale, observée par ces braves. Elle contribue en effet merveilleusement au maintien de la discipline et du bon esprit parmi les soldats. Or, la discipline, c'est la force, c'est la vie d'une armée. « Les tribunaux militaires, dit le colonel Hilty, auditeur en chef dans l'armée fédérale suisse, n'ont aucun cas à juger, où l'alcool n'ait joué quelque rôle. Si l'on réussissait à bannir l'alcool de la caserne, on pourrait supprimer la justice militaire. » (2)

L'abstinence de toute boisson enivrante est très favorable à la conservation de la santé et des forces. Elle conserve aussi à l'esprit toute sa lucidité, à l'œil son acuité, au bras et à la main leur sûreté. C'est pourquoi « le général anglais Roberts attribue à 13,000 soldats abstinents la même valeur qu'à 15,000 non abstinents. » (3)

La défense de boire du vin ou d'autres liqueurs enivrantes n'était pas particulière aux prêtres Juifs; elle existait chez plusieurs autres peuples, non seulement pour les prêtres, mais encore pour les soldats, les magistrats, les juges. (4)

---

(1) Discours sur l'hist. univers.. 2<sup>e</sup> P., ch. XIV. — (2) La soif, par le Dr Ming, p. 13. — (3) Ibid. — (4) Voir D. Calmet. — La Sainte Bible. Le Lévitique, par Crelier. X, 9, note.

## CHAPITRE XXXIX

---

### **Dieu suscite les Esséniens abstinents pour être les types et les précurseurs immédiats des religieux chrétiens**

« Le Nazaréat, établi par la loi de Moïse, avait ouvert pour la première fois aux Juifs les routes extraordinaires de la perfection. Les écoles des prophètes, depuis Samuel jusqu'à Jérémie, et l'institution des Réchabites par Jonadab avaient perpétué, au sein de la nation, ces germes de sainteté, en les fixant dans des établissements à part, et sous une discipline spéciale. Les Esséniens, nommés Assidéens dans la Vulgate, recueillirent ces traditions d'une vie plus parfaite, à une époque où le ministère prophétique avait cessé, et où les Réchabites, emportés d'abord comme les restes de la nation par l'invasion assyrienne, dispersés ensuite dans les diverses provinces de la Chaldée, de la Perse et de l'Égypte, n'avaient plus de centre fixe, ni d'institution permanente. » (1)

« Les Esséniens formaient proprement ce qu'on appelle un ordre religieux; ils habitaient ensemble, mais chacun dans sa cellule. Ils n'avaient rien en propre, ils pratiquaient la chasteté et l'obéissance. On éprouvait les postulants pendant trois années. Le lever, le coucher, le travail, le repos, les exercices de piété, tout était réglé. » (2)

« Ils employaient à de pieux exercices tout le temps qui s'écoule entre l'aurore et la chute du jour. Car toutes leurs journées sont occupées à la lecture des saints Livres et à l'étude de l'antique sagesse. Après avoir bien établi en eux l'habitude de la tempérance, ils élèvent sur ce fondement l'édifice de toutes les vertus. Aucun d'eux ne mange, ni ne boit avant le coucher du soleil. Quelques-uns même, dominés par la passion de la science, passent jusqu'à trois jours

---

(1) Histoire de l'Eglise par Darras. VI<sup>e</sup> époque. ch. III. n<sup>o</sup> 10. —

(2) Rohrbacher. Hist. univers. de l'Eglise, liv. 22<sup>e</sup>.

sans songer à prendre aucune nourriture. D'autres, entraînés en quelque sorte par les attraites que leur présente la sagesse, y prennent un tel goût, un tel plaisir, qu'ils restent aisément deux fois plus de temps sans manger; et ces six jours écoulés, ils ne mangent que juste ce qu'il faut pour se nourrir. » (1)

» Ce n'étaient pas seulement des hommes, mais aussi des femmes, qui menaient une vie si parfaite. Philon rapporte que l'on appelait les premiers *thérapeutes*, et les secondes *thérapeutides*. Bon nombre de ces dernières vivaient dans la virginité jusqu'à une extrême vieillesse. Sans contrainte qui les y oblige, comme cela se pratique pour bien des prêtresses grecques ou idolâtres, mais par le libre mouvement de leur volonté, elles embrassaient la chasteté avec le plus grand zèle, et la conservaient avec tout le soin possible, par le désir incroyable qui les consumait d'atteindre à la perfection. » Tels étaient les Esséniens contemplatifs.

D'autres s'adonnaient à la vie active. « Ceux ci, dit Josèphe, se livraient exclusivement à l'agriculture. Leurs mœurs sont d'une pureté irréprochable. Jamais, ni chez les Grecs, ni chez les barbares, aucune école de philosophie n'approcha de la perfection dont les Esséniens donnent chez nous l'exemple, depuis plusieurs siècles. Ils n'ont ni femmes, ni serviteurs; parce qu'ils sont persuadés que les femmes ne contribuent pas au repos de la vie. Quant aux serviteurs, ils pensent que c'est offenser la nature, qui a fait tous les hommes égaux, que de vouloir se les assujettir. Ainsi ils se servent les uns les autres. » (2)

« Quoiqu'ils renoncent au mariage, ils ne laissent pas néanmoins de recevoir les jeunes enfants qu'on leur donne pour les instruire. Ils les élèvent dans la vertu avec autant de charité et de soin que s'ils en étaient les pères. Ils les nourrissent et les habillent tous de la même manière. Ils vivent si longtemps que plusieurs vont jusqu'à 100 ans : ce que

---

(1) Philon. De la vie contempl., cité par Canisius. Catéch., V, 473.—

(2) Josèphe. Antiq. judaïq., liv. XVIII, ch. 11.

j'attribue à la simplicité de leur manière de vivre, et à ce qu'ils sont si réglés en toutes choses. » (1)

Philon raconte qu'il y avait 4000 de ces Esséniens dans la Judée, et un plus grand nombre en Egypte, surtout dans les environs d'Alexandrie. Ceux-ci s'appliquaient presque uniquement à la contemplation, et c'est à ceux-là, en particulier, qu'on donnait le nom de *thérapeutes*. Il y en avait même dans la plus grande partie de la terre habitable. Il fallait que la Grèce et les régions barbares eussent part, elles aussi, à ce bien parfait. Ils choisissaient leurs habitations loin des villes, dans les lieux solitaires et déserts, ou dans des enclos hors de la vue des hommes. (2)

« Outre les Esséniens qui vivaient dans le célibat, il en était d'autres qui se mariaient; mais qui, dans le mariage même, s'appliquaient à pratiquer, autant que cela était possible, la perfection religieuse. » (3) C'était, dans l'Ancien Testament, une image de nos tertiaires actuels.

« Les Esséniens, en effet, se divisaient en trois ordres distincts : ceux qui observaient rigoureusement le célibat, et qui, au temps de Josèphe, étaient au nombre de 4000 dans la Judée; ceux qui se mariaient, en observant dans le lien conjugal des règles particulières de sainteté, dont ils ne s'écartaient jamais; (4) enfin ceux qui, séparés complètement du monde, s'adonnaient à la contemplation, dans les établissements que Philon nomme des *monastères*.

Les femmes, admises à cette vie plus parfaite, habitaient isolément des cellules séparées, sans aucune communication avec le dehors. Au jour du sabbat, elles assistaient à la lecture de la Loi, dans un oratoire séparé, d'où elles ne pouvaient ni voir, ni être vues. C'était sans doute à cet ordre religieux qu'appartenait Anne, la prophétesse, dont il est parlé dans l'Évangile. On rattache aussi à ces communautés de vierges et de saintes femmes l'éducation de Marie

---

(1) De bello Jud., lib. II, c. VII, 55, 12, cité par Canisius, V, 474. —  
(2) Ibid. — (3) Rohrbacher, ibid. — (4) De bello Jud., lib. II, c. 12.



au temple de Jérusalem. Les Esséniens étaient vraiment le trait d'union entre le Judaïsme pratique et l'Évangile.» (1)

Or, « les Esséniens s'interdisaient le vin et la viande, dit Cornélius. Josèphe, Philon et Pline en racontent des merveilles; même Porphyre, dans son livre *De l'abstinence de la chair des animaux*, affirme que la plupart d'entre eux, divinement inspirés, avaient l'esprit de prophétie. » (2)

S. Jérôme écrit : « Josèphe donne aux Esséniens les plus grands éloges; parce qu'ils renonçaient au mariage, au vin et aux viandes, et qu'ils s'étaient fait une règle du jeûne quotidien. » (3)

Parmi les Esséniens, dit l'historien Eusèbe, citant Philon, personne ne touche au vin, pas même pour le goûter, ni à la viande. Leur seule boisson, c'est l'eau; leur nourriture, c'est le pain avec du sel ou de l'hyssope. » (4)

A ceux qui pensent que les *thérapeutes*, dont parle Philon, étaient des chrétiens convertis par S. Marc, Mgr Freppel répond dans son *Cours d'éloquence sacrée* (Clément d'Alexandrie, 2<sup>e</sup> leçon) : « S'il m'est impossible de voir des chrétiens dans les thérapeutes de Philon, je me hâte d'ajouter que le christianisme devait trouver un accès facile auprès d'une classe d'hommes animés de pareilles dispositions. » Ces bonnes dispositions expliquent en partie le succès prodigieux de la mission de S. Marc. (5)

Cornélius, après avoir parlé de l'hostilité des Saducéens et des Pharisiens contre Jésus-Christ et ses disciples, ajoute : « Seuls les Esséniens, à cause de la pureté de leur foi et de leurs mœurs, favorisèrent le Christ et les chrétiens; et les premiers ils exercèrent la vie monastique sous S. Marc. »

Le vénérable Baronius remarque très justement « que Jésus-Christ, dans tout son Évangile, n'adressa jamais un mot de blâme aux Esséniens; tandis qu'il fit les plus vifs reproches et les plus sévères réprimandes aux Pharisiens. » (6)

---

(1) Darras. Hist. de l'Egl. VI<sup>e</sup> époq. ch. III, n<sup>o</sup> 10. — (2) Cornélius sur Dan. I, 17. — (3) S. Jérôme : contre Jovin. liv. I, n<sup>o</sup> 14. — (4) Cornélius sur Actes, V, 2. — (5) Petits Bollandistes. T. V, p. 21, note. — (6) Cornélius sur Math., III, 7.

« Comme les Esséniens disparaissent à mesure que le christianisme se propage, dit Rohrbacher, il est à présumer qu'ils l'embrassèrent généralement tous; et de fait, la vie qu'on leur attribue y était une excellente préparation. » (1)

Il y eut aussi des Esséniens qui tombèrent dans de grossières erreurs et devinrent hérétiques; mais les vrais Esséniens n'eurent jamais rien de commun avec eux et les rejetèrent de leur communion.

Au Dieu très bon et très grand, au divin inspirateur, instituteur, promoteur, propagateur, conservateur, défenseur et rémunérateur de l'abstinence totale depuis le commencement du monde, honneur, gloire, reconnaissance et amour dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il !

---

(1) Rohrbacher, *ibid.*

# Deuxième Partie

---

## CHAPITRE I

---

### Saint Jean-Baptiste, le porte-étendard de l'abstinence totale pour les chrétiens

« Sous le règne d'Hérode, roi de Judée, raconte S. Luc, il y avait un prêtre nommé Zacharie, dont l'épouse, Elisabeth, descendait de la famille d'Aaron. Tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements et les justifications du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. Mais ils n'avaient point de fils, et ils étaient tous deux avancés en âge.

» Or, un jour, Zacharie offrait dans le temple le sacrifice de l'encens; un ange lui apparut et lui dit : Ne craignez point, Zacharie; votre prière a été exaucée, Elisabeth, votre femme, vous enfantera un fils, et vous lui donnerez le nom de Jean. Vous en serez dans le ravissement, et beaucoup se réjouiront de sa naissance. Car il sera grand devant le Seigneur; *il ne boira point de vin, ni rien qui puisse enivrer*; et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. Il convertira un grand nombre des enfants d'Israël au Seigneur, leur Dieu; il marchera devant Lui dans l'esprit et la vertu d'Elie, pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants, pour rappeler les incrédules à la prudence des justes, et *pour préparer au Seigneur un peuple parfait*.

» Zacharie répondit à l'ange : A quoi connaîtrai-je la vérité de ce que vous me dites? Car je suis vieux et ma femme est avancée en âge. L'ange reprit : Je suis Gabriel,

qui me tiens devant le Seigneur; j'ai été envoyé pour vous porter cette heureuse nouvelle. Et vous serez muet jusqu'au jour où ceci arrivera; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps. » (1)

Faisons quelques remarques sur ce récit de S. Luc. *Zacharie était prêtre et il remplissait ses fonctions dans le temple.* Or, Dieu avait imposé aux prêtres, la pratique de l'abstinence totale, pendant l'exercice de leur saint ministère, et cela sous peine de mort.

*Zacharie et Elisabeth étaient tous deux justes.* Chez les Juifs, on donnait le nom de *justes* ou *saints* aux Nazaréens; parce qu'ils étaient consacrés à Dieu; comme parmi les chrétiens, on dit que les prêtres et les religieux sont des personnes *saintes*, c'est-à-dire consacrées à Dieu.

*Ils marchaient dans tous les commandements et justifications du Seigneur;* c'est-à-dire, selon Cornélius, « ils observaient tous les préceptes moraux du Décalogue et tous les préceptes cérémoniels, dont le Nazaréat était un des plus importants. Ces préceptes sont appelés *justifications*; parce que ceux qui les observent font ce qui est juste, en rendant à Dieu le culte qui lui est dû. Ensuite, parce que l'observation de ces préceptes *fait juste* et saint. » Mais Dieu avait précisément établi le Nazaréat, comme le moyen de sanctification par excellence de l'Ancienne Loi.

Ils observaient ces préceptes *d'une manière irrépréhensible.* C'étaient donc deux saints; effectivement l'Eglise les a tous deux inscrits au *catalogue des saints*. Or, « les anciens saints, nous le savons, s'abstenaient de viande et de vin. » Qu'y a-t-il d'étonnant, puisque « parmi les Juifs, ceux qui faisaient profession d'être plus religieux, embrassaient le Nazaréat? »

*Ils n'avaient pas de fils;* ils désiraient beaucoup en avoir un; ils le demandaient au Seigneur; en effet, l'ange, après avoir dit à Zacharie : *Votre prière a été exaucée,* ajoute immédiatement : *Elisabeth vous enfantera un fils.* Or, ils savaient très bien

---

(1) S. Luc, I, 5-20.

l'un et l'autre ce qu'Elcana et Anne avaient fait pour obtenir du ciel leur fils Samuel : non seulement Anne pratiqua l'abstinence totale elle-même, mais elle voua ce fils au Nazaréat pour toute sa vie. Il serait donc bien surprenant qu'étant si religieux, si instruits de la Loi, puisqu'ils étaient tous deux de race sacerdotale, ils eussent négligé ce moyen de faire violence au ciel. Dieu l'avait signalé et recommandé aux époux d'une manière si merveilleuse, en exauçant Anne, seulement après son vœu de consacrer au Nazaréat le fils qu'elle sollicitait du Seigneur.

Gabriel dit encore à Zacharie : « Ce fils sera grand devant le Seigneur : *il ne boira ni vin, ni rien qui puisse enivrer* ; et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. » Zacharie et Elisabeth n'ignoraient pas le commandement de l'ange à la mère de Samson, en lui annonçant la naissance de cet enfant : *Prenez bien garde de ne boire ni vin, ni rien qui puisse enivrer*, lui avait-il dit ; *car ce fils qui vous doit naître, sera Nazaréen, dès le sein de sa mère jusqu'à sa mort*. Etant si fidèles observateurs de la Loi, ils n'auront pas manqué de faire, par dévotion, ce que Manué et sa femme firent par ordre du Seigneur.

Sur ces paroles de Gabriel à Zacharie, Bossuet a écrit : « Commençons à voir dans Jean le caractère de la pénitence et de l'abstinence. Seigneur, je le reconnais : c'est lui qui prépare les voies à Jésus, et la pénitence est sa vraie *avant-courrière*. C'est aussi un caractère de Nazaréen, c'est-à-dire un caractère de saint, de s'abstenir du vin et de tout ce qui enivre. Tout ce qui flatte les sens et les transporte est un obstacle à la sainteté ; si vous évitez l'ivresse et la joie des sens, une autre ivresse vous sera donnée : comme Jean, vous serez rempli du Saint-Esprit et transporté d'une joie céleste. »

« Ne vous laissez donc point enivrer aux charmes des sens, dit encore Bossuet ; n'attendez pas que le vin, la joie du monde, vous renverse entièrement le jugement ; dès que vous la goûtez, vous commencez à perdre les suavités de la grâce, et vous êtes déjà tout troublé : une épaisse vapeur

vous offusque les sens; elle est douce, il est vrai; mais c'est par là qu'elle est pernicieuse; tout se brouille dans votre cerveau; et c'est par hasard si nous ne tombons dans quelque étrange désordre. Fuyons, fuyons : *dès que le vin commence à briller et à pétiller dans la coupe, il nous trompe, en flattant nos sens; mais à la fin, il nous mord comme un serpent, et son poison se portera jusqu'à notre cœur.* » (1)

---

## CHAPITRE II

### Naissance et vie de S. Jean-Baptiste. Ses disciples

Le Seigneur donna donc à Elisabeth le fils promis à Zacharie et ils l'appelèrent Jean. Alors la parole fut rendue à Zacharie, qui, glorifiant Dieu, s'écria : « Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David. Et toi, petit enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut, car tu marcheras devant la face du Seigneur, pour préparer ses voies. »

Toutes ces choses se divulgèrent dans les montagnes de la Judée; et ceux qui les entendirent, les conservèrent dans leur cœur, en disant : « Que pensez-vous que sera cet enfant? La main du Seigneur était avec lui. Il croissait et se fortifiait en esprit; et il demeura dans les déserts jusqu'au jour de sa manifestation à Israël. » (2)

D'après la tradition, rapporte Baronius, Elisabeth fut obligée de cacher dans le désert le petit Jean-Baptiste, pour le soustraire à la fureur d'Hérode, qui cherchait à le faire mourir, aussi bien que l'Enfant Jesus. Les merveilles qu'on racontait sur la naissance du fils de Zacharie étaient parvenues aux oreilles soupçonneuses du tyran, et cela suffisait pour exciter ses susceptibilités. » (3)

---

(1) Prov., XXIII, 31, 32. — Bossuet. *Elévat.*, II, Semaine, 18. —  
(2) S. Luc, I. — (3) In *apparat. Annal.*

Or, nous savons que le Sauveur commença d'abord par *pratiquer*, et ensuite seulement à *enseigner*. En ceci encore, Jean fut son Précurseur. Avant d'élever la voix pour appeler les hommes à la pénitence, il la pratiqua lui même au plus haut degré. Il était vêtu de poils de chameau, et selon l'usage des Nazaréens, il avait autour des reins une ceinture de cuir, signe et emblème de la mortification et de la pénitence. (1) Sa nourriture était des sauterelles et du miel sauvage. (2)

« Cette vie rude et rigoureuse, écrit Bossuet, n'était pas inconnue dans l'Ancienne Loi. On y voit, dans ses prophètes, les Nazaréens, qui ne buvaient point de vin. On y voit, dans Jérémie, les Réchabites qui, non contents de se priver de cette boisson, ni ne labouraient, ni ne semaient, ni ne cultivaient la vigne, ni ne bâtissaient des maisons, mais habitaient dans des tentes. Les Esséniens, du temps même du Sauveur, en tenaient beaucoup. La vie prophétique, qui paraît dans Elie, dans Elisée, dans tous les prophètes, était pleine d'austérités semblables à celles de Jean-Baptiste, et se passait dans le désert, où ils vivaient pourtant en société avec leurs familles. » (3)

Selon Dom Calmet, « il n'est pas hors d'apparence que S. Jean-Baptiste a vécu parmi les Esséniens jusqu'au temps où il commença à baptiser et à prêcher. (4) Le désert où Plin place les Esséniens n'était point fort éloigné d'Hébron, lieu de naissance du Précurseur. » (5)

L'Évangile nous parle en plusieurs endroits des disciples de S. Jean-Baptiste. Ils apprirent de lui une manière spéciale de prier et ils observaient des jeûnes fréquents et austères.

« A l'exemple de leur maître, ils unissaient la vie active à la vie contemplative. Ils avaient encore reçu de lui une règle de vie, soit pour continuer d'habiter dans leurs

---

(1) Petits Bollandistes. T. VII, 279. — (2) S. Math., III, 4. — (3) *Élévat.* VII, Semaine 15. — (4) S. Epiph. *haeres.* 29. — (5) *Diction. bibliq. Esséniens*, fin.

demeures ordinaires, soit pour se livrer à la prédication évangélique, ou bien pour vivre dans la solitude comme les Esséniens. C'est ce qui a fait dire à quelques Pères de l'Eglise que S. Jean-Baptiste fut le prince de la vie monastique. » (1)

« On ne saurait douter, dit Tillemont, que les apôtres n'aient reçu le baptême de S. Jean. Ils furent même des premiers admis à cette grâce, selon S. Chrysostome; et cela n'est point surprenant; car, ajoute cet illustre docteur, si les courtisanes et les publicains se présentèrent à ce baptême, à plus forte raison ceux qui devaient plus tard être baptisés par le S. Esprit durent-ils y accourir. » (2)

L'ange Gabriel avait prédit que *Jean convertirait un grand nombre des enfants d'Israël au Seigneur, leur Dieu, et qu'il lui préparerait un peuple parfait*. Or, quel grand nombre des enfants d'Israël le divin Précurseur a-t-il convertis au Seigneur Jésus, leur Dieu? Quel peuple parfait Lui a-t-il préparé, sinon les apôtres et ceux qui les premiers embrassèrent la foi du Christ?

Le Bréviaire romain nous rapporte « qu'un grand nombre des disciples des prophètes Elie et Elisée furent préparés par la prédication de Jean-Baptiste à la venue du Christ. » (3) Or, ces nombreux disciples d'Elie et d'Elisée n'étaient autres que les pieux Esséniens ou Nazaréens. Nous savons qu'ils s'abstenaient de viande et de vin.

---

### CHAPITRE III

---

#### **Martyre de S. Jean-Baptiste, provoqué par l'intempérance et la danse**

Comme S. Jean-Baptiste reprenait Hérode au sujet d'Hérodiade, femme de son frère, et à cause de tous les autres maux qu'il avait faits, ce prince ajouta encore à tous

---

(1) Petits Bollandistes, VII, 291. — (2) Ibid., 290. — (3) Notre-Dame du Carmel, 16 juillet.



ses crimes celui de mettre en prison le saint Précurseur.

Jésus-Christ rendit alors le plus glorieux témoignage à la vertu de Jean. « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? dit-il au peuple. Un roseau agité par le vent? Un homme vêtu mollement? C'est dans le palais des rois que l'on trouve ceux qui portent des habits précieux et qui vivent dans les plaisirs. Enfin qu'êtes-vous allés voir? Un prophète, me direz-vous; oui, je vous l'assure, et plus qu'un prophète. C'est de lui qu'il est écrit : Voilà que j'envoie devant vous mon ange, qui vous préparera le chemin. Car, je vous le dis, entre les enfants des femmes, il n'y a pas de plus grand prophète que Jean-Baptiste; néanmoins celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. » (1)

Jean avait rendu témoignage à Jésus-Christ par sa prédication et par la sainteté de sa vie; il lui devait encore le témoignage de son sang. Jean disait donc à Hérode : « Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. » Ce prince corrompu eût volontiers fait mourir le prédicateur importun. Mais il était retenu par la crainte du peuple, qui regardait Jean comme un prophète. Hérodiade, de son côté, lui tendait des embûches et cherchait l'occasion de le perdre.

Le jour anniversaire de sa naissance, Hérode fit un festin à ses officiers et aux grands de sa cour. La fille d'Hérodiade, étant entrée dans la salle, dansa en présence du prince et de ses convives. Elle plut tellement au roi que celui-ci lui dit : « Demandez-moi ce que vous voudrez, je vous l'accorderai, fût-ce la moitié de mon royaume. » Et il en fit serment.

Salomé alla consulter sa mère et lui dit : « Que dois-je demander? » Hérodiade répondit : « Demande la tête de Jean-Baptiste. » En rentrant, Salomé dit au roi : « Je veux que vous me donniez de suite la tête de Jean-Baptiste. » Hérode ordonna donc à l'un de ses gardes d'aller couper la tête de Jean, qui fut remise à Salomé et par elle à Hérodiade. (2)

---

(1) S. Luc, VII, 24-29. — (2) S. Marc, VI.

*L'impureté, l'ébriété et le vin ravissent le cœur*, dit le prophète Osée. Hérode et ses convives, Hérodiade et sa fille nous en fournissent ici un exemple, qui fait horreur aux barbares mêmes. « Roi très cruel, s'écrie S. Ambroise, regarde un spectacle digne de ton festin. Puisque la soif de ta cruauté inouïe n'a pu être assouvie par les coupes que tu as vidées, bois le sang, jaillissant encore de cette tête, que tu viens de faire couper. Regarde ces yeux, dans la mort même, témoins de ton crime, se détournant de la vue de tes débauches. Ils se ferment non pas tant par la privation de la vie que par l'horreur de ta luxure. Cette bouche d'or, maintenant privée de sang, dont tu ne pouvais supporter les reproches, se tait; et cependant elle t'inspire encore la terreur. » (1)

Hérodiade, au rapport de S. Jérôme, s'acharna à percer d'un poinçon la langue du Saint Précurseur.

« La mort d'un prophète et du plus grand des prophètes, ajoute S. Ambroise, fut le salaire d'une danseuse. » Ainsi mourut, martyr de l'intempérance et de l'impureté, S. Jean-Baptiste, que Dieu avait choisi pour être le porte-drapeau de l'abstinence totale et de la chasteté parfaite parmi les chrétiens.

Entre toutes les pénitences que S. Jean pratiqua pendant sa vie, l'archange Gabriel n'en signala qu'une dans sa prophétie : *Il ne boira ni vin, ni rien qui puisse enivrer*. Pourquoi cela? N'est-ce pas pour nous en faire comprendre l'excellence exceptionnelle, à cause des maux et des dangers dont elle nous préserve, non moins qu'en raison des grands biens qu'elle nous procure et nous assure?

L'abstinence totale des enfants et des jeunes gens n'est-elle pas une source de joie et de consolation pour les parents? Quand elle naît et s'affermi dans leurs cœurs et dans leurs mœurs, ne devient-elle pas un sujet d'édification et d'allégresse pour un grand nombre, pour tous ceux qui en sont témoins, qui en entendent parler, et qui veulent sincère-

---

(1) Bréviaire romain, Decollat. de S. Jean-Baptiste, 29 août.

ment le bien de la jeunesse? L'abstinence totale n'est-elle pas une cause de grandeur véritable, de grandeur devant Dieu, le meilleur appréciateur du mérite, puisqu'elle nous fait triompher d'une des plus dangereuses tentations de la gourmandise, et d'un des plus subtils appâts de Satan?

C'est pourquoi l'Eglise, notre Mère, ne cesse, tout le long de l'année liturgique, de nous recommander la pénitence en général, et l'abstinence totale, en particulier, signalant à notre imitation dans ses offices ceux de ses enfants qui l'ont pratiquée avec plus de perfection.

Elle le fait avec une insistance spéciale à la fête de Saint Jean Baptiste : *Il marchera devant Lui*, dit-elle, *avec l'esprit et la vertu d'Elie, pour préparer au Seigneur un peuple parfait*. Or, Elie avait dans un degré éminent l'esprit et la vertu de l'abstinence totale.

L'Eglise déclare encore plus ouvertement sa pensée; elle chante : *Jean est son nom; il ne boira ni vin, ni rien qui puisse enivrer, et beaucoup se réjouiront à sa naissance*.

Dans sa joie, l'Eglise rappelle à tous ses enfants, surtout aux parents, que le Précurseur fut abstinent total dès le sein de sa mère. *Cet enfant sera Nazaréen*, chante encore l'Eglise; *car, dès le sein de sa mère, il ne boira ni vin, ni rien qui puisse enivrer, et il ne mangera rien d'impur*.

La joie de l'Eglise est à son comble, dans l'espérance que ses enfants partageront les sentiments de son cœur maternel pour l'abstinence totale : voilà pourquoi elle se complaît dans ce saint transport et répète avec allégresse ce chant d'amour : *Jean est son nom et beaucoup se réjouiront à sa naissance. Car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira ni vin, ni rien qui puisse enivrer. Et beaucoup se réjouiront à sa naissance. Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit. Et beaucoup se réjouiront à sa naissance*.

## CHAPITRE IV

---

### L'aurore du Soleil de l'abstinence totale

*Quelle est cette femme qui s'avance comme l'aurore à son lever, belle comme la lune, éclatante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille?* (1) C'est la plus humble des filles d'Eve, c'est la Vierge d'Israël, c'est Marie, l'épouse de Joseph, charpentier de Nazareth, la Mère de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme. Car c'est à elle que l'Eglise, dans ses offices liturgiques, applique ces paroles du Saint-Esprit dans le *Cantique des Cantiques*. Or, nous savons que l'Eglise est *la colonne et le fondement de la vérité*, (2) comme l'appelle S. Paul; parce que Jésus-Christ, son divin Fondateur, a promis *d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, pour la préserver de l'erreur et pour nous enseigner toute vérité. (3)

De quel soleil la bienheureuse Vierge Marie est-elle l'aurore? — Du *Soleil de justice*. C'est ainsi que les prophètes et l'Eglise appellent Jésus-Christ; (4) parce qu'il est orné de toutes les vertus, de toutes les perfections, comme d'autant de rayons, et que l'éclat de sa beauté éclipse celle de toutes les créatures, comme le soleil éclipse la lune et les étoiles. Puisqu'il possède toutes les vertus et toutes les perfections, il possède donc aussi la sobriété parfaite, l'abstinence totale, prêchée par S. Paul à toutes les nations : *C'est une bonne chose de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin*. (5)

Or, Jésus-Christ surpasse et éclipse toutes les créatures, non seulement par l'ensemble de ses vertus et de ses perfections, mais par chacune d'elles, comme autant de soleils. Puis donc qu'il est *le soleil de justice*, le soleil de toutes les vertus, de toutes les perfections, il est aussi *le Soleil de la sobriété parfaite, de l'abstinence totale*.

---

(1) Cant., VI, 9. — (2) II Timoth., III, 15. — (3) S. Math., XXVIII, 20. S. Jean, XVI, 13. — (4) Malac., IV, 2. — (5) Rom., XIV, 21.

Pourquoi le Saint-Esprit et l'Eglise comparent-ils la Sainte Vierge à l'aurore, à la lune, au soleil? Pour nous apprendre et nous inculquer par cette triple comparaison : 1<sup>o</sup> que la Sainte Vierge, dès sa conception, a été ornée et a brillé de l'éclat de toutes les vertus et de toutes les perfections *du divin Soleil de justice*, du Fils de Dieu fait homme, comme l'aurore à son lever est la brillante lueur, formée des rayons du soleil, qu'elle précède; 2<sup>o</sup> que la Sainte Vierge a reçu sa beauté de son divin Fils, *le Soleil de justice*, et qu'elle en a imité et reproduit les vertus et les perfections, comme la lune reçoit la beauté du soleil, en reproduisant les rayons, ainsi que le miroir reproduit les traits de la figure; c'est pourquoi elle est appelée par l'Eglise *le Miroir de justice*; 3<sup>o</sup> que la Sainte Vierge a pratiqué les vertus et les perfections de son divin Fils avec la plus grande perfection possible à une créature; voilà pourquoi le Saint-Esprit et l'Eglise disent qu'elle est *éclatante comme le soleil*; elle n'est pas le soleil, mais elle en a tout l'éclat.

L'Eglise enseigne la même vérité dans la définition du dogme de l'Immaculée Conception : « Il faut, à juste titre, dit-elle, honorer la Mère de Dieu comme le chef-d'œuvre de la divinité; comme soustraite aux traits enflammés du malin esprit; comme une nature toute belle et sans aucune tache, répandant sur le monde, au moment de sa conception immaculée, tous les feux d'une brillante aurore... Il était tout à fait convenable que, comme le Fils de Dieu a eu pour Père dans les cieux Celui que les séraphins proclament trois fois saint, il eût aussi sur la terre une Mère qui n'eût jamais été privée de l'éclat de la sainteté. » (1)

La Sainte Vierge a donc été en toute vérité l'aurore *du divin Soleil de justice*, l'aurore du Soleil de toutes les vertus et de toutes les perfections, l'aurore par conséquent *du Soleil de l'abstinence totale*.

Mais puisque la sobriété parfaite ou l'abstinence totale a été pratiquée depuis le paradis terrestre, à travers tous les

---

(1) Bulle dogmatique de Pie IX *Ineffabilis Deus*, du 8 déc. 1854.

siècles, nous l'avons vu, comment la Sainte Vierge a-t-elle été l'aurore de cette vertu? Nous ne disons pas qu'elle a été l'aurore de l'abstinence totale, mais l'aurore du *Soleil de l'abstinence totale*. Tous ceux qui ont pratiqué cette perfection avant Jésus-Christ n'étaient que des figures du *divin Soleil de l'abstinence totale*.

---

---

## CHAPITRE V

### **La Sainte Vierge a pratiqué toutes les vertus, toutes les perfections**

La bienheureuse Vierge Marie a pratiqué toutes les vertus, toutes les perfections, compatibles avec sa qualité de Vierge et sa dignité incomparable de Mère de Dieu. Or, l'abstinence totale de boissons enivrantes est une vertu, une perfection chrétienne absolument compatible avec la qualité de Vierge et la dignité de Mère. Donc la bienheureuse Vierge Marie a pratiqué l'abstinence totale et elle l'a pratiquée à un degré éminent, au degré le plus élevé que puisse atteindre la créature la plus privilégiée du Seigneur.

La bienheureuse Vierge Marie, Mère de Jésus-Christ, a pratiqué toutes les vertus, toutes les perfections compatibles avec sa qualité de Vierge et sa dignité de Mère de Dieu. C'est ce que la Sainte Eglise enseigne dans la définition de l'Immaculée Conception. « Dieu, dit-elle, choisit et prépara, dès le commencement, avant les siècles, une Mère, dont son Fils unique devait naître dans l'heureuse plénitude des temps; il l'aima par-dessus toutes les créatures d'un tel amour, qu'il mit en Elle seule, par une souveraine prédilection, toutes ses complaisances. Il l'éleva incomparablement au-dessus de tous les esprits angéliques et de tous les saints. Il la combla de l'abondance des dons célestes d'une manière si merveilleuse, qu'elle fut toujours et entièrement pure de toute tache de péché, toute belle et toute parfaite. Elle avait en elle la plénitude d'innocence et de sainteté, la plus grande qu'on puisse concevoir au-dessous

de Dieu, et telle que, sauf Dieu, personne ne peut la comprendre.

» Et certes, il était tout à fait convenable qu'elle brillât toujours des splendeurs de la sainteté la plus parfaite, et que, entièrement exempte de la tache même de la faute originelle, Elle remportât le plus complet triomphe sur l'antique serpent; puisque c'est à cette Mère si vénérable que Dieu le Père a voulu donner son fils unique, engendré de son sein, égal à Lui, et qu'il aime comme lui-même; et le donner de telle sorte, qu'il est naturellement un seul et commun Fils de Dieu le Père et de la Vierge; — puisque c'est Elle que Dieu le Fils a choisie pour être substantiellement sa Mère; — puisque c'est Elle de laquelle le Saint-Esprit a voulu que, par son opération, fût conçu et naquît Celui de qui lui-même procède.

» En considérant dans leur cœur et dans leur esprit que la bienheureuse Vierge Marie a été, au nom de Dieu et par son ordre, appelée *pleine de grâce* par l'ange Gabriel, lorsqu'il lui annonça son incomparable dignité de Mère de Dieu, les Pères et les écrivains ecclésiastiques ont enseigné que, par cette singulière et solennelle salutation, dont il n'y a pas d'autre exemple, il est déclaré que la Mère de Dieu est le siège de toutes les grâces divines; qu'Elle a été ornée de tous les dons du Saint-Esprit; bien plus, qu'Elle est le trésor comme infini de l'abîme inépuisable de ces dons.

» Aussi, c'est leur sentiment, non moins clairement exprimé qu'unanime, que la glorieuse Vierge Marie a brillé d'un tel éclat de tous les dons célestes, d'une telle plénitude de grâce, et d'une telle innocence, qu'Elle a été comme un miracle ineffable de Dieu, ou plutôt le comble de tous les miracles, et, en un mot, Mère de Dieu; et que, rapprochée de Dieu autant que le comporte la nature créée et plus que toutes les créatures, Elle s'élève à une hauteur que ne peuvent atteindre les louanges ni des hommes, ni des anges. » (1)

---

(1) Bulle dogm. de Pie IX *Ineffabilis Deus*, du 8 déc. 1854.

La bienheureuse Vierge Marie, à cause de sa dignité incomparable de Mère de Dieu, a donc reçu plus de grâces, a pratiqué plus de vertu et de perfection, a acquis plus de mérite et obtenu plus de gloire en paradis, non seulement qu'aucun des anges et des saints, pris isolément, mais que tous les anges et les saints ensemble. Elle a par conséquent pratiqué toutes les vertus, toutes les perfections chrétiennes, compatibles avec sa qualité de Vierge et sa dignité de Mère de Dieu; Elle les a pratiquées au degré le plus éminent qu'il soit donné d'atteindre à une créature, même la plus privilégiée de Dieu.

---

---

## CHAPITRE VI

---

### **L'abstinence totale est éminemment compatible avec la qualité de Vierge et de Mère de Dieu**

L'abstinence totale est éminemment compatible avec la qualité de Vierge et de Vierge des Vierges. A qui la sobriété convient-elle mieux d'abord qu'aux femmes en général? « La sobriété, dit S. Thomas, est plus nécessaire aux femmes et aux jeunes gens, à cause de leur penchant aux voluptés du corps. Elle est surtout nécessaire aux jeunes gens, à cause de la force que l'ardeur de l'âge donne en eux à l'amour des plaisirs; elle est surtout nécessaire aux femmes, parce qu'elles n'ont pas assez de vigueur d'esprit pour résister à la concupiscence. Aussi, selon Valère Maxime, l'usage du vin était-il inconnu aux femmes chez les anciens Romains. » (1)

Sans doute, dans la bienheureuse Vierge Marie, le penchant au mal et le manque de force d'esprit n'existaient pas. Mais comme elle était la plus humble et la plus prudente des créatures, elle n'a pas laissé de prendre plus qu'aucune autre toutes les précautions pour éviter le mal, et tous les moyens de faire le bien.

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 149, art. IV.



« Marie, disait le célèbre Bourdaloue, quoique exempte de toute faiblesse, et confirmée en grâce dans sa conception, n'a pas laissé de fuir le monde et la corruption du monde. Marie, quoique conçue avec tous les privilèges de l'innocence, n'a pas laissé de vivre dans l'austérité et les rigueurs de la pénitence. Marie, quoique remplie du Saint-Esprit, dès l'instant de son origine, n'a pas laissé de travailler ; et sans mettre jamais de bornes à sa sainteté, elle a toujours été croissant en vertus et en mérites. » (1) Moins que toute autre créature, elle était exposée à manquer à la sobriété ; et elle a pris plus que toute autre les précautions les plus efficaces pour n'y pas manquer. Or, nulle précaution n'est plus efficace que l'abstinence totale.

A qui cette abstinence convient-elle mieux qu'aux vierges ? Écoutons S. Jérôme : « Si je suis capable de donner quelque conseil, dit-il ; si l'on doit croire ceux qui ont l'expérience, le premier avis que je donne à l'épouse du Christ, et la recommandation instante que je lui fais, c'est de fuir le vin comme le venin ; car ce sont là les premières armes dont le démon se sert pour combattre la jeunesse et faire brèche à sa pureté ; le vin et la jeunesse sont deux tisons ardents qui allument la volupté dans un corps. Pourquoi jeter de l'huile sur la flamme pour la faire flamber davantage ? Pourquoi fournir à un corps, dont le sang bout déjà dans les veines, de quoi l'embraser encore plus ? » (2)

Ailleurs, le même saint Docteur dit : « Quoique certains gens trouvent à redire à ce que j'ai écrit, en parlant de la garde de la virginité, que les vierges doivent éviter le vin comme le poison, je ne démordrai point de cette manière de voir. » (3) Comme Marie est la Vierge des vierges, cette perfection lui convenait donc plus qu'à toute autre.

L'abstinence totale de boissons enivrantes est éminemment compatible avec sa dignité de Mère et de Mère de Dieu. Car, dès le principe, Dieu a voulu qu'Eve, la première

---

(1) Sermon sur l'Immac. Concept. 3<sup>e</sup> part. — (2) Epist. 22, ad Eustoch. — (3) In Epist. ad Galat. c. V, cité par Canisius, III, 493.

mère du genre humain, fût abstinente totale. Il voulut de même que la femme de Noé, la seconde mère du genre humain, fût abstinente totale. Il voulut encore que Sara, la mère du peuple élu, fût abstinente totale. Il a expressément commandé que la mère de Samson s'abstînt de vin et de toute boisson enivrante. Il a inspiré cette pratique à la mère de Samuel et à une foule d'autres. Par conséquent, l'abstinence convient éminemment aux mères.

Les anciens Romains, quoique païens, l'avaient parfaitement observé. Les Carthaginois, païens aussi, avaient porté une loi qui défendait toute boisson enivrante aux époux, aussi longtemps qu'ils pouvaient avoir des enfants. D'innombrables médecins ont constaté la sagesse de ces mesures.

Enfin, de même que Dieu forma le corps du premier Adam d'une matière absolument pure de tout alcool; de même le Saint-Esprit forma le corps du second Adam du sang très pur de la Vierge Marie, comme l'enseigne le Catéchisme du Concile de Trente; c'est-à-dire d'une matière tout à fait exempte d'alcool. Car, selon les déclarations des médecins, l'alcool est un agent corrupteur du sang des plus actifs et des plus dangereux.

L'abstinence totale, inspirée ou imposée par Dieu à une élite de l'humanité, est donc éminemment compatible avec la qualité de Vierge et avec la dignité de Mère de Dieu.

---

---

## CHAPITRE VII

---

### **La Sainte Vierge a donc pratiqué l'abstinence totale**

La bienheureuse Vierge Marie a donc pratiqué l'abstinence totale. Cette conclusion est confirmée par les témoignages des Pères et des Docteurs de l'Eglise.

PREMIER TÉMOIGNAGE. Chaque année, dans l'office de *la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie*, la sainte Eglise rappelle à tous ceux qui disent le Bréviaire romain comment la Mère de Dieu fut obtenue du ciel, et comment elle fut

vouée, même avant sa naissance, au Nazaréat. « Joachim, dit S. Jean Damascène, épousa Anne, cette femme d'élite, digne de souveraines louanges. Mais, de même que la première Anne, étant privée d'enfant, procréa Samuel par ses prières et par son vœu ; de la même manière, la seconde Anne obtint de Dieu la Mère de Dieu par ses prières et par son vœu, afin qu'en ceci encore elle ne cédât en rien à aucune des plus illustres femmes. » (1)

Or, par quelles prières et par quel vœu la première Anne a-t-elle obtenu Samuel ? La sainte Ecriture nous l'a raconté : c'est en faisant le vœu de consacrer au Nazaréat le fils qu'elle sollicitait. Puisque la seconde Anne obtint la Sainte Vierge de la même manière, c'est donc par un vœu semblable. Par conséquent Anne voua Marie au Nazaréat, à l'abstinence totale. Cornélius fait observer que « la première Anne voua Samuel au Nazaréat pour toute sa vie, comme la mère de Samson ». Partant, pour qu'« en cela la seconde Anne ne le cédât à aucune des plus illustres femmes », ne peut-on pas conclure qu'elle voua la Sainte Vierge au Nazaréat perpétuel ?

SECOND TÉMOIGNAGE. La fête de la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, le 21 novembre, nous fournit aussi une preuve de l'abstinence totale de la Mère de Dieu. L'Eglise a précisément institué cette fête pour nous enseigner et nous rappeler que la sainte Vierge a été présentée, offerte, consacrée au Seigneur dans le temple. C'est ce que nous lisons dans l'oraison de la messe de ce jour : *O Dieu, vous avez voulu que la bienheureuse Marie toujours Vierge vous fût aujourd'hui présentée dans le temple.*

Or, comment se faisait et en quoi consistait cette consécration, différente de celle des prêtres et des lévites ? La sainte Ecriture répond : *Lorsqu'un homme ou une femme auront fait vœu de se sanctifier, et qu'ils auront voulu se consacrer au Seigneur, ils s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer.*

---

(1) Lect. IV.

TROISIÈME TÉMOIGNAGE. S. Alphonse de Liguori nous rapporte des détails pleins d'érudition et d'édification sur cette circonstance de la vie de la Sainte Vierge. « Elle apprit que ses parents, S. Joachim et Ste Anne, avaient promis, même par vœu, selon plusieurs auteurs, que si Dieu leur accordait une enfant, ils la consacraient à son service dans le temple. D'autre part, elle savait que les Juifs avaient le pieux usage de placer leurs filles dans des cellules autour du temple, pour y être élevées dans la piété. Tel est le témoignage d'un grand nombre d'auteurs, comme Baronius, Suarez, Nicéphore, Cedrenus, S. Jean Damascène, S. Grégoire de Nicomédie, S. Anselme, S. Ambroise, l'historien Josèphe. D'ailleurs cela se voit clairement au Livre II des Machabées (III, 20), où il est raconté que, lors de la venue d'Héliodore pour enlever le trésor des dépôts confiés au temple, *les vierges qui y étaient renfermées, couraient, les unes vers Onias, le grand-prêtre, les autres vers les murailles; quelques-unes regardaient par les fenêtres; toutes adressaient leurs prières à Dieu, en étendant leurs mains vers le ciel.*

» Marie, dès qu'elle eût atteint l'âge de trois ans, époque à laquelle les jeunes filles ont un grand besoin d'être assistées de leurs parents, voulut s'offrir et se consacrer solennellement à Dieu, en se présentant dans le temple. Elle fut donc la première à prier ses parents de l'y conduire, pour accomplir leur promesse; ce qu'ils firent avec empressement. » (1)

Le même saint Docteur raconte que « Sainte Brigitte apprit par révélation quelques détails sur les vertus pratiquées par la Sainte Vierge dans son enfance : en particulier, elle était si sobre, qu'elle ne prenait que le pur nécessaire pour conserver sa vie. » (2)

QUATRIÈME TÉMOIGNAGE. Dans sa *Vie de la Mère de Dieu*, le bienheureux Canisius applique à Marie ce que S. Jérôme dit de l'éducation de la jeune fille. « Qu'elle apprenne, écrit ce saint Docteur, à n'entendre et à ne dire que ce qui se

---

(1) Gloires de Marie, *Présentat. de la Sainte Vierge*. I P., p. 45. —  
(2) Ibid. II P., p. 50.

rapporte à la crainte de Dieu. Qu'elle ne comprenne pas les discours licencieux et ignore les chants mondains; qu'elle soit sourde à la musique profane. Qu'elle ne voie pas les jeunes gens. Qu'elle n'ait que du mépris pour la vanité de la toilette et qu'elle ne porte pas de robes traînantes. Qu'elle ne sorte pas pour se mêler aux filles étrangères et qu'elle ne se livre pas à la danse. Qu'elle évite les repas publics. Qu'elle apprenne à ne pas boire *de vin, dans lequel il y a l'impureté.*

» Voilà, ajoute le B. Canisius, de quelles choses Marie s'est totalement abstenue, dès ses premières années; et voilà de quoi doit s'abstenir toute fille qui veut recevoir une éducation solidement chrétienne. » (1)

CINQUIÈME TÉMOIGNAGE. Enfin, l'Eglise, dans la sixième leçon de l'office de *la Présentation*, nous met sous les yeux le magnifique tableau que S. Ambroise a tracé de la tempérance et de l'activité de la Sainte Vierge, le reste de sa vie : « Comment, s'écrie le saint Docteur, célébrerai-je sa tempérance dans le boire et le manger, et la multiplicité de ses travaux ! Ceux-ci étaient au-dessus des forces de la nature ; sa nourriture au contraire était presque au-dessous des besoins de la nature. D'un côté, jamais un moment de relâche ; de l'autre, des jeûnes non interrompus. Lorsque, enfin, la nécessité d'une réfection se faisait sentir, elle se contentait des aliments les plus ordinaires, et elle n'en prenait que ce qu'il fallait pour ne pas mourir, mais jamais pour flatter le goût. »

Le jeûne de la Sainte Vierge était donc continu. Or, quelle était à cette époque la manière de jeûner des premiers chrétiens ? L'historien Fleury nous répond : « Les chrétiens jeûnaient plus souvent que les Juifs ; mais la manière de jeûner était à peu près la même. L'essentiel était de ne manger qu'une fois le jour, vers le soir, et de s'abstenir de vin et des aliments les plus délicats et les plus nourrissants. *Le Livre du Pasteur*, si respecté des anciens, dit que ce jour-là

---

(1) Vie de la Mère de Dieu. Liv. I, ch. XIII, p. 99.

on ne doit prendre que du pain et de l'eau. » Tel était donc le régime habituel de l'auguste Mère de Dieu.

SIXIÈME TÉMOIGNAGE. « Toutes les saintes femmes de l'Ancien Testament, au dire de Richard de Saint-Victor, représentaient la Vierge Marie. » (1) Toutes les abstinences de l'Ancienne Loi étaient des figures de la Sainte Vierge, l'abstinente par excellence. Telles étaient Eve, la femme de Noé, Sara, toutes les Nazaréennes, en particulier la mère de Samson, celle de Samuel, toutes les Réchabites, les Esséniennes. La bienheureuse Vierge Marie a donc dû réaliser et elle a réalisé ces types, en pratiquant l'abstinence totale à la perfection.

SEPTIÈME TÉMOIGNAGE. L'histoire de l'Eglise nous apprend, nous le verrons dans la suite, que les apôtres et les premiers chrétiens s'abstenaient communément de viande et de vin. Qui les avait formés à cette discipline, sinon la Sainte Vierge? Jésus-Christ leur avait laissé sa Mère, pour être leur maîtresse dans la pratique des vertus et de la perfection, et par conséquent aussi de l'abstinence totale.

TÉMOIGNAGE DE LA VÉNÉRABLE ANNE CATHERINE EM-MERICH.

Rien de plus édifiant et de plus intéressant que les détails suivants, tirés de *la Vie de la Sainte Vierge d'après les révélations de la Vénérable Anne Catherine Emmerich*. — Les prêtres adressèrent à la Sainte Vierge différentes questions relatives à la vie que menaient au temple les jeunes filles consacrées au Seigneur. Ils lui dirent entre autres : « En te consacrant à Dieu, tes parents ont promis par un vœu solennel que tu t'abstiendrais de vin, de vinaigre, de raisins, de figues; quelle promesse veux-tu ajouter librement à ce vœu? »

Après avoir réfléchi, la sainte Enfant répondit qu' « elle renoncerait au poisson et à la viande; elle s'interdirait le lait, et se contenterait d'eau pure avec la moelle d'une sorte particulière de roseau; c'est la boisson dont les pauvres gens se servent généralement en Terre-Sainte, de même

---

(1) De Laud. Virg.

que chez nous on se sert d'eau de riz ou d'eau d'orge ; quelquefois seulement elle mettrait dans son eau un peu d'essence de térébinthe. C'est une espèce d'huile blanche très visqueuse ; elle est rafraîchissante, mais moins recherchée que le baume. Elle renonçait complètement à l'usage de toute essence aromatique, et ne mangerait plus de fruits, excepté de ces baies jaunâtres qui croissent en grappillons ; je les connais bien ; elles sont recherchées en Palestine par les enfants et par les pauvres. Elle se proposait en outre de coucher sur la dure et de se lever trois fois chaque nuit pour prier. Les autres jeunes filles consacrées au service du temple ne se levaient qu'une fois.

» Le père et la mère de la Sainte Vierge furent extrêmement émus, en l'entendant faire ces promesses. Joachim, serrant l'Enfant dans ses bras et l'arrosant de larmes, lui dit : « Ma chère Enfant, c'est beaucoup trop ; si tu mènes une vie si dure, ton père ne te reverra plus. » Les prêtres l'engagèrent à ne se lever qu'une fois la nuit pour prier, comme ses compagnes. Ils insistèrent pour qu'elle se permît encore quelques autres adoucissements ; ainsi, pour qu'elle mangeât du poisson aux principales fêtes. »

Ces traits, pleins de charme et de naturel, concordent avec ce que les saints et les historiens nous disent des jeûnes et de l'abstinence totale de la très Sainte Vierge.

---

## CHAPITRE VIII

---

### La Sainte Vierge aux noces de Cana

Les adversaires ont coutume d'objecter contre l'abstinence totale de la Sainte Vierge l'acte de charité qu'elle accomplit aux noces de Cana en faveur des époux et de leurs convives. *Il se fit des noces à Cana en Galilée, dit l'Évangile, et la Mère de Jésus y était. Jésus fut invité aux noces avec ses disciples. Le vin venant à manquer, la Mère de Jésus lui dit : Ils n'ont pas de vin.*

*Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il entre moi et vous ? Mon heure n'est pas encore venue. Sa Mère dit aux serviteurs : Faites tout ce qu'il vous dira. (1)*

Que peut-on tirer de ce passage contre l'abstinence totale, en général, et contre celle de Marie, en particulier ? — Rien, absolument rien. Dieu, qui a institué l'abstinence totale, qui n'a cessé de la recommander comme chose meilleure, plus salubre, plus méritoire, ne laisse pas de faire pousser chaque année le raisin, fournissant ainsi aux hommes l'occasion et le mérite de se priver de vin volontairement ou la faculté d'en user modérément. De même la Sainte Vierge ne laisse pas de solliciter du vin pour ces époux et leurs convives, par condescendance et par charité, bien qu'elle-même s'en abstienne ; parce que cela est meilleur, plus salubre, plus méritoire. C'est ainsi que nous avons vu un vénérable évêque, abstinent total, porter la santé de ses convives, avec un verre de vin, auquel il ne toucha pas. Nous avons connu le Supérieur d'un établissement important, qui offrait de bon cœur du vin à ses hôtes, et buvait à leur santé avec un verre d'eau ; parce qu'il était également abstinent total. Telle est la liberté des enfants de Dieu et telle doit être la charité des vrais abstinents, comme de tous les chrétiens.

De leur côté, les non-abstinents doivent user de la même charité envers les abstinents, et leur laisser au moins la même liberté. Mais que font beaucoup de ceux qui aiment l'excitation alcoolique ? Que disent-ils pour cacher leur imperfection ou leur vice ? Ils ne cessent de répéter que « Dieu a fait le vin pour le boire », comme pour donner à entendre qu'eux, en buvant, suivent la volonté de Dieu, et que les abstinents, en ne buvant pas, ne la suivent pas et méprisent ses dons.

En faisant à Dieu le sacrifice du vin et de toute boisson enivrante, les abstinents, loin de mépriser ses dons, agissent d'une manière plus conforme à sa sainte volonté, lui témoi-

---

(1) S. Jean, II, 1-5.



gnent plus d'amour et acquièrent des biens plus précieux. En cela ils suivent la *règle fondamentale*, tracée par S. Ignace dans son immortel livre des *Exercices spirituels* : « Lorsqu'il n'y a ni commandement, ni défense, *l'homme use des choses créées, ou s'en abstient*, autant que cela l'aide à atteindre sa fin dernière, *choisissant uniquement ce qui y conduit plus sûrement.* »

Enfin, de ce que la Sainte Vierge a dit à son divin Fils : *Ils n'ont pas de vin*, on ne peut nullement conclure qu'elle en ait bu. On doit plutôt conclure le contraire. En effet, si elle en avait bu, n'aurait-elle pas dit : Nous n'avons plus de vin ?

Le savant évêque d'Ypres, Corneille Jansen, dans son *Commentaire sur les Evangiles*, s'exprime ainsi sur ce passage : « Des paroles que la Sainte Vierge dit avec une certaine autorité aux serviteurs, comme aussi de ce qu'au premier verset il est simplement dit que *la Mère de Jésus était là*, sans mentionner qu'elle avait été invitée, comme pour les autres ; concluez, non sans probabilité, qu'elle y était non pas comme convive, mais pour aider les époux à préparer et à diriger le festin nuptial. »

Une autre raison favorise cette opinion : chez les anciens, en particulier chez les Juifs, les convenances exigeaient que, pour les repas publics, les hommes fussent entièrement séparés des femmes, dans une maison ou du moins dans une salle différente. Les festins d'Assuérus et d'Hérode nous en fournissent des exemples. Aussi, pour que Marie pût dire d'une manière opportune : *Ils n'ont pas de vin*, il fallait qu'elle fût occupée à la direction du repas.

C'est pourquoi, de la présence de la Sainte Vierge aux noces de Cana, de la demande qu'elle adressa à son divin Fils, on ne peut absolument rien conclure ni contre l'abstinence totale, en général, ni contre celle de la Mère de Dieu ; comme on ne peut rien conclure de contraire non plus, lorsqu'un abstinent total offre du vin à ses convives ou même porte leur santé.

---

## CHAPITRE IX

---

### Marie, au pied de l'arbre de la Croix, écrase la tête du démon de l'alcoolisme

Jésus-Christ nous fait connaître les deux caractères distinctifs du démon. *Il a été homicide dès le commencement. Il est menteur et le père du mensonge.* (1) Il a trompé Adam et Eve par la gourmandise. Il a trompé et voulu tuer Noé par la gourmandise dans le boire. Il a osé tenter de gourmandise Jésus-Christ lui-même. « Le Sauveur étant pressé de la faim, dit Bossuet, le diable profita de cette occasion pour le tenter. Etrange tentation de vouloir persuader au Sauveur qu'il se montrât le Fils de Dieu et fît preuve de sa puissance, pour satisfaire aux goûts et aux besoins de la chair. Entendons que c'est là le premier appât du démon : il nous attaque par les sens; il étudie les dispositions de nos corps et nous fait tomber dans ce piège. Telle est donc la première tentation, qui est celle de la sensualité. » (2)

Depuis la découverte du vin, « le démon, dit S. Jean Chrysostome, n'aime rien tant que cette boisson, qui provoque l'impureté; parce que, ajoute S. Thomas, ces deux passions sont les plus violentes de la nature animale. » C'est par les plaisirs de l'alcool et par ceux de la chair que le démon trompe et tue le plus de monde et qu'il traîne le plus d'âmes en enfer.

Or, comme Satan avait triomphé de la femme par la gourmandise, Dieu voulut qu'une femme triomphât du démon par le jeûne et l'abstinence.

« Les Pères et les écrivains ecclésiastiques, dit Pie IX, ont enseigné que par ce divin oracle : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne*, Dieu avait clairement montré à l'avance le miséricordieux Rédempteur du genre humain, son Fils unique, Jésus-Christ; — ouvertement désigné sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie; — et

---

(1) S. Jean, VIII, 44. — (2) Elévat., XXIII, 3.

nettement exprimé l'inimitié de l'un et de l'autre contre le démon. En sorte que, comme le Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, détruisit, en prenant la nature humaine, l'arrêt de condamnation porté contre nous, et l'attacha triomphalement à la croix; ainsi la sainte Vierge, unie étroitement et inséparablement à son divin Fils, — l'éternelle ennemie du serpent venimeux, — le vainquit, le terrassa sous son pied virginal et sans tache, et lui brisa la tête. » (1)

C'est donc alors que, selon cette parole de Dieu au serpent dans le paradis terrestre : *Elle l'écrasera la tête*; c'est alors surtout que Marie brisa la tête du démon, auteur et fauteur de tous les vices; c'est alors qu'elle brisa la tête du démon de l'alcoolisme. Jésus-Christ écrasa la tête du démon par sa *passion* et par sa *mort*. Marie lui brisa la tête par sa *compassion*, en étant étroitement et inséparablement unie de cœur à son divin Fils dans ses souffrances et dans sa mort. C'est ce qu'exprime parfaitement le mot *compassion*, qui signifie *souffrir avec* lui.

Le serpent avait suggéré à Eve, au pied de l'arbre, de manger du fruit défendu, pour sa perte et celle de ses descendants. Jésus-Christ, par ses exemples et par ses paroles, suggère à sa divine Mère de manger le Fruit de l'arbre de la croix, pour son salut et celui de tous les hommes. Ce Fruit salutaire, c'est Lui-même : c'est son corps, son sang, son âme, sa divinité, que nous devons recevoir dans la sainte communion, en pratiquant, au moins depuis minuit, l'abstinence absolue de tout aliment et de toute boisson. Ce Fruit de salut, ce sont les exemples de Jésus-Christ, ses paroles, ses mérites que nous devons nous approprier par l'audition de ses divins enseignements, par la réception de ses sacrements, et par l'imitation de ses vertus, notamment de son abstinence totale, qui nous est si expressément représentée et rappelée par le jeûne eucharistique.

---

(1) Bulle *Ineffabilis Deus*, du 8 dec. 1854.

« Marie, dit S. Alphonse de Liguori, entendit son Fils se plaindre de la soif ardente qui le dévorait : *J'ai soif*; et il ne lui fut point permis de Lui donner une goutte d'eau pour le rafraîchir; elle n'avait à Lui offrir que l'eau de ses larmes, selon la pensée de S. Vincent Ferrier. » Or, la divine Mère conservait toutes ces choses, les repassant dans son cœur. Extrême fut la soif de Jésus; extrême fut la compassion de Marie; extrême fut dès lors sa mortification dans le manger et surtout dans le boire, pour imiter l'abstinence totale de son Jésus mourant.

Le démon n'aime rien tant que les plaisirs de l'alcool et de la chair pour perdre les hommes. Pour les sauver, Marie n'aime rien tant que la privation de ces mêmes plaisirs par la pratique de la virginité et de la sobriété parfaites.

---

## CHAPITRE X

---

### La victoire finale de Marie sur l'alcoolisme

L'Eglise proclame la victoire finale de Marie sur l'alcoolisme, en chantant dans ses offices publics cette antienne triomphale à la Mère de Dieu : *Réjouissez-vous, Vierge Marie, parce que seule entre les créatures, vous avez réprimé toutes les hérésies dans le monde entier.*

Comment la sainte Vierge a-t-elle réprimé toutes les hérésies, c'est-à-dire toutes les erreurs et tous les vices, dans le monde entier? D'abord, en nous donnant Jésus-Christ, la vérité et la sainteté même, le Rédempteur de tous les hommes. C'est ce que l'Eglise chante à la Nativité de la bienheureuse Vierge : *Votre naissance, ô Vierge, Mère de Dieu, a annoncé la joie au monde entier; car de vous est né le soleil de justice, le Christ notre Dieu qui, détruisant la malédiction, a donné la bénédiction; et confondant la mort, nous a donné la vie éternelle.* Jésus-Christ a détruit toute malédiction, par conséquent, aussi la malédiction alcoolique, celle qui provient de l'alcool. Il a

donné toute bénédiction, par conséquent, la bénédiction antialcoolique par excellence, celle qui provient de l'abstinence totale.

Comment la Mère de Dieu a-t-elle encore réprimé les hérésies? — En donnant au monde l'exemple des plus sublimes vertus. *Elle s'est avancée comme l'aurore à son lever, belle comme la lune, éclatante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille.* « Marie, dit S. Alphonse de Liguori, est pour les démons *terrible comme une armée rangée en bataille.* Cette armée rangée en bataille, ce sont toutes ses vertus, sa puissance, sa miséricorde, ses prières, qu'elle dispose comme un sage capitaine, à la confusion de ses ennemis et à la défense de ses serviteurs. » (1) Ce sont sa parfaite tempérance, ses jeûnes héroïques, son abstinence totale.

Elle réprime enfin toutes les hérésies, en nous obtenant de son divin Fils les lumières et les grâces nécessaires pour nous préserver de toutes les erreurs et de tous les vices, ou pour nous en retirer et en triompher, en particulier pour nous préserver ou nous retirer des erreurs et des vices de l'alcoolisme.

En 1849, dans la lettre préparatoire à la définition du dogme de l'Immaculée Conception, Pie IX, de sainte mémoire, écrivait aux évêques du monde : « Le fondement de notre confiance est en la très sainte Vierge; puisque c'est en elle que Dieu a placé la plénitude de tout bien; de telle sorte que, s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, nous sachions que c'est d'elle que nous le recevons; parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous recevions tout par Marie. »

« Certes, dit S. S. Pie X, (2) on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ; car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des

---

(1) Gloires de Marie, t. I, ch. IV, § 2, p. 131. — (2) Encyclique du 2 Février 1904, pour le cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses entre la Mère et le Fils, il a été donné à cette auguste Vierge d' « être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier. » (1) La source est donc Jésus-Christ; *de la plénitude de qui nous avons tous reçu*; (2) *par qui tout le corps lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité.* (3) Mais Marie, comme le remarque fort justement S. Bernard, est l'« aqueduc », (4) ou si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête. Nous voulons dire le cou. Oui, dit S. Bernardin de Sienne, elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels. » (5) Il s'en faut donc grandement, on le voit, que nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul... »

Or, l'ensemble des erreurs, des vices, des maux, provenant de l'abus des boissons alcooliques et de l'usage de l'alcool comme boisson, forme ce qu'on a appelé l'alcoolisme. C'est une des pires hérésies que le démon ait inventées et fomentées pour perdre les hommes. Elle va, dans son principe et dans ses conséquences, à rien moins qu'à la destruction et à la négation de la pratique du christianisme.

Depuis la découverte du vin fermenté, le démon n'a cessé de s'en servir pour tromper les hommes de deux manières : d'abord en exagérant les qualités de cette boisson, afin de les porter à en abuser; puis, lorsque les hommes eurent à leurs dépens constaté les maux innombrables provenant de l'abus du vin, il persuada à plusieurs que cette boisson ne pouvait pas être l'œuvre d'un Dieu bon; que partant, il fallait admettre l'existence d'un dieu mauvais, créateur du

---

(1) Pie IX, Bulle *Ineffabilis*. — (2) S. Jean, I, 16. — (3) Ephés., IV, 16. — (4) Sermo in Nativ. B. V. M., *De Aqueductu*, n. 4. — (5) Quadrag., de *Evangelio aeterno*, sermo X, a, C. III.

mal. La sainte Vierge, éternelle ennemie de l'erreur et de Satan, a réprimé cette hérésie, en provoquant son divin Fils à donner du vin aux époux de Cana, montrant par là que l'usage modéré en est légitime.

Mais le démon, profitant de l'ignorance et de la gourmandise des hommes, a surtout rempli le monde d'idées fausses sur la valeur des boissons alcooliques et particulièrement de l'alcool. Il a si bien réussi, qu'il est parvenu à faire appeler l'alcool *eau-de-vie*; quoique en réalité cette liqueur mérite plutôt le nom d'*eau-de-mort*; puisqu'elle fait à elle seule plus de victimes que la guerre, la peste et la famine réunies. Les sauvages l'ont appelée plus justement *eau-de-feu*, parce qu'elle brûle les organes, et qu'elle allume le feu des passions, le feu de tous les vices, et enfin le feu de l'enfer.

Et c'est ainsi que l'alcoolisme est dans ses conséquences la négation et la destruction du christianisme. « On ne sait que trop, s'écrie Léon XIII, combien sont pernicieux pour la foi et pour les mœurs, combien sont déplorables les dommages que l'on a à redouter de l'usage immodéré des boissons enivrantes. Ce genre d'intempérance est en effet un foyer continu de péchés, une source féconde de maux, la ruine totale des familles, la cause de la perte et de la damnation d'un grand nombre d'âmes; enfin les fidèles tombés dans ce vice sont un scandale pour les non-catholiques et un grave obstacle à la propagation de la vraie religion. »

L'alcoolisme est dans son principe la négation et la destruction du christianisme. Quel est donc le principe fondamental de l'alcoolisme? Le voici tel qu'il a été formulé et condamné par le pape Innocent XI : « Manger et boire jusqu'à satiété, pour le seul plaisir, n'est pas péché, pourvu que cela ne nuise pas à la santé. » La vérité est donc : « Boire pour le seul plaisir est un péché. »

*Boire pour le seul plaisir de boire*, c'est le sensualisme érigé en principe et réduit en pratique; c'est *faire son Dieu de son ventre*, (1) selon l'expression de S. Paul. C'est une des formes

---

(1) Philip., III, 19.

les plus abjectes de cet *égoïsme* que Léon XIII a signalé comme « la plaie capitale de la société moderne : cet égoïsme qui est l'idolâtrie de soi, ou le culte de la propre sensualité et du propre orgueil ; cet égoïsme qui, se substituant à Dieu et se plaçant au-dessus de l'humanité, rapporte tout à soi, et usurpe tout ce qui appartient aux droits de Dieu, de l'Eglise, de l'homme individuel et social ; cet égoïsme enfin, qui détruit tous les liens de la vie sociale et chrétienne, en combattant à la fois la religion et la morale, l'autorité et la loi, la propriété et la famille ». Le buveur, en effet, sacrifie tout à sa passion.

Or, « cette idolâtrie de la propre sensualité » c'est la négation et la destruction du christianisme dans son principe et dans son objet. Quel est en effet le principe fondamental du christianisme ? « Jésus-Christ, disent les évêques de la Suisse, a posé le précepte du renoncement à soi-même comme la grande loi fondamentale de son royaume. *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive.* (1) L'alcoolisme « est à l'abnégation chrétienne ce que le oui est au non ». (2) C'est donc la négation et la destruction du christianisme pratique.

En outre, comme *boire pour le seul plaisir de boire* conduit fatalement à toutes sortes d'excès et que ces excès tuent l'homme dans sa personne et dans sa descendance, abâtardissent la race humaine et tendent à l'anéantir, l'alcoolisme détruit réellement l'homme, qui est l'objet du christianisme.

Or, la sainte Vierge réprime et réprimera l'alcoolisme par les exemples, les grâces et les mérites de son divin Fils ; elle le réprime et le réprimera par ses propres exemples ; elle le réprime et le réprimera par les lumières et les grâces qu'elle nous obtiendra pour nous en préserver ou pour en triompher, en nous faisant connaître, estimer, aimer et pratiquer l'abstinence totale, comme elle l'a déjà fait avec tant de succès pour les apôtres et les premiers chrétiens.

---

(1) S. Math., XVI, 24. — (2) Avertissement 1894, p. 11-12.



Car, selon la parole de Pie IX, « la sainte Vierge est le refuge le plus assuré de tous ceux qui sont en péril, le secours le plus fidèle, la médiatrice la plus puissante auprès de son Fils unique pour la réconciliation du monde entier, le plus solide appui de l'Eglise. Elle a détruit toutes les hérésies et arraché les peuples et les nations fidèles à toutes les plus grandes calamités ». C'est pourquoi « que les enfants de l'Eglise catholique, animés chaque jour d'un amour plus ardent, continuent de prier la bienheureuse Mère de Dieu, qui intercède auprès de son divin Fils avec toute la puissance des prières maternelles, et dont l'intercession ne peut pas être sans effet ». (1)

---

---

## CHAPITRE XI

---

### La plus tempérante et la plus belle de toutes les femmes

S. Thomas nous a montré que la beauté est une fleur et un fruit de la tempérance. Comme aucune créature n'a pratiqué cette vertu avec autant de perfection que la Mère de Dieu, aucune non plus ne peut lui être comparée en beauté naturelle et surnaturelle. C'est pourquoi l'Eglise lui dit dans ses offices : *Vous êtes toute belle, ô Marie ! Votre visage resplendit comme le soleil. Vous êtes belle entre toutes les femmes.* Elle y est invoquée et louée comme *la seule colombe de beauté, comme la rose toujours dans l'éclat de sa fleur.*

Dans la *Bulle de l'Immaculée Conception*, nous lisons que les Pères disaient de cette bienheureuse Vierge « qu'elle était le type même de la pureté et de l'innocence, — plus belle que la beauté, — d'une grâce au-dessus de toute espèce de charmes ; — celle qui est au-dessous de Dieu seul, et au-dessus de toutes les créatures ; — qui par sa nature est plus belle, plus parfaite, plus sainte que les chérubins et les

---

(1) Bulle *Ineffabilis Deus*, 8 déc. 1854.

séraphins, que toute l'armée des anges, et dont ni sur la terre, ni dans le ciel, aucune langue ne peut dignement célébrer les louanges », excepté Dieu.

Écoutons maintenant S. Alphonse de Liguori, si dévôt à la Mère de Dieu. Il nous parle en ces termes de la beauté de notre Mère du ciel : « Marie fut belle par excellence, disent Richard de Saint Victor, S. Grégoire de Nicomédie et S. Denis l'Aréopagite. On croit que ce dernier eut le bonheur de voir une fois la beauté de Marie. Il assure lui-même que s'il n'avait pas su par la foi qu'elle était une créature, il l'aurait adorée comme Dieu. Le Seigneur révéla à sainte Brigitte que la beauté de la divine Mère surpassa celle de tous les anges et de tous les hommes.

» Marie fut belle par excellence, continue le même saint Docteur, mais sans jamais nuire à ceux qui la regardaient; puisque sa beauté céleste dissipait tout sentiment impur et inspirait des pensées saintes. La grâce répandue dans toute sa personne, ajoute S. Ambroise, était si grande que non seulement elle conservait la virginité pour elle-même, mais qu'elle conférait un don insigne d'intégrité à ceux qui la regardaient. » S. Thomas dit à son tour : « La grâce de la sanctification non seulement réprima dans la Vierge tout mouvement illicite, mais elle eut une merveilleuse efficacité dans les autres; de sorte que, malgré sa beauté corporelle, elle n'excita jamais le plus petit mouvement de la concupiscence. C'est pour cette raison que l'Église lui applique ces paroles de la sainte Ecriture : *J'ai répandu une odeur comme celle de la myrrhe la plus excellente*; parce qu'elle préserve de la corruption. » (1)

Louanges amour et actions de grâces à Marie Immaculée, Mère de Dieu, triomphatrice de toutes les hérésies et de l'alcoolisme, dans les siècles des siècles! Ainsi soit-il.

---

(1) Gloires de Marie. Annonciat., t. II. p. 67.

## CHAPITRE XII

---

### Jésus-Christ, le Restaurateur universel

L'ordre et le bonheur établis par le Créateur au ciel et sur la terre avaient été profondément troublés par le péché des anges et de l'homme. Dans sa miséricorde, Dieu, dit S. Paul, *avait résolu en lui-même que, les temps déterminés par lui étant accomplis, il restaurerait toutes choses en Jésus-Christ, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est sur la terre.* (1) « Dieu restaure par le Christ toutes choses dans le ciel, en donnant aux hommes les places laissées vides par les anges déchus » ; c'est la remarque de S. Augustin ; « il restaure toutes choses sur la terre, en retirant l'homme de la corruption du péché, où il s'était précipité. » (2)

Sans doute, manger de la chair, boire du vin, n'est pas en soi un péché, ni même une occasion prochaine de péché, en général. Toutefois ce n'est pas sans de très sages et graves raisons que Dieu avait recommandé à Adam et à Eve encore innocents de s'en abstenir, même au paradis terrestre. A plus forte raison était-il opportun de le faire après la chute, alors que les passions étaient révoltées et l'homme soumis au démon. Aussi avons-nous entendu S. Basile-le-Grand nous dire, que Dieu n'avait accordé la permission d'user de viande et de vin que lorsqu'il n'y eût plus d'espoir de conserver parmi les hommes cette perfection, qui consiste à s'en priver. A son tour, S. Jérôme nous a déclaré que Dieu ne fit cette concession aux hommes qu'à regret, et à cause de la dureté de leur cœur.

Or, le même saint Docteur nous enseigne, d'après S. Paul, que Jésus-Christ est venu rétablir les choses dans leur perfection première. « Il en est de cette concession, dit-il, comme du divorce, qui n'était pas permis au commencement, selon le témoignage même du Sauveur, et qui fut plus tard accordé aux Juifs par Moïse, à cause de la dureté de

---

(1) Ephés., I, 10. — (2) Enchirid., LXII.

leur cœur. De même, la circoncision n'avait pas encore été imposée. Mais quand le Christ est venu à la fin des temps; quand il a ramené l'oméga à l'alpha, la dernière lettre à la première, la fin au commencement, le divorce ne nous est plus permis; nous ne sommes plus soumis à la circoncision; nous ne mangeons plus de viande non plus, puisque l'Apôtre a dit : *Il est bon de ne pas boire de vin et de ne pas manger de chair.* (1) Car ce n'est qu'après le déluge que fut inauguré l'usage du vin et de la chair. » (2)

S. Isidore, archevêque de Séville, Père et Docteur de l'Eglise, comme S. Jérôme et S. Basile, tient absolument le même langage. « L'usage du vin et de la chair, dit-il, a été accordé à notre espèce à la suite du déluge. Car il n'avait pas été permis dès le commencement, et les premiers hommes, selon qu'il est écrit, n'avaient pour nourriture que les fruits des arbres et les herbes. (3) Mais plus tard Noé reçut pour lui et ses descendants la permission de manger de la chair et de boire du vin.

» Lorsque ensuite Jésus-Christ parut dans le monde, comme il est le commencement et la fin, il nous a retiré à la fin des temps ce qu'il avait de même interdit au commencement des choses, en disant par l'organe de son apôtre : *Il est bon de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin.* (4) Et encore : *Que celui qui est faible mange des légumes.* (5) Ce n'est donc pas parce qu'elle serait mauvaise en elle-même que la chair des animaux est défendue, mais parce qu'elle favorise l'impureté de la chair; car elle est le foyer et l'aliment de tous les vices. » (6) Cela est surtout vrai du vin, à cause de l'alcool qu'il contient.

Ni les paroles de S. Paul, ni celles de S. Jérôme et de S. Isidore, ne doivent être entendues dans ce sens qu'il serait défendu sous peine de péché de manger de la chair et de boire du vin. Mais, de même que Dieu recommanda à Adam et à Eve et aux premiers hommes cette double

---

(1) Rom. XIV, 21. — (2) Contra Jovin., lib. I, n° 18. — (3) Genèse, I, 29. — (4) Rom., XIV, 21. — (5) Rom., XIV, 2. — (6) De Officiis eccles., lib. I. — Canisius, IV, 383.

abstinence pour leur plus grand avantage, de même Jésus-Christ la recommande aux chrétiens, comme une chose meilleure, plus salutaire, plus méritoire. Nous avons d'autant plus de raisons de nous conformer aux recommandations de notre divin Sauveur, que nous connaissons mieux les dangers et les maux des boissons enivrantes par l'expérience de tant de siècles, et que l'Évangile nous fournit plus de lumières, de secours et de motifs pour embrasser la pratique de l'*abstinence totale*.

---

---

## CHAPITRE XIII

---

### Le divin Soleil de l'abstinence totale

Jésus-Christ est appelé par la sainte Ecriture et par l'Eglise le *Soleil de justice*; (1) parce qu'il *éclaire tout homme venant en ce monde*; (2) parce qu'il est le foyer, la source, la cause de toutes les grâces, de toutes les vertus, de toutes les perfections, de tous les mérites, de toutes les gloires des justes. Il est la cause exemplaire, le modèle de tous les hommes, ainsi qu'il le dit lui-même : *Je vous ai donné l'exemple, afin que comme j'ai fait, vous fassiez aussi*. (3) Il est le soleil de la grâce, le soleil des vertus, le soleil de la gloire.

Jésus-Christ est le soleil de la grâce, puisqu'il en est le foyer, la source, la cause. Le disciple bien-aimé, qui a reposé sa tête sur le cœur de Jésus et y a plongé son regard d'aigle, nous révèle, dès le commencement de son Évangile, que *le Verbe fait chair est plein de grâce et de vérité*. Or, la plénitude est toujours proportionnée à la capacité du vase. Autre est la plénitude d'un bassin de fontaine, autre celle d'un lac, autre celle de la mer; parce que autre est leur capacité. Nous lisons dans les *Actes des Apôtres* que *S. Etienne était plein de*

---

(1) Malac., IV, 2. — (2) S. Jean, I, 9. — (3) S. Jean, XIII, 15.

*foi et de l'Esprit-Saint, plein de grâce et de force.* (1) L'archange Gabriel salue Marie *pleine de grâce.* (2)

Mais autre est la plénitude de grâce dans les saints ; autre dans la Reine des anges et des saints, la Mère de Dieu ; autre dans le Christ, parce qu'autre est la capacité de leur cœur. « La bienheureuse Vierge Marie, dit S. Thomas, a dû recevoir du Christ une plénitude de grâce supérieure à celle de toutes les autres créatures, » (3) à cause de sa dignité incomparable de Mère de Dieu.

» Chacun, ajoute S. Thomas, reçoit de Dieu une grâce proportionnée à sa destination providentielle. Puis donc que le Christ, en tant que homme, a été prédestiné et élu pour être Fils de Dieu, il devait dès lors, par sa puissance de sanctification, posséder lui seul une plénitude de grâce telle, qu'elle pût refluer sur tous les êtres capables de recevoir ce don divin, selon cette parole : *C'est de sa plénitude que nous avons tous reçu.* (4) La grâce de l'union de la nature humaine avec le Verbe, dit encore le même saint Docteur, fut infinie dans le Christ. Quant à la grâce habituelle, considérée comme un être existant dans son âme, elle était quelque chose de fini ; mais en tant qu'elle a été donnée sans mesure au Christ, on a raison d'affirmer que cette grâce est infinie. » (5)

« Le Christ, ayant possédé la plénitude de la grâce, devait nécessairement avoir toutes les vertus. Dès lors en effet que la grâce du Christ a atteint le plus haut degré de la perfection, il s'en suit qu'il en est découlé toutes les vertus nécessaires, pour donner à toutes les puissances de son âme la perfection requise, pour qu'elle pût produire tous ses actes. Ainsi donc le Christ a eu toutes les vertus. » (6) Or, la sobriété parfaite, ou l'abstinence totale, est une vertu. Donc le Christ l'a pratiquée.

« On ne peut refuser à l'âme du Christ, qui est la plus excellente de toutes les créatures, aucune des perfections

---

(1) Act., VI, 5-8. — (2) S. Luc, I, 28. — (3) P. III, q. XXVII, art. 5. — (4) Ibid, ad I. — S. Jean, I, 16. — (5) P. III, q. VII, art. 11. Conclus. — (6) Ibid. art. 2.

qui sont du domaine des créatures.» Ainsi parle S. Thomas. Or, la sobriété parfaite ou l'abstinence totale est une perfection du domaine des créatures. On ne peut donc la refuser au Christ. S. Thomas continue : « Il était convenable que la nature humaine, revêtue par le Verbe de Dieu, ne fût étrangère à aucune perfection, comme étant destinée à réhabiliter toute la nature humaine. » Il était donc convenable que le Christ ne fût pas étranger à la sobriété parfaite, puisqu'il devait restaurer la nature humaine tout entière. S. Thomas conclut : « Or, tout ce qui est en puissance est imparfait avant d'être en acte. » (1) Par conséquent, Jésus-Christ a non seulement pu pratiquer la sobriété parfaite; mais il l'a pratiquée en réalité, en acte, car dans le Christ il n'y a rien d'imparfait.

Puisque le Christ a reçu la plus grande plénitude de grâce pour toutes les vertus et toutes les perfections et pour chacune d'elles, il a reçu la plus grande plénitude de grâce pour la sobriété parfaite; il a pratiqué cette vertu au plus haut degré de perfection. Il en a de même acquis le plus de mérite et de gloire. Il mérite donc le nom de *Soleil de l'abstinence totale*; puisque c'est de lui que viennent toutes les lumières, pour connaître l'excellence de cette vertu, toutes les grâces pour l'embrasser, tous les mérites pour l'avoir pratiquée et toute la gloire qui la récompense dans le ciel.

---

## CHAPITRE XIV

---

### Jésus-Christ est le Nazaréen par excellence

Selon Cornélius, « Ruppert accommode tout ce qui concerne le Nazaréat au Christ, dont S. Mathieu a écrit *qu'il sera appelé Nazaréen*; ce que S. Jérôme explique ainsi : « Le mot Nazaréen signifie *saint*. Or, toute l'Écriture atteste que

---

(1) Opusc. II, ch. 216.

le Christ sera saint, et sa sainteté fut figurée par tous les Nazaréens, et nommément par le patriarche Joseph (1) et par Samson. » (2) C'était encore un symbole que le Christ fut élevé à Nazareth; par là en effet la Providence de Dieu annonçait que le Christ serait Nazaréen par sa vie et par ses mœurs; c'est ce que prouve abondamment Léon Castrius sur le chapitre XI d'Isaïe, verset 1; il le prouve par divers arguments, entre autres par l'orthographe du mot Nazaréen, qui s'écrit toujours avec *z*, lorsqu'il désigne ceux qui sont consacrés à Dieu par l'abstinence totale; tandis qu'on écrit Nasaréen avec *s*, lorsqu'on le fait dériver d'une autre racine. » (3)

La Bible de la Vulgate, que l'Eglise a adoptée comme son édition officielle, emploie toujours le mot *Nazaréen* pour désigner ceux qui sont voués au Nazaréat et à l'abstinence totale; tandis qu'elle se sert du mot *Nazaréen*, pour désigner les habitants de Nazareth et les disciples de Jésus-Christ. La Vulgate emploie 14 fois le mot *Nazaréen* dans la première acception, entre autres au chapitre II de S. Mathieu, verset 23. Le Nouveau Testament de la Vulgate se sert 18 fois du mot *Nazaréen* dans le second sens. S. Mathieu lui-même l'emploie dans ce dernier sens au chapitre XXVI, verset 71. Pourquoi cet Evangéliste aurait-il appelé Jésus-Christ *Nazaréen* au chapitre II, et non pas *Nazaréen* comme au chapitre XXVI, s'il avait voulu seulement exprimer que Jésus serait de Nazareth? Cette différence de noms et ces considérations nous portent donc à conclure que S. Mathieu, dans le premier cas, a appelé Jésus-Christ *Nazaréen*, non seulement pour indiquer son origine de Nazareth, mais surtout pour marquer qu'il serait « *Nazaréen* par sa vie et par ses mœurs », comme il a été dit plus haut.

De cette manière, le sens du mot *Nazaréen*, qui n'est employé qu'une fois dans le Nouveau Testament, est tout à fait le même que dans l'Ancien Testament, où il est employé 13 fois toujours dans la même acception. Il y a en outre

---

(1) Genèse, XLIX, 26.—(2) Judges, XIII, 5.—(3) Sur Nombres, VI, 9.



parfait accord avec les passages des prophètes, qui nous représentent le Messie comme, *le saint, le consacré, le séparé, le couronné*, c'est-à-dire comme le Nazaréen par excellence.

## UNE OBJECTION

Mais, dira-t-on : « Le Christ n'était pas Nazaréen par *vœu*, puisqu'il a bu du vin ; ce qui était défendu aux Nazaréens par *vœu*. (1) — Que le Christ n'eut pas fait le vœu du Nazaréat, soit. 1<sup>o</sup> Cela ne l'empêchait pas d'être Nazaréen et de s'abstenir de vin, comme Adam et Eve, comme les hommes avant le déluge, comme les patriarches, Joseph en particulier ; 2<sup>o</sup> Que le Christ ait bu du vin au moins une fois ou l'autre, c'est absolument certain. Malgré cela, il a pu être Nazaréen, même par vœu ; puisqu'il y avait deux sortes de Nazaréens : les uns temporaires, les autres perpétuels. Jésus-Christ a donc très bien pu être Nazaréen la plus grande partie de sa vie et avoir bu quelquefois du vin pendant sa vie publique. 3<sup>o</sup> Nous disons plus : il a pu être Nazaréen perpétuel, quoiqu'il ait bu du vin dans certaines circonstances. En effet, même les Nazaréens perpétuels devaient, comme tous les Israélites, manger l'Agneau pascal. Or, cette cérémonie était accompagnée de la bénédiction de la coupe, de laquelle chaque convive buvait un peu de vin, comme Notre-Seigneur l'observa à l'occasion de la Cène. Les Nazaréens étaient-ils dispensés de boire du vin dans cette circonstance, ou du vœu qu'ils avaient fait de s'abstenir de cette boisson ? C'est ce que nous ne saurions décider, mais c'était l'un ou l'autre.

Enfin Jésus-Christ, comme Dieu, était au-dessus de la loi du Nazaréat, quoique divine ; comme il était au-dessus du sabbat, ainsi qu'il le faisait remarquer aux pharisiens, qui l'accusaient de transgresser ce saint jour, en guérissant des malades. D'ailleurs il aurait pu, en cas de nécessité, c'est-à-dire pour de graves raisons, ne pas observer la loi du Nazaréat, boire du vin et rester cependant un vrai Naza-

---

(1) Cornélius sur S. Math., II, 23.

rien, cela en vertu du principe : « La nécessité n'a pas de loi » ; ou : « ce qui est illicite, la nécessité le rend licite ».

C'est encore ce que Notre-Seigneur lui-même répondait aux pharisiens : *N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsque lui et ceux qui l'accompagnaient furent pressés par la faim ; comme il entra dans la maison de Dieu et mangea des pains de proposition, qu'il n'était permis de manger ni à lui, ni à ses compagnons, mais aux prêtres seuls ? Ou n'avez-vous point lu dans la loi que les prêtres, aux jours du sabbat, violent le sabbat dans le temple, en y faisant les travaux nécessaires à leur ministère, et ne sont pas néanmoins coupables ? Or, je vous déclare que Celui qui est ici, est plus grand que le temple, et le Fils de l'homme est maître du sabbat même.* (1)

Notre-Seigneur eut sans doute de graves raisons de boire quelquefois du vin, entre autres : 1<sup>o</sup> pour réfuter et condamner l'erreur de ceux qui prétendaient que le vin était une œuvre du diable ; 2<sup>o</sup> pour apprendre aux hommes avec quelle modération il faut user de cette boisson, si l'on ne veut pas s'exposer à en ressentir les mauvais effets ; 3<sup>o</sup> nous avons tout lieu de supposer que les pharisiens avaient exagéré la loi du Nazaréat, comme celle du sabbat, et que Notre-Seigneur voulut la ramener à ses justes limites. C'est pourquoi il a très bien pu être Nazaréen, même perpétuel, et boire quelquefois du vin.

---

## CHAPITRE XV

---

### Jésus-Christ Nazaréen dès l'origine du monde

S. Jean dit que l'Agneau de Dieu, Jésus-Christ, a été immolé dès l'origine du monde. (2) Il a été immolé de trois manières : dans le décret de son Père, dans ses figures ou types, dans les victimes offertes en sacrifice. (3)

De même, Jésus-Christ a été prédestiné pour être le Nazaréen par excellence. Ensuite, il a été Nazaréen dans

---

(1) S. Math., XII, 5-8, — (2) Apoc. XIII. 8. — (3) Cornélius, ibid.

tous ceux qui l'ont figuré comme tel : dans Adam, dans les hommes avant le déluge ; dans les patriarches, en particulier dans Joseph ; dans tous les Nazaréens, spécialement dans Samson et Samuel.

Enfin, il a été Nazaréen ou abstinent dans tous ceux qui ont pratiqué cette pénitence et fait ce sacrifice par esprit de religion. Car, par sa grâce, il est en nous le principal auteur de tout ce qui est surnaturel et salutaire, ne demandant que notre coopération à ses avances, à son assistance continuelle et à son action incessante. Il a donc été abstinent dans tous ceux qui l'ont été par un motif surnaturel, depuis le commencement du monde ; il l'a été dans les Nazaréens proprement dits, dans les prophètes, dans les Réchabites, dans les prêtres juifs, dans les Machabées et les Esséniens, dans sa Mère et son Précurseur, dans ses Apôtres et les premiers chrétiens, et dans une multitude de saints. Comme il le sera dans tous les chrétiens et dans tous les hommes qui, jusqu'à la fin du monde, offriront ce sacrifice à Dieu dans une intention surnaturelle.

---

## CHAPITRE XVI

---

### **Jésus-Christ Nazaréen depuis son incarnation**

Depuis quand Notre Seigneur fut-il effectivement Nazaréen?— Depuis le premier instant de son incarnation. L'ange avait ordonné que Samson fût Nazaréen, par conséquent abstinent, dès le sein de sa mère ; parce qu'il devait commencer à sauver Israël de la main des Philistins. C'est pourquoi l'ange avait expressément défendu à sa mère de boire du vin ou quoi que ce soit qui puisse enivrer. Samuel, la Sainte Vierge elle-même, Saint Jean-Baptiste, Saint Jacques-le-Mineur avaient été Nazaréens, dès avant la naissance.

La bienheureuse Mère du Sauveur qui connaissait les saintes Ecritures mieux que personne, n'ignorait pas com-

bien les mères se rendent agréables à Dieu, en vouant leurs enfants au Nazaréat, dès le premier instant de leur existence, et combien cela leur est profitable. A cause de sa science incomparable, elle savait aussi combien l'alcool est préjudiciable aux enfants et qu'il leur est d'autant plus nuisible qu'ils sont plus jeunes, par conséquent plus délicats. C'est ce que les médecins enseignent et ce que l'expérience démontre. Elle se serait donc bien gardée de corrompre par l'alcool, de quelque manière que ce fût, ce sang très pur, le plus pur qui fût jamais, qu'elle devait communiquer à son divin Fils.

Notre Seigneur ne pouvait le céder à aucun autre Nazaréen en perfection. De même la Sainte Vierge ne le céda à aucune mère en sainteté, en prudence, en dévouement, et de toutes manières.

---

---

## CHAPITRE XVII

---

### **Jésus-Christ Nazaréen dans son enfance et sa jeunesse**

Est-ce que Notre-Seigneur fut Nazaréen et abstinent pendant son enfance et pendant sa jeunesse? — Il ne faut pas en douter le moins du monde, et pour les mêmes raisons. Soit la Sainte Vierge, soit Notre Seigneur savaient parfaitement combien l'abstinence de toute boisson enivrante est profitable aux enfants, aux adolescents et aux jeunes gens; combien par conséquent elle est conforme à la raison et à la volonté de Dieu. Or, qui jamais a mieux suivi en tout et de toutes manières les lumières de la droite raison? Qui jamais a plus parfaitement accompli tous les bons plaisirs de Dieu? N'a-t-il pas déclaré lui-même qu'il faisait toujours ce qui plaît à son Père?

Comment aurait-il pu être moins éclairé et moins courageux que tant de jeunes compatriotes qui l'avaient précédé dans la pratique du Nazaréat et de l'abstinence parfaite,

qui lui avaient servi de types et de figures? La réalité n'est-elle pas conforme à la figure, et même plus parfaite que l'image? Comment aurait-il pu ignorer et ne pas faire ce que tant de païens même ont connu par les seules lumières de la raison et de l'expérience, et ce qu'ils ont fait pour le bien des enfants et des jeunes gens?

En outre, puisque Jésus est venu pour être le parfait modèle des enfants, des jeunes gens et de tous, ne fallait-il pas aussi qu'il fût le modèle des millions d'enfants et de jeunes gens qui, aujourd'hui, pour la santé de leur corps et de leur âme, pratiquent l'abstinence totale?

---

---

## CHAPITRE XVIII

---

### Jésus-Christ Nazaréen dans sa vie cachée

Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il été Nazaréen pendant sa vie cachée, c'est-à-dire jusqu'à trente ans? — Les Commentateurs les plus autorisés de la sainte Ecriture nous apprennent que « parmi les Juifs la plupart de ceux qui étaient plus zélés pour la religion faisaient ce vœu ». Et qui oserait douter que Notre Seigneur ne fût pas de ce nombre? Les mêmes savants nous disent encore que « les anciens saints s'abstenaient de vin. » Et nous admettrions que Notre Seigneur, le Saint des saints, est resté au-dessous?

Les *Actes des Apôtres* nous rapportent que Notre Seigneur avait pour règle de faire d'abord ce qu'il apprenait ensuite aux autres : *Il commença à faire et à enseigner.* (1) Et depuis le commencement du monde jusqu'à sa naissance, et ensuite à travers tous les siècles, il aurait inspiré, exalté, recommandé le Nazaréat et l'abstinence parfaite de toute boisson enivrante, et il ne l'aurait pas pratiquée lui-même? En toutes

---

(1) I, 1.

choses, il aurait commencé par *faire*, excepté en ce qui concerne cette perfection? Quel homme sensé pourrait admettre cette conclusion?

Dans ses prédications, Notre Seigneur reprochait aux pharisiens de mettre sur les épaules des autres des fardeaux qu'ils étaient incapables eux-mêmes de porter. *Ils lient des fardeaux pesants et qu'on ne saurait porter*, dit-il, *et ils les mettent sur les épaules des hommes; mais pour eux, ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.* (1) Notre-Seigneur aurait-il fait lui-même ce qu'il condamne si justement dans les autres? Ce serait une impiété de le penser, ce serait un blasphème de le dire. Quoi, dans la suite de tous les siècles, il aurait fait pratiquer le Nazaréat, l'abstinence parfaite, par ses amis les plus dévoués et les plus fidèles, et lui-même ne l'aurait pas observée? Il l'aurait fait pratiquer à ses plus proches parents, à sa bienheureuse Mère, à son Précurseur et à son cousin, saint Jacques-le-Mineur, et lui n'aurait pas voulu s'y assujettir? Cela n'est pas possible; cela répugne au bon sens.

---

## CHAPITRE XIX

---

### Le jeûne de Notre Seigneur au désert

S. Ambroise (2) dit : « Voyons maintenant pourquoi Notre Seigneur a prescrit le jeûne et, comme ce charitable médecin, a voulu nous en donner lui-même l'exemple. Car un bon médecin goûte le premier la potion qu'il veut faire accepter à un malade, pour montrer la confiance qu'il a dans la bonté de ses remèdes, et afin que le malade, rassuré par cette expérience faite sous ses yeux, n'ait rien à craindre pour sa vie de la potion qu'il prendra.

« Je pense que la raison de cette institution du jeûne, c'est que, comme le premier Adam avait perdu le privilège de son

---

(1) S. Math., XXIII, 4. — (2) Serm. XXXVII.

immortalité en s'abandonnant dans le paradis à l'intempérance de ses appétits, le second Adam, qui est Jésus-Christ, avait à nous rendre cette même immortalité par le miracle de son abstinence. Et parce que l'homme avait trouvé le péché et la mort en goûtant du fruit défendu contre la défense que Dieu lui-même lui en avait faite, il convenait que désormais nous ne pussions recouvrer l'état de justice et la vie spirituelle, qu'en jeûnant, par obéissance au précepte divin. Car, pour nous retirer de l'abîme du péché, Notre-Seigneur ne veut faire autre chose que de nous aider à remonter le chemin par lequel nous sommes descendus; c'est-à-dire que, comme l'homme a péché en mangeant, c'est en s'abstenant désormais qu'il pourra se corriger. » (1)

Pourquoi Notre Seigneur a-t-il jeûné d'une manière si austère, passant 40 jours et 40 nuits, sans manger ni boire quoi que ce soit? Pourquoi ne s'est-il pas contenté de jeûner comme le commun des Juifs ou comme S. Jean-Baptiste? — Par son jeûne si rigoureux, il a triplement justifié l'abstinence totale de boissons enivrantes. Étant Dieu et Homme, il avait déjà entendu de ses divines oreilles tous les reproches d'exagération et autres qu'on ferait aux abstinents jusqu'à la fin du monde. Or, Jésus-Christ confond ici les adversaires de l'abstinence totale, et justifie ses partisans de la manière la plus complète et la plus solennelle. Il confond les premiers et justifie les seconds, en pratiquant lui-même cette abstinence totale de boissons enivrantes. Il confond les premiers et justifie les seconds encore plus pleinement, en s'abstenant non seulement de boissons enivrantes, mais aussi de toutes les autres boissons. Il confond enfin les premiers et justifie les seconds, d'une manière encore plus complète, en s'abstenant non seulement de toutes boissons enivrantes et autres, mais de toute nourriture.

S. Jean Chrysostome, cité par S. Thomas, fait cette remarque : « Il n'a pas prolongé son jeûne plus que Moïse

---

(1) Cité par Canisius, IV, 417.

et Elie, pour qu'on ne pût pas douter qu'il eût pris une véritable chair humaine ». (1)

S. Thomas, citant S. Hilaire, fait une seconde remarque : « Quand le Seigneur éprouva la faim, ce ne fut ni par surprise ni par impossibilité d'échapper à ce besoin; c'est qu'il voulut simplement abandonner l'homme à sa propre nature; car ce n'est pas par Dieu même, c'est par notre faible chair que le diable devait être vaincu. » (2)

De même, lorsqu'il éprouva la soif, ce ne fut ni par surprise ni par impossibilité d'échapper à ce besoin, c'est qu'il voulut avoir soif, il voulut ressentir le besoin de boire au suprême degré, afin que, la tentation de boire étant d'autant plus forte, il la surmontât par l'abstinence totale avec d'autant plus de mérite pour lui, avec d'autant plus de gloire pour son Père céleste, avec d'autant plus de confusion pour le démon de la boisson; et qu'il nous méritât d'autant plus de grâces pour vaincre cette tentation.

---

## CHAPITRE XX

---

### Jésus-Christ Nazaréen dans sa vie publique

S. Thomas pose cette question : « Le Christ devait-il mener la vie solitaire ou converser parmi les hommes? » La conclusion de la réponse est ainsi conçue : « Comme le Christ est venu dans ce monde pour manifester la vérité, pour sauver les pécheurs, et pour que, par lui, nous ayons accès auprès de Dieu, il convenait qu'il menât une vie sociale dans ce monde; cependant il mena aussi la vie solitaire pour un temps, afin de donner l'exemple de l'une et l'autre vie. » (3)

S. Thomas se demande ensuite : « Le Christ devait-il mener une vie austère dans le manger, dans le boire et dans

---

(1) Homil. in Math. XIII. — (2) P. III, q. XLI, art. 3. — (3) P. III, q. XL, art. 1.



le vêtement, ou commune comme les autres hommes? » — Il répond : « La fin que le Christ se proposait dans son incarnation exigeait qu'il conversât avec les hommes. Or, il convient que celui qui converse avec les hommes, se conforme à leur genre de vie, selon cette parole de l'Apôtre : *Je me suis fait tout à tous.* (1) Il convenait donc que le Christ se comportât dans le boire et le manger comme le commun des hommes. » (2)

1<sup>o</sup> Or, quel était parmi les Juifs de la Palestine, le régime commun pour la boisson? Louis Figuier, auteur peu suspect, répond : « Les Israélites qui habitaient la Palestine avaient le vin en très grande estime; mais obéissant aux interdictions portées par leurs prophètes, ils en buvaient en très petite quantité, mêlé de beaucoup d'eau, et seulement dans les repas de cérémonie. » (3)

Les commentaires de la Bible de Vence (1749) tiennent le même langage : « L'usage du vin n'était pas commun, comme il ne l'est point encore aujourd'hui dans l'Orient. La chaleur du climat ne permet pas qu'on en use fréquemment; et le boire pur, ce serait s'exposer à se rendre malade. On le mêlait toujours de beaucoup d'eau; et on n'en buvait que peu, et seulement en certains festins de cérémonie, et à la fin des repas. C'est ce que l'on appelait le festin du vin. » (4)

« Régulièrement, dit Dom Calmet, on ne buvait pas de vin dans les repas ordinaires. » (5)

Quelle était donc la boisson ordinaire des riches comme des pauvres? L'eau naturelle, que Dieu a créée pour être la boisson des hommes, des animaux et des plantes; l'eau, que la sainte Ecriture met au premier rang des choses nécessaires à l'homme : *Les choses les plus nécessaires à l'homme, dit-elle, sont l'eau, le pain, le vêtement et le logement.* » (6)

« L'eau, dit le Dr Tissot, est la boisson que la nature a donnée à toutes les nations : elle l'a faite agréable pour tous

---

(1) I Cor., IX, 22. — (2) Ibid. art. 2. — (3) Les Merveilles de l'industrie, p. 216. — (4) Bible de Vence. T. XII. p. 55. — (5) Diction. bibl. au mot vin : *Convivium vini.* — (6) Eccl., XXIX, 28.

les palais, et lui a donné la vertu de dissoudre tous les aliments. Les Grecs et les Romains la regardaient avec raison comme une panacée universelle. » (1)

« La nourriture des Israélites était simple, dit Fleury dans son livre classique *Les Mœurs des Israélites*. Pour l'ordinaire, ils ne parlaient que de manger du pain et boire de l'eau. » (2)

Tel était le régime de la boisson chez les Juifs, même chez les riches. Nous l'avons constaté dans l'exemple de Booz.

2<sup>o</sup> Mais le Christ n'a pas voulu se conformer au genre de vie des riches. « Il a au contraire mené une vie pauvre, lisons-nous dans S. Thomas; soit parce que cela convenait à l'office de la prédication; soit pour nous enrichir de biens spirituels; soit pour qu'on n'attribuât pas sa prédication à la cupidité. » (3)

Or, quelle est la boisson des pauvres? C'est l'eau, parce qu'ils ne peuvent s'en procurer d'autre. Telle a été aussi la boisson de Jésus-Christ, qui a dit par le prophète : *Je suis pauvre, moi, et dans les travaux dès ma jeunesse.* (4) L'eau a été sa boisson, non par nécessité, mais par un libre choix de sa volonté, pour la consolation des pauvres, pour l'édification des riches, pour l'exemple de tous.

Aussi, lorsque fatigué par le chemin, Jésus arrive vers midi au puits de Jacob, il ne demande autre chose à la Samaritaine que de l'eau à boire. (5) Après avoir rapporté le miracle de la multiplication des pains et des deux poissons, S. Mathieu ajoute : *Et tous furent rassasiés.* (6)

Sur ces paroles, Cornélius s'exprime ainsi : « Vous direz : il n'est fait ici nulle mention de vin. Comment sont-ils donc rassasiés, puisqu'ils n'ont rien bu? Sans boisson, peut-on dîner? — Je réponds : le Christ ne leur a pas donné de vin; parce qu'il y avait des sources d'eau dans le voisinage; ils pouvaient y aller boire. L'eau, en effet, est une boisson naturelle et saine, et qui suffit à la nature. Quant à exciter la

---

(1) De la santé des gens de lettres, p. 183. — (2) Chap. VII. — (3) Ibid. art. 3. — (4) Ps. 87, 16. — (5) S. Jean, IV, 7. — (6) XIV, 20.

gourmandise par le vin, le Christ ne voulait pas le faire. Car Dieu donne la nourriture autant que cela est nécessaire pour rassasier; il ne la donne pas pour le seul plaisir de manger ou pour favoriser la volupté.

« C'est ainsi qu'un ange apporta à Elie dans le désert du pain et un vase d'eau et non de vin. (1) C'est ainsi encore que par ordre de Dieu un corbeau apportait chaque jour un demi-pain à Saint Paul, premier ermite; mais Dieu voulait qu'il allât étancher sa soif à une source d'eau voisine. Tel est le récit de S. Jérôme dans la vie de ce saint. Dieu fit la même chose dans mainte autre circonstance. »

Notre Seigneur se contentait ainsi de la boisson des pauvres dans les fatigues d'un long voyage et au milieu des plus grands travaux; et par son exemple il apprenait à ses disciples à s'en contenter.

3<sup>o</sup> Mais s'il convenait que le Christ se conformât au commun des hommes pour la boisson, c'est évidemment au commun des hommes zélés pour la religion, non des hommes relâchés ou tièdes. Or, les commentateurs de la Sainte Ecriture nous disent que parmi les Juifs, la plupart de ceux qui étaient plus zélés pour la religion, faisaient le vœu des Nazaréens, et c'est à quoi les exhorte l'*Ecclésiastique*. (2)

Les mêmes auteurs nous apprennent que « les anciens saints s'abstenaient de viande et de vin. » (3)

Or, Jésus-Christ fut assurément de tous les Juifs et de tous les hommes le plus zélé pour la religion; il était le Saint des saints. Il convenait donc qu'il pratiquât le Nazaréat; d'autant plus que lui-même, comme Dieu, l'avait institué précisément comme le moyen de se sanctifier et de se consacrer au Seigneur d'une manière légale.

Enfin Jésus-Christ était prophète; et comme tel, il convenait qu'il s'abstînt de toute boisson enivrante. Et c'est sans doute pour l'avoir vu une fois ou l'autre boire du vin que les pharisiens se scandalisèrent et l'accusèrent d'être

---

(1) III Rois, XIX, 6. — (2) VIII, 35. Cornélius. Ibid. — (3) Cornélius sur Daniel I, 12.

*buveur de vin*. Car jamais ils ne purent lui reprocher un excès quelconque.

---

## CHAPITRE XXI

---

### Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous

C'est dans ce sens que l'on doit comprendre S. Thomas, lorsqu'il cite les paroles de l'Apôtre : *Je me suis fait tout à tous*, dit S. Paul, mais c'est *pour les sauver tous*. (1) « *Je me suis fait tout à tous*, non en mentant et en péchant, dit Cornélius, mais en compatissant, afin qu'en m'accommodant aux mœurs de tous, autant que cela est permis par l'honnêteté et par la loi de Dieu, je puisse remédier aux maladies de tous. » Ainsi parle S. Augustin. (2)

Cornélius continue : « L'Apôtre ne veut donc pas ce que veulent et ce que font les politiciens qui, bon gré mal gré, s'accommodent à tous; qui se font hérétiques avec les hérétiques, Turcs avec les Turcs, chastes avec les chastes, obscènes avec les obscènes. Car cela S. Paul le réprouve, comme nous le voyons dans son épître aux Galates. » (3)

S. Paul vivait avec les hommes et *il se faisait tout à tous*. Mais cela ne l'empêchait pas d'observer le vœu du Nazaréat, qu'il avait fait, ainsi que nous le lisons dans les *Actes des Apôtres*. (4) Il se faisait tout à tous, *pour les sauver tous*. En s'abstenant de toute boisson enivrante, il se préservait d'une des plus dangereuses occasions de péché, et il donnait aux hommes un des exemples les plus salutaires et les plus nécessaires.

Les Apôtres, comme S. Paul, conversaient avec les autres hommes et se faisaient tout à tous, pour les sauver tous. Or, le vénérable Baronius nous apprend qu'ils s'abstenaient de vin et de viande, afin de travailler plus efficacement à leur propre salut et au salut des hommes.

---

(1) I Cor., IX, 22. — (2) Lettres 9 et 19. — (3) II, 11-14. — (4) XVIII, 18 et XXI, 24.

Dieu avait défendu aux prêtres de l'ancienne Loi de boire du vin ou quoi que ce soit d'enivrant pendant qu'ils remplissaient leurs fonctions dans le temple. Ils observaient cette défense pour leur plus grand avantage et pour le bien du peuple. Et cependant c'est alors qu'ils étaient le plus en rapport avec le peuple, qu'ils conversaient le plus avec lui, pour recevoir les offrandes des sacrifices; pour résoudre ses difficultés et pour l'instruire; c'est alors qu'ils étaient le plus donnés en spectacle à tous. Nous pouvons en dire autant des prophètes.

Dieu avait établi Samson juge d'Israël; il l'avait chargé de gouverner son peuple; par conséquent de vivre au milieu de ses administrés, de converser avec eux; et cependant il lui ordonna de s'abstenir de boisson enivrante pendant toute sa vie. Cette défense était un grand avantage pour lui; car combien ne voyons-nous pas de juges et de magistrats, même parmi les chrétiens, qui, en se conformant pour le boire aux habitudes actuelles, se perdent eux-mêmes, et scandalisent le peuple par leurs exemples? Nous pouvons faire le même raisonnement au sujet de Samuel et de Salomon.

Par conséquent, il convenait de toutes manières que pendant sa vie publique Jésus-Christ observât le Nazaréat. D'autre part, comme nous l'avons dit, il a eu de graves raisons de boire quelquefois du vin. C'est pourquoi Saint Thomas, en répondant à la question : « si le Christ devait mener une vie austère comme Jean-Baptiste, ou une vie commune comme les autres hommes », dit avec beaucoup de raison : « L'une et l'autre vie est licite et louable, à savoir que quelqu'un, se séparant de la vie commune des hommes, observe l'abstinence; ou que, placé dans leur société, il suive la vie commune. Et c'est pourquoi le Seigneur voulut donner aux hommes l'exemple de l'une et l'autre vie. » (1) Selon S. Thomas, Jésus-Christ a donc

---

(1) P. III, q. 40, art. 2, ad 1.

voulu donner aux hommes l'exemple de l'abstinence totale, même pendant sa vie publique.

---

---

## CHAPITRE XXII

---

### Promesses de Jésus-Christ à l'abstinence totale

Voulez-vous savoir combien il est meilleur, combien il est plus avantageux, combien il est plus méritoire, pour ce monde et pour l'autre, de renoncer totalement au vin et aux autres boissons enivrantes, que d'en boire même modérément et avec les meilleures intentions? — Ecoutez Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la sagesse et la vérité même :

*En vérité, je vous le dis : Personne ne quittera pour moi et pour l'Évangile, sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses champs, qu'il ne reçoive maintenant, en ce temps présent, cent fois autant des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants et des champs, avec des persécutions, et dans le siècle futur, la vie éternelle. (1)*

*En vérité* : c'est une espèce de serment que Notre Seigneur emploie pour donner plus de poids à ses paroles.

*Personne ne quittera* : Notre Seigneur ne fait aucune exception; il invite tout le monde au renoncement volontaire et aux récompenses qui en sont la suite.

Personne ne renoncera à sa maison, ou à ses frères, ou à ses sœurs ou à son père, ou à sa mère, ou à ses enfants, ou à ses champs. Toutes ces choses sont bonnes, excellentes; la possession et la jouissance en sont très légitimes. Et cependant c'est à ces personnes, c'est à ces choses que Notre Seigneur nous invite à renoncer pour lui et pour l'Évangile.

Jésus-Christ nous invite à renoncer *totalement* à ces personnes si chères, à ces choses si légitimes; puisqu'il nous en promet d'autres à leur place.

---

(1) S. Marc, X, 29, 30

Mais Notre Seigneur ne borne pas ses promesses à cette espèce de renoncement; il l'étend à tout autre, fait pour le même motif. S. Jérôme dit en effet : « Ceux qui, pour la foi du Christ et pour la prédication de l'Évangile, auront méprisé toutes les affections, ainsi que les richesses et les plaisirs, ceux-là recevront le centuple et la vie éternelle. » (1)

Par conséquent, il est tout à fait certain que Jésus-Christ dit de même : *En vérité, je vous le déclare, personne ne quittera pour moi et pour l'Évangile le vin, la bière, le cidre, les liqueurs alcooliques, en général toutes les boissons enivrantes; qu'il ne reçoive cent fois autant.*

*Cent fois autant* : c'est-à-dire un nombre de fois indéterminé, disent les Pères de l'Église; mais beaucoup plus grand, comme *cent* est beaucoup plus que *un*; peut-être mille, un million de fois plus. Cela dépend de la bonté de Dieu, et de la bonne volonté avec laquelle on aura renoncé aux boissons enivrantes, pour son amour. Il ne se laisse jamais vaincre en générosité. *Pardonnez, dit Jésus-Christ, et on vous pardonnera; on versera dans votre sein une bonne mesure, pressée et secouée, et qui débordera; car la même mesure avec laquelle vous aurez mesuré, servira de mesure pour vous.* (2)

*Cent fois autant des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants et des champs*; c'est-à-dire *cent fois autant* des biens équivalents ou meilleurs, disent les Pères; surtout des biens spirituels, des mérites, des trésors pour le ciel, qui ont une valeur incomparablement plus grande que toutes les choses de la terre. (3)

*Avec des persécutions* : voilà une étrange récompense, direz-vous. Et cependant rien n'est plus sage, rien n'est plus précieux. A ceux qui font des renoncements aussi méritoires que l'abstinence totale, comme à tous ceux qui font des œuvres excellentes, les persécutions, les épreuves, les croix sont nécessaires, pour les préserver de la corruption de l'amour-propre et de la vaine gloire. Elles sont nécessaires, comme le sel est nécessaire pour préserver les viandes de

---

(1) Bréviaire, Hcmil. de Abbat.—(2) S. Luc, VI, 38.—(3) S. Jérôme, Homil. de Abbat.

la pourriture et des vers, et pour les conserver intactes. Elles sont nécessaires, comme la culture et les engrais le sont pour fertiliser le sol et multiplier les fruits. La culture fend la terre, la tourmente, la persécute. Elles sont nécessaires, comme les épines que l'on met autour d'un jeune arbre, pour le défendre de la morsure des bêtes. C'est donc, de la part du céleste agriculteur qui cultive nos âmes, une très sage précaution.

En outre, les persécutions que nous endurons pour Jésus-Christ et pour l'Évangile, par exemple pour l'abstinence totale, ces persécutions sont une source féconde de grâces, de mérites, de bénédictions et de trésors spirituels. Écoutez en effet comment Jésus-Christ en parle : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; car le royaume des cieux est à eux. Bienheureux serez-vous lorsqu'on vous maudira, et qu'on vous persécutera, et qu'on dira faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous alors, et tressaillez de joie ; parce que votre récompense sera grande dans les cieux.* (1)

Or, quand vous avez à souffrir pour l'abstinence totale, vous souffrez persécution pour la justice, c'est-à-dire pour ce qui est juste, pour la vertu, pour l'Évangile, pour la religion, pour Jésus-Christ. L'abstinence totale est une vertu ; elle est une partie intégrale de l'Évangile et de la religion.

*Qu'il ne reçoive maintenant, en ce temps présent.* Notre Seigneur promet une double récompense : une pour *maintenant en ce temps présent* ; il précise le temps de ce centuple ; c'est déjà *dans le temps présent*, c'est dans ce monde, sur cette terre, pendant notre vie. Et pour que la promptitude de la récompense nous porte plus efficacement au renoncement, il dit qu'on recevra le centuple *maintenant*, sans retard, tout de suite. En effet, à peine avons-nous accompli cet acte de renoncement à toute boisson enivrante, que nous avons acquis un nouveau mérite, qui nous donnera droit à un degré de gloire de plus en paradis pour l'éternité ; que les

---

(1) S Math., V, 10-12.



peines temporelles de nos péchés sont diminuées d'autant ; que Dieu nous est rendu plus propice et plus favorable ; et que nous avons obtenu de nouvelles grâces.

*Et dans le siècle futur, la vie éternelle* : c'est la seconde récompense que Jésus-Christ promet à l'abstinence totale ; récompense proportionnée à notre travail, à notre peine ; — proportionnée surtout à notre bonne volonté ; — récompense incomparable, car, dit S. Paul, *j'estime que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous* ; (1) — récompense totale, qui comblera tous nos désirs pour toute l'éternité.

Il est donc cent fois meilleur, cent fois plus avantageux, cent fois plus méritoire de s'abstenir de vin, de bière, de cidre, de toutes liqueurs enivrantes pour l'amour de Dieu et du prochain, que d'en boire même avec modération et avec les meilleures intentions.

---

## CHAPITRE XXIII

---

### Le vin miraculeux des noces de Cana

On objecte le changement de l'eau en vin aux noces de Cana et l'emploi du vin pour l'institution de la divine Eucharistie. On objecte ces deux faits pour combattre l'abstinence parfaite de toutes boissons enivrantes.

Or, de ces deux faits on ne peut tirer aucune conséquence contre l'abstinence totale. Autrement ce serait vouloir mettre Jésus-Christ et l'Eglise en contradiction avec eux-mêmes ; ce qui est non seulement absurde, mais blasphématoire. Jésus-Christ comme Dieu, a été l'auteur, l'inspirateur, le propagateur et le défenseur de cette abstinence, depuis le paradis terrestre. L'Eglise, qui est animée du même Esprit que son divin Fondateur, ne cesse de nous la

---

(1) Rom , VIII, 18.

recommander. Par conséquent, ceux qui font ces objections ne sont évidemment pas inspirés par l'Esprit de vérité, mais par l'esprit de l'erreur, de mensonge, par le père du mensonge, par le démon de la boisson.

En effet, tout ce que Jésus-Christ a dit, tout ce qu'il a fait, et tout ce qu'il a souffert, avait pour but de combattre et de détruire le péché et d'établir le règne de la vertu. Le changement de l'eau en vin aux noces de Cana, et l'emploi du vin à la sainte Cène pour l'institution de la divine Eucharistie, n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir un autre but. Par conséquent, loin de chercher dans ces deux faits quelque chose qui puisse combattre la vertu en général, et l'abstinence totale ou la sobriété parfaite en particulier, cherchons-y au contraire ce qui peut combattre le péché en général et le péché de la boisson en particulier. Ainsi doit agir le chrétien qui ne cherche pas à excuser et à flatter les passions, mais qui cherche en tout la vérité; qui cherche le bien, ce qui peut édifier et non pas détruire; qui a de dignes sentiments de Jésus-Christ.

Pourquoi donc Jésus-Christ a-t-il changé l'eau en vin aux noces de Cana? Après avoir raconté ce miracle, l'Évangile ajoute : *Ce fut là le premier miracle de Jésus à Cana en Galilée; et par là il manifesta sa gloire, et ses disciples crurent en lui.* (1)

Eh quoi ! Jésus-Christ aurait-il, selon la pensée des adversaires et des blasphémateurs, manifesté sa gloire en donnant à boire du vin à ses disciples, comme le font les glorieux de ce monde? Est-ce par le moyen de l'alcool qu'il aurait voulu faire croire en lui? qu'il aurait voulu se faire des partisans, s'attacher des disciples? — Loin de nous des pensées si basses, dignes de ceux qui les conçoivent et de l'esprit de ténèbres qui les inspire; mais souverainement indignes de Jésus-Christ et injurieuses pour l'Homme-Dieu.

Par le changement de l'eau en vin, dit l'Évangile, *Jésus-Christ manifesta sa gloire.* Quelle est la gloire de Jésus-Christ? — C'est d'être Dieu et d'être reconnu comme tel. Comment

---

(1) S. Jean, II, 11.

donc fit-il en cela connaître qu'il était Dieu? — S. Augustin répond : « Le Christ, par ce miracle, montra qu'il était Celui qui chaque année change dans les ceps de vigne l'eau en vin. » S. Jean Chrysostome exprime la même pensée : « Par ce miracle, Jésus-Christ montra d'une manière manifeste qu'il est Celui qui transforme l'eau dans les ceps de vigne, et qui change la pluie en vin dans les racines de la vigne, puisqu'il fit subitement, en un instant, aux noces de Cana, ce qui se fait en un temps plus long. » Or, il est évident que Dieu seul peut ainsi changer l'eau en vin dans la vigne. Par conséquent, en changeant l'eau en vin à Cana, il montra qu'il était le souverain Maître de la nature, Dieu. Il manifesta ainsi sa gloire à ses disciples, et ses disciples crurent qu'il était le Fils de Dieu fait homme, le Messie promis, *l'Agneau de Dieu qui efface le péché du monde*, comme le Précurseur le leur avait déclaré. (1)

---

---

## CHAPITRE XXIV

---

### Le vin miraculeux de Cana était-il fermenté ou non fermenté?

D'ailleurs, qui nous dit que le vin miraculeux de Cana fut du vin fermenté et enivrant? Le vin doux, non fermenté, était très connu dans l'antiquité; il était en usage en Égypte, même à la cour du roi. La Bible en fait souvent mention chez les Juifs, 38 fois, d'après le Dr Norman Kerr. Homère, chez les Grecs, chantait « le vin aussi doux que le miel », 850 ans avant Jésus-Christ. (2) C'était, d'après Baronius, la boisson des femmes romaines.

Nous avons de bonnes raisons de penser que Notre-Seigneur donna aux convives de Cana de préférence du vin non enivrant. La première, c'est précisément qu'il n'enivre pas, et que, par conséquent, il n'offre aucun des grands

---

1) S. Jean, I, 29. — (2) Odyssée, IX, 208.

dangers du vin fermenté. En outre, le vin non fermenté est plus naturel, étant le pur jus du raisin, sans altération aucune. Il est plus salubre, puisqu'il contient encore tous les principes nutritifs que Dieu a mis dans le raisin ; principes nutritifs que la fermentation lui fait perdre presque en totalité. Il est plus agréable au goût, qui n'a pas été vicié par le fréquent usage du vin alcoolique et surtout de l'alcool. Tel était le goût des convives de Cana, car « les Juifs ne buvaient du vin qu'en très petite quantité, toujours mêlé de beaucoup d'eau, et seulement dans les repas de cérémonie. »

Peut-on tirer une conséquence des paroles du maître d'hôtel, après avoir goûté l'eau changé en vin ? *Tout homme sert d'abord le bon vin ; et après qu'on a été rassasié (en latin enivré), il sert le moindre.* (1) Cornélius dit sur ce passage : « Souvent, dans l'Écriture sainte, on appelle *ivresse* boire plus abondamment, de manière à provoquer la gaieté, mais sans priver de l'usage de la raison. Car si les convives eussent été véritablement *ivres*, certes Jésus ne leur aurait pas changé l'eau en vin ; parce qu'il aurait favorisé et augmenté leur ivresse ; il aurait au contraire mis fin à la boisson, et les aurait renvoyés chez eux. La Sainte Vierge en eût fait autant. » De ces paroles du maître d'hôtel on ne peut donc rien conclure contre le vin non fermenté.

---

## CHAPITRE XXV

---

### Le vin pour l'institution de l'Eucharistie

Cornélius dit « que par ce changement de l'eau en vin les Pères de l'Église prouvent le changement du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ dans l'Eucharistie. (2) Et ils ajoutent que le vin a été changé au Sang du Christ dans l'Eucharistie selon la prophétie de Zacharie (3) : *Qu'est-ce que le Seigneur a de meilleur, qu'a-t-il de plus beau à*

---

(1) S. Jean, II, 10. — (2) Ibid. 8. — (3) IX. 17.

*donner à son peuple que le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges?* (1)

» Ces paroles, selon le même auteur, se rapportent parfaitement et à la lettre à la divine Eucharistie, dans laquelle le Corps de Notre Seigneur, sous les espèces du pain fait de froment, et le Sang, sous les espèces du vin, se trouvent réellement et substantiellement présents sur l'autel, en vertu des paroles de la consécration. C'est ce pain et ce vin qui nourrissent les Apôtres et les fidèles; qui les fortifient et les enflamment, pour combattre les combats du Seigneur; qui les transportent des désirs terrestres aux choses célestes et les élèvent. Car ce vin ne produit pas la luxure, mais il fait germer la chasteté. Les deux espèces eucharistiques sont ici mentionnées, le froment ou le pain et le vin. Ainsi parle S. Jérôme avec d'autres interprètes. » (2)

Or, pourquoi Jésus-Christ a-t-il choisi le vin pour le changer en son Sang? Est-ce parce que le vin était la boisson ordinaire? Nullement; car en Palestine comme partout ailleurs, la boisson ordinaire, c'est l'eau. Le vin est plutôt une boisson de luxe, qui est le partage des privilégiés de la fortune. D'ailleurs des contrées immenses en sont complètement dépourvues.

Jésus-Christ a choisi, pour être le symbole de son Sang, le vin qui représente et nous rappelle bien ce qu'il a fait pour nous sauver. Le vin en effet s'obtient en brisant et en écrasant le raisin; et le prophète Isaië avait dit que *le Christ serait brisé, écrasé pour nos péchés*. (3) Le raisin est foulé aux pieds, pressé dans le pressoir jusqu'à ce qu'il ait rendu la dernière goutte de jus. Or, selon le même prophète, Jésus-Christ a été foulé aux pieds dans sa Passion; son corps a été pressé sur la croix, de manière à en faire écouler tout le sang jusqu'à la dernière goutte. (4)

---

(1) Selon Cornélius, « ce vin, c'est en hébreu *tirosch*, le vin récent, le mou, qui est très suave. Qu'y a-t-il en effet de plus doux, de plus réchauffant, de plus efficace pour réjouir le cœur? » — (2) Cornél. sur Zachar. IX, 17. — (3) Is. LIII, 5. — (4) Is. LXIII.

Outre ces raisons et d'autres encore, les auteurs en rapportent une particulièrement, qui est frappante de justesse et tout à fait conforme à la conduite de la Providence. Le vin, à cause de l'alcool qu'il contient, porte naturellement à l'impureté, selon cette parole de la sainte Ecriture : *Le vin est une chose luxurieuse.* (1) Or, rien ne montre mieux la toute-puissance de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; puisqu'il se sert du vin de la vigne, qui porte à l'impureté, pour le changer en son Sang et en former *le vin qui fait germer les vierges*, c'est-à-dire la pureté, la chasteté.

Entendons d'abord le savant et très pieux P. Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus, dans son excellent ouvrage *De la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ.*

« Le prophète Zacharie, dit-il, l'avait prédit longtemps d'avance par ces mystérieuses paroles : *Qu'est-ce que le Seigneur a de meilleur, qu'a-t-il de plus beau à donner à son peuple, sinon le froment des élus, et le vin qui fait germer les vierges?* (2) Il appelle ce sacrement *le vin qui fait germer les vierges*, pour montrer qu'il rend les âmes et les corps purs. Et quoique le prophète pût attribuer cette opération glorieuse à l'espèce du pain, il a voulu cependant l'attribuer à l'espèce du vin, pour montrer la puissance admirable de Notre Seigneur dans ce mystère, qui se sert, pour produire la chasteté et la virginité, du vin, qui est un de leurs plus grands ennemis. Le vin que l'on boit et qui vient de la vigne produit *la luxure*, dit S. Paul, allume la concupiscence de la chair; tandis que le vin eucharistique l'éteint, purifie les sens, et répand dans tous les membres du juste les célestes influences de la sainteté et de la chasteté. » (3)

Sur cette prophétie de Zacharie, Cornélius écrit à son tour : « Voyez ici combien le vin du Christ est différent de celui de la vigne et de Bacchus, ou plutôt voyez combien il lui est contraire. Car celui-ci est appelé par Aristophane *le lait de Vénus* et par Pontien *la métropole de tous les maux*. En effet, comme le dit S. Jérôme : « La boisson du vin et

---

(1) Prov., XX, 1. — (2) IX, 17. — (3) Liv. III, ch. X, § 3.

la saturité du ventre sont une pépinière de volupté. » (1) C'est donc comme un miracle que le vin eucharistique fasse germer les vierges, pendant que le vin de la terre fait apostasier les sages. »

Comme le vin porte ainsi naturellement à l'impureté; comme d'ailleurs le démon n'aime rien tant que s'en servir pour souiller l'homme et le perdre; Jésus-Christ se servit de la même créature, du vin, pour produire des effets diamétralement opposés, pour produire la pureté dans les corps et dans les âmes, pour les vivifier et les sauver, pour confondre l'ennemi du genre humain. Ce choix est tout à fait conforme à la conduite de Dieu dans la création, dans le gouvernement et dans la rédemption du monde.

Il a coutume, en effet, pour démontrer sa toute-puissance de se servir des contraires pour produire les contraires, ce que seul le Tout-Puissant peut faire. Ainsi il se sert du néant pour produire l'être, et créer l'univers. Il fait pourrir le grain dans la terre, pour le faire germer et porter le centuple. Jésus-Christ, par son apparente défaite sur la croix, triomphe de Satan. Par sa mort il rend la vie éternelle au monde. Ses mains toutes-puissantes tirent la force de la faiblesse, la gloire de l'ignominie, le bonheur de la souffrance.

C'est ce que S. Paul expliquait et inculquait aux chrétiens de Corinthe : *Dieu a choisi les moins sages selon le monde, leur écrivait-il, pour confondre les sages. Et il a choisi les faibles selon le monde, pour confondre les puissants. Et il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est; afin que nul homme ne se glorifie devant lui.* (2)

Continuant le même ordre d'idées que l'Apôtre, nous devrions dire : Dieu a choisi le vin, boisson très dangereuse quand elle est fermentée, pour en faire, en la transsubstantiant en son Sang, la plus salutaire, le vin eucharistique.

---

(1) Lib.II. contr. Jovin. — (2) I Cor., I, 27, 29.

## CHAPITRE XXVI

---

### Le Soleil de l'abstinence totale dans son plus grand éclat

Lorsque Jésus-Christ eut été crucifié, *il était environ la sixième heure (midi), dit l'Évangile, et les ténèbres s'étendirent sur toute la terre jusqu'à la neuvième heure (3 heures). Et le soleil fut obscurci.* (1) Or, c'est au milieu de ces ténèbres physiques que le *Soleil de justice* brilla de son plus vif éclat, en donnant au ciel et à la terre l'exemple des plus sublimes vertus. Nous pouvons appliquer ici ces paroles du prophète : *Et la lumière du soleil sera sept fois plus grande, comme la lumière de sept jours, lorsque le Seigneur aura bandé la blessure de son peuple, et qu'il aura guéri la plaie qu'il avait reçue.* (2)

C'est alors que *le Soleil de l'abstinence totale*, Notre Seigneur Jésus-Christ, voulut endurer sur la croix les tourments de la soif la plus extrême, pour expier tous les péchés de gourmandise, surtout dans le boire, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. C'est alors qu'en s'abstenant de boire dans un si pressant besoin, il nous mérita les grâces nécessaires pour résister victorieusement à toutes les tentations du démon de la boisson, et pour en triompher totalement. C'est alors que, comme homme, il pratiqua l'abstinence totale au plus haut degré, et que, comme Dieu, il lui donna une valeur infinie.

C'est alors que, sur le sommet du Calvaire, au haut de la croix du Sauveur, par cette parole divine : *J'ai soif*, fut allumé ce phare antialcoolique, mille fois plus éclatant que le soleil terrestre, illuminant à la fois, de ses divins rayons, la terre et le ciel, le temps et l'éternité. *Il a dit et la lumière a été faite.*

Cette parole de Jésus mourant : *J'ai soif*, est la source d'où découlent pour les hommes tous les remèdes préser-

---

(1) S. Luc, XXIII, 44-45. — (2) Isaïe, XXX, 26.



vatifs et curatifs contre l'alcoolisme. Il convient donc de la méditer d'une manière plus particulière.

---

---

## CHAPITRE XXVII

---

### Jésus dit : J'ai soif

*Après cela, Jésus sachant que tout était consommé, afin qu'une parole de l'Écriture fût encore accomplie, dit : J'ai soif. Il y avait là un vase plein de vinaigre. Les soldats en remplirent une éponge et, la fixant à un rameau d'hysope, l'approchèrent de sa bouche. Quand Jésus eut pris le vinaigre, il dit : Tout est consommé. Et inclinant la tête, il rendit l'esprit. (1)*

S. Thomas, commentant ce passage dit : *Afin qu'une parole de l'Écriture fût accomplie, c'est-à-dire afin que cette prédiction de l'Écriture : Et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre, (2) reçut aussi son accomplissement, il dit : J'ai soif. C'est comme s'il disait aux Juifs : Vous avez oublié quelque chose; donnez-moi à boire ce que vous êtes. Les Juifs étaient en effet un vinaigre dégénéré du vin des patriarches et des prophètes. » (3)*

S. Cyrille d'Alexandrie dit à son tour : « Lorsque l'impiété des Juifs se fut complètement assouvie et qu'il ne manquait plus rien au comble de leur cruauté, la chair du Christ éprouva le besoin naturel de boire. Car notre chair, lorsqu'elle est desséchée par des douleurs nombreuses et variées, sent le tourment de la soif. Les souffrances en effet sont très propres à provoquer la soif. Car, d'un côté, elles excitent la chaleur naturelle; de l'autre, elles consomment les éléments humides répandus dans toutes les parties les plus intimes de notre corps; elles brûlent ainsi de leurs ardeurs de feu les entrailles du patient. De même

---

(1) S. Jean, XIX, 28-30. — (2) Ps. 68. — (3) *La chaîne d'or*. Ibid.

que le Christ avait librement enduré toutes les autres souffrances, de même voulut-il endurer aussi celle-là. Il demande donc à boire.

» Mais les Juifs étaient tellement dépourvus de tout sentiment d'humanité, qu'au lieu de lui donner une boisson agréable et réconfortante, ils lui présentent un breuvage amer et nuisible. Ils transforment ainsi en impiété l'humanité qui semblait les faire agir. Car, en lui présentant à boire, ils paraissaient agir par charité; mais il n'est pas possible que l'Écriture se trompe, lorsqu'elle dit dans la personne du Christ : *Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre.* » (1)

» Quoique la faim soit pénible à supporter, la soif cependant afflige et tourmente plus gravement encore; car elle sèche, et comme du feu elle dessèche et brûle le corps. C'est pourquoi il faut qu'elle soit réprimée par l'humidité et le froid de l'eau. De là nous voyons que les animaux qui souffrent de la soif, sont plus pressés, plus haletants et plus impatients de courir à la source d'eau. C'est ce qui faisait dire à David : *De même que le cerf soupire après les sources d'eau, de même mon âme soupire après vous, ô mon Dieu!* » (2)

La soif naturelle n'est pas autre chose que le besoin de boire, provenant de ce qu'il n'y a plus dans notre corps la quantité d'eau déterminée par le Créateur pour la conservation de la vie et de la santé, pour le fonctionnement régulier de nos organes et pour la digestion des aliments. Notre corps en effet est composé aux trois quarts d'eau et un quart seulement de matière solide. Dès lors on comprend déjà pourquoi le tourment de la soif est plus pénible que celui de la faim.

« Le Christ, dit Cornélius, avait soif, parce qu'il n'avait rien mangé, ni bu, depuis la sainte Cène, la veille; soit à cause de la sueur abondante au Jardin des Oliviers et de la perte de sang, surtout à la flagellation et au crucifiement;

---

(1) Comment. in Joan. lib. XII, cap. 35. — Brév. Rom. Offic. vot. de la Passion. — (2) Ps. 41. — Cornélius sur Ecclés. XXIX, 28.

soit enfin parce que ses douleurs atroces excitaient en lui une soif ardente. Sa gorge était desséchée et devenue complètement aride. Alors s'accomplit dans le Christ cette prophétie de David : *Ma force s'est desséchée comme une brique, et ma langue s'est attachée à mon palais; et vous m'avez réduit à la poussière du tombeau.* » (1)

---

---

## CHAPITRE XXVIII

---

### Dans sa plus grande soif, Jésus-Christ s'abstient de boire

S. Thomas fait jaillir ici une lumière dont il nous est très utile de nous éclairer. Se servant des paroles de S. Bède, il se demande : « Mais comment concilier ce que dit ici S. Jean : *Après que Jésus eut pris ce vinaigre, avec ce que rapporte un autre Evangéliste : qu'il n'en voulut point boire?* S. Thomas répond : « Cette difficulté est facile à résoudre : Jésus prit le vinaigre non pour le boire, mais pour accomplir ce qui avait été écrit. » (2)

D'après ce saint Docteur, Notre Seigneur se contenta de goûter le vinaigre, mais il ne voulut pas le boire; comme il s'était contenté de goûter le vin qu'on lui avait présenté. S. Mathieu dit en effet : *Etant arrivés au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le lieu du Calvaire, ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel. Mais lorsqu'il l'eut goûté, il ne voulut pas le boire.* (3) S. Marc dit : *Et ils lui donnaient à boire du vin mêlé avec de la myrrhe, mais il n'en prit point.* (4)

C'était donc du vin mêlé avec de la myrrhe, que des personnes charitables avaient coutume de préparer aux condamnés à mort, afin d'adoucir leurs souffrances. Mais les bourreaux mirent du fiel dans ce breuvage, afin de le rendre amer comme le vinaigre.

---

(1) Ps. XXI, 16. — Cornél. sur S. Jean, XIX, 28. — (2) *Chaine d'or.* Ibid. (3) S. Math. XXVII, 33-34. — (4) S. Marc, XV, 23.

Pourquoi Notre Seigneur goûta-t-il ce vin et pourquoi cependant ne voulut-il pas en boire? « C'est parce qu'il voulait endurer sur la croix une plus grande soif, afin de nous donner un vivant exemple de la mortification de la gourmandise et des sens. » (1)

Pourquoi encore Notre Seigneur a-t-il goûté le vin et le vinaigre sans vouloir le boire? C'était sans doute pour augmenter ses souffrances et ses mérites; car cette dégustation ne faisait que rendre sa soif plus ardente, comme l'eau que le forgeron jette sur son foyer ne fait qu'aviver la flamme. En outre, en augmentant ses souffrances, il voulait nous donner une preuve de plus de l'immensité de son amour. Il voulait aussi donner à ses bourreaux une preuve de plus de sa divinité.

---

---

## CHAPITRE XXIX

---

### L'abstinence totale de Jésus en croix prouve qu'il est Dieu

« L'homme, dit S. Thomas, a naturellement horreur de la mort. » (2) L'instinct de la propre conservation le porte d'une manière irrésistible à tout faire pour éloigner la mort, quand il peut. Si donc Notre Seigneur n'avait été qu'un homme ordinaire pressé par la soif jusqu'à en mourir, et pouvant boire, goûtant la boisson, il aurait bu, il aurait avalé le liquide irrésistiblement. Si donc, dans une nécessité si pressante, il a pu commander à un besoin si impérieux, c'est qu'il n'était pas seulement un homme soumis comme les autres aux besoins et aux lois de la nature humaine; c'est qu'il pouvait à volonté se soumettre ou se soustraire à ces besoins et à ces lois; il était donc au-dessus; il était donc le Maître de la nature, il était Dieu.

---

(1) Cornélius sur S. Math., XXVII, 34. — (2) 1<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 5, art. 3.

C'est ce que reconnurent même des soldats païens. S. Mathieu dit en effet : *Le centurion et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saisis d'une grande frayeur, et dirent : Vraiment cet homme était le Fils de Dieu.* (1)

S. Marc écrit : *Et le centurion qui était en face de Jésus, voyant qu'il avait expiré en poussant un grand cri, dit : Cet homme était vraiment le Fils de Dieu.* (2)

S. Luc raconte : *Or, le centurion, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu, en disant : Certainement cet homme était juste. Et toute la foule qui assistait à ce spectacle, et qui voyait ce qui se passait, s'en retournait en se frappant la poitrine.* (3)

Le centurion et ceux qui gardaient Jésus étaient des soldats romains; ils étaient païens. Mais voyant ce qui se passait, comment Notre Seigneur, dans un si grand tourment de la soif, avait eu la force de ne pas boire; voyant que dans une si grande faiblesse, il avait pu, en expirant, pousser un grand cri, conclurent non seulement que *cet homme était juste*, mais qu'*il était le Fils de Dieu*.

Les buveurs invétérés savent par expérience que l'habitude pour eux a tant de force, qu'ils ne pourraient pas goûter une boisson enivrante quelconque sans s'exposer à retomber dans leur ancien esclavage.

---

---

## CHAPITRE XXX

---

### **Pourquoi Jésus-Christ fait-il connaître sa soif sur la croix?**

Pourquoi Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, l'Homme de douleurs, pourquoi a-t-il dit : *J'ai soif?*

Lorsque les bourreaux le flagellèrent et déchirèrent tout son corps, au point de ne pas laisser une place intacte,

---

(1) XXVII, 54. — (2) XVI, 39. — (3) XXIII, 47, 48.

depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il n'a rien dit; *il n'a pas ouvert la bouche.*

*Les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelacées, la lui mirent sur la tête, avec un roseau dans la main droite. Et fléchissant les genoux devant lui, ils se moquaient de lui, en disant : Salut au roi des Juifs. Et lui crachant au visage, ils prenaient le roseau, et lui en frappaient la tête. (1) Et Notre Seigneur ne fit entendre aucune plainte. Il n'ouvrit pas la bouche.*

Quand, chargé de sa croix, il monte au Calvaire, *il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert la bouche. (2)*

Lorsque les bourreaux enfoncent des clous dans ses mains et dans ses pieds, *il est comme un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond. (3)*

Pourquoi Notre Seigneur fait-il connaître cette souffrance en particulier? Pourquoi dit-il : J'ai soif?

Pour trois raisons; pour nous montrer la grandeur de ce tourment; pour nous faire comprendre la malice, la grièveté des péchés d'intempérance; et pour nous convaincre de l'immensité de son amour.

---

## CHAPITRE XXXI

---

### **Ces paroles de Jésus : J'ai soif, montrent la grandeur de son tourment**

Ces paroles de Jésus : *J'ai soif*, nous font connaître la grandeur de ce tourment de la soif qu'il endurait. Beaucoup d'autres souffrances extérieures pouvaient se voir aisément; celle-là aurait pu rester inaperçue, et cependant Notre Seigneur avait des raisons très graves de la manifester aux hommes, et d'attirer sur elle leur attention particulière, dans tous les siècles, jusqu'à la fin du monde.

---

(1) S. Math., XXVII, 29, 3. — (2) Actes, VIII, 32. — (3) Ibid.

S. Thomas dit que le prophète Jérémie, contemplant d'avance les souffrances du Messie, et parlant au nom du Christ dans ses Lamentations, s'écrie : *Regardez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.* (1)

Le saint Docteur ajoute : « Les douleurs que le Christ a souffertes, ont surpassé toutes les douleurs que les hommes peuvent souffrir dans cette vie, non seulement par leur violence et leur étendue, mais encore à raison de sa complexion plus parfaite ; et parce qu'il les avait volontairement acceptées. Par leur grandeur, elles étaient proportionnées à la fin qu'il s'était proposée. » (2)

Ce que S. Thomas dit des souffrances en général de Notre Seigneur, nous pouvons et nous devons l'affirmer en particulier du tourment de la soif, qu'il voulut endurer ; et cela d'autant plus qu'il l'a manifesté d'une manière spéciale.

Le prophète Isaïe, parlant du Messie, dit : *Il a véritablement pris sur lui nos langueurs ; il s'est chargé lui-même de nos douleurs. Il a été blessé pour nos iniquités ; il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment qui nous procure la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures.* (3)

Représentons-nous tous les tourments de la soif que les hommes ont éprouvés depuis le commencement du monde et éprouveront jusqu'à la fin : Notre Seigneur a voulu les endurer tous. Représentons-nous, ce qui est incomparablement plus, toutes les douleurs que les hommes ont éprouvées en ce monde par suite des péchés de boisson. Quel océan de maux et de douleurs ! Notre Seigneur a voulu endurer tous ces tourments à la fois. Car il n'a pas seulement pris sur lui toutes nos langueurs ; il ne s'est pas seulement chargé de toutes nos douleurs, qui sont le juste châtiment du péché ; mais quoiqu'il n'eût pas péché, il a encore voulu se charger de tous nos péchés, comme le dit S. Pierre : *Lui qui n'avait commis aucun péché, il a voulu lui-même porter nos péchés dans son corps sur la croix.* (4)

---

(1) Thren., I, 2.— (2) P. III, q. 46. art. 6. Concl.— (3) Isaïë, LIII, 4-5.  
— (4) I S. Pierre, II, 22, 24.

## CHAPITRE XXXII

---

### **Ces paroles de Jésus : J'ai soif, montrent la grièveté des péchés d'intempérance**

C'est par la gourmandise que Satan a fait tomber nos premiers parents dans le paradis terrestre. C'est par la gourmandise dans le boire qu'il a fait tomber Noé, le second père du genre humain. C'est par la gourmandise qu'il a commencé à tenter Notre Seigneur lui-même, le divin Rédempteur des hommes, le Chef de tous les élus.

Or, la gourmandise la plus ordinaire et la plus dangereuse, c'est l'ivresse, l'excès dans le boire.

Aussi est-ce contre la gourmandise, contre l'excès de boisson que Notre Seigneur nous met le plus en garde, nous prévenant par là de leur danger extrême : *Prenez garde, disait-il, que vos cœurs ne se laissent appesantir dans la crapule, dans l'ivresse et dans les embarras de ce siècle, et que le jour de la mort ne vous surprenne comme un filet.* (1)

Combien donc S. Jean Chrysostome avait raison de dire : « Le démon n'aime rien tant que l'intempérance et l'impureté. » Pourquoi ? S. Thomas répond : « Parce que ces deux penchants nous sont naturels; nous les portons toujours avec nous; parce qu'ils sont la source des péchés les plus nombreux parmi les hommes »; parce que les buveurs, en état d'ivresse, privés de toute connaissance, sont incapables de profiter de l'absolution, et même de faire un acte de contrition.

C'est pourquoi S. Pierre dit : *Soyez sobres et veillez; car votre ennemi le diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant quelqu'un à dévorer.* (2)

Il convenait donc que Jésus-Christ, par ces paroles : *J'ai soif*, fît connaître aux hommes combien les péchés d'intempérance le faisaient souffrir, soit par leur nombre, soit par leur malice.

---

(1) S. Luc, XXI, 34. — (2) I S. Pierre, V, 8.



## CHAPITRE XXXIII

### Ces paroles de Jésus : J'ai soif, montrent l'immensité de son amour

Pouvait-il nous donner une plus grande marque de son amour? *Personne*, dit Notre Seigneur, *ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis.* (1) Or, Notre Seigneur est mort pour tous les hommes. Il a donc poussé l'amour encore plus loin, puisqu'il est mort même pour ses ennemis. C'est ce que nous apprend encore S. Paul : *Certes*, dit-il, *à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste; peut-être néanmoins quelqu'un aurait-il la force de donner sa vie pour un homme de bien. Mais ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que lors même que nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ n'a pas laissé dans le temps de mourir pour nous.* (2)

Deux circonstances doivent encore nous convaincre de plus en plus de l'immensité de son amour. Notre Seigneur était prêt à souffrir et à mourir pour chacun de nous en particulier, comme il a souffert et comme il est mort pour tous. Chacun de nous peut dire avec autant de raison que S. Paul, qui avait été le persécuteur du Christ : *Le Fils de Dieu m'a aimé et s'est livré lui-même à la mort pour moi.* (3)

Ensuite, chacune des souffrances qu'il a endurées, il a voulu l'endurer au plus haut degré, pour nous convaincre de son amour. Ce qu'il dit lui-même de sa tristesse au Jardin des Oliviers, il pouvait le dire de sa soif sur la croix. *Mon âme est triste jusqu'à la mort*, (4) c'est-à-dire, ajoute le vénérable Louis Dupont, la tristesse que je sens est si violente qu'elle me ferait mourir, si je ne me réservais miraculeusement à de plus grandes souffrances. (5) De même pouvait-il dire sur la croix : *J'ai soif*, j'ai soif jusqu'à la mort, jusqu'à en mourir.

---

(1) S. Jean, XV, 13. — (2) Romains, V, 7-9. — (3) Gal., II, 20. — (4) S. Math., XXVI, 38. — (5) IV P., Médit. XX, 4<sup>e</sup> P.

Or, Notre Sauveur nous a donné tous les mérites de ses souffrances, de sa soif et de son amour infini. Par conséquent, lorsque nous avons quelque chose à souffrir, lorsque le tourment de la soif se fait sentir, pensons que Notre Seigneur a voulu par amour pour nous endurer tout cela et mille fois plus; et que par là il nous a mérité la grâce de supporter ces souffrances et cette soif avec patience et avec amour. Pensons surtout qu'il nous a mérité la grâce de transformer ces souffrances et cette soif en jouissances ineffables et éternelles en paradis.

---

---

## CHAPITRE XXXIV

---

### Aux victimes de la boisson

Vous tous, buveurs de tout degré, que le démon de la boisson a réduits et retient dans l'esclavage le plus dur sur la terre, relevez la tête, reprenez courage, jetez un regard sur le divin Crucifié. C'est le Sauveur. Il s'est fait absteinent par amour pour vous spécialement. Il a voulu au plus haut degré possible, pratiquer l'abstinence totale et lui donner, comme Dieu, un mérite infini. Il vous cède, il vous offre ce mérite, qui vous rendra capables de pratiquer à votre tour cette abstinence totale qu'il a sanctifiée sur la croix, et dont il a fait « le remède opportun et tout à fait efficace contre l'intempérance », selon les paroles mêmes de son Vicaire sur la terre.

Malheureux esclaves de la boisson, ouvrez vos cœurs à la foi et à l'espérance. Du haut de la croix, Jésus-Christ a offert son abstinence totale à son Père pour vous obtenir les lumières et le courage nécessaires pour embrasser, pratiquer et aimer cette abstinence totale, qui brisera toutes vos chaînes; qui vous donnera la liberté des enfants de Dieu; qui vous rendra le bonheur du cœur, la santé du corps, l'honneur de la vie et la prospérité de la famille; et

surtout qui vous assurera une mort bienheureuse et les récompenses éternelles du paradis.

Ah! oui, ce divin Sauveur, du haut de la croix, vous a regardés personnellement à travers les siècles; il vous a rachetés individuellement; il a donné le mérite de sa soif pour vous faire triompher de la vôtre.

Il répète à chacun de vous avec la plus grande tendresse : *Je vous ai dit ces choses, afin que vous ayez la paix en moi. Vous aurez bien des afflictions dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* (1) J'ai vaincu le vice de la boisson qui est le plus dangereux appât du monde et du démon, la plus terrible des occasions de péchés, la plus funeste des habitudes. Je l'ai complètement vaincu par la soif que j'ai voulu endurer sur la croix. J'ai écrasé la tête du démon de la boisson. Ayez donc confiance. Croyez, espérez, priez, et faites selon le modèle qui vous a été montré sur le mont du Calvaire. Embrassez et pratiquez l'abstinence parfaite. *Car je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aussi. Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez.* (2)

---

## CHAPITRE XXXV

---

### Aux innocentes victimes de la boisson

Et vous, innocentes victimes de la boisson : vous, familles déshonorées et ruinées; vous, femmes dont la vie est un martyre; vous, enfants maltraités, enfants que la contagion du vice dégrade; vous, pauvres enfants, que la tare alcoolique destine à la débauche, au crime, à la démence; vous tous qui souffrez, élevez vos regards sur le divin Crucifié. *Regardez et voyez s'il est une douleur semblable à la sienne!* Il endure tout cela par amour pour chacun de vous en particulier. Il connaît toutes vos peines. Il les a déjà toutes endurées et mille fois

---

(1) S. Jean, XVI, 33. — (2) Ibid., XIII, 15, 17.

plus, afin de vous mériter la grâce de les supporter avec patience; afin de les rendre méritoires; afin de vous donner le moyen de les transformer en félicités ineffables et éternelles en paradis. Ouvrez donc vos cœurs à la foi et à l'espérance. Croyez, espérez, priez et faites selon le modèle qui vous a été montré sur le mont du Calvaire. Le démon de la boisson qui s'est emparé du buveur, qui est la cause de vos souffrances et de vos malheurs, ce démon est de ceux *qui ne peuvent être chassés que par la prière et par le jeûne.*

L'Évangile raconte qu'un père de famille conduisit son fils unique, possédé du démon, aux apôtres pour le délivrer. Mais ils ne purent chasser le malin esprit. Quand Notre Seigneur arriva au milieu d'eux, le père se jeta à ses genoux, le suppliant de guérir son fils. Notre Seigneur chassa ce démon et l'enfant fut guéri. *Lorsque Jésus fut entré dans la maison, ses disciples lui demandèrent en secret : Pourquoi n'avons-nous pas pu le chasser? Il leur répondit : Cette sorte de démon ne peut se chasser que par la prière et par le jeûne. (1)*

Remarquons bien ce qui manquait aux apôtres pour chasser ce démon : *la prière et le jeûne*; ils n'avaient pas assez prié, ni assez jeûné. Le démon de la boisson est de cette espèce; il ne peut être chassé qu'à force de prières et de jeûnes. Sans doute, ce serait avant tout aux buveurs à prier et à jeûner, à pratiquer l'abstinence complète. Souvent ils ne voudront pas le faire. Il faut que d'autres le fassent pour eux. Il faut que des innocents, des personnes d'ailleurs sobres, paient pour les coupables, c'est-à-dire il faut que la femme, les enfants, les parents ou d'autres âmes généreuses et compâtissantes, prient et pratiquent l'abstinence pour les buveurs. C'est de cette manière qu'un grand nombre, des milliers, des centaines de mille ont été convertis. C'est ainsi que Notre Seigneur, l'innocence même, a prié, jeûné, souffert, pratiqué l'abstinence totale pour les coupables. D'ailleurs, si vous voulez comprendre combien est excellente l'abstinence, soit comme remède préservatif, soit

---

(1) S. Marc, IX, 27-28.

comme remède curatif, transportez-vous par la pensée au paradis terrestre, au pied du Sinaï, au sommet du Calvaire.

---

---

## CHAPITRE XXXVI

---

### Prières au Sauveur souffrant de la soif sur la croix

#### I. PRIÈRE DE SAINTE GERTRUDE

O innocent Agneau de Dieu, je m'approprie la reconnaissance de toutes les créatures pour vous remercier de la soif amère, que vous avez endurée sur la croix pour le salut du monde, lorsque, au milieu de vos sanglots, vous vous êtes écrié : *J'ai soif*, alors que ces barbares n'eurent à vous offrir que du fiel et du vinaigre; et je vous prie par l'amertume de cette soif, de me pardonner tous les péchés que j'ai commis par intempérance dans le boire et le manger.

#### 2. RÉVÉLATION A SAINTE MECHTILDE

Notre Seigneur répondit un jour à la bienheureuse Mechtilde, qui lui demandait quelle avait été la plus grande de ses douleurs sur la croix : « Si quelqu'un me remercie de la soif que j'ai endurée, je lui en saurai gré aussi bien que s'il l'eut étanchée. » (1)

#### 3. PRIÈRE AFFECTUEUSE OU L'ON PRÉSENTE A JÉSUS SA SAINTE SOIF

O Jésus, source inépuisable de miséricorde, souvenez-vous de l'amertume dont vous avez été abreuvé, lorsque, épuisé et comme desséché, vous avez été en proie à une soif brûlante, sans avoir une goutte d'eau pour rafraîchir votre langue altérée, vos bourreaux ne vous offrant que du fiel et du vinaigre. Ah! daignez éteindre en moi la soif de la concupiscence charnelle et des plaisirs mondains. (2)

---

(1) Prières de Ste Gertrude. — (2) Ibid.

4. PRIÈRE A JÉSUS, MOURANT DE SOIF SUR LA CROIX

O Jésus, qui mourez de soif, que ne priez-vous votre Père de faire sortir de la croix, où vous avez glorieusement triomphé de vos ennemis, une source d'eau claire, pour rafraîchir votre bouche toute desséchée par la soif ! Mais, ô mon Dieu, tout votre rafraîchissement est de souffrir beaucoup pour nous rendre heureux. Je vous supplie par cette ardeur qui vous consume, de faire en sorte que je sois et assez patient pour pouvoir supporter la soif, et assez sobre pour ne me laisser jamais vaincre par l'intempérance. (1)

5. AUTRE PRIÈRE DU VÉNÉRABLE LOUIS DUPONT

O mon Sauveur, je vous rends grâces de ce que vous voulez bien vous réduire dans un état presque semblable à celui de ces malheureux damnés, qui, comme le mauvais riche, demandent au milieu des flammes une goutte d'eau sans la pouvoir obtenir, puisqu'il ne se trouve personne assez charitable pour vous en offrir un peu. Je vous conjure, par votre patience, de ne pas permettre que je souffre la soif éternelle, et de me donner la force de supporter dans le besoin la soif temporelle.

5. PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE, COMPATISSANT A LA  
SOIF DE SON DIVIN FILS

O Vierge sainte, c'eût été pour vous une grande joie que de soulager la soif corporelle de votre divin Fils, si les bourreaux vous l'eussent permis ; mais vous en avez à présent une plus grande, lorsque, pour éteindre sa soif spirituelle, vous faites qu'une infinité d'âmes le connaissent, l'aiment et jouissent des fruits de sa mort. O Mère de miséricorde, réglez si bien toute ma vie, qu'il en ait de la satisfaction, et que je ne pense qu'à le servir et à le louer. (2)

---

(1) Vén. L. Dupont, Médit. 59<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> p. — (2) Ibid.

## PRIÈRE INDULGENCIÉE

O Dieu, notre Père, pour vous témoigner mon amour, pour réparer votre honneur blessé, pour obtenir le salut des âmes, je me propose fermement de ne prendre aujourd'hui ni vin, ni bière, ni aucune boisson enivrante. Je vous offre cette mortification en union avec le sacrifice de votre Fils Jésus-Christ, qui chaque jour s'immole sur l'autel pour votre gloire. Ainsi soit-il.

*(Par rescrit du 29 mars 1904, S. S. Pie X accorde 300 jours d'indulgence, applicable aux âmes du purgatoire, à gagner chaque jour, à ceux qui font cette prière et cette mortification. — VOIR ACTA S. SEDIS, T. XXXVI, p. 600.)*

---

---

## CHAPITRE XXXVII

---

### Le plus tempérant et le plus beau des enfants des hommes

« La tempérance est la mère de la beauté », avons-nous dit plus haut. Comme le divin Sauveur a été le plus tempérant des hommes, nous pouvons en conclure *qu'il a été le plus beau entre tous les fils des hommes*, (1) selon la parole du Psalmiste.

Nicéphore croit que S. Luc fit les portraits de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des apôtres, et que c'est par ce moyen que leurs images se sont répandues par toute la terre. Il est certain qu'on a toujours eu dans l'Eglise une tradition sur la figure et sur la taille de Jésus-Christ et des apôtres. « Or, dit cet auteur, voici comment je dépeins le Sauveur d'après ces images. Il était très beau de visage et la hauteur de sa taille était de sept pieds. Ses cheveux tiraient sur le blond, n'étaient pas fort épais, mais un peu

---

(1) Ps. XLIV, 3.

frisés ou crépus. Ses sourcils étaient noirs et ne formaient pas exactement le demi-cercle. Il avait les yeux grands, vifs et tirant sur le jaune; le nez long, la barbe noire et assez courte; *mais il portait les cheveux longs; car le ciseau ne passa jamais sur sa tête.* Son col n'était ni raide, ni élevé, et son port ni haut, ni fier. Il portait la tête un peu penchée; son teint était à peu près de la couleur du froment; son visage ni en rond, ni en pointe, mais comme celui de sa Mère, un peu allongé et assez vermeil. La gravité, la prudence, la douceur et la clémence étaient peintes sur sa face. En un mot, il ressemblait parfaitement à sa divine Mère. » (1)

« Les peuples qui suivaient Jésus-Christ, dit S. Bernard, étaient attachés à sa personne par l'attrait de ses grâces, par la douceur de ses discours, et par l'éclat de sa beauté. » (2)

Les foules, raconte S. Chrysostome, étaient comme clouées au Sauveur, ne pouvant se lasser de le voir et de l'admirer. Expliquant ces paroles d'Isaïe : *Il n'a ni apparence, ni beauté,* le même saint ajoute : « Gardez-vous bien d'entendre ceci de la laideur du corps; à Dieu ne plaise que nous le prenions dans ce sens; mais nous l'entendons du mépris qu'il a fait de tout ce que le monde estime, et de la bassesse dans laquelle il a voulu paraître. » (3)

« On pourrait accumuler quantité d'autres témoignages des auteurs plus nouveaux et des raisons de convenance, pour prouver la beauté du Sauveur. » (4)

*Jésus-Christ portait les cheveux longs, car le ciseau ne passa jamais sur sa tête,* dit Nicéphore. Or, c'était là le signe extérieur qui distinguait les Nazaréens.

A Jésus-Christ, le divin soleil de l'abstinence totale, amende honorable et réparation, amour et adoration, reconnaissance et prière, dans les siècles des siècles !

---

(1) Nicéphore. Hist. ecclés., liv. II, ch. 43. — (2) Sermo I in fest. omn. sanct. — (3) In Ps. XLIV. — (4) Dom Calmet. Dict. bibl. *Jésus.*



# Troisième Partie

---

## CHAPITRE I

---

### Les apôtres s'abstiennent de viande et de vin

Avant de remonter au ciel, Jésus-Christ donna à ses apôtres la mission et le pouvoir de convertir le monde. *Il leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.* (1)

Or, qu'étaient ces nations que les apôtres devaient instruire, baptiser, et former à la pratique de tous les commandements de Dieu ? Sauf de rares exceptions, les hommes étaient plongés dans toutes les erreurs et dans tous les vices, mais surtout dans la luxure et l'ivrognerie. Voici la description que le Prince des apôtres, S. Pierre, nous en donne : *Il doit vous suffire, écrivait-il aux chrétiens qu'il avait convertis, il doit vous suffire que, dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens, vivant dans les impudicités, dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, dans les banquets de dissolution et de débauche, dans les excès du vin, et dans le culte sacrilège des idoles.*

*Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordements de luxure et d'intempérance ;*

---

(1) S. Math., XXVIII, 18-20.

*ils prennent sujet de vous charger d'exécutions ; mais ils rendront compte à celui qui est prêt à juger les vivants et les morts. (1)*

Comment les apôtres ont-ils transformé ces impudiques et ces ivrognes et en ont-ils fait de parfaits modèles de chasteté et de sobriété? Jésus-Christ avait dit à ses apôtres : *Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aussi. En vérité, en vérité je vous le dis : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez. (2)*

C'est la première chose que les apôtres ont remarquée dans leur divin Maître, comme il est dit dans leurs Actes : *Jésus commença par faire et par enseigner. (3)* Il leur donna l'exemple de toutes les vertus, et en particulier de la chasteté parfaite et de l'abstinence totale. De même, les apôtres, avec le secours de Jésus-Christ, qui leur avait promis d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, s'appliquèrent à l'imiter en tout. Ils embrassèrent entre autres et pratiquèrent la chasteté parfaite et l'abstinence totale. « Les apôtres, dit S. Thomas, firent les vœux de la perfection évangélique, lorsqu'ils renoncèrent à tout pour suivre Jésus-Christ. » (4) Or, la perfection évangélique comprend les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Ils embrassèrent et pratiquèrent aussi l'abstinence totale, comme nous allons le voir. C'est là, avec la grâce de Dieu, ce qui explique le succès merveilleux de leur prédication : « Les paroles émeuvent, les exemples entraînent. »

« Que les apôtres se soient abstenus de viande et de vin, dit Baronius, c'est ce qu'on peut démontrer par de nombreux documents. Pour que nous puissions dire cela d'abord de S. Pierre, nous n'avons qu'à citer Grégoire de Nazianze, qui écrit que « le bienheureux apôtre avait coutume d'apaiser sa faim avec des lupins, des légumes, qui se vendaient

---

(1) I Pet., IV, 3-5. — (2) S. Jean, XIII, 15-17. — (3) Actes, I, 1. — (4) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 83, art. 4, ad 3.

un sou. » Que Jacques, le parent du Seigneur, eut l'habitude de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin, Hégésippe l'affirme. Clément d'Alexandrie rend le même témoignage à saint Mathieu en ces termes : « L'apôtre Mathieu vivait de graines, de fruits sauvages et de légumes ; mais il n'usait pas de viande. » Que Timothée se soit abstenu de vin, mais qu'à l'occasion d'un mal d'estomac il en ait pris un peu selon l'avis de S. Paul, c'est ce que les interprètes nous apprennent. » (1)

Cornélius ajoute : « S. Paul jeûnait souvent, comme il l'attestait aux Corinthiens : *J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, des veilles fréquentes, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid et la nudité.* (2) Il s'abstenait des délices, du vin et de la chair. S. Jérôme écrivait à Népotien : le jeûne le plus fort, c'est le pain et l'eau ; mais comme il n'a pas de gloire, et que tous nous vivons de pain et d'eau, il passe pour chose commune et ordinaire, pas même pour jeûne. Que S. Paul se soit abstenu de vin et de viande, cela est évident par le vœu du Nazaréat qu'il fit, ainsi que nous le lisons dans les Actes des Apôtres. (3) Or, les Nazaréens s'abstenaient de vin, de toutes boissons enivrantes et de délices. *Si la nourriture scandalise mon frère,* dit S. Paul, *jamais je ne mangerai de viande. Et c'est une bonne chose de ne pas manger de chair et de ne pas boire du vin.* Ce que S. Paul a conseillé aux autres, il l'a fait lui-même.

» Si les apôtres se sont abstenus de viande et de vin, continue le même auteur, la raison en est qu'ils devaient donner l'exemple de la sobriété et de toutes les vertus à l'Eglise entière, à tous les états et à tous les siècles. Ils avaient été en effet offerts au monde pour être des modèles de sainteté, de perfection et de vie céleste, à laquelle ils portaient tous les fidèles par leurs paroles et plus encore par leurs exemples. Il eût été ridicule qu'étant bien repus, ils eussent exhorté les autres au jeûne ; ou que, vivant dans les délices, ils leur

---

(1) Annales ecclésiastiques, à l'année 57 de Jésus-Christ, n. 191. — (2) II Cor., XI, 27. — (3) Actes, ch. XVIII, 18 et XXI, 26.

eussent prêché l'abstinence; ou que, sans pratiquer la chasteté eux-mêmes, ils l'eussent inculquée aux autres; ou qu'enfin, imprégnés de vin, ils leur eussent recommandé de boire de l'eau. » (1)

---

---

## CHAPITRE II

---

### Saint Jacques-le-Mineur s'abstenait de viande et de vin

S. Jacques est appelé *le Mineur* pour le distinguer d'un autre apôtre de même nom. Il était fils d'Alphée et de Marie, et frère de Joseph, surnommé *le Juste*, de Simon ou Siméon, second évêque de Jérusalem, et de Jude, qui fut aussi apôtre. L'Évangile les nomme *frères du Seigneur*, c'est-à-dire ses cousins, ses proches parents, selon la manière de parler des Juifs.

Voici le portrait que l'historien Eusèbe et S. Jérôme font de ce saint apôtre, d'après Clément d'Alexandrie et Hégésippe, écrivains du second siècle : « Jacques fut Nazaréen, consacré à Dieu, dès le sein de sa mère. Il ne but ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer. Le rasoir ne passa jamais sur sa tête. Il s'abstint de la chair des animaux, excepté l'Agneau pascal, qui était de précepte. Il s'interdit l'usage du bain et de l'huile pour oindre le corps. Il ne portait pas de sandales et n'avait d'autre vêtement qu'un manteau et une tunique de lin. Il se prosternait si souvent pour prier que ses genoux et son front étaient devenus aussi durs que la peau d'un chameau. » (2) Puisqu'il fut Nazaréen dès le sein de sa mère, nous pouvons conclure que celle-ci s'abstenait de vin et de toute boisson enivrante, comme la mère de Samson, de Samuel, de S. Jean-Baptiste.

---

(1) Cornélius sur Actes. Effigies S. Pauli seu Idea vitæ apostol., n. 70.

— (2) Eusèbe, Hist. liv. II, ch. 23. — S. Jérôme contre Jovin., liv. II, ch. 24.

« Il était communément appelé *le Juste*, à cause de la haute réputation de vertu qu'il s'était acquise parmi le peuple, et aussi parce qu'il appartenait à la congrégation des Esséniens, qui étaient les religieux ou les justes de ce temps là. » (1) Ce qui justifie cette opinion, c'est que son frère Joseph, présenté par les apôtres avec Mathias pour prendre la place de Judas, portait aussi le surnom de *Juste*; sans doute parce qu'il était de même Essénien ou Nazaréen. Les religieux de l'ancienne Loi, Nazaréens, Réchabites, Esséniens, étaient considérés comme des personnes *saintes*, c'est-à-dire consacrées à Dieu, ainsi que les religieux actuels; de là le nom de *saint* ou *juste* qu'on leur donnait.

« S. Jacques était appelé *frère du Seigneur*, non seulement parce qu'il était son cousin; mais, ajoute S. Ambroise, à cause de sa parfaite ressemblance avec le divin Sauveur, soit pour les mœurs, soit pour son extérieur, soit pour son visage. C'est ce que S. Ignace, martyr, et Origène nous apprennent. La ressemblance était si frappante qu'il paraissait être le véritable frère ou le frère jumeau du Christ. Il devait donc avoir un extérieur et une figure d'une grande beauté; car tel était le Christ au témoignage du Psalmiste : *Il était le plus beau des enfants des hommes.* (2) Il suit encore de là qu'il fut très cher au Sauveur, aux apôtres et aux chrétiens. Car rien ne concilie autant l'amour que la ressemblance et la vertu.

» Sa vie devint si sublime et si exemplaire qu'il paraissait être le miroir du ciel, et l'image de la vie céleste que les anges et les saints mènent en paradis. Jour et nuit, il était en prière et en conversation avec Dieu et les anges. Aussi les mœurs et la figure du Christ resplendissaient en lui comme dans un miroir vivant. C'est pour ce motif que les fidèles, après l'Ascension du Seigneur, accouraient en foule à Jérusalem des diverses provinces, pour voir S. Jacques, afin de contempler en lui le Christ lui-même, à cause de sa parfaite ressemblance avec lui sous tous les

---

(1) Petits Bollandistes, V, 158. — (2) Ps. XLV.

rapports. » (1) Nous savons aussi combien la tempérance contribue à la beauté de l'âme et du corps.

S. Jacques fut établi évêque de Jérusalem. Après avoir saintement gouverné cette première Eglise pendant 30 ans, il fut martyrisé par les Juifs, à 96 ans, par haine du Christ. Il mourut, en priant pour ses bourreaux, comme son Maître, répétant ces divines paroles : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.*

Chaque année, le premier jour de Mai, la sainte Eglise rappelle aux prêtres et à tous ceux qui sont tenus au Bréviaire la sublime leçon d'abstinence totale, léguée au peuple chrétien par ce glorieux apôtre de Jésus-Christ. « Jacques, le frère du Seigneur, surnommé *le Juste*, s'écrie notre sainte Mère, l'Eglise, ne but ni vin, ni rien qui puisse enivrer, depuis le premier instant de son existence; il s'abstint aussi de viande; et il ne se fit jamais couper les cheveux. » C'était la marque des Nazaréens.

---

## CHAPITRE III

---

### Les premiers chrétiens imitent les apôtres

Jésus-Christ avait commandé à ses apôtres d'attendre à Jérusalem le don du Saint-Esprit, qu'il leur avait promis tant de fois. Ils le reçurent en effet le jour de la Pentecôte, 50 jours après Pâques, 10 jours après l'Ascension. Il se fit tout à coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux, dont toute la maison où les disciples étaient assemblés, fut remplie. Il parut en même temps des langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Tous furent remplis du Saint-Esprit, et ils parlaient différentes langues, selon que le Saint-Esprit les faisait parler.

Il y avait alors à Jérusalem des Juifs venus de tous les pays pour la solennité. On ne peut exprimer leur surprise

---

(1) Cornélius. Préface de l'Epître de S. Jacques.

d'entendre des Galiléens sans étude, comme les apôtres, se faire comprendre dans tant de langues différentes. La plupart les écoutaient avec respect et docilité. Quelques-uns cependant osèrent dire qu'ils étaient pleins de moût, de vin nouveau; c'est-à-dire pleins de vin doux, comme d'autres traduisent, selon Cornélius. Car ce n'était pas la saison des raisins nouveaux. Sur ces paroles, Fillion dit : « Le mot *moût* ne désigne pas nécessairement du *vin nouveau*; il convient aussi pour représenter le *vin doux*, fabriqué, dès cette époque, avec des raisins secs. » Rosenmüller remarque avec encore plus de raison « que S. Luc fait ici allusion au *vin doux* des anciens. On le préparait de telle sorte que, contre sa nature, qui veut qu'étant en ébullition il soit changé en vin, il se conservait sans corruption pendant longtemps, toute une année, et gardait l'agréable saveur du moût. » (1) C'était vraisemblablement ce qu'on appelle aujourd'hui du *vin forcé ou fermé*. On met du moût non fermenté dans des tonneaux très solides qu'on ferme hermétiquement. La fermentation alcoolique ne se fait pas; mais lorsqu'on tire le vin, il est très mousseux; il n'enivre pas, mais il excite.

Saint Pierre, plein de courage, réfuta cette calomnie, en déclarant que, comme c'était seulement neuf heures, personne n'ayant encore rompu le jeûne, ce qu'ils voyaient était simplement l'accomplissement des prophéties. Prêchant Jésus-Christ, il le fit avec tant de force, de charité et d'efficacité que 3000 personnes se convertirent à cette première prédication.

Rien n'était plus édifiant que la vie de ces premiers chrétiens. Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain et dans la prière. Ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme et mettaient tous leurs biens en commun. Aussi le nombre des fidèles allait-il croissant chaque jour. A la seconde prédication de S. Pierre, 5000 personnes embrassèrent la foi de Jésus-Christ.

(1) Cornélius, note sur Actes, II, 13.

« Les vrais Israélites, déjà instruits par la tradition de leurs pères et par la lecture des Ecritures saintes, élevés dès le berceau dans la connaissance du vrai Dieu et l'observation de sa loi, se trouvèrent disposés à la pratiquer dans sa perfection, sitôt que cette perfection leur fut découverte et qu'ils eurent compris quel salut le Messie devait leur procurer, quel devait être son royaume. » (1)

Parmi ces vrais Israélites, nous devons ranger les religieux de l'ancienne Loi, connus sous les noms de Nazaréens, de Réchabites, d'Esséniens et de Thérapeutes. La plupart étaient déjà habitués à la vie commune, à la prière et à la mortification, et tous à l'abstinence de la viande et de toute boisson enivrante. Ils étaient *du grand nombre des enfants d'Israël, que, selon la parole de l'archange Gabriel, le saint Précurseur convertirait au Seigneur, leur Dieu, pour lui préparer un peuple parfait.* (2)

Le Bréviaire romain rapporte en effet qu'« au jour de la Pentecôte, lorsque les apôtres inspirés d'En-haut parlaient diverses langues et faisaient beaucoup de miracles, en invoquant le très auguste Nom de Jésus, de nombreux disciples des saints prophètes Elie et Elisée, préparés par la prédication de Jean-Baptiste à l'arrivée du Christ, ayant reconnu la vérité, embrassèrent aussitôt la foi de l'Evangile.

» Or, la bienheureuse Vierge, dont il leur fut loisible de goûter les entretiens et la familiarité, devint pour eux, en ces heures fortunées, l'objet d'un amour si spécial et d'une vénération si profonde, que les premiers de tous, à l'endroit de la montagne du Carmel, où Elie autrefois avait vu monter la nuée, figure de la Vierge, ils construisirent une chapelle à cette même Vierge très pure. Tous les jours ils se réunissaient fréquemment dans le nouvel oratoire, honorant par de pieuses cérémonies la bienheureuse Vierge comme singulière protectrice de leur Ordre.

» Aussi de divers côtés commencèrent-ils à être appelés par tout le monde *Frères de la bienheureuse Vierge Marie du*

---

(1) Fleury, Mœurs des chrétiens, ch. II. — (2) S. Luc, I, 16, 17.



*Mont Carmel.* Les souverains Pontifes confirmèrent cette appellation, et même accordèrent des indulgences particulières à ceux qui la donneraient soit à l'Ordre, soit à chacun des Frères. » (1)

Or, ces disciples d'Elie et d'Elisée, qui habitaient le Carmel, qui furent préparés à la venue de Notre Seigneur par S. Jean-Baptiste, et qui des premiers embrassèrent la foi, étaient des Esséniens, s'abstenant de viande et de vin. Cette double abstinence a toujours été en particulière estime dans l'Ordre de Notre-Dame du Carmel.

---

## CHAPITRE IV

---

### Les premiers chrétiens imitent les apôtres

(Suite)

« Les apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit, dit Fleury, furent comme des images vivantes de Jésus-Christ, sur lesquelles tous les fidèles devaient se former. Ils ne craignaient point de dire, comme S. Paul : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ*, (2) et ailleurs : *Soyez mes imitateurs, et observez ceux qui se conduisent suivant la forme de vie que je vous ai donnée*. (3)

» Aussi, quelque appliqués qu'ils fussent à enseigner, ils faisaient plus par leurs exemples que par leurs discours. Entre les fidèles ils choisissaient les disciples qu'ils instruisaient plus particulièrement, comme Jésus-Christ les avait instruits eux-mêmes. Ceux-là étaient attachés à leurs personnes, et vivaient avec eux en famille, mangeant en même salle et couchant en même chambre. Au moins c'est ainsi que l'auteur des *Récognitions* nous décrit S. Pierre vivant avec ses disciples. Ceux-ci suivaient les apôtres dans leurs voyages, et demeuraient pour gouverner les Eglises à mesure qu'elles se formaient.

---

(1) Notre-Dame du Carmel, 16 juillet. — Traduction de Dom Guéranger. — (2) I Cor., XI, 1. — (3) Philip., III, 17.

» Ainsi nous voyons, auprès de S. Pierre, S. Marc, qu'il nomme son fils, S. Clément, si fameux par toute l'Eglise, S. Evode, qui lui succéda à Antioche, S. Lin, S. Clet, qui lui succédèrent à Rome. Auprès de S. Paul, nous voyons S. Luc, S. Tite, S. Timothée, le même S. Clément. Auprès de l'apôtre S. Jean, nous voyons S. Polycarpe et S. Papias. Ces saints s'appliquaient à retenir la doctrine des apôtres dans leur mémoire plutôt que dans des écrits, et l'enseignaient plus par la pratique que par leurs discours : c'est ainsi qu'en imitant leurs maîtres, *ils se rendaient eux-mêmes*, comme dit S. Paul, *les exemples des fidèles par la parole et les bonnes œuvres, la foi, la charité, la chasteté, la gravité et toute leur manière de vivre.* (1) Ils faisaient plus, ils formaient eux-mêmes des disciples capables d'en instruire et d'en former d'autres. C'est ce que S. Paul recommande à Timothée : *Ce que vous m'avez ouï dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.* (2) Et voilà la tradition plus propre à perpétuer une doctrine que l'Écriture, de l'aveu même des philosophes, qui ont tant écrit. » (3)

Les apôtres et leurs disciples apprenaient ainsi aux fidèles à observer non seulement les préceptes du Seigneur, mais les conseils évangéliques, en particulier la chasteté, l'abstinence de viande et de vin. Tels étaient les Esséniens ou Thérapeutes que S. Marc établit ou plutôt convertit à l'Évangile à Alexandrie et dans les environs, et forma sur le modèle des premiers fidèles, qu'il avait vus à Jérusalem, instruits et formés par S. Pierre lui-même. C'est ce que S. Jérôme nous apprend dans la vie de S. Marc. (4) Ces Esséniens comme ceux de Jérusalem s'abstenaient de viande et de vin. (5)

Le vénérable Baronius, le prince de l'histoire ecclésiastique, nous apprend que l'abstinence de viande et de vin était une pratique commune parmi les premiers chrétiens.

---

(1) Timoth., IV, 12. — Tit., II, 7. — (2) II Timoth., II, 2. — (3) Fleury, Mœurs des chrétiens, ch. II. — (4) Cornélius sur Actes, V, 2. — (5) Ibid.

« L'Eglise catholique, dit-il, ne recommande pas et ne suit pas l'abstinence des aliments, telle que le philosophe Pythagore l'a imaginée d'une cause fausse; ni celle que les Egyptiens inventèrent; ni même celle qui fut jadis prescrite pour un temps déterminé, et qui, après son abolition, devint un objet de superstition. Mais l'Eglise recommande et suit l'abstinence que Dieu est reconnu avoir approuvée, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament.

» Par quelles louanges devant tout le peuple n'a-t-il pas exalté les Réchabites, qui, non pas en vertu d'une loi portée antérieurement, ni en vertu d'une coutume nationale, mais uniquement par suite d'un commandement de leur père Jonadab, s'abstinrent de vin!

» Quels éloges le Christ n'a-t-il pas décernés à Jean-Baptiste, à qui l'on rendait le témoignage de n'avoir ni mangé du pain, ni bu du vin!

» A qui donc croirons-nous, si nous n'acceptons pas même le témoignage de Dieu, qui nous atteste ces choses à réitérées fois? Ou qui serait assez osé pour désapprouver ce que Dieu recommande?

» Est-ce que Paul lui-même n'a pas suivi la même ligne de conduite? lui qui, écrivant aux Romains, dit : *C'est une bonne chose de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin, ni de rien faire qui puisse scandaliser votre frère ou l'affaiblir.*

» De là, vous voyez que, dans cette primitive Eglise si florissante, c'était une chose tellement commune de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin, que, si légitime que pût être leur usage pour les fidèles, cependant, lorsque quelqu'un s'en servait, la plupart s'en étonnaient comme d'une chose insolite, contraire à la coutume, et s'en scandalisaient; et le même apôtre commande de tenir compte de ce scandale.

» Que les apôtres se soient abstenus de viande et de vin, c'est ce qu'on peut démontrer par de nombreux documents, comme nous l'avons rapporté précédemment.

» Le temps manquerait, si nous voulions rapporter ici les exemples de tous les saints, dont la vie et la mort ont été

illustrées par d'éclatants miracles, et qui ont observé cette abstinence; ou si nous voulions faire le catalogue des saints Pères qui ont comblé de leurs éloges cette même coutume de l'Eglise, ou qui l'ont expliquée par leurs commentaires.

» Mais nous pensons qu'il suffira de tout dire en un mot (ce que nous affirmons sans aucune hésitation et avec persistance), à savoir, qu'entre tous les saints Pères qui ont défendu la foi catholique, il n'en est pas un seul qui, lorsque l'occasion de parler de cette abstinence s'est présentée, non seulement n'affirmât et ne prêchât cette abstinence, mais encore qui ne l'imitât et ne la pratiquât également. » (1)

Si, d'un côté, les Pères de l'Eglise, par leurs exemples, prêchaient aux fidèles la pratique de l'abstinence totale de boisson enivrante; d'un autre, ils avaient soin de les mettre en garde contre les hérétiques, qui prétendaient que l'usage du vin était illicite.

---

## CHAPITRE V

---

### Les jeûnes des premiers chrétiens

Les apôtres étaient accusés de ne pas jeûner, parce que, se contentant des jeûnes prescrits par la loi, ils ne s'astreignaient pas aux jeûnes multiples ajoutés par les pharisiens. Notre Seigneur justifia ainsi ses disciples : *Comment voulez-vous que les amis de l'Epoux jeûnent pendant que l'Epoux est avec eux ? Mais viendra un temps où l'Epoux leur sera enlevé ; alors ils jeûneront.* (2)

Or, voici comment les apôtres et les chrétiens jeûnèrent après l'Ascension de Notre Seigneur :

« Les chrétiens, dit l'historien Fleury, jeûnaient plus souvent que les Juifs, mais la manière de jeûner était à peu près la même, renfermant les marques naturelles de l'afflic-

---

(1) Annales ecclés., à l'année du Christ 57, n. 191. — (2) S. Math., X, 15.

tion. L'essentiel était de ne manger qu'une seule fois le jour : c'est-à-dire ne faire qu'un souper, *s'abstenir de vin et des aliments les plus délicats ou les plus nourrissants* ; et passer la journée dans la retraite et la prière. Le livre du Pasteur, si respecté des anciens, dit que ce jour-là on doit commencer dès le matin à se retirer pour prier ; que l'on ne doit prendre que *du pain et de l'eau*, et donner aux pauvres ce que l'on dépenserait de plus. En effet, on joignait toujours l'aumône au jeûne ; et le jeûne même fournissait de quoi la faire, en retranchant une partie de la dépense ordinaire.

» On croyait rompre le jeûne en buvant hors le repas. S. Fructueux, évêque de Teragone, allant au martyre, refusa un breuvage qu'on lui offrait pour le fortifier, en disant qu'il n'était pas encore le temps de rompre le jeûne. C'était le vendredi à dix heures du matin.

» Dans les premiers temps on ne comptait pour jeûnes d'obligation dans la Loi nouvelle que ceux qui précédaient la Pâque, c'est-à-dire le carême. L'Eglise les observait en mémoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

» Il y avait d'autres jeûnes qui n'étaient que de dévotion : le mercredi et le vendredi de chaque semaine ; les jeûnes commandés par les évêques, pour les besoins extraordinaires des Eglises ; ceux que chacun s'imposait par sa dévotion particulière. Le jeûne du mercredi et du vendredi, autrement de la quatrième et sixième férie, se nommait *station*, nom tiré des factions militaires, et appliqué souvent aux autres jeûnes de dévotion. Les jeûnes de ces deux jours étaient encore fondés sur la Passion de Jésus-Christ, parce que le mercredi on tint conseil contre lui, et le vendredi il mourut.

» Ces jeûnes étaient différents, et on en comptait de trois sortes : 1<sup>o</sup> Les jeûnes de *station*, qui ne duraient que jusqu'à None, en sorte que l'on mangeait à trois heures après midi ; on les nommait aussi demi-jeûnes. 2<sup>o</sup> Le jeûne de carême qui durait jusqu'à vêpres, c'est-à-dire environ six heures du soir et le coucher du soleil. 3<sup>o</sup> Le jeûne double ou renforcé, *superpositio*, dans lequel on passait un jour sans manger. On jeûnait ainsi le Samedi-saint ; quelques-uns y joignaient le

vendredi; d'autres passaient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la Semaine-sainte, sans prendre de nourriture, chacun selon ses forces.

» On observait ce jeûne double en Espagne tous les samedis et de plus un jour de chaque mois, excepté juillet et août. La raison de jeûner jusqu'à None était pour honorer l'heure de la mort de Jésus-Christ, et jusqu'à vêpres pour honorer sa sépulture.

» Les degrés d'abstinence étaient encore différents. Les uns observaient l'homophagie, c'est-à-dire de ne rien manger de cuit; d'autres la xérophagie, c'est-à-dire qu'ils se réduisaient aux aliments secs, s'abstenant non seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulents, et ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes et des fruits semblables; d'autres se contentaient de pain et d'eau. On recommandait la xérophagie, principalement dans un temps de persécution, pour se préparer au martyre. Quelques-uns même, outre la Semaine-sainte, passaient plusieurs jours sans manger, et quelquefois jusques à dix soleils, comme parle Lucien, témoin peu suspect. Car dans ces jeûnes continués extraordinairement, on comprenait même les dimanches, dans lesquels régulièrement il n'était pas permis de jeûner.

» Je sais que l'on est aujourd'hui peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austérités ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affaiblie depuis tant de siècles; on ne vit plus si longtemps; les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderais volontiers des preuves de ce changement. Car il n'est point ici question des temps héroïques de la Grèce, ni de la vie des patriarches et des hommes d'avant le déluge; il s'agit du temps des premiers empereurs romains, et des auteurs grecs et latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra; on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis 1600 ans. Dès lors et longtemps devant, elle était bornée à 70 ou 80 ans. Dans les premiers siècles du christianisme, quoiqu'il y eût encore quelques Grecs et quelques Romains

qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps, il y en avait encore plus qui s'affaiblissaient par les excès qui ruinent le plus la santé, et qui font qu'aujourd'hui les Levantins vieillissent de si bonne heure.

» Cependant de ces débauchés d'Egypte et de Syrie sont venus les plus grands jeûneurs ; et ces grands jeûneurs ont vécu plus longtemps que les autres hommes. Il est vrai que dans les pays chauds le jeûne est moins pénible ; mais on ne laisse pas de voir de grands exemples d'abstinence en Gaule, et dans les pays plus froids, et cela plus de mille ans après les apôtres ; car l'ancienne règle du jeûne a duré jusqu'au temps de S. Bernard.

» Les chrétiens aussi bien que les Juifs regardaient le jeûne comme un état d'affliction ; il est vrai que les Juifs l'appliquaient souvent à satisfaire la tristesse naturelle, causée par la perte d'une personne chère, ou par quelque autre malheur purement temporel. Les autres nations en usaient de même ; et nous voyons de semblables marques de deuil chez les Grecs et chez les Romains. Mais les chrétiens, appliquant tout aux choses spirituelles, employaient ces marques extérieures d'affliction pour exciter la tristesse qui opère le salut, c'est-à-dire la componction des péchés. S. Cyprien veut qu'un chrétien pleure la mort de son âme, au moins comme la perte d'une personne chère ; et S. Chrysostome se sert de la même comparaison.

» Ils regardaient encore le jeûne comme utile à prévenir les tentations, en affaiblissant le corps et en le soumettant à l'esprit. C'était donc une suite du jeûne de s'éloigner de toutes sortes de plaisirs, même permis. Les personnes mariées vivaient en continence. On observait plus de retraite et de silence ; on était plus assidu à l'église, on priait et on lisait beaucoup plus. » (1)

Dans leurs jeûnes cependant, les chrétiens ne se laissaient pas aller au défaut contre lequel Notre Seigneur les avait mis en garde par ces paroles : *Lorsque vous jeûnez, ne prenez*

*pas un air triste, comme les hypocrites ; car ils exténuent leur visage pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête et lavez votre visage, afin de ne pas faire voir aux hommes que vous jeûnez, mais à votre Père qui est présent dans le secret ; et votre Père, qui voit dans le secret, vous récompensera. (1)*

Dieu aime celui qui donne avec joie, dit S. Paul. (2) Le jeûne afflige la chair, mais réjouit l'esprit. Les saints Pères, quand ils parlent du jeûne, ont soin d'en faire voir les avantages, pour réjouir et encourager les fidèles. Le démon, le monde et la chair ont soin au contraire de ne nous montrer que le côté pénible du jeûne, pour nous décourager, pour nous priver de ses précieux avantages. Chaque jour du carême, dans la préface de la messe, la Sainte Eglise rappelle à tous ses enfants les merveilleux effets du jeûne dont *Dieu se sert*, dit-elle, *pour réprimer nos vices, pour élever notre esprit, pour nous donner la vertu et la récompense.*

---

## CHAPITRE VI

---

### Les repas des premiers chrétiens

S'il nous est d'une grande édification de connaître la manière de jeûner des premiers chrétiens, il ne nous sera pas moins utile de savoir comment ils se comportaient dans leurs repas.

« Mais le jeûne à part, dit encore Fleury, les repas des chrétiens étaient toujours accompagnés de frugalité et de modestie. On leur recommandait de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre : c'est Clément d'Alexandrie qui le dit ; de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la santé et pour la force nécessaire au travail ; de renon-

---

(1) S. Math., VI, 16-18. — (2) II Cor., IX, 7.



cer à tous les aliments exquis, à l'appareil des grands repas, et à tout ce qui a besoin de l'art du cuisinier.

» Ils prenaient à la lettre et comme une règle cette parole de S. Paul : *Il est bon de ne point manger de chair, et de ne point boire de vin.* C'était surtout aux femmes et aux jeunes gens que l'on recommandait *l'abstinence du vin*; et ceux qui en buvaient y mettaient toujours beaucoup d'eau. (1)

» S'ils mangaient de la chair de quelques animaux, c'était plutôt du poisson ou de la volaille, que de la grosse viande des bêtes à quatre pieds, qu'ils estimaient trop succulente et trop nourrissante; mais toujours ils s'abstenaient du sang et des viandes suffoquées, suivant la décision du concile des apôtres, qui s'est observée pendant plusieurs siècles. Encore trouvaient-ils les légumes comme les pois, les fèves et les lentilles, trop nourrissants pour ceux qui voulaient dompter leur chair; ils les réduisaient aux simples herbes avec le pain et l'eau, prenant encore à la lettre ce passage de Saint Paul : *Que celui qui est faible, mange des herbes.* (2) On remarque de l'apôtre S. Mathieu, qu'il ne vivait que d'herbes, de bourgeons et de graines.

» Il est vrai que cette abstinence n'était pas si extraordinaire alors qu'elle le serait aujourd'hui. Quoique le luxe des tables fût excessif, comme on voit dans les auteurs grecs et latins de ce temps-là, particulièrement dans Athénée, il n'était pas venu au point où il est aujourd'hui parmi nous.

» L'abstinence des Pythagoriciens était fort estimée, comme il paraît par l'exemple d'Apollonius de Tyane, et par les écrits de Porphyre. Horace, tout épicurien qu'il était, compte pour son ordinaire des légumes et des herbes, et ne promet autre chose à son ami qu'il prie à souper. L'empereur Auguste vivait le plus souvent de pain bis, de fromage, de figues, de dattes, de racines, de petits poissons. On trouvera une infinité d'exemples semblables.

---

(1) S. Jérôme ad Furiam. — Clément d'Alex., Pédag. 1. II, ch. 2. —

(2) Rom , XIV, 2. — Clément d'Alex., ibid., ch. 1.

» Il était ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas, le soir après que toutes les affaires étaient expédiées, et que chacun était retiré chez soi : c'était le souper ou la cène. Pour ce qu'ils appelaient *Prandium*, c'était plutôt un déjeuner, qu'un dîner à notre manière, puisque ce n'était qu'un repas léger pour se soutenir le long de la journée, et plusieurs n'en faisaient point. On compte entre les excès de Vitellius, qu'il faisait souvent quatre repas, et toujours trois.

» Les chrétiens vivaient au moins comme les païens les plus sages et, par conséquent, n'usaient que d'aliments fort simples, plutôt de ce qui se mange sans feu et sans apprêt, que ce qu'il faut cuire, et ne faisaient au plus que deux repas; condamnant absolument, suivant la doctrine des apôtres, ces collations après souper, appelées *commessations*, qui faisaient passer les nuits en débauches. Le repas, quelque simple et quelque léger qu'il fût, était précédé et suivi de grandes prières ecclésiastiques; et Prudence a fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siècles est bien marqué.

» Les chrétiens ne mangeaient point avec les hérétiques et les autres excommuniés, ni même avec les catéchumènes; mais ils mangeaient quelquefois avec les infidèles pour ne pas rompre avec eux toute société.» (1)

S. Paul écrivait aux Corinthiens : *Si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur, vous ne devez pas même manger avec lui,* (2) parce que c'est un pécheur public.

---

---

## CHAPITRE VII

---

### Parallèle entre les repas des païens et des chrétiens

Clément d'Alexandrie, mort en 217, trace le portrait suivant des païens de son temps : « Tout ce qui marche

---

(1) Mœurs des chrétiens, ch. X. — (2) I Cor., V, 11.

sur la terre, tout ce qui nage dans les eaux, tout ce qui vole dans l'immensité des airs suffit à peine à leur glotonnerie. Ces hommes se sont tout entiers transformés en une bouche et une mâchoire. »

Dans son *Histoire générale de l'Eglise*, (1) l'abbé Darras s'exprime ainsi avec beaucoup de justesse : « L'abstinence chrétienne formait avec de telles mœurs un contraste qu'on ne saurait trop remarquer. En soi, disait Clément d'Alexandrie, il est indifférent de se nourrir d'une chose plutôt que d'une autre. Mais la lutte que Jésus-Christ était venu apporter sur la terre était celle de la mortification contre la sensualité, du mépris des jouissances de ce monde contre toutes les convoitises, du principe spirituel enfin contre le plus grossier et le plus abrutissant matérialisme. Les chrétiens donc, au milieu de ce débordement d'un luxe effréné et corrompeur qui entraînait l'empire romain vers une décadence prématurée, ne prenaient que deux repas par jour. Le matin, du pain sec et de l'eau leur suffisaient.

» L'ivresse était devenue une sorte d'état habituel et social ; les chrétiens, comme aujourd'hui dans les contrées où l'ivrognerie est passée à l'état de fléau public, *s'abstenaient*, la plupart du temps, *de l'usage même légitime du vin*. Non pas cependant qu'avec les Encratiques ils aient jamais poussé le rigorisme jusqu'à proscrire le vin comme une boisson défendue par la loi du Christ. Clément d'Alexandrie les justifie de cette accusation, (2) aussi absurde vis-à-vis des premiers chrétiens, qu'elle pourrait être de nos jours vis-à-vis des *sociétés de tempérance*. C'est le privilège immortel de la sainte Eglise catholique d'avoir toujours également protégé la véritable doctrine et contre les excès de ceux qui exagèrent l'austérité, et contre le relâchement de ceux qui en réduisent démesurément les obligations. Ainsi Clément d'Alexandrie, à l'exemple de S. Paul, s'élève contre les abus.

---

(1) T. VII, 495. — (2) Pédag., l. II, ch. 2.

auxquels, en certaines occurrences, donnaient lieu les agapes chrétiennes. » (1)

S. Paul écrivait en effet aux Corinthiens : *Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la cène du Seigneur. Car chacun se hâte de manger son souper en particulier, sans attendre les autres; et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger? ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres? Que vous dirai-je sur cela? vous en louerai-je? Non, je ne vous loue pas en cela.* (2)

---

---

## CHAPITRE VIII

---

### Parallèle des religieux juifs et des religieux chrétiens

Il y a dans la pratique de chaque vertu deux degrés : le degré ordinaire qui est de précepte pour tous, et le degré de perfection qui est de conseil seulement. De même, dans la religion chrétienne, qui embrasse la pratique intégrale de toutes les vertus, on distingue deux états : l'état ordinaire et l'état de perfection.

L'état ordinaire est l'état de ceux qui se contentent d'observer les commandements de Dieu et de l'Eglise, en se servant des moyens que Dieu a strictement commandés. L'état de perfection est l'état de ceux qui, pour mieux observer les commandements, font profession d'observer encore les conseils évangéliques, en se servant, en sus des moyens ordinaires de salut, de moyens spéciaux que Dieu a recommandés. L'état ordinaire est la base nécessaire à tous et à chacun; l'état de perfection en est le couronnement, nécessaire, non pas à tous et à chacun en particulier, mais à l'édifice tout entier pour son complément, pour sa beauté et pour sa solidité.

---

(1) Pédag., ch. 4. — (2) I Cor., XI, 21-22.

Dieu fait tout avec sagesse, avec poids et mesure. La plante, avant d'arriver à sa perfection, ornée de fleurs et couronnée de fruits, n'a-t-elle pas été d'abord un germe modeste déposé dans la terre, lequel ensuite s'est développé et a grandi? Les faibles clartés de l'aurore ne précèdent-elles pas l'éclat radieux du soleil?

Dans l'ordre moral, la Loi ancienne a été la figure de la Loi nouvelle; la religion de Moïse fut la préparation de la religion de Jésus-Christ.

Le Nazaréat était l'état de perfection de la religion de Moïse et l'image de l'état religieux du christianisme. Les Nazaréens étaient les figures, les types de nos moines et de nos religieux. Les femmes étaient admises au Nazaréat aussi bien que les hommes. L'état religieux moderne embrasse pareillement des hommes et des femmes, appelés primitivement *moines* et *moniales*, et aujourd'hui plus communément *religieux* et *religieuses*.

Les trois obligations des Nazaréens étaient : 1<sup>o</sup> l'abstinence totale de vin, de boisson enivrante et de tous les produits de la vigne; 2<sup>o</sup> la chevelure non coupée; 3<sup>o</sup> la pureté légale qui leur interdisait l'approche d'un mort. Les moines ou religieux chrétiens ont de même trois obligations qui sont : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance parfaites. Les obligations des Nazaréens étaient le résultat d'un vœu. Les trois obligations des moines ou religieux sont également contractées par vœu. Ce vœu était perpétuel ou temporaire pour les Nazaréens. Il en est de même parmi les religieux chrétiens.

Dès le principe, Dieu donna aux Nazaréens un signe qui les faisait reconnaître et les distinguait du commun des hommes : c'était la longue chevelure. Plus tard nous voyons aussi apparaître un habit particulier. Il en est de même pour les religieux du christianisme. Le signe distinctif extérieur fut d'abord la chevelure courte avec la couronne monacale pour les hommes; la chevelure courte avec le voile pour les femmes.

Primitivement toutes les femmes chrétiennes portaient le voile par modestie, du moins à l'église, selon le précepte de

Saint Paul. Plus tard, les religieuses le conservèrent, par esprit de simplicité et de pauvreté, pour ne pas devenir esclaves de la mode. Dans le principe, l'habit des religieux n'était pas différent de celui du commun du peuple; c'était l'habit long et ample qui cachait les formes du corps; il était retenu par une ceinture ou cordon. Ici encore, les religieux seuls le conservèrent par modestie, par esprit de simplicité et de pauvreté, pour ne pas devenir esclaves de la mode, qui est pour les autres hommes et surtout pour les femmes une occasion d'immodestie, souvent de dépenses folles et une servitude ruineuse, une vraie tyrannie.

L'état du Nazaréat a subsisté chez les Juifs à travers tous les siècles et toutes les révolutions jusqu'à S. Jean-Baptiste. L'Eglise chante en effet le jour de la nativité du Précurseur : *Cet enfant sera appelé Nazaréen; il ne boira ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer; et il ne mangera rien d'impur, dès le sein de sa mère.* Le Nazaréat a atteint sa plus haute perfection, son apogée avec Jésus-Christ sur la croix, quand il a accompli le dernier iota de la Loi ancienne et qu'il a posé, cimenté et scellé par son dernier soupir la pierre angulaire qui relie les deux Testamen's par la base et par le faite ou couronnement; puisqu'il est *la tête de l'angle, caput anguli.*

Dans la suite des temps, il s'est formé à côté du Nazaréat différentes institutions plus ou moins semblables, selon l'inspiration de Dieu, pour accomplir ses desseins, et pour subvenir aux besoins de son peuple. Il y eut d'abord le ministère prophétique et les écoles des prophètes. On fait remonter l'institution des Réchabites presque jusqu'à Moïse. Ces diverses formes de l'état de perfection se continuèrent sous les noms divers d'Esséniens, d'Assidéens, de Thérapeutes, jusqu'à l'établissement du christianisme.

Nous verrons aussi, dans le christianisme, l'état de perfection, l'état religieux, former des ordres nombreux avec des noms divers, selon que Dieu l'inspire pour sa gloire et pour l'utilité du peuple chrétien.

Sous l'ancienne Loi, comme sous la Loi de l'Évangile, la perfection morale consiste dans la charité parfaite. Les

moyens d'atteindre cette perfection ont toujours été de deux sortes : les uns négatifs, dont le but est d'écarter les obstacles qui s'opposent à la parfaite observation de la loi de Dieu ; les autres positifs, qui nous fournissent les secours nécessaires à cette observation.

Parmi les moyens négatifs, nous en voyons surtout deux que Dieu a toujours recommandés aux hommes d'une manière particulière : *ce sont l'abstinence de vin et l'abstinence de viande*. Nous avons vu cette double abstinence pratiquée déjà au paradis terrestre par nos premiers parents, même avant la chute, comme préservatif. Nous l'avons vue pratiquée par tous les hommes jusqu'après le déluge. Au pied du Sinaï, nous avons entendu Dieu proclamer l'abstinence non seulement de vin mais de toute boisson enivrante et de tout produit de la vigne, comme le moyen choisi et agréé par lui pour se sanctifier et se consacrer au Seigneur. Il n'est pas fait mention de l'abstinence totale de la chair des animaux ; mais la Loi défendait l'usage de la chair de certains animaux réputés impurs. C'était donc l'abstention partielle de la chair des animaux. Mais nous retrouvons l'abstinence totale de viande comme de vin chez les Esséniens et les Thérapeutes, répandus dans la Judée et l'Égypte. Nous trouvons cette double abstinence en honneur chez les apôtres, parmi les premiers chrétiens. Les moines la continuent.

---

---

## CHAPITRE IX

---

### Les ascètes et les vierges

Quoique les premiers chrétiens en général s'abstinssent de viande et de vin, cette coutume, si salutaire qu'elle fût, ne parvint pas à supprimer tous les abus. Car, d'après S. Paul, il y avait encore des ivrognes, qui ne s'étaient pas sérieusement convertis ou qui étaient retombés. Mais la vie du grand nombre des fidèles était extrêmement édifiante.

Or, parmi ces chrétiens si fervents, plusieurs tendaient à une perfection plus grande. On les appelait alors les *ascètes* et les *vierges*. « Il y avait, dit Fleury, des chrétiens qui, sans y être obligés, pratiquaient volontairement tous les exercices de la pénitence pour imiter les prophètes et S. Jean-Baptiste, et pour s'exercer à la piété, comme dit S. Paul, en châtiant leur corps et le réduisant en servitude. On les appelait *ascètes*, c'est-à-dire *exercitants*. Ils s'enfermaient d'ordinaire dans des maisons où ils vivaient en grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquèrent la xérophagie, ou nourriture sèche, et les jeûnes renforcés de deux ou trois jours de suite, ou plus longs encore. Ils s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit ; à lire assidûment l'Écriture sainte, et à prier le plus continuellement qu'il était possible. Plusieurs de ces ascètes ont été de grands évêques et des docteurs fameux. Origène a mené la même vie, et l'a marquée comme un état distingué entre les chrétiens.

» Il y avait un grand nombre de filles qui consacraient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parents, soit de leur propre mouvement. Elles menaient une vie ascétique et on ne comptait pour rien la virginité, si elle n'était soutenue par une grande mortification, par le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles et les oraisons continues.

» Dans ces premiers temps, les vierges consacrées à Dieu demeuraient la plupart chez leurs parents, ou vivaient en leur particulier deux et trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avaient leur place séparée du reste des femmes. Si quelqu'une violait sa sainte résolution pour se marier, on la mettait en pénitence. (1)

» Les veuves qui renonçaient aux secondes noces, vivaient à peu près comme les vierges, dans les jeûnes, dans

---

(1) Mœurs des chrétiens, ch. XXVI.



les oraisons et les autres exercices de la vie ascétique. Mais elles n'étaient pas si enfermées, parce qu'elles s'appliquaient aux œuvres extérieures, comme à visiter et à soulager les malades et les prisonniers, particulièrement les martyrs et les confesseurs de la foi ; à nourrir les pauvres, à retirer et servir les étrangers, à enterrer les morts, et généralement à toutes les œuvres de charité.

» On choisissait pour diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire de 60 ans. Cet âge fut depuis réduit à 40 ans, mais c'étaient toujours les veuves les plus sages et les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnait aussi quelquefois cette charge à des vierges, et alors on leur donnait aussi le nom de veuves. Leur charge était de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie ou quelque autre misère rendaient dignes du soin de l'Eglise. Elles instruisaient celles qui étaient catéchumènes, ou plutôt répétaient les instructions du catéchisme. Elles les présentaient au baptême, et conduisaient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque temps, pour les dresser à la vie chrétienne. Dans l'église elles gardaient les portes du côté des femmes et avaient soin que chacune fut placée à son rang et observât le silence et la modestie.(1)

» Pour achever le tableau de ce premier temps, il faut encore dire un mot des pasteurs et des ministres de l'Eglise. Le grand nombre d'évêques que nous voyons pendant les trois premiers siècles à Rome et à Jérusalem, donne sujet de croire que la plupart ont été martyrs ; et jusqu'à l'an 600, il n'y a guère que six ou sept Papes qui ne soient pas reconnus pour saints. La majeure partie des évêques dont l'histoire fait mention pendant les premiers siècles, sont remarquables par leurs vertus.

» La plupart des clercs menaient la vie ascétique, n'usant que de légumes et d'aliments secs, jeûnant souvent et pratiquant les autres austérités, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvait permettre. Surtout la continence

---

(1) Mœurs des chrétiens, ch. XXVII

était fort recommandée aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariés. Car comment aurait-on trouvé entre les Juifs et les païens qui se convertissaient tous les jours des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à un âge mûr? Mais quand celui qu'on faisait évêque avait encore sa femme, il commençait dès lors à ne plus la regarder que comme sa sœur, et l'Eglise latine a toujours fait observer la même discipline aux prêtres et aux diacres.

» Tous les clercs jusqu'aux évêques vivaient pauvrement, ou du moins simplement, comme des gens du commun, sans que rien les distinguât à l'extérieur. Les pasteurs et les clercs ne se rendaient pas moins aimables par leur charité et leur application à leur office, que vénérables par leurs autres vertus. Qui pourra s'étonner après cela de l'affection et du respect que les fidèles leur portaient? » (1)

Cependant, malgré tant de vertus, l'Eglise eut la douleur de voir des défections et de grands pécheurs, non seulement parmi les simples fidèles, mais même parmi les ascètes et les vierges, ainsi que parmi les évêques et les prêtres. Rappelons-nous que, sur douze apôtres, instruits et formés par Jésus Christ lui-même, il y eut un Judas pour le trahir, que S. Pierre le renia et que les autres apôtres l'abandonnèrent. O profondeur de la faiblesse de l'homme!

Or, ces ascètes, ces vierges, ces évêques, ces prêtres, ces clercs, outre les pratiques et les abstinences de chair et de vin communes aux fidèles, s'assujettissaient à des prières, à des mortifications beaucoup plus grandes, et cela au milieu de travaux incessants et de dangers continuels.

---

(1) Mœurs des chrétiens, ch. XXXII.

## CHAPITRE X

---

### Les moines et les moniales d'Orient

Nous avons vu les ascètes chrétiens chercher la solitude dans les campagnes et s'établir en particulier dans le voisinage d'Alexandrie en Egypte. Plus tard, soit pour fuir la persécution, soit pour trouver une retraite plus éloignée du monde, ils se retirèrent dans des déserts. Quelques-uns y passèrent toute leur vie, comme S. Paul, premier ermite, qui y resta 90 ans. Il avait vécu des fruits d'un palmier; il s'habillait de ses feuilles, et il buvait l'eau d'une source. Dans la suite, Dieu lui faisait apporter chaque jour par un corbeau la moitié d'un pain. Cette nourriture providentielle lui fut continuée pendant soixante ans. Il mourut à l'âge de 113 ans.

S. Antoine, ayant mené quelque temps la vie ascétique, près du lieu de sa naissance, se retira aussi dans le désert, pour s'éloigner de toutes les tentations du monde et s'exercer avec plus de liberté à l'acquisition des vertus et au service de Dieu. Il fut le premier qui réunit des disciples autour de lui dans ces vastes solitudes. C'est pour cette raison qu'il est appelé le patriarche des solitaires. Ses vertus et ses miracles jetèrent un tel éclat qu'une multitude de chrétiens vinrent se mettre sous sa conduite. On ne les nomma plus simplement ascètes, quoiqu'ils menassent la même vie; on les appela *moines*, c'est-à-dire solitaires, ou *ermites*, soit habitants du désert. Les uns vivaient en communauté dans des monastères; on leur donnait le nom de *cénobites*. D'autres, après une longue épreuve, étaient autorisés à habiter dans des cellules tout à fait isolées et éloignées : c'étaient les *anachorètes*.

S. Antoine, dont les exemples faisaient toute la règle de ses disciples, passait les jours et les nuits dans la prière, la lecture de l'Écriture sainte, travaillant de ses mains pour reposer son esprit, luttant avec les démons et conservant

toujours la joie du Seigneur. Il donnait très peu de temps au sommeil et encore moins au repas, afin de gagner davantage pour le ciel. « Il ne mangeait que peu de pain assaisonné de sel et *ne buvait que de l'eau pure*, une fois le jour seulement, après le soleil couché; encore passait-il quelquefois deux ou trois jours sans rien prendre, » comme le raconte S. Athanase, archevêque d'Alexandrie, qui fut quelque temps son disciple et qui a écrit sa vie. Il mourut âgé de 105 ans. Quoiqu'il eût pratiqué tant et de si longues pénitences, il conserva jusqu'à sa mort toutes ses dents; sa vue n'avait point diminué; ses jambes étaient encore fermes et son corps robuste.

« S. Antoine, S. Hilarion, S. Pacôme et ceux qui les imitèrent, ne prétendirent pas introduire une nouveauté, ou renchérir sur la vertu de leurs Pères. Ils voulurent seulement conserver la tradition de la pratique exacte des préceptes et des conseils de l'Évangile, qu'ils voyaient se relâcher de jour en jour parmi les chrétiens. Après la conversion de l'empereur Constantin et la fin des persécutions, une foule de païens avaient embrassé la religion de Jésus-Christ, et dans cette multitude de nouveaux convertis il y avait bien des causes de relâchement de la ferveur primitive. Les moines se proposaient pour modèles les ascètes qui les avaient précédés, les disciples de S. Marc. Ils se proposaient de suivre les traces des premiers chrétiens et des apôtres.

» Leur jeûne continuel tendait premièrement à dompter l'intempérance; puis à prévenir les tentations d'impureté, et à rendre l'esprit plus libre et plus propre à s'appliquer aux choses célestes. Mais ils usaient d'une telle discrétion, qu'ils se conservaient des forces suffisantes pour travailler continuellement et dormir peu, sans toutefois ruiner leur santé, en sorte qu'ils vivaient très longtemps sans maladies. *Les Vies des Pères du désert* nous en marquent un grand nombre qui ont vécu 80 ou 90 ans, et plusieurs jusqu'à 100, et quelques-uns même au-delà. On voit principalement ces exemples parmi les moines égyptiens, qui étaient reconnus pour les plus sages de tous; et qui, après de mûres délibé-

rations, fondées sur de longues expériences, avaient borné le jeûne à manger tous les jours après none (3 heures après-midi) deux petits pains de six onces chacun et à *ne boire que de l'eau.* » (1)

« Il y avait des moines qui travaillaient à la campagne, soit pour eux, soit en se louant, comme d'autres ouvriers, pour la moisson et les vendanges. Des plus parfaits, trouvant trop de dissipation à ces espèces de travaux, demeuraient enfermés dans leurs cellules et faisaient des nattes de jonc, des paniers et d'autres ouvrages semblables, qui ne les empêchaient point de méditer les saintes Écritures et d'avoir l'esprit toujours appliqué à Dieu. Il n'y en avait point qui n'eussent quelque occupation du corps, au moins de transcrire des livres. » (2)

« La sainteté de la vie monastique fut d'un tel éclat, qu'en peu de temps il y eut par tout l'Orient plusieurs milliers, non seulement de moines, mais de monastères. Il y eut aussi des monastères de filles, même dans les déserts, où elles demeuraient assez proche des moines pour tirer un secours réciproque de ce voisinage, et assez loin pour éviter tout péril et tout soupçon. » (3)

« Les évêques qui firent vivre leurs clercs en communauté, prirent pour modèle la vie des moines et s'y conformèrent autant que la vie active du clergé le pouvait permettre. » (4)

« Le vrai usage de la vie monastique était de conduire à la plus haute perfection les âmes pures qui avaient gardé l'innocence du baptême, ou les pécheurs convertis, qui voulaient se purifier par la pénitence. C'est pour cela qu'on y recevait des personnes de tout âge et de toute condition : de jeunes enfants que leurs parents offraient, pour les dérober de bonne heure aux périls du monde ; des vieillards qui cherchaient à finir saintement leur vie ; des hommes mariés dont les femmes consentaient à mener la même vie de leur côté. » (5)

---

(1) Fleury, Mœurs des chrétiens, ch. II, 205. — (2) Ibid., 206. — (3) Ibid., 210. — (4) Ibid., 211. — (5) Ibid., 211.

## CHAPITRE XI

---

### Le régime alimentaire des moines et des moniales

Dans son magnifique ouvrage intitulé *Les Moines d'Orient*, le R. P. Besse, religieux bénédictin de Ligugé, nous donne des détails très circonstanciés et très intéressants sur leur régime alimentaire. Quelques extraits aideront et suffiront à notre but.

« Leur régime alimentaire, dit cet auteur, était d'une irréprochable simplicité; il se composait de ce qu'on trouvait dans le pays. Les mets recherchés ne figuraient point sur la table. Excluaient-ils la viande et les poissons d'une manière absolue? S. Epiphane, qui connaissait les traditions monastiques de l'Orient, déclare que sur ce point la coutume n'était pas uniforme. Quelques-uns s'abstenaient complètement de toute espèce de chair, même de celle des poissons; ils n'acceptaient rien de ce qui venait de l'animal, ni œufs, ni lait, ni fromage. D'autres ne s'interdisaient que la viande des quadrupèdes et mangeaient sans la moindre difficulté poissons, oiseaux, œufs et laitage. (1)

« S. Basile, surtout au début de sa retraite dans la vallée de l'Iris, se contentait de fort peu de chose : du pain, *de l'eau*, un ragoût préparé avec des légumes, constituaient tous ses repas. Son ami, S. Grégoire de Nazianze, avoue que ce n'était pas très appétissant. L'abbé Marin, dans son histoire des *Moines de Constantinople*, dit que leurs mets les plus ordinaires étaient les fruits des arbres, les légumes et en particulier les fèves. *Ils buvaient habituellement de l'eau*. On leur permettait à certains jours le poisson, les œufs, le lait, le fromage et le vin. » (2)

« La frugalité des moines syriens causait quelque frayeur à S. Jean Chrysostome, lorsqu'il songeait à les rejoindre. Il se demandait avec une certaine anxiété si on lui donnerait

---

(1) *Les Moines d'Orient*, par D. Besse, p. 303. — (2) *Ibid.*, p. 305.

du pain frais, s'il pourrait se contenter d'une maigre ration de légumes, assaisonnés avec l'huile qui devait brûler dans sa lampe; mais l'expérience lui fit apprécier cette cuisine; elle finit par sembler excellente. *L'eau pure*, le pain, les légumes, les herbes des champs et les baies cueillies sur les arbustes, lui parurent faciles à digérer. L'estomac se fatiguait moins. Il n'y avait pas à refaire dans un sommeil prolongé des forces épuisées par une assimilation pénible. Rien ne convenait mieux à des hommes, dont les journées devaient être si bien remplies. » (1)

« S. Jérôme constate lui aussi le temps que gagnaient les solitaires et les fatigues qu'ils évitaient en se contentant de fruits, d'herbes et de légumes. *St<sup>e</sup> Paule* ne se montrait pas moins austère. C'est à peine si, en dehors des jours de fête, elle ajoutait un peu d'huile aux légumes et au pain dont elle se nourrissait. *Le vin*, le lait, les poissons, les œufs, le miel et en général tous les aliments qui flattent le goût, cela va sans dire, ne figuraient jamais sur sa table. Le saint docteur, son maître, n'exigeait pas de tous la même frugalité. Les petits poissons étaient un régal qu'il permettait de temps à autre. A ceux qui auraient trouvé insuffisant ce régime parcimonieux, il n'aurait pas manqué de répondre que la régularité dans les repas et la sage lenteur avec laquelle l'homme satisfait son appétit, rendent l'alimentation beaucoup plus profitable. Car il en est de la nourriture comme de la pluie : pour avoir son efficacité, elle a besoin de descendre lentement dans l'estomac. » (2)

« On trouve sur la table des moines de Tabenne du pain, des fruits de palmier et d'autres arbres, des olives, diverses sortes de légumes, des lentilles et graines semblables, du fromage, des abâtis de viande, des herbes sauvages conservées dans la saumure. » (3)

« Le vin et la graisse n'étaient permis qu'aux malades; on les conservait à l'infirmerie. Quand les frères travaillaient loin du monastère, la bouillie de lentilles ou de farine faisait

---

(1) Les Moines d'Orient, 305. — (2) Ibid., 305. — (3) Ibid., 306.

la base de leur alimentation; ils y ajoutaient des herbes marinées dans l'huile que l'économe faisait préparer à cet effet en quantité considérable. » (1)

« Il y avait chaque jour deux repas à Tabenne, sauf les jours de jeûne. L'un se prenait à midi et l'autre le soir. Les vieillards, les enfants, ceux qui se livraient à un travail pénible, ou qui souffraient de la chaleur excessive, profitaient seuls du second.

» Les solitaires qu'on pourrait nommer *herbivores*, parce qu'ils ne mangeaient que des herbes crues, n'étaient pas rares à cette époque. Il y en eut au désert des Cellules, à Nitrie, à Scété et ailleurs en Egypte, sur les bords du Jourdain et en Palestine. Ceux de Mésopotamie, connus sous le nom de *moines pasteurs* ou mieux *paissants*, sont les plus célèbres. Ils se nourrissaient, comme les animaux des champs, de ce que la terre produit sans culture, c'est à-dire de fruits et d'herbes sauvages. » (2)

En résumé, selon l'expression de Dom Besse, « *la privation systématique de viande et de vin que s'imposaient les religieux constituait la règle générale, qui n'excluait pas certaines exceptions* ». (3)

---

## CHAPITRE XII

---

### La boisson des moines et des moniales

« *L'eau était la boisson ordinaire des moines.* Evagre recommandait instamment à ses disciples d'en user avec une grande modération. Car, disait-il, l'eau, quand elle est prise en quantité, occasionne des fantômes obsédants. Son maître, Macaire l'Egyptien, lui avait donné sur ce sujet une leçon très utile. Un jour où il était fatigué et altéré, il s'approcha pour demander à boire. « Qu'il te suffise de te mettre à

---

(1) Les Moines d'Orient, 307. — (2) Ibid., 309. — (3) Ibid., 291.



l'ombre, lui dit le saint abbé ; des hommes voyagent à cette heure sur terre et sur mer, et ils n'ont pas ce soulagement. » Ce lui fut une bonne occasion de s'entretenir avec lui de l'abstinence. Quelques-uns poussaient sur ce point la mortification jusqu'aux dernières limites, *en ne buvant jamais*. Tels furent Abbas de Télédan et un anachorète égyptien dont parle Postumianus. » (1)

« Il n'était pas absolument interdit de boire du vin. S. Athanase affirme, il est vrai, qu'on n'en trouvait pas dans les monastères de S. Antoine; S. Jérôme demanda à Népotien de s'en abstenir, ainsi que de toute boisson enivrante; l'abbé Pœmen déclare que cette boisson ne saurait convenir à des moines. Mais *quelques* solitaires d'Egypte en permettaient l'usage aux enfants, aux vieillards et aux infirmes. Les moines de Nitrie en buvaient quelquefois. Il était reçu d'en offrir aux hôtes et d'en boire en leur compagnie. Les personnes du monde qui donnaient l'hospitalité aux serviteurs de Dieu ne manquaient pas de leur en présenter. Ceux-ci devaient alors se montrer d'une réserve extrême. Lorsque l'abbé Macaire buvait soit chez lui, soit chez d'autres, il comptait le nombre de verres et s'imposait ensuite la privation complète d'eau durant un nombre égal de journées. » (2)

Nulle part donc, dans aucun monastère, nous ne constatons jusqu'à présent l'usage journalier du vin. Cela n'est pas surprenant, puisque chez les Juifs, même les gens du monde « n'en buvaient qu'en très petite quantité, toujours mêlé de beaucoup d'eau, et seulement dans les repas de cérémonie. »

C'est d'autant moins surprenant que « les premiers chrétiens s'en absteaient communément, ainsi que de viande, et lors même qu'ils savaient qu'on pouvait légitimement user de l'un et de l'autre, cependant ils auraient été surpris et offensés comme d'une chose insolite, contraire à la coutume, s'ils l'avaient vu faire ; et l'apôtre S. Paul ordonne de

---

(1) Les Moines d'Orient, 310. — (2) Ibid., 311.

tenir compte de ce scandale et de l'éviter ». Ce sont les paroles du vénérable Baronius.

Chez les moines, la règle ou plutôt la coutume générale voulut qu'ils s'abstinssent complètement de vin, sauf de rares exceptions et seulement dans certains monastères. Si l'on donnait quelquefois du vin à des enfants, c'était sans doute uniquement comme remède; puisque dans l'antiquité, comme nous l'avons vu, on savait très bien que le vin n'était pas utile aux enfants et aux jeunes gens. C'est ce que Clément d'Alexandrie enseignait dans la célèbre école chrétienne de cette grande ville à la fin du deuxième et au commencement du troisième siècle.

Si dans certains monastères on offrait aux étrangers du vin, dans les autres on ne présentait que de l'eau. « Lorsque les solitaires de Nitrie nous eurent aperçus, disent Rufin et Pallade, ils sortirent de leurs cellules comme les abeilles d'une ruche, et ils accoururent à notre rencontre joyeux et empressés; les uns portaient des vases d'eau, les autres les pains. » (1)

Arrêtons-nous ici un instant et élevons nos cœurs vers Dieu, le Créateur et le Restaurateur du genre humain, pour lui rendre de dignes actions de grâces en reconnaissant ses bienfaits. Le vieux monde romain allait s'abîmant de plus en plus dans les plaisirs de la table et surtout dans les excès du vin, et se plongeant dans la fange de toutes les voluptés. C'est pour préserver ce qui pouvait être préservé, pour guérir ce qui pouvait être guéri que notre miséricordieux Sauveur a suscité dans son Eglise ces exemples admirables de continence ou de chasteté, d'abstinence dans le manger et surtout dans le boire. Non seulement notre divin Sauveur a, par sa grâce, suscité ces grands exemples d'abstinence, mais il les a soutenus et il les a élevés au plus haut degré, semble-t-il, qui soit accessible à la nature humaine. C'est, en premier lieu, cet héroïsme de l'abstinence et de la continence qui, avec la grâce de Dieu, a réveillé dans l'hu-

---

(1) Les Moines d'Orient, 478.

manité décripité un reste régénérateur de sève et d'enthousiasme.

Secondement, Dieu voulut que ces exemples fussent donnés par l'élite des enfants de son Eglise, par les évêques, par les prêtres, par les diacres, par les autres membres du clergé, par les moines et les moniales, et par des hommes des rangs les plus élevés de la société. Quelle force dans les exemples des Docteurs de l'Eglise, tels que les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome; dans les Arsène, ancien précepteur de l'empereur Arcadius; les Olympiade, veuve d'un préfet de Constantinople; les Euphrasie, fille du premier dignitaire de l'empire, parente elle-même de l'empereur, Théodose le jeune!

En troisième lieu, pour compléter la force et l'efficacité de ces exemples, ajoutez la multitude de ceux qui les donnent. Dégoutées des turpitudes du monde et éprises des beautés de la vertu, des foules d'âmes généreuses, sorties de tous les rangs de la société, abandonnaient le siècle et embrassaient la vie monastique. Rufin raconte que la ville d'Oxyrhinque, dans l'Egypte Moyenne, ne comptait pas moins de 10,000 religieux et de 20,000 religieuses. (1)

Quatrièmement enfin, l'éclat de la sainteté et des miracles donnait à ces austérités leur plus haute sanction.

Or, dit le P. Besse, « les moines d'Orient sont les précurseurs des moines d'Occident. Le genre de vie des premiers, leurs règles, leur régime alimentaire ont servi de type aux seconds. » (2)

Mais n'oublions pas que Notre Seigneur compare son Eglise à un champ où l'ennemi sema de la zizanie dans le bon grain. Parmi cette multitude de moines, Satan sema aussi de la zizanie. S. Jérôme parle avec les plus grands éloges des cénobites et des anachorètes; puis il dit qu'il y a une troisième espèce de moines, qu'il appelle « le fléau de l'état religieux. Ce sont des gens fort dérégés et méprisés, vivant dans l'indépendance et au gré de leurs désirs. » (3)

---

(1) Vies des Pères, par Marin, T. I, p. 173. — (2) Les Moines d'Or., p. VII. — (3) Epist. ad Eustoch., XII, c. 15, cité par Canisius, V. 476.

## CHAPITRE XIII

---

### Les moines et les moniales d'Occident

Ce que nous avons dit des premiers chrétiens, des ascètes, des vierges, des veuves, des diaconesses et du clergé, s'applique à l'Occident aussi bien qu'à l'Orient. Les apôtres S. Pierre et S. Paul prêchèrent et établirent partout le même christianisme intégral, avec la pratique non seulement des préceptes, mais des conseils évangéliques. *Partout l'abstinence de viande et de vin fut mise en honneur.*

La ferveur des chrétiens s'était maintenue par les grâces extraordinaires que Jésus-Christ communiquait à son Eglise, par le souvenir et la prédication des Apôtres et de leurs disciples, par la crainte des persécutions sans cesse renaissantes et par les exemples des martyrs et des confesseurs de la foi.

Le démon, vaincu par la mort de Jésus-Christ sur le Calvaire, le fut une seconde fois par la mort de plusieurs millions de martyrs dans les arènes et les amphithéâtres de l'empire romain. La paix est enfin donnée à l'Eglise par Constantin.

Satan cependant ne désarme pas. Il va maintenant employer contre les fidèles son arme la plus ordinaire, le sensualisme, mille fois plus dangereux que les persécutions. Alors le Christ suscite des armées de moines, qui continuent la vie et la ferveur des premiers chrétiens. En faisant paraître sa croix lumineuse aux yeux de Constantin et de ses soldats, il avait dit : « Par ce signe vous vaincrez. » Il montre aux moines le même signe et leur adresse les mêmes paroles : Par la croix, par la mort à vous-mêmes, vous triompherez du démon du sensualisme.

« La persécution, dit Bossuet, fit moins de solitaires que la paix et le triomphe de l'Eglise. Les chrétiens si simples et si ennemis de toute mollesse, craignaient plus une paix flatteuse pour les sens qu'ils n'avaient craint la cruauté des

tyrans. Les déserts se peuplèrent d'anges innombrables qui vivaient dans des corps mortels, sans tenir à la terre. » (1)

Dieu se servit de S. Athanase, ce glorieux athlète de la foi, pour faire connaître à Rome et à l'Occident les merveilles opérées par les moines en Orient. Deux fois la persécution le contraignit à se réfugier dans la Thébaïde, où il s'exerça lui-même à la vie monastique, et trois fois un ordre impérial l'exila en Occident, où il raconta les sublimes exemples de vertu dont il avait été l'heureux témoin dans les déserts d'Égypte. Ce fut en 340 qu'Athanase vint pour la première fois à Rome. Il avait amené avec lui deux d'entre les moines les plus austères de la Thébaïde, Ammonius et Isidore. La vue de ces saints religieux et les récits de l'illustre confesseur de la foi produisirent une profonde et salutaire impression dans la ville de Rome. La vie de Saint Antoine, mort depuis peu, que S. Athanase écrivit et qui fut répandue dans tout l'Occident, provoqua un véritable enthousiasme pour la vocation religieuse.

« Bientôt la ville et les environs de Rome se remplirent de monastères, rapidement peuplés par des hommes que distinguaient également la naissance, la fortune et la science, et qui y vivaient dans la charité, la sainteté et la liberté. » (2)

« De Rome, le nouvel institut que l'on qualifiait déjà de *religion* ou de *vie religieuse* par excellence, s'étendit à toute l'Italie. (3) Il s'implanta aux pieds des Alpes par l'influence d'un grand évêque, Eusèbe de Verceil († 370), qui avait, comme Athanase, glorieusement confessé la foi contre les Ariens et qui, exilé comme lui, avait été chercher dans la Thébaïde même les modèles que l'évêque d'Alexandrie avait révélés à Rome. C'est ainsi que la persécution arienne et l'exil des confesseurs de la foi faisaient voler et fructifier au loin la semence monastique. Revenu en Italie, Eusèbe donna le premier un exemple souvent imité depuis, et tou-

---

(1) Discours sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse, cité par Montalembert. Moines d'Occident. T. I, p. 58. Dans cette partie nous ferons de fréquents emprunts à cet illustre écrivain. —

(2) S. August. de Moribus ecclesiac., c. 38. — (3) Eucher. ad Valerian.

jours avec succès, celui de confier le soin du culte dans sa cathédrale à des moines. » (1)

« Du continent, le nouvel institut gagna rapidement les îles de la Méditerranée, et jusqu'à ces âpres rochers de la Gorgogne et de Capraja, où les moines, exilés volontairement du monde, allèrent prendre la place des criminels et des victimes politiques que les empereurs avaient coutume d'y reléguer. » (2)

Or c'était l'usage général chez les moines : « ils s'imposaient systématiquement l'abstinence de viande et de vin, » si chère aux premiers chrétiens.

---

---

## CHAPITRE XIV

---

### Les moines à Rome

« Il y eut donc dès lors, et pendant toute la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, à Rome et en Italie, un vaste et admirable mouvement vers la vie spirituelle et pénitente. L'esprit de Dieu souffla sur les âmes. Ce fut surtout au sein de la noblesse romaine que la parole d'Athanase tomba comme la foudre et qu'elle enflamma les cœurs. Ces fils des vieux Romains s'y précipitèrent avec le magnanime élan et la persévérante énergie qui avaient valu à leurs aïeux l'empire du monde.

» Autrefois, dit S. Jérôme, selon le témoignage de l'Apôtre, il y avait peu de riches, peu de nobles, peu de puissants parmi les chrétiens. Maintenant il n'en est plus ainsi. Ce n'est pas seulement parmi les chrétiens, c'est parmi les moines que se trouvent en foule les sages, les riches et les nobles. » (3)

« Ce qu'il devait rester de trop humain dans leurs âmes ulcérées, ils le purifiaient ainsi par des vertus inconnues de

---

(1) Brev. Rom. 16 déc. — (2) Les Moines d'Occident, par Montalembert, T. I, p. 151. — (3) Epist. XXIV, de ob. Paulinae. Ib. 152, 153.

leurs pères : l'humilité, la chasteté, la charité, le mépris de soi et la tendresse pour les misères d'autrui, l'amour d'un Dieu crucifié, dont tout pauvre, tout malade, tout esclave reproduisait l'image et les droits. Toutes ces divines beautés venaient raviver dans ces grands cœurs les mâles traditions d'austérité, d'abnégation, de sobriété et de désintéressement qui avaient brillé comme une auréole autour du berceau de leur antique splendeur.

» L'institut monastique leur offrait un champ de bataille où les luttes et les victoires de leurs aïeux pouvaient être renouvelées et surpassées pour une cause plus haute et contre des ennemis plus redoutables. Les grands noms dont la mémoire planait encore sur Rome dégénérée n'avaient combattu que des hommes, subjugué que des corps : leurs descendants entreprenaient de lutter contre les démons et de conquérir les âmes. » (1)

« La noblesse romaine transporte donc et reproduit à Rome un brillant échantillon des merveilles de la Thébaïde. Les vastes et somptueuses villas des sénateurs et des consulaires se changèrent en maisons de retraite presque en tout semblables à des monastères, et où les descendants des Scipion, des Gracchus, des Marcellus, des Camille, des Anicius, menaient dans la solitude une vie toute de sacrifice et de charité. Ceux qui portaient ces grands noms ne s'enfermaient pas toujours dans la retraite, mais ils s'honoraient du titre de moines, en prenaient le grossier habit, vendaient leurs biens ou les donnaient aux pauvres, couchaient sur la dure, jeûnaient toute leur vie et gardaient dans le ministère actif de la charité un régime aussi austère que celui du cloître. » (2)

Les moines d'Occident ne montrèrent pas moins de zèle que ceux d'Orient pour la vie pénitente et en particulier pour *l'abstinence de viande et de vin*. Bien des fois encore nous aurons l'occasion de le constater.

---

(1) S. Hieron. Epist. XXX. — (2) Champagny. De la charité chrétienne au IX<sup>e</sup> siècle, cité par Montalembert, ib. T. I, p. 155.

« On les voyait mêler à la pourpre sénatoriale leur manteau de bure grise et se faire plébéiens par le costume, en foulant aux pieds le respect humain, ce qui paraissait alors la plus difficile des victoires : car, dit S. Jérôme, on en connaît qui ont résisté aux tourments, mais qui cèdent à la honte. Ce n'est donc pas peu de chose pour un homme noble, éloquent, riche, d'éviter, dans les places publiques, la société des puissants pour se mêler à la foule, se confondre avec les pauvres, fréquenter les paysans, et de prince se faire peuple. » (1)

« Mais on admirait encore plus la métamorphose qu'avaient subie certaines grandes dames de Rome. Ces femmes, naguère si fières de leur noblesse et si raffinées dans leur délicatesse; qui, au dire de S. Jérôme, ne pouvaient faire un pas sans être portées en litière, et qui alors même ne pouvaient endurer les inégalités du terrain qu'on leur faisait traverser; qui trouvaient trop lourd le poids d'une robe de soie et fuyaient le moindre rayon de soleil comme un incendie, on allait les voir se consacrer aux travaux les plus durs, aux soins les plus rebutants. (2)

» Et maintenant, continue S. Jérôme, vêtues de robes viles et sombres, devenues en quelque façon plus fortes qu'elles-mêmes, elles préparent les lampes, allument le feu, balayent les pavés, nettoient les légumes, jettent les poignées d'herbes dans la marmite qui bout, mettent les tables, présentent à boire, servent les aliments, vont de toutes parts, tandis qu'un chœur de vierges immense partage leur demeure. Ne pourraient-elles pas imposer aux autres de tels offices? Mais elles ne veulent pas se laisser vaincre dans les travaux corporels par celles qu'elles dépassent dans la pratique des vertus spirituelles. » (3)

« Parmi les grandes maisons qui donnaient l'exemple de cette transformation chrétienne du patriciat romain, il faut surtout signaler la famille Anicia, qui remontait aux plus

---

(1) P. L. S. Hieron. Epist. LXVI, ad Pammach. n° 6. — Moines d'Occident, T. I, 155. — (2) P. L. S. Hieron. Epist. LXVI, ad Pammach. n° 13. — Moines d'Occident. Ibid., 156. — (3) S. Hieron., ibid., n° 13.



glorieux temps de la république et qui semble avoir été la plus riche et la plus puissante de Rome à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Elle comptait alors parmi ses membres le fameux Anicius Petronius Probus, qui était préfet du prétoire, c'est-à-dire le premier personnage de la cour après l'empereur, et dont le fils, Petronius, fut, selon quelques-uns, moine avant d'être évêque de Bologne. Elle devait produire plus tard les deux plus grands personnages de l'histoire monastique, S. Benoît et S. Grégoire-le-Grand; et dès lors, les deux plus illustres docteurs de l'Occident, S. Jérôme et S. Augustin, célébraient à l'envi la gloire d'une race où tout le monde semblait naître consul, mais qui avait donné encore plus de vierges au Christ que de consuls à la république. » (1)

---

---

## CHAPITRE XV

---

### Les moines en Italie, dans les Gaules, en Afrique, en Espagne, en Irlande

S. Ambroise fonda à Milan un monastère où les moines, comme en Orient, *s'abstenaient de viande et de vin*. Il prescrivit la même abstinence à sa sœur Ste Marceline et à ses compagnes, qui menaient à Rome la vie ascétique.

S. Hilaire de Poitiers, revenu de l'Orient, où il avait été exilé pour la foi, fonda avec le concours de S. Martin le célèbre monastère de Ligugé, où ces deux saints introduisirent la discipline des moines orientaux, *avec l'abstinence de viande et de vin*.

Devenu évêque de Tours, S. Martin s'empressa d'établir près de sa ville épiscopale le monastère de Marmoutier, où il fit régner la même abstinence, ainsi que dans les autres monastères dont il fut le fondateur. Déjà près de 2000 moines de la Gaule assistaient à ses funérailles.

---

(1) P. L. S. August. Epist, 179 de convers. Demetriad. — S. Hieron. Epist. ad Demetr. c. 2. — Moines d'Occident, Ib., 157.

Jean Cassien, auteur ascétique, fit plusieurs séjours dans les monastères de la Thébaïde, et créa vers 410 le couvent de Saint-Victor de Marseille.

Un peu avant, 405, S. Honorat en avait institué un non moins fameux dans l'île de Lérins, avec la règle de S. Maïcaire. D'autres ne tardèrent pas à surgir et à se peupler. C'est là que furent formés les plus saints évêques et les plus célèbres missionnaires de ce temps.

En Afrique, la vie religieuse eut pour promoteur l'infatigable S. Augustin, qui protégea toujours les couvents de Carthage, de Tagaste et d'Hippone. Il vécut lui-même avec ses prêtres selon les règles de la vie monacale. De l'Afrique, l'institution monastique passa en Espagne. Dans l'Occident aussi, et plus encore qu'en Orient, les couvents étaient des écoles et des établissements d'éducation. Saint Patrice, qui avait été formé au couvent de Saint-Martin de Tours et qui convertit l'Irlande, imprima la même direction aux maisons qu'il érigea. (1)

Or, en Occident, comme en Orient, *la discipline générale était que les moines s'abstinsent de viande et de vin*. Une exception était faite pour les malades; le vin leur était permis à titre de remède.

S. Isidore, archevêque de Séville en Espagne, docteur de l'Eglise, mort en 639, décrivant la vie des moines, dit : « Non seulement *ils s'abstiennent de viande et de vin* pour dompter leurs passions, mais de tout ce qui peut provoquer la gourmandise. » (2)

« Pendant 200 ans, les monastères des Gaules vécurent des traditions apportées de l'Orient par S. Athanase, Saint Eusèbe de Verceil et S. Hilaire de Poitiers, perfectionnées, vivifiées par les leçons et les exemples de S. Martin. Plus tard, ils embrassèrent la règle de S. Benoît. » (3)

---

(1) Voir Histoire de l'Eglise par Hergenroether. T. II, p. 592, n° 201.  
— (2) Lib. II, de Eccles. Offic. c. XV. Patrol. lat. T. 66, col. 623. —  
(3) S. Martin et son monastère de Ligugé, par Dom Chamard, Bénédictin de Ligugé. P. 107-108.

## CHAPITRE XVI

---

### S. Jérôme propage la vie monastique et l'abstinence totale

L'histoire monastique réclame la gloire de S. Jérôme. Nous n'avons pas à retracer ici toute la vie de ce grand docteur. Né en Dalmatie, il porta successivement à Rome, dans la Gaule, à Constantinople, les ardeurs de sa foi et l'infatigable activité de son esprit. Ce qui nous intéresse surtout, c'est le moine, le solitaire. Poussé vers la solitude par un attrait passionné et par la préoccupation de son salut, il fuit les vices de Rome; il va chercher un asile en Syrie, parmi les nombreux anachorètes qui faisaient de cette contrée la rivale de l'Égypte monastique.

Il se crée une sorte de citadelle dans le désert brûlant de Chalcis, sur les confins de l'Arabie. C'est là qu'il s'enferme dans l'étude de l'hébreu et du chaldéen, et qu'il se prépare à devenir le commentateur et le traducteur des saintes Écritures. C'est là qu'au milieu des oraisons, des austérités, des jeûnes excessifs qu'il s'imposait pour l'amour de son âme, il est poursuivi et harcelé de ces affreuses tentations dont il nous a laissé la description dans une lettre à Eustochium.

« Oh! que de fois moi-même, écrit-il, habitant ce désert, dans cette profonde solitude qui, brûlée par les rayons du soleil, n'offre aux moines qu'un redoutable séjour, je m'imaginai être parmi les délices de Rome! J'étais assis seul le cœur débordant d'amertume. Un sac repoussant couvrait mes membres déformés; une peau sèche offrait l'aspect d'une chair éthiopienne. Des larmes continuelles et de continuels gémissements; si parfois le sommeil triomphait de mes résistances et m'accablait, la terre nue meurtrissait mes os à peine reliés ensemble. Je ne dis rien de la nourriture et de la boisson, *puisque les moines usent d'eau froide jusque dans leurs maladies*, et que manger d'un aliment cuit, c'est du luxe.

» Moi-même donc qui, par crainte de l'enfer, m'étais condamné volontairement à cette prison, n'ayant plus pour compagnie que les scorpions et les bêtes féroces, j'étais souvent en pensée parmi les chœurs des jeunes filles. Les privations avaient rendu mon corps livide, et dans ce corps glacé fermentait une âme ardente; l'homme était mort par anticipation dans sa chair; seules bouillonnaient les flammes des passions. Dénué de tout secours, je me jetais aux pieds de Jésus, les arrosant de mes larmes et les essuyant avec mes cheveux; par des semaines entières de jeûne, je domptais les révoltes de la chair. Je n'ai pas honte d'avouer mon étrange misère; je déplore même de n'être plus ce que j'étais. Je me souviens d'avoir fréquemment prolongé mes cris la nuit après le jour, et n'avoir cessé de frapper ma poitrine, que la tranquillité ne revînt à la voix du Seigneur.

» Je redoutais ma cellule elle-même, comme un témoin de mes pensées. Implacable contre moi-même, je m'enfonçais seul dans les déserts. Partout où je rencontrais une vallée profonde, une montagne abrupte, une roche escarpée, c'était là le lieu de ma prière, la prison de cette misérable chair; et le Seigneur lui-même m'en est témoin, après avoir répandu d'abondantes larmes et tenu longtemps les yeux fixés au ciel, j'étais parfois comme transporté parmi les légions angéliques; et dans les élans de ma joie, je chantais : *Nous courons après vous à l'odeur de vos parfums.* » (1)

Dieu permit qu'il fut chassé de sa solitude par les accusations calomnieuses que sa qualité d'homme d'Occident excitait dans les esprits. C'est ainsi que la tempête transporte quelquefois des semences précieuses qui vont enrichir d'autres régions. Jérôme se réfugie successivement à Jérusalem; à Antioche, où il est ordonné prêtre, mais à la condition de n'être attaché à aucune Eglise et de continuer à vivre en moine; à Constantinople, où l'attire la renommée de S. Grégoire de Nazianze; à Rome, où il sert de secrétaire au grand pape Damase; à Alexandrie, d'où il va visiter les solitaires de la Thébaïde.

---

(1) Cant. I, 3. — S. Hieron. Epist. XXII, n° 7.

Enfin, en 385, il revient, pour ne plus la quitter, dans la Terre-sainte, et se fixe à Bethléem, où il se construit un petit monastère avec un hospice pour les pèlerins. Là, dans une étroite et pauvre cellule, il achève de traduire la Bible et donne à l'Eglise son édition officielle, connue sous le nom à jamais célèbre de *Vulgate*.

Pendant son séjour à Rome, il avait propagé le goût de la vie religieuse avec autant de zèle que de succès. A Bethléem, il continuait cet apostolat et ramenait d'Italie d'illustres et nombreuses recrues, dépouillées de tout leur avoir au profit des pauvres du Christ.

Mais son admiration pour la vie monastique ne l'aveuglait pas sur les vices et les abus qui se glissaient déjà parmi les cénobites. Nul n'a dénoncé, nul n'a flétri plus énergiquement que lui les faux moines, les faux pénitents, les fausses veuves et les fausses vierges.

La Providence s'était servie des grands exemples de Jérôme, de sa science extraordinaire, de ses nombreuses relations épistolaires, pour accréditer dans tous les pays la vie monastique avec son amour de la prière, du travail et de l'abstinence de viande et de toute boisson enivrante. Par la pratique du parfait renoncement à eux-mêmes pour suivre Jésus-Christ, les moines préparaient la régénération de la société. C'était le grain de froment choisi pour être mis en terre, afin qu'après s'y être transformé par toutes les mortifications, il portât les fruits les plus beaux, les plus abondants et les plus durables. Par la sainteté de leur vie, ils étaient la lumière du monde et le sel de la terre.

S. Jérôme fut le chef et l'oracle des cénobites de son temps. Aussi venaient-ils en grand nombre se grouper autour de lui. Il mourut octogénaire, en 420. (1)

---

(1) Les Moines d'Occident. T. I, p. 167-174.

## CHAPITRE XVII

---

### Disciples de Saint Jérôme

Une foule d'âmes d'élite n'avaient cessé de rechercher la direction de S. Jérôme, malgré les renoncements héroïques qu'il leur proposait pour arriver à la perfection. Ainsi :

*Marcella*, que S. Jérôme appelle « le modèle de la viduité et de la sainteté des Romains », fut la première des patriciennes qui eut le courage de professer la vie monastique à Rome même, après la visite de S. Athanase.

Dans son palais du mont Aventin, elle réunit, sous la conduite de S. Jérôme, les plus instruits d'entre les chrétiens et les plus pieuses d'entre les patriciennes. Elle passa ses dernières années dans sa villa suburbaine transformée en monastère. « Elle usait de vêtements pour se garantir du froid, écrit cet illustre docteur, et non pour mettre à nu les formes de son corps. Elle était modérée dans ses jeûnes et s'abstenait de viande; *du vin, elle prenait plutôt l'odeur que le goût*, à cause de la faiblesse de son estomac et de ses fréquentes infirmités. » (1)

C'est à *Marcella* que S. Jérôme adresse l'éloge de la noble *Asella* pour servir de modèle aux jeunes patriciennes de Rome. « Renfermée dans les étroites limites d'une cellule, écrit-il, elle jouissait de l'immensité du paradis. La même terre nue lui servait d'oratoire et de couche. Le jeûne était sa récréation; l'abstinence, sa nourriture. Quand l'épuisement de ses forces, et non un désir sensuel, la contraignait à manger, *elle se contentait de pain, de sel et d'eau froide*, excitant plutôt la faim que l'apaisant.

» Bien qu'elle se repût toute l'année d'un jeûne continu, restant quelquefois deux ou trois jours sans rien prendre, elle redoublait d'ardeur pendant le carême. Elle passait alors des semaines entières sans manger, et conservait un

---

(1) P. L. S. Hieron. Epist. 126 ad Principiam, n° 3, 4, 5.

visage toujours riant. Elle était parvenue de la sorte à sa 50<sup>e</sup> année sans éprouver un mal d'estomac, sans avoir une douleur d'entrailles.

» La terre sèche qui lui servait de lit n'avait nullement brisé ses membres. Le rude sac qu'elle portait sur la peau, n'avait laissé ni senteur désagréable, ni pénible dureté. Saine de corps, plus saine encore d'âme, elle prenait la solitude pour un lieu de délices. Au sein d'une tumultueuse cité, elle avait trouvé le désert des moines. » (1)

Vers le même temps (394), une dame romaine de la première noblesse, *Furia*, étant restée veuve, jeune et sans enfant, s'adressait à Jérôme pour demander des avis sur son état; elle voulait garder le veuvage, malgré son père et ses proches, qui la pressaient de se remarier.

Dans sa réponse, S. Jérôme lui dit entre autres : « Je ne cesserai de vous le répéter : marchez sur les traces de votre sainte mère dont je ne puis me souvenir sans avoir aussitôt dans la pensée sa ferveur pour le Christ, sa pâleur causée par les jeûnes, ses largesses pour les pauvres.

» Je n'entends pas condamner les aliments créés par Dieu pour que nous en usions avec actions de grâces; je veux seulement retirer aux jeunes personnes l'aiguillon de la volupté (*le vin*). Les fournaises de l'Etna, la forge de Vulcain, le Vésuve et l'Olympe ne brûlent pas d'autant de feux que les moelles de la jeunesse imbibées de vin et enflammées par les viandes.

» Qu'est-ce que les jeunes gens doivent éviter dans l'alimentation? — Et d'abord, si la force de l'estomac le permet, *ne buvez que de l'eau*, qui de sa nature est quelque chose de très rafraîchissant. Si la faiblesse du tempérament ne le permet pas, écoutez cette parole adressée à Timothée : *Usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités.* (2)

» Evitez ensuite les aliments échauffants, quels qu'ils soient; je ne parle pas seulement des viandes, sur lesquelles

---

(1) P. L. S. Hieron. Epist. 25 ad Marcell. — (2) I Timoth., V, 25.

S. Paul a porté cette sentence : *Il est bon de ne pas boire du vin et de ne pas manger de la chair* ; mais dans les légumes même (pois, haricots, lentilles), il faut éviter ceux qui gonflent ou qui sont lourds : sachez que rien ne convient à la jeunesse chrétienne comme l'usage des légumes et des herbes. C'est pour cela que l'Apôtre dit ailleurs : *Que celui qui est faible, mange des légumes*. La chaleur excessive du corps sera ainsi tempérée par des aliments froids. Pour dire toute ma pensée, rien n'enflamme le corps et n'excite ses révoltes, comme une nourriture mal digérée et les renvois qu'elle provoque. Tout ce qui peut conduire à de coupables désirs, regardez-le comme un poison.

» La sobriété dans les repas, un appétit jamais entièrement satisfait sont préférables à des jeûnes de trois jours ; mieux vaut de beaucoup prendre un peu chaque jour que de se rassasier pleinement de temps à autre. La meilleure pluie est celle qui descend doucement sur la terre ; de subites et violentes averses ruinent les champs, en entraînant les terres. » (1)

---

## CHAPITRE XVIII

### Disciples de Saint Jérôme

(Suite)

Mais la plus illustre de toutes est *Paule* (401). Le plus noble sang de Rome coulait dans ses veines. « Toutes les fois, dit ce saint docteur, qu'elle était tourmentée par les infirmités de son corps si frêle, débilité encore par son incroyable abstinence et ses jeûnes multipliés, elle avait constamment à la bouche : *Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir enseigné les autres, je n'encoure moi-même la réprobation*. (2) *C'est un bien de ne pas boire de vin et de ne pas manger de viande*. Parmi les aiguillons de la douleur

---

(1) P. L. S. Hieron. Epist. 54, nos 6, 9, 10, 11. — (2) I Cor., IX, 27.



qu'elle supportait avec une admirable patience, elle disait, comme voyant les cieux ouverts au-dessus de sa tête : *Qui me donnera les ailes de la colombe, et je volerai et je me reposerai.* (1)

» Elle fut d'une telle abstinence qu'elle dépassait presque la mesure; elle contracta des infirmités par l'excès de son travail et de ses jeûnes. Excepté les jours de fête, à peine prenait-elle un peu d'huile dans ses aliments. *Je vous laisse à juger si elle usait du vin, des autres liqueurs, des poissons, du lait, du miel, des œufs et des autres choses flattant le goût.*

» Aucune des jeunes vierges, avec un corps sain et vigoureux, ne porta l'abstinence aussi loin qu'elle, quoique affaiblie par les infirmités et la vieillesse. Au mois de juillet, par des chaleurs brûlantes, elle fut saisie d'une fièvre mortelle; mais, après que nous avons désespéré, elle reprit un peu par la miséricorde de Dieu.

» Les médecins lui conseillèrent alors de mêler un peu de vin pour réparer ses forces. Je priai secrètement le saint pontife Epiphane de l'exhorter, de la forcer même à boire du vin. Mais comme elle était très clairvoyante, elle devina promptement le piège; et, souriant, elle dit que c'était moi qui parlais par la bouche de l'évêque. Comme je demandais ensuite au bienheureux pontife s'il avait réussi à lui faire accepter un peu de vin, il me répondit : Elle a presque persuadé à un vieillard comme moi de ne plus en boire une goutte. » (2)

Dans les quatre monastères fondés par elle à Bethléem, *on ne buvait que de l'eau*, dit S. Jérôme, et on ne mangeait aucun aliment cuit. Aux religieuses malades, *St<sup>e</sup> Paule* donnait cependant de la viande et du vin, quoique dans ses maladies elle refusât l'un et l'autre pour elle-même.

*Sainte Eustochium*, fille de sainte Paule, venait de faire profession de virginité. S. Jérôme lui enseigne ce qu'elle doit éviter pour garder cette belle vertu.

« Tant que nous sommes attachés à ce corps fragile, lui écrit-il, nulle victoire n'est assurée. Le démon, notre en-

---

(1) Ps. CIV, 7. — (2) P. L. S. Hieron. Epist, 107 ad Eustochum.

nemi, comme un lion rugissant, tourne autour de nous, cherchant quelqu'un à dévorer. Si Paul, ce vase d'élection, mortifie son corps à cause des aiguillons de la chair, et s'écrie : *Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?* (1) oseriez-vous croire que vous n'avez rien à craindre?

» C'est pourquoi, si je puis vous donner un conseil, si vous croyez à mon expérience, je vous préviens avant tout, et je vous conjure : *que l'épouse du Christ fuie le vin comme du venin*. Voilà en effet la première arme du démon contre l'adolescence. Il est aisé d'éloigner les autres vices ; mais cet ennemi-là réside en nous. Où que nous allions, nous le portons sans cesse avec nous. Le vin et la jeunesse sont un double incendie de volupté. Pourquoi jeter de l'huile sur la flamme ? Pourquoi donner un aliment à ce feu dont nous ne sentons que trop les ardeurs ? » (2)

S. Jérôme exhorte *Laeta* à former sa fille, déjà dès le berceau, à la piété chrétienne. C'est le premier traité que nous ayons sur l'éducation des filles. Il transmet à la mère les plus salutaires préceptes sur le vêtement, la bonne direction de l'adolescence, l'étude des Livres saints et le soin d'éviter les mauvaises lectures.

Sur la nourriture, il lui prescrit en particulier : « Qu'elle apprenne dès son enfance à *ne pas boire de vin*, ce stimulant de la luxure. Toutefois, si la nécessité l'exige, elle peut en prendre un peu, et manger des viandes substantielles, de peur que les pieds ne viennent à lui manquer, quand à peine ils commencent à courir. C'est par condescendance que je parle ainsi, et ce n'est pas un ordre que je donne ; je crains pour la santé, mais je ne veux pas enseigner la luxure. »

*Laeta* avait promis de consacrer au Seigneur l'enfant qu'elle demandait au ciel, s'il daignait l'exaucer. S. Jérôme profite de cette circonstance, pour lui dire : « Celle qui est née de la promesse, ne doit-elle pas vivre comme vécutent ceux dont l'origine est la même, Samson, Samuel, Jean-

---

(1) Rom, VIII, 24. — (2) P. L. S. Hieron. Epist. 107 ad Eustoch.

Baptiste? » Or tous trois étaient Nazaréens, et s'abstenaient de toute boisson enivrante.

Cet illustre éducateur ajoute : « D'ailleurs, ce que fait en partie la superstition judaïque en repoussant la chair de certains animaux; ce qu'observent les Brahmes de l'Inde et les Gymnosophistes de l'Egypte en pratiquant l'abstinence, quoique païens, pourquoi une vierge du Christ ne l'observerait-elle pas d'une manière complète? » (1)

S. Jérôme veut donc que la jeune fille soit élevée dans l'abstinence de viande et de vin; ce n'est que dans les infirmités qu'il lui permet un usage modéré de ces aliments.

---

---

## CHAPITRE XIX

---

### Disciples de Saint Jérôme

(Suite)

Pauline, la troisième des filles de Paule, fut mariée à *Pammachius*, lui-même aussi noble par sa naissance consulaire que l'était sa femme. Devenu veuf et héritier des grands biens de Pauline, il embrassa la vie monastique, et mérita d'être proclamé par S. Jérôme « le général en chef des moines romains, le premier des moines dans la première des villes.

» Qui aurait cru, continue le saint docteur, qu'un arrière-petit-fils des consuls, qu'un ornement de la race des Camille, pourrait se résoudre à traverser la ville sous la robe noire d'un religieux, et ne rougirait pas de paraître ainsi vêtu au milieu des sénateurs? Homme illustre, éloquent et riche, il descend du plus haut rang de l'Etat à celui de compagnon de la populace romaine. Mais avant de se donner à Jésus-Christ, son nom n'était connu que dans le sénat; ignoré

---

(1) P. L. S. Hieron. Epist. ad Laetam.

quand il était riche, aujourd'hui il est béni dans toutes les Eglises de l'univers. » (1)

Or, la profession monacale que Pammachius avait embrassée, entraînait *l'abstinence de viande et du vin*. Il avait aussi reçu l'ordination sacerdotale.

Dans une lettre au prêtre *Népotien*, S. Jérôme trace les règles de la vie cléricale. A cette époque, les clercs menaient généralement la vie monastique.

Il met surtout les clercs en garde contre l'amour des festins et du vin. « N'exhalez jamais l'odeur du vin, dit-il, de peur qu'on ne vous applique ce mot d'un philosophe : « Ce n'est pas donner un baiser de salutation ; c'est verser à boire. » L'Apôtre condamne les prêtres adonnés au vin, et l'ancienne Loi faisait une défense analogue : *Ceux qui servent à l'autel ne doivent boire ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer*. (2) Fuyez toute boisson enivrante et qui trouble la raison ; fuyez-la aussi bien que le vin.

» Si je sens les feux de l'adolescence, sans même que je fasse usage du vin ; si le sang bout dans mes veines ; si mon corps est plein de vigueur et d'embonpoint, je m'abstiendrai volontiers d'une telle boisson, craignant qu'elle n'ait pour moi quelque chose de vénéneux. »

Au temps de S. Jérôme, certains hérétiques prétendaient que le vin était la créature, non pas du Dieu bon, mais d'un principe mauvais. Voilà pourquoi il affirme si souvent qu'en recommandant de s'abstenir de vin, il n'a nullement l'intention de le condamner comme mauvais en soi et comme étant l'œuvre du diable.

« Quoique certaines personnes, dit-il encore, trouvent à redire à ce que j'ai écrit, en parlant de la garde de la virginité, que *les jeunes filles doivent fuir le vin comme du venin*, je ne démordrai point de cette manière de voir. Car ce n'est pas le vin lui-même, créé par Dieu, mais l'effet du vin que nous avons condamné. Nous avons voulu ôter aux vierges la tentation de boire trop, par suite de la permission qu'elles se

---

(1) Les Moines d'Occident. T. I, p. 161. — (2) Lévit., X, 9.

donneraient de boire un peu, causant ainsi la mort à leur âme. Nous savions bien du reste que le vin est consacré au sang de Jésus-Christ, et que l'usage du vin fut indiqué à Timothée. » (1)

Par ces dernières paroles, nous voyons que l'on se servait alors des mêmes textes de l'Écriture sainte qu'aujourd'hui pour combattre l'abstinence totale. Satan n'a pas changé de tactique. Il citait aussi des paroles saintes à Jésus-Christ pour le tenter.

---

## CHAPITRE XX

---

### Hérésie alcoolique de Jovinien

« Jovinien, selon Rohrbacher, avait passé les premières années de sa vie dans les austérités de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant nu-pieds, portant un habit noir et travaillant de ses mains. » (2) Mais il se dégoûta de cette vie austère, et préféra la liberté et les plaisirs de la ville de Rome à la sainteté du cloître.

Pour justifier sa conduite, il enseigna diverses erreurs, en particulier les deux qui nous sont signalées par Gennade, prêtre de Marseille, écrivain du Ve siècle, dans son *Livre des dogmes chrétiens* : « Egaler le mariage à la virginité consacrée à Dieu, écrit-il, ou croire qu'il n'y a aucune augmentation de mérite pour ceux qui s'abstiennent de vin ou de viande, par mortification, cela n'est pas d'un chrétien, mais d'un Jovinien, » c'est-à-dire d'un hérétique.

Le pape saint Sirice condamna ce moine apostat dans un concile tenu à Rome en 390. Saint Ambroise en fit autant, la même année, dans un concile de Milan, auquel assista Saint Théodule, évêque de Sion. (3) En 392, Saint Jérôme écrivit contre l'hérésiarque, un ouvrage en deux livres et,

---

(1) S. Hieron. in Epist. ad Galat., C. V. — (2) Hist univers. de l'Église. Liv. 36, T. IV, p. 378. — (3) Propre du diocèse de Lausanne et Genève.

vers 400, saint Augustin composa son *Traité du bien conjugal*, pour démontrer que le mariage est une chose sainte, mais que la virginité lui est préférable. (1)

« L'austérité de la vie monastique, dit le P. Besse, répugnait trop aux instincts de l'homme pour ne pas soulever d'opposition. Il ne faut donc pas être surpris d'entendre Jovinien déclarer absurde et contre nature *la privation systématique de viande et de vin* que s'imposaient les religieux.

» S. Jérôme, qui se constitua le défenseur de l'abstinence monastique, montra sans peine, avec le secours des Ecritures, que l'usage du vin et de la chair des animaux était une concession faite aux hommes par le Créateur seulement après le déluge, et que Notre Seigneur, venu dans ce monde restaurer toutes choses, engageait, par la voix de l'apôtre S. Paul, les fidèles à ne pas user de cette permission. *C'est une bonne chose de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin.* (2)

» L'hérésiarque n'avait aucun motif d'affirmer que l'abstinence était contraire aux intentions divines. S. Jérôme, avec la vigueur de sa raison, sa connaissance des Ecritures et de l'antiquité classique, et son habileté à mettre en évidence le ridicule des opinions erronées et de ceux qui les soutiennent, vengea les moines et leurs pratiques austères des attaques dont elles venaient d'être l'objet.

» L'abstinence n'est pas une vertu exclusivement monastique. Elle appartenait à l'Eglise. Les moines la lui avaient empruntée comme un puissant moyen de tendre à la perfection. Mais ils se gardaient bien de lui donner une importance excessive, en la pratiquant pour elle-même. » (3)

Loin d'être contraire à la nature, un certain jeûne, une certaine abstinence est dans les exigences de la nature elle-même, comme nous l'avons démontré. (4) Tous les passages

---

(1) Hergenroether, Hist. de l'Eglise. T. II, n° 85, p. 111. — (2) Rom. XIV, 21. — P. L. XXIII. S. Jérôme contre Jovin. l. I, n° 18, p. 247-248. — (3) Les Moines d'Orient, par Dom Besse, bénédictin de Ligugé, p. 291-292. — (4) Voir pages 34, 62-65.

de l'Ancien et du Nouveau Testament que nous avons rapportés, pour montrer combien Dieu avait, dans tous les temps, approuvé, loué et récompensé l'abstinence totale, prouvent surabondamment la thèse de S. Jérôme contre Jovinien. Beaucoup de païens, et des plus distingués, éclairés par les seules lumières de la raison et par l'expérience, ont reconnu les précieux avantages du jeûne, et en particulier, de l'abstinence de viande et de vin. S. Jérôme en cite de nombreux exemples; nous en avons rapporté plusieurs, qui suffisent amplement à corroborer les arguments du saint docteur.

En effet, même en soi, n'est-ce pas un acte plus noble et plus parfait de s'abstenir de vin que d'en boire? — Oui, certainement. Et comment cela? Le voici : généralement, en buvant du vin, on cède à un penchant du corps, à la soif; à un penchant grossier, d'un ordre inférieur, qui nous est commun avec les animaux.

Au contraire, si je résiste à ce penchant, en ne buvant pas de vin, j'obéis en règle générale à une lumière de la raison; je fais un acte raisonnable; je pose un acte libre. Ce dernier n'est-il pas plus noble, plus parfait, d'un ordre supérieur? Evidemment.

Cela est encore plus vrai relativement au salut. N'est-ce pas sur cette distinction que se fondent les théologiens et l'Eglise pour déterminer la matière d'un vœu? En effet, le vœu est la promesse d'un plus grand bien, comme dit le catéchisme; d'un *bien meilleur*, selon l'expression de S. Thomas et des théologiens. C'est-à-dire, comme l'explique le catéchisme, il faut qu'il soit meilleur, plus agréable à Dieu de faire ce qu'on a promis que de l'omettre.

Or, en règle générale, on ne peut pas faire vœu de boire du vin; tandis qu'on peut très bien faire vœu de ne pas en boire. Nous en avons de nombreux exemples dans les saintes Ecritures : Samson, Samuel, S. Jean-Baptiste, S. Jacques-le-Mineur, S. Paul.

Dans leur *Avertissement aux fidèles* contre les boissons enivrantes, les évêques de la Suisse comparent l'abstinence

totale aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Or, si c'est une chose bonne d'user des richesses, de se marier, et de faire sa volonté selon Dieu, n'est-ce pas meilleur, plus parfait, plus méritoire d'y renoncer volontairement pour pratiquer la pauvreté, la chasteté et l'obéissance évangéliques ? — Oui, certainement ; c'est une vérité de foi. De même, si c'est une chose bonne, licite de boire du vin avec action de grâces, c'est une chose meilleure, plus parfaite, plus méritoire, de s'en abstenir.

---

## CHAPITRE XXI

---

### Eloge des anachorètes et des cénobites par S. Augustin. 430

Dans son livre *Des mœurs de l'Eglise catholique*, S. Augustin nous montre quelle était, dans son temps, l'ardeur des anachorètes et des cénobites, du clergé, et des chrétiens dans le monde, pour l'abstinence totale de vin et de toute boisson enivrante, ainsi que pour la pratique de la continence parfaite.

« Aimer l'homme, dit le saint docteur, et se priver de sa vue, n'y a-t-il pas là quelque chose de surhumain ? Manichéens, embrassez donc ces mœurs et cette admirable continence des chrétiens qui ont cru devoir non seulement louer, mais pratiquer la chasteté parfaite. Qui ne sait en effet que le nombre des chrétiens adonnés à la continence parfaite, va croissant de jour en jour, sur toute la surface de l'univers, surtout en Orient et en Egypte ? Un fait aussi public, vous ne pouvez l'ignorer. » (1)

« Je ne dirai rien de ces hommes dont je viens de parler et qui, soustraits entièrement à tout regard humain, *se contentent d'un peu de pain et d'eau* qu'on leur apporte à des jours mar-

---

(1) Des Mœurs de l'Eglise catholique contre les Manichéens. — Traduction de Bareille. — N° 65.



qués, n'ont d'autre habitation que les plus sombres déserts, ne connaissant de jouissance que leur entretien avec Dieu, et se trouvent souverainement heureux dans la contemplation de cette beauté divine.

» Plusieurs les accusent d'avoir porté trop loin le renoncement aux choses de la terre : de tels accusateurs ne comprennent pas combien les prières de ces âmes nous sont utiles ; quel puissant exemple est pour nous la vie de ceux-mêmes dont la vue nous échappe !

» Mais si nos regards sont trop faibles pour soutenir ce spectacle, pourrons-nous refuser notre admiration et nos éloges à ces autres hommes, qui, méprisant et quittant les choses de ce monde, même la vie commune, embrassent la chasteté et la perfection, adonnés à la prière, à la lecture, à l'étude, inaccessibles au gonflement de l'orgueil, aux contentions de l'amour propre, aux tourments de l'envie, respirant la modestie, le respect, la paix ? De leur vie passée tout entière dans la concorde, et l'union avec Dieu, ils font au Seigneur une offrande des plus agréables.

» Aucun d'entre eux ne possède rien en propre ; aucun n'est à charge aux autres. Par le travail manuel, ils se procurent ce qui est nécessaire au corps, de manière, toutefois, à ne pas distraire leur esprit de la pensée de Dieu.

» Chaque soir, avant de prendre aucune nourriture, ils sortent tous de leurs habitations pour se réunir en commun et recueillir la parole de leur supérieur qu'ils appellent père. Autour de chacun de ces pères on voit accourir jusqu'à trois mille hommes ; quelquefois même on en trouve un plus grand nombre soumis à l'autorité d'un seul. Ils écoutent avec un zèle admirable et dans le plus profond silence.

» Ensuite ils prennent leur réfection corporelle, dans la mesure exigée par leur santé, chacun s'occupant de réprimer les élans de la concupiscence, qui ne peut trouver de satisfaction dans des aliments communs et peu abondants. Ainsi non seulement *ils se privent de viande et de vin*, pour dompter plus efficacement leurs passions, mais ils s'abstiennent encore de ce qui peut aiguillonner l'estomac ou les jouis-

sances du palais, je veux dire la manière recherchée de préparer les aliments, sous prétexte de propreté.

» Ce travail des mains, cette sobriété des repas doit leur laisser un imposant superflu; ce superflu est distribué aux pauvres avec plus de zèle que n'en mettent à l'acquérir ceux même qui le distribuent. Aussi les voit-on expédier des vaisseaux chargés de provisions dans les lieux habités par des indigents. Mais n'insistons pas davantage sur des faits que tous connaissent parfaitement. » (1)

« Telle est aussi la vie des femmes qui s'empressent au service de Dieu dans la chasteté. Réunies dans des demeures spéciales et convenablement distantes de celles des hommes, elles ne leur sont unies que par la charité et par l'imitation de leurs vertus. Aucun jeune homme n'a accès auprès d'elles; les vieillards même les plus graves et les plus éprouvés ne franchissent pas le vestibule, quand ils se présentent pour leur fournir les choses nécessaires. Le travail de la laine exerce leur corps et subvient à leurs besoins; elles fournissent les vêtements aux frères et reçoivent en retour ce qui est nécessaire à la nourriture. » (2)

Les moniales pratiquent l'abstinence de viande et de vin aussi bien que les moines.

---

---

## CHAPITRE XXII

---

### Eloge du clergé par S. Augustin

« Toutefois, dans l'Eglise catholique, les mœurs excellentes sont loin d'être chose si rare qu'il n'y ait à louer que la vie des hommes dont je viens de parler. En effet, combien j'ai connu d'évêques de la sainteté la plus éminente; combien de prêtres, combien de diacres et de ministres des divins sacrements dont la vertu me paraît d'autant plus

---

(1) Des Mœurs de l'Eglise catholique contre les Manichéens, n° 67.  
— (2) Ibid., n° 68.

admirable, qu'elle est plus difficile à conserver au sein de cette immense variété d'hommes, et dans le tumulte de cette vie.

» En effet, c'est autant à ceux qui ont besoin de guérison qu'à ceux qui sont guéris qu'ils sont chargés de donner leurs soins. On doit supporter les vices de la multitude, afin de les guérir, et avant de calmer la fièvre, il faut d'abord la tolérer. Mais qu'il est difficile ici de ne pas se départir de la vie la plus parfaite et de conserver son cœur dans le calme et la tranquillité. » (1)

L'historien Fleury écrit : « Dans le Ve siècle, la plupart des évêques et des prêtres de Gaule et d'Occident pratiquaient la vie monastique et en portaient l'habit. » (2) Or, d'après le témoignage de S. Augustin, « *l'abstinence de viande et de vin était chose commune parmi les moines.* »

---

---

## CHAPITRE XXIII

---

### Eloge des religieux dans le monde par S. Augustin

« Je me garderai bien cependant de jeter le mépris sur une classe très louable de chrétiens. Je veux parler de ceux qui passent leur vie dans les cités et qui sont pourtant loin de ressembler au vulgaire. J'ai vu moi-même la demeure des saints à Milan; ils étaient nombreux et présidés par un seul prêtre dont la sainteté rivalisait avec la science. A Rome, j'ai connu plusieurs de ces habitations, dans lesquelles ceux qui se distinguent par la gravité, la prudence, et la science des choses divines, ont seuls le droit de présider les autres. Tous vivent dans la charité chrétienne, dans la sainteté et la liberté.

» Afin de n'être à charge à personne, suivant en cela l'habitude des Orientaux et l'exemple de l'apôtre S. Paul, ils

---

(1) Des Mœurs de l'Eglise catholique contre les Manichéens, n° 69.  
— (2) Mœurs des chrétiens, ch. XVIII.

se suffisent par le travail des mains. J'ai même appris que plusieurs s'y livraient à des jeûnes incroyables, passant jusqu'à trois jours de suite et quelquefois plus, sans prendre aucun aliment ou aucun breuvage.

» Et ce ne sont pas seulement les hommes, mais les femmes elles-mêmes qui en agissent ainsi. On voit de ces femmes, veuves et vierges, habiter ensemble en grand nombre, gagner leur nourriture, en tissant la laine et la toile. Elles sont présidées par les plus habiles et les plus aptes non seulement à former les mœurs, mais encore à développer les intelligences, unissant pour cela la gravité la plus austère à l'expérience la plus consommée. » (1)

« Et néanmoins personne n'est contraint à ce qui surpasserait ses forces; on n'impose à qui que ce soit ce qu'il ne veut pas accepter; et si quelqu'un se déclare impuissant à marcher sur les traces des autres, il n'est pas pour cela condamné.

» Tous leurs soins consistent à se priver de nourriture, non pas parce que les viandes seraient impures à leurs yeux, mais dans le but de dompter la concupiscence. Leur grande sollicitude est également de conserver la charité fraternelle. Ils n'oublient pas ces paroles : *Il est bon de ne pas manger de chair, et de ne pas boire de vin, et de ne faire quoi que ce soit, s'il doit en résulter du scandale pour vos frères.*

» Personne ne méprise celui qui refuse de manger, personne ne juge celui qui mange. Celui qui est faible mange des légumes, et beaucoup de ceux qui sont forts en mangent aussi, pour ménager la faiblesse des faibles. D'autres encore, et en grand nombre, le font sans aucune nécessité, uniquement parce qu'ils préfèrent une alimentation plus vile et une existence moins somptueuse et plus tranquille. C'est ainsi que plusieurs refusent de se nourrir de viandes, quoique cependant ils ne les regardent pas superstitieusement comme impures. De même ceux qui s'en abstiennent quand ils sont en bonne santé, en usent sans crainte quand ils sont malades.

---

(1) Mœurs de l'Eglise contre les Manichéens, n° 70.

» *Beaucoup ne boivent pas de vin*, et cependant ils ne se regarderaient pas comme souillés par le vin; aussi en font-ils donner très volontiers et très amicalement à ceux qui sont languissants ou qui en ont besoin pour conserver leurs forces.

» Ceux donc qui peuvent s'abstenir, s'abstiennent, et ils sont en grand nombre. *Ils se privent de viande et de vin* pour deux motifs : ou bien pour ménager la faiblesse des frères, ou pour se rendre plus libres eux-mêmes. » (1)

S. Augustin ajoute : « Manichéens, gardez-vous de m'opposer ceux qui portent le nom de chrétiens, et qui ou ignorent ou bien ne réalisent pas la sublimité de leur profession. L'Eglise catholique les condamne la première et chaque jour elle s'applique à les corriger, comme on corrige des enfants vicieux. »

---

## CHAPITRE XXIV

---

### **S. Benoît permet à regret le vin aux moines, tout en leur recommandant vivement l'abstinence totale**

Cette modification à l'ancienne discipline religieuse est contenue dans le 40<sup>e</sup> chapitre de la Règle du patriarche des moines d'Occident. Ce chapitre est ainsi conçu; nous le traduisons aussi littéralement que possible :

« *Chacun a reçu de Dieu un don propre; celui-ci d'une manière, celui-là d'une autre.* (2) Et c'est pour ce motif que ce n'est pas sans appréhension, que la mesure du vivre des autres est déterminée par nous. Cependant, considérant la faiblesse des infirmes, nous croyons qu'une hémine de vin par jour, pour chacun, suffit. Mais quant à ceux à qui Dieu donne la force de s'en abstenir, qu'ils le sachent bien, ils recevront une récompense toute particulière.

---

(1) Mœurs de l'Eglise contre les Manichéens, n<sup>o</sup> 72. — (2) I Cor., VII, 7.

» Que si la nécessité du lieu, ou le travail, ou l'ardeur de la chaleur demande davantage, que cela soit remis à la décision du prier, en considérant en toutes choses d'éviter non seulement de s'enivrer, mais même de se rassasier, quoique nous lisions que le vin n'est pas du tout pour les religieux. Mais parce qu'en nos temps cela ne peut pas être persuadé aux moines, au moins, consentons à cela, de ne pas boire jusqu'à satiété, mais plus parcimonieusement, parce que *le vin fait apostasier même les sages.*

» Mais où la nécessité du lieu demande que la mesure susdite ne puisse s'obtenir, et même beaucoup moins, ou tout à fait rien : que ceux qui habitent cet endroit bénissent Dieu, loin de se laisser aller au murmure. Avant tout, nous les avertissons de ne pas murmurer. » (1)

Le commentaire de la Règle s'exprime ainsi sur ces mots :

1. « *Considérant la faiblesse des infirmes* : il s'agit ou de la faiblesse du corps et de la santé, ou de la faiblesse du courage et de la volonté. Smaragd, Hildemar, Bernard du Mont-Cassin, Richard de S. Ange et d'autres auteurs disent que S. Benoît parle ici de « la faiblesse du courage et de la volonté. » Antoine Perez au contraire estime, mais avec moins de raison, semble-t-il, que S. Benoît n'a accordé l'hémine de vin qu'à « ceux qui sont infirmes de corps et de santé. »

2. Sur la valeur de l'hémine, le commentaire cite les opinions de divers auteurs, sans rien déterminer de certain et de précis.

3. « *Quant à ceux à qui Dieu donne le courage de s'abstenir de vin, qu'ils le sachent bien, ils recevront une récompense toute particulière.* Ce point de la Règle, dit le commentaire, est expliqué comme suit par S. Pierre Damien, docteur de l'Eglise : « C'est comme si le promulgateur de la sainte Règle disait à ses auditeurs :

« En faisant ce que, par indulgence, je vous permets de faire, vous ne péchez pas; mais en ne le faisant pas (c'est-à-

---

(1) Patrol. lat. de Migne. T. 66, col. 641-642.

dire en ne buvant pas de vin), vous gagnez une récompense. En usant de la miséricorde qui est accordée, vous n'encourez aucune peine ; mais si, pour Dieu, vous n'en usez pas, vous obtenez une couronne. » Le saint Docteur ajoute cependant : « Ceci soit dit pour ceux qui n'ont pas commis une faute spéciale. Car, quiconque se souvient qu'il a fait des choses non permises, doit maintenant en retour s'abstenir des choses permises. Et celui qui, par orgueil, a fait des choses défendues, doit maintenant avec humilité renoncer aux choses concédées.

» Car la plupart de ceux qui vivent dans la mollesse et la délicatesse, dès qu'on veut les engager à embrasser une vie un tant soit peu plus sévère, immédiatement ils vous opposent ce raisonnement pour leur défense : Je vis, dit l'un d'entre eux, comme c'est commandé, lorsque je fais usage des choses qui sont concédées ; j'observe la Règle. Puis, comme triomphant du supérieur, il pousse l'audace jusqu'à dire : Est-ce que la Règle me refuse la permission d'user de ceci ou de cela ? Est-ce qu'au contraire elle ne nous l'accorde pas ?

» Or, quiconque raisonne ainsi, n'a pas encore appris à discerner entre la volonté de l'auteur de la Règle et la nécessité où il s'est trouvé. Celui-là ne sait pas encore qu'il y a des choses qui sont permises par indulgence, et que d'autres sont commandées par un précepte. » (1)

4. Le commentaire continue : « On demande si celui à qui Dieu donne le courage de s'abstenir de vin, peut le faire sans la permission de son supérieur ? — Répondent affirmativement Hildemar, Bernard du Mont-Cassin, Richard de S. Ange et Boher. Hildemar cependant, tout en estimant que c'est une bonne chose de s'abstenir de vin, même sans la permission du supérieur, ajoute néanmoins : Toutefois le religieux fait mieux, pour éviter la vaine gloire, de boire un tant soit peu de vin, que de s'en abstenir complètement. »

« Pour moi, ajoute le Commentateur, j'estime aussi que chacun peut licitement et louablement, même sans autre permission du Supérieur, s'abstenir de vin, lorsque Dieu

---

(1) Opusc. XIII, c. 7.

donne le courage de pratiquer cette abstinence, parce que S. Benoît ne concède le vin aux religieux qu'à cause de la dureté de leur cœur; et il désirerait vivement qu'ils s'en abstinsent, à peu près de la même manière, selon la remarque de S. Pierre Damien, que S. Paul disait aux époux : *Or, je vous dis ceci par condescendance, et non par commandement; car je voudrais que vous fussiez tous comme moi.* (1) C'est ainsi que S. Isidore écrit dans sa Règle : « Quiconque, étant à table, voudra s'abstenir de viande et de vin, ne doit pas être empêché; car l'abstinence n'est pas chose à empêcher, mais plutôt à louer et encourager. »

---

---

## CHAPITRE XXV

---

### S. Benoît permet à regret le vin aux moines

(Suite)

5. S. Benoît dit encore : « *Quoique nous lisions que le vin n'est pas du tout pour les religieux.* Les commentateurs demandent où S. Benoît a lu cela? Smaragd, Pierre-diacre et Turrecremata pensent que cela a été dit par un des anciens Pères, dont on rapporte ces paroles : « La viande et le vin, soit la boisson dans laquelle est l'ivresse, doivent être refusés aux moines, et ne doivent pas être acceptés par ceux pour qui le monde est crucifié pour l'amour de Jésus-Christ, et qui sont eux-mêmes crucifiés au monde. » — Mais quel est cet ancien Père? Ils ne l'expliquent pas.

» Dans la *Règle d'un certain auteur pour les moines*, cela est dit en toutes lettres. Mais l'auteur de cette Règle paraît postérieur à S. Benoît.

» Boher parle ainsi dans le premier commentaire : Moi, dit-il, j'ai lu dans les *Vies des Pères* que quelques-uns racontèrent à l'abbé Pasteur qu'un certain religieux ne buvait

---

(1) I Cor., VII, 6, 7.



pas de vin, et que cet abbé leur répondit : « Le vin n'est pas du tout pour les religieux. » Dans le second commentaire, Boher l'attribue, du moins implicitement, à la *Règle de Saint Pacôme*, à celle de *S. Basile* et à la *lettre de S. Jérôme à Eustochium*, où, parlant de l'abstinence des religieux, il dit : « Je me tais sur leur nourriture et leur boisson; puisque même les religieux infirmes n'usent que d'eau froide et regarderaient comme du luxe de manger quelque chose de cuit. »

» Ménard attribue aussi cette parole à l'abbé Pasteur. Dans les sentences des saints Pères, je trouve que l'abbé Xoïus dit un jour à un certain Frère : « Le vin n'est pas pour les religieux, qui vivent selon Dieu. »

» Quoi qu'il en soit, si S. Benoît n'a pas lu cette sentence dans ces livres-là, il a certainement pu voir dans d'autres écrits des saints Pères, du moins implicitement, que le vin n'est pas du tout pour les religieux. S. Antoine parle ainsi dans sa Règle : « Ne demeurez pas dans un lieu où l'on fait du vin, et ne mangez absolument pas de viande. »

» S. Pacôme dit à son tour : « Que personne ne touche au vin et aux autres boissons enivrantes, excepté les malades dans leur infirmerie. »

» S. Athanase, dans son instruction aux religieux, s'exprime ainsi (art. 22) : « Abstenez-vous du vin entièrement et absolument, ou tout au plus, goûtez-le à peine, et célébrez le Créateur. Que si, à cause de vos grands travaux vous tombez malade, comme Timothée, employez un tant soit peu de vin. »

» S. Basile-le-Grand déclare dans sa Règle (c. 19) : « La boisson de l'eau étant naturelle, et suffisant à la nécessité, est proposée à tous. » Il dit ailleurs : (1) « Le religieux doit surtout s'abstenir de la fréquentation des femmes et de même de l'usage du vin; parce que *le vin et les femmes font apostasier même les sages.* »

» S. Dorothee enseigne la même chose : (2) « Ne buvez pas de vin sans nécessité, ou en dehors de la sainte Cène. »

---

(1) Serm. de Ascès. — (2) Doctr. 19.

» Ces témoignages concordent avec ce que certains écrivains rapportent de la manière de vivre des anciens religieux. S. Athanase a écrit dans la vie de S. Antoine : « Je pense qu'il vaut mieux se taire sur la viande et le vin que d'en dire quelque chose ; puisque chez la plupart des moines on ne trouve rien de semblable. »

» S. Sulpice Sévère, disciple de S. Martin, dit dans la vie de ce grand évêque : « Parmi les religieux, personne ne faisait usage de vin, excepté celui qui y était contraint par la maladie. »

S. Jérôme, contemporain de Pallade, nous apprend que, dans le désert de Nitrie, les vieillards *seuls* buvaient du vin. Voici ses paroles : « Les moines n'ont pour nourriture que du pain, des légumes et des herbes, dont le sel fait tout l'assaisonnement. Il n'y a que les vieillards qui boivent du vin. » (1)

« Parmi les disciples de S. Pacôme, il y avait des vieillards de 70 ans qui ni en santé ni en maladie, n'avaient jamais goûté le vin. » (2)

« L'abstinence de vin et de toute boisson enivrante, conclut le commentaire, ne doit pas paraître si extraordinaire dans des religieux ; puisque des païens même ne se sont pas montrés inférieurs quelquefois sur ce point. Les Germains en effet, comme l'écrit Jules César, repoussaient le vin de leurs frontières par une loi formelle ; parce qu'ils étaient convaincus que le vin rend les hommes lâches et impropres à la guerre.

» Aristote défendait de donner du vin aux esclaves et aux enfants ; parce qu'il rend les premiers rebelles et les seconds insolents. C'est pourquoi, ajoute ce philosophe, chez un grand nombre de peuples, les hommes libres eux-mêmes s'abstiennent de vin. Ainsi se conduisaient les Carthaginois, quand ils faisaient la guerre. » (3)

---

(1) Vies des Pères des déserts, par Marin, annoté par E. Veillot. 1886, T. I, p. 469. — (2) P. l. T. 66, col. 654. Bollandistes. T. 16, p. 315. n° 50. — (3) Ibid. col. 655.

## CHAPITRE XXVI

### S. Benoît permet à regret le vin aux moines

(Suite)

6. Le commentaire explique ensuite ces paroles de Saint Benoît : *Mais parce qu'en nos temps, cela, c'est-à-dire l'abstinence de vin, ne peut pas être persuadé aux religieux.*

« Ils savent trop, dit S. Ferréol, 581, évêque d'Uzès, France, ce que l'Apôtre écrivait à Timothée : *Usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités.* C'est là l'unique refuge pour ceux à qui la boisson de l'eau plaît moins au goût.

» Mais, ainsi que le remarque S. Bernard, c'est en vain que quelques-uns s'autorisent de l'exemple de S. Paul, exhortant son disciple à ne plus boire seulement de l'eau, mais à user d'un peu de vin, à cause de son estomac et de ses fréquentes infirmités. Ces religieux doivent d'abord faire attention que S. Paul ne s'accorde pas du tout cela à lui-même; ensuite, que le disciple ne le réclame pas non plus pour lui-même. Puis, ce n'est pas à un religieux que cela est intimé, mais à un évêque, dont la vie était extrêmement nécessaire à l'Eglise naissante et encore faible. C'était enfin à un Timothée : donnez-moi un autre Timothée, et moi, si vous le voulez, je le nourrirai avec de l'or et je le désaltérerai avec du baume. »

Sur ce passage, Saint Pierre Damien s'exprime en ces termes : « A cela notre lâche répond : *Mais l'Apôtre a commandé à son disciple, en disant : Ne continuez pas à ne boire que de l'eau; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités.* Plaise à Dieu, Frère, reprend le saint docteur, que vous reteniez de mémoire aussi bien les autres sentences de la sainte Ecriture qui prêchent le jeûne, comme vous retenez si bien celle-là seule, qui par discrétion relâche la rigueur de l'abstinence. Pourquoi ne vous ressouvenez-vous pas de ce que S. Paul dit dans un autre endroit : *Ne vous enivrez pas de vin, dans lequel il y a la luxure?*

» Et encore ce texte de S. Paul que vous m'objectez si volontiers, et d'autres semblables, lui-même nous explique ailleurs avec quel discernement il faut comprendre ce qu'il dit : *Ceci, remarque-t-il, je vous le dis par condescendance, et non par commandement.*

S. Pierre Damien, s'élevant contre ceux qui, pour ne pas s'abstenir de vin, prétextent les incommodités de la maladie, parle ainsi : « Mais, peut-être direz-vous, je souffre de la tête; j'ai des douleurs à l'estomac. Ce sont là les emplâtres des religieux amollis, les palliations des moines vivant selon la chair. Cette excuse paraît assez maigre; puisque l'eau rétablit aussi les malades; tandis que fréquemment le vin les tue. Est-ce que le Précurseur a été malade une fois ou l'autre, lui qui n'a jamais bu ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer? Lit-on que l'apôtre S. Jacques, fils d'Alphée, ait jamais demandé les médecins, lui qui s'abstint de toutes boissons enivrantes, depuis l'âge le plus tendre? Et pour prendre les choses depuis le commencement : le monde jusqu'à la 603<sup>e</sup> année de Noé ne connut pas le vin. Or, pendant tant de siècles, on lit bien que les hommes sont morts; mais nulle part on ne lit qu'ils aient été malades.

» Voyez encore dans la même lettre, ajoute le commentaire, une charmante prosopopée, où ce saint docteur de l'Eglise, religieux lui-même, fait parler l'eau, laquelle gourmande les religieux trop délicats, et leur fait valoir ses excellentes qualités et toute son utilité. » (1)

7. *Parce que le vin fait apostasier même les sages.* Voici ce que dit le commentaire sur ces mots : « Saint Basile parle de la même manière dans son sermon sur *l'ascétisme*. Mais comment cela se fait-il? Smaragd l'explique ainsi : « Apostasier, dit-il, c'est abandonner le chemin de la justice; c'est s'éloigner de la foi; c'est aller en arrière; c'est se retirer du bien. »

» Or, que le vin fasse apostasier même les sages, c'est ce que démontre la considération attentive des exemples sui-

---

(1) P. l. T. 66, col. 656.

vants. Noé, cet homme sage, cet homme saint, cet homme si âgé, que les eaux du déluge n'avaient pas pu submerger, a été vaincu par un peu de vin; il s'endormit d'ivresse dans une tenue indécente. Le vin fit aussi apostasier le patriarche Lot, en le portant dans son ivresse à commettre des actes contre nature. Si donc l'ivresse n'a pas épargné de tels hommes, de si grands saints, à combien plus forte raison un pauvre petit religieux, plein de faiblesse, n'a-t-il pas à craindre un pareil danger!

» C'est donc à bon droit que Saint Jérôme dit : « Que si, sans vin, je suis brûlé par les feux de la jeunesse; si je suis enflammé par les ardeurs du sang; si mon corps est plein de sève et de force, volontiers je m'abstiendrai de cette boisson, où je puis soupçonner la présence du poison. »

8. » *Mais où la nécessité du lieu exige que la mesure susdite ne puisse être accordée, et même beaucoup moins, ou tout à fait rien.* La nécessité du lieu peut se comprendre de deux manières, dit le commentaire : 1<sup>o</sup> Si le monastère est dans une contrée où la vigne ne vient pas; 2<sup>o</sup> si le monastère ne possède pas de vigne, et que sa pauvreté soit si grande qu'il ne puisse pas commodément en acheter.

9. » *Que ceux qui habitent cet endroit bénissent Dieu, loin de se laisser aller au murmure.* Car, dit S. Basile, si quelqu'un murmure au sujet de la nourriture, il s'expose au même jugement que ceux qui murmurèrent dans le désert. » (1)

10. Il n'est pas sans intérêt de signaler ici ce que Saint Benoît a statué sur l'abstinence de viande : « Que l'usage de la viande, dit-il, soit accordé aux infirmes et à ceux qui sont tout à fait débilités. Mais dès que leur santé aura été améliorée, que tous s'abstiennent de viande, selon la coutume. » (2)

C'est ainsi que l'Esprit de Dieu maintient en honneur chez tous les saints et dans tous les siècles ces deux grandes abstinences de viande et de vin, qu'il avait inaugurées déjà au paradis terrestre.

---

(1) P. 1. T. 66. col. 656. — (2) Ibid., Règle, ch. XXXVI.

## CHAPITRE XXVII

### S. Benoît permet à regret le vin aux moines

(Suite)

Nous avons donc constaté, soit par le texte de la Règle de S. Benoît, soit par son commentaire, combien le saint Patriarche des moines d'Occident regrettait d'être obligé de permettre aux religieux l'usage du vin, et combien il désirait qu'ils s'en abstinssent.

11. Il exprime ce regret, quand il dit qu'*aux religieux de son temps on ne pouvait pas persuader de pratiquer l'abstinence de vin*. Il exprime ce regret, en rappelant le danger auquel l'usage du vin expose les religieux : *le vin fait apostasier même les sages*. Il exprime ce regret, en déclarant que *cette concession est faite en considération de la faiblesse des infirmes de santé et même de volonté, selon l'interprétation la plus commune*.

12. Mais, d'autre part, S. Benoît manifeste son désir ardent que les religieux s'abstiennent de vin comme dans le passé; il le manifeste de la manière la plus évidente et la plus pressante, puisqu'il y revient quatre fois dans ce seul chapitre. Il le manifeste clairement par ces paroles : *Mais quant à ceux à qui Dieu donne la force, le courage de s'abstenir de vin, qu'ils le sachent bien, ils recevront une récompense toute particulière*. Que ceux qui ne se sentent pas la force, le courage de s'abstenir, demandent à Dieu plus de vertu ! C'est l'instance recommandation des évêques de la Suisse : « Jésus-Christ veut, disent-ils, que nous possédions cette force, ce courage et que nous les exercions; aussi nous les accordera-t-il volontiers, si nous nous en rendons dignes et si nous les lui demandons sincèrement. C'est pourquoi, prêtres, religieux et fidèles doivent-ils de concert et avec persévérance supplier le divin Maître, précisément en vue de la nécessité présente, d'accorder *l'Esprit de charité* à ceux qui le lui demandent, selon la promesse faite par lui. » (1)

(1) S. Luc, XI, 13. — Avertissement des évêques de la Suisse sur la lutte contre l'abus des boissons enivrantes. 1894, p. 15-16.

13. Le saint Patriarche leur manifeste ce désir, lorsqu'il leur rappelle la règle des anciens Pères : « *Le vin n'est pas du tout pour les religieux* », règle en vigueur non seulement dès l'origine de la vie religieuse, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, mais depuis le commencement du monde.

Il leur manifeste ce désir quand, prévoyant que dans certains endroits le monastère ne pourrait pas fournir *l'hémine de vin, ni même beaucoup moins, et même rien du tout*, il'dit : « *Les religieux doivent bénir Dieu de cette abstinence de nécessité, comme d'un bienfait, et surtout se garder d'en murmurer.* »

14. Il leur manifeste encore ce désir, du moins implicitement, en déterminant une double mesure du vin : une mesure générale, qui est l'hémine, et qui doit suffire à tous; une mesure particulière, qui consiste : 1<sup>o</sup> non seulement à ne pas dépasser l'hémine par jour, sauf les exceptions permises par le prieur, mais à éviter tout excès, ce qui est défendu par la loi naturelle; 2<sup>o</sup> à ne pas boire jusqu'à satiété, ce qui exclut même le rassasiement; 3<sup>o</sup> à boire plus parcimonieusement; il veut que les religieux pratiquent l'abstinence de vin au moins en partie. Il est évident que pour plusieurs l'hémine de vin sera déjà une mesure excessive, défendue par la loi naturelle, puisque, d'après S. Thomas, le catéchisme du Concile de Trente et les médecins, l'usage même le plus modéré du vin peut être nuisible soit au corps, soit à l'âme d'un grand nombre.

Le religieux donc qui veut suivre à la lettre-cette règle de S. Benoît, doit savoir quelle est la mesure de vin qui convient à la santé de son corps et de son âme. Dans la pratique, ce n'est pas toujours facile de décider où finit la modération et où commence l'abus. Il doit connaître en outre la limite, qui existe pour lui en particulier, entre l'excès et le rassasiement, puisqu'il doit encore éviter ce dernier. Il y a là matière à des illusions nombreuses; c'est aussi pour quelques-uns une source d'inquiétudes sans fin.

15. Écoutons S. Augustin : « Savez-vous, dit-il, ce qui fait maintenant ma peine dans l'état même de ma pénitence,

et depuis l'heureux moment où je me suis converti à mon Dieu? Ce n'est plus la curiosité et la présomption de mon esprit : je l'ai soumis à la foi. Ce n'est plus l'ambition et le désir des honneurs mondains : j'y ai renoncé. Ce n'est plus la faiblesse de mon cœur, ni mes égarements criminels; je suis libre enfin, et avec le secours de la grâce, j'ai rompu tous mes liens. Toute la difficulté qui me reste à l'égard de l'entretien du corps, et ce qui me coûte le plus, c'est une sobriété raisonnable.

» D'une part, Dieu m'ordonne de soutenir mon corps; et de l'autre il me défend de faire de cet entretien le sujet de mes préoccupations; il me commande d'en avoir soin, et il me défend de m'y attacher.

» De là pour moi une guerre continuelle, et contre qui? — Contre la concupiscence qui règne encore en moi, malgré moi, et qui doit m'être d'autant plus suspecte, qu'elle me paraît moins criminelle; parce qu'elle se couvre du prétexte de la nécessité. Je combats contre la concupiscence de manger et de boire. Et où est l'homme, où est celui que cette concupiscence n'emporte pas quelquefois au-delà de certaines bornes? S'il y a quelqu'un qui l'ait entièrement détruite, il est vraiment grand celui-là; mais moi je n'en suis pas encore là, parce que je sens encore en mon âme les restes du péché. »

16. S'il est si difficile de se modérer toujours dans l'usage de la nourriture et de la boisson ordinaires, combien le sera-t-il davantage des boissons enivrantes, dont le propre est d'exciter la concupiscence et d'affaiblir du même coup le jugement et l'empire de la volonté? C'est précisément pour cette raison que Dieu a toujours recommandé à l'homme de se préserver de l'excitation charnelle de l'alcool et que S. Benoît fait aux religieux la même recommandation d'une manière si pressante.

Cette abstinence, en effet, tout en sauvegardant la parfaite liberté des enfants de Dieu, favorise singulièrement l'observation de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance évangéliques.



# Quatrième Partie

---

## Avertissement

Quoique S. Benoît, « considérant la faiblesse des infirmes, » eût concédé aux religieux l'usage d'un peu de vin, cependant, la plupart d'entre eux, dociles aux pressantes recommandations de leur patriarche, continuèrent, plusieurs siècles, à s'abstenir de boissons enivrantes. Les fondateurs de nouveaux ordres et les réformateurs des anciens donnèrent presque tous à leurs disciples l'exemple de l'abstinence totale.

La Sainte Ecriture avait trop fait connaître l'excellence et les avantages de cette salutaire pratique, si autorisée d'ailleurs par les exemples de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste, des apôtres et des premiers chrétiens, pour qu'elle pût jamais tomber en oubli. Dieu eut soin de susciter, dans tous les âges, des hommes éclairés et courageux, qui maintinssent brillante au front couronné de l'Eglise cette perle de la parfaite abstinence, pour le salut des peuples.

Nous avons, selon l'expression de S. Paul, *une nuée de témoins* qui attestent ce fait. Nous en choisirons quelques-uns, dans chaque siècle, pour relier les abstinents anciens à ceux des temps modernes, et pour montrer la continuité de cette chaîne d'or, s'étendant depuis l'origine de l'homme jusqu'à nos jours. Dieu seul les connaît tous; parmi ceux qui, en grand nombre, se sont présentés successivement à nos regards, nous signalerons les plus marquants, qui paraissent avoir exercé une influence prépondérante sur leurs contemporains. « Sur l'exemple du roi, tout le monde se règle. »

## CHAPITRE I

### Quelques abstinents marquants du VI<sup>e</sup> siècle

#### 1. — S. CADOC, PRINCE ANGLAIS. 512.

S. Cadoc était fils de Guntlée, roi de la partie méridionale du pays de Galles, en Angleterre. Encore adolescent, il donnait aux pauvres tout ce qui lui tombait sous la main. Chaque jour il assistait aux offices de l'Eglise et ne voulait porter que des habits grossiers.

*Il pratiquait la tempérance avec tant d'amour que, repoussant absolument tous les mets délicats, il se contentait d'un peu de pain et d'eau, qu'il prenait le soir. (1)*

Invité à des parties de plaisir, il fuyait à l'église, en disant : « O aveuglement des hommes, qui recherchent les choses passagères et négligent les biens éternels ! » Il succéda à son père sur le trône, qu'il abandonna bientôt pour se faire moine. Il mourut au commencement du VI<sup>e</sup> siècle.

#### 2. — SAINTE GENEVIÈVE, PATRONNE DE PARIS. 512.

L'abstinence totale brilla d'un éclat extraordinaire dans une humble vierge, du nom de Geneviève, au village de Nanterre, près de Paris. « Son abstinence était prodigieuse. A peine pourrait-on y croire, si l'on n'en voyait un excellent modèle dans son directeur, S. Germain, évêque d'Auxerre. Elle ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi. Ces jours là, toute sa nourriture consistait en un morceau de pain d'orge et quelques fèves cuites à l'eau. Elle observa ce régime depuis 15 à 50 ans. A cette époque, pour obéir au directeur de sa conscience, elle consentit à manger avec son pain un peu de lait et de poisson ; *mais elle ne put jamais se résoudre à user de viande et de vin.* » (2)

Elle vécut 89 ans, entourée du respect des rois et des peuples. Paris la choisit pour sa patronne.

---

(1) Les Bollandistes, t. III, p. 218. — (2) Les Petits Bollandistes, t. I, p. 95.

3. — SAINTE BRIGITTE, LA FAISEUSE DE MIRACLES,  
PATRONNE DE L'IRLANDE. 523.

Fille d'un riche seigneur irlandais, Brigitte reçut le voile religieux des mains du bienheureux Machile, disciple et neveu de S. Patrice. Elle embrassa la règle que ce saint avait donnée aux moines d'Irlande. Or, « il est prouvé par tous les monuments du VI<sup>e</sup> siècle, dit Bergier, que les moines irlandais observaient la même règle que ceux d'Orient. » (1) Ils s'abstenaient par conséquent de viande et *de vin*. Telle est aussi la règle que Brigitte donna aux nombreux monastères, dont elle fut la fondatrice.

« La fécondité du germe monastique planté par Patrice et par Brigitte, écrit Montalembert, fut prodigieuse. De son vivant encore, l'Apôtre de l'Irlande s'étonne de ne pouvoir plus dénombrer les fils et les filles des chefs du peuple, qui embrassent la vie du cloître. Pendant les trois siècles qui suivirent sa conversion, l'Irlande semble n'avoir été qu'un vaste monastère. D'innombrables couvents de femmes font remonter leur origine à Sainte Brigitte, abbesse de Kildare. La Thésbaïde reparaisait en Irlande. » (2) L'île des saints était devenue *l'île des abstinents*.

4. — S. ELESBAAN, ROI D'ETHIOPIE. 523.

Pendant que la verte Irlande était ainsi illuminée par le Soleil de l'abstinence totale, ses divins rayons en faisaient éclore une fleur royale dans la noire Ethiopie. Elesbaan, qui en était roi, ne se proposait dans toutes ses entreprises que la gloire de Dieu et le bonheur de ses sujets.

Dégoûté du monde, et ne voulant plus travailler qu'à la grande affaire de son salut, il laissa le gouvernement à un fils, qui fut héritier de son zèle et de sa piété. Puis, n'emportant qu'une coupe pour boire et une natte pour se coucher, il se retira dans un monastère, où il voulut être traité comme les autres frères. Il était toujours le premier aux

---

(1) Dict. théol. *in verbo* Bénédictins. — (2) Les Moines d'Occident. T. II, 485, 486, 487.

exercices. Il ne vécut plus désormais que de pain, auquel il ajoutait de temps en temps des herbes crues. *L'eau* devint son unique boisson. (1)

5. — S. GUIGNOLÉ, FONDATEUR DU MONASTÈRE  
DE LANDEVENEC, EN BRETAGNE. 527.

Proche parent d'un des rois ou princes du pays de Galles, Guignolé fut confié pour son éducation, à S. Budoc, qui avait ouvert dans la Bretagne une école devenue célèbre. Ce jeune prince fit des progrès si rapides, qu'en peu de temps il sut par cœur toute l'Écriture sainte, tant sa mémoire était heureuse. Il progressa encore plus dans la vertu; au point que son maître le mit à la tête de onze religieux et l'envoya fonder le monastère de Landevenec.

La règle qu'on y suivait, était la même, quant à la substance, que celle qui s'observait en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, tirée des règles monastiques d'Orient. Et elle y fut observée jusqu'en 818.

« Le pain de froment et le vin n'étaient d'usage dans la communauté que pour le saint sacrifice de la messe; *on n'y buvait que de l'eau*, mêlée quelquefois avec une décoction d'herbes sauvages; on n'y mangeait que du pain d'orge, avec des racines bouillies, excepté le samedi et le dimanche, où il était permis de manger du fromage et des coquillages. Quant au saint abbé, il se refusait les adoucissements qu'il permettait à ses religieux. » (2) Il mourut à 85 ans.

6. — S. FULGENCE, ÉVÊQUE DE RUSPE, EN AFRIQUE. 533.

Fulgence, africain de nation, de famille sénatoriale, fut une des plus éclatantes lumières de l'Église par sa sainteté, par son éloquence et par ses savants écrits. La sainte abstinence brilla aussi en lui d'un vif éclat. *Il s'interdit absolument l'usage du vin* et de tout ce qui peut flatter le goût.

Arraché malgré lui à la vie monastique, pour être fait évêque de Ruspe, il ne voulut rien changer ni à ses prières,

---

(1) Petits Bollandistes, XII, 657, 2. — (2) Godescard. Vie des saints, 3 mars.

ni à son régime. Jamais il ne fut possible de le déterminer à manger de la viande, même dans sa vieillesse. *Quant au vin, il n'en buvait point*, si les infirmités ne l'y contraignaient; encore était-ce si peu, alors, que si l'eau dans laquelle il le mêlait, en prenait la couleur, elle n'en avait ni l'odeur, ni le goût. (1)

7. — S. PLACIDE, FONDATEUR DU MONASTÈRE  
DE S. JEAN BAPTISTE, A MESSINE, EN SICILE. 541.

Tertullus, père de notre saint, était patrice et préfet de Rome. Ses richesses étaient immenses. Dès que Placide eut sept ans, il fut confié à S. Benoît pour être formé à la vertu et instruit dans les sciences. Tout petit qu'il était, il pratiquait déjà rigoureusement les exercices de la vie monastique. Nul n'était plus dévôt, plus humble, plus paisible et plus obéissant.

Son père étant venu le voir fut si charmé de ses progrès, qu'il donna à S. Benoît le mont Cassin, ainsi que 18 villages, en Sicile. Plus tard, le saint Patriarche envoya Placide dans cette île, pour y fonder le couvent de Messine, dont l'église fut dédiée à S. Jean-Baptiste. La renommée des vertus du jeune abbé lui amena bientôt de nombreux et fervents disciples.

Il observait strictement la sainte règle, et ne profitait nullement de l'adoucissement permis à regret de boire du vin. *Il ne buvait jamais que de l'eau.* (2) Il avait présentes à la mémoire ces paroles de son bienheureux père Benoît : « Que ceux à qui Dieu donne la force et le courage de s'abstenir de vin, sachent bien qu'ils en recevront une récompense toute particulière. »

8. — S. CÉSAIRE, ARCHEVÊQUE D'ARLES. 542.

Issu de parents illustres, dans le territoire de Chalon-sur-Saône, en France, Césaire se consacra de bonne heure au Seigneur dans le monastère de Lérins. On y suivait les

---

(1) Petits Bollandistes, I, 15, 18. — (2) Ibid., XII, 58.

règles des moines d'Orient, en particulier celles de S. Macaire et de S. Pacôme. (1) Or, d'après ces règles, *l'usage* de la viande et *du vin* n'était permis qu'aux malades et aux infirmes.

Césaire devint un modèle de vertu par son application à la prière et au travail, par son zèle à observer la règle et à mortifier ses passions, surtout le penchant pour le boire et le manger. Il ne vivait que de légumes et ne mangeait que le nécessaire pour conserver la vie.

Ses rares mérites le firent élever au sacerdoce, et, malgré lui, à l'épiscopat. Mais il ne changea pas sa manière de vivre, continuant à observer les usages de Lérins.

Le pape S. Symmaque l'eut en si grande estime qu'il lui donna *le pallium*, ornement distinctif des archevêques. Il l'établit aussi vicaire apostolique avec droit d'inspection sur les Eglises d'Espagne et des Gaules.

Césaire construisit un monastère pour sa sœur Ste Césarine, qui y réunit un grand nombre de vierges ferventes, auxquelles il donna une règle très sage. D'après cette règle, *l'usage du vin* n'était accordé qu'aux malades et aux personnes délicates. Sa vie fut de 72 ans. (2)

9. — S. JEAN DE RÉOME, UN DES FONDATEURS  
DE LA VIE MONASTIQUE, EN FRANCE. 545.

Jean naquit à Dijon, en France. Son père Hilaire, l'un des premiers sénateurs du pays, et sa mère Quiéta, sont honorés comme saints. L'éducation profondément chrétienne qu'il avait reçue de ses parents, l'exemple de leurs vertus lui inspirèrent le mépris des plaisirs du monde. A l'âge de 20 ans, il se retira dans une solitude presque inhabitable, appelée Réome. L'éclat de sa sainteté lui attira beaucoup de disciples. Il les mit sous la règle des moines d'Orient, de S. Macaire en particulier, observée à Lérins, où il avait passé 18 mois. Ses religieux, devenus très nombreux, ne

---

1) Petits Bollandistes, I, 390. — Godescard, 16 janvier. — (2) Petits Bollandistes, X, 240. — Godescard, 27 août.

mangeaient donc pas de viande et *ne buvaient pas de vin*, excepté en maladie.

Les austérités extraordinaires de notre saint ne l'empêchèrent pas d'arriver à l'âge de 120 ans, comme Moïse. Il conserva jusqu'au dernier instant l'esprit et les sens aussi sains qu'à la fleur de l'âge. (1)

10. — S. LÉANDRE, ARCHEVÊQUE DE SÉVILLE,  
EN ESPAGNE. 596.

S. Léandre, d'une illustre famille de Carthagène, eut pour frères S. Isidore, son disciple et son successeur, et S. Fulgence, évêque d'Exija. Il eut deux sœurs, Ste Florentine, qui se consacra au Seigneur, et Théodosie, qui, selon plusieurs auteurs, épousa Lévigilde, roi des Visigoths, et fut mère de S. Herménégilde et du roi Récarède.

Encore fort jeune, Léandre se retira dans un monastère, où il passa plusieurs années dans les exercices de la pénitence, et dans l'étude des Saintes Ecritures et des sciences ecclésiastiques. Il était lié d'une étroite amitié avec S. Grégoire-le-Grand.

Elevé pour ses rares mérites sur le siège épiscopal de Séville, il fonda dans cette ville une école de hautes études, qui devint très célèbre. Quoiqu'il eût à pourvoir non seulement aux besoins de ses propres diocésains, mais à ceux de presque toute l'Espagne, il ne diminua rien des austérités qu'il avait pratiquées dans le cloître.

Les Visigoths étaient ariens, ainsi que leur roi. Il réussit à ramener à la vraie foi d'abord Herménégilde, puis Récarède, et enfin tout le peuple gothique. Il mérita le titre d'*Apôtre des Goths*.

Il fut un zélé propagateur de la vie monastique. Dans la règle qu'il donna à sa sœur Florentine, il dit : « A l'égard du boire et du manger, il ne faut pas chercher des mets sans lesquels on peut vivre. L'excès dans le vin est un crime mortel : une vierge donc qui est en santé fera bien de

---

(1) Petits Bollandistes, II, 75.

*s'abstenir de cette boisson*; celle qui est infirme ou malade, peut en user avec la modération que S. Paul prescrit à Timothée. » (1) Ce qu'il recommandait aux autres, il avait soin de le faire lui-même. Ste Florentine devint supérieure de 40 monastères et de 1000 religieuses. (2)

---

---

## CHAPITRE II

---

### Quelques abstinents marquants du VII<sup>e</sup> siècle

I. — S. GRÉGOIRE-LE-GRAND,  
PAPE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE. 604.

Le pape Grégoire I<sup>er</sup> a mérité le glorieux titre de *Grand* par toutes les raisons qui peuvent élever un homme au-dessus de ses semblables. « Ce grand pape, écrit Bossuet, fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Église par sa doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique. » Ajoutons qu'il convertit l'Angleterre et qu'il propagea merveilleusement l'ordre monastique, et en particulier la règle de S. Benoît.

Après la mort de son père, il avait fondé et doté six monastères en Sicile et un septième dans son propre palais, sous le nom de S. André, où il fit profession. Puis il distribua en aumônes le reste de son immense patrimoine. Il avait alors 35 ans.

Grégoire s'appliqua avec ardeur à l'étude des saintes Écritures et au jeûne. Il s'affaiblit au point de tomber en syncope, s'il ne prenait fréquemment un peu de nourriture. Il était inconsolable de ne plus pouvoir jeûner le Samedi-Saint, où même les enfants le faisaient. Il unit donc ses

---

(1) Patrologie lat. de Migne, T. 82, de Inst. Virg., c. 9. — (2) Petits Bollandistes, III, 46. — Rohrb., Hist. de l'Église, liv. 46, T. V, 241.



prières à celles d'un saint moine pour obtenir de Dieu assez de force pour de nouveau supporter le jeûne. Ils furent exaucés au-delà de leurs vœux.

Sa nourriture ordinaire était des légumes crus, que lui fournissait Ste Sylvie, sa mère. Devenu pape, il ne voulut avoir dans sa maison que des clercs et des moines pour le servir et former son conseil. Son palais devint un vrai monastère, où rien ne manquait pour la perfection religieuse. (1)

Baronius raconte qu'un jour Grégoire reçut en don de l'excellent vin, sans doute pour fortifier sa santé. Le saint pape *n'en voulut point boire* ; il le vendit et en envoya le prix avec des remerciements au donateur, qui était un évêque de Sicile. (2)

## 2. — S. COLOMBAN, FONDATEUR D'ORDRE. 615.

Dans leur bréviaire, les Bénédictins français appellent S. Colomban un des principaux patriarches de la vie monastique, surtout en France. La plupart des monastères y suivaient sa règle jusqu'au règne de Charlemagne. On reçut alors partout celle de S. Benoît pour l'uniformité.

Irlandais de nation, Colomban émigra en France avec douze moines. Il y érigea plusieurs monastères entre autres celui de Luxeuil, qui devint le chef-lieu de son Ordre. Ses disciples multiplièrent les fondations. Chassé de France par la persécution, il se retira en Italie et établit un monastère à Bobbio, où il mourut dans sa 72<sup>e</sup> année.

D'après la règle de S. Colomban, « la nourriture des moines se composait d'herbes, de légumes, de farine détrempée d'eau et d'un peu de pain. Toutefois elle devait être proportionnée au travail. Les moines labouraient, récoltaient, battaient le grain. Les monastères étaient de vastes écoles d'agriculture.

» *Le vin était à peu près inconnu chez les moines, hormis pour le saint sacrifice de la Messe, quelques cas de maladie,*

---

(1) Rohrbacher, Hist. de l'Eglise, liv. 47. — Petits Bollandistes. III, 360.  
— (2) Annales ecclés., année 519, n. 12.

ou l'usage des étrangers. La cervoise était leur unique boisson. » (1)

Selon S. Isidore de Séville, « la cervoise est ainsi appelée de Cérès, la déesse des céréales; parce que c'est une boisson faite de différente manière avec des céréales, » (2) telles que l'avoine, l'orge, le froment.

La manière la plus simple est de faire bouillir les grains ou la farine, avec ou sans apprêt, à volonté. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *bouillon d'avoine, d'orge ou de froment*. Avec le lait, il n'y a pas de meilleure boisson pour les travailleurs. Très appréciée dans les temps anciens, elle est de nouveau maintenant en grand honneur dans beaucoup de pays. Dans la vie de la sainte Vierge, la Vén. Catherine Emmerich, morte en 1824, nous apprend que c'était, de son temps, la boisson populaire en Allemagne : « Chez nous, dit-elle, on se sert d'eau de riz ou d'eau d'orge. » (3)

Ne consommant pas de vin, à cause de l'alcool qu'il contient, les moines avaient les mêmes raisons de s'abstenir de bière ou de cidre fermentés et enivrants.

### 3. — S. SIGISBERT, FONDATEUR DU MONASTÈRE DE DISSERTIS, EN SUISSE. 615.

Saint Sigisbert était un des douze moines qui quittèrent Benchor, avec Saint Colomban et Saint Gall. Il vécut 20 ans avec eux à Luxeuil, partagea leurs travaux et leurs tribulations, ainsi que leur exil. Il resta trois ans avec eux à Brégentz. Il accompagnait S. Colomban en Italie, lorsque, au passage des Alpes, il fut par la volonté de Dieu dirigé vers une vaste solitude, qui porte le nom de Dissentis.

Près d'une source d'eau limpide, il se construisit une cellule de troncs et de branches d'arbre, et un petit oratoire, qu'il dédia à la sainte Vierge; puis il mena la vie solitaire. Ses vertus, ses miracles et ses prédications convertirent les populations voisines, qui étaient encore païennes. Plusieurs, éclairés et excités par la grâce, voulurent imiter ses exemples

---

(1) Petits Bollandistes, XIII, 537. — (2) Etym. XX, n. 495, 17. — (3) Vie de la Sainte Vierge, p. 119.

et vinrent se ranger sous sa conduite. De ce nombre fut un seigneur riche et puissant, du nom de Placide, qui habitait non loin de là. Sigisbert éleva un autre oratoire, dédié à Saint Martin, et construisit tout autour des cellules pour y loger ses moines. Ainsi prit naissance l'abbaye et la ville de Dissentis.

Comme ailleurs, ce monastère devint un foyer de science et une école d'agriculture. On y vit alors une communauté de frères, unis par les liens de la plus intime charité, et pratiquant à l'envi les plus sublimes vertus. Animés de l'esprit de Saint Colomban, ils en observaient fidèlement la règle, *s'abstenant par conséquent de toute boisson enivrante*. Par leurs exemples et par leurs paroles, ils instruisaient les habitants du voisinage, qui venaient naturellement se grouper autour de leur habitation. Ceux-ci apprirent ainsi non seulement à pratiquer la religion, mais à cultiver la terre, et à se contenter de la nourriture et de la boisson frugales des moines. Saint Sigisbert alla recevoir la récompense de ses travaux, la même année que son illustre maître, saint Colomban, en 615. (1)

4. — S. ISIDORE, ARCHEVÊQUE DE SÉVILLE,  
DOCTEUR DE L'ÉGLISE. 639.

Le huitième concile de Tolède, 650, appelle S. Isidore « le Docteur excellent, la gloire de l'Église catholique, le plus savant homme qui eût paru pour éclairer les derniers siècles, et dont il ne faut prononcer le nom qu'avec respect. » (2)

Arraché à son couvent, après la mort de S. Léandre, son frère aîné, pour lui succéder sur le siège de Séville, il travailla avec un zèle infatigable à la réforme des mœurs parmi les fidèles, à l'affermissement de la discipline ecclésiastique dans le clergé, et à la sanctification des religieux.

Dans la règle qui porte son nom, il dit : « Les religieux ne doivent pas être empêchés de *s'abstenir de vin* et de

---

(1) Petits Bollandistes, VIII, 248. — (2) Godescard, 4 avril.

viande, mais plutôt loués de le faire. En carême, non seulement ils s'abstiendront de viande, *de vin* et d'huile, mais ils se contenteront de pain et d'eau. » (1)

Décrivant ailleurs les moines en général, il raconte que « pour dompter les passions, ils ne s'abstiennent pas seulement de viande et *de vin*, mais de tout ce qui peut exciter la concupiscence. » (2)

S. Isidore mourut en 639, âgé de 69 ans.

5. — SAINT GALL, FONDATEUR DU MONASTÈRE ET DE LA VILLE DE CE NOM, EN SUISSE. 646.

Compatriote et l'un des plus célèbres disciples de Colomban, Gall avait été consacré à Dieu dès sa naissance par ses vertueux et nobles parents. Ils le mirent dans le monastère de Benchor. Ses progrès dans la vertu et dans la science furent extraordinaires. Son intelligence des saintes Ecritures était telle qu'il en expliquait les endroits les plus difficiles avec une admirable clarté. Il joignit aux sciences sacrées l'agrément des belles lettres, particulièrement de la poésie, dont il sanctifiait l'usage, en la faisant servir à la piété.

Il accompagna Colomban en France. Chassé de Luxeuil comme son maître, il vint d'abord dans la contrée de Brégentz, sur les bords du lac de Constance. Les habitants de ces pays étaient encore païens. Les serviteurs de Dieu leur prêchèrent l'Évangile et la plupart se convertirent à la foi ; de sorte que Gall est considéré comme leur Apôtre.

Empêché par la maladie de suivre son maître en Italie, Gall, revenu à la santé, chercha une solitude profonde pour y vaquer à la prière et aux exercices de la pénitence. Avec son compagnon, il choisit pour sa retraite l'emplacement actuel de l'abbaye et de la ville qui portent son nom. Ce lieu était alors couvert de forêts, rempli de bêtes féroces, d'ours, de sangliers et de loups. Ses vertus et ses miracles

---

(1) Patrologie latine de Migne, T. 113, col. 564, ch. X, XII. —  
(2) De Officiis eccles., lib. II, c. 15.

lui attirèrent bientôt de nombreux disciples, qui embrasèrent, sous sa conduite, la règle de Colomban. Ils *s'abstenaient* donc de viande et *de vin*. Tout en se sanctifiant, ils défrichèrent la contrée et enseignèrent la religion et l'agriculture aux habitants du voisinage. Chaque monastère devenait en effet un foyer de science ainsi qu'une école d'agriculture.

Le saint mourut, âgé de 81 ans, selon les uns, et de 95, selon d'autres. (1)

6. — SAINT URSANNE OU URSICIN, FONDATEUR DE L'ABBAYE  
ET DE LA VILLE DE CE NOM,  
EN SUISSE, VERS LE MILIEU DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ursanne ou Ursicin était un des nombreux disciples de Saint Colomban, et fut formé sous ce grand homme, à Luxeuil. Lorsque Colomban se vit forcé de quitter Luxeuil, à cause des intrigues de la reine Brunehaut, Ursanne se joignit à lui, et voulut l'accompagner dans son exil. Mais n'ayant pu avoir cette consolation, il se retira dans les montagnes de la Suisse, et annonça la parole de Dieu aux peuples de cette contrée.

Son amour de la solitude le porta à se fixer dans un endroit désert, sur les bords du Doubs, où se trouve maintenant la petite ville de Saint-Ursanne, dans le Jura bernois, en Suisse. Là il ne vécut que de fruits sauvages et de racines ; *sa boisson était l'eau du fleuve*. (2)

Cependant sa retraite fut découverte par quelques bûcherons, qui répandirent le bruit qu'un saint solitaire s'était établi dans la contrée. Aussitôt une foule de fidèles vint s'adjoindre à lui, et l'aida à construire une église en l'honneur de Saint Pierre, ainsi qu'un petit monastère.

Plusieurs sollicitèrent comme une grâce de vivre sous sa direction. Il les reçut et les forma petit à petit à la discipline religieuse et au régime alimentaire de Saint Colomban. Il

---

(1) Petits Bollandistes, XII, 385. — Godescard, 16 octobre. —  
(2) Petits Bollandistes, XIV, 398. — Godescard, 16 décembre.

vivait comme un père au milieu de ses fervents cénobites. Il les chérissait comme ses enfants.

Il connut le jour de sa mort; il s'y prépara par un redoublement de ferveur. Entouré de sa communauté, devenue très nombreuse, après avoir adressé à ses disciples les plus tendres adieux, fort avancé en âge, il s'endormit dans la paix du Seigneur..

7. — S. JUDICAËL, ROI DE BRETAGNE, EN FRANCE. 658.

A la mort de son père, Judicaël, en sa qualité d'aîné, devait lui succéder au trône. Mais son frère, Salomon, l'ayant supplanté, il se retira au couvent de Saint-Jean de Gaël, au grand regret de toute la Bretagne. Il y fit de rapides progrès dans la vertu par son amour pour la prière et la mortification.

Cependant l'usurpateur, Salomon, mourut et les Bretons furent heureux d'offrir la couronne à notre saint. Il ne se servit de son pouvoir que pour faire régner Dieu et la justice parmi ses sujets, qu'il édifiait par son exemple.

« Au milieu de l'abondance et de la délicatesse de la table royale, il était lui-même très sobre. Il savait si bien cacher ses abstinences, qu'il semblait ne chercher qu'à se satisfaire dans ses repas, lorsqu'il ne s'occupait qu'à se mortifier. *Il se réduisit à ne boire que de l'eau*; et pour cacher cette pénitence, il se faisait donner à boire dans une coupe d'or couverte. » (1)

8. — S. AMAND, ÉVÊQUE DE MAASTRICHT,  
EN HOLLANDE. 684.

« Presque toute la terre, dit l'historien de S. Amand, a entendu la renommée de ses éclatantes vertus et de ses prodiges. Comme infatigable missionnaire, il a bien travaillé dans le champ du Seigneur. Il a converti beaucoup de peuples et fondé un grand nombre de monastères. »

Originaire des environs de Nantes en France, fils des seigneurs du pays, Amand dit adieu au monde, à l'âge de

---

(1) Petits Bollandistes, XIV, 321.

de 20 ans. Il se retira à Bourges, dans une cellule, sous la direction du saint évêque Austrégisile. Il s'y prépara à sa vocation pendant quinze ans, « pratiquant tout ce que la pénitence a de plus austère, portant continuellement le cilice, et ne prenant pour toute nourriture que du pain d'orge et *de l'eau.* » (1)

Ordonné prêtre, puis sacré évêque, il ne fut d'abord attaché à aucun siège. Sa fonction devait être de prêcher la foi aux infidèles. Il porta la lumière de l'Évangile en Flandre, dans plusieurs contrées de l'Allemagne et de la France, ainsi que chez les Basques et les Navarrais, au nord de l'Espagne. Partout il fondait des couvents pour être des foyers d'instruction et d'édification. Il fut malgré lui attaché au siège épiscopal de Maastricht; mais il le quitta trois ans après, pour continuer sa vie de missionnaire.

Enfin, usé par les austérités, les travaux et la vieillesse, il mourut à l'âge de 90 ans.

9. — SAINTE BERTILLE, PREMIÈRE ABBESSE DE CHELLES,  
EN FRANCE. 602.

L'abbaye de Chelles, fondée primitivement par Ste Clotilde, reine de France, fut reconstruite et agrandie par une autre reine de France, Ste Bathilde, qui soupirait après le bonheur d'y finir ses jours. Bertille, d'une illustre famille du Soissonnais, en fut la première abbesse. Ses vertus lui attirèrent une foule de ferventes religieuses des premières familles du royaume et même d'Angleterre. De ce nombre furent Ste Bathilde, et Ste Héreswith, reine des Est-Angles, qui vinrent chercher à Chelles la paix que le monde ne peut donner.

Le monastère était placé sous la règle de S. Colomban, qui ne permet *le vin* qu'aux malades. Plus tard, cette communauté embrassa la règle de S. Benoît.

Bertille, bien loin de prendre les soulagements que son âge avancé semblait demander, observait non seulement les

---

(1) Godescard, 6 février. — Petits Bollandistes, II, 338.

jeûnes prescrits, mais encore toutes les autres pénitences, que sa première ferveur lui avait inspirées. (1)

10. — S. ELOI, ÉVÊQUE DE NOYON, EN FRANCE. 659.

Après avoir reçu de ses parents une excellente éducation, Eloi apprit l'état d'orfèvre. Il se rendit en peu de temps très habile dans ce métier. Au travail il joignait une grande assiduité à la prière, aux divins offices, aux sermons, à la lecture spirituelle, et aux autres pratiques de dévotion. Il se concilia ainsi l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Le roi Clotaire voulut le voir, et il l'attacha à son service, Dagobert, son fils et successeur, n'eut pas moins d'affection pour Eloi, à cause de son habileté et de sa sainteté. Le prince l'occupait à des ouvrages d'orfèvrerie de grand prix. Pendant son travail, le pieux ouvrier avait toujours devant lui un livre ouvert, qui lui fournissait des sentences de la sainte Ecriture, pour en nourrir son esprit et son cœur. Il acquit ainsi beaucoup d'instruction, une grande vertu et de la fortune.

Ses richesses étaient employées à racheter les captifs, à délivrer les prisonniers, et à soulager les pauvres. « Il retranchait sur son boire et son manger pour avoir de quoi faire des aumônes plus abondantes. Il avait toujours des pauvres à sa table. Tandis que lui-même se contentait d'un peu de pain et *d'eau* pour sa nourriture, il leur donnait de bonnes viandes avec du vin, autant qu'ils en avaient besoin. » (2)

Dieu lui accorda le don de miracle et de prophétie. Tant de belles qualités et de bonnes œuvres le firent élever aux différents ordres de la cléricature, et enfin à l'épiscopat. Dans l'administration du diocèse de Noyon, il déploya un zèle infatigable pour l'instruction des peuples, pour la correction des abus et pour le soulagement des malheureux. Dans ses voyages, « le festin qu'on lui préparait, n'était pas

---

(1) Petits Bollandistes, XIII, 203. — (2) Ibid., XIV, 7.



pour lui, mais pour les indigents. Il se contentait de pain et d'eau mêlée d'un peu de vinaigre. Il leur distribuait le vin et les viandes qu'on lui avait servis. » (1) Il mourut âgé de 70 ans.

II. — S. MAUGER OU VINCENT, FONDATEUR DE  
MONASTÈRES. 677.

Au nombre des illustres seigneurs qui brillaient à la cour de Dagobert, se distinguait S. Mauger, plus connu sous le nom de S. Vincent. D'accord avec son épouse Ste Vaudru, après qu'ils eurent élevé leurs enfants, il renonça au monde, aux honneurs et aux richesses. Dieu lui avait donné quatre enfants : S. Landric, Ste Adeltrude, Ste Madelberte, et S. Dentlin.

Il construisit un monastère à Hautmont, dans le diocèse de Cambrai, où il fit profession et dont il devint abbé. Bientôt un nombre considérable d'anciens amis et de personnes nobles, que son exemple avait gagnés, vinrent se placer sous sa conduite. En peu de temps, cette abbaye devint une des plus considérables de la contrée.

Plus tard, il fonda un second monastère à Soignies, en Belgique. Là, « on voyait ce puissant seigneur, autrefois revêtu des insignes de ses dignités, maintenant couvert d'un habit rude et grossier, et celui qui avait passé une partie de sa vie à la cour des princes, aujourd'hui perdu au milieu d'une contrée inculte et sauvage. Cet ancien commensal des rois ne prenait qu'un morceau de pain trempé dans l'eau, et n'avait souvent pour se reposer que la terre nue. » (2)

Le VII<sup>e</sup> siècle fut remarquable par le grand nombre de saints et d'abstinents qu'il produisit, surtout en France. Aussi Mabillon l'appelle-t-il un *siècle d'or*. (3)

---

(1) Petits Bollandistes, XIV, 9. — (2) Ibid., VIII, 294. — (3) Acta Ordin. S. Benedict. Praef.

## CHAPITRE III

---

### Quelques abstinents marquants du VIII<sup>e</sup> siècle

#### 1. — S. BERTIN, FONDATEUR DU MONASTÈRE DE SITHIÛ, A SAINT-OMER, EN FRANCE. 709.

Originaire des environs de Constance, Bertin embrassa la règle de S. Coloman à Luxeuil. Dans la suite, avec le concours de quelques-uns de ses amis, il fonda un monastère à Sithiü, dans le diocèse d'Arras. Il en devint abbé et y introduisit la règle de S. Coloman, que les moines observaient dans toute sa rigueur. « La nourriture consistait en un peu de pain et quelques herbes ou racines; *on ne buvait que de l'eau.* (1)

Un grand nombre de seigneurs, nouvellement convertis du paganisme, renoncèrent au monde, pour vivre dans les exercices de la contemplation et de la pénitence, sous la discipline de S. Bertin. Les auteurs modernes de sa vie disent qu'il mourut dans la 112<sup>e</sup> année de son âge.

#### 2. — S. GUTHLAC, MOINE ANGLAIS, DE RACE ROYALE. 714.

Issu de la dynastie qui régnait sur un des plus vastes royaumes d'Angleterre, Guthlac avait passé sa jeunesse à combattre et à piller, comme tous les princes et seigneurs de son temps. De 15 à 24 ans, il mena cette vie de bandit, que ses compatriotes prenaient pour une vie de héros.

La pensée de la mort et du jugement lui ouvrit les yeux. Il entra dans un monastère pour faire pénitence. « Comme S. Benoît, Guthlac excita par son austérité la malveillance de ses frères; ils lui reprochaient surtout sa résolution implacable de ne jamais boire *ni bière, ni hydromel, ni vin*, sauf pour la communion, » (2) selon les anciens usages.

Les vocations religieuses dans les familles princières d'Angleterre n'étaient pas rares à cette époque. Le roi

---

1) Petits Bollandistes, X, 493. — (2) Montalembert. Les Moines d'Occident, T. V, p. 124.

Céolwulf, 767, passa les 30 dernières années de sa vie au monastère de Lindisfarne. « Il obtint la faculté de boire du vin et de la bière, pour les moines qui jusqu'alors n'avaient connu d'autre boisson que *l'eau* ou *le lait*, selon la rigueur de l'ancienne discipline celtique. » (1)

Son successeur Eadbert, après un règne victorieux de vingt et un ans, se fit moine aussi à York. Il est le huitième roi, signalé par les historiens anglais, comme ayant préféré les huit béatitudes de la pauvreté volontaire aux grandeurs de la terre. « Certains auteurs vont même jusqu'à compter plus de trente rois ou reines des différents royaumes anglo-saxons, qui au septième et au huitième siècle allèrent peupler les cloîtres. » (2)

### 3. — S. BONIFACE, APÔTRE DE L'ALLEMAGNE. 755.

L'Allemagne doit à l'Angleterre la naissance de son Apôtre, qui y reçut le jour de parents illustres. Dès sa jeunesse, il embrassa la vie monastique. Elevé au sacerdoce à l'âge de trente ans, il reçut du pape Grégoire II la mission de porter à l'Allemagne les lumières de l'Évangile. A sa parole un grand nombre de païens se convertirent à Jésus-Christ.

Ensuite, sacré évêque par le pape, revêtu du *pallium* et de la dignité de légat apostolique, il obtint des succès encore plus merveilleux. Il érigea des évêchés en divers endroits, fixa son siège à Mayence, et fonda des monastères d'hommes et de femmes, entre autres la célèbre abbaye de Fulda.

Ce qui donnait tant d'efficacité à sa parole, c'étaient, outre la grâce de Dieu, ses vertus héroïques, sa science profonde, son esprit de pénitence. « Jamais la passion ne porta la plus légère atteinte à sa parfaite continence. Jamais la gourmandise ne viola son abstinence. Il dompta tellement sa chair par le jeûne que, *ne buvant jamais de vin, ni rien qui puisse enivrer*, il imita les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament; et il put dire avec le Docteur des nations : *Je châtie mon corps et le réduis en servitude ; de peur qu'après avoir*

---

(1) Montalembert. Les Moines d'Occident, T. V, ch. III. —

(2) Ibid., 112.

*prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé.* (1) Il cueillit la palme du martyr, en 755, à l'âge de 75 ans.

4. — S. STURMES, PREMIER ABBÉ DE FULDA,  
EN ALLEMAGNE. 779.

Sturmes sortait d'une noble famille de la Bavière, qui le confia de bonne heure à S. Boniface. Celui-ci s'en servit pour la fondation du monastère de Fulda, dont il fut le premier abbé. De nombreux religieux vinrent se mettre sous sa conduite.

La règle de S. Benoît qu'ils avaient embrassée, permet l'usage du vin, quoique à regret, et recommande vivement de s'en abstenir. C'est pourquoi, « lorsque S. Boniface leur eut exposé les saintes Ecritures; comme nulle part il n'y lisait que le vin fût pour les moines, ils décrétèrent d'une voix unanime, que chez eux *on ne ferait usage d'aucune boisson enivrante*, mais d'une cervoise légère, faite avec de l'orge, du froment, ou de l'avoine. Plusieurs années après, au temps du roi Pépin, la communauté croissant de plus en plus, ce décret fut modifié dans un synode en faveur des malades et des infirmes. » (2)

Ce monastère devint très florissant et compta jusqu'à 400 religieux. Charlemagne témoigna une grande confiance à son saint abbé et l'employa avec succès à la conversion des Saxons.

5. — S. AMBROISE, ABBÉ DE SAINT-VINCENT,  
EN ITALIE. 778.

Par ses vertus et par sa science céleste, Ambroise s'était acquis l'estime de Pépin, roi de France, qui en fit pendant quelque temps le précepteur de son fils, Charlemagne.

Dans un voyage qu'il fit en Italie, Ambroise fut tellement touché de la piété des religieux de Saint-Vincent-sur-le-Volturne, dans le duché de Bénévent, où il avait reçu l'hospitalité, qu'il résolut aussitôt de quitter tous ses emplois à la cour et d'embrasser leur genre de vie.

---

(1) Bollandistes, XXI, 455, E. — (2) Patrol. lat., T. 66, col. 654.

« Les religieux jeûnaient tous les jours jusqu'au soir. Leur nourriture n'était que du pain, des légumes et *de l'eau*. Plusieurs d'entre eux étaient souvent deux jours et même trois sans manger. Ils fatiguaient leurs corps par le travail des mains, passaient les nuits en prière; et lorsque la lassitude les contraignait de prendre quelque repos, ils dormaient sur la terre, revêtus de leurs cilices. » (1)

Ambroise s'exerça à toutes ces pratiques avec un zèle qui ne se ralentit jamais. Ses exemples attirèrent plusieurs seigneurs français, qui abandonnèrent la cour, pour le suivre dans la retraite.

Devenu abbé de ce monastère, il mourut peu de temps après, laissant plusieurs savants écrits, qui témoignent de sa science aussi bien que de sa vertu.

6. — S. WILLEHALD, PREMIER ÉVÊQUE DE BRÊME,  
EN ALLEMAGNE. 789.

Willehald, né en Angleterre, était de cette noble et studieuse génération que les exemples et les leçons du vénérable Bède firent éclore sur le sol britannique. Au récit des travaux de S. Boniface, en Allemagne, notre jeune saint sentit son âme s'enflammer d'une sainte ardeur pour ces missions lointaines. Il y arriva en 782 et commença ses prédications à Dockune, au lieu même où S. Boniface avait été martyrisé, 17 ans auparavant. Il rencontra d'abord bien des difficultés et courut de grands dangers.

Mais, après la soumission des Saxons par Charlemagne, Willehald fut sacré évêque de Brême, en 787. Cette dignité ne fit que redoubler son zèle. Ses mortifications ne connurent pas de bornes. « Du pain et *de l'eau* composaient uniquement sa boisson et sa nourriture. » (2)

Le pape Adrien l'obligea à modérer ses jeûnes et à prendre un peu de poisson. Chaque jour, il célébrait la sainte messe avec beaucoup de larmes, et récitait le psautier entièrement.

---

(1) Petits Bollandistes, VIII, 459. — (2) Ibid., XIII, 255.

## CHAPITRE IV

---

### Quelques abstinents marquants du IX<sup>e</sup> siècle

1. — S. PLATON, ABBÉ EN BITHYNIE,  
PUIS A CONSTANTINOPLE. 813.

Platon était fils du grand trésorier de l'Empire. A l'âge de 24 ans, après avoir persuadé à ses trois frères d'embrasser la continence parfaite, il alla s'enfermer lui-même au monastère des *Symbolés*, sur le Mont-Olympe. Aux honneurs, aux richesses, aux plaisirs du monde, il préféra la pauvreté, les humiliations, les souffrances pour l'amour de Jésus-Christ.

Douze ans après, il fut contraint d'accepter la dignité d'abbé. « La place de supérieur le rendit encore plus humble et plus pénitent. *Il ne buvait jamais que de l'eau*; encore était-il quelquefois deux jours sans en boire. Du pain, des fèves et quelques herbes sans huile étaient toute sa nourriture. » (1)

Il fut ensuite appelé à Constantinople par son neveu, S. Théodose, pour diriger le monastère, que sa mère, sœur de Platon, avait fondé et placé sous la règle de S. Basile. Cette règle ne tolère l'usage du vin qu'en faveur des malades. Il vécut 79 ans.

2. — S. THÉOPHANE, ABBÉ DANS LA MYSIE,  
EN ASIE MINEURE. 818.

Théophane, fils d'Isaac, gouverneur des îles de l'Archipel, fut confié par son père mourant à la tutelle de l'empereur de Constantinople. Quand il fut en âge, ses amis lui firent de telles instances pour l'engager à se marier, qu'il finit par consentir. Mais le jour même des noces, la grâce reprenant le dessus, il persuada à son épouse d'embrasser la vie monastique et la continence perpétuelle.

---

(1) Petits Bollandistes, IV, 195.

Quant à lui-même, après avoir fondé deux monastères dans la Mysie, il se chargea de la conduite de l'un et y vécut comme un homme parfaitement mort au monde. « Jamais il ne quittait le cilice. Une natte lui servait de lit, et une pierre, d'oreiller. Du pain bis et *de l'eau* faisaient toute sa nourriture. » (1) Ses infirmités presque continuelles se changèrent par sa patience en une source de mérites, ainsi que les cruelles persécutions qu'il endura pour la défense des saintes images.

### 3. — S. BENOÎT D'ANIANE, RÉFORMATEUR DE MONASTÈRES, EN FRANCE. 821.

Benoît, comte de Maguelone, fut successivement échançon du roi Pépin et de Charlemagne, qui le comblèrent d'honneurs et de richesses. Etant encore à la cour, il menait une vie très mortifiée. A l'âge de 23 ans, il renonça au monde et se fit moine.

« Il commença d'abord à pleurer amèrement ses péchés. Il traitait durement sa chair. Il ne vivait que de pain et *d'eau*, et en petite quantité, plutôt pour éviter la mort, que pour contenter sa faim. Il regardait *le vin* comme un véritable poison pour lui. » (2)

Dans la suite, il fonda un monastère à Aniane, où il établit la première observance de la règle de S. Benoît. La sainteté de ses religieux jeta un tel éclat, que de toutes parts on accourait pour embrasser cette réforme. Un très grand nombre de monastères imitèrent cet exemple.

En 817, Benoît présida une assemblée d'abbés, pour le rétablissement de la discipline monastique. Elle dressa des statuts, qui furent joints à la règle de S. Benoît et adoptés dans les monastères de France et d'Allemagne.

Les premiers disciples du saint réformateur n'avaient d'autre revenu que le produit de leur travail. Ils ne vivaient ordinairement que de pain et *d'eau*; ils y ajoutaient, les jours de dimanche et de grandes fêtes, un peu de vin et de

---

(1) Godescard, 12 mars. — (2) Petits Bollandistes, II, 458.

lait, qu'on leur apportait par charité. Le supérieur n'était distingué des autres que par sa vertu; il s'assujettissait comme eux aux plus pénibles travaux. » (1)

Benoît d'Aniane « a été un des plus grands hommes qui aient jamais été dans l'Eglise. Il fut pour la France et l'Allemagne ce que S. Benoît fut pour l'Italie ». Tous deux avaient sur les dangers du vin et des boissons enivrantes les mêmes craintes, et aussi la même estime pour l'abstinence totale.

#### 4. — RABAN-MAUR, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE. 856.

Mayence a décerné le titre de saint à cet illustre archevêque, qui fut élevé dans l'abbaye de Fulda, si célèbre déjà à cette époque. Elle le devint bien davantage, lorsque Raban fut mis à la tête de son école et ensuite de tout le monastère.

« Il brilla comme un astre éclatant, dit Baronius; ses écrits sont autant de rayons de lumière, qui attestent le génie de leur auteur, et l'Allemagne a raison d'être fière d'un tel maître. » Sa renommée, ainsi que celle de son abbaye, se répandit partout, en Allemagne, en France, en Italie. Les savants et les personnes de distinction accouraient de tous les pays pour le voir et le consulter. Les princes lui confiaient l'éducation de leurs fils.

A la mort de l'archevêque, contraint d'assumer la charge épiscopale malgré son âge avancé et ses continuelles infirmités, il ne se relâcha en rien de ses pénitences habituelles. Il ne mangeait pas de viande et *ne buvait pas de vin*, quoiqu'il fût d'une constitution très délicate et d'une faible santé. » (2)

Tant de travaux et de veilles, tant de mortifications et de jeûnes, l'administration de son vaste archidiocèse pendant 10 ans ne l'empêchèrent pas d'atteindre sa 80<sup>e</sup> année.

La mémoire de Raban était autrefois en très grande vénération en Allemagne; quand on voulait louer quelqu'un pour sa science, on disait qu'il était docte comme Raban.

---

(1) Godescard, 12 février. — (2) Petits Bollandistes, II, 281.



5. — S. ANSCHAIRE, APÔTRE DE LA SUÈDE ET  
DU DANEMARK. 865.

Anschaire, moine de l'ancienne Corbie en France, passa dans la nouvelle, que S. Adélard avait fondée en Saxe. A la demande du prince de Danemark, il fut désigné pour porter la foi aux Danois d'abord, puis aux Suédois, enfin aux peuples du nord de l'Allemagne. Un grand nombre d'idolâtres embrassèrent le Christianisme.

En 832, le pape Grégoire IV nomma Anschaire légat du Saint-Siège et archevêque de Hambourg. Plus tard il fut transféré à Brême.

« L'évêque en lui n'avait point effacé le religieux ; les fonctions pastorales ne diminuaient point ses austérités. Il suivait en cela l'exemple du grand S. Martin, qu'il s'était proposé pour modèle. Il portait un rude cilice jour et nuit. Il ne se nourrissait ordinairement que *d'eau* et de pain, pris en petite quantité. » (1)

Sa charité n'avait pas de bornes. Son plus grand plaisir était de laver les pieds des pauvres et de servir ceux-ci à table.

6. — S. CYRILLE ET S. MÉTHODE, APÔTRES DES SLAVES.

Dans les leçons du Bréviaire romain, pour la fête de ces deux saints, le pape Léon XIII nous apprend qu'ils professèrent la vie monastique à Constantinople et qu'ils portèrent la foi catholique aux peuples Slaves. Or, « presque tous les religieux Orientaux, dit Bergier, suivent la règle de S. Basile, même ceux qui ont pris le nom de S. Antoine ». (2) Et selon S. Benoît d'Aniane, dans sa *Concorde des règles monastiques*, « ce saint Docteur interdit *le vin* aux moines ». (3)

Dans ses *Règles plus longues* (ch. 19), S. Basile explique sa pensée : « Il faut absolument, ajoute-t-il, que les religieux usent d'aliments de vil prix, que l'on peut facilement se

---

(1) Petits Bollandistes, II, 233. — (2) Dict. théol. *in verbo* Basilien. — (3) Oratio de exercitat. monastica. Patrol. lat., T. 103, cap. 49, col. 1129-1131.

procurer. C'est ce que le Seigneur nous a enseigné, lorsqu'il a rassasié le peuple dans le désert. Il pouvait certes par un plus grand miracle leur préparer des mets meilleurs; mais il n'a pas voulu le faire; il leur a donné une nourriture simple : d'après S. Jean, il leur a servi cinq pains d'orge et deux petits poissons.

» Quant à la boisson, il n'en est fait nulle mention : cela indique, sans aucun doute, *que l'usage de l'eau est nécessaire, mais qu'il est suffisant pour tous.* » (1)

S. Méthode survécut à son frère et mourut vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle ou au commencement du X<sup>e</sup>.

---

## CHAPITRE V

---

### Quelques abstinents marquants du X<sup>e</sup> siècle

#### I. — S. GOULVEN, ÉVÊQUE DE LÉON, EN BRETAGNE, FRANCE. X<sup>e</sup> SIÈCLE.

Enfant pauvre, adopté par un riche propriétaire, qui voulait en faire son héritier, Goulven reçut une excellente éducation. Il fit tant de progrès dans la vertu, que les malades des environs, persuadés de son crédit auprès de Dieu, recouraient à lui de toutes parts, pour être soulagés dans leurs maux.

Pour éviter les tentations de la vaine gloire, il se cacha dans un lieu solitaire, où il se construisit un oratoire. « Là, il s'appliqua nuit et jour à la prière et aux louanges de Dieu. Il ne mangeait qu'une fois le jour; sa nourriture n'était que du pain et *de l'eau*, et très peu d'autres aliments. » (2)

A la mort de l'évêque de Léon, le clergé et les habitants, charmés des vertus de Goulven, le choisirent pour lui succéder, et le Souverain Pontife le contraignit d'accepter cette charge.

---

(1) Oratio de exercitat. monastica. Patrol. lat., T. 103, cap. 49, col. 622. — (2) Petits Bollandistes, VII, 599.

2. — SAINTE GUIBORAT ET SAINTE RACHILDE, RECLUSES  
A SAINT-GALL, EN SUISSE. 925.

Guiborat, née d'une famille noble et très ancienne de la Souabe, joignait le travail des mains et les pratiques les plus pénibles de la pénitence à la mortification intérieure de son cœur et de ses passions. A la maison paternelle, elle vivait aussi régulièrement que dans le cloître. Tous les matins, elle se rendait, le plus souvent nu-pieds, à l'église, distante d'une demi-lieue.

Vivant comme devant toujours être prête à mourir, « elle macérait son corps par les veilles et les jeûnes. Elle ne mangeait point de viande et *ne buvait pas de vin*, quoiqu'on en servît sur la table de ses parents. » (1)

Son frère s'étant fait prêtre et religieux à Saint-Gall, Guiborat en éprouva tant de joie, qu'elle obtint de ses parents la permission de venir habiter une petite cellule dans le voisinage de l'abbaye. Elle y passa 40 ans, continuant ses prières et ses austérités.

Elle reçut comme compagne Ste Rachilde, fille de qualité, sujette à toutes sortes d'infirmités, à qui Dieu rendit une santé parfaite, tant par les prières que par les soins de Guiborat. La nouvelle venue embrassa le genre de vie de sa bienfaitrice. La petite-fille de Henri, roi de Germanie, Wendilgarde, qui avait épousé le comte Ulric, vint partager leurs prières et leur vie austère.

3. — S. BERNON, FONDATEUR DE CLUNY. 927.

Bernon, d'une des plus nobles familles de la Bourgogne, embrassa la vie monastique à Saint-Martin d'Autun. Il en fut tiré quelque temps après pour gouverner le monastère de Baume en qualité d'abbé. « Il y introduisit la réforme de S. Benoît d'Aniane; il en fit autant pour les monastères qu'il gouverna depuis. » (2)

Or, nous savons ce que le saint réformateur d'Aniane et ses premiers disciples pensaient de l'usage du vin pour

---

(1) Petits Bollandistes, V, 269. — (2) Petits Bollandistes, I, 314.

les religieux, quoiqu'il ne fût pas défendu. Bernon et ses moines n'étaient pas de ceux dont parle S. Benoît dans le chapitre 40 de sa règle : « Quoique nous lisions que le vin n'est pas du tout pour les religieux; en nos temps on ne peut plus le leur persuader. » Par leur ferveur, Bernon et ses religieux se rangeaient parmi ceux à qui la même règle de S. Benoît adresse ces paroles : « *Ceux à qui Dieu donne la force de s'abstenir de vin, qu'ils le sachent bien, ils en recevront une récompense particulière.* »

En effet, chez les religieux de Bernon, « toute jouissance terrestre était foulée aux pieds comme de la boue. Observant la règle de S. Benoît dans toute sa rigueur, ils dépassaient les forces humaines dans leurs veilles, leurs jeûnes, leurs prières; quelques-uns ajoutaient encore des pénitences à l'austérité de la règle. » (1)

En 910, notre saint jeta les fondements du monastère de Cluny, « le plus grand et le plus illustre monastère qui ait jamais existé, *le monastère des monastères.* » Il y fit régner la même régularité, la même ferveur que dans les autres monastères qu'il avait gouvernés.

« Bernon emporta dans la tombe, 927, la gloire d'avoir été un des plus zélés réformateurs de la discipline monastique, et d'avoir formé des disciples qui surpassèrent encore leur maître, et qui ont porté au plus haut point la grandeur de la congrégation de Cluny. »

#### 4. — S. PAUL DE LATRE, RELIGIEUX EN BITHYNIE. 956.

Paul, fils d'un officier de l'empereur de Constantinople, embrassa la vie religieuse au monastère du mont de Latre. Il priait continuellement et pratiquait des austérités extraordinaires. Occupé à la cuisine, la vue du feu lui rappelait celui de l'enfer et lui faisait verser beaucoup de larmes. Jamais on ne l'entendit proférer une parole oiseuse.

Avec la permission de son abbé, il alla habiter une caverne. « Les trois premières années il souffrit de grandes

---

(1) Petits Bollandistes, I, 315.

tentations, dont il triompha par la ferveur et la continuité de ses prières. Un paysan lui apportait de temps en temps quelques petites provisions; mais ordinairement il vivait des herbes sauvages, qui croissaient sur la montagne. Ayant besoin *d'eau* pour étancher sa soif, Dieu fit sortir près de sa grotte une fontaine qui coula toujours depuis. »

On avait tant de confiance dans ses lumières et ses prières, qu'il reçut souvent des lettres du pape, de l'empereur, des évêques, des princes. Plusieurs disciples vinrent se mettre sous sa conduite.

5. — S. ULRIC OU UDALRIC, ÉVÊQUE D'AUGSBOURG. 973.

Fils du comte Ubald, Ulric fit son éducation au monastère de Saint-Gall. Devenu chanoine d'Augsbourg, puis évêque, cette dignité ne fit qu'augmenter son zèle pour sa propre sanctification et celle de son troupeau.

« Il ne faisait qu'un seul repas par jour, encore n'était-ce que le soir, avant complies. On servait pour les pauvres et les étrangers un plat auquel il ne touchait jamais. *Il s'était interdit l'usage du vin.* Il couchait sur la paille, et ne prenait que quelques heures de sommeil. Chaque année, il visitait tout son diocèse, et tenait deux synodes. » (1)

Dieu ne lui ménagea pas les épreuves. Il mourut âgé de 80 ans.

6. — S. BERNARD DE MENTHON,

FONDATEUR DES HOSPICES DU S. BERNARD. 923-1008.

Le Grand et Petit-Saint-Bernard portent jusqu'aux nues le nom et la gloire d'un saint abstinente total. Le fils unique des seigneurs de Menthon, en Savoie, Bernard, après de brillantes études, à Paris, avait fait vœu de virginité et d'embrasser l'état ecclésiastique. Son père, quoique bon chrétien, outrepassant ses droits, voulut lui imposer une épouse, qui, à la vérité, offrait toutes les qualités désirables. Sans tenir compte des raisons de son fils, le baron fait tout préparer

---

(1) Petits Bollandistes, XIV, 410.

pour les noces. La veille de la cérémonie, Bernard, sachant qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, s'enfuit secrètement du château paternel, laissant une lettre pour son père, où il expliquait les motifs de sa conduite. (1)

Après quelques jours de marche, le fugitif, conduit par la Providence, arrive à Aoste, chez l'archidiacre Pierre, qui l'accueille avec bienveillance et lui donne l'hospitalité. Bernard fut admis au nombre des chanoines réguliers de la cathédrale; il fit de rapides progrès dans la science et la vertu et ne tarda pas à être promu au sacerdoce. Au comble de ses vœux, il se livra tout entier aux travaux du saint ministère et au salut des âmes. Les plus heureux succès couronnèrent ses efforts.

Son bienfaiteur étant mort, il fut appelé à lui succéder dans la dignité d'archidiacre et de vicaire général de l'évêque. Cette double charge ne fit qu'exciter son zèle, qui bientôt s'étendit jusqu'aux diocèses de Novare, de Tarentaise, de Genève et de Sion en Valais. Il abolit les restes du paganisme réfugiés dans les Alpes et en convertit les sauvages habitants. La colonne et la statue érigées à Jupiter, l'une sur la Colonne-Joux, l'autre sur le Mont-Joux, sont renversées, et Bernard plante la croix sur ces deux montagnes, qui deux siècles plus tard prirent son nom. Il construit deux hospices dans ces passages abrupts et y établit des Chanoines réguliers de S. Augustin pour venir au secours des pauvres voyageurs.

Écoutons un de ses disciples nous retracer ses vertus et ses travaux.

« Il a caché son nom. C'est pour nous le saint prêtre ;  
Il est venu de loin ; voilà ce que je sais...  
Il prie, il souffre, il peine, il travaille à l'excès.  
Quel zèle ! aucun mépris ne l'émeut, ne l'altère ;  
Son âme est toute au ciel, son corps seul est sur terre.  
Un cilice effrayant mâte sa chair ; en vain

---

(1) La noble Marguerite de Miolans, destinée à Bernard, touchée par la grâce de Dieu et par l'exemple de son fiancé, choisit Jésus-Christ pour son époux.

Le pria-t-on parfois d'user d'un peu de vin,  
Pour ranimer son corps épuisé par le jeûne.  
« J'en buvais, nous dit-il, alors que j'étais jeune ;  
» Prêtre de Dieu, je veux ressembler à présent  
» Au Sauveur abreuvé de fiel, agonisant. » (1)  
De pauvres loqueteux sa chambre est toujours pleine ;  
Humblement il les sert. Il court les monts, la plaine,  
Il prêche, il convertit. On accourt de bien loin  
Pour entendre sa chère parole ; il a soin  
D'être pour les pécheurs débordant d'indulgence ;  
Pour lui seul il est dur. » (2)

La réputation de l'Apôtre des Alpes parvint aux oreilles du baron et de la baronne de Menthon qui pleuraient encore leur fils, perdu pour eux depuis tant d'années. Malgré leur âge avancé, ils partent pour le Mont-Joux, afin de prier l'homme de Dieu de consulter le ciel sur le sort de leur enfant. La première personne qu'ils rencontrèrent, à leur arrivée, fut le saint archidiacre, qui les reconnut aussitôt, sans être reconnu d'eux. Son accueil si bienveillant leur ouvrit le cœur ; ils lui racontèrent leur amour pour leur fils unique, sa fuite, leurs larmes, leurs angoisses sur son sort.

Bernard, comprimant d'abord les sentiments de son cœur, les rassure et leur dit : « Consolez-vous, votre fils est en parfaite santé ; il ne vous a abandonnés que pour suivre sa vocation. » Puis, ne pouvant plus retenir ses larmes, il se jette au cou du vieillard, en s'écriant : « C'est moi qui suis votre fils Bernard ! » — « O mon fils ! » dit le père. — « O mon fils ! » répète la mère, en l'embrassant à son tour, et tous trois pleuraient de joie. Après avoir remercié Dieu et joui de leur enfant pendant plusieurs jours, ces heureux parents retournèrent à leur manoir, admirant les desseins de la Providence.

Bernard vécut encore de longues années, occupé à consolider son œuvre. Avant de mourir, « il défendit à ses disciples de laisser jamais bâtir une auberge sur la montagne,

---

(1) Manuscrit des Chartreux de Cologne. — Ex Ms Bodecensi et Corsendonkano. — (2) Le Héros des Alpes. Drame par Jules Gross, chanoine du Grand-Saint-Bernard, p. 137.

pour ne pas empêcher la bonne œuvre de l'hospitalité ». Il mourut en 1008, dans sa 85<sup>e</sup> année. (1)

---

---

## CHAPITRE VI

---

### Quelques abstinents marquants du XI<sup>e</sup> siècle

1. — S. BRUNON OU BONIFACE,  
ARCHEVÊQUE, APÔTRE DE LA PRUSSE ET DE LA RUSSIE. 1009.

De la première noblesse de Saxe, Brunon fut d'abord, chapelain et confident de l'empereur Othon III. Ayant rencontré S. Romuald, il fut si charmé par ses vertus, qu'il quitta la cour pour embrasser la vie austère des Camaldules. « C'était édifiant de voir cet homme élevé délicatement, se contenter d'un vêtement pauvre, marcher nu-pieds, ne se nourrir que d'herbes et de racines, travailler des mains, coucher sur la dure. » (2) Les disciples de S. Romuald ne buvaient que *de l'eau*, à moins d'être malades. (3)

Brûlant du désir de prêcher Jésus-Christ aux infidèles, il obtint la permission d'aller à Rome, pour ouvrir son cœur au successeur de S. Pierre. Il fit ce voyage nu-pieds, en chantant des psaumes. « Il mangeait tous les jours pour soutenir ses forces, mais seulement un demi-pain, y ajoutant, aux fêtes, des fruits ou des racines; *il ne buvait que de l'eau*. » (4) Le pape le confirma dans son dessein, lui donna la mission de prêcher l'Évangile et le chargea de se faire sacrer archevêque. Avec l'aide de Dieu, il porta la foi en Prusse, puis en Russie, où il cueillit la palme du martyre.

2. — S. ROMUALD, FONDATEUR DES CAMALDULES,  
EN ITALIE. 1027.

Issu de la famille ducale des Honesti, à Ravenne, Romuald fut choisi par Dieu pour fonder l'ordre des Camal-

---

(1) Petits Bollandistes, VII, 33. — (2) Godescard, 19 juin. — (3) Petits Bollandistes, II, 369. — (4) Ibid., XII, 380.



dules, ainsi appelés du nom du premier monastère établi à Camaldoli. Il adopta la règle de S. Benoît, à laquelle il ajouta certaines observances.

« Quoique déjà arrivé à une extrême vieillesse, il ne mangeait en tout le carême que plein une écuelle de légumes. Il jeûnait tous les jours, et ses repas ordinaires n'excédaient pas cinq onces de nourriture. Il n'admettait aucun assaisonnement dans les herbes, dont il se nourrissait. Il mortifiait ses sens, leur refusant tout ce qui pouvait les flatter. Quand on lui apportait quelque chose de mieux préparé, « il l'approchait du nez pour l'odorier ; puis il disait : Gourmandise ! Gourmandise ! tu ne toucheras point à ceci ; je te déclare une guerre perpétuelle. » (1)

Il n'est pas étonnant que les disciples d'un tel maître menassent une vie très austère : « Ils allaient toujours nus-pieds, et montraient par la pâleur de leur visage quelle était la rigueur de leur jeûne. *Ils ne buvaient jamais que de l'eau, à moins qu'ils ne fussent malades.* » (2)

Malgré ces austérités, la ferveur de ces religieux attirait tant de novices, que Romuald dut multiplier les fondations. Au milieu de ses travaux et de ses pénitences, la joie de son cœur, rejaillissant sur sa figure, réjouissait tous ceux qui le regardaient. Il avait 120 ans, lorsque Dieu l'appela au bonheur du ciel.

### 3. — S. DOMINIQUE L'ENCUIRASSÉ, RELIGIEUX A FONT-AVELLANE, EN ITALIE. 1060.

Les parents de Dominique eurent le malheur de faire un présent à l'évêque, pour qu'il lui conférât la prêtrise. C'était un péché de simonie. Dès que le nouveau prêtre l'eût appris, il fut saisi d'horreur pour un crime si sévèrement défendu par l'Eglise et se condamna à une rude pénitence.

Il se retira chez les religieux de Montfeltre. « *Ils s'interdisaient le vin, la viande et tout laitage, jeûnant au pain et à*

---

(1) Petits Bollandistes, II, 369. — Godescard, 7 février. — (2) Petits Bollandistes, II, 369.

l'eau tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche. Le temps qu'ils donnaient au sommeil était très court; ils employaient le reste à la prière et au travail des mains. » (1)

Après quelques années, il obtint de son supérieur la permission d'aller se mettre sous la direction de Saint Pierre Damien, à Font-Avellane, pour y mener la vie des Camaldules. « Comme il était souvent malade, on l'obligeait quelquefois à boire un peu de vin; mais il y renonçait aussitôt qu'il se trouvait mieux. » (2) Il fut surnommé *l'encuirassé*, parce qu'il portait sur sa chair une cuirasse de fer.

4. — S. PIERRE DAMIEN, CARDINAL, ÉVÊQUE D'OSTIE, PRÈS DE ROME, DOCTEUR DE L'ÉGLISE. 1072.

Pierre Damien entra chez les Camaldules à Font-Avellane. « On y jeûnait d'ordinaire quatre jours de la semaine au pain et à l'eau; les autres jours on ajoutait seulement un peu de légumes. Quoique le vin fût la boisson ordinaire du pays, *ils n'en avaient que pour les malades* et pour le saint sacrifice de la messe. » (3)

Devenu abbé, il gouverna l'ordre avec tant de sagesse et de sainteté, qu'il est considéré comme le second fondateur des Camaldules et leur principal ornement. Les papes Grégoire VI, Léon IX, et Victor II, sans parler de plusieurs évêques, l'employèrent avec succès pour la réforme des abus dans l'Église, dans les diocèses et dans les monastères. Le pape Etienne IV le fit cardinal, évêque d'Ostie.

Enfin, accablé de travaux, de pénitences et de vieillesse, il fut rendu à ses disciples à Font-Avellane. « Il y demanda la plus pauvre de toutes les cellules. Il jeûnait presque tous les jours au pain et à l'eau. Son pain était de son ou d'orge; *il ne voulait boire que l'eau à demi corrompue* et exposée longtemps à l'air. » (4) Il avait 83 ans, lorsque sonna pour ce vaillant soldat du Christ l'heure du repos éternel.

---

(1) (2) Petits Bollandistes, XII, 343, 344. — (3) Petits Bollandistes, II, 631. — (4) Petits Bollandistes, II, 636.

5. — S. ANSELME, ÉVÊQUE DE LUCQUES,  
EN ITALIE. 1086.

Neveu du pape Alexandre II, Anselme fut un des plus fermes soutiens de Grégoire VII dans la revendication des *investitures*, dont les empereurs s'étaient emparés au détriment de l'Eglise.

« Ce saint évêque vivait dans une grande abstinence, *ne buvant point de vin*, et se privant des viandes délicates. Il dormait très peu, et ne se mettait presque jamais au lit. Il fondait en larmes en disant la messe. Dans tous les Etats de la célèbre comtesse Mathilde, dont il dirigeait la conscience, il établit la régularité chez les moines et les chanoines, disant qu'il eût mieux aimé que l'Eglise n'eût ni moines, ni clercs, que d'en avoir de déréglés. » (1) Il avait une vaste érudition et savait par cœur toute l'Ecriture sainte.

6. — S. LADISLAS II, ROI DE HONGRIE. 1095.

Ladislas, fils de Béla, roi de Hongrie, ne monta sur le trône que contraint par le peuple. « Sa vie dans le palais était fort austère. Il suivait à table les règles d'une exacte sobriété, et *ne se permettait point l'usage du vin*. Les églises et les pauvres ressentaienent souvent les effets de sa libéralité. » (2)

Autant il était généreux envers ses ennemis, autant il était vaillant, lorsqu'il s'agissait de défendre l'Eglise ou son pays. Il chassa les Huns, et vainquit les Polonais, les Russes et les Tartares.

---

---

## CHAPITRE VII

---

### Quelques abstinents marquants du XII<sup>e</sup> siècle

1. — SAINT BRUNO, FONDATEUR DES CHARTREUX. 1101.

Natif de Cologne, d'une famille noble et riche, Bruno se distingua de bonne heure par ses talents et ses vertus. Sa

---

(1) Petits Bollandistes, III, 499. — (2) Godescard, 27 juin.

grande science non moins que ses autres belles qualités le firent nommer chanoine théologal de Reims, et chancelier de toutes les écoles du diocèse. Il ne se laissa pas éblouir par les succès.

Sa grande âme recherchait la solitude pour méditer les vérités éternelles. Après avoir fait l'apprentissage de la vie monastique à Molesmes avec Saint Robert, il vint avec six compagnons poser les fondements de l'Ordre des Chartreux dans des montagnes désertes, à cinq lieues de Grenoble.

Les commencements furent durs et fécondés par de nombreuses épreuves. Une des plus rudes fut l'appel de Bruno par le pape Urbain II, son ancien élève de Reims, qui avait besoin de sa présence à Rome, pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise.

Mais, au bout d'une année, Bruno qui soupirait après la solitude, obtint du pape l'autorisation de fonder un monastère dans le diocèse de Squillace, en Calabre, où il se retira avec quelques religieux. C'était en 1090; il avait alors environ 60 ans.

Sa vie y fut celle d'un anachorète de la Thébaïde. « Sa nourriture, dit Zanotti, historien italien du Saint, était du pain et de *l'eau*, et rarement, des herbes crues. Il portait sur sa chair un cilice armé de pointes aiguës, qui le couvrait jusqu'aux genoux. Il ne l'ôta jamais pendant l'espace de onze ans qu'il vécut dans ce désert, excepté pendant le temps de trois grandes maladies, dont il souffrit; car il voulait cacher cette austérité. Il prenait tous les jours la discipline jusqu'au sang et parfois jusqu'à l'évanouissement. Lorsque, contraint par le sommeil ou par la faiblesse, il voulait prendre un peu de repos, la terre nue était le lit sur lequel il dormait quelques moments. Comme il était de complexion délicate et déjà avancé en âge, une vie si austère paraissait un grand miracle. » (1)

Les disciples de Bruno marchèrent sur les traces de leur fondateur. « Voici ce que Guibert, abbé de Nogent, célèbre

---

(1) Vie de Saint Bruno par un religieux de la Grande-Chartreuse. 1898, p. 351.

auteur de ce temps-là, écrit de la manière de vivre des premiers Chartreux. Le dimanche ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire chez eux. La fontaine leur fournit de l'eau pour boire et pour les autres usages. Quand ils boivent du vin, il est si trempé d'eau, qu'il n'a aucun goût et ne vaut guère mieux que de l'eau. Les dimanches et les jours solennels, ils mangent du fromage et quelques poissons. Quoiqu'ils soient pauvres, ils ont cependant une riche bibliothèque.

» A ce tableau, Pierre-le-Vénérable ajoute plusieurs traits édifiants : Ils ne mangent jamais de chair, même étant malades. Le mardi et le samedi, ils ne se nourrissaient que de légumes. Le lundi, le mercredi et le vendredi, ils ne prenaient que du pain bis et ne buvaient que de l'eau. Ils ne faisaient qu'un repas par jour, excepté les dimanches, les fêtes solennelles, les octaves de Pâques, de la Pentecôte et de la Noël.

» Dieu suscita Bruno et son ordre, continue l'historien Rohrbacher, pour servir de leçon et de modèle au clergé et au peuple chrétien, et attirer à jamais les bénédictions du ciel sur toute l'Eglise. Cet ordre, après huit siècles, est encore le même, sans avoir eu besoin de réforme, ni pour la pureté de la foi, ni pour l'austérité de la discipline. » (1)

Le cardinal Hergenröther écrivait en 1888 : « Les Chartreux renforcèrent la règle de Saint Benoît par un silence presque continu, par un vêtement grossier et incommode, par l'abstinence de viande et par de grandes austérités. Toute leur nourriture se composait de légumes, de pain et d'eau ; le poisson et le fromage étaient réservés pour les grands jours de fête. Au temps de sa plus grande extension, l'ordre comptait 168 maisons d'hommes et 5 de femmes, renfermant plus de 3000 membres. » (2)

---

(1) Histoire universelle de l'Eglise catholique, livre 65, T. VII, pages 243, 244. Edition Vivès. — (2) Histoire de l'Eglise, traduite par Bélet. T. IV, pages 18-19.

2. — S. ROBERT, FONDATEUR DE MOLESMES  
ET DE CÎTEAUX. 1110.

Robert, d'une famille noble et riche de Troyes, en France, entra à 15 ans chez les Bénédictins de Moutier-la-Celle. En 1075, avec 13 religieux, il fonda l'abbaye de Molesmes, et en 1098, celle de Cîteaux.

« Les Instituteurs de l'Ordre de Cîteaux, dit l'abbé de Rancé, entreprirent d'observer la règle de S. Benoît à la lettre. Ils rejetèrent toutes les explications et les sens, dont on pouvait se servir pour en adoucir la rigueur et altérer la pureté. Ils imposèrent cette même austérité à leurs successeurs. Ils se contentèrent de vivre de légumes, de racines, d'herbes et de bouillie; et tout l'assaisonnement s'en faisait avec du sel et de l'eau. Leur pain était bis et rude. *Ils ne buvaient du vin que très rarement*, et on ne le servait point sur les tables, qu'il n'eût été auparavant mêlé avec de l'eau. Et quoique leurs travaux fussent excessifs et leurs veilles très longues, l'amour qu'ils avaient pour Jésus-Christ faisait que leur pénitence leur était agréable, et qu'ils trouvaient du goût et du plaisir dans leurs souffrances. » (1)

Cette admirable discipline produisit tant de saints que, moins de trois siècles après, le Chapitre général de l'ordre décrétait de ne plus poursuivre la canonisation d'aucun cistercien, « dans la crainte que le trop grand nombre ne les rendît moins vénérables ». S. Robert passa de l'exil à la patrie du paradis en 1110, à l'âge de 93 ans. (2)

3. — LE B. ROBERT D'ARBRISSELLE,  
FONDATEUR D'ORDRE. 1117.

Robert d'Arbrissele est une des principales figures historiques de la fin du XI<sup>e</sup> et du commencement du XII<sup>e</sup> siècle. L'institut qu'il fonda, et l'immense influence qu'il exerça sur son siècle en font un des plus grands génies d'éloquence et un des saints les plus étonnants qu'ait produits l'Eglise.

---

(1) De la sainteté de l'Etat monastique, par l'abbé de Rancé. Ch. 18, II. — (2) Petits Pollandistes, V, 71.

Il se prépara dans la solitude de Craon à remplir la mission que Dieu lui destinait. « Il ne se nourrissait que d'herbes et de racines sauvages, et *n'usait jamais ni de vin, ni de viande*. Il était vêtu d'une tunique tissée avec des soies de porcs, afin de mortifier sa chair. Quand l'infirmité humaine le forçait de dormir, il se couchait sur la terre dure. » (1)

Il fit bâtir, en 1099, à Fontevrault, en France, deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il donna à ses disciples le nom de *Pauvres de Jésus-Christ*. Ses vertus attiraient auprès de lui une foule innombrable de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui ne voulaient plus le quitter, et pratiquaient à l'envi la plus austère pénitence. Il mourut à l'âge de 72 ans, pleuré non seulement de ses nombreux disciples, mais de la France entière.

#### 4. — S. PIERRE, ÉVÊQUE DE POLICASTRO, RÉFORMATEUR DES MONASTÈRES, EN ITALIE. 1123.

Pierre, neveu de S. Alfier, était religieux de Cave, en Italie. Appelé à continuer la réforme des monastères commencée par son oncle, il se rendit d'abord lui-même avec quelques moines à Cluny. Il y passa cinq ans dans l'exacte observance de la règle primitive de S. Benoît.

De retour à Cave, il acquit une telle réputation de sainteté que le clergé et le peuple le contraignirent à devenir évêque de Policastro. Mais au bout de quelques mois, il renonça à son évêché et regagna son monastère, au grand contentement des religieux, qui le nommèrent abbé.

Cependant la réforme ne se fit pas sans difficultés. Mais ensuite la ferveur devint si grande que l'on compta à Cave jusqu'à 3000 religieux.

« Pierre était comme la règle vivante. Il alla toujours croissant de vertu en vertu, sans se relâcher jamais. Quoiqu'il fût avancé en âge, avec un estomac délabré, ayant presque perdu la voix, *il dédaignait si complètement le vin*, disent

---

(1) Petits Bollandistes, III, 6.

les Bollandistes, qu'à peine aurait-il pu être réduit par le pape à en faire usage, mais d'un peu seulement. » (1)

Cette réforme fut embrassée par 333 abbayes, couvents et prieurés. S. Pierre quitta cette vallée de larmes à 85 ans : son oncle, S. Alfier, en avait vécu 120.

5. — S. ÉTIENNE, FONDATEUR DE L'ORDRE DE  
GRANDMONT. 1124.

Etienne, fils du vicomte de Thiers, premier gentilhomme d'Auvergne, passa quatre ans à Rome pour se perfectionner dans les sciences et la vertu. De retour en France, il se retira sur la colline du Muret, où il mena pendant 50 ans une vie toute de prière et de mortification.

Il ne se nourrissait d'abord que d'herbes et de racines. « Des bergers ayant découvert son ermitage, lui offrirent des aliments en abondance; mais il n'accepta qu'un peu de pain et quelques poignées de farine d'orge, qu'il délayait dans l'eau du torrent, pour en corriger la crudité. Pendant 46 années que se prolongea encore sa vie, il ne changea rien à ce régime, si ce n'est qu'à l'âge de 60 ans, on le contraignit de mêler *quelques gouttes de vin* à l'eau, qui lui servait de boisson. » (2)

Après sa mort, qui arriva dans la 80<sup>e</sup> année de son âge, ses disciples dépossédés du Muret, allèrent s'établir à Grandmont, d'où leur est venu le nom de *Grandmontains*.

6. — S. NORBERT, ARCHEVÊQUE DE MAGDEBOURG,  
FONDATEUR DES PRÉMONTRÉS. 1134.

Après avoir reçu une brillante éducation, le comte Norbert passa toute sa jeunesse à la cour de l'empereur Henri IV, ne songeant qu'à s'amuser. A 33 ans, traversant à cheval une prairie pour se rendre à une partie de plaisir, la foudre tomba aux pieds de sa monture, qui culbuta son cavalier. Une voix d'En-haut lui dit : « Norbert, Norbert, pourquoi

---

(1) Bollandistes, VII, 329. — Petits Bollandistes, III, 145. —

(2) Darras. Histoire générale de l'Eglise. T. XXIII, p. 29, 30. — Petits Bollandistes, II, 381.



me persécutes-tu? Je te destinai à édifier mon Eglise et tu scandalises les fidèles. » Il répondit : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » — La voix reprit : « Quitte le mal et fais le bien! Cherche la paix et la poursuis! »

Dès ce moment, il devint un homme nouveau. Il ne mit point de bornes à sa pénitence. Ordonné prêtre, deux ans après, il commença une vie d'apôtre, parcourant les villes et les campagnes, marchant nu-pieds, même en plein hiver, n'ayant pour vêtement qu'un cilice et un manteau de pénitent. Il jeûnait tous les jours. Quand le besoin de nourriture se faisait sentir, « il gagnait une chaumière, s'asseyait à terre, mangeait sur ses genoux les choses les plus communes, n'usait d'autre assaisonnement que de sel et *ne buvait que de l'eau.* » (1)

Entouré bientôt d'un grand nombre de disciples, il jeta les fondements de son ordre à *Prémontré*, dans le diocèse de Laon, en France. Dieu donna tant de bénédictions à ce nouvel institut que 30 ans après sa fondation, on compta plus de 100 abbés au chapitre général. Il eut dans la suite jusqu'à 1000 abbayes d'hommes avec 300 prévôtés, et 500 abbayes de femmes, sans compter les prieurés.

Le saint fondateur fut malgré lui fait archevêque de Magdebourg.

#### 7. — S. MALACHIE, PRIMAT D'IRLANDE. 1148.

Dieu qui avait destiné Malachie à rendre à l'Eglise d'Irlande son ancienne splendeur, le fit naître de parents illustres et fort vertueux. Il se forma aux sciences, à la vertu, et à la vie monastique sous la direction de S. Malc, évêque de Lismore.

Il y trouva le roi de Munster qui, dépossédé de son trône, était venu à cette école de sainteté, pour apprendre à profiter de son malheur. Malc, admirant son zèle, le mit sous la conduite de Malachie. « Ce prince ne vivait que de pain,

---

1) Rivaud. Histoire de l'Eglise, T. II, 273. — Petits Bollandistes, VI, 491.

de sel et *d'eau*, comme les autres frères; » (1) mais il trouvait dans la conversation de son saint précepteur un festin continuel.

Malachie, sorti de sa retraite et devenu prêtre, travailla avec un zèle incroyable à la réforme des mœurs. Elevé malgré lui à la dignité d'évêque de Connor, puis d'archevêque d'Armach, Primat d'Irlande et de légat du pape, il s'appliqua surtout à rétablir la discipline dans le clergé et à faire revivre la ferveur parmi les moines. A cet effet, il fit venir huit religieux de Clairvaux, formés par S. Bernard, pour commencer la réforme des monastères. Au milieu de travaux, de persécutions et de souffrances sans nombre, Dieu bénit les efforts de son fidèle serviteur.

8. — S. BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX, PÈRE ET  
DOCTEUR DE L'ÉGLISE. 1153.

Bernard entra à Cîteaux en 1113, menant avec lui 30 gentilshommes de la première noblesse de la Bourgogne. « Il fut, dit Balmès, comme une colonne gigantesque qui s'éleva à une hauteur immense au-dessus de tous les monuments de son époque. » Consulté par les rois et par les papes, il fut l'âme de toutes les grandes entreprises de son temps.

Après avoir fondé le monastère de Clairvaux, il en établit de son vivant 160 autres en France, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Irlande, en Savoie, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Hongrie, au Danemark.

Or, dans le 66<sup>e</sup> sermon sur le *Cantique des Cantiques*, ce grand homme et ce grand saint nous raconte comment il observait le 40<sup>e</sup> chapitre de la règle de S. Benoît : « *Je m'abstiens de vin*, écrit-il, parce que *dans le vin il y a la luxure*; ou si je suis malade, j'en prends un peu d'après le conseil de S. Paul. Je m'abstiens de chair, de peur qu'en nourrissant trop la chair, je nourrisse en même temps les vices de la chair. Je m'appliquerai à prendre le pain même

---

(1) Petits Bollandistes, XIII, 140.

avec mesure, de peur que, l'estomac étant trop chargé, je n'éprouve du dégoût à me tenir debout pour prier, et que le prophète ne me reproche d'avoir mangé mon pain jusqu'à satiété. Je ne m'habituerai pas même à me gorger d'eau, de peur que la distension du ventre ne provoque la passion.»

S. Bernard alla recevoir la récompense du bon et fidèle serviteur en 1153, âgé de 63 ans, pleuré de toute l'Eglise.

---

## CHAPITRE VIII

---

### Quelques abstinents marquants du XIII<sup>e</sup> siècle

I. — S. FÉLIX DE VALOIS ET S. JEAN DE MATHA,  
FONDATEURS DES TRINITAIRES  
POUR LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS. 1212-1213.

Félix, fils du comte de Vermandois et de Valois, fut de suite après sa naissance porté par sa pieuse mère à S. Bernard, pour être offert à Dieu. Dès qu'il fut en âge, il vint à Clairvaux. Il se crut en paradis, en se voyant dans une maison où l'on vivait comme les anges. Rien ne lui parut difficile. « Le pain de millet et d'avoine qu'on lui présentait, les feuilles de hêtre bouillies qu'on lui donnait pour ragoût, les légumes, les racines sauvages, et toutes les autres choses semblables étaient pour lui des mets délicieux. »

Plus tard, lorsqu'il se fut retiré dans la solitude de Cersfroid, il eut un régime encore plus austère. C'est là que Jean de Matha vint le rejoindre, pour s'y préparer à la fondation d'un ordre de religieux pour le rachat des chrétiens captifs chez les infidèles. Jean en avait reçu la mission d'un ange, qui lui apparut pendant la célébration de sa première messe.

« Ils chantaient ensemble l'office divin avec une modestie angélique. La nuit, ils ne prenaient presque point de repos. Leur nourriture était un morceau de pain, qu'ils allaient

manger sur le bord d'une fontaine, dont *l'eau* servait à les désaltérer. » (1)

C'est là qu'ils construisirent un monastère qui devint le chef-lieu de l'Ordre des Trinitaires. Cet Ordre se propagea rapidement dans les différents pays. S. Félix échangea les maux de cette vie contre les délices du paradis en 1212, à l'âge de 86 ans. S. Jean de Matha le suivit dans l'éternité l'année suivante.

2. — S. DOMINIQUE, FONDATEUR DES DOMINICAINS  
ET DU SAINT ROSAIRE. 1221.

Né à Calahorra, en Espagne, de la noble famille des Gusmans, Dominique fut un modèle pour ses condisciples, pendant ses études à l'université de Palencia. « Il jeûnait presque toujours, *ne buvait jamais de vin*, dormait fort peu et n'avait d'autre lit que le plancher de sa chambre. » (2)

Pour procurer la conversion des pécheurs, il établit l'ordre des Frères prêcheurs et fut choisi par la Sainte Vierge pour instituer le Rosaire. Son zèle le portait à des austérités effrayantes pour notre faiblesse. « Son ordinaire était de jeûner tous les jours; de se contenter souvent de pain et d'eau; de ne dormir presque point, et lorsque la nécessité l'y forçait, de le faire sur le premier banc venu, sans quitter ses habits, ni même se coucher; de prendre trois fois la discipline chaque nuit; d'avoir toujours sur les reins une ceinture de fer, et sur le dos une haire ou un cilice. Ce qui est plus surprenant, c'est que ni les fatigues de ses voyages, ni l'exercice de la prédication, ni l'avancement de l'âge ne lui firent jamais rien diminuer de cette sévérité impitoyable. Malgré cela, il était toujours d'un visage gai et souriant, et d'aimable sérénité. » (3)

Par ses prédications, ses vertus et ses miracles, par ses nombreux disciples et surtout par le saint Rosaire, il a exercé et il exerce encore une immense influence dans le monde entier.

---

(1) Petits Bollandistes, XIII, 519. — (2) (3) Petits Bollandistes, IX, 275, 297, 298.

Parlant de la ferveur des premiers disciples de S. Dominique, l'auteur de sa vie dit au chapitre V : « Les uns s'interdisaient toute boisson pendant huit jours, d'autres passaient tout le carême sans rien boire de tout le jour. Beaucoup ne prenaient aucune nourriture qu'ils n'eussent prêché la parole de Dieu soit à plusieurs, soit à un seul. La Sainte Vierge fut vue leur suggérant ce qu'ils devaient dire. De là tant de fruits dans les âmes. » (1)

### 3. — SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, FONDATEUR DES TROIS ORDRES FRANCISCAINS. 1226.

« A l'exemple de Jésus-Christ, dit Léon XIII, il arriva à François de naître dans une étable. On rapporte qu'à ce moment des chœurs célestes d'anges complétèrent la ressemblance. Comme le Christ avait fait pour ses Apôtres, il s'adjoignit pour disciples quelques hommes choisis, à qui il ordonna de parcourir la terre en messagers de la paix chrétienne et du salut éternel. Dénué de tout, bafoué, renié par les siens, il eut encore cela de commun avec Jésus-Christ, qu'il ne voulut pas avoir un grabat en propre pour reposer sa tête. Pour dernier trait de ressemblance, lorsqu'il était sur le mont Alverne, comme sur le Calvaire, il fut pour ainsi dire mis en croix, par un prodige nouveau jusque là, en recevant sur son corps l'impression des sacrés stigmates. Tel fut l'homme éminent et unique que Dieu chargea de pourvoir au rétablissement du salut public à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. » (2)

Il établit trois ordres : *les Frères Mineurs*, pour les hommes ; *les Clarisses*, pour les femmes ; *le Tiers-Ordre de la pénitence*, pour les personnes qui veulent se sanctifier dans le monde.

« Des rangs les plus bas jusqu'aux plus élevés, ajoute Léon XIII, il y eut un empressement général à s'affilier à ce Tiers-Ordre. Entre tous les autres, S. Louis IX, roi de France, et Ste Elisabeth, reine de Hongrie, recherchèrent cet honneur. Dans la suite on compte plusieurs papes, des

---

(1) Cornélius sur Jérémie. Thren., IV, 7. — (2) Encyclique de Léon XIII : *Auspicato*, 17 septembre 1882.

cardinaux, des évêques, des rois, des princes qui ne trouvèrent pas indignes de leur qualité les insignes franciscains. » (1) Par ses exemples et par ses disciples, l'humble François n'a cessé de répandre dans le monde entier la bonne odeur des vertus chrétiennes.

Saint Bonaventure nous apprend que le séraphique Patriarche d'Assise « ne buvait que de l'eau, et encore à peine s'il en prenait assez pour étancher sa soif.

» Un jour qu'on lui demandait la raison d'une telle austérité de vie : « C'est qu'il est difficile, répondit-il, de satisfaire aux besoins du corps sans se laisser aller à la sensualité. »

» Dans ses courses apostoliques si longues, si multipliées, il ne dérogea qu'une fois à la loi qu'il s'était imposée, dès le commencement de sa conversion, de s'abstenir de toute boisson enivrante.

» Sa complexion délicate succombait aux fatigues de l'apostolat ; une fièvre lente le consumait et son palais était brûlant. Se sentant défaillir, il demanda un peu de vin ; il n'y en avait point dans l'ermitage. Cependant sa faiblesse augmentait et tout espoir de guérison semblait perdu.

» Mais les saints ont des audaces que leur suggère le zèle des âmes, cet unique but de leur existence. Plein de cette foi qui transporte les montagnes, il prie son compagnon d'aller puiser de l'eau à la source voisine, boit cette eau qui se change en vin sous sa bénédiction, et réconforté par ce breuvage miraculeux, reprend sans délai le cours de ses prédications. » (2) Son âme alla s'unir à son Dieu et à son Tout pour l'éternité en 1226 ; il n'avait que 45 ans.

##### 5. — SAINT ANTOINE DE PADOUE, LE GRAND FAISEUR DE MIRACLES. 1231.

Antoine, né en Portugal, à Lisbonne, embrassa encore jeune l'institut des Chanoines Réguliers. Attiré ensuite par

---

(1) Encyclique de Léon XIII : *Auspicato*, 17 septembre 1882. —

(2) Vie illustrée de S. François, par les T. R. P. Arsène de Châtel, Louis Antoine de Porrentruy et l'abbé Brin. 1<sup>re</sup> P., ch. XVI, p. 216. S. Bonaventure, ch. V.

la bonne odeur des vertus des disciples de saint François d'Assise, il passa dans leur Ordre.

Il fut envoyé à l'ermitage du Mont-Paul, près de Bologne, où il s'appliqua longtemps à la contemplation des choses divines, à des veilles, à des jeûnes continuels... Il vivait de pain et *d'eau*, et portait sous ses vêtements une chemise de crin, âpre et rude, que l'on conserve encore à Padoue. Ses mortifications l'affaiblissaient tellement qu'il pouvait à peine se soutenir. Mais si le corps était débile, l'âme était vaillante et robuste, se retrem pant sans cesse dans la prière. » (1)

Chargé du ministère de la prédication, il obtint tant de succès, il excita une telle admiration que le Souverain-Pontife Grégoire IX, l'entendant un jour prêcher, l'appela *l'Arche du Testament*.

Le premier de son ordre, Antoine, à cause de l'excellence de sa doctrine, expliqua les saintes Ecritures et dirigea les études de ses frères. L'année qui précéda sa mort, il vint à Padoue, où il a laissé d'illustres monuments de sa sainteté.

Enfin, après de grands travaux pour la gloire de Dieu, joignant l'honneur des miracles à celui de ses mérites, Antoine s'endormit dans le Seigneur en 1231, âgé de 36 ans seulement.

#### 6. — SAINTE ELISABETH DE HONGRIE, PRINCESSE DE THURINGE. 1231.

Fille d'André, roi de Hongrie, Elisabeth était nièce de Ste Hedwige, duchesse de Pologne; tante de Ste Cunégonde et Ste Marguerite de Hongrie; et belle-sœur de la Bienheureuse Salomé, reine de Galice et de Russie.

Mariée à Louis, landgrave de Hesse et de Thuringe, elle s'appliqua avec le même soin à remplir tous ses devoirs, d'abord envers Dieu, puis envers son mari et ses enfants, enfin envers ses serviteurs et tous ses sujets.

« Son vertueux époux, le prince Louis, par esprit de pénitence, ne buvait jamais de bière, ce qui contrastait

---

(1) Petits Bollandistes, VI, 616.

étrangement avec les usages des princes allemands de cette époque; il ne buvait de vin que quand il était malade. » (1) Quel bel exemple pour le peuple!

Elisabeth n'était pas moins mortifiée. « Ses austérités surpassaient celles des reclus. Lorsqu'elle mangeait en public, elle se privait de ce qui pouvait flatter le plus la sensualité; mais, elle savait dérober aux autres la connaissance de ses mortifications. En particulier, elle n'usait que d'aliments grossiers. »

Elle embrassa le Tiers-Ordre de S. François, elle en porta l'habit, et surtout elle en prit l'esprit.

Après la mort de son mari, dépouillée de ses biens, chassée de son palais, abandonnée de tous, elle s'estima heureuse de souffrir pour l'amour de Jésus-Christ. « Elle préparait elle-même les aliments qu'elle prenait; elle ne vivait ordinairement que d'herbes et de pain, et *ne buvait que de l'eau.* » (2) Elle n'avait que 24 ans, et sa couronne était déjà achevée.

#### 7. — SAINTE HEDWIGE, DUCHESSE DE POLOGNE. 1243.

Hedwige, illustre par sa naissance qui l'alliait aux rois, le fut davantage par son innocence et par ses austérités. Mariée à Henri, duc de Pologne, elle éleva ses six enfants dans la crainte et l'amour de Dieu. Puis ces deux vertueux époux firent vœu de continence.

Dans son palais, Hedwige pratiquait plus d'austérités que les religieux les plus fervents. « Elle jeûnait tous les jours, excepté les dimanches et quelques-unes des plus grandes fêtes. Jamais elle ne mangeait de chair, étant en santé. Le dimanche, le mardi et le jeudi, elle mangeait du poisson et du laitage; le lundi et le samedi, des légumes secs; et le mercredi et le vendredi, elle jeûnait au pain et à l'eau. Mais sa ferveur augmentant, elle fut longtemps à ne vivre que de ces légumes secs et de pain grossier, avec *un peu d'eau*

---

(1) Montalembert, Vie de Sainte Elisabeth. — (2) Godescard. 19 novembre.



bouillie qui lui servait de boisson. Son abstinence était encore plus rigoureuse pendant l'avent et le carême et à certaines vigiles. Et cependant elle était d'une complexion fort délicate et sujette à de grandes infirmités. » (1)

Dieu, qui soutenait ses forces et son courage, la récompensa plusieurs fois par des miracles. Un jour, « de l'eau qu'elle voulait boire par pénitence, se trouva changée en vin, pour apaiser le prince, son mari, à qui cette mortification n'agréait pas » dans cette circonstance.

Autant elle était dure à elle-même, autant elle était bonne envers son époux, ses enfants, ses serviteurs et surtout les pauvres et les malades.

8. — S. SIMON DE STOCK, GÉNÉRAL DES CARMES. 1265.

Voué à la Sainte Vierge avant sa naissance, Simon suçà avec le lait de sa mère la dévotion à Marie. Chaque fois que la pieuse baronne allaitait son enfant, elle avait coutume de réciter la salutation angélique.

Encore enfant, « lorsque dans les repas il pouvait échapper à la surveillance de ses parents, des herbes crues, des salades sans apprêt, des légumes, des fruits les plus grossiers avec le pain et l'eau, pris avec mesure, faisaient le plus souvent toute sa nourriture. Était-il surpris? il répondait que cette nourriture était plus conforme à son goût et à son tempérament » (2)

Plus tard, avec le consentement de ses parents, il se retira dans une solitude, où « des herbes crues, des racines amères, des fruits sauvages, *l'eau du ruisseau*, le tout pris avec mesure, après des jeûnes rigoureux, constituaient toute sa nourriture. Dans la suite, Dieu lui envoya quelques morceaux de pain par le moyen d'un chien. » (3)

Après 20 ans de ce régime, il entra chez les religieux Carmes, passa six ans sur le mont Carmel, et revenu en Europe, fut nommé supérieur général de tout l'ordre. Sous

---

(1) Petits Bollandistes, XII, 417, 418, 420. — (2) (3) Petits Bollandistes, V, 583, 584

son gouvernement, les Carmes se propagèrent dans tous les pays d'Europe, surtout en Angleterre.

Simon reçut de la Sainte Vierge le Scapulaire du Carmel, dont il fonda la confrérie, qui se répandit partout.

Enfin, âgé de 101 ans, il alla jouir au ciel de la vue de Jésus-Christ et de sa bienheureuse Mère.

9. — LA BIENHEUREUSE SALOMÉE, REINE DE GALICE  
ET DE RUSSIE. 1268.

Salomé, fille du duc de Cracovie, fut mariée à Colman, second frère de Ste Elisabeth de Hongrie, lequel devint roi de Galice et de Russie. Aussi pieux l'un que l'autre, ils firent vœu de chasteté, le jour même de leurs noces. Après douze années d'une union plus angélique que humaine avec son épouse, Colman alla recevoir au ciel la couronne des vierges et des martyrs. Il mourut glorieusement à la tête de ses troupes, en combattant les Tartares, pour la défense de son pays et de la foi de Jésus-Christ.

Dès lors, Salomé, déjà tertiaire de S. François, résolut de se consacrer entièrement à Dieu dans la vie religieuse. Elle fit deux parts de ses immenses richesses : l'une pour les victimes de la guerre contre l'invasion des Tartares; l'autre pour réparer les églises ruinées par ces barbares, et pour construire des couvents de Franciscains.

Puis elle entra au couvent de Zavichost, où la règle de Ste Claire était observée dans toute sa pureté. « Elle demanda comme une grâce la cellule la plus incommode et la plus pauvre. Sa ferveur ne connut plus de bornes et ses austérités effrayaient les plus courageuses. Jour et nuit, elle portait sous ses vêtements divers instruments de pénitence. Ses jeûnes étaient continuels et *elle s'interdit pour toujours l'usage du vin*. Son lit n'était qu'une natte jetée sur de simples planches. La durée de son sommeil ne dépassait pas 3 ou 4 heures. » (1)

La bienheureuse passa 28 années dans la pratique de ces austérités et mourut saintement à l'âge de 67 ans.

---

(1) Petits Bollandistes, XIII, 487.

10. — S. PIERRE CÉLESTIN, PAPE, FONDATEUR  
DES CÉLESTINS. 1296.

La mère de Célestin, simple paysanne, devenue veuve avec 12 enfants, ne laissa pas que de faire étudier celui-ci pour devenir prêtre. A peine ordonné, il se retira dans une solitude. « Jamais il ne mangeait de viande. Il jeûnait tous les jours, excepté le dimanche. Chaque année, il faisait 4 carêmes. Durant 3 de ces carêmes, et tous les vendredis, il n'avait d'autre nourriture que du pain et de l'eau. » (1) Une fois il changea de l'eau en vin, (2) n'en ayant pas pour la sainte messe. Car *il s'était interdit l'usage du vin* (3) et ne buvait que de l'eau.

Obligé de recevoir des disciples, il leur donna la règle de S. Benoît avec quelques statuts supplémentaires. Du vivant du saint, la congrégation des Célestins comptait 36 maisons et 600 religieux.

Nommé pape à son insu, « la dignité suprême ne changea rien dans les austérités de sa vie. » (4) Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas fait pour cette haute charge. Aussi, pour le bien de l'Eglise et pour la tranquillité de sa conscience, renonça-t-il spontanément au souverain pontificat, quelques mois seulement après son exaltation.

Dieu l'y avait fait monter, pour donner au monde ce suprême exemple d'humilité et de renoncement. Il reprit son premier genre de vie et s'endormit dans le Seigneur, en 1296, à l'âge de 81 ans.

En élevant cet humble fils de paysan sur le trône de S. Pierre, Jésus-Christ fit briller aux yeux de toute l'Eglise l'exemple de l'abstinence totale, déjà donné aux premiers chrétiens par le Prince des apôtres et souvent renouvelé par ses successeurs.

---

(1) Godescard, 19 mai. — (2) Petits Bollandistes, VI, 24. — (3) (4) Croiset. L'année sainte. T. X, 422, 423.

## CHAPITRE IX

### Quelques abstinents marquants du XIV<sup>e</sup> siècle

#### 1. — LES SAINTS SEPT FONDATEURS DES SERVITES DE MARIE. 1198-1310.

S. Bonfils, S. Alexis Falconieri, S. Manet, S. Amédée, S. Hugues, S. Sostènes et S. Bienvenu, tels sont les sept amis de Dieu, qui furent miraculeusement choisis pour fonder l'ordre des *Serviteurs de Marie* ou des *Servites*. Tous appartenaient à des familles nobles et riches de Florence, et exerçaient les uns le commerce, les autres la banque.

Le jour de l'Assomption, 15 août 1223, ils avaient tous communié avec ferveur. La sainte Vierge, environnée de lumière et d'une légion d'anges, leur apparut et dit : « Quittez le monde; cherchez la solitude; vous y vivrez uniquement pour Dieu. Ma protection ne vous fera jamais défaut. » (1)

Dociles à cette voix maternelle, ils se réunirent sur le mont Senario, non loin de Florence. « Ils y commencèrent un genre de vie tout céleste, habitant dans des cavernes, se nourrissant d'herbes et d'eau, mortifiant leur corps par les veilles et par toutes sortes d'austérités. » (2) Leur ordre s'étendit rapidement non seulement en Italie, mais en France, en Allemagne et jusqu'en Pologne.

Le dernier des survivants, S. Alexis, oncle de Ste Julienne Falconieri, mourut en 1310, âgé de 104 ans.

#### 2. — S. NICOLAS DE TOLENTIN, RELIGIEUX DE S. AUGUSTIN. 1310.

La mère de notre saint, déjà avancée en âge et n'ayant pas d'enfants, fit un pèlerinage à Bari, au tombeau de S. Nicolas de Myre, pour obtenir par son intercession un fils, qui imiterait ses vertus.

---

(1) Supplément aux Petits Bollandistes par Piolin, I, 705. — (2) Bréviaire, 16 février.

Dieu l'exauça ; « et dès l'âge de 7 ans, le petit Nicolas, à l'imitation de son patron, commença à jeûner plusieurs jours par semaine. Il garda cette pratique le reste de sa vie, se contentant de pain et *d'eau*. » (1)

Entendant un jour un religieux de S. Augustin prêcher sur le mépris du monde, il embrassa son ordre et en pratiqua avec rigueur toutes les austérités.

### 3. — SAINTE ELISABETH, REINE DE PORTUGAL. 1336.

Elisabeth, de la famille des rois d'Aragon, était petite-nièce de Ste Elisabeth de Hongrie. Son père, contemplant avec respect sa vie toute céleste, son mépris des parures, son empressement à fuir la volupté, à pratiquer les jeûnes, à prier Dieu sans cesse, à s'employer à toutes les œuvres de charité, rapportait au seul mérite de sa fille sa prospérité et celle de son royaume.

Donnée en mariage à Denis, roi de Portugal, elle s'appliqua à acquérir les vertus et à élever ses enfants, ne négligeant aucun moyen de plaire à son époux, mais songeant davantage à se rendre agréable à Dieu.

Elle vivait presque la moitié de l'année de pain et *d'eau* seulement. Cette eau fut changée en vin dans une maladie, où Elisabeth persistait à ne pas vouloir user de cette boisson, (2) malgré les recommandations des médecins.

Elle se fit admirer surtout par son zèle à apaiser les discordes.

### 4. — LE BIENHEUREUX BERTRAND, PATRIARCHE D'AQUILÉE. 1350.

Bertrand, de la noble famille de Saint-Geniez, près de Cahors, en France, après avoir professé avec succès à l'université de Toulouse, fut pendant 17 ans chapelain du pape Jean XXII, qui résidait à Avignon. Nommé ensuite patriarche d'Aquilée, il quitta immédiatement la cour pontificale pour s'occuper du gouvernement et de la réforme de son diocèse.

---

(1) Bréviaire, 10 septembre. — (2) Bréviaire, 8 juillet.

Il prêcha d'exemple encore plus que de parole. « Sa sobriété était particulièrement remarquable. Aussi ne pouvait-il souffrir parmi les fidèles, et surtout dans le clergé, ces détestables habitudes de boire en dehors des repas, spécialement dans la matinée, traitant cela de crapule. *Le vin de Malvoisie et les autres vins, il les détestait*, ainsi qu'il le disait, comme engendrant des dérangements de bile, et comme étant par conséquent défavorables à la santé.

» Pour lui, vivant simplement, il se conserva exempt des fièvres et des maladies de son temps. Les rhumatismes, les douleurs de la goutte, les coliques étaient chez lui chose totalement inconnue. Il ignorait ce que c'est que les maux d'estomac, de tête et autres semblables.

» Par contre, son régime sévère lui avait valu la conservation non seulement de la santé, mais des forces physiques et intellectuelles. Dans une vieillesse très avancée, il administrait encore lui même son vaste diocèse. En outre, il pouvait répondre à la confiance des papes Benoît XII et Clément VI, qui le chargèrent à plusieurs reprises de missions importantes. Etant dans sa 90<sup>e</sup> année, il fut tué par quelques seigneurs contre lesquels il soutenait les droits de son Église. » (1)

##### 5. — LE BIENHEUREUX HENRI SUZO, RELIGIEUX DOMINICAIN. 1365.

Issu de l'illustre famille des Berg et Saüssen, en Souabe, Henri entra de bonne heure chez les dominicains de Constance. Missionnaire zélé, il évangélisa une grande partie de l'Allemagne, fécondant ses prédications par la prière et la pénitence.

Le démon faisait tous ses efforts pour le détourner de la mortification. « Ta prétendue Sagesse éternelle, lui disait-il, demande que ses amants soient ennemis d'eux-mêmes, qu'ils se privent de sommeil, de nourriture, de vin, de délassements, de plaisirs. Quelle folie ! »

---

(1) Bollandistes, T. XXI, p. 776, 11.

Henri lui répondait en redoublant ses austérités. « Il ne faisait qu'un repas très frugal par jour, ne mangeait jamais de viande, de poisson, d'œufs, se contentant de pain, de légumes et de fruits. Il ne buvait du vin que le jour de Pâques; il ne s'accordait qu'un *peu d'eau*; et encore au dîner seulement; il ne voulut jamais soulager sa soif, en prenant quelques gouttes de plus qu'à l'ordinaire. »

Quand il buvait, « il présentait son verre à Jésus-Christ, en le priant de bénir sa boisson. Le peu qui lui était nécessaire pour étancher sa soif, il le prenait en cinq fois, pour honorer les cinq plaies du Rédempteur; et la dernière fois était partagée en deux gorgées; parce que du côté sacré du divin Sauveur avaient coulé de l'eau et du sang.

» Le tourment de la soif fut un des plus rudes qu'il endura. Un jour qu'il en gémissait, il entendit une voix d'En-haut qui disait dans son cœur : « Rappelle-toi, Henri, combien terrible fut ma soif, lorsque j'étais sur la croix, dans les dernières angoisses de la mort. Quoique je fusse le Créateur de toutes les fontaines, je n'ai pu obtenir alors pour me soulager que du fiel et du vinaigre. Supporte encore avec patience la soif que tu éprouves, si tu veux suivre mes traces. »

» Il mérita, par cette dure privation, de recevoir en extase, des mains de Jésus et de Marie, un vase plein d'un breuvage céleste, d'une douceur et d'une vertu si grandes, qu'après en avoir bu, sa soif se calma, et qu'il se trouva tout rafraîchi, tout consolé. » (1) C'était un avant-goût des délices du paradis, dont il alla jouir, en 1365, à l'âge de 65 ans.

#### 6. — S. JEAN COLOMBINI, FONDATEUR DES JÉSUATES. 1367.

Premier magistrat de Sienne, en Italie, Jean revenait un jour accablé de fatigue à la maison, à l'heure de midi. Ne trouvant pas le dîner prêt, il se livre à un accès de colère. Pour l'apaiser et l'entretenir, sa femme lui donne un livre. — Il le jette par terre. — Cependant, s'étant ravisé, il le ramasse. C'était la *Vie des saints*. Il la lit pour se distraire.

---

(1) Petits Bollandistes, III, 111, 113, 116.

Cette lecture l'intéresse, le charme, le captive, l'éclaire, touche son cœur et le change en un autre homme.

Il quitte sa charge, donne aux pauvres la plus grande partie de ses biens, transforme sa maison en hôpital pour les malades, qu'il sert de ses propres mains. Ses nuits entières sont consacrées à prier et à pleurer ses péchés. Le peu de sommeil qu'il s'accorde, il le prend sur deux planches.

« Le jeûne devient pour lui un plaisir; sa nourriture consiste en morceaux de pain qu'on donne aux mendiants; sa boisson était de l'eau fraîche puisée à la fontaine. »

De nombreux disciples s'adjoignirent à lui pour soigner les malades, les exhorter à la pénitence et les préparer à la mort. Comme ils avaient toujours à la bouche le nom de Jésus, le peuple les nomma *Jésuates*. Le saint en forma une congrégation de frères laïcs, qui se répandit en Italie et jusq'en France. Il mourut saintement en 1367.

« Ces frères pratiquèrent d'abord la pauvreté la plus austère et une vie très mortifiée. » (1) Ce n'est qu'en 1606 que Paul V leur permit de recevoir des prêtres dans leur société.

« Dans la plupart de leurs maisons ils s'occupaient de la pharmacie; d'autres faisaient le métier de distillateurs et vendaient de l'eau-de-vie; ce qui les fit nommer en quelques endroits *les pères de l'eau-de-vie*. » (2)

Mais la même année 1606, « le pape Paul V ordonna que les frères, revêtus d'un ordre quelconque, se souvenant de leur dignité, n'eussent à s'occuper en aucune manière soit de la distillation, soit de la vente de l'alcool. » (3) Il était donc défendu, comme chose indigne, à tout minoré, sous-diacre, diacre, à plus forte raison, à tout prêtre de s'occuper d'une manière quelconque de la distillation et de la vente de l'alcool. Voilà la pensée, le jugement et la volonté formelle du Vicaire de Jésus-Christ.

« Comme ces religieux étaient devenus riches dans l'état de Venise, et qu'ils s'étaient beaucoup relâchés de leur ancienne régularité, cette république demanda leur suppres-

---

(1) (2) Bergier. Dict. théol. *in verbo* Jésuates. — (3) Bollandistes, T. XXXI, p. 377. — Bulle *Religiosos*, 18 février 1606.



sion à Clément IX, pour employer leurs biens aux frais de la guerre contre les Turcs. Ce pape l'accorda en 1668. » (1)

Les Jésuates avaient commencé à distiller l'alcool uniquement comme remède pour les malades. Mais cet alcool qu'ils avaient appelé *eau-de-vie*, devint pour eux *eau-de-mort*. Toutes les maisons où l'on distille de l'alcool sont exposées au même danger. L'alcool est comme un serpent vénimeux, endormi dans votre demeure; tôt ou tard il se réveillera pour vous mordre ou vous donner la mort.

---

---

## CHAPITRE X

---

### Quelques abstinents marquants du XV<sup>e</sup> siècle

#### I. — LA BIENHEUREUSE JEANNE-MARIE, BARONNE DE MAILLÉ. 1414.

Jeanne-Marie, d'une illustre famille de Saint-Quentin, en France, quoiqu'elle eût fait vœu de chasteté, fut donnée en mariage par ses parents à un jeune seigneur, d'ailleurs très vertueux. Mais, le jour des noces, elle lui parla avec tant d'onction, qu'elle le détermina à se lier à Dieu par la même promesse. Pendant 16 ans, ils vécurent ensemble comme frère et sœur.

Dieu éprouva sa servante par de grandes afflictions et en particulier par la mort de son époux. Elle fut chassée de son château et dépossédée de la jouissance de ses biens. La Sainte Vierge lui apparut pour la fortifier et l'engager à entrer dans le Tiers-Ordre de S. François.

Sa vie devint une prière et un jeûne continuel. « Pour toute nourriture, elle prenait un morceau de pain noir, et de l'eau froide en très petite quantité. Plus tard elle vécut d'un peu d'orge et de quelques herbes sauvages. Sa boisson consistait en une *eau croupissante et infecte*. » (2) Ses autres

---

(1) Bergier. Dict. théol. *in verbo* Jésuates. — (2) Petits Boll., IV, 33, 35.

mortifications paraissent incroyables. Elle était si faible cependant, que sans un secours de Dieu spécial elle n'aurait pu vivre. Malgré cela, elle trouvait dans sa charité la force de s'occuper des pauvres et des malades, de les soigner, de panser leurs plaies.

Objet de mépris pour les impies, elle était en grande vénération auprès d'illustres personnages et du bon peuple. Enfin, accablée de mortifications et de vieillesse, elle alla recevoir la couronne des épouses du Christ, en 1414, âgée de 82 ans.

2. — SAINTE FRANÇOISE ROMAINE, VEUVE, FONDATRICE  
DES OBLATES. 1440.

Mariée à Laurent, de la noble et riche famille des Ponzani, Françoise voyait Jésus-Christ dans la personne de son époux, de chacun de ses enfants et de ses serviteurs. Elle fut un modèle d'épouse, de mère de famille, de maîtresse de maison et de belle-sœur. Son mari, admirant sa vertu, lui laissa toute liberté de suivre son attrait pour la prière, la pénitence et les œuvres de charité.

« Dès lors elle ne mangea plus qu'une fois par jour, ne se nourrit que de pain et d'eau, et au plus, de quelques légumes insipides, qu'elle prenait une seule fois par jour. » (1) Il est certain, disent les Bollandistes, que *jamais*, ni en santé, ni dans ses infirmités, *elle ne fit usage de vin*, et cela pendant toute sa vie, depuis son enfance. Un jour, comme elle était malade dans son lit, son confesseur, la voyant si faible d'estomac, lui commanda de boire un peu de vin pour se fortifier. Prompte à obéir, elle s'en fit apporter un petit verre, qu'elle prit sans mécontentement et avec un visage joyeux, en présence de son confesseur et de plusieurs autres personnes. Mais son estomac fut tellement soulevé par cette boisson inaccoutumée, qu'il la rejeta immédiatement; et pendant trois jours la malade ne cessa de vomir tout ce qu'on voulut lui faire avaler. (2)

(1) Petits Bollandistes, III, 312. — (2) Bollandistes, T. II, mars, p. 95, 184, 186.

*Elle ne buvait que de l'eau*; encore trouvait-elle moyen de se mortifier en le faisant. Lorsqu'elle fut religieuse, la sœur qui servait à table, lui préparait chaque jour un verre d'eau. Mais quoiqu'elle eût soin de rincer le verre proprement, d'y mettre de l'eau pure, et de couvrir le vase soigneusement, toujours elle se trouvait pleine de mouches, quand la sainte voulait boire. La sœur de service en était confuse et désolée : « Ne vous faites pas de peine, lui dit Françoise; c'est le diable qui fait cela; il ne veut pas que je boive de l'eau pure de la fontaine. » (1)

Les Bollandistes rapportent les visions de la sainte sur le paradis, sur l'enfer, sur le purgatoire. Dieu lui fit voir les tourments de chaque classe de pécheurs en enfer et en purgatoire. Elle vit en particulier les supplices qu'enduraient dans les flammes éternelles les buveurs et les libertins, les danseurs et les danseuses, les vaniteux et vaniteuses, ainsi que les mauvais aubergistes. (1)

« La partie la plus brûlante du purgatoire est réservée aux religieux et aux prêtres, eussent-ils commis de moindres péchés que les séculiers. Françoise vit dans ce cachot un prêtre fort pieux, mais qui avait trop sacrifié à son faible pour la table et le bon vin. » (2)

Comme Françoise était très agréable à Dieu, il fallait que son âme fût éprouvée par de grandes tribulations, pour devenir semblable à Jésus-Christ. Elle perdit son époux, ses enfants, sa fortune. Le démon reçut le pouvoir de la tourmenter, comme le saint homme Job. Dieu la dédommagea par la vue habituelle de son ange gardien.

Devenue veuve, elle supplia les *religieuses oblates*, qu'elle avait instituées du vivant de son mari, de la recevoir comme la dernière d'entre elles. C'est là qu'elle rendit sa belle âme à Dieu, en 1440, dans sa 58<sup>e</sup> année.

### 3. — LE BIENHEUREUX FERDINAND DE PORTUGAL. 1443.

Ferdinand, fils de Jean I<sup>er</sup>, roi de Portugal, donna à la cour l'exemple de toutes les vertus, surtout de l'abstinence. Il ne

---

(1) Bollandistes. Ibid p. 202, 169, 171.—(2) Petits Bollandistes, III, 318.

se nourrissait que de pain et d'eau tous les samedis, en l'honneur de la sainte Vierge, et les trois derniers jours de la semaine sainte. Il observait le même régime la veille de toutes les fêtes de la Mère de Dieu et de 32 saints, outre le temps de l'avent et du carême, ainsi que les anniversaires du roi et de la reine. Non seulement il s'abstenait de vin, mais il se privait encore de sommeil.

Chargé d'une expédition contre les Maures, il éprouva des revers, et il se livra lui-même comme ôtage. Pendant sa captivité il n'avait pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Il mourut dans les fers avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu. (1)

4. — S. CASIMIR, FILS, FRÈRE ET ONCLE DES ROIS  
DE POLOGNE. 1483.

Casimir III, roi de Pologne, et son épouse, Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Albert, eurent 12 enfants, 6 garçons et 6 filles. Notre saint, le second des fils, commença de bonne heure à dompter son corps par un rude cilice et à l'exténuer par des jeûnes continuels. « On peut dire de lui ce qu'on écrivait plus tard de S. Charles Borromée : qu'il était comme un pauvre chien en la maison de son maître, ne mangeant qu'un peu de pain, ne buvant qu'un peu d'eau et ne couchant que sur un peu de paille. » (2)

Il était si charitable qu'il mérita d'être appelé le Père et le Défenseur des pauvres. Il mourut à 25 ans.

5. — S. ANDRÉ DE PESCHIÉRA, MISSIONNAIRE  
DOMINICAIN. 1485.

André Grégo, né à Peschiéra en Italie, avait coutume dès son enfance de s'appliquer à la prière, à l'étude, « de refuser les mets qui flattent le goût, et même de passer tout le carême, sans prendre autre chose que du pain et de l'eau ». Un brillant mariage lui est offert, il le refuse pour entrer dans l'ordre de S. Dominique.

---

(1) Bollandistes, XXXI, 556, 586. — (2) Petits Bollandistes, III, 149.

Après sa profession, il est adjoint à un missionnaire plus âgé, pour aller évangéliser la Valteline et le canton actuel des Grisons. Il n'est pas facile de dire avec quelle ardeur le jeune apôtre se mit à parcourir ce pays de montagnes, visitant les cabanes des bûcherons, partageant leurs frugals repas, « dormant sur un lit de branchages, ne se nourrissant que de pain de millet et ne buvant que de l'eau pure. » (1)

Il construisit des églises, fonda des monastères, et ne cessa de se livrer à des travaux incroyables dans ces âpres montagnes jusqu'à la plus extrême vieillesse.

6. — LE BIENHEUREUX BERNARDIN, FONDATEUR  
DES MONTS-DE-PIÉTÉ. 1494.

Né à Feltré, en Italie, et entré de bonne heure chez les franciscains, Bernardin fut un missionnaire puissant en paroles et en œuvres. Il parcourut toute l'Italie, attirant autour de sa chair des foules immenses.

L'œuvre principale de Bernardin fut la fondation des *monts-de-piété*, pour arracher le petit peuple aux exactions des usuriers Juifs et pour l'en préserver. Déjà un autre franciscain avait fondé à Pérouse une banque semblable, « où l'on prêtait à l'ouvrier sans intérêt ou à un intérêt minime, destiné uniquement à couvrir les frais d'administration. » Mais il était réservé au P. Bernardin de donner à cette œuvre son entier développement. Il adressait aux riches des appels irrésistibles. Les dames apportaient leurs bijoux et leurs parures; les hommes, des sommes considérables en argent; tous voulaient concourir à cette œuvre.

Ce qui donnait à la parole de Bernardin tant d'efficacité, c'était la sainteté de sa vie. « Sa mortification était très rigoureuse ; il n'avait d'autre couche que la terre nue, d'autre nourriture que le pain et l'eau. Ses jeûnes étaient presque continuels. Il avait une très vive dévotion au saint Nom de Jésus; c'était par l'invocation de ce Nom adorable qu'il commençait et finissait ses sermons. Il n'hésitait pas à

---

(1) Petits Bollandistes, I, 484.

attribuer à cette pieuse pratique ses merveilleux succès oratoires. » (1)

A sa mort, le peuple le pleura comme un bienfaiteur et un saint. A ses funérailles, 3000 enfants vêtus de blanc portaient de petites bannières, où était brodé le saint Nom de Jésus.

---

## CHAPITRE XI

---

### S. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus. 1491-1556.

Ignace, né à Loyola, en Espagne, d'une famille noble, parut d'abord à la cour du roi catholique, et ensuite servit dans les camps en vaillant chevalier. Blessé au siège de Pampelune, réduit à garder le lit pendant de longs mois, il fut transformé en un autre homme par la lecture de la *Vie des Saints*. Autant il avait fait preuve de vaillance sur les champs de bataille, autant et plus il déploya de courage au service de Jésus-Christ.

Revêtu d'un sac, après avoir donné ses beaux habits à un pauvre, il se retira à Manrèze. « Il y demeura un an, vivant du pain de l'aumône et *ne buvant que de l'eau*, jeûnant tous les jours, excepté le dimanche, portant un rude cilice et une chaîne autour des reins, couchant à terre et se flagellant jusqu'au sang. » (2)

Dieu le favorisa alors de visions si prodigieuses, qu'il disait : « Lors même que les saintes Ecritures n'existeraient pas, je serais prêt encore à mourir pour la foi, après tout ce que le Seigneur m'a fait voir à Manrèze. » Ce fut en ce temps-là qu'il composa le livre admirable des *Exercices spirituels*.

Il est l'instituteur de la *Compagnie de Jésus*, qui, dans les temps modernes, est un des ordres religieux les plus méri-

---

(1) Petits Bollandistes, XI, 490. — (2) Bréviaire romain, 31 juillet.

tants par le nombre, la science, la vertu et le zèle de ses membres.

Après avoir fait examiner le livre des *Exercices spirituels*, le pape Paul III l'approuva en ces termes, le 31 juillet 1548 : « Ayant justement égard aux fruits abondants qu'Ignace et sa Compagnie ne cessent de produire dans l'Eglise de Dieu, employant, comme un moyen très puissant, les mêmes *Exercices*, nous les approuvons, louons et confirmons avec tout ce qu'ils renferment ; exhortant dans le Seigneur, de tout notre pouvoir, les fidèles de l'un et l'autre sexe, tous et chacun d'eux en particulier, à faire usage d'*Exercices* si remplis de piété, et à se former sur des enseignements si salutaires. »

S. Ignace pose comme « principe et fondement » de ses *Exercices spirituels* la méditation suivante :

« L'homme est créé pour louer, honorer et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme. Et les autres choses qui sont sur la terre sont créées à cause de l'homme et pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant. D'où il suit qu'il doit en faire usage autant qu'elles le conduisent vers sa fin, et qu'il doit s'en dégager autant qu'elles l'en détournent. Pour cela il est nécessaire de nous rendre indifférents à l'égard de tous les objets créés, en tout ce qui est laissé au choix de notre libre arbitre et ne lui est pas défendu ; en sorte que, de notre côté, nous ne voulions pas plus la santé que la maladie, les richesses que la pauvreté, l'honneur que le mépris, une longue vie qu'une vie courte, et ainsi de tout le reste, désirant et choisissant uniquement ce qui nous conduit plus sûrement à la fin pour laquelle nous sommes créés. » (1)

Appliquons ce principe fondamental aux boissons alcooliques et tirons les conséquences convenables pour notre plus grand bien.

Dans sa *Pratique du confesseur*, S. Alphonse de Liguori s'exprime ainsi : « Le médecin des âmes aura soin de con-

---

(1) Exercices spirituels de S. Ignace, annotés par le P. Roothan et traduits par le P. Jennessaux.

seiller surtout la mortification extérieure de la gourmandise ; certaines personnes pieuses la supportent avec peine : c'est en effet la plus dure et cependant la plus utile à l'âme et même au corps. S. Philippe de Néri disait : « Celui qui ne mortifie pas sa bouche, n'arrive jamais à la perfection. » (1)

Or, S. Ignace, dans ses *Exercices spirituels*, trace les huit règles de la tempérance, règles d'une sagesse parfaite.

## RÈGLES DE LA TEMPÉRANCE

PREMIÈRE RÈGLE. — C'est moins dans l'usage du pain, que dans celui des autres mets, que nous devons pratiquer la tempérance. A l'égard d'une nourriture aussi commune, il y a moins à craindre du côté de la tentation et du dérèglement de l'appétit.

DEUXIÈME RÈGLE. — La tempérance doit se pratiquer dans le boire plutôt que dans l'usage du pain. Par conséquent, il faudra considérer avec attention ce qui est utile touchant la boisson, pour le prendre, et ce qui est nuisible, pour le retrancher.

TROISIÈME RÈGLE. — A l'égard des autres aliments, on doit garder la tempérance la plus exacte et la plus absolue ; parce que l'appétit est plus prompt à se dérégler en ce point, comme la tentation, de son côté, nous porte davantage à rechercher ce qui peut flatter le goût. Or, il y a deux manières de pratiquer la tempérance et d'éviter le dérèglement dans la nourriture. La première consiste à se contenter habituellement de mets communs et grossiers ; la seconde, à les prendre en petite quantité, s'ils sont délicats.

QUATRIÈME RÈGLE. — Pourvu que l'on ne s'expose pas au danger de tomber dans quelque infirmité, plus on retranchera ce qu'on pouvait convenablement prendre, plus on parviendra promptement à connaître le milieu qu'on doit garder dans le boire et dans le manger, pour deux raisons : la première, parce que cette générosité de notre part nous dispose à recevoir souvent plus de lumières intérieures, de

---

(1) Praxis confessarii, n° 146.



consolations célestes, d'inspirations divines, qui nous montrent clairement ce qui nous convient; la seconde, parce que, supposé que cette abstinence volontaire ne nous laisse pas assez de force de corps et d'esprit pour vaquer aux exercices spirituels, nous pourrions facilement juger la juste mesure d'aliments que notre tempérament exige.

CINQUIÈME RÈGLE. — Pendant que nous prenons notre nourriture, considérons, comme si nous le voyions de nos yeux, Notre Seigneur Jésus-Christ prenant lui-même sa nourriture avec ses apôtres. Voyons comment il mange, comment il boit, comment il regarde, comment il parle; et efforçons-nous de l'imiter. Que cette considération soit la principale occupation de notre entendement, de sorte que l'attention à la réfection corporelle ne soit que secondaire. Ainsi nous sera-t-il facile de mettre plus d'ordre et de modération dans la manière de nous conduire et de nous gouverner pendant nos repas.

SIXIÈME RÈGLE. — D'autres fois, on pourra faire quelques réflexions sur la vie des saints, s'occuper d'une pieuse pensée, ou d'une affaire spirituelle qu'on a en vue. L'esprit attaché à ces différents objets s'arrêtera moins au plaisir sensuel que peut causer la nourriture par le sens du goût.

SEPTIÈME RÈGLE. — Mais il faut par-dessus tout se garder que l'esprit ne soit tout entier à l'action matérielle du repas, modérer la précipitation à laquelle nous porterait l'appétit, être maître de soi-même, relativement à la quantité de la nourriture et à la manière de la prendre.

HUITIÈME RÈGLE. — Afin de prévenir tout dérèglement, il est très utile, après le dîner ou après le souper, ou dans tout autre moment où l'appétit ne se fait pas sentir, de déterminer la quantité qu'on doit prendre au dîner ou au souper suivant. Que cette pratique s'observe tous les jours; et, quelles que soient les attaques de la sensualité et de la tentation, que l'on se garde de passer la quantité prescrite. Je dis plus; si l'on veut vaincre entièrement tout appétit dérégulé et toute tentation, et n'avoir rien à craindre des efforts

de l'ennemi, que l'on prenne moins, lorsqu'on est tenté de prendre davantage. » (1)

### QUATRE REMARQUES

1<sup>o</sup> Quant aux buveurs invétérés ou à ceux qui sont en danger de le devenir, la quatrième règle ne leur est généralement applicable ni pour la diminution successive des boissons enivrantes, ni pour le juste milieu dans leur usage ; puisqu'ils sont incapables de l'observer, et qu'ils n'ont rien à craindre de la suppression totale ; au contraire, tout à espérer. « Il n'y a pas le moins du monde à douter, écrit Léon XIII, que la volonté ferme de s'abstenir de toute boisson enivrante ne soit le remède opportun et tout à fait efficace au mal très grave de l'intempérance. » En règle générale, Dieu exige d'eux ce sacrifice. Nous l'avons démontré, (2) c'est en application du principe fondamental des Exercices spirituels de S. Ignace.

2<sup>o</sup> La privation subite de toute boisson alcoolique, n'offre aucun danger pour la santé. « Il existe dans le monde un préjugé déplorable, dit le docteur Delaunois. Vous avez plus d'une fois entendu affirmer qu'il est dangereux pour l'homme habitué aux boissons alcooliques, de s'en priver subitement et complètement. On dit : Le corps accoutumé à son excitant ordinaire, ne saurait s'en passer ; l'empire de l'habitude crée de nouveaux besoins ; l'organisme, soutenu par l'alcool, fléchirait rapidement, si cet agent venait à lui manquer ! Eh bien, toutes ces assertions sont fausses ; elles tombent devant les faits.

» L'expérience de tous les jours est là pour prouver que l'homme habitué à consommer des boissons alcooliques peut en être sevré tout d'un coup entièrement. Il existe depuis bien des années aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des hospices pour les buveurs. La première condition requise pour être admis dans ces refuges, c'est la promesse formelle de cesser toute habitude alcoolique. Les pensionnaires sont absolument privés de boissons

---

(1) Exercices spirituels de S. Ignace, annotés par le P. Roothan et traduits par le P. Jenneaux, 3<sup>e</sup> semaine. — (2) Voir p. 62-65.

enivrantes. Eh bien, jamais on n'a constaté d'accidents après la cessation brusque de l'usage de l'alcool.

» Sans doute, l'abstinence absolue du vin ou de la bière, particulièrement des alcools, surtout pour les personnes qui en ont depuis longtemps contracté l'habitude, n'est pas une mince privation. Mais, ce temps d'épreuve une fois passé, l'organisme se sent plus dispos, plus vigoureux et n'éprouve plus l'aiguillon de ses anciennes habitudes. Voilà des faits indéniables contre lesquels viendront se heurter, sans pouvoir les renverser, tous les raisonnements possibles. » (1)

3<sup>o</sup> Cela est encore plus vrai pour les buveurs modérés. Écoutons la déclaration du Dr Laborde, membre de l'académie de médecine de Paris, professeur et chef des travaux physiologiques à la Faculté : « Vous devez, dit-il, vous interdire formellement l'usage, quel qu'il soit, même le plus modéré, des boissons alcooliques *distillées*, même les plus fines. Il ne faut user de l'alcool que dans certaines maladies, à titre de médicament, car, comme beaucoup de poisons, il peut être un médicament.

» Il reste les boissons *fermentées*, dites (à tort et plutôt d'une façon relative) hygiéniques, c'est-à-dire pouvant entrer dans l'alimentation : le vin, la bière, le cidre, le poiré.

» Or, il faut que vous sachiez bien qu'en principe les boissons fermentées, qui paraissent être nécessaires, indispensables même pour l'usage alimentaire, ne sont, en réalité, d'aucune utilité pour le bon fonctionnement du corps et de ses divers organes (estomac, foie, cerveau, muscles, etc.); bien plus, elles sont nuisibles à beaucoup de personnes, en retardant ou empêchant la digestion, en excitant et congestionnant la tête et le cerveau; car, c'est de cette excitation que provient l'espèce de force factice, illusoire, plutôt apparente que réelle, que donne l'alcool contenu dans ces boissons fermentées.

» On peut donc s'en passer avec avantage; et, en tout cas, leur usage n'est nullement nécessaire, comme on le croit vulgairement.

---

(1) Les maux du buveur, 1895, 5<sup>e</sup> édition, p. 70-73.

» La vraie boisson naturelle et hygiénique, c'est l'eau, l'eau potable. On peut y ajouter, à l'occasion et selon certains besoins tenant à la fatigue et à la soif, les infusions aqueuses et aromatiques de café, thé, kola..., qui remplacent avantageusement toutes les boissons alcooliques possibles. » (1)

4<sup>o</sup> Enfin le Dr Paul de Weck, à Fribourg, Suisse, ne cesse de répéter avec raison : « Généralement on boit trop, non seulement de vin, de bière, de cidre et d'alcool, mais même d'eau et d'autres liquides. Il est évident que si le suc gastrique est dilué et comme noyé dans une quantité de boisson, il perd plus ou moins de la propriété que Dieu lui a donnée pour digérer les aliments. »

Le Dr Ming, de Sarnen, Suisse, est du même avis : « Le conseil de ne rien boire, pas même de l'eau, pendant les repas, est fondé en théorie et se justifie par la pratique. La digestion se fera facilement si les sucs digestifs opèrent avec une force normale sur les aliments. Mais si ces sucs sont en quelque sorte noyés dans le liquide avalé, ils perdent leur force primitive et la digestion en souffrira. » (2)

« Voici, d'après Mgr Kneipp, les règles de la boisson : 1<sup>o</sup> Ne buvez pas sans avoir soif; ne buvez pas trop à la fois, quand vous êtes altéré; car on étanche mieux la soif par de petites portions; ne buvez point aux repas, puisqu'on absorbe suffisamment de liquides avec les aliments, qui en contiennent beaucoup, surtout le potage, les légumes, les fruits; 4<sup>o</sup> après les repas, ne buvez pas immédiatement, puisque la digestion commence aussitôt, dure plusieurs heures et n'est pas favorisée par la boisson. » (3)

Ces données de la médecine et de l'hygiène sont en parfait accord avec les règles de tempérance de S. Ignace, comme avec les préceptes et les conseils de la sobriété chrétienne. Mieux on les observera, mieux on se trouvera, pour cette vie et pour l'autre.

---

(1) La lutte contre l'alcoolisme, pp. 107-109. — (2) La soif, p. 10. — (3) Vivez ainsi, 1895, p. 168.

## CHAPITRE XII

---

### Quelques abstinents marquants du XVI<sup>e</sup> siècle

I. — S. FRANÇOIS DE PAULE, FONDATEUR DES MINIMES. 1507.

François, de Paule, ville de Calabre, en Italie, se rendit jeune encore dans un lieu désert, où il passa 6 ans dans une austérité effrayante pour la nature, mais où il goûtait des délices continuelles dans la méditation des choses célestes. L'éclat de ses vertus et de ses miracles lui attira de nombreux disciples, auxquels il donna une organisation et le nom de *Minimes*.

« Rien de plus étonnant que son abstinence. Une fois le jour seulement il prenait de la nourriture, encore n'était-ce qu'après le coucher du soleil. A peine ajoutait-il au pain et à l'eau quelques-uns des mets qu'il est permis de manger en carême. Par un quatrième vœu, il obligea ses religieux d'observer cette coutume toute l'année. » (1)

Il passa de ce monde au ciel dans sa 91<sup>e</sup> année, en 1507.

2. — S. JÉRÔME EMILIEN,  
FONDATEUR DES SOMASQUES. 1537.

De la noble famille des Emiliani de Venise, Jérôme suivit d'abord la carrière des armes. Pris par l'ennemi, chargé de fers, jeté dans un cachot, il fut miraculeusement délivré par la sainte Vierge, à qui il s'était recommandé. Cette épreuve le convertit entièrement à la piété, aux œuvres de charité et surtout au soin des enfants abandonnés.

Il construisit des orphelinats pour les y recueillir et fonda à Somasque une congrégation d'hommes pour les soigner, les instruire et les élever.

« Pour toute nourriture il se contentait d'un peu de pain et d'eau. » (2) Il ne prenait que quelques heures de sommeil, passant en prière le reste de la nuit.

---

(1) Bréviaire romain, 2 avril. — (2) Petits Bollandistes, VIII, 532.

3. — SAINTE ANGÈLE, FONDATRICE DES URSULINES. 1540.

Angèle, de Desenzano, en Italie, entra dans le Tiers-Ordre de S. François, et tout en restant dans le monde, vécut comme les plus ferventes et les plus austères religieuses. « On ne voyait dans sa chambre aucun meuble ; elle n'avait d'autre lit qu'une mauvaise chaise ou une natte ; une pierre lui servait d'oreiller. Un cilice macérait sa chair délicate. Jamais elle ne buvait de vin, excepté les jours de Pâques ou de Noël, ou dans ses maladies ; encore était-ce en très petite quantité, par esprit de religion ou sur un ordre exprès des médecins. Sa nourriture ordinaire était du pain, *de l'eau* et quelques légumes. » (1)

Dès son enfance, elle s'efforça d'altérer la beauté de son visage et de sa chevelure, pour ne plaire qu'à Jésus-Christ. Dans une vision, Notre Seigneur lui ordonna de s'associer de pieuses filles, pour l'aider dans les œuvres de charité auxquelles elle s'était vouée. Elles prirent Ste Ursule pour patronne, d'où est venu leur nom. Elle alla recevoir la couronne des vierges, en 1540, dans sa 66<sup>e</sup> année.

4. — S. FRANÇOIS XAVIER, APÔTRE DES INDES. 1552.

François reçut le jour au château de Xavier, en Espagne. Etudiant, puis professeur à l'université de Paris, il fut un des neuf premiers compagnons de S. Ignace de Loyola. Sous la conduite d'un tel maître il fit de rapides progrès dans la vertu. Sans parler de ses autres pénitences, « il ne suffit pas à Xavier de renoncer à l'usage de la viande et du vin, il s'interdit encore le pain de froment. Il ne se nourrissait que des mets les plus grossiers, et souvent même il passait deux ou trois jours sans prendre aucun aliment. » (2)

A la demande du roi Jean de Portugal, il fut envoyé dans les Indes avec la qualité de légat du pape Paul III. Il y opéra des conversions innombrables, ce qui lui valut le nom d'Apôtre des Indes. Sa vie admirable et ses miracles contri-

---

(1) Petits Bollandistes, VI, 328. — (2) Bréviaire romain, 3 décembre.

buèrent beaucoup à éclairer et à toucher le cœur de ces peuples idolâtres. « Il n'avait point d'autre nourriture que du riz et de *l'eau*, qui était celle des plus pauvres du pays. Il ne dormait chaque nuit que trois heures, et la terre nue était son lit. » (1)

Il pénétra jusqu'au Japon et à l'île de Sancian, où il mourut à l'âge de 46 ans.

François Xavier, brillant professeur à l'université de Paris, était très passionné pour la gloire. S. Ignace donna pour objet à son ambition la gloire éternelle, en lui répétant : « *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme !* »

#### 5. — S. PIERRE D'ALCANTARA, RÉFORMATEUR DES FRANCISCAINS. 1562.

A seize ans, Pierre, d'Alcantara en Espagne, ayant achevé de brillantes études, entra dans l'ordre des Frères Mineurs, où il se montra bientôt un modèle de toutes les vertus. « Son jeûne était continuel ; et à son repas il ne prenait, même dans ses maladies, que du pain et de *l'eau*. Dans sa vieillesse seulement, il ajoutait quelques herbes, ou des légumes à demi-cuits, qu'il préparait pour toute une semaine, de peur de perdre quelques parcelles du temps donné à l'oraison. Si ces mets lui semblaient trop bons, il y jetait de la cendre ou de l'eau froide pour en ôter le goût. Pour l'ordinaire, il ne mangeait qu'un jour sur trois, et quelquefois, il en était huit sans prendre aucune nourriture. » (2)

Une des pénitences qui lui coûta le plus d'efforts, avouait-il, ce fut la privation de sommeil, ne dormant qu'une heure ou une heure et demie par nuit, afin de profiter du temps pour l'éternité.

Le désir de rétablir dans sa vigueur l'institut primitif de S. François, le porta à fonder un monastère très petit et très pauvre près de Pédroso. Cette réforme se propagea rapidement en Espagne et jusque dans les Indes. Consulté comme un oracle même par les princes, il déclina l'honneur d'être

---

(1) Petits Bollandistes, XIV, 35. — (2) Ibid. XII, 458.

le confesseur de l'empereur Charles-Quint. Il aida sainte Thérèse dans la réforme du Carmel et mourut à 63 ans.

6. — S. FRANÇOIS DE BORGIA, TROISIÈME GÉNÉRAL  
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. 1572.

François de Borgia, duc de Gandie, petit neveu du roi d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique, donna les plus beaux exemples de vertu, d'abord dans sa propre famille, puis à la cour, et enfin comme vice-roi de Catalogne. Malgré les embarras de sa charge et ses nombreuses occupations, il consacrait tous les matins 4 à 5 heures à l'oraison.

Dès ce temps-là, « son jeûne fut si rigoureux, qu'il passa premièrement deux carêmes, puis une année tout entière, sans prendre autre chose, chaque jour, qu'un morceau de pain, *un verre d'eau*, et un peu d'herbes et de légumes; quoique sa table fût toujours très bien servie pour les personnes de qualité qui y venaient. Cette abstinence était accompagnée de beaucoup d'autres austérités. » (1)

Après la mort de l'impératrice Isabelle, qui passait pour la plus belle personne de son temps, François fut chargé d'accompagner le corps à Grenade, lieu de la sépulture. A l'ouverture du cercueil, le visage horriblement défiguré et décomposé de la princesse l'impressionna tellement, qu'il fit vœu de renoncer à toutes les grandeurs terrestres, pour servir uniquement le Roi des rois.

Aussi, dès que son épouse fut morte, il entra dans la *Compagnie de Jésus*, où il pensait être mieux à l'abri des dignités. Mais à la mort du général, il fut contraint malgré lui de recevoir sa succession. Sous son gouvernement, l'ordre des Jésuites devint de plus en plus florissant, et se propagea au loin, jusqu'en Pologne, dans les îles de l'Océanie, au Mexique, au Pérou.

7. — SAINTE THÉRÈSE, RÉFORMATRICE DU CARMEL. 1582.

L'illustre vierge d'Avila, en Espagne, Thérèse, entra à 20 ans chez les religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel.

---

(1) Petits Bollandistes, XII, 248.



Pendant 18 ans, elle ne cessa d'être éprouvée par de douloureuses maladies et par de pénibles tentations. Mais elle s'appliqua à la vertu avec un courage invincible.

« Quant à *la sobriété*, qui, d'après la sainte Ecriture, *est la santé de l'âme et du corps*, (1) elle la pratiqua à la perfection; puisque toute sa vie elle s'est abstenue de vin, *ne buvant que de l'eau*. C'est d'autant plus remarquable qu'elle observa cette abstinence, même pendant ses maladies qui furent fréquentes. » (2)

Inspirée par le Seigneur et approuvée par le pape Pie IV, elle rétablit dans sa sévérité primitive la règle du Carmel, d'abord pour les couvents de femmes, ensuite pour ceux d'hommes. Destituée de tout secours humain, souvent contrariée par les princes, elle vint à bout de fonder 32 maisons religieuses.

« Lorsque toutes choses lui manquaient, que ses affaires lui paraissaient le plus désespérées, qu'il ne lui restait plus d'argent, qu'elle n'avait qu'un peu de pain et un peu d'eau pour elle et ses filles, avec de la paille pour se coucher; et que toutes les puissances ecclésiastiques et laïques s'étaient réunies ensemble pour traverser et ruiner les œuvres que le Saint-Esprit lui avait inspirées; c'était alors qu'elle était plus tranquille et plus ferme dans l'attente de la protection divine. Jamais aucune persécution ne l'a troublée et ne lui a fait abandonner ce que Notre Seigneur demandait d'elle, ce qu'elle avait entrepris avec le conseil de ses directeurs et la permission de ses supérieurs. » (3) A imiter par la *Ligue de la Croix* contre l'alcoolisme.

8. — S. CHARLES BORROMÉE, CARDINAL, ARCHEVÊQUE  
DE MILAN. 1584.

Issu de la noble famille des Borromée à Milan, neveu du pape Pie IV, Charles fut à 22 ans élevé au cardinalat, qu'il illustra par ses talents et par ses mérites. Il devint ensuite archevêque de Milan, où il déploya une prodigieuse activité

(1) Ecclés., XXXI, 24. — (2) Bollandistes, T. 55, p. 390. — (3) Petits Bollandistes, XII, 369.

pour réformer son vaste archidiocèse d'après les décrets du concile de Trente. Il était lui-même un parfait modèle des plus hautes vertus.

« Comme il avait été nourri et élevé délicatement et que cependant il voulait arriver à une sainteté non ordinaire, il commença à se mortifier et à se vaincre en de petites choses, à s'imposer des pénitences légères et à s'exercer aux actes faciles des différentes vertus. Ensuite chaque jour il avançait, entreprenant des choses plus pénibles et plus difficiles ; il avait cela de fixe à l'esprit, de ne pas cesser, de ne jamais s'arrêter, mais de progresser tous les jours, jusqu'à ce qu'il atteignît le plus haut sommet de la vertu.

» Par exemple, une semaine, *il s'abstenait du vin* ; une autre, de la viande ; une troisième, du poisson ; une quatrième, des œufs, etc. C'est ainsi qu'il arriva à vivre seulement de pain et *d'eau*, chaque jour, excepté aux fêtes, où il ajoutait quelque chose, mais jamais de viande, ni poisson, ni œufs, ni vin ; car de cela il s'abstenait toujours. En carême, il s'abstenait même de pain, ne mangeant que des figues et des fèves. Pendant la semaine sainte il ne vivait que de lupins, sorte de légumes amers.

» Outre ses autres austérités, il se livrait à des travaux continuels et très grands. Car il disait que c'était le propre d'un cœur généreux et jamais vaincu d'entreprendre des choses toujours plus difficiles et d'avancer à grands pas dans la vie spirituelle. De même que les marchands, sans cesse appliqués au gain, y ajoutent chaque jour quelque chose ; de même que les jardiniers cultivent leur jardin tous les jours ; de même que les peintres tous les jours polissent et perfectionnent l'image qu'ils peignent ; de même, et beaucoup plus, celui qui aime la vertu et la désire, doit chaque jour y ajouter quelque chose. C'est ainsi que fit S. Charles, jusqu'à ce qu'il fût parvenu au plus haut sommet de la perfection. Ainsi parle l'auteur de sa vie. » (1) Si, chaque jour, nous acquerions un degré de vertu de plus, nous serions bientôt parfaits.

---

(1) Cornélius sur l'*Exode*, ch. XV, 27, fin.

9. — S. LOUIS DE GONZAGUE, PATRON DE  
LA JEUNESSE. 1591.

Louis, fils de Ferdinand de Gonzague, marquis de Châtillon, en Italie, conserva si fidèlement sa première innocence, qu'il sembla confirmé en grâce. Aussi veillait-il avec grand soin à la garde de ses sens, principalement de ses yeux ; jamais il ne les fixa sur Marie d'Autriche, qu'il salua tous les jours, pendant plusieurs années, en qualité de page du roi d'Espagne ; il n'arrêtait pas même ses regards sur le visage de sa mère.

« A la garde des sens, il ajoutait la mortification de la chair par les jeûnes et toutes espèces de macérations. Chaque semaine il jeûnait trois fois, ne prenant ces jours-là qu'un peu de pain et *d'eau* ; on peut même dire qu'à cette époque, il jeûnait continuellement ; car dans ses repas, à peine prenait-il une once de nourriture. » (1) On se fut facilement persuadé qu'il avait entièrement perdu le goût, en le voyant manger sans savourer les mets, et sans examiner s'ils étaient bons ou mauvais. (2)

Pendant trois ans, il eut à soutenir les plus rudes contradictions de la part de son père, qui lui refusait la permission de renoncer à la principauté et d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Mais, à force de prière et de patience, il put enfin embrasser la vie religieuse, qui fit son bonheur et acheva sa sanctification.

10. — S. PHILIPPE DE NÉRI, FONDATEUR  
DES ORATORIENS. 1595.

Philippe, de l'illustre famille de Néri, à Florence, renonça à un riche héritage, de peur de s'attacher au monde. Il s'en alla à Rome, où, tout en se livrant à l'étude, il se donna entièrement à Jésus-Christ. Cet étudiant exemplaire « ne faisait qu'un seul repas par jour ; et ce repas consistait à manger du pain sec et à boire de *l'eau*. Cependant il y joignait parfois des herbes ou quelques olives. Mais, en

---

(1) Bréviaire romain, 21 juin. — (2) Petits Bollandistes, VII, 196.

retour, il lui arrivait assez souvent de passer deux et trois jours sans prendre aucun aliment. » (1)

Devenu prêtre, il se consacra au salut des âmes, spécialement des jeunes gens. Il inventa mille moyens ingénieux pour les préserver du péché et les faire avancer dans la vertu, les réunissant chez lui, prenant part à leurs jeux, recevant leurs confidences, profitant de tout pour les sanctifier. Il attirait sur eux les bénédictions du ciel par ses prières continuelles et par ses pénitences. Sa manière de vivre, quoique très austère, ne l'empêchait pas de se montrer toujours joyeux. « Il ne mangeait pour l'ordinaire qu'une fois le jour, et se contentait souvent de pain et d'eau. S'il ajoutait quelque chose, ce n'était que du fruit, ou des légumes mal assaisonnés. » (2)

Pour l'aider dans ses nombreux travaux, il s'adjoignit des prêtres, qui formèrent la congrégation de l'Oratoire, où l'on ne s'engage par aucun vœu. Il avait 80 ans, quand Dieu l'appela aux joies du paradis, en 1595.

---

---

## CHAPITRE XIII

---

### Le Bienheureux Pierre Canisius et Calvin. 1597.

Pierre Canisius, à qui l'université d'Ingolstadt décerna le titre d'*incomparable*, est né à Nimègue, dans la Hollande, en 1521. Doué d'une science très vaste, animé d'un zèle infatigable, homme d'une prudence consommée et de vertus héroïques, il fut tour à tour professeur, écrivain, orateur; il exerça chacune de ces fonctions d'une manière éminente. Il fonda un grand nombre de collèges et réforma plusieurs universités. Les évêques, les princes, les souverains Pontifes le chargèrent à mainte reprise de missions importantes.

---

(1) (2) Petits Bollandistes, VI, 207, 209.

Plusieurs de ses historiens, comme Jouvancy, Neydoot, Daurignac, disent que « le bienheureux s'était fait une loi de ne jamais boire de vin ». Il paraît que dans sa vieillesse il en prenait un peu quelquefois. « Toute sa vie n'avait été qu'une abstinence austère, et il y avait lieu de s'étonner qu'il pût vivre en faisant ce que d'autres auraient cru qu'il eût fallu faire pour mourir. Outre qu'il ne buvait presque point de vin, dans les temps même qu'il travaillait le plus, il mangeait si peu, que ce qu'il prenait de nourriture durant une semaine entière, égalait à peine ce qui suffit au plus modéré pour un seul repas; et ce n'était point une chose extraordinaire pour lui de passer 24 heures sans rien prendre. » (1) Le plus récent et le plus complet de ses biographes écrit : « Rarement il mangeait de la viande et buvait du vin. » (2) Le bienheureux mérita le nom d'*Apôtre de l'Allemagne et de Fribourg*, où il mourut en 1597, à l'âge de 77 ans.

La coutume de se mortifier, en se privant de vin, était encore en grand honneur au 16<sup>e</sup> siècle. Nous le savons par les saints qui ont illustré cette époque et qui ont pratiqué cette pénitence. Nous le savons non moins par les attaques des Novateurs contre cette pratique si chère à l'Eglise.

Calvin accusait les catholiques de faire consister la religion dans les jeûnes, et en particulier dans l'abstinence du vin. N'admettant que la tempérance, soit l'usage modéré du vin, il rejetait l'abstinence de cette boisson, comme une exagération et une superstition. Selon lui l'abstention du vin n'était bonne que pour les buveurs et pour ceux à qui cette boisson fait du mal. Il prétendait que l'Eglise n'avait pas le droit d'en faire une obligation et que les fidèles en particulier ne devaient pas se l'imposer à eux-mêmes.

Le bienheureux Canisius réfute ces erreurs, en leur opposant la pratique contraire de l'Eglise catholique depuis les premiers siècles. Voici ses paroles : « Elles sont vaines les

---

(1) Le B. Pierre Canisius, par Héliodore Raemy, liv. II, ch. IX, p. 99-100. — (2) Vie du B. Père Canisius, par le R. P. Michel, S. J., 1897, p. 418.

appréhensions de Calvin, qui craint que, sous prétexte de jeûne, on ne fasse consister le culte de Dieu dans l'abstinence du vin. « Que tous pratiquent seulement la tempérance, disait Calvin. Que ceux à qui le vin fait du mal, s'en abstiennent spontanément; que ceux qui n'ont pas de vin, supportent cette privation avec patience. » Ces paroles de l'hérésiarque, citées par Canisius, cachent l'erreur renouvelée de Jovinien. Le bienheureux la démasque et la réfute.

Canisius reprend : « O le beau prédicateur de l'abstinence, qui ne peut admettre de différence entre la tempérance et l'abstinence, qui rejette complètement toute coutume et toute pratique d'abstinence dans le manger et dans le boire, soit qu'elle ait été établie par l'Eglise, ou embrassée spontanément par les fidèles; qui enfin attribue à une superstition condamnable une vertu louable des pieux fidèles.

» C'est ainsi qu'il plaît à Calvin et à ses sectaires, non pas de suivre, mais de déraciner et même d'abroger une coutume de nos ancêtres dans la foi, qui, dans leurs jeûnes solennels, s'abstenaient jadis, en même temps, de viande et de vin. S. Cyrille, évêque de Jérusalem (386), fait mention de cette coutume en ces termes : « Lorsque nous jeûnons, *nous nous abstenons de viande et de vin*; non pas que nous les détestions comme des abominations, mais parce que nous attendons la récompense; de sorte que, méprisant les plaisirs des sens, nous jouissons ensuite d'une nourriture spirituelle et intellectuelle; et qu'après avoir semé ici-bas dans les larmes, nous moissonnions avec joie dans le siècle futur. »

Canisius réfute les erreurs de Calvin par les paroles mêmes de Jésus-Christ : « Le Christ, continue le Bienheureux, se prononce ainsi lui-même sur cette question : *Jean-Baptiste est venu ni ne mangeant du pain, ni ne buvant du vin*; il oppose l'incroyable austérité de vie et l'extrême frugalité de Jean aux Juifs, qui s'abandonnaient au luxe de la table. S. Epiphane explique ces paroles du Christ, non pas dans ce sens que Jean n'eût absolument ni mangé, ni bu, mais pour écarter tout soupçon de gourmandise dans le boire et le manger; il

s'est abstenu de chair et il n'a pas goûté le vin, se contentant de sauterelles, de miel sauvage et d'eau. » (1)

Canisius réfute les erreurs de Calvin sur l'abstinence de vin par les exemples des patriarches, des prophètes, des apôtres, qui, dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau, se sont abstenus de viande et de vin. (2)

Enfin, il les réfute en citant les exemples des sages de l'antiquité païenne; guidés par les seules lumières de la raison et de l'expérience, ils ont trouvé bon de pratiquer cette abstinence. (3)

---

---

## CHAPITRE XIV

### Quelques abstinents marquants du XVII<sup>e</sup> siècle

#### I. — LE VÉNÉRABLE JEAN DE LA BARRIÈRE, FONDATEUR DES FEUILLANTS. 1600.

Né à Saint-Céré, en France, Jean fonda une réforme de l'ordre de Cîteaux, qui prit le nom de *Congrégation des Feuillants*. Ces Cisterciens réformés surpassèrent l'ancienne ferveur de Cîteaux.

« Ils allaient nu-pieds, sans sandales, toujours tête découverte; dormaient tout vêtus sur des planches. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poisson, ni beurre, ni huile, se contentant pour toute nourriture de potage fait avec des herbes cuites seulement à l'eau, et avec du pain d'orge pétri avec le son.

» Le nombre augmentant, leur ferveur devint plus grande; c'est pourquoi, afin de se mortifier davantage, et pour assujettir avec plus de facilité la chair à l'esprit, *ils retranchèrent l'usage du vin.* » (4)

Outre les exercices spirituels, les religieux se livraient aux travaux manuels, à divers métiers, non seulement pour gagner leur vie, mais pour éviter l'oisiveté, mère de tous les

---

(1) (2) (3) Vie de S. Jean-Baptiste, par Canisius, ch. III, p. 27, 28. —

(4) Petits Bollandistes, XV, 3-16.

vices, et ruine des âmes religieuses. Cette réforme, approuvée d'abord par Sixte-Quint, puis adoucie par Clément VIII, se répandit en France et en Italie, soit pour les hommes, soit pour les femmes.

2. — LA VÉNÉRABLE GRACE DE VALENCE, TERTIAIRE  
DE S. FRANÇOIS DE PAULE. 1606.

La mère de notre vénérable, établie à Valence, en Espagne, habitua de bonne heure sa fille à la vertu, lui apprenant à se priver des mets les plus de son goût, pour l'amour de Dieu. Souvent aussi, elle lui répétait que Jésus-Christ est l'aimable et unique époux des âmes pures. Grâce profita de ces leçons. A 13 ans, elle fit vœu de virginité.

Après la mort de sa mère, elle distribua aux pauvres tout ce qu'elle possédait, afin d'avoir le mérite de la pauvreté. De toutes ses austérités, nous ne parlerons que de celle du boire. « *Elle ne buvait jamais que de l'eau ; encore n'était-ce que par petites gorgées pour ne pas contenter la sensualité, car elle était très soigneuse de ne rien s'accorder qui flattât ses sens. S'étant imaginée que, dans les plus grandes chaleurs de l'été, elle avait pris plaisir à avaler quelques gouttes d'eau fraîche, elle s'imposa pour pénitence d'être sept ans sans boire ni eau, ni autre chose.* » (1)

Entrée dans le tiers-ordre de S. François de Paule, Grâce, pour imiter son bienheureux père, passa 25 ans à ne vivre que de farine détrempée dans un peu d'eau. Depuis l'âge de 91 ans jusqu'à sa dernière maladie, c'est-à-dire pendant encore 21 ans, elle s'abstint tout à fait de boire. (2)

Quelquefois le démon lui présentait des viandes bien préparées, des vins délicieux. Grâce le repoussait avec mépris. A 112 ans, sans aucune maladie sérieuse, ayant conservé toute la vigueur d'esprit de la jeunesse, Grâce expira dans la compagnie de la sainte Vierge et d'une multitude d'anges et de saints, qui étaient venus chercher son âme pour la porter en paradis, en 1606.

---

(1) (2) Petits Bollandistes, XV, 21.



3. — S. JEAN-BAPTISTE DE LA CONCEPTION,  
RÉFORMATEUR DES TRINITAIRES. 1613.

D'une noble famille d'Almodavar, en Espagne, Jean-Baptiste à peine avait-il l'âge de raison, qu'il imitait les anciens Pères du désert par sa retraite, son silence, ses mortifications, ses jeûnes. A 9 ans il fit vœu de chasteté. A 10, il redoubla ses austérités. Presque toute l'année il jeûnait au pain et à l'eau. Plus tard, « *il se retrancha totalement l'usage du vin.* » (1)

Ses progrès dans les sciences ne furent pas moins admirables que dans la vertu. Il avait reçu du ciel un si rare talent que Lopez de Véga l'appelait « le plus beau génie de l'Espagne » ; ses connaissances étaient si étendues que le Père Entrade, Jésuite, assurait que c'était « l'homme le plus érudit de son siècle ». Sa charité était telle, que dans Tolède on ne l'appelait que le *père des pauvres*.

Entré dans l'ordre des Trinitaires, il y passa 17 ans dans la pratique des plus éclatantes vertus, et ramena ces religieux à la règle et à la ferveur primitives, ce qui lui coûta des peines incroyables. Il fonda 18 couvents d'hommes et un de femmes de sa réforme.

4. — SAINTE HYACINTHE DE MARISCOTTI, TERTIAIRE  
DE SAINT FRANÇOIS. 1640.

Hyacinthe, noble vierge romaine, était fille de Marc-Antoine de Mariscotti, comte de Vignanelli, et d'Octavie Orsini. Elle embrassa le Tiers-Ordre de S. François; mais en en prenant l'habit, elle n'en prit pas l'esprit. Pour lui ouvrir les yeux et la faire rentrer en elle-même, Dieu lui envoya une maladie grave. Elle fit une confession générale, demanda pardon aux sœurs et commença une vie de pénitences et de réparations.

« Un fagot de sarments lui servait de couche; une pierre était son oreiller. Elle marchait nu-pieds. Tous les vendre-

---

(1) Godescard, 14 février. — Petits Bollandistes, II, 516.

dis, en mémoire de la soif de Jésus, elle se mettait dans la bouche une poignée de sel. Elle ne buvait que de l'eau, et ne mangeait que du pain très dur, qu'elle laissait brûler au four, pour le rendre désagréable au goût. » (1)

Ce qui la soutenait et l'animait dans ses saintes pratiques, c'était la méditation de la passion de Jésus-Christ.

5. — LE BIENHEUREUX PIERRE FOURIER, CURÉ DE MATTAINCOURT (VOSGES), FRANCE, INSTITUTEUR DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, RÉFORMATEUR ET GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE SAUVEUR. 1640.

Pierre Fourier, de Mirecourt, dans les Vosges, consacré à Dieu comme les prémices de la famille, fit avec succès ses études à l'université de Pont-à-Mousson, alors célèbre. « Comme il savait que de tous les sens celui du goût est le plus à craindre, il s'accoutuma, dès sa jeunesse, à ne manger qu'une fois le jour, sur les huit ou neuf heures du soir. Il n'usait que d'aliments fort grossiers et en petite quantité. Il ne savait ce que c'était que l'usage du vin. Toute sa vie, il eut du regret de s'être trouvé un jour dans une petite récréation innocente, qu'il appelait une débauche, et dans laquelle il avait été obligé d'en goûter. (2)

» Chez les chanoines réguliers de Chaumouzey, où il était entré, il ne mangeait qu'une fois le jour, et quelques légumes et racines suffisaient à ses besoins. Il ne buvait jamais que de l'eau, et n'en usait qu'en cas de sérieuse nécessité. (3)

» Comme curé de Mattaincourt, il observa inviolablement le même régime. Un de ses paroissiens, ayant fait mettre par adresse un muid de vin dans sa cave, ce sobre pasteur qui n'usait jamais que d'eau, quand il était pressé par la soif, oublia ce tonneau et on le trouva plein, couvert d'araignées, plusieurs années après. » (4)

Il fonda, pour l'éducation des jeunes filles, la Congrégation de Notre-Dame, qui, du vivant du saint, comptait déjà 32

---

(1) Petits Bollandistes, II, 350. — (2) (3) (4) Ibid. VIII, 137, 141, 144.

maisons. Ces ferventes religieuses ne vivaient que de pain-bis, de légumes et de laitage, et ne buvaient que de l'eau. Il réforma les chanoines réguliers, fit plusieurs autres institutions de charité, et mourut, accablé de fatigue et de vieillesse, à 76 ans.

6. — LA BIENHEUREUSE MARIANNE DE JÉSUS, SURNOMMÉE  
LE LIS DE QUITO. 1645.

Quito, capitale de la république de l'Equateur, en Amérique, a été l'heureuse terre, qui a produit ce beau lis. Née de parents aussi distingués par leur piété que par la noblesse de leurs ancêtres, Marianne commença à jeûner dès le berceau, ne prenant le sein que deux fois par jour, à midi et à minuit, et une fois seulement les mercredis et vendredis.

Deux fois elle voulut se faire religieuse ; mais Dieu lui fit connaître qu'il ne l'appelait pas au couvent, et qu'il voulait au contraire qu'elle servît de modèle aux vierges vivant dans le monde. Après la mort de ses parents, Marianne était entrée dans la famille de sa sœur, qui avait épousé le capitaine Come de Casso. Son confesseur approuva qu'elle y menât la vie solitaire, ne sortant que pour aller à l'église. Elle renouvela son vœu de chasteté et y joignit les vœux de pauvreté et d'obéissance.

« Dès son jeune âge, elle avait renoncé à la viande, au poisson, au laitage, se contentant de pain, de légumes et de fruits. Plus tard, elle se restreignit à un peu de pain, qu'elle prenait vers onze heures, et enfin il arriva que l'Eucharistie fut sa seule nourriture pendant plusieurs jours. *Un verre d'eau* vers neuf heures fut longtemps son repas du soir. Encore finit-elle par s'en priver. Les dernières années de sa vie, elle se soumit à l'horrible tourment de la soif, pour s'unir plus intimement à Jésus-Christ en croix. Elle se faisait même apporter de l'eau, l'approchait de ses lèvres brûlantes et la rejetait. Pour se mortifier, elle voulut servir ses parents à table, voir les mets, les porter et n'y pas toucher. » (1)

---

1) Petits Bollandistes, VI, 232.

Malgré cette abstinence, Dieu revêtit son visage d'une beauté angélique.

7. — S. VINCENT DE PAUL, FONDATEUR DES  
MISSIONNAIRES LAZARISTES ET DES FILLES DE LA CHARITÉ,  
DITES SŒURS DE S. VINCENT DE PAUL. 1660.

Vincent, français de nation, issu d'une famille d'agriculteurs, a été appelé l'Apôtre de la charité. Les chrétiens captifs chez les Musulmans, les enfants abandonnés, les jeunes gens insubordonnés, les jeunes filles exposées, les femmes déshonorées, les galériens, les aliénés, les ouvriers invalides, tous les malheureux furent l'objet de sa sollicitude.

Pour l'aider dans ses immenses travaux, il établit diverses associations, dont les plus célèbres sont les Lazaristes, et les Sœurs de la charité, qui sont répandues dans le monde entier.

Modèle de vertu, « il avait un soin extrême de mortifier tous ses sens. Quant au goût, il semblait vouloir imiter le saint Précurseur, qui paraissait vivre sans manger, ni boire. Il ne voulait pas de distinction entre lui et les siens pour la nourriture, même dans les infirmités d'une extrême vieillesse.

» Lorsque, retenu par ses occupations incessantes, il arrivait trop tard pour les repas, il n'avait que des restes; il s'en réjouissait et ne voulait rien autre. Si tout était déjà desservi, il ne demandait rien, et se contentait d'un morceau de pain. (1)

» Pour du vin, il n'en réclamait jamais et ne buvait que de l'eau pure. A plus de 80 ans, le soir, un peu de pain, une pomme, de l'eau rougie faisaient toute sa collation. » (2)

Et cependant il était si opiniâtre au travail, que souvent minuit sonnait, et il était encore à la besogne. A 4 heures du matin il était le premier levé. Enfin, à 85 ans, il entra dans le repos éternel.

---

(1) (2) Maynard. Vertus de S. Vincent de Paul, 289-291.

## CHAPITRE XV

### La bienheureuse Marguerite Marie Alacoque et le Sacré-Cœur de Jésus. 1690.

Marguerite Marie était la plus humble des religieuses de la Visitation de Paray-le-Monial, en France. C'est pourquoi Jésus-Christ la choisit pour lui révéler la dévotion à son Sacré-Cœur. Un jour qu'elle était en prière devant le très saint Sacrement, Notre Seigneur lui apparut et, lui montrant son divin Cœur, entouré d'une couronne d'épines, surmonté d'une croix, du pied de laquelle jaillissaient de toutes parts des flammes d'amour, il lui dit :

« Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser, pour leur témoigner son amour ; et en reconnaissance je ne reçois de la plupart que des ingratitude, par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce Sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore plus sensible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés, qui en usent ainsi. C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant une réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues, pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels. Je te promets aussi que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur, et qui procureront qu'il lui soit rendu. »

Or, « l'Eglise et la Société, disait Pie IX, n'ont plus d'espoir que dans le Sacré-Cœur de Jésus ; c'est Lui qui guérira tous nos maux ; cette dévotion doit être le salut du monde ». Voilà pourquoi Léon XIII a consacré l'Eglise et l'univers à ce divin Cœur, en dehors duquel il n'y a pas de salut.

Dans une autre apparition, Jésus-Christ disait à sa servante : « Les trésors de mon divin Cœur contiennent les

grâces de sanctification et de salut, nécessaires pour tirer les pécheurs de l'abîme de perdition. » Or, l'alcoolisme est un de ces abîmes de perdition : et ce n'est que dans le Cœur de Jésus Sauveur, que les buveurs et ceux qui sont exposés à le devenir, trouveront les lumières et les grâces qui leur sont nécessaires pour pouvoir sortir de cet abîme ou pour ne pas y tomber.

Aujourd'hui les hommes n'aspirent qu'à jouir, à contenter leur sensualité, à satisfaire leur gourmandise. Or, Jésus-Christ a donné ce remède à la bienheureuse. « Reçois, ma fille, la croix que je te donne et plante-la dans ton cœur, l'ayant toujours devant les yeux et la portant entre les bras de tes affections. Les plus rigoureux tourments qu'elle te fera sentir, seront inconnus et continuels : *une faim sans te rassasier, une soif sans te désaltérer, et une ardeur sans rafraîchissement.* » Cette croix lui causa d'indicibles tourments, qu'elle supporta avec patience pour expier les péchés de gourmandise, et pour nous apprendre à nous en préserver ou retirer.

Comme la gourmandise dans le boire est la plus ordinaire et la plus dangereuse, Marguerite Marie, choisie comme une innocente victime, fut toute sa vie tourmentée d'une *soif insupportable*. C'était pour elle une raison d'éloigner de ses lèvres tout breuvage rafraîchissant, afin de mieux réparer les outrages faits au Sacré-Cœur de son Sauveur, de satisfaire pour les coupables et de leur mériter des grâces de conversion. Une fois elle resta 50 jours de suite sans boire ; souvent depuis elle s'imposa le même sacrifice.

La bienheureuse raconte elle-même : « Pour honorer son jeûne au désert, me dit Jésus, il me fallait jeûner 50 jours au pain et à l'eau. Mais l'obéissance ne me l'ayant voulu permettre, il me fit entendre qu'il aurait pour agréable, si je passais 50 jours sans boire, pour honorer l'ardente soif que son Sacré-Cœur avait toujours endurée du salut des pécheurs, et celle qu'il avait soufferte sur l'arbre de la Croix. On m'accorda cette pénitence, qui me sembla être plus rude que l'autre, à cause de l'altération dont j'étais continuellement tourmentée. »

Si, comme tant d'autres saints, elle n'a pas restreint toute sa nourriture au pain et à l'eau, ce n'est pas la volonté qui lui a manqué; mais l'obéissance, qui vaut mieux que le sacrifice, l'en a seule empêchée. « Quelque effort que je me sois fait, écrit-elle, pour manger indifféremment ce qui m'était présenté, je ne pouvais me défendre de prendre ce que je croyais de moindre, comme le plus conforme à ma pauvreté et à mon néant, qui me représentaient continuellement que le pain et l'eau étant suffisant, tout le reste était superflu. »

Après qu'elle eut accompli ici-bas sa mission, en faisant connaître la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et comment il faut réparer les injures qui lui sont faites, elle alla recevoir au ciel la récompense de ses vertus, en particulier d'avoir supporté avec patience cette faim sans se rassasier, cette soif sans se désaltérer, et cette ardeur sans rafraîchissement. C'était en 1690 ; elle avait 43 ans. (1)

---

## CHAPITRE XVI

---

### Quelques abstinents marquants du XVIII<sup>e</sup> siècle

#### I. — JACQUES BÉNIGNE BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX. 1627-1704.

Né à Dijon, en 1627, Bossuet fut évêque de Condom, puis précepteur du grand dauphin et enfin promu à l'évêché de Meaux. C'est un des plus profonds écrivains et l'un des plus grands orateurs de la chaire française. Philosophie, théologie, ascétisme, histoire, il a tout traité avec la puissance de son génie.

« Il était extrêmement sobre, ennemi de toute profusion, de tout luxe dans ses repas et de toute recherche dans les mets qu'on lui servait. Religieux observateur des lois de l'Eglise, il était un modèle d'austérité et d'abstinence, les

---

(1) Vie et révélations de la Bienheureuse, par elle-même, p. 56, 72, 97, 119, 135. — Petits Bollandistes, XII, 428.

jours que l'Église a consacrés à la pénitence et à la mortification des sens. Il eut à l'âge de 72 ans un érysipèle qui l'obligea à modifier la sévérité habituelle de son régime, et ce fut la première fois qu'il se permit de se relâcher un peu de l'austérité du carême. Aussitôt qu'il se sentit rétabli, il reprit sa manière de vivre accoutumée. » (1)

Il aimait à aller à la Trappe, chez son ami, l'abbé de Rancé, pour s'y retremper dans la retraite. Rohrbacher dit dans son histoire, citant le cardinal de Beausset, historien de Bossuet : « Ce ne fut qu'à l'un de ses derniers voyages à la Trappe (à 67 ans), que Bossuet se permit de faire usage d'un peu de vin. » (2) Bossuet mourut en 1704, dans sa 76<sup>e</sup> année.

## 2. — LA VÉNÉRABLE BENOÎTE RENCUREL, FONDATRICE DE NOTRE-DAME DU LAUS, EN FRANCE. 1718.

Notre-Dame du Laus, près de Gap, a eu pour fondatrice une simple bergère, Benoîte Rencurel, plus tard sœur Benoîte, du Tiers-Ordre de S. Dominique. Dès l'âge de 8 ans, obligée pour gagner sa vie d'aller en service, garder un troupeau de bétail, elle ne recevait pour sa peine qu'un morceau de pain noir par jour. C'était là toute sa nourriture avec *l'eau* du ruisseau. (3) En fait d'instruction, elle ne savait que dire son Rosaire. Avec le bon Dieu, la sainte Vierge, son chapelet et son morceau de pain, elle se croyait la plus heureuse des créatures.

Sachant que la sainte Vierge était si bonne, si miséricordieuse, Benoîte conçut un violent désir de la voir, et dans sa simplicité, elle lui demanda avec ferveur cette grâce. Sa prière fut exaucée. La Mère de Dieu lui apparut, non une fois, mais fréquemment, et cela pendant 56 ans. Sœur Benoîte et ses visions furent soumises à un sérieux examen par l'autorité ecclésiastique. En suite de quoi la petite

---

(1) Petits Bollandistes, X, 89. — (2) Histoire Univers. de l'Église. T. XIII, livre 88, p. 467, édition Vivès. — Histoire de Bossuet, par Beausset, liv. VII, n<sup>o</sup> 2. — (3) Peti's Bollandistes, V, 217.



chapelle du Laus fut remplacée par une grande église, où les pèlerins ne cessèrent d'affluer.

Après ses visions, le visage de Benoîte, comme celui de Moïse, paraissait tout lumineux. Ses vêtements restaient longtemps tout imprégnés d'une odeur céleste. Son âme était tellement enivrée de consolations, que, pendant plusieurs jours, elle ne pouvait ni boire, ni manger, ni dormir. La sainte Vierge lui dit entre autres que nulle offrande ne lui était plus agréable que le Rosaire, que nulle prière n'était plus profitable aux pécheurs et aux âmes du purgatoire.

3. — SAINTE VÉRONIQUE GIULIANI, ABBESSE DES CLARISSES DE CITTA DI CASTELLO, EN ITALIE. 1727.

Avant de mourir, la mère de notre sainte mit chacune de ses cinq filles sous la protection d'une des cinq plaies de Notre Seigneur. Celle du Sacré-Cœur échut à Véronique et devint pour elle l'objet d'un culte particulier et la source des grâces extraordinaires qu'elle reçut.

A 17 ans, elle fit profession dans un couvent de capucines, où l'on suivait la règle de Sainte Claire dans toute sa rigueur primitive. Là elle montra, dès le commencement, une telle ferveur, qu'elle paraissait déjà parvenue au degré le plus élevé de perfection.

« Par l'ordre de Dieu, elle jeûna pendant trois années consécutives au pain et à *l'eau*, et pendant deux autres années, elle ne prit pour toute nourriture que les débris des hosties préparées pour l'autel, avec quelques grains de grenades. En outre, elle mortifiait son corps par les veilles, le froid, les disciplines, les chaînes, les nœuds de corde, par des épines mises dans ses vêtements et par d'autres macérations. » (1)

Jésus-Christ décora son épouse bien-aimée des cinq stigmates de sa passion, comme S. François d'Assise. Elle mourut en 1727, âgée de 67 ans.

---

(1) Godescard, 9 juillet. Décret de béatification.

4. — S. JEAN-JOSEPH DE LA CROIX, PREMIER PROVINCIAL  
DES ALCANTARINS D'ITALIE. 1734.

Jean-Joseph, né de parents nobles à Ischia, près de Naples, embrassa, à 16 ans, l'institut de S. Pierre d'Alcantara, qui venait d'être introduit en Italie. Plus tard, il en fut le premier provincial. Il imita l'humilité et la pauvreté de S. François d'Assise, ainsi que la pénitence de S. Pierre d'Alcantara.

Pendant 64 ans, il n'eut sur le corps qu'un seul et même habit. Pour réduire ses sens à la parfaite soumission, il eut recours aux veilles, aux macérations, aux jeûnes.

« Les 30 dernières années de sa vie, il surmonta entièrement le plus insatiable de tous les besoins, la soif, en s'abstenant non seulement de vin et d'eau, mais même de toute espèce de liquide. » Un jour que son confesseur lui demanda comment il était venu à bout de maîtriser un besoin si impérieux de la nature, il répondit : « Il m'en a coûté de terribles combats ; cependant la réflexion qu'il faisait sur les souffrances auxquelles les hommes se dévouent volontairement pour des motifs qui n'en valent pas la peine, l'avait fait persévérer dans son dessein. » (1)

Dieu récompensa tant de générosité par des faveurs célestes. Jean-Joseph conservait un visage serein et joyeux au milieu des peines les plus horribles, bénissant Dieu de tous ses maux. Quoiqu'il eût été comparé au saint homme Job, à cause de ses grandes épreuves, il vécut 80 ans, et trépassa, sans effort, comme un fruit mûr se détache de l'arbre.

5. — LE VÉNÉRABLE ANTOINE ALPHONSE DE BERMÉJO,  
TERTIAIRE DE S. FRANÇOIS. 1758.

Les parents d'Antoine étaient de vertueux et riches agriculteurs de Nava del Rey, en Espagne. Sa piété, son innocence et son amour de la pénitence faisaient l'admiration

---

(1) Petits Bollandistes, III, 178.

de la paroisse. C'était le modèle de la jeunesse et un fervent tertiaire.

Après la mort de ses parents, sollicité par la grâce de Dieu, il donna tous ses biens à l'hôpital de la localité, revêtit l'habit de tertiaire et se fit le serviteur des pauvres et des malades. Son bonheur était de leur rendre toutes sortes de bons offices, comme de faire leurs lits, panser leurs plaies, leur administrer les remèdes, les préparer à la mort.

Non content de s'être dépouillé de tout en leur faveur, il allait quêter pour eux dans les pays voisins. « Durant ses pénibles voyages, il ne s'écartait en rien du genre de vie qu'il s'était imposé. Tout jeune encore, il en était arrivé à ne prendre en fait de nourriture que du pain et de *l'eau*.

» Dans la suite, malgré sa hernie, son cancer, les infirmités de l'âge et ses travaux excessifs, on le vit se contenter de quelques légumes non assaisonnés, ou de pain cuit dans l'eau. Le soir, il ne prenait absolument rien. Et tel était aussi son régime, même en voyage. Si quelqu'un lui donnait des mets délicats, il les refusait, ou s'il les acceptait par politesse, il les réservait pour ses chers malades. » (1)

Au milieu de tant de travaux, de privations et d'infirmités, il conserva toujours la sérénité de son âme, et expira, âgé de 80 ans.

## 6. — S. BENOÎT-JOSEPH LABRE, LE PÈLERIN MENDIANT. 1783.

En glorifiant ce mendiant, Dieu et l'Eglise ont administré un remède très efficace à notre siècle de sensualisme et de jouissances effrénées. Benoît-Joseph était l'aîné d'une famille de 15 enfants, d'Amettes, en France. Après avoir essayé de la vie religieuse chez les Trappistes, les Chartreux, les Cisterciens, il comprit que Dieu l'appelait à imiter la vie de S. Alexis.

De l'avis de son confesseur, à 22 ans, il commença ses pèlerinages de pénitence, pauvrement vêtu, sans argent, sans provisions, portant un sac rempli de cailloux pour se

---

(1) Petits Boll'andistes, XV, 698.

mortifier. Il parcourut ainsi plusieurs fois l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Espagne, visitant les principaux sanctuaires. Enfin, il se fixa à Rome, passant le jour dans les églises, où le très saint Sacrement était exposé, et se retirant pour la nuit dans le trou d'une muraille.

« Il ne prenait de nourriture que ce qu'il fallait pour ne pas mourir. C'était ce qu'il pouvait trouver de plus vil : des choses de rebut, même écrasées sous les pieds et jetées dans la rue ou sur le fumier, des feuilles de chou jaunies, des écorces d'oranges amères, des fruits gâtés et pourris. Il ne buvait jamais qu'après ce singulier repas ; sa boisson était en voyage *l'eau* des fossés, et en ville, celle des fontaines publiques, qu'il buvait au goulot. » (1)

Mort à Rome, à l'âge de 35 ans, ses funérailles furent un triomphe par les miracles que Dieu opéra pour glorifier son serviteur.

7. — S. ALPHONSE DE LIGUORI, FONDATEUR  
DES RÉDEMPTEURISTES. 1787.

Le 18<sup>e</sup> siècle donna à l'Eglise un de ses plus illustres Docteurs, abstinent total, S. Alphonse, de la noble famille des Liguori, à Naples. Son père et sa mère l'ayant présenté à S. François de Girolamo, de la Compagnie de Jésus, le saint religieux bénit l'enfant, et prédit qu'il parviendrait à sa 90<sup>e</sup> année, qu'il serait élevé à la dignité épiscopale et qu'il ferait les plus grands fruits dans l'Eglise.

Alliant l'amour du travail à la piété, à 16 ans, S. Alphonse obtenait à l'université de Naples le grade de docteur en droit ecclésiastique et civil. Après avoir exercé la profession d'avocat, renoncé à un brillant mariage et à ses droits d'aîné sur les biens de la famille, il suspendit son épée à l'autel de Notre-Dame de la Merci, se fit prêtre, travailla au salut des âmes, surtout des pauvres, avec un zèle infatigable.

Il fit vœu de ne perdre aucun moment, et afin de pouvoir secourir plus efficacement les pécheurs, surtout les habitants

---

(1) Petits Bollandistes, IV, 432.

de la campagne, il s'associa des prêtres et institua la Congrégation du Très Saint Rédempteur. Plus tard il fonda aussi un couvent de religieuses, les Rédemptoristines.

A une parfaite innocence, qu'il ne perdit jamais par aucun péché mortel, il joignit des pénitences incroyables : chaînettes de fer, cilices, disciplines, jeûnes et veilles, prières ferventes et continuelles, travail de jour et de nuit. « Ses repas consistaient le plus ordinairement en un simple potage et encore le mangeait-il à genoux. Les jours de grande fête il y ajoutait un peu de viande donnée en aumône par une pieuse famille. Tous les soirs, on nous servait une espèce de panade, que le saint trouvait trop agréable au goût puisqu'il l'assaisonnait d'herbes amères. *Jamais il ne buvait de vin.* Pendant ses quelques heures de sommeil, il n'avait pour lit qu'une paille dure comme la planche, et pour oreiller qu'une pierre. Sa soutane, faite de pièces nombreuses et mal ajustées, n'avait plus aucune forme. » (1) C'est par de telles mortifications qu'il attirait les bénédictions du ciel sur ses missions presque continues.

Devenu malgré lui, par ordre du pape, évêque de Sainte-Agathe des Goths, il fit régner dans son palais la pauvreté, l'austérité, la frugalité du cloître, sans manquer aux convenances ecclésiastiques. Son évêché était ouvert à tout le monde. Il était très hospitalier. « Il ne convient pas, disait-il, qu'un prêtre aille à l'auberge. L'évêque doit donner l'hospitalité. » (2) Quoique affligé de maux de tête presque continuels et d'un douloureux rhumatisme qui torturait ses membres, il n'interrompait pas son travail, prêchant, confessant, faisant les visites pastorales, composant des livres qui l'ont rendu célèbre, surtout ses ouvrages de théologie morale. Enfin, brisé de fatigues et de mortifications, presque octogénaire, il obtint du pape d'être déchargé du fardeau épiscopal.

Revenu au milieu de ses disciples, à Nocera, il voulut être traité comme le dernier de ses religieux, donnant à tous

---

(1) S. Alphonse de Liguori par le P. Berthe. T. I, p. 161. — (2) Ibid. T. II. p. 48.

l'exemple des plus sublimes vertus, observateur de la règle et travailleur infatigable. « A peine accordait-il à son corps le nécessaire pour vivre. Jamais il ne touchait aux primeurs, même étant nonagénaire. Jusque dans son extrême vieillesse, il assaisonnait tous ses mets d'herbes amères. Pendant quelques années, il prenait chaque soir un peu de vin, afin de pouvoir reposer la nuit, mais dans les derniers temps, il voulut s'en priver. *Un peu d'eau, disait-il, vaut mieux que tous les nectars du monde.* » (1) Mort en 1787, dans sa 91<sup>e</sup> année, il fut canonisé en 1839 et proclamé Docteur de l'Eglise en 1871.

---

---

## CHAPITRE XVII

---

### Doctrine de Fénelon, archevêque de Cambrai, sur l'usage du vin. 1651-1715.

Fénelon fut un des plus grands et des plus saints évêques de France, au 17<sup>e</sup> siècle. Parlant de sa tempérance, le cardinal de Beausset dit : « Il était impossible de porter la sobriété à un degré plus remarquable ; il ne mangeait que des nourritures douces, de peu de suc, et en très petite quantité, et ne buvait que d'un vin blanc très faible de couleur et de force. On attribuait à cette sobriété, poussée peut-être à l'excès, son extrême maigreur. » (2)

Le roi, Louis XIV, nomma Fénelon précepteur du duc de Bourgogne, que son habile maître rendit capable de faire le bonheur de la France, s'il eut vécu. L'illustre archevêque de Cambrai nous fait connaître toute sa pensée sur le vin, dans les *Aventures de Télémaque*, qu'il écrivit pour l'instruction du jeune prince, son élève. Voici comment il s'exprime :

« Après qu'Adoam eut fait cette peinture de la Bétique, Télémaque, charmé, lui fit diverses questions curieuses :

---

(1) S. Alphonse de Liguori, par le P. Berthe, T. II, p. 574. — (2) Vie de Fénelon, par de Beausset, T. II, p. 249.

Ces peuples, lui dit-il, boivent-ils du vin? — Ils n'ont garde d'en boire, reprit Adoam; car ils n'ont jamais voulu en faire. Ce n'est pas qu'ils manquent de raisins; aucune terre n'en porte de plus délicieux; mais ils se contentent de manger le raisin, comme les autres fruits; et ils craignent le vin comme le corrupteur des hommes. C'est une espèce de poison, disent-ils, qui met en fureur; il ne fait pas mourir l'homme, mais il le rend bête. Les hommes peuvent conserver leur santé et leurs forces sans vin; avec le vin ils courent le risque de ruiner leur santé et de perdre les bonnes mœurs.

» La sobriété, la modération et les mœurs pures de ce peuple lui donnent une vie longue et exempte de maladies. On y voit des vieillards de 100 et de 120 ans, qui ont encore de la gaieté et de la vigueur. (1)

» Je crois donc que vous devez prendre garde à ne jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume. Si on a planté trop de vignes, il faut qu'on les arrache : le vin est la source des plus grands maux parmi les peuples; il cause les maladies, les querelles, les séditions, l'oisiveté, le dégoût du travail, le désordre des familles. Que le vin soit donc réservé comme une espèce de remède, ou comme une liqueur très rare, qui n'est employée que pour les sacrifices, ou pour les fêtes extraordinaires. Mais n'espérez point de faire observer une règle si importante, si vous n'en donnez vous-même l'exemple. (2)

» C'est une honte pour les hommes, disait-il encore, qu'ils aient tant de maladies; car les bonnes mœurs produisent la santé. Leur intempérance change en poisons mortels les aliments destinés à conserver la vie. Les plaisirs pris sans modération abrègent plus les jours des hommes que les remèdes ne peuvent les prolonger. Les pauvres sont moins souvent malades faute de nourriture, que les riches ne le deviennent pour en prendre trop. Les aliments qui flattent trop le goût et qui font manger au-delà du besoin, empoisonnent au lieu de nourrir. Les remèdes sont eux-mêmes de véritables

---

(1) Aventures de Télémaque, livre VII. — (2) Ibid. livre XII.

maux qui usent la nature, et dont il ne faut se servir que dans les pressants besoins. Le grand remède qui est toujours innocent et d'un usage utile, c'est la sobriété, c'est la tempérance dans tous les plaisirs, c'est la tranquillité de l'esprit, c'est l'exercice du corps. Par là on fait un sang doux et tempéré et on dissipe toutes les humeurs superflues. » (1)

Ce que Fénelon enseigne ici sur l'usage du vin, c'est précisément ce que les prophètes enseignaient et faisaient pratiquer au peuple d'Israël. Le lecteur n'aura pas manqué de faire cette remarque.

---

## CHAPITRE XVIII

---

### **Opinion du docteur Tissot, de Lausanne, sur le vin et l'eau. 1797.**

L'opinion de ce célèbre médecin, « dont les écrits, disait Feller, sont connus de toute l'Europe, » a une très grande valeur, non seulement à cause de sa science et de son expérience; mais encore, parce qu'il a vécu dans un pays de vignoble, et avant la naissance du mouvement de tempérance. En outre, comme protestant, ses préjugés d'éducation le portaient plutôt, surtout à cette époque, à être défavorable à toutes espèces de jeûne et d'abstinence.

Or, voici comment il s'exprime dans son livre « *De la santé des Gens de lettres* », qui eut de nombreuses éditions et fut traduit en allemand, en anglais, en italien, en espagnol et en polonais :

« L'eau est la boisson que la nature a donnée à toutes les nations; elle l'a faite agréable pour tous les palais, et lui a donné la vertu de dissoudre tous les aliments. Les Grecs et les Romains la regardaient, avec raison, comme une panacée universelle, et elle est en effet un très grand remède toutes les fois qu'il y a beaucoup de sécheresse; quand on est in-

---

(1) Aventures de Télémaque, livre XVII



commodé par les aigreurs; quand la bile a acquis trop d'âcreté On doit choisir une eau de fontaine, pure, douce, fraîche, qui mousse facilement avec le savon, qui cuise bien les aliments, qui lave bien le linge. Quand elle réunit toutes ces qualités, elle facilite extrêmement les digestions; elle fortifie; elle entretient toutes les évacuations; elle prévient tous les engorgements; elle rend le sommeil plus tranquille, la tête plus nette, la gaieté plus constante, et les mœurs plus douces. En comparant ses effets à ceux du vin, la comparaison est toute en faveur de l'eau.

» Le vin agit comme un stimulant; il irrite les fibres et augmente le mouvement, effet qui, souvent répété, abrège nécessairement la vie. Sujet à s'aigrir, il augmente les aigreurs, qui sont un des maux des Gens de lettres. Il a d'ailleurs un inconvénient très grand pour eux, et qui seul devrait les déterminer à s'en priver : c'est qu'il porte puissamment les humeurs à la tête, et augmente par là les maladies de cette partie, auxquelles les études disposent déjà si fortement. On soulage rarement les migraines, et on ne parvient point à prévenir les apoplexies, sans interdire cette boisson, dont l'usage journalier, bien loin de faciliter la digestion, la trouble chez presque toutes les personnes, qui n'ont pas l'estomac très bon.

» L'on a remarqué souvent que les personnes, qui ne buvaient que de l'eau, avaient le génie plus net, la mémoire plus ferme, les sens plus exquis. Démosthène, G. Naudé, Tiraqueau, Locke, de Haller, n'ont jamais bu que de l'eau. Milton buvait rarement autre chose. La plupart des plus grands hommes, et tous les hommes qui ont vécu longtemps, n'ont bu que très peu de vin, qui est nuisible dans presque tous les maux de nerfs, fléau ordinaire des Gens de lettres, qu'un régime convenable, l'exercice, la privation du vin et des eaux chaudes guérissent plus souvent que les remèdes.

» Je ne veux cependant pas qu'on conclue que je condamne absolument l'usage du vin pour les Gens de lettres; mais je voudrais qu'on n'en fît point une boisson journalière,

et qu'on le regardât comme un remède, dans les cas de grand relâchement, de faiblesse, d'abattement.

» Mais qu'en tout autre temps, les Gens de lettres le laissent entièrement, et qu'ils ne craignent point le danger de rompre une habitude invétérée. Ce danger est nul, et de cent personnes, qui quittent brusquement tout usage du vin, il n'y en a pas deux qui soient incommodées. » (1)

Deux considérations ajoutent encore à la valeur de ce témoignage sur le vin et l'eau. Et d'abord, les découvertes récentes de la chimie et de la médecine confirment de plus en plus les observations de cet habile patricien. Ensuite, ce parfait accord sur ce point entre l'ancienne méthode et la nouvelle montre à quel haut degré Tissot avait le génie observateur. En voici une preuve de plus, aussi intéressante qu'édifiante. Appelé à donner ses soins à des malades catholiques, il observa qu'après avoir reçu les sacrements, ils étaient plus tranquilles, plus contents; partant, les remèdes opéraient mieux, plus efficacement, plus promptement. En conséquence, il eut soin dans la suite, tout protestant qu'il fût, d'exhorter ses malades catholiques à se faire administrer préalablement.

On aura sans doute observé combien les recommandations de ce médecin sur l'usage du vin sont conformes aux habitudes de sobriété introduites par les prophètes chez les Juifs; combien elles sont conformes aussi aux exemples et à la doctrine de Saint Vincent de Paul, de Bossuet, de Fénelon, etc.

---

(1) De la santé des Gens de lettres, par le Dr Tissot, p. 183-186.

# Cinquième Partie

---

## CHAPITRE I

---

### L'abstinence totale au XIX<sup>e</sup> siècle

L'alcoolisme a fait des progrès effrayants dans les temps modernes. De là, la nécessité d'une réaction énergique, qui est devenue presque universelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « Dans les assemblées délibérantes, disent les évêques de la Suisse, dans les réunions de sociétés, dans d'innombrables écrits, des professeurs, des médecins, des hommes d'Etat, de croyances religieuses et d'opinions politiques diamétralement opposées, ont fait, depuis des années, entendre leurs lamentations contre cet abus. » (1)

La résistance est venue des particuliers d'abord, des Eglises, des Etats, des médecins, des corps enseignants, un peu de partout. « Les pays atteints le plus gravement par l'alcoolisme sont ceux qui, ne produisant pas la vigne, ont remplacé les boissons fermentées par les boissons distillées provenant des féculents. L'Amérique, l'Angleterre et la Scandinavie ont vu cette plaie atteindre leur peuple, et ces pays ont été naturellement les premiers à organiser le grand mouvement de la tempérance. On compte aujourd'hui en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, un total de plus de treize millions (13,000,000) de personnes qui

---

(1) Allocution des évêques de la Suisse aux fidèles de leurs diocèses pour la fête fédérale d'actions de grâces, 1893, p. 2.

ont pris l'engagement de s'abstenir complètement de boissons alcooliques. » (1)

On s'applique surtout aujourd'hui à préserver du fléau l'enfance et la jeunesse; il est plus facile de prévenir le mal que de le guérir. « L'ignorance des véritables effets physiologiques des boissons enivrantes étant la première et principale cause de l'alcoolisme, il est tout naturel que l'Etat, qui a assumé la charge de l'instruction publique, s'efforce de combattre cette ignorance si funeste par un enseignement approprié. » (2)

La plupart des Etats civilisés ont aujourd'hui introduit cet enseignement dans leurs programmes d'études. Aux Etats-Unis, grâce à l'initiative de M<sup>me</sup> Mary Hunt, cet enseignement est donné d'une manière complète à plus de vingt millions d'enfants. D'après les dernières statistiques, en Angleterre, quatre millions et demi d'enfants et de jeunes gens pratiquent l'abstinence totale jusqu'à la fin de leur croissance, jusqu'à vingt-et-un ou vingt-deux ans. Il est reconnu en effet que l'usage, même modéré, des boissons alcooliques est pernicieux à l'enfance et à la jeunesse; qu'il empêche le développement physique et intellectuel et constitue un grave obstacle à l'éducation.

Les évêques de la Suisse disent aussi : « La puissance de l'alcool lui vient en grande partie des préjugés et des idées fausses, auxquels il faut opposer la lumière de la vérité. Le premier service donc que les prêtres peuvent rendre à l'œuvre de l'abstinence consiste à éclairer et à instruire le peuple. » (3) Comme l'instruction par les exemples est plus agréable et plus utile, nous allons la continuer pour le XIX<sup>e</sup> siècle, en la développant un peu plus que pour les siècles précédents, sans prétendre encore la donner d'une manière complète. C'est une pierre que nous portons pour l'édifice.

---

(1) Manuel de tempérance à l'usage des instituteurs primaires et secondaires, par Jules Denis, p. 153. — (2) Ibid., p. 138. — (3) La lutte contre l'abus des boissons enivrantes. Avertissement des évêques suisses aux fidèles de leurs diocèses, 1894, p. 13.

## CHAPITRE II

---

### **La Vénérable Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. 1802**

Marie-Clotilde, petite-fille de Louis XV, roi de France, sœur de l'infortuné Louis XVI, fut donnée en mariage à Charles-Emmanuel, prince de Piémont, futur roi de Sardaigne. Dès son arrivée à la cour de Turin, elle se traça un plan de conduite qu'elle observa le reste de sa vie.

Chaque jour, elle assistait à deux messes qu'elle entendait à genoux. Une partie de la journée était consacrée à la méditation et à la prière. Elle se confessait toutes les semaines et communiait tous les deux jours. Ainsi aidée par la grâce de Dieu, elle se montrait le modèle des épouses, pleine d'attention pour son mari et de sollicitude pour sa maison, pour ses sujets, surtout pour les pauvres et les malheureux.

La première année, elle détrempeait son vin avec de l'eau. Mais depuis, *elle s'interdit le vin complètement*. Austère dans les repas, elle mangeait très peu et toujours avait-elle l'adresse d'écarter les mets délicats. Jamais elle ne profita de la permission qui lui avait été donnée de faire gras les jours de jeûne et les vigiles. Elle voulut au contraire jeûner de plus les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, ainsi que les veilles des fêtes de la sainte Vierge.

Les plus terribles épreuves vinrent coup sur coup fondre sur elle. La révolution, maîtresse de la France, envoyait à l'échafaud son frère, Louis XVI, sa belle-sœur, la reine Marie-Antoinette, sa sœur Elisabeth; elle venait de déposer Charles-Emmanuel. Dépouillée de tout, obligée de fuir avec son royal époux, elle fut pour lui un ange consolateur. « Il ne nous reste rien, disait-elle; mais Dieu est à nous; avec Dieu on a tout. » Etrangère à la haine, elle pardonna du fond du cœur aux persécuteurs. C'est dans ces sentiments qu'elle mourut, en 1802, dans sa 42<sup>e</sup> année. (1)

---

(1) Vie des Saints, par Picolet. T. I, p. 480.

## CHAPITRE III

### Le pape Grégoire XVI. 1765-1846

Né à Bellune, en Italie, Maur Capellari entra dans l'ordre des Camaldules, dont il devint général. Sa science, ses vertus et sa prudence le firent employer à d'importantes négociations sous les pontificats de Léon XII et Pie VIII. Devenu cardinal, il remplit avec distinction la charge de préfet de la Propagande, qui s'occupé des missions catholiques dans le monde entier.

Il fut élu pape à Rome le 2 février 1831 et prit le nom de Grégoire XVI. Il signala le commencement de son règne par des actes de bienfaisance et de fermeté. « Ce qui nous fortifie, disait-il trois jours après son intronisation, c'est la pensée que le Père céleste ne permettra pas que les épreuves qu'il nous envoie excèdent nos forces. » Il fallait rien moins que cette confiance et cette volonté inébranlables, pour prendre, dans ces temps de révolte et de désordre, les rênes du gouvernement de l'Eglise.

Afin d'attirer les bénédictions célestes sur son pontificat, Grégoire, qui n'avait pas cessé d'être religieux Camaldule, continua à suivre sur le trône la règle austère de son ordre. Il couchait sur la dure, mangeait peu, veillait tard, travaillait beaucoup et priait toujours.

« Plus tard, comme le raconte Mgr Augustin Egger, évêque de Saint-Gall, le pape, apprenant les merveilles opérées par le P. Théobald Mathieu, en Irlande, par le moyen des sociétés de tempérance, fut tellement réjoui du bien accompli, qu'il voulut lui-même pratiquer l'abstinence totale, afin d'édifier l'Eglise par son exemple. Il voulut porter ostensiblement la médaille que le célèbre capucin donnait à ceux qui avaient pris le *pledge*. »

Le pontificat de Grégoire XVI fut très laborieux, mais aussi très glorieux. Il accomplit de grandes choses soit pour les Etats pontificaux, soit pour l'Eglise universelle. Il mourut en 1846, dans sa 81<sup>e</sup> année.

## CHAPITRE IV

---

### La Vénérable Anna-Maria Taïgi. 1769-1837

Le Décret qui proclamait *Vénérable* cette servante de Dieu, en 1863, s'exprime en ces termes : « Quand Dieu veut montrer sa puissance et sa sagesse, il emploie d'ordinaire ce qui aux yeux du monde est faiblesse et folie, pour abattre le faste du siècle, rendre vaines les entreprises des impies et briser les efforts de l'enfer. De nos jours, alors que l'orgueil de l'homme et les puissances infernales paraissaient avoir juré ensemble de saper, s'il était possible, non seulement les fondements de l'Eglise, mais encore ceux de la société civile elle-même, il a opposé une simple femme aux flots de l'impiété, qui débordaient de toutes parts.

» Il a employé à cette œuvre Anna-Maria Taïgi, née de parents honnêtes, mais pauvres, mariée à un homme du peuple, chargée des soins d'une famille nombreuse, et ne trouvant de quoi se nourrir elle-même et les siens que dans le travail de ses mains. Elle fut choisie du ciel pour attirer des âmes à Dieu, pour être une victime d'expiation, un obstacle aux trames des impies et détourner les malheurs par ses prières.

» Notre Seigneur, après lui avoir ôté la poussière du siècle, se l'unit très étroitement par la charité, fit briller en elle des dons merveilleux, et l'orna de vertus telles que, non seulement les personnes pieuses de toutes les conditions, celles même du rang le plus élevé, mais encore les impies, en recevaient de bonnes impressions, et concevaient bientôt une haute idée de sa sainteté. »

Après avoir fait le sacrifice de toutes ses volontés, des commodités de la vie, et des plus intimes désirs de son cœur, dit l'auteur de sa vie, Anna-Maria se soumit humblement au bon plaisir de son divin Epoux et au directeur de sa conscience; puis, comme preuve de ses sentiments intérieurs, elle étendit sa mortification aux choses les plus usuelles de

la vie. Elle eut bientôt compris que la sensualité dans les aliments est la plus ancienne peste du genre humain, la mère du vice ; et que la gourmandise nous ayant chassés du paradis, nous devons, pour y rentrer, prendre le chemin de l'abstinence et de la sobriété.

Dès lors, elle ne prenait sa nourriture qu'au milieu de mille privations volontaires, et en faisant au Seigneur le sacrifice de ce qu'il pouvait y avoir dans les aliments de meilleur et même de bon. Elle régla la quantité de sa nourriture, et se réduisit même à si peu de chose, qu'elle n'aurait pu, sans un secours spécial du Seigneur, se maintenir en santé et soutenir les fatigues que lui imposaient son humble condition et sa qualité de mère.

L'eau était sa boisson ordinaire ; mais elle y versait quelquefois un peu de vin pour ne point se faire remarquer. Quand c'était son mari qui versait à boire, elle acceptait volontiers un peu de vin, mais elle y mêlait beaucoup d'eau : « parce que, disait-elle, le vin est alors plus salutaire à la santé. »

\*  
\* \*

Aux jeûnes prescrits par l'Eglise, elle en ajoutait bien d'autres : ces jours-là elle prenait seulement une petite tasse de café, le matin, et un peu de potage, vers midi. Elle se mortifiait dans la nourriture, le vendredi plus que les autres jours, elle qui d'ordinaire ne mangeait pas plus qu'une sauterelle, selon l'expression de son mari. Elle faisait de même le samedi en l'honneur de la sainte Vierge. Elle jeûnait parfois aussi le mercredi pour honorer saint Joseph. En outre, elle entreprenait assez souvent des jeûnes extraordinaires de 40 jours et même davantage, tantôt pour obtenir une grâce concernant le bien public, tantôt pour la conversion d'une âme, ou pour le soulagement de celles du purgatoire.

Non contente de se mortifier dans le manger, elle voulut aussi souffrir la soif, même la plus ardente, qu'elle s'efforçait de rendre encore moins supportable. Avec son tempérament



vif et chaud, elle sentait le besoin plus que toute autre de recourir souvent à des rafraîchissements. Elle se fit néanmoins une règle invariable de ne boire que pendant les repas, si grande que fût l'ardeur qui la dévorait. Puis, quand arrivait le moment tant désiré, elle trouvait encore le moyen de se mortifier et de se vaincre. Après avoir versé l'eau dans le verre, elle en avalait quelques gouttes, qui réveillaient la soif et l'augmentaient sans la satisfaire; puis elle s'arrêtait pour servir les enfants, et ne reprenait le verre que lorsqu'elle avait cessé de sentir ce premier mouvement.

Souvent elle passait toute une journée sans prendre une goutte d'eau, même pendant les chaleurs de l'été, qui à Rome sont quelquefois fort incommodes. Nous savons qu'il lui arriva de ne point boire du tout pendant une semaine entière; et l'intolérable tourment qui en résultait pour elle, Anna-Maria l'offrait à la justice divine, en expiation des offenses qu'elle reçoit continuellement des pécheurs, surtout des buveurs. Tel était, en certaines circonstances, le feu qui consumait son estomac, par suite de cette longue privation de boisson, qu'il lui échappait de dire, qu'elle se serait volontiers plongée dans une source d'eau fraîche; mais elle se gardait bien toutefois d'avouer quelle était la cause de ces cuisantes ardeurs. Elle avait ainsi le talent d'ajouter peine sur peine, et dans un seul acte, de remporter plusieurs victoires.

Elle recommandait beaucoup à ses enfants et aux personnes qui venaient demander ses conseils, l'habitude qu'elle avait elle-même contractée, de ne rien prendre hors des repas. Notre Seigneur lui dit un jour : « Quoique cette mortification de la bouche ne semble rien, cependant Dieu l'agrée beaucoup; et quiconque veut avoir la douceur des communications célestes et la tranquillité d'esprit, doit mortifier son palais. Celui qui satisfait la gourmandise, renouvelle, autant qu'il est en lui, les amertumes de la Passion du Sauveur, qui, entre autres souffrances et insultes, dut endurer alors de la part de ses bourreaux, une horrible infection dans sa bouche divine. »

Anna-Maria disait souvent : « Celui qui veut aimer Dieu doit se mortifier en tout temps, en tout lieu, en tout et pour tout, mais principalement dans la nourriture ; parce que la sensualité dans le manger a été le principe de nos malheurs dans le Jardin de délices. » Maxime très juste qui lui servait de règle pour elle-même, et qu'elle tâchait de faire adopter par les autres. Elle disait aussi dans le même sens et en parlant du corps : « Plus l'âne est avide, plus il devient urgent de lui serrer la bride. »

Il semble que le Seigneur ait voulu montrer dans sa servante l'alliance des vertus les plus éminentes et des dons surnaturels les plus extraordinaires avec la pratique des devoirs les plus humbles, les plus vulgaires, les plus matériels de la vie commune. Animée d'une confiance indicible en la bonté de la Providence, elle refusa constamment de sortir de l'humble position où elle vivait, et de procurer aux siens une existence assurée au moyen des dons que lui offraient des personnes opulentes, dont sa haute piété lui avait concilié l'intérêt. Lorsque ses garçons atteignirent un certain âge, elle voulut qu'ils apprissent un métier, afin qu'ils ne fussent pas un jour à la charge de la société. Elle n'approuvait pas les idées de notre siècle, où tout le monde veut s'élever au-dessus de sa condition, et dirige l'éducation des enfants en vue d'obtenir des emplois civils. Le travail manuel est bien plus salulaire.

La pauvreté, à ses yeux, était un état précieux ; puisqu'il avait été choisi, embrassé et pratiqué par Jésus, Marie et Joseph. Elle aimait à se sentir dans la dépendance absolue de son Créateur et à tout attendre de sa bonté. Cette foi inébranlable n'ôtait rien à son activité et à sa vigilance. Elle travaillait avec une infatigable ardeur dans le but de pourvoir aux besoins de sa famille, et usait de tous les moyens que la prudence humaine suggère. Lorsqu'elle se voyait sur le point de manquer du nécessaire, elle invoquait avec confiance le secours du Père céleste, et jamais ce ne fut en vain. Toutefois Dieu ne lui envoyait que strictement ce dont elle avait besoin.

Elle dormait peu, se levait de grand matin pour faire ses prières et se préparer à la messe et à la communion, et réglait tout avant de sortir. Elle se hâtait d'aller à l'église et de rentrer dès qu'elle avait fini son action de grâces. Quelqu'un de la famille était-il malade, elle se privait de la messe et de la communion, quittant ainsi Dieu pour Dieu. Elle aimait beaucoup à entretenir la propreté et l'ordre dans son mobilier, d'ailleurs fort simple.

Toujours aimable et gaie avec tout le monde, même dans ses maladies, elle donnait du courage à ses enfants et à ses amis; jamais aucune plainte ne s'échappait de ses lèvres.

Pendant sa dernière maladie, sa nourriture se réduisit presque à rien : un peu de semoule et une très faible portion de viande ou de poisson. Ayant ensuite reçu du ciel l'ordre de s'abstenir de viande, elle ne prit plus qu'un peu de poisson et un petit morceau de pain, qui suffisait pour la journée et au-delà; elle prenait quelquefois un fruit cuit. Le prêtre qui l'assistait dans ses derniers moments, lui dit pour la soutenir dans ses mortelles douleurs : *que votre volonté soit faite!* La mourante, à bout de force, ajouta lentement : *sur la terre comme au ciel.* C'était le résumé de toute sa vie. Cette sainte âme, fortifiée de tous les secours de la religion, prit son vol vers le paradis, dans sa 69<sup>e</sup> année. (1)

---

---

## CHAPITRE V

### Le R. P. Théobald Mathieu, l'Apôtre de la Tempérance. 1790-1856

Théobald Mathew ou Mathieu est né, en 1790, à Thomastown, comté de Tipperary, en Irlande, d'une famille de douze enfants, aisée, mais surtout très chrétienne. Il reçut de Dieu un bon naturel et de ses parents une excellente éducation.

---

(1) Vie de la Vénérable par le R. P. Calixte de la Providence. — Pet. ts Boollandistes, XV, 428.

Fidèle à l'appel de la grâce, il entra dans l'ordre de l'humble François d'Assise et fit son noviciat chez les capucins de Dublin. Devenu prêtre, il fut envoyé au couvent de Kilkenny. Les pauvres furent les premiers à deviner les qualités éminentes du nouvel arrivé.

D'une beauté angélique, plein d'humilité et de distinction dans les manières, le jeune religieux exerça bientôt une telle influence sur ceux qui l'approchaient, que nul ne songeait à se soustraire à des charmes si saints et si doux. A toutes ces qualités extérieures il joignait un esprit élevé, un jugement droit et sain, un zèle aussi sage qu'infatigable.

Son confessional ne tarda pas à être entouré d'abord des pauvres, puis de la classe aisée, enfin de tout le monde. Son apparition en chaire fit immédiatement pressentir en lui le grand orateur. Il avait les qualités oratoires par excellence, c'est-à-dire une conviction sincère et profonde ainsi qu'une charité ardente, puisées dans la méditation des vérités éternelles et des exemples du divin Maître. Sa parole, devenue puissante par l'exercice, embrasait son auditoire.

A Cork, où il fut transféré, le P. Théobald vit bientôt son confessional assiégé et sa chaire entourée comme à Kilkenny. Une expérience de plusieurs années lui apprit que la plupart des maux dont souffraient ses concitoyens, provenaient de trois vices : la paresse, l'ignorance et l'ivrognerie. L'instruction et le travail furent les remèdes qu'il employa d'abord pour les combattre. Il fonda des écoles industrielles pour les filles et pour les garçons. Sa charité, son activité, son savoir-faire surent intéresser la classe riche à la classe pauvre. Partout il communiquait la vie par les ressources de son zèle et par ses encouragements. Grand économiste du temps, toujours à l'heure, il vérifiait à la lettre la parole d'un de ses confrères : « Etre toujours présent là où le devoir l'appelait, là où il s'agissait de consoler un malheureux, de relever une âme tombée. »

Il n'était pas seulement la providence d'une multitude d'enfants, à qui il procurait une éducation chrétienne et professionnelle, mais il devint le refuge des indigents et des

malheureux, dont il s'était fait le pourvoyeur. Il savait découvrir les pauvres honteux et les secourir avec délicatesse. « Donnez, répétait-il aux riches, donnez toujours. Ce que vous avez, vous le tenez de Dieu, et soyez sûrs qu'en donnant pour lui, vous ne le perdrez pas. » Aussi les aumônes affluaient ; mais elles ne faisaient que passer par ses mains. On disait de lui : « Si les pavés de Cork étaient d'or et que le P. Mathieu les eut à sa disposition, il n'y en aurait pas dans la ville un seul de reste à la fin de l'année. »

Mais plus il soulageait de misères, plus il découvrait de maux. Il était, depuis quelques années, l'un des directeurs de la Maison de refuge de Cork, où venaient s'échouer toutes les épaves de la société. La plupart y étaient conduits par l'ivrognerie. Cela n'avait pas échappé au regard exercé du P. Théobald, qui d'ailleurs ne connaissait que trop le vice national de ses compatriotes. Il n'avait pas négligé de le combattre ; mais ce vice était si enraciné et si commun, qu'on s'était presque habitué à le regarder comme incurable ; parce qu'on n'attaquait pas le mal dans sa racine et qu'on n'y appliquait pas le remède efficace et nécessaire. Pour éclairer sur ce point le P. Mathieu, Dieu se servit d'un membre du conseil de la Maison de refuge, nommé William Martin, zélé partisan de l'abstinence totale.

Depuis huit à dix ans, plusieurs essais de Société de Tempérance avaient été tentés en Irlande par des hommes animés des meilleures intentions, luttant de toutes leurs forces par l'exemple et par la parole, mais sans succès apparent. Le principal obstacle au progrès de leur cause était la religion qu'ils professaient ; ils étaient protestants, tandis que le peuple irlandais est catholique. Un autre obstacle était l'étrangeté du moyen qu'ils prétendaient employer pour corriger les buveurs, à savoir : *l'abstinence totale de boissons enivrantes*. « Se modérer, soit, disait-on ; mais s'abstenir totalement, quel rêve d'insensé ! Quel outrage à la Providence qui nous envoie les biens pour notre usage ! »

Mais les intrépides abstinents ne se laissaient point rebuter par tous ces dires. William Martin en particulier ne cessait

de répéter en toute occasion au P. Mathieu : « Oh ! Père Théobald, quel bien vous feriez à ces pauvres créatures, si vous preniez la chose en mains ! » Ces appels sans cesse répétés ne laissaient pas d'intéresser vivement et de faire réfléchir le bon Père. Il considérait le mal affreux de la boisson ; il l'avait rencontré partout, à l'hôpital, dans la prison, dans la mansarde. Il constatait l'inefficacité des remèdes jusqu'alors employés. Il se représentait les difficultés sans nombre de l'entreprise qu'on lui proposait. Il priait ; il consultait Dieu ; il demandait aussi l'avis des hommes de conseil. Enfin la lumière se fit. La volonté de Dieu s'était manifestée à lui soit par une inspiration intérieure de la grâce, soit surtout par la voix des Supérieurs.

Dans une première réunion, qui fut peu nombreuse, après avoir rappelé à ses auditeurs les diverses circonstances qui l'avaient provoquée, il ajouta en finissant : « Si vraiment, par ce que nous allons essayer, une seule âme pouvait être sauvée de la mort éternelle, notre récompense ne serait-elle pas suffisante ? Après donc avoir mûrement réfléchi, j'ai fini par croire fermement que ni vous, ni moi, ni personne en bonne santé n'a besoin de boissons qui enivrent, et je vous exhorte à suivre mon exemple. Je signe donc le premier sur le livre que voici et qui, je l'espère, sera bientôt rempli. »

Au moment où le Père eut prononcé la formule qui va devenir si célèbre : « *Ainsi fait ! Au nom de Dieu !* » et que, saisissant une plume, il eut signé : « *Révérénd Théobald Mathieu, de l'Ordre des Capucins* », un bruyant murmure de satisfaction s'éleva de toute part. C'était le 10 avril 1838. Le P. Mathieu avait 48 ans.

A partir de ce jour, l'Apôtre devint propriété publique. De jour en jour lui survenait un surcroît de travail, tel peut-être que jamais un autre n'en a eu de semblable, et dont lui-même se fût épouvanté, s'il avait pu le prévoir en donnant son nom. Le mouvement de la Tempérance se propagea comme un incendie. Les engagements allaient se multipliant par milliers. Trois mois après que le Père eut signé

le premier, au nom de Dieu, le nombre des adhérents était de 25,000; en cinq mois il monta jusqu'à 130,000; et en moins de neuf mois, à la fin de décembre 1838, il était de 156,000; quelque temps après, il s'élevait à 200,000.

La nouvelle de la grande réforme se répandit rapidement, soit au moyen de ces 200,000 abstinents, soit par la voix de la presse. Des cercles de Tempérance s'établirent, où les abstinents se réunissaient pour discuter les progrès de la cause, dont ils énuméraient les bienfaits avec reconnaissance. L'ordre et le calme dans la rue, la paix et le bien-être dans les familles attestaient le changement opéré dans ceux qui avaient pris l'engagement. De semaine en semaine, le nombre des prisonniers diminuait. Maîtres et industriels exprimaient hautement leur satisfaction. L'éducation des enfants devenait plus facile depuis qu'ils recevaient de meilleurs exemples.

Aussi des milliers de pétitions pressaient le P. Mathieu de venir en personne recevoir dans les villes et les villages les signatures de ceux qui ne pouvaient pas se rendre à Cork. Il se résigna enfin à devenir pèlerin lui-même pour épargner à tant d'autres les frais et les fatigues d'un long voyage. Dès lors, la marche de la réforme s'accrut de plus en plus et devint merveilleuse.

La première ville qui eut l'honneur de recevoir l'Apôtre de la Tempérance fut Limerick. La nouvelle de sa prochaine venue se répandit comme une traînée de poudre, de village en village, de ville en ville, de comté en comté. Le jour de son arrivée, les routes étaient noires de monde. Autorités civiles, évêque, clergé, notables de la ville, chacun fit ce qu'il put pour donner l'hospitalité à ces innombrables étrangers. Les édifices publics leur furent ouverts pour la nuit.

On s'écrasait pour parvenir à s'agenouiller devant lui et recevoir sa bénédiction, après avoir répété la formule du *pledge* ou engagement, ainsi conçue : « *Je promets, avec l'aide de Dieu, de m'abstenir de toute boisson enivrante.* » Des spectateurs ont raconté que des cavaliers du Régiment écossais, chargé de maintenir l'ordre, furent enlevés de terre par la multitude,

hommes et chevaux, et portés à quelque distance; d'autres, pour arriver jusqu'au P. Mathieu, passaient par-dessus les épaules et les têtes.

Après quatre jours d'un travail tellement incessant que la voix lui manquait, l'Apôtre acheva une des plus glorieuses missions de la Tempérance. Elle accrut de 150,000 les adhérents et les propagateurs de cette sainte cause.

Le P. Mathieu parcourut les différents comtés de l'Irlande. Il fut appelé en Ecosse. Il vint en Angleterre. Partout il se prodigua, et partout il fit une abondante moisson.

\*  
\* \*

Cependant l'Apôtre ne recueillait pas seulement des adhésions; on ne peut pas faire tant de bien, sans rencontrer beaucoup de contradictions. Toutefois, la plupart des distillateurs, des cabaretiers et des brasseurs de l'Irlande gardèrent une attitude respectueuse et parfois même sympathique. Aussi le P. Mathieu disait-il : « Je constate avec joie que beaucoup de ces marchands ont fait noblement le sacrifice et sont venus se ranger sous notre bannière.

» Mais il y aura toujours des hostilités et des obstacles au progrès. Ainsi en est-il des hommes qui s'attaquent à nous. Ils me rappellent la conduite du peuple d'Ephèse envers Saint Paul, lorsque l'apôtre vint lui apporter les bénédictions de la foi. Beaucoup de citoyens de cette ville étaient orfèvres, et leur principale industrie consistait à fabriquer des statuettes de Diane, qui était particulièrement adorée à Ephèse. Aussi se mirent-ils à crier obstinément : « Grande est Diane, la déesse d'Ephèse ! »

» Nous assistons à des scènes semblables : beaucoup de personnes font le commerce des boissons; aussi ne cessent-elles de crier : « Grande est la force de l'eau-de-vie; puissante est la vertu de la bière ! »

Le P. Mathieu employait tous les moyens de gagner des disciples; mais il ne condamnait pas les personnes qui usaient sobrement du vin, de la bière, du cidre. « Lorsque je loue la sobriété, disait-il, et que j'invite tout le monde à



venir prendre rang parmi nous, je n'entends pas censurer ceux qui font un usage modéré des boissons fermentées. Je ne les condamne pas plus que Saint Paul ne condamnait les liens d'un honnête mariage. Je me borne à dire qu'en s'obligeant à l'abstinence des boissons enivrantes, le chrétien ne renonce à aucun des plaisirs qui sont vraiment dignes de lui, et que les motifs les plus saints nous invitent à donner à nos frères cet exemple de tempérance. »

Mais ces bornes posées à son zèle, il faut convenir que l'ardeur d'aucun missionnaire n'égalait jamais celle du P. Mathieu. C'est le témoignage que lui a rendu Lord Maguire, maire de Dublin, qui le premier a écrit sa vie. Ni l'âge, ni le sexe, ni le rang ne mettait à l'abri de ses poursuites. En diligence, en chemin de fer, dans la rue, en visite, partout le Père était occupé à enrôler. Il le faisait toujours avec les formes les plus séduisantes. Une fois enrôlé, c'était pour toujours ; tel était le grand principe du P. Mathieu. Il veillait sur ses associés plus que l'avare sur son trésor.

Quoiqu'il comptât parmi ses disciples le célèbre O'Connell, l'intrépide revendicateur des droits politiques de l'Irlande, ainsi que le duc de Norfolk, il ne voulut jamais que la société de Tempérance s'immisçât dans ce qu'on appelle *la politique*.

En Irlande, la récolte ayant manqué en 1846, la famine fit l'année suivante de grands ravages au sein de la population. Malgré les efforts déployés et les secours organisés, la mortalité fut considérable. Un très grand nombre d'Irlandais allèrent rejoindre en Amérique leurs compatriotes qui y avaient émigré précédemment.

En 1848, les Irlandais d'Amérique avaient envoyé un vaisseau chargé de vivres à leurs frères de la mère-patrie, avec commission d'emmener le P. Mathieu. Mais le bon Père s'était tellement surmené de jour et de nuit auprès des affamés, des malades et des mourants, qu'il fut un matin, en se levant, frappé de paralysie. Malgré cela, dès qu'il se sentit suffisamment remis, il voulut s'embarquer.

Le lundi 2 juin 1849, le conseil municipal de New-York, accompagné des députations de diverses sociétés, vint, sur un grand bateau, à sa rencontre jusqu'à Staten-Island, pour le conduire à terre.

Le vaste port de New-York était rempli de vaisseaux magnifiquement pavoisés. Sur le passage de l'Apôtre de la Tempérance, les drapeaux aux diverses couleurs lui rendaient les honneurs, les musiques jouaient, les hourras éclataient de toutes parts. A terre, la plage était littéralement couverte de monde. Jamais empereur ne fut reçu avec autant d'enthousiasme que cet humble capucin.

A Washington, un siège lui fut offert à la Chambre des députés des Etats-Unis, honneur qui n'avait encore été accordé qu'au général Lafayette.

Le vaillant Apôtre, sans s'attarder aux honneurs qu'on lui prodiguait, avait immédiatement commencé ses missions de Tempérance, affermissant les Irlandais qui avaient déjà pris l'engagement et qu'il retrouvait en Amérique, enrôlant les autres, allant de ville en ville, se montrant infatigable, malgré une santé ébranlée. Pendant son séjour aux Etats-Unis, 600,000 personnes prirent le *pledge* de ses mains. Mais une nouvelle paralysie vint l'avertir que l'heure du retour avait sonné. Il s'embarqua pour l'Europe le 8 novembre 1851, et, en décembre, il revoyait sa chère Irlande.

Le docteur protestant Channing, de Boston, saisi d'admiration à la vue de la grande réforme morale opérée par le P. Mathieu, écrivait : « Doubter ou désespérer du progrès moral des nations serait désormais insensé. La Providence actuellement nous met en pleine lumière, sous les yeux, le succès des efforts tentés pour la régénération des peuples. Des hommes intelligents et droits ont dernièrement essayé d'élever une barrière contre les assauts de l'intempérance, ce vice qui, plus encore que les autres, sème partout la misère et la honte; mais que vaut cette tentative de révolution morale comparée au travail incroyable qui se fait aujourd'hui de l'autre côté de l'océan ?

» Il y a quelques années, s'il eut fallu citer de tous les pays le plus misérable, le plus dégradé par l'intempérance, on eût nommé sans hésiter l'Irlande. Aujourd'hui se forme une Irlande nouvelle; 5,000,000 ont consenti au *pledge* et le nombre est petit de ceux qui manquent à leur engagement. Il y a sur la vente des boissons enivrantes un million de Liv. st. (25,000,000 de frs.) de différence.

» C'est le grand événement du jour; nous ne lisons rien de pareil dans l'histoire, et le chef de ce mouvement, le P. Mathieu, doit prendre place bien au-dessus des héros et des hommes d'Etat.

» Comme protestants, si nous pouvons contester le droit des morts à être placés parmi les saints, voici néanmoins un ministre de la religion que ses travaux mériteraient de faire canoniser, et dont le nom dans le calendrier ne devrait pas être loin de celui des apôtres. Est-il permis, après cela, d'être sceptique? »

De fait, de nombreux malades demandèrent souvent au P. Mathieu leur guérison, tant ils avaient de confiance dans ses prières et son crédit auprès de Dieu. « Que plusieurs fussent guéris ou tout au moins considérablement soulagés, dit Lord Maguire, c'est ce que je puis affirmer avec une entière certitude, mais sans avoir la témérité d'en rechercher la cause exacte. » Quant au P. Mathieu, il niait avec force qu'il eut le pouvoir de faire des miracles; et, comme preuve, il montrait ses jambes paralysées, en disant : « Si j'avais ce pouvoir, ne me guérirais-je pas moi-même? »

Il était resté parfaitement humble au milieu de tant de triomphes. La Providence, il est vrai, avait eu soin d'y mettre le contre-poids, en semant sur sa route des croix de toutes espèces. Il était resté très pieux, au milieu de tant de travaux. C'est dans la célébration de la sainte messe, dans la récitation du bréviaire, dans la méditation, dans son union avec Dieu, qu'il avait trouvé la force de faire de si grandes choses.

Depuis son retour, il avait bien essayé de reprendre ses travaux. Mais il lui restait quelque chose de meilleur à faire

que d'agir, c'était de souffrir, comme le divin Maître, cloué à la croix, pour se préparer à la mort. On peut dire que, jusqu'à son dernier soupir, il consacra le reste de ses forces à la cause très sainte de la Tempérance. Ceux qui étaient venus pour prendre le *pledge*, agenouillés près de son lit, après avoir prononcé les paroles usitées, saisissaient sa main paralysée pour lui faire tracer sur leurs fronts le signe de la croix. Ce signe de croix fut le dernier acte de la vie du P. Mathieu.

Il s'éteignit sans agonie, comme on s'endort. C'était le 8 décembre 1856, en la fête de l'Immaculée Conception. Il était dans sa 66<sup>e</sup> année et dans la 42<sup>e</sup> de son ministère sacerdotal. Le vendredi 12 décembre, l'Irlande fit à l'Apôtre de la Tempérance des funérailles réellement princières; plus de 50,000 personnes assistaient au convoi. Enumérer les éloges qui furent prononcés sur sa tombe, ne serait pas chose facile.

« Pour moi, écrivait plus tard Smith O'Brien, que l'Eglise de Rome le canonise ou non, je suis disposé à le regarder comme un Apôtre chargé d'une mission par la Providence, et investi d'un pouvoir presque miraculeux. Si j'avais lu dans l'histoire quels succès ont suivi les travaux de ce simple prêtre, j'aurais cru à l'exagération; mais tous nous en avons été témoins; et nous avons vu les foules renonçant, pour le suivre, à leur passion favorite, lui obéir aveuglément. »

Sa mémoire est demeurée en bénédiction parmi les Irlandais, bien qu'après sa mort il ne se fût trouvé aucune main assez puissante pour soutenir et continuer son œuvre gigantesque. Aussi en 1890, non seulement en Irlande et en Angleterre, mais dans tous les pays de langue anglaise, dans les Etats-Unis, au Canada, jusqu'en Australie, le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de cet Apôtre de la Tempérance fut célébré avec la plus grande magnificence. Gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté! (1)

---

(1) Vie du P. Mathieu, par Lord Maguire et Pelletier.

## CHAPITRE VI

---

### **Le bienheureux Jean-Baptiste-Marie Vianney, curé d'Ars. 1786-1859.**

Dans l'humble curé d'Ars, Dieu a donné à la France et à toute l'Eglise, spécialement au clergé, un modèle non seulement à admirer, mais surtout à imiter. Il n'avait rien de ce que le monde admire. « Sa figure était pâle et anguleuse, son corps grêle, sa taille au-dessous de la moyenne, sa démarche pesante, son air timide et embarrassé, sa tournure vulgaire et sans élégance ; rien enfin dans sa personne, excepté l'ascétisme des traits et la flamme expressive du regard, n'était capable d'attirer l'attention. » Ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'il avait pu faire ses études et parvenir au sacerdoce.

Cependant, que de bien n'a-t-il pas fait ? Le démon lui reprocha un jour par la bouche d'un possédé de lui avoir enlevé 80,000 âmes. On accourait de tous les côtés et de bien loin pour le voir, l'entendre faire le catéchisme, le consulter, se confesser à lui. Quel était l'aimant qui attirait ainsi les âmes à Ars ? — La sainteté de son curé.

Quels moyens a-t-il employés pour arriver à la sainteté et pour la communiquer aux autres ? — Les trois moyens qui ont fait tous les saints, et qui nous feront saints nous-mêmes, si nous le *voulons*, avec la grâce de Dieu : la prière, le travail, la pénitence.

Profondément convaincu de sa misère, il mit toute sa confiance dans la prière, qui est le grand moyen de salut. Il croyait fermement et il accomplissait à la lettre ce précepte du Seigneur : *Il faut toujours prier et ne jamais se lasser.* (1) La prière, obtenant le secours de Dieu, de la sainte Vierge, des anges et des saints, lui donnait une puissance de travail extraordinaire, en même temps qu'une merveilleuse fécon-

---

(1) S. Luc, XVIII, 1.

dité. A peine prenait-il quelques heures de sommeil, consacrant ses journées à méditer, à préparer ses instructions et à les donner, à visiter les malades, et surtout à entendre les confessions. Il passait journellement jusqu'à 14, 15, 16, 17, 18 heures au confessionnal, selon les circonstances.

La prière lui obtenait encore le courage et la force de faire en plein XIX<sup>e</sup> siècle des pénitences aussi austères que celles des Pères du désert. Il avait une grande confiance dans le jeûne, comme moyen de fléchir la justice divine et de lutter contre l'enfer. « Le démon, disait-il, se moque de la discipline et des autres instruments de pénitence. Du moins, s'il ne s'en moque pas, il en fait peu de cas et trouve moyen de s'arranger avec ceux qui en usent ; mais ce qui le met en déroute, c'est la privation dans la nourriture et le sommeil. Il n'y a rien que le démon craigne autant que cela, et qui soit plus agréable au bon Dieu. Que de fois je l'ai éprouvé, quand j'étais seul, pouvant me livrer à mon attrait tout à mon aise, sans être remarqué de personne ! Oh ! que de grâces Notre Seigneur m'accordait dans ce temps-là ! J'obtenais de lui tout ce que je voulais. »

Il savait, il croyait, il mettait en pratique cette parole de Dieu : *La prière accompagnée du jeûne et de l'aumône vaut mieux que tous les trésors et tout l'or qu'on peut amasser.* Aussi se dépouillait-il de tout en faveur des pauvres. Il n'avait ni ameublement, ni ménage. Après de longs jours de jeûne, lorsqu'il n'en pouvait plus, il prenait une poignée de farine, c'était la seule provision qu'il gardât, la délayait dans un peu d'eau et en faisait des *matefaims*. « Que j'étais heureux dans les premiers temps ! disait-il, quand je voulais dîner, je ne perdais pas beaucoup de temps. Trois *matefaims* faisaient l'affaire. Pendant que je cuisais le second, je mangeais le premier ; pendant que je mangeais le second, je cuisais le troisième. J'achevais mon repas en rangeant ma poêle et mon feu ; *je buvais un peu d'eau*, et il y en avait pour deux ou trois jours. » *L'eau formait ainsi toute sa boisson.*

---

(1) Tobie, XII, 8.

« On a constaté, en effet, que le curé d'Ars était demeuré bien souvent plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Il se livrait à ces rigueurs immodérées, quand il s'agissait d'une grâce importante à obtenir; quand il avait en vue quelque conversion éclatante, poursuivait quelque réforme, travaillait à l'extinction des abus de sa paroisse; lorsqu'un désordre grave avait affligé son cœur, ou qu'il croyait devoir satisfaire à la place d'un grand coupable, que la miséricorde divine lui avait amené. »

« Vous ne pourrez pas tenir, lui disait-on, en vivant de la sorte. » — « Oh ! que si, répondit-il gaiement. Que dit Notre Seigneur ? *J'ai une autre nourriture, qui est de faire la volonté de mon Père qui m'a envoyé.* Puis il ajouta : j'ai un bon cadavre, je suis dur. Après que j'ai mangé n'importe quoi, ou que j'ai dormi deux heures, je peux recommencer. Quand on a donné quelque chose à un bon cheval, il se remet à trotter comme si de rien n'était; et le cheval ne se couche presque jamais. »

La seule occasion où il sortit un peu de ses austères habitudes, c'est quand la charité l'y obligeait pour faire honneur à un confrère, qui venait le visiter. Le cas d'ailleurs était fort rare. Alors il dépêchait quelqu'un à mademoiselle d'Ars, qui s'empressait de lui improviser un dîner. Si c'était trop tard pour recourir au château, une voisine se chargeait de la cuisine. « M. Vianney, raconte un curé, nous faisait servir avec bonté un petit dîner qu'on préparait je ne sais où. C'était une omelette, un morceau de fromage, une bouteille d'un vin fort commun, peut-être un potage. Afin de faire honneur à ses convives, il mangeait du bout des dents deux ou trois bouchées. Mais ses paroles toutes de feu et ses larmes toutes d'amour ne tarissaient pas durant le temps que nous étions à table. Quelquefois il était debout pendant que nous étions assis, et il discourait des choses célestes comme un homme perdu en Dieu. »

Lorsqu'il eut établi l'orphelinat de la Providence, il y prenait son repas. « Quand son catéchisme est fini, dit un témoin, il trouve auprès du feu un petit pot de terre conte-

nant du lait troublé avec du chocolat. Il n'y a que fort peu de temps qu'il accepte ce mélange. Ordinairement il prend son repas, si l'on peut appeler cela un repas, debout au coin de la cheminée. Il lui arrive souvent de boire son lait sans y mettre de pain ; c'est bientôt fait. Je ne crois pas qu'il lui faille plus de cinq minutes pour tout expédier. Quand il est pressé, il s'en retourne à la cure, son pot à la main. A le voir ainsi traverser la place, volontiers on le prendrait pour un pauvre qui vient de recevoir l'aumône. C'est alors qu'il est le plus gai et le plus en train. »

Malgré un régime si austère et des travaux accablants, Dieu lui conserva assez de force et la vie jusqu'à sa 74<sup>e</sup> année. Cela montre à nos temps modernes la vérité de ce que Notre Seigneur, après son jeûne de 40 jours, répondait au démon, qui le tentait de changer les pierres en pain : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* (1) Le vénérable Jean-Baptiste-Marie Vianney, mort en 1859, a été béatifié par S. S. Pie X en 1905. (2)

---

## CHAPITRE VII

---

### La Vénérable Philomène de Sainte-Colombe. 1841-1868.

« Bien souvent on entend dire que notre siècle n'est plus le siècle des Rose de Viterbe, des Catherine de Sienne, des Julienne Falconieri, et de tant d'autres héroïnes chrétiennes, dont les vertus étaient à la hauteur de cette foi si caractéristique du moyen âge. Or, voici une enfant de modeste condition, née en 1841, partie de ce monde en 1868, et dont la vie terrestre de 27 ans s'est écoulée dans l'obscurité de la maison paternelle et puis d'un cloître ignoré d'une bourgade de l'Espagne : elle a été si admirable dans ses œuvres

---

(1) S. Math., IV, 4. — (2) Vie du curé d'Ars, par Monnin.



et ses souffrances, si favorisée des dons de Dieu, qu'elle nous fait voir une reproduction des prodiges que l'on ne peut lire sans étonnement dans la vie de Catherine de Sienne et de Rose de Viterbe.

» En dehors de ce qui est inimitable dans cette vie où le miracle a une si large part, les catholiques trouveront là de riches et magnifiques enseignements pour les consoler et les animer dans nos temps de dépravation, d'incroyance, d'apostasies et de persécutions sataniques contre l'Eglise de Jésus-Christ.

» Le secret de l'éminente sainteté de Philomène a été la double dévotion à Marie Immaculée et au divin Cœur du Rédempteur. De plus, les impulsions les plus vives qui la portaient à se sanctifier par le sacrifice de tout son être, avaient pour cause son insatiable désir de venir en aide aux âmes, de soulager l'Eglise et la Papauté au milieu de leurs angoisses et tribulations. Aussi, cette enfant, vivant plus pour le ciel que pour la terre, fut ici-bas une victime volontaire, un holocauste de charité à Dieu pour le salut des peuples chrétiens, pour le triomphe et la paix de l'Eglise. » (1)

Le père de Philomène Ferrer était sculpteur à Mora de Ebro, en Espagne. Sa mère la consacra à la sainte Vierge dès avant sa naissance. Le jour de sa première communion, comme elle le raconte elle-même, « attirée, entraînée par une force irrésistible vers cette beauté radieuse de Marie Immaculée, je lui promis de suivre ses traces, je veux dire que, toute joyeuse, je lui consacrai ma virginité et toutes les affections de mon cœur, la choisissant pour ma très douce Mère, et m'offrant à elle pour toujours, comme son humble enfant ». Mortellement atteinte du choléra, elle fut instantanément guérie par l'intercession de Sainte Philomène ; mais c'était pour vivre d'abnégation, d'obéissance, d'amour, d'expiation et de souffrances.

---

(1) *Civiltà Cattolica*. An. XXXII, vol. 3, p. 600 et surtout vol. 4, p. 213.

« Elle mangeait à peine de quoi ne pas mourir de faim, et pourtant elle grandissait et se développait. Son estomac ne supportait aucune nourriture : et le teint restait frais et rose, le regard vif et doucement reposé. Des accès de mortelle langueur la laissaient sans force, abattue et endolorie dans toutes les fibres de son être; et, sans transition, elle reprenait avec entrain les besognes les plus fatigantes pour une jeune fille d'une éducation délicate. »

Philomène éprouvait le besoin de souffrir et de se mortifier en tout pour plaire à Dieu et sauver les pécheurs. Mais elle obéissait toujours à sa mère, qui la traitait plutôt durement, non par manque d'affection, mais pour l'éprouver. Elle fut toujours aussi parfaitement soumise à son confesseur. Le renoncement à sa volonté propre, l'obéissance est la pierre de touche de toute véritable vertu. Or, soit sa mère, soit son confesseur l'empêchaient de suivre son attrait pour le jeûne et les austérités, afin de ménager sa santé toujours délicate.

Mais la pauvre enfant dépérissait à vue d'œil. Enfin, poussée par une inspiration d'En-haut, elle demanda à sa mère de lui permettre trois jeûnes par semaine. Celle-ci y consentit sans récrimination, au grand contentement de Philomène. A la première semaine des jeûnes, sa santé éprouva une amélioration sensible; les couleurs revinrent à son visage abattu et les forces se rétablirent.

\*  
\* \*

Enfin, après de ferventes prières et bien des épreuves, elle fut admise au couvent des religieuses Minimes Déchaussées à Valls, où elle fit profession, en 1861. Elle se donna à Dieu sans réserve et Notre Seigneur accepta son entière donation. En conséquence, il lui dit un jour : « Je te veux mortifiée et crucifiée en toutes choses. » Ces paroles laissèrent dans son âme une telle soif de souffrir, que son plus grand bonheur eût été de supporter toutes les croix ensemble. « Dieu, âme, éternité! écrivit-elle de son sang. Coûte que coûte, je veux me sanctifier. Mon bien-aimé est tout à moi; et moi toute à

lui ! Oui, vous aimer : et vous aimer uniquement pour souffrir. » Nous ne parlons que de ses mortifications dans le boire et le manger, qui se rapportent à notre sujet.

« Je te veux mortifiée et crucifiée en toutes choses », même dans le régime ordinaire, pourtant si frugal, de la communauté. Et, pour obéir à son divin Epoux, trois jours par semaine, elle jeûnait au pain et à l'eau ; c'était sa pratique habituelle. Plusieurs fois, elle aurait voulu revenir au régime ordinaire de la communauté, pour éviter de se singulariser. Mais Notre Seigneur lui en faisait d'amers reproches et la contraignait par des maladies et des souffrances sans nom à revenir aux austérités imposées. Car il faut des victimes innocentes et volontaires pour satisfaire à la justice de Dieu, pour détourner les châtimens mérités par nos péchés, pour attirer les bénédictions du ciel et pour convertir et sauver les pécheurs.

Au mois d'avril 1863, une sécheresse persistante compromettait la récolte des céréales dans tout le pays. Philomène demanda la permission de ne plus boire d'eau jusqu'à ce que Dieu en eût de nouveau donné à la terre. Retirée dans sa cellule, elle supplia le Seigneur d'avoir pitié de son peuple affligé. Elle se prosterna à terre, les lèvres dans la poussière ; elle y demeura immobile, l'espace de trois heures, priant de toute l'ardeur de son âme. Elle renouvela sa prière et ses pénitences, trois jours consécutifs. Alors, le ciel apaisé se couvrit de nuages, et une pluie abondante rendit la vie aux campagnes et l'espoir aux travailleurs.

Dans ses fréquentes maladies, elle prenait exactement les remèdes qui lui étaient prescrits. Mais le plus souvent, Dieu le voulant ainsi, ils ne servaient qu'à aggraver son mal. La sœur qui la soignait s'avisait un jour de lui donner, pour unique potion, *un peu d'eau bénite*. L'oppression cessa immédiatement.

D'un côté, Philomène était tourmentée par la crainte de se singulariser par ses jeûnes extraordinaires. « Quelques herbes et des fruits secs, quand ce n'était pas seulement le pain et l'eau, constituaient ordinairement toute sa nourri-

ture. » D'autre part, le divin Epoux de son âme lui adressait ces reproches : « Que sont devenus ces ardents désirs d'être crucifiée ? Malheur à toi si tu te fais un dieu de ton ventre : tu manges beaucoup trop ; et tu ne peux être aussi pure que je te veux ; car c'est l'excès de nourriture qui te cause tous ces dommages. »

Elle écrivait à son confesseur : « Dieu veut que je lui fasse demain le sacrifice de tout aliment un tant soit peu assaisonné, et que je ne mange absolument rien de rôti. Je vois bien que ma vie entière doit consister en une continuelle mortification du goût. Ecoutez en effet ce qu'il me dit : « Ma fille, promets-moi ce sacrifice demain matin, avant que je te nourrisse de ma chair et de mon sang. Prive-toi de *toute satisfaction du goût*, et tu seras *de mon goût* à moi. »

Dieu lui faisait entrevoir le but de ces mortifications : « c'était en faveur de la sainte Eglise et pour d'autres fins particulières. »

« Dans une autre occasion, écrit encore Philomène, j'entendais ces paroles : « Je te ferai écrire tout ce que tu éprouves. Je me servirai de toi pour le bien de beaucoup d'autres. Ta mortification dans la nourriture doit durer toujours. Si, pour obéir à d'autres, tu cesses de la pratiquer, je saurai bien trouver le moyen de te faire revenir à elle, en dépit de tout. Et si jamais tu l'abandonnais par sensualité ou pour contenter ta nature corrompue, oh ! alors, malheur, malheur à toi ! »

Philomène était toujours poursuivie par la tentation de revenir à la nourriture de la communauté, afin de ne pas se distinguer de ses sœurs. « C'est alors, dit-elle, que Dieu m'imposa une troisième pénitence : la première fois, il m'avait défendu le poisson ; la seconde, le potage ; cette fois-ci, je devais me contenter *de pain et d'eau*. Bien plus, me sentant encore reprise de mes précédents désirs, il m'ordonna de prendre un peu de pain, une seule fois par jour, vers le soir.

Plus tard, Dieu la pressa de conformer son abstinence à celle de S. François de Paule, le fondateur de son ordre.

Comme cette pratique lui semblait trop rigoureuse, elle entendit ces paroles de son divin Epoux : « Pourquoi ne souffrirais-tu pas, puisqu'il a bien souffert, lui? » — « Je résolus donc de ne manger que les mardi, jeudi, samedi et dimanche, et le soir seulement. De plus, Dieu m'a encore reproché de manger chaque fois trop abondamment : « Il semble, m'a-t-il dit, que tu attends tes forces uniquement de la nourriture, et non de ma grâce. « Je résolus alors, avec votre permission, Révérend Père, de ne manger qu'une fois tous les deux jours, et des aliments les plus grossiers et les plus insipides. Depuis lors, les reproches du Seigneur ont cessé. Mais tout l'enfer s'est aussitôt déchaîné contre moi, pour me tourmenter de mille manières. »

\* \* \*

Elle écrivait le 29 novembre à son confesseur : « Dimanche dernier, le divin Maître me dit : Je veux que tu t'offres en victime et que tu me fasses le sacrifice du pain que tu manges, et que tu prennes seulement de temps à autre quelques légumes les plus grossiers du jardin. Je te demande ce sacrifice jusqu'à la Nativité, afin de m'obliger de plus en plus à donner la paix et la victoire à mon Eglise, si abattue en ce moment. — Le lendemain, au moment de communier, une force intérieure me poussa à faire l'offrande de tout ce qu'il y avait en moi, en faveur du souverain Pontife et du triomphe de la sainte Eglise. Le même jour, le Seigneur me dit encore : Ma fille, je veux que tu goûtes du calice de ma passion; s'il a été nécessaire que je le boive jusqu'à la lie pour sauver le monde, je veux qu'aujourd'hui tu en boives ta part, et qu'ainsi tu m'obliges à le sauver encore. Ta Mère, la sainte Eglise, souffre en ce moment de mortelles angoisses; comme elle, tu dois arriver jusqu'aux portes de la mort; mais ni l'une, ni l'autre ne périront; vous triompherez au contraire pour ma plus grande gloire. »

Dieu lui fit connaître combien il est avantageux aux fidèles de redoubler de dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, à Marie Immaculée et à l'archange saint Michel. Le 30 janvier

1867, elle écrivait encore à son confesseur : « Ce très noble archange sera comme un messenger pour distribuer les grâces innombrables que Marie obtiendra du Cœur de Jésus. Oh ! mille fois heureux ceux qui leur sont dévôts, dévôts du très saint Cœur de Jésus, de sa Mère Immaculée et du glorieux saint Michel archange. Je ne veux pas expliquer davantage en détail toutes les grâces que, dans le court espace de deux ans, le Cœur de Jésus a épanchées sur notre Espagne et sur beaucoup d'autres points de la chrétienté. Je dirai seulement qu'elles sont incomparablement plus admirables, les miséricordes qui nous attendent dès aujourd'hui, si nous sommes zélés en la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, à Marie Immaculée et à saint Michel archange. »

Sœur Philomène aurait infailliblement succombé à l'extrême rigueur de ses abstinences, si Dieu ne l'eut soutenue, en lui donnant par Lui-même, et spécialement par le Pain eucharistique, bien plus de force qu'elle n'en aurait jamais pu recevoir de la nourriture la plus substantielle et la mieux apprêtée. Seule cette force divinement infuse explique comment Philomène, durant les jeûnes les plus rigoureux, pouvait vaquer à ses occupations, parfois très fatigantes, avec l'énergie des sœurs les plus robustes. Le travail et la souffrance sont des pénitences choisies et imposées par Dieu, qui donnait à sa fidèle servante le courage et la force de supporter l'une et l'autre.

Sur un ordre formel du divin Maître, ratifié par les supérieurs, Philomène jeûna le mois de mai 1867, en ne prenant qu'un morceau de pain par semaine, le dimanche; quant aux six autres jours, son unique nourriture était la sainte Communion.

Dieu qui avait donné aux anciens religieux et aux premiers chrétiens tant d'estime, d'amour et de confiance pour *le jeûne au pain et à l'eau*, recommandait la même pratique à la Sœur Philomène, non seulement pour elle-même, mais encore pour bien d'autres âmes vaillantes. Le 21 janvier 1868, Jésus-Christ dit à son épouse bien-aimée : « Ma fille, si tu peux trouver trois communautés qui me fassent le

sacrifice de jeûner au pain et à l'eau les trois premiers vendredis des trois mois suivants, en ajoutant à ce jeûne une heure d'oraison en commun et une petite aumône, tu obtiendras ce que tu désires. » Elle demandait des grâces de préservation d'une grande importance, qui furent obtenues. C'est ainsi que Dieu remettait en honneur *le jeûne au pain et à l'eau* si efficace, et si commun au temps de la ferveur.

Sœur Philomène arrivait à la fin de sa tâche. Dès le mois d'avril 1868, elle écrivait à son confesseur : « Mon pauvre corps, épuisé par la souffrance, ne doit plus être regardé que comme un cadavre ambulante. Mon âme est torturée par une soif dévorante ; et, pour la rafraîchir, il ne lui est donné que du fiel », comme à notre divin Sauveur sur la croix. Après trois mois de souffrances et d'expiation pour les pauvres pécheurs, elle reçut les derniers sacrements avec une piété angélique. Enfin le 13 juillet, à 7 heures, sans secousse, sans le moindre effort, un imperceptible soupir annonça que l'Épouse crucifiée était devenue l'Épouse glorifiée. Elle était dans sa 28<sup>e</sup> année, la 8<sup>e</sup> de sa profession religieuse. (1) Elle a été déclarée *Vénérable*.

---

## CHAPITRE VIII

---

### **Marc Séguin, inventeur des ponts suspendus et de la chaudière tubulaire des chemins de fer. 1786-1875.**

Marc Séguin naquit le 20 avril 1786 à Annonay, en France. Il reçut de ses parents une éducation profondément chrétienne. A dix ans, il se levait au milieu de la nuit pour servir la messe de son curé, dans ce temps où le culte catholique ne pouvait être exercé sans danger. Quand il fit sa première communion, en 1798, il était si bien préparé, que dans son ardeur il se déclarait prêt à mourir pour la foi.

---

(1) Vie de la Vénérable, par le P. Pie de Langogne, capucin.

La trempe de son esprit le porta à l'étude des sciences naturelles, qu'il cultiva toute sa vie avec amour et succès. Son génie inventif et ses savants écrits le rendirent célèbre. En 1820, un ingénieur de l'Etat lui dit : « Vous qui avez le génie de l'invention, vous devriez chercher un moyen de remplacer les ponts en pierre par un autre système aussi solide et moins coûteux. »

— « Eh bien ! je m'en occuperai, » répondit Séguin. Après des études approfondies, confirmées par des essais pratiques en petit, il entreprit en 1824 la construction du grand pont suspendu, qui relie la ville de Tain à celle de Tournon par-dessus le Rhône. Le succès répondit parfaitement à ses calculs. Le pont fut solennellement inauguré et béni en 1825.

Maintes fois, en voyant la difficulté qu'avaient les marinières à faire remonter le Rhône aux bateaux, il s'était demandé s'il n'y aurait pas possibilité de vaincre la force du courant. Divers essais avaient été tentés ; mais les résultats n'avaient que médiocrement répondu aux espérances. Séguin continuait ses recherches. En 1826, il construisit le premier chemin de fer français entre Lyon et Saint-Etienne. Mais les locomotives inventées par Stephenson en Angleterre, ne faisaient que six kilomètres à l'heure. En 1827, Séguin fit la découverte de la chaudière tubulaire, qui, en augmentant la production de la vapeur, permet de parcourir jusqu'à 60, 80, et 100 kilomètres à l'heure.

Marc Séguin était un catholique pratiquant. Sa fidélité à assister à la messe chaque dimanche et fête lui sauva deux fois la vie, comme il se plaisait à le raconter lui-même. Non content d'entendre la messe, il assistait aussi aux vêpres. Chaque soir, il faisait la prière à haute voix en présence de tout le personnel de sa maison. Il ne cachait nullement ses sentiments religieux. Dans une nombreuse réunion presque entièrement composée d'incrédules, il fut le seul, avec le général Peschans, à soutenir la légitimité et les avantages de la confession. « C'est là, dit-il, que de pauvres créatures accablées par le travail, la misère, les afflictions et les injustices de la vie, trouvent un guide, un consolateur, qui leur



montre comme récompense une vie meilleure. « C'est très bien, répliqua la maîtresse de la maison, pour les petites gens sans instruction; mais ce n'est pas vous, Monsieur, qui useriez de ce moyen. »

— « Je vous demande pardon, Madame, riposta l'illustre inventeur, j'en use et m'en trouve fort bien. » Il aimait à lire *la Sainte Ecriture* et *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Marc Séguin fut marié deux fois. Il eut treize enfants de son premier mariage et six du second. Sa table ne comptait pas moins de vingt-cinq couverts; elle était servie avec frugalité; on n'y voyait jamais *ni vins fins, ni liqueur, ni même de café*. Sa haute intelligence, ses connaissances médicales lui firent toujours repousser *les liqueurs alcooliques*, comme une boisson non seulement *dangereuse*, mais *nuisible*. Il ne voulait pas de vins fins, articles de luxe, trop chargés d'alcool. Dans la suite, il renonça complètement au vin, à toute boisson enivrante, ainsi qu'à la viande; il ne se nourrissait que de lait, de fruits et de légumes et *ne buvait que de l'eau*. Tel fut son régime pendant les quarante-cinq dernières années de sa vie. Il croyait donc bien peu au dicton populaire : « Le vin est le lait des vieillards. »

Un double amour remplit sa vie : l'amour du travail et l'amour des pauvres. A proximité de sa demeure, il fit construire une maison de convalescence pour les indigents. Il paya tous les frais d'établissement et d'entretien. Il répara l'orphelinat des garçons tenu par les Petites-Sœurs des Pauvres. Il consacra 100,000 francs à la construction de la chapelle. Il s'occupa ensuite d'une cité ouvrière, composée de logements et d'ateliers salubres. Ce fut une nouvelle dépense de 600,000 francs; mais, quand il s'agissait de bonnes œuvres, Séguin mettait en pratique cette parole des Livres Saints : *Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup, et donnez de bon cœur*. Il disait à ses enfants : « La fortune a été donnée par Dieu aux riches pour en être, non pas les propriétaires, mais les dispensateurs auprès des pauvres. C'est inutile de laisser aux enfants une grosse fortune qui est un grand danger pour ceux qui n'en savent pas faire un bon

usage. Ce que les parents doivent se proposer, c'est de fournir à leurs enfants des moyens de travail pour qu'ils puissent se faire une position en rapport avec leur capacité. »

A plus de quatre-vingts ans, c'était encore un beau vieillard, à la figure noble, au corps droit. Toujours levé à quatre heures du matin, il était encore assez alerte pour diriger ses travaux et faire de longues promenades. Atteint d'une fluxion de poitrine, il demanda et reçut pieusement les sacrements de l'Eglise, et rendit son âme à Dieu, le 24 avril 1875. Il était dans sa 89<sup>e</sup> année. Ses compatriotes lui firent de magnifiques funérailles. La compagnie Paris-Lyon-Méditerranée lui dressa un monument.

(D'après *Les Contemporains*. N<sup>o</sup> 572, 27 septembre 1903.)

---

---

## CHAPITRE IX

---

### Le concile de Baltimore, aux Etats-Unis, en 1884.

Le catholicisme a fait des progrès réjouissants dans la grande république des Etats-Unis d'Amérique. Mais un des plus grands obstacles à la propagation de la vraie foi est sans contredit le vice de la boisson qui règne même parmi les catholiques. Aussi l'épiscopat et le clergé ne cessent-ils de prémunir les fidèles contre ce fléau.

Le concile de Baltimore, célébré en 1884, a porté un décret remarquable, qui trace pour les catholiques la voie à suivre dans la lutte contre l'alcoolisme.

Assistaient à ce concile : *a*/ l'archevêque de Baltimore, en qualité de délégué apostolique ; *b*/ 13 archevêques ; *c*/ 57 évêques ; *d*/ 11 abbés de monastères ou procureurs d'évêques absents ; *e*/ 7 prélats de la Maison pontificale ; *f*/ 3 camériers du pape ; *g*/ 31 supérieurs d'Ordres religieux ; *h*/ 11 supérieurs de grands séminaires ; *i*/ 88 théologiens.

Voici la teneur de ce décret :

## DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE

« Parmi les maux que nous avons le plus à déplorer dans ce pays, nous sommes obligés de compter l'abus des boissons enivrantes. Cet abus en effet est un foyer de péchés incessants, une source féconde de misères; il conduit à la ruine la plus affreuse une foule d'individus, des familles entières; il entraîne à leur perte éternelle une multitude d'âmes. Et ce vice, trouvant de nombreux partisans parmi les catholiques, est devenu pour nos frères séparés une pierre de scandale et un obstacle qui retarde puissamment leur conversion. L'amour de la religion et de la patrie fait donc un devoir à tous les catholiques de travailler de toutes leurs forces à l'extirpation de ce mal pestilentiel.

» En tout premier lieu, nous comptons sur le secours des prêtres de l'Église, auxquels Dieu a confié la mission d'enseigner la parole de vie et d'affermir les bonnes mœurs. Que les prêtres ne cessent donc pas d'élever la voix contre les abus de la boisson et contre les occasions qui mènent à ces abus; qu'ils élèvent la voix tous ensemble; qu'ils élèvent la voix avec vigueur; qu'ils le fassent surtout dans les missions paroissiales.

» Que les pasteurs des âmes, se souvenant de cet enseignement des apôtres, l'inculquent de toutes leurs forces à leurs ouailles, à savoir : « *Que les ivrognes non plus n'entreront pas dans le royaume des cieux.* » (1) Que les pasteurs des âmes rappellent à ceux qui, pleins d'eux-mêmes, pensent être assez fermes contre la séduction, qu'ils rappellent à ces présomptueux la parole de l'*Ecclésiastique* : « *Celui qui aime le danger y périra.* » (2)

» En outre, puisque les paroles ne font qu'émouvoir, tandis que les exemples entraînent, que les prêtres, qui, selon l'avertissement du Prince des Apôtres, *doivent se faire de tout leur cœur les modèles du troupeau*, (3) que les prêtres eux-mêmes soient des exemples vivants de la vertu de tempérance.

---

(1) I Cor., VI, 10. — (2) Eccles., III, 27. — (3) Petr., V, 3.

» Marchant sur les traces des précédents conciles de Baltimore, et nous appuyant sur la doctrine du Docteur angélique, (1) nous approuvons et nous recommandons vivement la louable habitude de plusieurs qui, de nos jours, s'abstiennent totalement de l'usage des boissons enivrantes, afin d'extirper plus sûrement le fléau de l'intempérance, soit en éloignant d'eux-mêmes les occasions, soit en donnant aux autres un très bel exemple de tempérance. Leur zèle, nous aimons à le proclamer, est selon la science; il a déjà porté de grands fruits, et il paraît devoir en porter de plus grands encore dans l'avenir.

» Les sociétés catholiques qui s'appellent « *l'Union catholique* » pour le développement de *l'abstinence totale*, et « *la sainte soif* », nous paraissent tout à fait dignes de louanges; car elles sont vraiment dirigées dans un esprit catholique; et c'est moins dans la fermeté de leur propre volonté que dans la vertu de la prière et des sacrements qu'elles cherchent les forces nécessaires. On sait que le Chef de l'Église universelle, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, leur a accordé plus d'une fois des bénédictions et leur a ouvert le trésor des indulgences; aussi nous n'hésitons pas à leur donner nous-mêmes des témoignages de nos dispositions favorables; et pour que ces sociétés puissent se développer de plus en plus, nous les recommandons aux soins paternels de tous nos prêtres, afin que non seulement ils les encouragent, mais qu'ils leur montrent toujours la vraie voie catholique.

» Enfin, nous avertissons nos fidèles, qui vendent des liqueurs enivrantes, de réfléchir sérieusement sur le nombre et la gravité des dangers et des occasions de péchés, dont leur profession, bien que non illicite en soi, se trouve environnée. Qu'ils choisissent, s'ils le peuvent, un état de vie plus convenable. Qu'ils s'appliquent au moins de toutes leurs forces à éloigner d'eux-mêmes et des autres toutes les occasions de péché. Que les aubergistes ne se permettent jamais de livrer des boissons enivrantes aux jeunes gens, qui ne jouissent pas encore de leurs droits; que les auber-

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 149, art. III.

gistes ne livrent pas non plus des boissons enivrantes à d'autres, lorsqu'ils prévoient que ces personnes en abuseront. Que les aubergistes gardent leurs établissements fermés le jour du dimanche ; que jamais ils n'y tolèrent les médisances, les blasphèmes et les paroles inconvenantes.

» Si par leur faute ou par leur coopération, la religion est méprisée et les hommes entraînés à leur perte, que les aubergistes sachent qu'il y a au ciel un vengeur, qui ne manquera pas de leur infliger les punitions les plus redoutables. »

L'abstinence totale a fait de grands progrès aux Etats-Unis, soit parmi les protestants, soit parmi les catholiques. Elle y compte plusieurs millions de partisans convaincus et zélés, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Les enfants y reçoivent une instruction antialcoolique très développée dans les écoles publiques de tous les degrés.

Nous ne connaissons pas de statistique spéciale pour les catholiques. Mais nous savons par le témoignage de plusieurs prêtres de ce pays que la plupart des membres du clergé pratiquent cette pénitence. Les fidèles, nous disent-ils, voient de mauvais œil, comme relâchés et manquant de zèle, les ecclésiastiques qui n'ont pas le courage d'offrir cette expiation à Dieu et de donner ce bel exemple au peuple. De là on peut conclure combien nombreux sont les abstinentes catholiques.

---

---

## CHAPITRE X

### **Henri-Edouard Manning, cardinal, archevêque de Westminster. 1808-1892.**

Henri-Edouard, fils de William Manning, membre du parlement anglais, est né le 18 juillet 1808 à Totteridge, en Angleterre. Il fit des études remarquables à l'université d'Oxford, et, en 1830, il reçut les grades universitaires les plus élevés. Né dans la religion protestante, il entra dans le clergé anglican et en devint une des principales gloires par sa science, son zèle et son éloquence.

Lui-même raconte quel fut le point de départ de sa conversion à la religion catholique : « J'étais à Rome, écrit-il ; je visitais les musées, les ruines, les églises. Un matin, j'entrai dans l'église de Saint-Louis-des-Français. Là, sur l'autel, le Très Saint Sacrement était exposé pour la bénédiction, un service religieux que je n'avais jamais vu auparavant.

» Rien ne pouvait être plus simple : de l'encens, les cierges allumés, les prêtres dans leur simple habit de chœur ; au pied de l'autel, quelques fidèles à genoux et priant. Quel contraste entre ceci et les solennelles fonctions pontificales à Saint-Pierre ! Mais ce fut le moment où Dieu m'appela à lui.

» Je sentis mon âme remuée d'une manière mystérieuse. Pour la première fois dans toute ma vie, il me vint à l'esprit qu'il pouvait y avoir du vrai dans le catholicisme ; ma conversion ne me parut plus dès lors une impossibilité. Toutefois je me trouvais encore loin d'être converti ; mais Dieu m'avait appelé et je ne restai pas sourd à sa voix. Je priai, je cherchai, j'étudiai en toute sincérité. Chaque jour la lumière brilla de plus en plus claire, et la grâce de Dieu fit le reste. »

En 1851, il embrassa la religion catholique. Peu après, il retourna à Rome pour y recommencer ses études de théologie. Revenu prêtre en Angleterre, en 1854, il devint successivement prévôt du chapitre de Westminster, archevêque et enfin cardinal. Il mit au service de l'Eglise catholique toute l'activité de son zèle, toutes les ressources d'une érudition égale à son talent, et tous les attraits de la vertu et d'un caractère irréprochable. Estimé et vénéré dans la haute société à laquelle il appartenait par sa naissance, il aimait, comme le divin Maître, à s'occuper des indigents et des petits ; c'est ce qui lui valut le nom d'*Evêque des pauvres*, et de *Cardinal des ouvriers*.

Ses fréquents rapports avec les travailleurs et les déshérités de la fortune lui firent connaître les plaies du peuple, et sa charité compatissante l'amena à en chercher les remèdes les plus efficaces. Or, l'abus des boissons enivrantes est cer-

tainement une des principales sources des maux dont souffre la société actuelle, surtout la classe ouvrière. S'il fut aisé au futur cardinal Manning de constater le mal, il lui fut moins aisé de trouver le remède. Comme tant d'autres, il crut d'abord qu'il suffisait de recommander aux buveurs la stricte modération pour les préserver de la chute ou les en relever. Mais l'expérience ne tarda pas à le détromper. Les malheureux esclaves de la boisson vinrent eux-mêmes le supplier de leur donner le remède dont le P. Mathieu s'était servi avec tant de succès, c'est-à-dire *l'abstinence totale*.

C'est ce que Manning nous apprend dans une lettre de 1878 à MM. les Curés et aux Présidents des sections de *la Ligue de la Croix* : « Mes remerciements sont également dus à nos fidèles par qui et avec qui *cette Ligue* a commencé. L'abstinence totale se pratiquait encore parmi eux, et c'est grâce à leurs efforts qu'elle n'est point tombée en désuétude. Ce sont eux qui nous ont prié de raviver l'œuvre du Père Mathieu ; ce sont eux qui pendant des années l'ont propagée par la parole et par l'exemple parmi leurs amis et leurs compagnons dans tous les quartiers de Londres. Ce sont eux qui ont tendu le filet dans des temps et dans des lieux où il nous aurait été impossible de le faire nous-mêmes.

» On peut dire que c'est le peuple lui-même qui s'est comme levé en masse pour tenir tête à l'infamie et au vice de l'ivrognerie. Au milieu de travaux accablants, exposé à tout instant et de toutes parts aux occasions, aux attraites et aux sollicitations de la débauche, ce peuple a donné dans tout Londres l'exemple du renoncement et de la résistance aux appâts du tentateur, en fuyant toute occasion de chute avec une constance vraiment héroïque. »

Dans la même lettre, il disait à MM. les Curés : « Je tiens à vous témoigner toute ma reconnaissance pour la patience et le zèle que vous avez déployés à ranimer et à conserver *la Ligue de la Croix*, qui, sans votre concours et votre direction, n'aurait jamais été si prospère.

» Quand nous avons commencé cette œuvre, nos ouailles nous prièrent de vous mettre à leur tête, mes Révérends

Pères, afin que vous fussiez leurs soutiens et leurs guides. Vous avez répondu à cet appel avec une générosité et une promptitude au-delà de mes meilleures espérances. Conduite par vous, l'œuvre du Père Mathieu revivra et se continuera toujours dans *la Ligue de la Croix*. »

\* \* \*

C'est en 1873 que *la Ligue de la Croix* fut fondée à Londres dans le but d'unir les catholiques, clergé et fidèles, dans une sainte croisade contre l'intempérance et de relever par là l'état religieux, social et domestique des populations catholiques, surtout des classes ouvrières.

Les quatre règles fondamentales de *la Ligue* sont : 1<sup>o</sup> L'engagement consiste dans l'abstinence totale et cet engagement se prend sans limite de temps. 2<sup>o</sup> Les catholiques seuls peuvent être membres de *la Ligue*. 3<sup>o</sup> Tous les membres après leur entrée dans *la Ligue* doivent vivre en bons catholiques pratiquants. 4<sup>o</sup> Aucun catholique non pratiquant, aussi longtemps qu'il manque à ses devoirs de religion, ne peut obtenir un emploi dans *la Ligue*.

Bien que ce ne soit pas une règle essentielle de *la Ligue*, les membres sont sérieusement exhortés à s'approcher chaque mois des sacrements de pénitence et d'Eucharistie.

« L'engagement que l'on prend ordinairement à genoux devant un crucifix est le suivant : *Je promets à vous, mon Révérend Père, et à la Ligue de la Croix, de m'abstenir avec le secours de Dieu de toute boisson enivrante.* » On peut ajouter : « *Je promets aussi d'être fidèle à la pratique de notre sainte religion.* »

« L'engagement n'est ni un serment ni un vœu, et il n'oblige pas par lui-même sous peine de péché. Toutefois il y aurait péché à rompre l'engagement, pour ceux qui savent que, par là, ils s'exposent au danger de l'intempérance. Alors même que ce danger n'existerait pas, ceux qui ont pris l'engagement ne doivent jamais l'abandonner, à moins d'être convaincus par de graves raisons, qu'il est mieux pour eux de ne pas le garder plus longtemps.

» Le Centre de *la Ligue de la Croix* à Londres est présidé par le cardinal-archevêque de Westminster.



» Chaque section de Londres est présidée par un prêtre qui, dans beaucoup de cas, bien que ce ne soit pas une condition absolue de sa charge, est lui-même un abstinent ; il est secondé par un vice-président, prêtre ou laïc, un comité et d'autres employés.

» Les sections ont généralement des réunions chaque semaine. Elles ont aussi leurs règlements, leurs exercices de piété, comme la fréquentation des sacrements, etc.

» Chaque section a, si possible, sa bannière et sa fanfare. Un certain nombre d'hommes choisis forment la garde d'honneur du cardinal.

» Les bannières portent sur l'un des côtés l'image du patron de la paroisse. Les musiciens doivent pratiquer l'abstinence et être membres de *la Ligue*.

» Comme *la Ligue de la Croix* n'est pas un corps politique, les bannières et les autres insignes ne doivent jamais figurer dans des assemblées politiques.

» La grande fête annuelle de *la Ligue* se célèbre au Palais de Cristal à Londres.

» On a organisé aussi un grand nombre de sections de *la Ligue de la Croix* pour les enfants. Ils ne sont enrôlés qu'avec le consentement des parents. Chaque mois, ils ont leurs réunions avec des exercices de dévotion spéciaux.

» L'Eglise a accordé à *la Ligue* des indulgences plénières et partielles. »

Telles sont les principales dispositions du règlement de *la Ligue de la Croix* anglaise.

Il sera intéressant de savoir ce que c'est que la garde d'honneur du cardinal et comment se passe la fête annuelle de *la Ligue de la Croix* à Londres.

« Un jour, Mgr Manning présidait une réunion des sociétés de Tempérance. Ces braves ligueurs, voulant voir de près leur vénéré chef, toucher son habit et baiser son anneau, le pressaient de toutes parts. Le cardinal résistait de son mieux à la curiosité affectueuse de ses enfants ; à la fin, n'en pouvant plus, et voyant venir le moment où il allait être écrasé par un mouvement de la foule, il appelle quelques

hommes forts et décidés, leur dit de se ranger en carré autour de lui, et de tenir ferme contre la poussée du peuple. A partir de ce jour, chaque fois qu'il présidait une grande assemblée de *la Ligue*, des membres volontaires venaient pour escorter sa personne. C'est ce qui leur valut le nom de *Gardes du Cardinal*. C'est un poste d'honneur qui est confié à des hommes choisis. Ils portent des insignes particuliers : une bande de soie verte à leur chapeau, une ceinture de même couleur, et des galons où le shamrock se croise avec la harpe d'Erin. » (1)

\*  
\*\*

Les *Missions catholiques* nous donnent une charmante description de la fête annuelle de *la Ligue de la Croix* au Palais de Cristal. « Passant un jour sur le pont de Londres, j'entendis tout à coup les sons d'une fanfare avec tambours et grosse caisse, à l'autre extrémité. Je vis une foule serrée qui s'avavançait dans notre direction. C'était l'une des 50 paroisses catholiques de la grande cité, qui allait prendre part à la fête de *la Ligue de la Croix* au Palais de Cristal. Tous ces braves gens marchaient le front haut, le visage radieux, très fiers de leur bannière de soie et d'or, mais surtout de leurs beaux musiciens, lesquels, ceints du baudrier vert, ne ménageaient pas le souffle à leurs cornets à pistons et à leurs trombones.

» J'aperçus bientôt sur tous les quais de la Tamise, dans toutes les avenues, des paroisses, des bannières, des fanfares sans nombre, qui formaient une foule que personne ne pouvait compter. Le tableau était féérique; il n'y avait pas seulement fête pour les yeux, les oreilles aussi étaient charmées. Je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu un pareil concert de voix humaines et de fanfares. Je me laissai entraîner par le flot de la multitude. L'ordre ne fut pas troublé un seul instant.

» Au Palais de Cristal, les membres de *la Ligue*, après avoir entendu un discours de son Eminence le cardinal, se dispersèrent dans le vaste édifice. Vers les quatre heures,

---

(1) Le Cardinal Manning, par Lemire, p. 100.

l'imposante manifestation des Ligueurs eut lieu sur l'esplanade qui s'étend le long du Palais. La grande allée était couverte d'hommes, de femmes et d'enfants qui, revêtus de leurs habits de fêtes, attendaient, divisés par paroisse, que son Eminence parût sur la plate-forme, où des sièges avaient été disposés.

» Un hourra formidable accueillit l'apparition du cardinal Manning, sur lequel tous les regards étaient maintenant fixés. Le vénérable archevêque donna sa bénédiction à la multitude agenouillée. Puis, au signal du capitaine des gardes, le cortège se mit en marche, drapeau et musique en tête. Le défilé dura près de deux heures, sous un soleil étincelant et en présence d'une foule sympathique et respectueuse d'au moins 3000 Anglais et étrangers.

» Toutes les fois qu'une paroisse arrivait devant l'estrade du cardinal, Grand-Maître de la *Ligue*, la bannière s'inclinait, les gardes du cardinal, des hommes superbes, faisaient le salut militaire, les enfants agitaient leurs mouchoirs, et son Eminence saluait avec bonté, tandis que les ecclésiastiques qui l'entouraient, souriaient en applaudissant.

» Le soir, il y eut illumination et feu d'artifice, et la fête se termina par des discours, et par un concert donné par 3000 petits garçons et petites filles des écoles primaires. Les voix étaient si fraîches et si justes, les chants religieux et patriotiques si touchants et si beaux, que j'applaudis avec un enthousiasme tout français. »

\*  
\*\*

Le cardinal Manning était l'âme de la *Ligue de la Croix*. Il l'avait fondée lorsqu'il était encore prévôt de Westminster. Profondément convaincu que la tempérance est la vertu fondamentale du bien-être des individus, des familles et de la société, et qu'on ne peut rendre un plus grand service au peuple que de le préserver de l'abus de la boisson ou de l'en retirer, il propagea cette société antialcoolique avec le zèle d'un Père Mathieu. Il présidait ses réunions générales, à moins qu'il ne fût malade. Dans ce cas, il écrivait

aux membres assemblés une lettre, afin de les engager à bien pratiquer une des vertus que Saint Patrick avait le plus aimées, la sainte tempérance.

« Après la grâce de Dieu, écrivait *l'Ami du clergé*, en 1901, la plus grande force des sociétés de tempérance est dans *l'exemple*. Selon la parole de Pline, nous suivons assez facilement celui qui a mission de nous conduire, pourvu qu'il nous donne *l'exemple*; car nous n'avons pas tant besoin de commandement que *d'exemple*.

» Le célèbre cardinal Manning le comprenait si bien, qu'afin d'avoir le droit de prêcher *la totale abstinence*, et de donner à sa parole une réelle autorité, il n'avait pas hésité à prendre lui-même *le pledge* ou engagement de *l'abstinence totale*. Il y fut fidèle, même dans ses maladies, jusqu'à son lit de mort.

» Manning, continue *l'Ami du clergé*, était un véritable évêque. Il s'était formé à l'école de Saint Grégoire, le Père de l'Eglise catholique d'Angleterre; et il avait appris de ce grand pape que le pasteur doit se faire remarquer par ses œuvres; qu'il est de son devoir de montrer le chemin à son peuple par ses exemples plus encore que par ses paroles; et que sa position l'obligeant à exhorter les fidèles à des choses élevées, cette même position l'oblige par là même à pratiquer les choses auxquelles il exhorte les autres.

» Ce devoir du pasteur qui lui est imposé par sa position, s'accroît d'une manière bien plus nette encore, quand il s'agit de choses à la fois difficiles et nécessaires, sur lesquelles il est obligé de revenir souvent, pour les inculquer fortement dans l'esprit des fidèles. »

Ce n'est pas que Manning ne rencontrât des contradictions; quelques-unes même furent bien douloureuses à son cœur. Mais l'amour de Jésus-Christ crucifié, l'amour de son peuple, surtout de ses chers ouvriers, lui firent tout prendre en patience. Il laissait dire, ou il se contentait de répondre : « Si je n'avais pas fait le vœu d'abstinence, je n'oserais point me présenter devant mon Créateur. »

A cause de son âge avancé, — il avait 65 ans, — à cause aussi de la faiblesse de son tempérament, les médecins le détournèrent de l'abstinence totale. Ils ne cessaient de lui répéter que son verre de vin habituel était absolument nécessaire à sa santé. Mais il entendait une autre voix au fond de son cœur, la voix de Jésus-Christ qui lui redisait : *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis* ; et il prit l'engagement. Voici à quelle occasion : « On m'avait demandé, raconte-t-il, de donner à des ouvriers une conférence sur l'alcoolisme. En allant près d'eux, je ne pouvais leur dire autre chose que ceci : *faites-vous abstinents*. C'est la seule chose qui devait leur faire du bien. Mais je ne pouvais leur dire cela, à moins d'ajouter que j'avais moi-même pris l'engagement, et voila pourquoi je l'ai pris. »

Le cardinal Gibbons écrivait de Manning : « C'est l'homme le plus émacié que j'aie jamais vu. Son visage était si pâle qu'il paraissait comme transparent. Il ne mangeait presque rien. Aux dîners qu'il était obligé de prendre hors de chez lui, il se contentait d'un biscuit et d'un verre d'eau. Il ne goûta plus jamais de liqueur, jamais de vin, pas même au temps de son extrême faiblesse. Il fut pourtant un travailleur infatigable. « Je ne comprends pas, lui disait un jour Mgr Spalding au concile du Vatican, 1870, comment vous pouvez travailler, puisque vous ne mangez, ni ne buvez, ni ne dormez. » (1)

Au concile de Westminster, 1890, les évêques d'Angleterre, présidés par le cardinal Manning, adoptèrent les neuf résolutions suivantes :

« 1. Offrir la Messe et la bénédiction du Très Saint Sacrement pour l'extirpation de l'ivrognerie, la persévérance des abstinents, et la propagation de la vertu de tempérance. 2. Réciter une fois par semaine le Rosaire ou le Chapelet aux mêmes intentions. 3. Pratiquer habituellement quelque acte déterminé de mortification dans le boire, sous la direction et avec l'approbation du confesseur. 4. Ne jamais

---

(1) L'Ambassadeur du Christ, p.278.

entrer dans les cabarets et autres débits, pour y prendre des boissons enivrantes. 5. Ne jamais prendre de boisson enivrante en dehors des repas. 6. S'abstenir de vin et de toute boisson enivrante le Vendredi et le Samedi en l'honneur de la Passion de Jésus-Christ et des douleurs de Marie. 7. S'abstenir complètement des liqueurs enivrantes. 8. Prendre l'engagement de s'abstenir de vin et de toute autre boisson enivrante pour une année. 9. Prendre le même engagement, mais pour toute la vie. »

Par ordre du concile, ces résolutions de tempérance sont proposées aux fidèles du haut de la chaire, chaque premier dimanche du mois, dans toutes les églises catholiques d'Angleterre.

La lettre suivante est comme le testament que l'illustre cardinal Manning a laissé à son peuple : « Chers fils en Jésus-Christ, l'espoir de la récolte est dans la semence. Les enfants d'aujourd'hui sont les hommes et les femmes qui composeront la société de demain. L'enfance d'aujourd'hui est le moment de l'ensemencement. Les premières habitudes contractées dans l'enfance gouverneront, en règle générale, toute la vie des individus jusqu'à leur lit de mort.

» De qui dépendent ces habitudes? D'abord des parents. Les habitudes se contractent dès les premières années, alors que les enfants ne sont pas encore responsables. Et quand un seul grain de semence est jeté dans leur cœur, il y pousse des racines qu'on n'en arrachera presque jamais. S'il est bon, il germera et mûrira dans une moisson qui poussera presque certainement; si ce grain est mauvais, il germera et grandira malheureusement; car un cœur d'enfant est comme la terre, et les premières semences du mal, qui y sont jetées, forment son caractère vers le mal.

» Il est des familles où le bonheur des parents a été détruit par l'intempérance d'un fils, parfois d'une fille. Qui a semé la première graine de cette détestable récolte? Ce ne sont pas certes les enfants, qui ont été, pendant tant d'années, des instruments passifs entre les mains de leurs parents. Qui leur a donné la première gorgée de boisson alcoolique, d'où

a surgi la soif fébrile et la passion indomptable de l'intempérance?

» Si les pères et mères de cette génération avaient été élevés dans la haine de l'alcool, les foyers d'aujourd'hui abriteraient la tempérance, le respect de l'autorité des parents et l'affection des enfants pour les auteurs de leurs jours. Si les enfants d'aujourd'hui sont élevés dans la tempérance, heureux seront les foyers et les parents de la prochaine génération.

» Pour ces raisons et pour d'autres trop longues à énumérer maintenant, j'engage vivement les pères et mères à élever leurs enfants loin de la tentation et du goût de l'alcool. Prévenir vaut mieux que guérir. Eloignez des enfants le goût de l'alcool, et vous en écarterez la tentation. Autorisez-les à repousser toute boisson contenant de l'alcool. Laissez-les s'enrôler dans les ligues d'enfants. Nos bons prêtres les y inscriront avec votre permission; et chez vous, vous veillerez à les garder de toutes choses qui puissent exposer leur persévérance à atteindre une vie meilleure, qui sera notre consolation à tous à notre dernière heure. »

CARDINAL MANNING.

En 1888, dans une conférence sur l'alcoolisme, le cardinal Manning, alors âgé de 80 ans, prononça les remarquables paroles suivantes, qu'on recueillit précieusement : « Maintenant que je me trouve au bord de la tombe, je n'éprouve qu'un seul regret : c'est de ne pas m'être engagé plus tôt dans l'œuvre de l'abstinence. Je regarde les années antérieures à ce travail presque comme perdues, non pas certes devant Dieu, mais comme résultat pour le relèvement de la classe ouvrière. En effet, en vain améliorerez-vous les salaires, s'ils sont dépensés à mesure pour l'alcool. C'est comme si l'on versait de l'eau dans un panier. Ce sont, selon le mot de Jérémie, *des citernes crevassées, qui ne peuvent retenir l'eau.* » (1)

---

(1) Jér., II, 13.

Au contraire, tout ce qu'il avait entrepris pour favoriser l'abstinence totale, pour la propager, tout cela devenait pour lui un sujet de consolation dans les dernières années de sa vie. Un jour il disait : « Je dois avouer que rien dans ma vie publique ne m'a donné une plus grande satisfaction que mon travail pour la propagation de l'œuvre de la Tempérance. » Ce sentiment de bonheur l'accompagna jusqu'à son dernier soupir.

Dans sa dernière maladie, il refusa de prendre de l'alcool comme *stimulant*, et ses médecins durent avoir recours à d'autres *excitants*. Jésus-Christ sur le calvaire avait refusé de boire le vin qu'on lui présentait. Le vénéré cardinal mourut entre les bras de l'abstinence totale et de la pauvreté. La chambre dans laquelle il expira était située au dernier étage de la maison. Le mobilier consistait en une commode de sapin, une table de toilette, un fauteuil de paille et un petit lit de camp, qui a été sa couche jusqu'au dernier moment.

Il rendit son âme à Dieu le 14 janvier 1892, dans sa 85<sup>e</sup> année. Aux funérailles, les 28,000 abstinents qu'il laissait à Londres l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

---

## CHAPITRE XVI

---

### La Ligue catholique Suisse d'abstinence contre l'alcoolisme. 1893.

L'alcoolisme n'a pas épargné la Suisse. « Il a pénétré dans notre pays, disent nos évêques, comme un conquérant cruel qui attaque et ruine le bien-être, la santé, les forces morales et religieuses de notre peuple. Il a des alliés nombreux et puissants : l'intérêt qui se met de la partie ; les préjugés dominants qui parlent encore en sa faveur ; les habitudes enracinées qui lui assujettissent la population presque entière ; les convoitises sensuelles des uns qui poussent vers



lui; la froide indifférence des autres qui ne s'opposent pas à ses ravages. Faire la guerre à cet ennemi et à ses alliés, ce n'est pas autre chose que mettre la main à la réforme morale de la vie sociale, et il serait insensé de se faire illusion sur les difficultés d'une pareille entreprise. Aussi appelons-nous à notre aide tous ceux qui ont à cœur le bien de l'Eglise et de la patrie. » (1)

Dès 1877 les protestants avaient fondé *la Croix-Bleue*, société basée sur l'aide de Dieu et sur l'abstinence totale. D'autres associations se formèrent ensuite. Le 1<sup>er</sup> novembre 1887, *la Ligue de la Croix*, établie d'abord au Canada, puis en Angleterre, fut transplantée en Suisse pour les catholiques. En 1893, les évêques s'y mirent à la tête des tempérants catholiques et leur donnèrent une organisation en 1894.

Dans leur *Avertissement aux fidèles de leurs diocèses sur la lutte contre l'abus des boissons enivrantes*, les évêques suisses s'expriment ainsi : « Le mouvement en faveur de l'abstinence est une réaction nécessaire contre un des maux les plus déplorables de notre temps; et comme tel, il a une haute importance; il remplit une mission sociale proprement dite. Mais quelque salutaires et indispensables que soient ces efforts, on ne saurait se dissimuler qu'ils n'aient qu'une faible influence sur la société, s'ils restent le fait isolé de quelques-uns. L'effrayante extension, la puissance tyrannique que l'abus de l'alcool a acquises, exigent que tous les éléments de salut qui existent dans l'Eglise, l'Etat et la société, s'unissent dans un combat contre un adversaire devenu si redoutable. La lutte demande l'union de toutes les forces. Les abstinents forment l'avant-garde qui marche résolument à l'ennemi; mais ils doivent être soutenus par tous ceux qui ont à cœur le salut des âmes et le bien du peuple; oui, par tous, par chacun selon sa position sociale. »

» Convaincus que, par là, nous favorisons l'Œuvre de l'abstinence, nous établissons deux classes d'abstinents : la

---

(1) La lutte contre l'abus des boissons alcooliques. Avertissement des évêques de la Suisse. 1894, p. 30.

première, celle de l'abstinence totale; la seconde, celle de l'abstinence partielle.

» *Nécessité de l'abstinence totale.* Relativement à la nécessité de l'abstinence totale, contentons-nous d'indiquer les motifs suivants :

» L'expérience prouve que les buveurs ne sont corrigés, et prémunis contre la rechute, que lorsqu'ils sont devenus des abstinents proprement dits. Ceux-là seuls qui sont abstinents, peuvent travailler à la conversion des buveurs. Les sociétés d'abstinents doivent renfermer deux sortes de membres : les uns, qui ne cherchent que leur propre salut dans l'abstinence; les autres, qui gardent l'abstinence par amour pour les buveurs, afin de les sauver.

» L'abstinence est d'un poids encore plus grand dans la balance, pour la lutte contre la coutume régnante du boire. Cette coutume est la source de tout le mal, et aussi longtemps qu'elle persistera, l'abus de l'alcool ne diminuera pas et ne fera que s'aggraver. Il n'y aura d'amélioration que quand le joug de la tyrannie de cette coutume aura été brisé. Mais comment le sera-t-il ?

» Dans plusieurs contrées on a essayé des associations de tempérance, (c'est-à-dire de modération seulement), mais sans résultat; et l'insuccès est facile à expliquer. Les hommes véritablement tempérants peuvent être personnellement dignes de toute estime; mais le salut du peuple, l'extirpation de l'alcoolisme ne viendra pas d'eux; parce qu'ils sont précisément soumis au maître qui est l'auteur de tout le mal, et qu'il faudrait dompter, c'est-à-dire, ils sont soumis eux-mêmes aux mœurs actuelles relatives au boire. Ils lui sont soumis dans leur vie de famille, dans le commerce de la société, dans leurs récréations; puisque, sans offenser d'ailleurs les lois de la morale, ils en viennent insensiblement à s'accommoder aux exigences de la mode et des mœurs existantes. Leur réserve, à eux, ne change rien aux coutumes de la société, qui en entraînent des milliers à leur perte.

» Il n'y a que les abstinents, qui ont secoué le joug de la coutume; il n'y a qu'eux qui puissent ouvertement et libre-

ment prêcher et provoquer cette réforme avec succès; et, s'ils sont une fois un certain nombre, arracher leur entourage à l'esclavage de la coutume. Seuls les abstinents peuvent, nous l'avons déjà dit, servir d'exemple et de phare aux malheureux que l'abstinence complète seule sauve. Ce n'est que chez les abstinents qu'on trouvera la conviction et le zèle indispensables pour la lutte contre le mal. Les sociétés d'abstinence doivent être le levain qui gagnera la nouvelle génération à la vie raisonnable et chrétienne, et qui la mettra à l'abri de l'empire des mœurs corruptrices actuelles relatives à la boisson. »

Malgré ces excellentes raisons, les évêques suisses crurent devoir admettre, à côté de l'abstinence totale, une abstinence partielle dans certaines limites déterminées. C'était renouveler l'expérience déjà faite en Amérique, en Angleterre et ailleurs. Mais il était sage et opportun que notre peuple constatât par lui-même l'insuffisance de la modération comme remède contre l'alcoolisme actuel, quoiqu'elle soit excellente en elle-même. Il en est de cela comme de la nourriture, qui est bonne en temps ordinaire, mais qui ne suffit pas en cas de maladie, où il faut recourir à un remède. Or, actuellement la société est horriblement malade d'alcoolisme. Il faut donc recourir au remède que le Souverain Pontife Léon XIII a proclamé « opportun et tout à fait efficace » et que, comme suprême médecin des âmes, il a indiqué à la société actuelle alcoolisée; c'est-à-dire, il faut recourir à *l'abstinence totale*.

C'est ce que les délégués des sections de *la Ligue catholique Suisse d'abstinence*, réunis le 30 septembre 1901, à Lucerne, constatèrent à l'unanimité. C'est à la suite de cette constatation unanime, confirmant celle des P. Mathieu, des Manning et de tant d'autres, qu'ils revisèrent leurs statuts centraux, n'admettant plus, comme membres *actifs* de *la Ligue*, que les seuls abstinents totaux. Les autres sont considérés comme *membres honoraires*; « ils n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires générales de la société »; mais ils peuvent participer aux mêmes faveurs spirituelles.

Dans leur *Avertissement*, les évêques suisses rappellent ensuite à chacun de leurs diocésains les devoirs qu'ils ont à remplir dans la lutte contre l'alcoolisme. Ils s'adressent d'abord à l'Eglise et à ses ministres; puis à l'Etat et à ses employés; à la famille et à l'école; à la presse et aux associations; aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres; enfin aux aubergistes. Ce document est trop important pour que nous n'en donnions pas ici quelques extraits.

#### DEVOIRS DE L'EGLISE ET DE SES MINISTRES

« La guérison des maladies morales d'un peuple (et l'abus des boissons enivrantes en est une) doit être considérée en première ligne comme une tâche de l'Eglise. Elle a été établie éducatrice de l'humanité par Jésus-Christ, et il l'a rendue capable de remplir sa mission. C'est à elle qu'il a confié la vérité et la grâce, afin qu'elle conduise les hommes à la justice et à la sainteté. C'est de Jésus-Christ que l'Eglise a reçu la loi fondamentale de toute moralité et de toute vertu, le précepte du renoncement à soi-même; de Lui, elle a reçu les motifs efficaces déterminants de toute moralité par la doctrine qui proclame une justice divine, et l'existence d'une rétribution éternelle pour le bien et le mal; de Lui, elle a reçu le magistère de l'enseignement, le pouvoir du sacerdoce, et en même temps l'administration des sacrements, comme d'un trésor inépuisable de ressources naturelles et surnaturelles pour la vie morale.

» De là, il suit que l'Eglise, c'est-à-dire ses ministres en premier lieu, ont la vocation, l'aptitude et le devoir de combattre de toutes leurs forces les maladies morales de notre époque, par conséquent aussi l'abus de l'alcool. Ainsi se précise la place que les prêtres doivent prendre et garder dans l'Œuvre de l'abstinence.

» Tous les pasteurs des âmes, fidèles à leur devoir, ont élevé depuis longtemps la voix contre la vie d'auberge et l'intempérance. Ils ont employé toutes les ressources de leur sollicitude pastorale; mais quel a été le succès? D'où vient l'insuccès? Est-ce que peut-être la puissance sanctifiante

et le pouvoir de sauver ont disparu de notre Eglise? Ou bien ses ministres n'ont-ils pas mis assez vigoureusement la main à l'œuvre? Evidemment, c'est cette dernière supposition qui est la vraie; et les expériences du passé nous laissent facilement entrevoir ce qui manque et ce qu'il y a à amender.

» La parole, quelle qu'elle soit, si vraie et si éloquente qu'elle puisse être, ne changera pas la face du monde. Il faut autre chose. Ce sont les abstinents qui sont destinés à faire face à un des besoins les plus pressants de notre époque. Avec leur concours, il sera possible d'arriver à une amélioration réelle; et ce ne sera plus, comme il en a été jusqu'à ce jour, seulement avec des paroles sans résultat qu'on combattra l'intempérance.

» Quelle est grande la responsabilité du prêtre en face des âmes qui lui sont confiées! Que d'âmes et de familles peuvent être sauvées par l'Œuvre de l'abstinence! Comment le pasteur des âmes se présentera-t-il devant Jésus-Christ, si ces âmes se sont perdues par suite de son apathie et de ses antipathies!

» Le premier service que les prêtres peuvent rendre à l'Œuvre de l'abstinence consiste à éclairer et à instruire le peuple. La puissance de l'alcool lui vient en grande partie des préjugés et des fausses idées, auxquels il faut opposer la lumière de la vérité.

» S'il rencontre des abstinents, qui veulent travailler au salut des buveurs et à la réforme des mœurs populaires, le pasteur des âmes doit remercier Dieu d'avoir des collaborateurs dans une œuvre qui, aux yeux de Jésus et de l'Eglise, est, à proprement parler, son affaire; et il doit, pour l'amour du salut des âmes, leur prêter tout son appui. »

#### DEVOIRS DE L'ÉTAT ET DE SES EMPLOYÉS

« Mais ce n'est pas uniquement le prêtre qui doit soutenir l'Œuvre de l'abstinence; les laïcs, la population tout entière le doivent aussi. L'abus de l'alcool menace des intérêts confiés à la sollicitude de l'Etat, tels que la moralité publique, la santé et le bien-être du peuple. Il est donc du devoir de

l'Etat de prendre sous sa protection ces intérêts menacés. Ajoutez à cela que certains excès pernicieux dans les jouissances ne peuvent être combattus avec succès que par l'Etat. Sa coopération dans la lutte est par conséquent indispensable, et il ne peut la refuser sans manquer à son devoir.

» Il faudrait commencer par veiller à ce que les citoyens ne soient pas contraints par l'Etat lui-même à la fréquentation des auberges. Cette contrainte subsistera aussi longtemps que la salle d'audience d'un employé civil se trouvera dans une auberge, et aussi longtemps que les tractations d'affaires, les sessions des tribunaux, les mises, etc., auront lieu dans les auberges. L'intervention de l'Etat devrait s'exercer encore par une mesure très importante et très urgente : nous voulons dire la restriction du nombre des auberges; il faudrait ramener à de justes bornes l'heure de la fermeture des auberges, ainsi que les divertissements dans les auberges. »

(Quant à la responsabilité des magistrats, relisez les pages III et II2.)

» Il faut s'applaudir de ce que la Constitution fédérale a prévu l'activité des autorités civiles en cette matière. Dans son article 32<sup>b</sup>, elle impose aux cantons l'obligation d'affecter au moins le 10 % de leurs recettes sur le monopole de l'alcool « à combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. » Un autre emploi de ce 10 %, quelque louable qu'il puisse être en soi, serait purement et simplement inconstitutionnel.

» Celui qui se sent appelé à prendre part aux affaires publiques, ne peut pas rester indifférent à la question de l'alcool; il est tenu de l'étudier à fond avec ses conséquences pour le bien et le mal de la patrie. Or celui qui l'étudie ne pourra s'empêcher de conclure que beaucoup de questions qui échauffent les partis politiques paraissent presque mesquines, quand on les compare à l'influence que l'abus de l'alcool exerce sur la condition physique et morale de la nation. L'alcool est le pire ennemi de notre peuple, et celui qui aime le peuple, celui qui a la tâche de veiller à sa prospérité, ne peut laisser avec indifférence son plus redoutable ennemi, l'alcoolisme, poursuivre ses ravages.

Les autorités communales aussi doivent peser ces considérations. Mettre un frein à l'abus de l'alcool, et appuyer de toutes leurs forces l'activité libre et les œuvres qui combattent ce fléau, sera le meilleur moyen de travailler à la prospérité d'une commune et de diminuer les charges qui pèsent sur elle. »

#### DEVOIRS DE LA FAMILLE ET DE L'ÉCOLE

« Famille et auberge, voilà deux adversaires nés. Veut-on le bonheur dans l'intérieur de la famille, il faut nécessairement mettre des limites convenables à la fréquentation de l'auberge; autrement c'est la vie de famille qui commence à déchoir. Qu'y a-t-il à faire pour préserver de la peste de l'alcool une famille encore saine et bien réglée? Que faire pour préserver son chef et ses membres? Fréquemment c'est la femme qui est répréhensible, par exemple, quand elle ne sait pas préparer à son mari une nourriture convenable; quand elle ne s'entend pas à rendre le domicile familial agréable par la propreté et l'ordre, ni à retenir son époux par un abord avenant et des manières affectueuses. De son côté, avant de s'engager dans l'état du mariage, l'homme doit peser la responsabilité qu'il va assumer comme époux et comme père.

» Un devoir important qui s'impose particulièrement de nos jours dans l'éducation de la jeunesse, c'est de la prémunir à temps contre l'abus de l'alcool. Il ne faut pas amollir les enfants, mais autant que possible les endurcir, et surtout les éloigner des friandises. A plus forte raison est-il inconvenant de donner des boissons enivrantes à des enfants. Elles sont pour eux, à la lettre, un poison. Aux enfants il faut aussi des joies et des rafraîchissements; mais on ne doit pas les leur procurer par le moyen de l'alcool. Ce serait pécher et contre leur âme et contre leur corps, et leur préparer les voies à de mauvaises habitudes.

» Puisque l'école doit non seulement instruire, mais aussi former et élever la jeunesse, il faut qu'elle contribue à la prémunir contre l'abus des boissons enivrantes. En premier

lieu, elle ne doit pas favoriser cet abus ; c'est cependant ce qui aujourd'hui n'arrive que trop fréquemment dans les fêtes d'enfants et les promenades d'écoles. Lors même que la quantité de boisson offerte dans ces occasions est modérée, toujours est-elle considérée comme le bouquet de la fête et la part principale du divertissement. Les enfants en arrivent à l'idée que l'alcool doit faire partie de tout plaisir ; idée qui doit être sans hésitation considérée comme dangereuse pour toute la vie. Les fêtes d'enfants et les promenades d'écoles ne doivent pas être condamnées, quand elles sont renfermées dans les bornes convenables ; mais un sage instituteur se rangera toujours, dans ces occasions-là, du côté de l'abstinence, et gouvernera la jeunesse écolière d'après ses lois.

» Il est donc certain que l'école peut et doit faire beaucoup pour détourner les enfants de l'intempérance, et pour les porter à l'économie, à la sobriété, à l'empire sur soi-même. Il importe surtout que les établissements d'instruction secondaire se montrent, sous ce rapport, de véritables établissements d'éducation. On sait combien de jeunes gens, élèves des lycées ou des universités, se perdent par le boire. Il faut donc que les collèges appelés à les préparer aux hautes études, arment leurs élèves contre ces dangers.

» Ce qui peut le mieux former la jeunesse à la sobriété et à la tempérance, c'est le bon exemple des adultes. On comprend assez que toutes les leçons ne sont d'aucune influence sur un fils lorsque le père est un pilier d'auberge. »

#### DEVOIRS DE LA PRESSE ET DES ASSOCIATIONS

« La presse est appelée à entrer en première ligne dans l'instruction à donner au peuple sur l'alcoolisme. En cela elle travaille à la prospérité matérielle et au bien moral du peuple, dont le relèvement doit être sa tâche principale, ainsi qu'elle-même le reconnaît.

» Nous devons avouer que la presse catholique elle-même n'a pas médiocrement contribué à faire fleurir ce triste mal que nous appelons la vie de cabaret. Elle y a contribué d'un côté par ses annonces innombrables de divertissements



dans les auberges; de l'autre, par ses recommandations souvent dégoûtantes, insérées dans le texte même; annonces et recommandations avec lesquelles on allèche le public.

» A propos des annonces qui publient des divertissements d'auberge, aucune feuille catholique ne devrait accepter celles qui invitent le public à des fêtes d'un caractère douteux, et moins encore aux fêtes qui ont lieu dans le saint temps du carême ou lors des grandes solennités. Les recommandations et les éloges insérés dans le texte d'une feuille sont beaucoup moins excusables encore. Ils méritent d'être stigmatisés comme des moyens de séduction, qui favorisent la fréquentation des cabarets et la sensualité. Ne souffrons pas qu'on donne ce scandale au peuple.

» Les services que la presse doit rendre par la parole, les associations catholiques doivent les rendre par l'action. Elles aussi sont d'un puissant secours pour l'éducation chrétienne du peuple. Quelque divers que soient leurs buts, elles doivent du moins s'accorder en ceci : 1<sup>o</sup> n'être en rien en désaccord avec l'esprit et la vie de l'Eglise catholique; 2<sup>o</sup> travailler de leur mieux à la moralisation et au bien du peuple.

» Elles ne doivent pas oublier le commandement de la sanctification du dimanche dans leurs réunions et leurs excursions, et de ne jamais scandaliser le peuple chrétien en ce point; comme aussi de donner toujours à leurs fêtes l'empreinte de la simplicité et de la frugalité. Une société catholique ne doit pas être pour ses membres une occasion de jouissances sensuelles. Les réunions, surtout si ce sont des réunions de jeunes gens, doivent avoir lieu, autant que possible, en dehors de l'auberge. Des sociétés catholiques seraient indignes de leur nom, si, dépourvues de l'esprit chrétien, elles ne contribuaient pas à la moralisation et à la vraie prospérité du peuple. »

#### DEVOIRS DES GRANDS ET DES PETITS, DES RICHES ET DES PAUVRES

« Le retour à la sobriété et à l'économie est une nécessité non seulement pour les ouvriers et les indigents, mais aussi

pour les paysans et les gens de moyenne condition. De cette manière, le bien-être, la santé, l'aptitude au travail, l'amour du travail, le bonheur de la famille et le contentement reparaîtront dans des milliers de modestes demeures, d'où l'alcool les a bannis.

» Il est remarquable que les principaux chefs des démocrates socialistes en Suisse se rangent avec zèle du côté de l'abstinence. Ils trouvent que les hommes de leur parti, et dans la vie privée, et dans la vie publique, se montrent incapables et marchent vers la décadence et arriveront à la ruine, s'ils ne savent pas se soustraire à la domination de l'alcool, leur corrupteur. Voilà la question de l'alcool jugée par un tribunal peu suspect, dont la sentence mérite, par conséquent, l'attention.

» Chez tous les peuples, et aussi bien dans une république qu'ailleurs, les hautes classes ont la vocation et le devoir de donner aux autres le bon exemple, et d'exercer sur elles une influence moralisatrice. Si leur exemple n'est pas bon, il est naturellement et nécessairement scandaleux et funeste. Les désordres dus à l'exemple venu d'en haut doivent être réparés par l'exemple venu d'en haut. Les exhortations adressées aux classes inférieures doivent être en premier lieu suivies et mises en pratique par les classes supérieures. Les paroles instruisent ; les exemples entraînent. Là est le secret de toute éducation, de l'éducation populaire comme de toute autre.

» Voilà une noble mission. L'occasion la plus favorable de la remplir leur est offerte dans l'Œuvre de l'abstinence. Tout homme cultivé, magistrat, employé, riche, qui collabore à cette Œuvre, est un ami et un bienfaiteur du peuple, et sera reconnu et honoré comme tel ; et il trouvera bientôt dans les résultats de sa coopération plus de satisfaction que ne peuvent lui en donner tous les agréments de la vie. Que la générosité des hautes classes se manifeste aussi envers l'Œuvre de l'abstinence ; qu'elles soutiennent les publications, les locaux, les institutions, etc., destinés à guérir les buveurs.

## DEVOIRS DES AUBERGISTES

« Les auberges, là où elles sont trop nombreuses, sont à proprement parler des sangsues, qui soutirent à une commune le meilleur de ses forces spirituelles et physiques. Le cabaret soutire au corps et à l'esprit leur force vitale, et à la famille le bien-être et la prospérité; et en échange, il leur donne du poison, et cet argent ainsi dépensé, est en toute vérité un argent de sang et de péché. Là où l'auberge joue ce rôle de séducteur du peuple et ne travaille qu'à l'exploiter; là elle commence à n'être qu'une industrie condamnable et coupable. Qu'on se rappelle les paroles du concile de Baltimore sur les devoirs et les dangers de la profession d'aubergiste. Dieu ne peut pas bénir une industrie qui ne s'exerce qu'au détriment du prochain, et la responsabilité qu'elle fait peser sur ceux qui l'exercent, est formidable.

» Le nombre des auberges doit être réduit à ce point qu'elles puissent subsister sans spéculer sur la perdition et la ruine du peuple. Les aubergistes doivent donc se mettre en état de servir aussi les abstinents qui se présentent chez eux. Ils doivent remplacer les boissons enivrantes par d'autres.

» Si un aubergiste est honnête et loyal dans l'exercice de son industrie; s'il tient à l'ordre dans sa maison; si ses hôtes reçoivent chez lui un accueil qui ne nuit ni à leur corps, ni à leur âme; s'il ne se rend pas complice des péchés et de la ruine d'autrui; et si enfin il n'oublie ni ses devoirs envers Dieu, ni ses devoirs envers les siens; un aubergiste semblable est un chrétien digne d'éloges et un homme d'honneur, un bienfaiteur de son entourage, et qui mérite les bénédictions de Dieu. »

## CONCLUSION

« Quels sont ceux qui pourraient penser à la misère de tant de familles malheureuses, à ces foules de pauvres enfants, à ces milliers d'âmes immortelles perdues dans une seule année, sans être douloureusement affectés, sans désirer leur salut? Celui qui resterait froid et inactif, alors qu'il

pourrait facilement aider à les sauver, n'aurait-il pas lieu de rougir en face de Jésus-Christ et de lui même? Dieu fasse qu'il y en ait beaucoup parmi nous qui se laissent enflammer de cet amour généreux! Ils seraient le levain qui pénétrerait peu à peu la masse encore indifférente du peuple, et qui les intéresserait à cette grande Œuvre. Y eut-il jamais une entreprise plus considérable et plus noble que celle qui se propose le renouvellement moral d'un peuple?

» Celui qui arrache une seule âme au vice et à la misère de la boisson; celui qui sauve une seule famille de la dégénération; celui-là n'a pas mené une vie inutile. Par cet unique acte, il a bien mérité du royaume de Dieu et de la patrie; et ce sera pour lui une douce consolation pendant la vie et à la mort.

» Puissent tous ceux qui ont à cœur le salut des âmes et la prospérité du pays, soutenir de toutes leurs forces cette entreprise aussi difficile que nécessaire. »

---

## CHAPITRE XII

---

### Le docteur Alphonse Marie Guérin. 1816-1895

Alphonse Marie Guérin naquit à Ploërmel, en Bretagne. Déjà en 1847, dans sa thèse pour le doctorat, il eut l'intuition de la découverte géniale qui devait un jour le ranger parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Nommé en 1850 chirurgien du Bureau central des hôpitaux, il vit sa réputation d'habile opérateur croître et devenir universelle. Il publia plusieurs écrits remarquables, en particulier un *Traité de chirurgie opératoire*, qui fut longtemps classique.

A cette époque, la chirurgie avait déjà réalisé de grands progrès. La découverte de la chloroformisation, entre autres, avait singulièrement facilité les opérations, tout en diminuant, en supprimant même momentanément les souffrances chez les malades. Les opérations réussissaient donc très bien; cependant les opérés succombaient en grand nombre,

par suite de *l'infection purulente*, de la gangrène, qui envahissait les plaies. Cela faisait le désespoir des chirurgiens.

Le Dr Nélaton, en 1870, disait : « Il faudrait élever une statue d'or à celui qui trouverait le moyen de prévenir *l'infection purulente*, cause de cette effrayante mortalité. » Le premier, le Dr Guérin dénonça les corpuscules animés de l'air, qu'il appelait des *miasmes*, comme la cause directe de cette infection, par leur pénétration dans les chairs de la plaie. C'était créer la méthode microbienne, encore totalement inconnue, et devancer les merveilleuses découvertes de Pasteur. Il avait trouvé la véritable cause du mal, mais non encore le moyen de l'empêcher.

Ce furent les expériences de Pasteur sur l'action philtrante de l'ouate qui amenèrent Guérin à essayer de renfermer les plaies sous d'épaisses couches de cette substance. L'air filtré et complètement purifié deviendrait ainsi inoffensif. Le pansement ouaté fut expérimenté pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 1870. Au mois de mai 1871, il était généralisé. L'on vit alors les guérisons se succéder et devenir la règle. Grande fut la gloire du Dr Guérin.

Il fut appelé auprès du pape Pie IX, qui souffrait de plaies aux jambes. Il resta sept semaines à Rome. Après la guérison, l'auguste Pontife, tendant les bras à l'habile chirurgien, lui dit : « Docteur Guérin, vous êtes le plus grand médecin de la chrétienté. » Il quitta Rome avec la croix de commandeur de l'ordre de Pie IX et de précieuses indulgences pour le moment de sa mort. Car il était très croyant et pratiquant.

Le Dr Guérin ne refusait aucune corvée et il ne voulait pas laisser croire que, l'âge venant, il renonçait à son poste de dévouement. Cette endurance à la fatigue et au travail, il la devait beaucoup à sa robuste constitution, beaucoup aussi à la régularité de sa vie. D'une sobriété rare, *il ne buvait jamais que de l'eau*, ne prenait pas de café, bien qu'il le trouvât de son goût ; parce que cette boisson lui donnait des battements de cœur et aurait pu nuire à la sûreté de sa main. Il ne fit jamais usage de tabac.

Il mourut en 1895 dans sa 79<sup>e</sup> année. Un monument fut élevé à sa mémoire. (D'après *Les Contemporains*, n<sup>o</sup> 232, du 20 mars 1897.)

---

---

## CHAPITRE XIII

---

### Le Père Jean, abbé de Fontfroide. 1815-1895. (1)

Louis Léonard, né le 8 juin 1815, d'une famille de simples paysans, à Valbonne, dans les Cévennes, en France, reçut la prêtrise en 1839. Il fut d'abord professeur au Petit Séminaire de Beaucaire, puis supérieur du collège de Sommières, la première école professionnelle de la France. En 1856, il embrassa la vie religieuse, sous le nom de Père Jean, chez les Cisterciens réformés de l'Immaculée Conception, à l'abbaye de Sénanque. Il ne tarda pas à devenir l'âme de cette Congrégation nouvelle, en attendant qu'il en fût le Supérieur général.

Quelques années plus tard, le Père Jean fut chargé de relever de ses ruines l'antique abbaye de Fontfroide, près de Narbonne. Comme prieur et ensuite comme abbé, il fit, par ses exemples et par ses leçons, fleurir dans son monastère toutes les vertus religieuses. Peu à peu sa réputation de sainteté se répandit dans le midi de la France et lui attira un nombre prodigieux d'âmes à diriger. Toutes les classes de la société venaient réclamer ses conseils et ses lumières. C'était une affluence qui n'eut de comparable que celle des pèlerins d'Ars.

Sans parler de toutes ses vertus et de ses austérités, nous relèverons surtout sa mortification dans le boire. « Je ne l'ai jamais vu boire du vin à ses repas, où il se privait même d'eau, écrivait un de ses religieux. Il aurait voulu imiter le

---

(1) Vie du Père Jean, abbé de Fontfroide, par E. Capelle, S. J., missionnaire aux Indes Orientales. Chez Victor Retaux, rue Bonaparte, 82, Paris.

régime du Curé d'Ars ou celui des Pères de la Thébàide, mais il reconnut en gémissant que son tempérament n'était pas assez robuste.

» Contraint par sa charge et les devoirs de la charité de quitter quelquefois son monastère, il s'était fait une loi de ne jamais rien accepter chez les étrangers, à moins qu'il ne dût passer plus d'un jour dehors. En voyage, il aimait mieux se passer de nourriture que d'aller à l'hôtel. Cependant, lorsqu'il était obligé par les convenances de prendre un repas chez un ami, il acceptait sans difficulté ce qu'on lui offrait.

» Depuis son entrée en religion jusqu'à sa longue et grave maladie, en 1883, c'est-à-dire pendant l'espace de 30 années, il n'approcha pas de ses lèvres *une seule goutte de vin*. Alors seulement, et sur l'ordre du médecin, il dut mettre un terme à cette abstinence; il obéit sans murmurer. Durant huit ans, il s'était interdit jusqu'à l'usage de l'eau : il ne buvait même pas, au retour des champs, à l'époque des grands travaux de la moisson. La chaleur était pourtant si ardente, qu'il avait dû permettre à ses religieux de se rafraîchir, lorsque les souffrances de la soif nuisaient au travail. Mais il n'usait jamais pour lui-même de cet adoucissement; plus tard, il se contentait en revenant au monastère, de se rincer la bouche avec un peu d'eau chaude prise à la cuisine. Il croyait masquer ainsi son amour pour la souffrance.

» Il arriva une fois ou l'autre qu'un de ses religieux, passant avec lui près de la fontaine, après le travail, lui offrit à boire. Il acceptait, pour ne point paraître mortifié, ce soulagement qu'autorisait la règle, et il buvait quelques gorgées.

Comme il entra un jour harassé de fatigue, un père eut pitié de lui et lui tendit un verre d'eau : il le vida sans empressement, mais d'un seul trait pour ne pas trouver trop de plaisir dans la fraîcheur du liquide. Le père lui en présenta un second verre. — Non, répondit-il, le premier est pour la nécessité; le second serait pour la gourmandise. »

L'oisiveté est la mère de tous les vices. Aussi les anciens Pères du désert inculquaient-ils avant tout cette maxime à

leurs disciples : « Que le démon ne vous trouve jamais occupés; autrement, c'est lui qui vous occupera. » Un frère convers raconte du P. Jean : « Aussi modeste qu'intrépide au travail, très mortifié, toujours gai, très pieux, il était par-dessus tout bon ou plutôt la bonté même. Il aimait à choisir les travaux les plus rudes et les plus rebutants pour la nature. Il se passait de vin et jeûnait même en venant moissonner avec nous; et pendant que nous déjeunions, lui récitait son bréviaire. Il avait cependant célébré la sainte messe à 3 heures du matin.

» Pendant l'hiver de 1887, le P. Jean se trouva d'abord très fatigué. Le médecin lui ordonna de prendre tous les soirs, à 4 heures, une tasse de thé. A peine les grands froids furent-ils passés qu'il dit à l'infirmier : « Maintenant, cela suffit. Je veux reprendre mon train de vie ordinaire. Je ne suis plus religieux. Un moine doit vivre en moine, coûte que coûte. S'il y a à souffrir, c'est un gain; je préfère accomplir mon purgatoire en ce monde.

» Cet attrait pour la pénitence ne le rendait pas morose. Dans ses rapports avec le prochain, à l'heure de la récréation avec ses Frères, le P. Jean était toujours gai. »

La ferveur dans le service de Dieu et dans la mortification des sens, surtout de la gourmandise, est une source intarissable de joie spirituelle. Aussi, dans la Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception, « l'usage des liqueurs, des pâtisseries, gâteaux ou autres mets de cette nature n'est jamais toléré, ni pendant, ni entre les repas, ni au réfectoire, ni ailleurs, pas même les jours de grande fête; un religieux voué à la pénitence doit regarder cela comme une immortification.

» Il est également défendu de célébrer par des repas plus délicats et plus copieux les prises d'habit, les professions des moines, leur première messe ou tout autre événement, de peur de mal édifier les étrangers et de laisser le relâchement s'introduire par cette porte.

» L'usage du vin est toléré, mais il est conseillé aux moines de n'en user que selon l'esprit de l'Écriture sainte et d'après



les directions de saint Benoît. Ces réserves faites, on met à la disposition de chaque religieux un demi-litre de vin commun et cette quantité doit lui suffire pour les trois repas de la journée.

» Dans les premiers temps de la fondation, où la plus grande pauvreté régnait à Fontfroide, un généreux bienfaiteur fournit à la jeune communauté du bon vin ordinaire. Quand l'économe le reçut, il se dit : « Du vin pour des moines, c'est du luxe; on pourrait en tirer meilleur parti. » Et il le vendit pour acheter de la piquette. Quelques religieux ne purent s'empêcher d'en exprimer leur étonnement. L'économe leur répondit : « Je suis si à court d'argent que si je le pouvais, je me déciderais à vendre les moins utiles d'entre vous pour nourrir les autres. »

Dans leur détresse, on conseillait au P. Jean de faire un emprunt. « Emprunter, répliqua-t-il, non. Nous ne ferons jamais de dettes. Quand nous n'aurons pas d'argent, nous nous abstiendrons. Pour le reste, Dieu y pourvoira. »

La confiance du P. Jean en la Providence ne fut pas trompée. Après avoir éprouvé ses fidèles serviteurs, Dieu vint à leur secours. D'ailleurs l'amour et la pratique de la pauvreté évangélique formaient un des caractères les plus saillants du P. Jean et de ses religieux. Cet amour de la sainte pauvreté fut fortifié en lui par la vue de Pie IX, le 2 janvier 1873, dans son cabinet, « dans ce cabinet, écrivait-il, aussi simple, aussi pauvre que la cellule d'un moine. Oui, le pape dans son cabinet si pauvre : une pauvre table, une pauvre armoire, quelques pauvres chaises, un vieux pavé sans tapis. Cela a excité au plus haut point mon admiration et mon amour. »

Il ajoutait : « Aussi je vis, non seulement d'espérance, mais de certitude. Il nous faut uniquement de la patience, et c'est là un des fruits de l'épreuve. Nous sommes dans le creuset; les scories montent à la surface. Quand le feu les aura suffisamment séparées du métal, la main divine de l'ouvrier saura bien les jeter à terre et manifester le métal dans toute sa splendeur.

« Le motif de mon voyage à Rome a été le désir de maintenir toute l'intégrité de notre observance. Toutes les communautés religieuses, en France, tendent à remonter vers la règle primitive, au lieu de s'en éloigner par des adoucissements et des concessions faites à la nature. Ce courant est de bonne augure. En Italie, après la révolution, les communautés se reconstitueront aussi, mais sur les bases primitives. L'Eglise se trouvera rajeunie dans sa partie la plus intime et la plus vive. »

Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, obtenez du Sacré-Cœur de Jésus, votre divin Fils, qu'il restaure parmi les religieux et les chrétiens le règne de la sainte abstinence de toute boisson enivrante, comme aux plus beaux jours de l'Eglise.

Les paroles du P. Jean touchaient les cœurs, ses exemples les entraînaient. Il était toujours le premier à la prière, au travail, à la peine. « Un jour, on l'avait vu, durant la moisson, les pieds meurtris, les ulcères de ses jambes collés à sa robe, brûlé de soleil et de soif, exténué de fatigue, contraint de se laisser aller à terre. Etendu sur les rochers aigus de la montagne, il croisa doucement ses mains et s'écria en souriant : « Mon Dieu, je ne savais pas qu'au milieu de tant de souffrance vous eussiez caché tant de douceur ! » Puis il s'était remis au travail avec ses Frères.

Le Père Jean avait toujours aimé la souffrance. Qui dira les effrayantes macérations de cet homme ? Sa santé, délabrée par les austérités que le monde ne soupçonne pas, avait même fait de sa vie une perpétuelle douleur. Ses religieux, émus de tant de patience, l'engageaient parfois à se ménager. « Laissez-moi donc, disait-il, immoler entièrement la bête ; j'aurais peur autrement que la bête ne me tue ! »

Dieu acheva l'immolation de son fidèle serviteur par des maladies très douloureuses et continuelles, les dernières années de sa vie. Si intolérables que fussent ses souffrances, il ne laissait pas échapper une plainte. « Je rends grâces à Dieu, disait-il alors, de ce qu'il me laisse un corps pour souffrir et un cœur pour l'aimer. »

Enfin, le 12 novembre 1895, le P. Jean rendait son âme à Dieu. Il était dans sa 81<sup>e</sup> année. Un peuple immense, de tous les rangs de la société, assista à ses funérailles. Chacun croyait avoir perdu un père.

---

---

## CHAPITRE XIV

---

### Les conciles de Québec et le clergé du Canada

Dans un opuscule publié à Montréal en 1888, et intitulé : « *La véritable tempérance selon l'esprit de Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII,* » nous lisons, p. 34 : « Mgr de Laval avait défendu en 1660 le commerce de boissons enivrantes sous peine d'excommunication, laquelle fut approuvée par les Jésuites et la Sorbonne. »

Pour porter cette peine extraordinaire, ce vénérable prélat se basait sans doute sur l'exemple de S. Paul écrivant aux Corinthiens : « *Quand je vous ai écrit de n'avoir point de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères, est... ivrogne... vous ne mangiez pas même avec lui.* » (1)

Le résultat de cette mesure fut avantageux, puisque 27 ans plus tard, en 1687, Mgr de Saint-Vallier pouvait écrire ces paroles qui témoignent des vertus et particulièrement de la sobriété des indigènes et des Français du pays : « Plusieurs petites nations qui sont sur les bords du lac Huron, dirent au missionnaire qui les visitait alors : Dieu nous a fait la grâce de pouvoir renvoyer deux fois deux canots de cette boisson enivrante qu'on nous apportait; plusieurs d'entre nous, pour éviter l'occasion de l'ivrognerie, ont eu le courage de quitter la contrée. »

Parlant des Français qui composaient la colonie, Mgr de Saint-Vallier ajoute : « Le peuple en général est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi

---

(1) I Cor., V, 11.

des dispositions des chrétiens des premiers siècles... Cela se remarque surtout dans l'Acadie (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse), où l'on ne se sert d'aucune boisson enivrante. »

Cependant en 1724, l'évêque fut obligé de revenir à des mesures efficaces pour combattre de nouveau l'ennemi renaissant, le trafic de l'alcool. Il défendit à son clergé d'absoudre ceux qui se livraient à ce commerce si préjudiciable au public.

En 1876, dans un mandement sur les devoirs des électeurs, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, s'exprimait ainsi : « Toujours l'ivrognerie est un vice dégradant, mais en temps d'élection elle doit être évitée avec plus de soin. La raison en est bien claire. Le droit de voter est un droit noble et important; il doit donc être exercé en toute liberté d'esprit et en connaissance de cause. Celui qui a le malheur de s'enivrer, ne sait plus ce qu'il fait, ni ce qu'il dit, et par conséquent il ne peut pas donner son suffrage d'une manière raisonnable. De plus, l'intempérance est la cause de bien des parjures, de violences et quelquefois même de batailles sanglantes. »

Le 18 février 1882, Mgr Taschereau promulgua les décrets du VI<sup>e</sup> concile provincial de Québec : « La belle société de tempérance, disent les évêques, après avoir produit dans cette province des fruits si admirables et si salutaires, se trouve aujourd'hui un peu oubliée et délaissée; de là, il arrive que les scandales et les malheurs auxquels cette société avait mis une digue efficace, commencent de nouveau à envahir le pays... Il est donc d'une grande importance pour le bien de la religion et de la patrie, que l'on fasse de nouveaux efforts pour ressusciter l'enthousiasme... Nous voulons que, dans les retraites paroissiales, on consacre un exercice public et solennel à cette sainte vertu, qu'on érige des sociétés en son honneur, là où elles ne sont pas établies, et qu'on ranime par des prédications, par des messes auxquelles on donne quelque solennité, et par d'autres moyens, le zèle et la bonne volonté des membres de la Tempérance. »

Les évêques font ensuite connaître les faveurs spirituelles que notre Saint-Père le Pape venait d'accorder aux Tempérants. Puis ils s'écrient : « Tout le monde devrait faire partie de ces admirables sociétés : les gens sobres pour se conserver, pour donner l'exemple, pour encourager la conversion des ivrognes; les gens intempérants, pour briser la chaîne de leurs iniquités et de leurs habitudes, pour réparer le passé et s'affermir dans leurs bonnes résolutions... »

\*  
\*\*

Les Pères continuent : « L'autorité civile a établi certaines lois concernant l'octroi des licences et la vente des boissons enivrantes. Les conseillers municipaux et autres officiers chargés de ce soin, auront un jour à répondre, devant Dieu, de la négligence et de la faiblesse qu'ils auront montrées dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il y a péché grave à accorder des licences là où elles ne sont pas nécessaires, là où elles peuvent introduire ou augmenter un désordre qui produit la ruine des âmes et des corps; on ne peut donner l'absolution aux conseillers municipaux qui accordent des licences à des personnes qu'ils savent être incapables de maintenir le bon ordre. Les personnes qui vendent sans licence ne peuvent être admises aux sacrements. En cette matière dangereuse, il y a péril de tous côtés, et celui qui veut faire son salut, doit être toujours dans la crainte. »

A la même époque, dans une circulaire au clergé, Mgr Taschereau recommandait une autre mesure également très efficace : « Il a été formé à Québec et à Montréal, disait-il, *un comité de vigilance contre l'intempérance...* Il a pour but de combattre ce vice, en cherchant à réduire le nombre des hôtels, cabarets ou tavernes mal tenus..., employant pour cela les moyens légaux que lui offre la loi des licences... Il serait donc bien à désirer qu'il se formât dans chaque paroisse du diocèse un comité local qui pût faire rapport au comité de Québec de toutes les contraventions dont il aurait pu constater l'existence, afin que l'autorité compétente,

instruite à son tour, fût en état de faire mettre la loi à exécution. »

Malgré les efforts si généreux de la part du clergé, l'alcool n'est pas encore vaincu; il relève la tête. Mais les évêques, comme de vigilants et vaillants capitaines, sonnent de nouveau la charge dans leur VIII<sup>e</sup> concile en 1886; et comme l'union fait la force, ils unissent à leurs propres avertissements ceux des 70 archevêques et évêques de la grande république des Etats-Unis, réunis en concile plénier à Baltimore, en 1884; ils s'approprient et appliquent à leurs diocèses respectifs les décrets de ce concile que nous avons rapportés.

Mgr Taschereau, devenu cardinal, publia, le 20 octobre 1890, un mandement, dont voici un extrait :

« Malgré nos avertissements et malgré la loi, on a, durant le cours de l'été, importé en cachette une quantité énorme de boissons enivrantes, qui se sont vendues à bas prix...

» A ces causes, et le nom de Dieu invoqué, nous déclarons et ordonnons ce qui suit :

» 1<sup>o</sup> Sont coupables d'une faute très grave ceux qui ont importé ou qui importeront des boissons enivrantes dans la province de Québec, contre la loi. 2<sup>o</sup> Sont aussi très coupables ceux qui favorisent de quelque manière ce commerce illégitime, par exemple, en aidant les vendeurs, en cachant dans leurs maisons ou ailleurs, ou laissant cacher ces boissons, ou bien en contribuant à les transporter pour les soustraire à la loi.

» Nous déclarons que toutes ces fautes passées ou futures sont des cas réservés à l'archevêque et à ses deux vicaires généraux, de sorte qu'aucun prêtre ne pourra en absoudre sans avoir reçu une permission spéciale pour chaque cas. »

Dix jours après, Son Eminence envoie une nouvelle circulaire : « Par les lettres reçues de plusieurs curés, je vois avec plaisir que mon mandement a produit son effet... Ayant atteint le but que je m'étais proposé, je viens faciliter la conversion des coupables, en donnant à tous les confesseurs de l'archidiocèse le pouvoir d'absoudre des fautes commises

*avant la publication de mon mandement*; mais je maintiens la réserve des fautes commises depuis sa publication, ou qui se commettront dans la suite. Les cas réservés sont : 1<sup>o</sup> l'introduction illégale des boissons enivrantes dans la province de Québec; 2<sup>o</sup> le secours donné aux contrebandiers...; 3<sup>o</sup> l'achat de ces boissons que l'on sait avoir été illégalement introduites... A un grand mal, il faut un grand remède. »

\*  
\* \*

En 1893, le même prélat fit publier un nouveau règlement pour les sociétés de tempérance. En voici quelques articles :

« 1. La société de tempérance a pour but d'engager les sociétaires à s'abstenir de toute boisson enivrante, et à ne pas en offrir, excepté le cas où la santé requiert cet usage.

» 2. Toute personne adulte pourra faire partie de la dite société; cependant la croix, emblème de la société, ne sera donnée qu'aux chefs de maison... Ceux-ci agréeront les autres membres de la famille.

» 3. Une transgression grave, scandaleuse des susdites règles, sera une raison d'exclusion après des avis inutiles...

» 4. Le directeur des sociétés de tempérance sera le curé de la paroisse des sociétaires; il pourra s'adjoindre des conseillers et nommer un secrétaire-caissier. »

Les sociétés catholiques de tempérance au Canada se basent sur la religion, et elles admettent l'abstinence totale comme aux Etats-Unis.

La croix de bois, peinte en noir, de deux à trois pieds de long, est bénite à l'église, puis remise par le prêtre au chef de famille qui la baise, en la recevant au pied de l'autel. Elle est ensuite placée dans l'endroit le plus convenable de l'appartement, comme un mémorial des résolutions prises et du secours qu'on doit espérer des mérites de Jésus-Christ. Au décès d'un tempérant de la famille, elle est placée sur son cercueil. Elle l'accompagne ainsi jusqu'à l'église et au cimetière, pour honorer la fidélité du défunt à garder son engagement. Alors le prêtre reprend la croix et la remet à

un autre tempérant de la famille, qui la reporte à la maison, pour qu'elle continue de prêcher la tempérance et les autres vertus chrétiennes.

Une dernière mesure prise par les évêques canadiens de la province de Québec consiste dans l'envoi d'une circulaire épiscopale à chaque paroisse, où l'on fait une tentative d'introduire un nouveau débit de boissons ou de renouveler une licence non nécessaire. Cette instruction, lue en chaire, rappelle avec autorité au curé, aux conseillers municipaux et aux paroissiens les devoirs de conscience qu'ils ont à remplir dans la circonstance.

La lutte contre l'alcoolisme a été menée avec non moins de vigueur et de succès par les autres confessions religieuses. Aussi, ce pays de 5,000,000 d'habitants, a obtenu entre autres avantages, la loi de 1883 sur l'alcool, dont l'article 66 ordonne la fermeture de tous les débits de boissons enivrantes depuis le samedi soir à 7 heures jusqu'au lundi matin à 6 heures, et prohibe toute vente de boissons alcooliques les jours d'élection, dans toute l'étendue de la circonscription électorale.

Enfin, le projet d'établir la prohibition de l'alcool dans tout le Canada a obtenu une majorité de 43 voix au parlement et de près de 14,000 voix de la part du suffrage universel appelé à se prononcer par oui ou non sur cette importante question. (1)

Un ecclésiastique, résidant à l'archevêché de Saint Boniface depuis le mois de mars 1903, nous écrivait au mois d'octobre de la même année, que les 200 prêtres du diocèse pratiquent tous l'abstinence totale, sauf 5 à 6 qui fabriquent pour leur usage une boisson non dangereuse. Le vénérable archevêque, soit dans sa résidence, soit dans les visites pastorales, est le premier à donner l'exemple de l'abstinence au clergé et aux fidèles. Aussi le vice de la boisson y est très rare et celui qui s'y abandonne est tout à fait déconsidéré, et regardé comme un pécheur public, un scandaleux, dont on évite la société.

---

(1) Congrès de Paris, en 1899. T. II, p. 669.



## CHAPITRE XV

### Pierre Coursi-Jaquet, maître-ferblantier. 1815-1900.

*Il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour la persévérance de 99 justes qui n'ont pas besoin de pénitence.* (1) Cette parole de Jésus-Christ qui a converti tant de pécheurs, se réalisa une fois de plus en Pierre Coursi. Né en 1815, à Macugnaga, en Italie, il quitta son pays à 11 1/2 ans pour la France, où il resta 17 ans. Pour toute fortune, ses parents lui avaient donné une foi robuste, qui devait triompher de toutes les attaques.

Il vint ensuite se fixer à Corcelles, canton de Neuchâtel (2) en Suisse, vers 1842. « J'ai commencé à boire, à cette époque, plus ou moins, » disait-il. Il alla plus tard s'établir au Landeron, (3) où il entra dans le Tiers-Ordre de Saint François, en 1852. En 1862, il y épousa Adelaïde Mélanie Jaquet, fervente catholique. Son mariage fut célébré dans la chapelle de Ste-Anne, pour laquelle il avait une dévotion particulière. Dans la suite, croyant trouver un travail plus rémunérateur, il transféra son domicile dans la vallée des Ponts, où règne surtout l'industrie horlogère. Les Ponts sont à 2 lieues du Cerneux-Péquignot, localité catholique la plus rapprochée. Tous les dimanches et par tous les temps, Coursi s'y rendait pour assister au saint Sacrifice de la messe. En hiver, il avait à brasser des amas de neige dans ces montagnes Neuchâteloises.

C'est aux Ponts que, trompé par les propriétés fortifiantes et réchauffantes faussement attribuées à l'alcool, Pierre contracta la déplorable habitude d'en boire. « Sans s'abandonner à l'ivresse, il en buvait néanmoins passablement, en petites quantités, mais répétées; il sirotait, tout en travaillant et sans perdre de temps. Cette habitude était encore plus funeste et dangereuse pour la santé, observe le Dr Muriset

---

(1) S. Luc, XV, 7. — (2) Le canton de Neuchâtel a une population de 126,279 âmes, dont 17,618 catholiques. — (3) Landeron-Combes est une ancienne paroisse catholique.

du Landeron. Malgré la fermeté de son caractère et de ses convictions religieuses, grâce à l'entraînement général et à la perfidie diabolique de l'alcool, il se mit tellement dans le schnaps (l'alcool), que, selon son expression, « j'aurais préféré l'eau-de-vie à tout. Après un séjour de 2 ans à Tramelan, je revins définitivement à Corcelles. C'est là qu'une demoiselle protestante me sollicita pendant 2 ans pour signer l'abstinence.

» Le 8 décembre 1880, fête de l'Immaculée Conception, j'ai pris l'engagement de l'abstinence totale, d'abord pour une année. Depuis ce temps, j'ai suivi le bon chemin et me trouve bien, grâces à Dieu. Je m'applique à gagner des indulgences, depuis que je suis abstinent : chemin de la croix, rosaire, petit office du Tiers-Ordre, les six *Pater* et *Ave*, etc.»

Au bout de l'année, et à chaque reprise de l'engagement, voyant les efforts du démon de l'alcool pour le ressaisir, Coursi, en habile tacticien, coupa court à toute discussion, en s'engageant pour la vie dans l'abstinence. Ce premier sacrifice généreusement accompli lui donna le goût et lui mérita la grâce d'en faire bien d'autres.

« Chiqueur passionné » et fumeur, il renonça complètement au tabac, pour Dieu et la tempérance ; car le fumer porte à boire. « Il tint ses engagements avec une fidélité qui résista à de fortes épreuves. Depuis, sa vie fut toute de sacrifices et de prière. » Plus il se défiait de sa faiblesse, plus il mettait sa confiance à Dieu. Aussi, non content de se recommander à lui, d'invoquer la sainte Vierge, son ange gardien et son saint patron, durant le jour, « il se levait la nuit pour prier », faisant ainsi un double gain pour l'éternité.

Laissons la parole à son vénéré curé : « Lorsque j'arrivai à Colombier, en 1889, Pierre Coursi était déjà bien âgé. Il faisait pourtant encore partie du conseil paroissial et ne l'a quitté que quelques années plus tard, à cause de sa surdité. Il dirigeait encore son atelier qu'il remit ensuite à son fils, après la mort de la mère, en 1893. Adelaïde Mélanie était une des belles âmes que j'ai rencontrées dans ma vie de prêtre ; d'une délicatesse de conscience rare. On peut, sans

crainte de se tromper, attribuer à ses ferventes prières une bonne part de la conversion de son mari.

» Quant à Pierre Coursi, c'était l'homme loyal par excellence, d'une brusquerie qui charmait et d'une grande bonté ; il était bien *lui* et pas un autre. Au travail du matin au soir, on le trouvait toujours dans son atelier. Il avait conquis l'estime et le respect de tout le monde. Il a eu 4 fils, tous bien élevés, qu'il a mis en situation de gagner honorablement leur vie. Hiver comme été, il les envoya en classe jusqu'à Neuchâtel, distant d'une lieue, pour qu'ils jouissent d'une école et d'une éducation catholiques.

» Lorsqu'il se fut retiré des affaires, vers 1895, il ne s'occupa plus que de piété. 1<sup>o</sup> Chaque jour, il faisait, à plusieurs reprises, le tour de l'ancien cimetière de Corcelles, en récitant le chapelet. Il disait : « Je ne suis plus bon à rien ; il faut au moins prier pour les morts. » C'est là que sa vertueuse et chère épouse dormait son dernier sommeil. 2<sup>o</sup> Chaque dimanche, il arrivait à Colombier, à l'église paroissiale, à une demi-lieue de distance, 1 heure à 1 1/2 h. avant l'office, faisant son chemin de la croix ; il n'y a jamais manqué. 3<sup>o</sup> Il communiait au moins une fois par mois, outre les grandes fêtes. 4<sup>o</sup> Il était fervent Tertiaire et connaissait mieux que moi les jours d'*absolution générale*. Je ne crois pas qu'il ait manqué une année à la Portioncule du Landeron.

» Vous savez que, comme abstinent total, il a été d'une fidélité exemplaire à ses engagements. On raconte ces deux traits : 1<sup>o</sup> Lors de la visite pastorale, Mgr Mermillod le taquinait aimablement au sujet de son engagement, lui offrant l'absolution par avance. « Monseigneur, répondit Coursi, pas pour 2 mille francs ; ni pour or, ni pour argent ! Jamais ni vin, ni liqueur n'entreront dans mon corps. 2<sup>o</sup> Dans une réunion de tempérance, le conférencier se permit d'attaquer la religion catholique. Pierre Coursi se fâcha si bien et fit tant de bruit, criant : « On doit respecter la religion », que l'orateur dut se taire. Les tempérants, tous protestants, prenant le parti de Coursi, disaient au conférencier : « C'est un de nos meilleurs frères. »

Pratiquant sa religion partout et toujours, sans respect humain comme sans ostentation, il était estimé et honoré des protestants et des catholiques. Depuis sa conversion, il a constamment fait l'édification de sa famille, de la paroisse entière et de tous ceux qui le connurent.

« Aussi, reprend son curé, est-il mort dans d'admirables sentiments de piété, à l'hospice de Corcelles. Je le vois encore joignant les mains à l'approche de la sainte Hostie et recevant dans son cœur ce divin Sauveur qui l'avait racheté deux fois : en mourant pour lui sur la croix ; en l'arrachant au démon de la boisson. La foi, l'adoration, l'humilité et la contrition, l'espérance, l'amour et le désir, qui remplissaient son âme, rayonnaient sur la figure de ce vieillard mourant. Je l'ai enterré dans le cimetière de Corcelles, le 29 mars 1900. Une grande foule de catholiques et de protestants, surtout les abstinents, prirent part à ses funérailles. »

Voici un extrait d'un article nécrologique publié quelque temps après : « Tous nos amis le voient encore, par le souvenir, ce brave papa Coursi, ne manquant pas une de nos réunions de tempérance, y donnant son témoignage avec une simplicité enfantine. Il était humble, mais décidé. Jamais la bande de nos buveurs n'essaya d'ébranler sa résolution. Tous ne purent que constater avec nous le miracle de l'abstinence basée sur la foi.

» Il est vraiment édifiant, papa Coursi, racontait un témoin oculaire. Quand on va le trouver dans sa petite chambre, il est toujours à genoux devant son canapé, sur lequel ses coudes avaient marqué leur place et usé l'étoffe, pendant qu'il priait pour ses enfants et pour le village.

» Les jours de beau temps, il passait des heures entières, assis sur un banc devant la maison. Si vous aviez peur de faire une profession de foi ou d'en entendre une, vous ne deviez pas vous arrêter auprès de lui ; car il vous criait de toutes ses forces : « Je ne trouve pas le temps long ; *je prie*. Dieu est avec moi ; je l'attends. » (1)

---

(1) Feuille mensuelle des sections Neuchâteloises de la Croix-Bleue, 25 mai 1900.

## CHAPITRE XVI

---

### **Jacques Gobet-Perret, maître-agriculteur. 1901.**

Jacques Gobet, né le 17 mars 1831 d'une honorable famille d'agriculteurs, à Massonnens, canton de Fribourg, Suisse, eut une jeunesse exemplaire. A 29 ans, sa conduite irréprochable et ses autres belles qualités lui valurent la main de Marthe Perret, l'un des meilleurs partis de la localité. Jamais celle-ci, comme elle l'assura depuis, n'aurait épousé un jeune homme sujet au vin; elle avait l'œil ouvert sur ce point capital pour l'avenir d'une femme et d'une famille. Ce mariage, chrétiennement préparé et bien assorti, faisait concevoir les plus légitimes espérances.

Jacques, homme rangé, intelligent, actif, entendu aux affaires, jouissant de la confiance générale, fut successivement nommé conseiller communal, caissier et enfin syndic. Ces places furent la principale cause de ses malheurs; parce que dans notre pays on ne sait rien faire sans boire. Une autre cause de ses égarements fut l'alambic domestique pour distiller les fruits et fabriquer de l'alcool, chose indigne, foyer de péchés, source féconde de maux et de ruines. Enfin il se trouva dans le voisinage d'un débit de vin, dont il était propriétaire, quoique non tenancier.

Comment cet homme, autrefois si sobre, glissa-t-il de l'usage modéré du vin dans l'abus de l'alcool, et dans un abus extrême et invétéré? — Comme tant d'autres, sans presque s'en apercevoir, sans vouloir le croire, lorsqu'on lui en faisait l'observation. « Il y a quelque chose de diabolique dans l'alcool, écrit le Dr Bode, c'est le plus rusé des séducteurs. Il ne montre pas sa vraie nature les premières fois qu'on le rencontre. Il ne présente alors qu'une agréable ivresse, dont le revers est une indisposition pénible, mais de courte durée. Il laisse les jeunes gens prospérer de longues années; il les accoutume à son commerce; il attend que l'homme se marie, qu'il lui soit né des enfants. Alors seulement, voyant le moment venu de faire un mal incalculable,

il jette le masque et se met à danser devant sa victime sous la forme épouvantable du délire des buveurs. » (1)

Tel fut le sort de Jacques Gobet-Perret. Trois faits nous montreront jusqu'où la boisson l'avait entraîné. Il restait quelquefois en ribote trois semaines et plus, sans désespérer. D'autres fois, l'alcool l'étendait sur le chemin, dans la rigole, incapable de se relever, excitant la pitié des passants. A l'église même, pendant les offices du dimanche, la passion alcoolique le poussait à tel point qu'on l'a vu sortir, pour aller boire dans le voisinage, quoiqu'il sût que tous les regards étaient braqués sur lui. Quand il rentrait, tôt après, ses yeux étaient pleins de larmes d'avoir succombé à la tentation.

« Oh ! que j'étais malheureux ! nous répétait-il plus tard, en pleurant. Oh ! que j'étais malheureux ! Personne ne peut se faire une idée de ce que j'ai souffert ! » Il souffrait en effet d'indicibles tourments dans sa conscience ; il souffrait dans son corps, dans son honneur, dans ses affaires ! Il souffrait dans son épouse, dont il déchirait le cœur ; dans ses enfants, qu'il scandalisait ; dans ses parents et ses amis, qu'il accablait de tristesse.

Tous les moyens naturels de douceur et de rigueur furent mis en œuvre pour le ramener au bon chemin, même l'interdiction des auberges, et à la fin, la mise sous tutelle. Les moyens surnaturels ne furent certes pas négligés : prières, aumônes, pèlerinages, messes, communions ; tout fut employé, mais sans succès, du moins en apparence, car, en réalité, tout cela préparait la conversion. Quel affreux martyr pour le buveur et sa famille, qui croient à l'éternité des peines et des récompenses ! Et ce martyr dura une trentaine d'années !

Pourquoi donc ce malheureux buveur a-t-il si longtemps souffert et fait souffrir sa famille, ses parents et ses amis ? — Parce qu'on ne lui avait pas indiqué et prescrit « le remède opportun et tout à fait efficace » : l'abstinence totale ; ou

---

(1) Préservons nos enfants, par Ch. Byse, p. 2.

parce qu'il n'a pas voulu le prendre; ou qu'il ne l'a pas pris consciencieusement.

Lorsque, le samedi 3 décembre 1892, Jacques Gobet se présenta à nous pour la première fois, après avoir raconté ses longues misères, il ajouta en finissant : « Je désire tant me corriger, je prie aussi bien que je sais; chaque fois que je vais me confesser, je me repens de tout mon cœur de mes péchés et j'ai le ferme propos de ne plus faire d'excès; et malgré cela, je retombe toujours! »

Après lui avoir démontré que Dieu exigeait de lui, non seulement qu'il ne fît plus d'excès de boisson, mais qu'il s'en abstînt tout à fait, comme nous l'avons établi plus haut, (1) il prit l'engagement de l'abstinence totale. Il comprenait enfin ce qui avait manqué à sa prière et à son bon propos.

La prise de cet engagement fut comme une résurrection pour Jacques Gobet. Son âme, son corps, tout semblait se renouveler en lui. C'était comme un soleil qui éclairait et réchauffait son cœur. En faisant courageusement ce sacrifice, il sentait qu'il avait contenté le bon Dieu, la très sainte Vierge, son ange gardien et son saint patron et que maintenant il pouvait compter sur leur secours : d'ailleurs il le demandait avec une entière confiance. Cette pensée de foi le remplissait de consolation. Il répétait à qui voulait l'entendre : « Si j'avais connu plus tôt le bonheur qu'il y a de pratiquer l'abstinence totale, je l'aurais embrassée depuis 25 à 30 ans. »

Pour assurer sa persévérance, il eut recours à la prière, à la fuite des occasions, à la fréquentation des sacrements, au travail. « Il lisait assidûment le journal *la Ligue de la Croix* et l'estimait beaucoup. Les exemples des saints abstinents l'impressionnaient et l'encourageaient à persévérer dans la bonne voie.

Dans son bonheur, il s'étonnait de sa faiblesse passée. Il ne comprenait pas comment il avait pu s'abandonner à de tels désordres. Se sentant fort, il croyait n'avoir plus rien

---

(1) Voir p. 62-65.

à craindre. De là à la présomption et à la rechute, il n'y a qu'un pas.

Huit mois s'étaient écoulés dans la paix, lorsque, la première semaine d'août 1893, Jacques fit une rechute lamentable. Et comment ? — « De la même manière qu'auparavant, répondit-il au charitable Samaritain qui se trouva là pour panser ses plaies. Cela commence par un dérangement de cœur qui me fait croire qu'un peu de vin ou de liqueur le calmera. J'ai cru que cette fois je saurais me modérer et me contenter d'une goutte, dont je pensais avoir besoin comme remède. Hélas ! je me suis trompé ; ma passion s'est réveillée comme un serpent qui sort de sa léthargie. Mais je me repens du fond du cœur et je veux reprendre l'engagement. Mieux instruit de ma faiblesse, j'espère qu'avec la grâce de Dieu, je le tiendrai fidèlement. »

S'étant mis à genoux devant un crucifix, il fit un acte de contrition du fond du cœur ; puis il dit : « Je promets, avec la grâce de Dieu, de m'abstenir de toute boisson enivrante, le reste de ma vie. » Il se releva, le cœur content, rempli d'espérance en Dieu. C'était le dimanche, 6 août, fête de la Transfiguration de Notre Seigneur, précieux gage de sa propre transfiguration par la pratique constante de la sainte abstinence.

Depuis sa conversion, surtout depuis la seconde, Jacques mena la vie d'un vrai pénitent et d'un fervent chrétien. Expié ses péchés, réparer les scandales donnés, racheter le temps perdu, se préparer à une bonne mort, tel était l'objet de ses préoccupations. Malgré ses 30 années de boisson, il avait conservé le triple amour de la prière, du travail et de l'ordre, tant les bonnes habitudes prises dans la jeunesse sont tenaces, quand elles ont été bien enracinées.

« Il allait communier environ tous les mois, quelquefois plus souvent, ainsi qu'aux fêtes de la sainte Vierge, pour laquelle il avait une tendre dévotion. Les jours où il avait le bonheur de communier, il se levait à 3 heures du matin. Il se préparait dans sa chambre à la réception des sacrements par des prières et des lectures pieuses. Quand on sonnait



*l'Angelus*, il se rendait à l'église, où il passait toute la matinée, sauf le temps strictement nécessaire pour venir déjeuner. Les dernières années, il se faisait ordinairement apporter sa collation dans une maison près de l'église, afin d'avoir plus de temps pour sa dévotion.

» Enfin nous ne saurions dire le bonheur et la consolation que notre père éprouvait en ces jours bénis. Son visage souriant, sa douce, paternelle et édifiante conversation en sont la preuve indubitable.

» Les dimanches où il ne communiait pas, il les passait à peu près de la même manière, seulement il prolongeait moins ses prières, ne se levait pas si tôt et n'arrivait à l'église qu'un moment avant les offices du matin et du soir. Après vêpres, quand il y avait des malades dans la paroisse, il allait les visiter. »

Les jours ouvrables, toujours matinal, il sanctifiait et charmait son travail par de pieuses invocations et le chant de cantiques, de psaumes, de litanies. Il assistait à la messe, autant que possible, sauf au temps des grands travaux. Il prenait part aussi, régulièrement, aux prières et aux pratiques de dévotion paroissiales, comme il convient à un bon paroissien.

« Depuis qu'il eut cessé de boire, son humeur s'était considérablement modifiée et améliorée. Il était devenu doux, patient, prévenant, et sa conversation charitable et édifiante. Il était très compâtissant pour les malheureux et nourrissait une grande dévotion pour les âmes du purgatoire. Il aimait à se redire à lui-même et aux autres cette sentence de Notre Seigneur : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme !*

» A l'égard de sa vertueuse épouse, sa conduite, depuis sa conversion, a toujours été pleine de prévenances. Il a fait tout son possible pour réparer ce passé qu'il regrettait amèrement et pour le lui faire oublier. Lorsqu'elle tomba malade, il ne négligea rien pour la soulager et la consoler. A sa mort, il était inconsolable, quoique toujours résigné à la volonté de Dieu. Pendant plusieurs mois, il n'a presque pas cessé de pleurer et de prier. »

La pratique de l'abstinence totale lui procurait de précieuses consolations. Lorsqu'il était en société, chez lui, ou ailleurs, et qu'on le pressait d'accepter un verre de vin, il répondait : « Je n'ai que trop bu autrefois; si j'avais connu le bonheur qu'il y a de pratiquer l'abstinence totale, je l'aurais embrassée 30 ans plus tôt. » Et il buvait à la santé avec de l'eau, du sirop, du café noir.

Dans le courant de juillet 1901, ils ressentit les premières atteintes de la maladie qui le conduisit à la mort. Il accepta la première avec une entière résignation, et il vit venir la seconde avec une douce confiance dans l'infinie miséricorde de Notre Seigneur et dans l'intercession et la protection de la très sainte Vierge. Il était atteint d'un cancer d'entrailles, suite probable de ses anciens excès. Ses souffrances furent longues et très aiguës; il les endura avec une patience admirable pour satisfaire à la justice divine. Il prenait volontiers les remèdes; mais un jour que le médecin voulait lui prescrire du *vin de Vial*, il refusa avec fermeté, disant : « J'aime mieux mourir. »

Le 31 octobre, il reçut les derniers sacrements qui lui donnèrent la force de supporter ses atroces douleurs. Enfin, le 15 novembre 1901, il rendit son âme à Dieu, doucement, sans agonie. L'image mortuaire porte cette inscription sur une pierre tombale : *Mon âme a espéré dans le Seigneur*. Cette espérance est le salut des pauvres buveurs et de tous les pécheurs.

---

# Conclusions

---

## CHAPITRE I

---

### Première conclusion : Abstenons-nous de tout alcool, comme boisson

Nous pouvons considérer l'alcool : 1<sup>o</sup> à l'état de *concentration* dans les boissons enivrantes *distillées*; 2<sup>o</sup> à l'état de *dilution* naturelle ou artificielle dans le vin, la bière, le cidre et les autres boissons *fermentées*.

Le Dr Laborde, professeur à la Faculté de médecine de Paris, écrit : « Vous devez vous interdire formellement l'usage, quel qu'il soit, même le plus modéré, des boissons alcooliques *distillées*, même les plus fines. » (1) Vous devez vous l'interdire absolument; parce que des médecins compétents, consciencieux, désintéressés et nombreux ont déclaré publiquement que tout alcool, même le plus purifié, est un poison, par conséquent toujours nuisible. Dieu et la raison nous commandent d'honorer de tels médecins et de les écouter. *Honorez le médecin*, dit l'Écriture, *à cause de la nécessité*. (2) Ensuite, Dieu nous défend de nuire à notre personne ou à celle du prochain sans raison légitime. Or, l'alcool comme boisson est nuisible, puisqu'il est poison.

« Que faut-il entendre par poison ? » demande le docteur Laborde. — « Un poison est une substance qui, introduite dans le corps sous forme de boisson ou d'aliment, y produit

---

(1) La lutte contre l'alcoolisme, p. 107. — (2) Ecclés., xxxviii, 1.

des dérangements, des accidents plus ou moins graves, selon la nature du poison, pouvant aller jusqu'à la mort.

» Or, l'alcool est un poison, puisqu'il produit de ces dérangements ou accidents graves, même mortels, qui frappent à la fois le corps et l'esprit ou l'intelligence; empêchent l'homme de marcher droit, le font chanceler et tomber; lui donnent des tremblements et des secousses convulsives; le rendent fou et criminel, le poussant à tuer ses semblables, même ses plus proches parents; le réduisent à l'état d'imbécile, d'idiot et de brute, c'est-à-dire au niveau et même au-dessous de l'animal; et de plus, le condamnent à donner naissance à des enfants maladifs, contrefaits, épileptiques, imbeciles ou idiots, portés, eux aussi, à tuer leurs semblables et à devenir des criminels. Tel est le tableau raccourci de l'empoisonnement alcoolique. » (1)

« L'alcool de vin, appelé aussi alcool *éthylrique*, est le type de l'alcool : c'est le moins poison quand il est naturel, quoique étant toujours, il ne faut jamais l'oublier, un poison. » (2)

Non seulement l'alcool est un vrai poison, mais « Claude Bernard, le grand physiologiste français, l'appelle le type des poisons nerveux. » (3) Au témoignage du Dr Lauder-Brunton, rapporté par Mgr Latty, évêque de Châlon-sur-Marne, en France, c'est « le pire ennemi de la race humaine. » (4)

Une foule de savants, de chimistes, de médecins, de physiologistes de tous les pays tiennent le même langage.

\*  
\* \*

Les médecins du Finistère (France) ont fait la déclaration collective suivante à leurs compatriotes :

« Nous, soussignés, résidant dans le département du Finistère;

---

(1) La lutte contre l'alcoolisme, pp. 10, 11. — (2) Ibid., p. 12. — (3) L'Etoile du matin, 1900, février, n° 2. — (4) Mandement pour le carême 1900, p. 14.

» Considérant que l'alcool porte des atteintes de plus en plus graves aux forces vitales de la France et se révèle comme l'ennemi le plus dangereux que notre pays ait encore rencontré ;

» Considérant que les ravages causés par l'alcoolisme menacent même l'existence de la patrie française ;

» Ne pouvant rester spectateurs impassibles d'un fléau, dont plus que personne nous pouvons scruter les profondeurs, et qui menace de destruction prochaine notre race tout entière ;

» Tenons à honneur de prendre hautement parti pour les généreux citoyens, qui ont déclaré à l'alcool une guerre sans merci, et tant pour éclairer les pouvoirs publics que pour prévenir nos concitoyens des dangers qu'ils courent ;

» Parlant au nom de l'hygiène, de la santé publique et de l'intérêt national ;

» Nous déclarons publiquement :

» *L'alcool, sous toutes ses formes, est un poison.*

» L'alcool ni ne soutient ni ne réchauffe ; c'est un excitant dangereux, qui dégrade tous les organes, les affaiblit et les rend incapables de résister efficacement aux atteintes de maladies légères.

» L'alcool est la cause directe d'un grand nombre d'affections mortelles.

» L'usage habituel de l'alcool, même à doses modérées, peut conduire à l'alcoolisme.

» L'alcoolisme attaque le buveur non seulement dans sa personne, mais dans sa postérité.

» L'usage habituel des apéritifs, et particulièrement de l'absinthe, est la cause de l'affaiblissement progressif de la santé (même chez les personnes qui ne se sont jamais enivrées), conduit à une vieillesse prématurée et abrège l'existence.

» L'usage habituel des apéritifs et de l'alcool (même à doses non enivrantes) facilite l'invasion de la tuberculose et de la phtisie pulmonaire.

» L'alcool est la cause directe et immédiate de la plus

grande partie des accidents observés sur les chantiers de travailleurs et dans la navigation à laquelle se livrent les pêcheurs de nos côtes.

» L'alcool, en multipliant dans la classe ouvrière les journées de chômage, facilite l'invasion des travailleurs étrangers et porte atteinte à la richesse nationale.

» L'alcool remplit d'aliénés les asiles publics.

» L'alcool est la cause de plus de la moitié des crimes et des délits contre les personnes.

» L'alcool remplit de criminels les prisons et les établissements pénitentiaires.

» L'alcool atteint le pays dans sa grandeur morale, il obscurcit les consciences, en même temps qu'il diminue nos forces.

» Comme corollaire de ces vérités que nul ne peut contester,

» Nous adressons aux pouvoirs publics tant civils que militaires, un respectueux mais énergique appel, les sollicitant de mettre, par tous les moyens à leur pouvoir, un terme à l'invasion du pays par l'alcool, et de s'opposer à la dégénérescence nationale certaine et prochaine, si des mesures efficaces ne sont pas bientôt prises;

» Nous adressons à nos compatriotes les plus chaleureuses, les plus pressantes, les plus patriotiques exhortations; les suppliant, s'ils veulent que la France reste la France et que leurs fils puissent encore être Français, de se garder de l'alcool et des apéritifs comme les plus dangereux de tous nos ennemis. »

*(Suivent 69 signatures.)*

\* \* \*

Non moins catégorique, et plus importante encore par le nombre, est la déclaration des 602 médecins hollandais, parmi lesquels 12 professeurs de médecine des 4 Universités de ce pays.

« Les soussignés, professeurs aux Facultés de médecine d'Amsterdam, de Leiden, de Groningue et d'Utrecht, désireux de réagir dans la mesure de leurs forces contre un

préjugé populaire et d'aider aux efforts de la Société néerlandaise pour l'abolition des spiritueux, ont formulé la déclaration suivante :

» 1<sup>o</sup> *L'usage, même modéré des boissons spiritueuses, (alcool) est toujours nuisible.* L'alcool ne favorise pas la digestion; au contraire, il lui fait obstacle. L'alcool peut provoquer momentanément le sentiment de la faim, mais non augmenter les forces digestives. Nous ajouterons que quantité d'affections de l'estomac, auxquelles on attribue vingt motifs divers, n'ont d'autre cause que l'usage habituel des liqueurs alcooliques.

» 2<sup>o</sup> Cette opinion populaire est également fausse, que les spiritueux sont des stimulants nécessaires ou sans danger par les grands froids ou les chaleurs, chez des individus fournissant un travail musculaire considérable; chez ceux qui s'exposent à un air humide; chez les ouvriers qui travaillent dans l'eau ou les marais; chez ceux dont la nourriture est insuffisante. Ces préjugés sont non seulement contraires à l'expérience, mais il est constaté que l'usage habituel des alcools a précisément des effets contraires à ceux que le peuple leur attribue.

» 3<sup>o</sup> Dans toutes les maladies, et surtout dans celles à évolution rapide (fièvre, choléra), ceux qui font un usage habituel de boissons fortes offrent le moins de chances de résistance.

» 4<sup>o</sup> Pour toutes ces raisons, les spiritueux sont non seulement indignes de figurer comme boisson populaire, mais encore ils sont, à notre sens, les plus redoutables agents destructifs de la prospérité et du développement moral et matériel des masses. »

C. B. Tilanus, — P. H. Suringar, — J. L. C. Schroeder, — van der Kolk, — C. Pruys, — van der Hoeven, — Sebastiaan, — W. Vrolik, — F. Z. Ermerins, — J. J. Wolterbeek, — C. J. Long, — G. Suringar.

Cinq cent quatre-vingt-dix (590) médecins hollandais, dont beaucoup de vieux praticiens, se sont successivement ralliés à cette déclaration, la plupart l'appuyant de faits et d'exemples de leur propre expérience.

La liqueur d'absinthe présente-t-elle un danger spécial, différent du danger de l'alcool, et justifiant contre elle une mesure d'exception ? Telle est la question qui fut posée à tous les médecins et pharmaciens de la Belgique par la *Société médicale belge de tempérance*. Celle-ci appuyait son appel sur les arguments suivants : « La liqueur d'absinthe offre une toxicité bien supérieure à celle des autres boissons distillées. Elle produit très rapidement la dépréciation physique, intellectuelle et morale que l'alcool amène en un temps beaucoup plus long, et, de plus, elle provoque l'ivresse furieuse, l'épilepsie toxique, les hallucinations, l'amnésie et la folie. »

En réponse à cette consultation, plus de 2300 médecins et pharmaciens ont signé la déclaration que voici :

« La liqueur d'absinthe est la forme sous laquelle l'alcool présente le plus de dangers. Son usage menaçant de se répandre dans le pays, j'estime qu'il y a lieu de proscrire par une loi la fabrication, l'importation et le débit de cette liqueur et de ses succédanés. »

En conséquence, « la Chambre des Représentants, saisie de la question par l'honorable M. Devigne, a voté, vendredi, 7 avril 1905, par 127 voix contre 3 et 2 abstentions, l'interdiction de la fabrication, du transport, de la vente et du débit de toute liqueur contenant de l'essence d'absinthe. » (1)

D'après ces 2300 médecins et pharmaciens, l'alcool sous toutes ses formes offre des dangers, mais c'est sous celle de liqueur d'absinthe qu'il en présente le plus.

\* \* \*

Dans une maladie grave, on consulte un médecin qui mérite confiance, et l'on s'en rapporte à sa décision. Si le cas est très grave, on en consultera deux, trois, peut-être davantage, mais jamais des centaines, pas même pour un roi, un empereur ou le pape. Or, voilà que des centaines et des milliers de médecins déclarent publiquement : l'alcool

---

(1) *Le Bien Social*, avril 1905.



sous toutes ses formes, même le plus purifié, est un poison; son usage, même modéré, est toujours nuisible. » Que peut-on raisonnablement désirer de plus décisif?

Toutefois, nous avons, pour nous convaincre de la nocuité de l'alcool, une autorité plus grande : l'humanité tout entière. En effet, depuis la découverte de l'esprit de vin, pendant plusieurs siècles, tous les médecins, tous les savants, en un mot, tout le monde civilisé, ont considéré l'alcool, non pas comme une boisson, mais comme un médicament, un poison, qui ne se vendait que dans les pharmacies, au même titre que la belladone, la strychnine ou l'arsenic.

Cependant les hommes ont voulu tenter la contre-épreuve, en expérimentant l'alcool comme boisson. Mais, après qu'il eut fait d'innombrables victimes, la partie la plus saine de l'humanité, épouvantée de ces ravages, s'est levée et travaille de toutes ses forces à faire rentrer ce produit dans la boutique des apothicaires, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

---

---

## CHAPITRE II

---

### Une seule petite goutte d'alcool nuit-elle ?

Malgré tant de témoignages si péremptoires, une ignorance plus ou moins volontaire, une gourmandise mal dissimulée, la lâcheté à se vaincre et à vaincre les préjugés formulent encore l'objection suivante que résoud fort bien le Dr Bienfait, médecin à l'Hôpital des Anglais, à Liège.

« Combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter ces mots : « L'alcool détruit la santé, oui, mais seulement quand on en prend trop. *Un petit verre ne fait pas de mal!* »

» C'est là un fait avancé sans preuves, une erreur manifeste, comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents. Nous avons relaté les expériences du professeur Branthwaite; or, précisément il a fait usage, non pas de

grandes quantités d'alcool, mais seulement de quelques grammes, justement de la quantité d'alcool contenue dans un petit verre.

» De plus, des savants allemands, les docteurs Kraepelin et Smith, et tout récemment les docteurs De Boeck et Destrée, de Bruxelles, ont cherché quelle était l'influence de l'alcool, tant sur le travail physique que sur le travail intellectuel; même en opérant avec des doses minimales, ils ont pu constater un affaiblissement parfaitement marqué des forces intellectuelles et physiques : perturbation dans la formation des idées, manque de mémoire, diminution des forces musculaires, etc. Les résultats ont été inscrits mathématiquement — dans des expériences positives d'une valeur scientifique incontestable.

» Il en résulte donc que réellement une seule petite goutte fait du mal. Ce mal n'est pas bien considérable, soit; mais il existe; et si « le petit verre » se répète, les effets nocifs se multiplient et souvent s'accumulent.

» D'ailleurs, comme le dit Edm. Vaslet dans son *Petit Manuel de Tempérance*, « souvent, à cause du pouvoir de séduction qu'exerce ce breuvage infernal, *l'usage soi-disant modéré* conduit insensiblement aux plus profonds abîmes. Les victimes de l'alcoolisme les plus dégradées s'étaient, elles aussi, promis de ne faire qu'un usage modéré du poison perfide. » (1)

Enfin, une seule petite goutte d'alcool suffit pour tuer une cellule humaine. On appelle ainsi le premier élément constitutif du corps de l'homme. Ce sont des corpuscules microscopiques doués de la vie végétative et animale. Lorsqu'on veut étudier une de ces cellules à l'état de cadavre, on se sert le plus ordinairement d'une petite goutte d'alcool pour lui donner la mort.

---

(1) Préjugés populaires sur l'alcool, 1899, p. 28.

## CHAPITRE III

---

### Les médecins des âmes et l'alcool

Consultons les médecins des âmes sur la nocuité de l'alcool comme boisson. Ce sont les prêtres, les évêques et le pape, à qui Jésus-Christ a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* (1)

Entendons d'abord un théologien de la Compagnie de Jésus, le R. P. Martin, qui s'exprimait ainsi, en 1901, dans les *Etudes*, revue mensuelle des Jésuites de Paris : « Le procès de l'alcool n'est plus à faire. Cet accusé, chargé de tous les vices et de tous les méfaits imaginables, a été traduit à la barre de la morale publique, de l'hygiène et de l'économie. On l'a interrogé, examiné, confronté avec ses victimes, jugé et condamné.

« S'il lui reste encore des amis fidèles ou d'opiniâtres défenseurs, ils sont d'ordre assez peu intéressant, et ne méritent guère autre chose qu'une indulgente pitié pour eux-mêmes, sans qu'ils aient droit d'en réclamer une part pour le client qu'ils défendent.

» Il est bien entendu que cet alcool, *proscrit par la morale et l'hygiène*, est celui qui prétend se faire accepter comme utile et bienfaisant pour l'organisme humain. Car nul ne conteste les services qu'un tel produit est appelé à rendre dans le domaine de l'art, de l'industrie ou même de la thérapeutique.

« Mais dès qu'il envahit les organes où s'exercent les fonctions de la vie, il n'est plus qu'une cause de trouble ou un facteur de ruines. Les statistiques de la criminalité, de la folie, de la dégénérescence individuelle et sociale, sont là pour révéler l'étendue de ce travail de destruction accompli par l'alcoolisme sur la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Aux ruines déjà consommées il est facile de mesurer celles qu'il nous prépare, si

---

(1) S. Luc, X, 16.

l'on ne se hâte de réduire à l'impuissance ce malfaiteur public.

» Pour combattre l'alcoolisme, quelques uns ont cru qu'il suffirait de corriger et de moraliser, en quelque sorte, l'agent responsable de ce fléau social. » Nous rectifions ce liquide, ont-ils dit, et nous vous donnons une boisson hygiénique, pure de tout mélange toxique et d'une parfaite innocuité. » — » Malheureusement il n'en est pas tout à fait ainsi. Même l'alcool éthylique (extrait du vin), pour être pur, ne cesse pas d'être nuisible; et l'usage d'un poison légèrement atténué, n'en devient pas moins pernicieux, surtout lorsque, comme c'est ici le cas, l'usage amène fatalement l'habitude et ne tarde pas à conduire à l'abus. »

Mgr Egger, le savant évêque de Saint-Gall, le doyen des évêques suisses, se basant sur la science médicale, nous dit à son tour : « Le Dr Strumpell compare les effets de l'alcool à l'empoisonnement par le plomb, auquel sont exposés les typographes, les peintres, qui chaque jour absorbent cette poussière pernicieuse. De même que l'on ne peut pas déterminer les progrès quotidiens de l'empoisonnement par le plomb; ainsi l'on ne peut pas mesurer la quantité de poison contenu dans un verre de boisson alcoolique. Mais ce qui est certain, c'est que les gouttes s'ajoutant aux gouttes, arrive le jour fatal où l'alcool donne naissance à une maladie qu'on attribue le plus souvent à toute autre cause. » (1)

Voici maintenant l'opinion de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat français. Il cite et fait siennes ces paroles du Dr Prosper Lajoie : « L'alcool est par lui-même toujours un poison; les expériences de laboratoire, les observations cliniques, les autopsies l'ont établi d'une manière irréfutable. Le mode le plus dangereux de l'absorption de l'alcool, c'est sa consommation à doses fréquemment renouvelées; c'est son emploi quotidien même modéré; car le poison a le temps alors d'agir profondément sur les divers organes. » (2)

---

(1) L'alcool à petites doses, ch. 4. — (2) Trois fléaux de la classe ouvrière, p. 97.

Écoutons maintenant le vaillant évêque de Châlon-sur-Marne, Mgr Latty : « Ce que l'on a dit ou écrit sur ce sujet (l'alcoolisme) tristement banal, est infini. Des hommes considérables par leur talent et leur compétence, non moins que par leur caractère et leur patriotisme, y ont appliqué les ressources de la science la plus pénétrante et la plus minutieuse : tous ont été unanimes à signaler le péril de l'alcoolisme comme le plus terrible des fléaux.

» Chrétiens de France, ne savez-vous pas que tout alcool est un poison? Qu'il y a des alcools fabriqués avec les matières les plus répugnantes, même avec les sciures de bois et les vieux chiffons? Que les alcools de grains, de betteraves et de pommes de terre sont aussi nuisibles que ceux des essences et des éthers? Que tous ces alcools, comme ceux du vin, du cidre, de la bière sont souvent frelatés, et que *même l'alcool de vin le plus pur est un toxique certain et d'une infaillible efficacité?* » (1)

« Pourquoi nous demande-t-on de joindre nos voix à tant de voix différentes et nos moyens à ceux qui sont employés par tous ces patriotes d'intrépide et généreux vouloir? C'est pour faire intervenir, dans la lutte, le nom et l'autorité de Dieu, la voix de la conscience, la raison des suprêmes et inévitables responsabilités.

» L'impression ne serait pas médiocre, en effet, si le peuple chrétien entendait dire du haut de toutes les chaires de la France :

» Mes Frères, ne buvez pas d'alcool : *la science vous le défend* ; et elle vous le défend parce que l'alcool tue. Il tue tout l'homme, ses forces physiques et ses énergies morales ; il le tue rapidement ou peu à peu, mais il le tue sûrement et toujours. Il tue la famille, la race et par conséquent, la patrie. Au nom de la patrie, par amour et par pitié pour vos enfants, eu égard à votre dignité personnelle, *ne prenez jamais une goutte de cette infernale boisson* ; car, pour ces raisons mêmes, *Dieu vous le défend* ; et ce que Dieu défend, *c'est le*

---

(1) Mandement pour le carême 1900, pp. 14, 15.

*mal!* Voulez-vous commettre le mal? Voulez-vous asservir au mal les nobles dons que Dieu vous a faits en vous élevant au rang des esprits, et finalement sortir de la vie, le corps et l'âme flétris, impropres aux éternelles récompenses des justes et des tempérants? « Ne vous y trompez pas, dit S. Paul; ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avarés, *ni les ivrognes*, ni les médisants, ni les rapaces ne posséderont le royaume de Dieu. » (1)

» Oui, de telles paroles, dites au nom de Dieu, ont une grande portée et sont de nature à contribuer à créer, contre l'usage de l'alcool, une sorte d'état d'esprit, qui en donnera mépris et horreur, comme d'une chose honteuse et déshonorante, à l'égal du vol, du suicide et du vice impur. » (2)

L'alcool fait du buveur un voleur, un homicide, un impudique, un suicide. « L'intempérant, dit S. Thomas, est beaucoup pire que l'impudique; il est plus coupable; parce qu'il y a plus de mauvaise volonté. » (3) D'après le même saint Docteur, « le vice produit par l'alcool est le plus honteux, le plus dégradant et le plus blâmable. » (4)

Aussi, dans un règlement en 6 articles, Mgr Latty, « confiant dans la religion et le patriotisme de son clergé, » lui a-t-il demandé non seulement de ne pas boire une goutte d'alcool, mais pas même de le distiller : « Art. 5. Messieurs les curés sont invités à ne point distiller ou faire distiller les fruits de leurs jardins, quelque usage qu'ils puissent vouloir faire du produit distillé. » (5)

En 1894, les évêques de la Suisse ont adressé à leurs diocésains une lettre collective très pressante pour les engager à s'abstenir de tout alcool. Les évêques des Etats-Unis, du Canada, d'Irlande, d'Angleterre en avaient fait autant antérieurement. Contre l'alcool, on eut recours à l'excommunication, au refus de l'absolution, aux cas réservés. S. Paul

---

(1) I Cor., VI, 9, 10. — (2) Appel à son clergé par Mgr Latty, 1901. — (3) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 156, art. III. — (4) Ibid., q. 142, art. IV. — Ibid., q. 144, art. I, ad 2. — (5) Appel à son clergé, 1901.

écrivait déjà aux Corinthiens : *Si celui qui est du nombre de vos frères, est ivrogne, ne mangez pas même avec lui.* (1)

Enfin, l'Eglise, par des avertissements souvent réitérés, par l'exemple de ses saints et par ses indulgences ne cesse de mettre ses enfants en garde contre le péril de l'alcool, les sollicitant avec les plus vives instances de s'en abstenir totalement. Dans ce but, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X ont accordé de nombreuses et précieuses indulgences soit plénières, soit partielles.

L'Eglise a toujours témoigné son aversion pour l'alcool comme boisson. Déjà en 1606, le pape Paul V défendit à tous les religieux Jésuites, revêtus d'un ordre quelconque, de s'occuper en aucune manière de la distillation ou de la vente de l'alcool, comme étant une chose indigne non seulement des prêtres, mais des diacres, des sous-diacres et même des acolytes, des exorcistes, des lecteurs et des portiers. (2) Cependant l'alcool distillé par ces religieux était alors surtout destiné à servir de remède; mais on commençait déjà à en user comme boisson. Si c'est chose indigne de distiller et de vendre de l'alcool, combien le sera-t-il davantage d'en boire et d'en offrir à boire !

---

## CHAPITRE IV

---

### Caractères diaboliques de l'alcool

« Qui se ressemble, s'assemble », dit le proverbe. Pourquoi le démon s'est-il servi du serpent pour tromper nos premiers parents ? Parce que *le serpent était*, d'après l'Écriture, *le plus rusé de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre.* (3) Or, « si les démons sont forts et entreprenants, remarque Bossuet, ils ne sont pas moins rusés et malicieux. La haine invétérée qu'ils ont contre nous les oblige à recou-

---

1) I Cor., V, 11. — (2) Bulle *Religiosos viros*, 18 février 1606. —

(3) Genèse, III, 1.

rir à des artifices *subtils* et malins. » (1) De là, la prédilection du démon pour l'alcool, mot arabe qui signifie « le subtil. » (2) Rappelons-nous le mot du Dr Bode : « Il y a quelque chose de diabolique dans l'alcool; c'est le plus rusé des séducteurs. »

Comme satan s'est servi du serpent pour perdre Adam et Eve, ainsi se sert-il de l'alcool pour perdre leurs descendants. S. Jean Chrysostome et S. Thomas nous ont déjà avertis que « le démon n'aime rien tant que l'ivresse, l'alcool, avec la luxure, double source de tous les vices. »

Jésus-Christ, dans l'Évangile, nous signale les deux principaux caractères du démon : *Il a été homicide dès le commencement; il est menteur et père du mensonge.* (3) Nous retrouvons ces deux traits dans l'alcool : il est homicide et menteur.

L'ALCOOL EST MENTEUR. Dieu l'a dit : *Le vin trompe celui qui le boit.* (4) La science et l'expérience le démontrent.

1<sup>o</sup> L'alcool prétend ouvrir l'appétit par les *apéritifs*.

Il ment; témoins les 602 médecins hollandais et les 69 du Finistère. Comme une fausse clef, dit le Dr Trousseau, (5) n'ouvre pas la serrure et finit par la gêner; de même les apéritifs alcooliques n'ouvrent pas l'appétit, mais le font perdre peu à peu.

2<sup>o</sup> L'alcool prétend aider la digestion.

Il ment; témoins tous les savants du monde qui, dans les musées et ailleurs, emploient l'alcool pour empêcher la décomposition des corps. L'alcool nuit à la digestion, dit le Dr Legrain, soit en se mélangeant aux aliments, soit en altérant la muqueuse de l'estomac, soit en troublant la sécrétion des sucs digestifs. (6)

3<sup>o</sup> L'alcool prétend être un aliment d'épargne.

Il ment: comment serait-il un aliment, puisque c'est un poison? Témoins tous ces enfants chétifs, malingres, mal nourris, à qui l'on donne de l'alcool. D'après le Dr Neumann, cité par

---

(1) Sermon sur les démons. Exorde. — (2) Mgr Latty. Mandement de Carême, 1900, p. 15. — (3) S. Jean, VIII, 44. — (4) Habacuc, II, 5. — (5) Manuel de tempérance par Denis, p. 66. — (6) L'enseignement antialcoolique par le Dr Legrain et Pérès, p. 66.



le Dr Vorlet, si l'alcool est un aliment, c'est un aliment toxique (poison), dont il faut proscrire l'emploi à cause de ses effets désastreux sur la digestion, sur le système nerveux et la force musculaire. (1) — Le docteur américain Atwater répond au docteur Duclaux : « L'alcool est un mauvais aliment, le pire des aliments. » (2)

4° L'alcool prétend faire le sang.

Il ment effrontément; puisqu'il est au contraire un grand destructeur du sang; témoin la multitude des buveurs d'alcool, d'abord boursoufflés, puis anémiques, enfin hydro-piques, quand ils ne sont pas frappés d'apoplexie auparavant. L'alcool appauvrit et gêne le sang, en soustrayant son oxygène, dont il est très avide. L'oxygène faisant défaut pour brûler les graisses, elles envahissent les organes, en particulier le cœur. L'alcool pulvérise les globules du sang; la circulation n'est plus régulière. Les vaisseaux perdent leur élasticité, deviennent durs et cassants. De là l'essoufflement au moindre effort; de là des ruptures qui donnent naissance à des anévrysmes, à des épanchements du sang, à la paralysie, au ramollissement ou à l'apoplexie. (3) « Les maladies du cœur produites par l'alcool sont toujours incurables. » (Dr Van Coillie.) (4) Ces maladies augmentent dans une proportion vraiment effrayante; l'alcoolisme est la cause principale de cette progression malheureuse. » (Dr Delaunois.) (5)

5° L'alcool prétend fortifier.

Il ment; témoins encore les centaines de médecins cités plus haut. L'alcool excite, comme le coup de fouet au cheval. Redoublez les coups de fouet, au lieu d'être fortifié, l'animal tombera sous sa charge. Redoublez les coups d'alcool, et le buveur, incapable de se tenir sur ses jambes, tombera à terre. « L'alcool, dit le Dr Vorlet, citant le Dr Jaquet de

---

(1) Conseils aux mères de famille pour les soins à donner à la première enfance par le Dr Vorlet. Payerne, Suisse, p. 263. — (2) Guide de l'antialcoolique en Suisse par le Dr Hercod. Lausanne, Suisse, p. 42. — (3) Manuel de tempérance par Denis, p. 86. — L'enseignement antialcoolique par le Dr Legrain et Pérès, pp. 73-76. — (4) Lésions viscérales, p. 14. — (5) Les maux des buveurs, p. 25.

Paris, ne produit pas de force, mais l'excitation, ce qui est bien différent. L'alcool excite, mais pour déprimer ensuite; il réchauffe, mais pour refroidir plus qu'il n'a échauffé; il égaie, mais pour attrister plus qu'il n'a égayé; l'alcool n'est pas un aliment, mais purement un poison. » (1)

6° L'alcool prétend réchauffer.

Il ment; témoins tous les thermomètres, qui accusent un abaissement de la chaleur du sang après l'absorption de l'alcool. Témoins tous les médecins qui s'en servent dans les fièvres pour produire ce résultat. « Chez un homme qui avait bu un litre d'eau-de-vie, raconte le Dr Repond, la température tomba à 30 degrés. » (2) Elle est de 37 à l'état normal. Le Dr Legrain, citant le Dr Magnan, rapporte que « le refroidissement du sang, dans certaines formes d'alcoolisme aigu, a pu baisser jusqu'à 24 degrés la température du corps. » (3) Les buveurs gèlent plus facilement que les autres. La sensation de chaleur, qu'on éprouve après avoir bu de l'alcool ou du vin, est trompeuse. Elle provient de l'apport du sang en trop grande quantité à la surface du corps où il se refroidit. Rentrant ensuite au cœur, il ne peut pas s'y réchauffer à mesure. (4) Versez un filet d'eau froide dans une marmite en ébullition, la chaleur ne diminue pas. Versez à gros goulots, la température baisse aussitôt.

7° L'alcool prétend nous préserver des maladies.

Il ment encore; les 602 médecins hollandais et les 69 du Finistère disent tout le contraire. « Lors du choléra à Glasgow, en 1848, le Dr Adams a constaté que sur 100 abstinents complets il en mourait 19, et sur 100 buveurs modérés et autres, 91, soit au-delà de 5 fois plus. Jamais en temps d'épidémie, ne recourez aux boissons fortes! Rien de plus dangereux; sans vous en douter, vous courez au-devant de la maladie. » (Dr Bienfait.) (5)

---

(1) Conseils aux mères de famille, p. 274. — (2) Des boissons alcooliques, p. 9. — (3) L'enseignement antialcoolique, p. 73. — (4) Préjugés populaires par le Dr Bienfait, 1899, pp. 20-24. — (5) Ibid., pp. 26-27.

8° Enfin l'alcool prétend qu'il ôte la soif.

Il ment impudemment; témoins les buveurs de tout l'univers et de tous les siècles. Plus ils boivent, plus ils ont soif. C'est naturel; l'alcool absorbe l'eau, comme le font le sel et l'éponge. Le célèbre Dr Liebig a placé une vessie remplie d'eau, du poids de 9.16 k., dans un vase d'alcool. Au bout de 24 heures, la vessie ne pesait plus que 4.73 kgr. Elle avait donc perdu 4.43 kgr. d'eau soutirée par l'alcool. (1) Les buveurs, après leurs ribotes, ont surtout soif d'eau.

L'ALCOOL EST HOMICIDE. Dieu l'a dit. La science et l'expérience le démontrent.

*Le vin, l'alcool, en a exterminé un grand nombre,* (2) dit l'Écriture. Léon XIII et le concile de Baltimore s'écrient : « L'intempérance, l'alcool, est la cause de la perte et de la damnation d'un grand nombre d'âmes. »

Le Dr Van Coillie, un des médecins les plus distingués de Bruxelles, et qui a étudié la question de l'alcoolisme depuis plus de 15 ans, écrit : « Jamais on ne saura combien de vies humaines sont chaque année sacrifiées sur l'autel de l'idole alcool. Gladstone disait que la boisson fait plus de ravages que la peste, la famine et la guerre, et il disait vrai. Dans les contrées où la statistique a pu établir l'influence de l'alcool sur la santé et la durée de la vie, on est arrivé à cette constatation effrayante que, en pleine civilisation, la neuvième partie du genre humain, et plus parfois, abrège la durée de son existence par l'usage d'un poison.

» *Nous ne voyons jamais mourir d'alcoolisme!* dit-on souvent. Le vulgaire ne le voit pas, c'est vrai; mais le médecin consciencieux et observateur le voit, lui, tous les jours, et il est frappé de stupeur devant cette grande cause de mortalité; seulement, dans chaque cas particulier, le secret professionnel ne l'oblige-t-il pas au silence?

» Que de fois il rencontre des individus que tout le monde croit sobres et jouissant d'une santé robuste, mais qu'il sait, lui, être minés secrètement par l'alcoolisme et prêts à

---

(1) Manuel de tempérance par Denis, p. 59. — (2) Ecclés., XXXI, 30.

être fauchés par la première maladie! Que de fois, sur le cercueil renfermant le cadavre d'un homme qui fut atteint d'une maladie du cœur, des reins, du foie, de l'estomac, des poumons, du cerveau, il pourrait coller l'étiquette : *mort par l'alcool!* Mais il se tait : le nom du défunt, l'honneur de la famille lui ferment la bouche : c'est le secret de sa profession. Dans l'entourage du défunt, on accusera un froid, une imprudence, une inflammation, que sais-je! alors que le véritable auteur de la mort, ignoré de la masse et même des amis et des parents, n'est autre que l'alcool, qui a produit ou rendu mortelle l'affection qui a enlevé le malade.

» L'action de l'alcool est d'ordinaire cachée, insoupçonnée; elle s'établit lentement. La véritable origine des lésions est méconnue, et quand les symptômes graves se font jour, quand le vrai mal est reconnu, il est d'ordinaire trop tard : la guérison n'est plus possible.

» Le vulgaire pense que pour devenir alcoolique, il faut être ivrogne : funeste erreur! Les lésions de l'alcoolisme peuvent se produire, et se produisent souvent, chez des personnes qui n'ont jamais connu l'ivresse. » (1)

Après avoir dit que « même l'alcool de vin le plus pur est un toxique certain et d'une infaillible efficacité », Mgr Latty ajoute : « La science démontre cela tous les jours; et, tous les jours, des faits innombrables confirment les démonstrations de la science. Elle a partout dressé les catalogues et les statistiques des affreux ravages que fait l'alcool dans le corps de l'homme; et quand elle nous les énumère, même en raccourci, avec les documents à l'appui, chacune de ses constatations nous en donne, pour ainsi dire, le frisson et la peur; on croirait entendre, avec le son lugubre et sec du couperet tombant et retombant sans cesse sur l'humanité, ces mots froids et répétés le jour et la nuit : C'EST MOI QUI TUE LE PLUS ! » (2)

L'alcool est donc homicide et menteur comme le diable. Or, lisons-nous dans l'Évangile, lorsque les démons, chassés

---

(1) Lésions visc., pp. 20, 21. — (2) Mand. pour le carême, 1900.

des corps des possédés par Jésus-Christ, proclamaient sa divinité, il leur imposait silence, ne voulant pas de leur témoignage. Par là, selon Cornélius, « Jésus nous apprend à ne jamais croire les démons, alors même qu'ils disent la vérité, parce que, étant menteurs et nos ennemis acharnés, s'ils disent quelquefois la vérité, c'est pour nous tromper. » (1)

De même, si, dans la maladie, l'alcool nous offre ses services comme remède, nous ferons bien de les refuser, à l'exemple du cardinal Manning et de Jacques Gobet-Perret. Les Chartreux s'engagent, par vœu, à s'abstenir de viande, même dans les cas les plus graves. Ils tiennent fermement à ce point de leur règle. Un des papes d'Avignon leur ayant offert la permission de manger de la viande, en cas de maladie, ils lui envoyèrent une députation pour le supplier de ne pas modifier leur règle, de peur d'ouvrir la porte au relâchement. La députation était composée de 27 religieux, dont le plus jeune avait 88 ans, d'autres 90, 93 et même 95, preuve vivante que leur abstinence n'abrège pas la vie. Convaincu par cette démonstration, le pape les laissa s'en aller en paix. (2)

D'ailleurs, à l'*Hôpital de tempérance de Londres*, parmi les 17,910 malades traités de 1873 à 1900, la mortalité n'a été que de 7.2 0/0, chiffre inférieur à la moyenne des hôpitaux londoniens, qui se rapproche du 10 0/0. Cependant il n'est pas interdit aux médecins de prescrire l'alcool; mais ils ne l'ont fait que dans 43 cas, pendant 27 ans. (3)

---

## CHAPITRE V

---

### La marque de la bête

Le propriétaire d'une pièce de bétail la marque à la corne avec un fer rouge. Jadis la loi faisait imprimer une marque

---

(1) Cornélius sur S. Marc, I, 34. — (2) Dom Le Masson. *Annales*, p. 123. — (3) *Guide de l'antialcoolique en Suisse*, p. 29.

semblable sur l'épaule du criminel convaincu et condamné. L'esclave recevait de son maître une pareille empreinte. Or, le démon de l'alcool, le plus cruel des tyrans, grave sur la figure de ses esclaves les traits ignominieux de sa ressemblance. Les deux traits les plus saillants du démon, Jésus-Christ nous l'a dit, sont la cruauté et la fourberie; *le démon est homicide et menteur*. En outre, dans l'Évangile, Jésus-Christ appelle ordinairement le démon *l'esprit immonde*, (1) impur, *l'esprit mauvais*. (2)

Or, nous avons vu que l'alcool est de même menteur et homicide. Dieu lui-même l'a affirmé. Le même Dieu nous atteste que l'alcool, *l'esprit du vin est une chose luxurieuse, immonde, impure*; il nous atteste encore que l'alcool, l'esprit du vin est un esprit d'*iniquité*. (3) De sorte que les buveurs *boivent l'iniquité comme l'eau*; (4) parce que l'alcool, en excitant les passions et en affaiblissant la raison, devient par la malice du diable et la sottise de l'homme « un foyer continu de péchés, une source féconde de maux, un facteur de ruines, la cause de la perte et de la damnation d'un grand nombre d'âmes. » (5)

Il ne faut nullement s'étonner que les alcooliques, qui boivent pour ainsi dire les traits, les caractères du démon, prennent sur leur figure l'empreinte, la marque de celui que S. Jean dans l'Apocalypse appelle *la bête sortie de l'abîme*, (6) de l'enfer.

Les paroles suivantes du Voyant de Pathmos nous servent admirablement à caractériser les buveurs d'alcool. « Si quelqu'un adore la bête (le démon) et son image (l'alcool), ou qu'il en reçoive la marque sur le front ou dans la main, celui-là boira du vin de la fureur de Dieu, de ce vin tout pur préparé dans le calice de sa colère; et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre devant les saints anges, et en présence de l'Agneau. Et la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, sans qu'il reste aucun repos

---

(1) S. Math., XII, 14. — (2) Ibid., 45. — Acta, XIX, 12. — (3) Prov., IV, 17. — (4) Job, XV, 16. — (5) Léon XIII. — (6) XI, 7.

ni jour ni nuit à ceux qui auront adoré la bête ou son image ou qui auront reçu la marque de son nom. » (1)

*Si quelqu'un adore la bête et son image.* Or, les buveurs d'alcool, sacrifiant tout à leur ignoble passion, sont des adorateurs de la bête et de son image, c'est-à-dire du démon de l'alcool. « C'est au ventre que se rapporte, en fin de compte, écrit Mgr Gaume, la vie de tout homme devenu l'esclave de celui qui est appelé la bête, la bête par excellence, la bête dans tous les sens. De là pour définir ces immenses, ces immondes troupeaux d'Epicure, la parole tout à la fois si énergique et si juste de l'Apôtre, qui les appelle adorateurs du dieu ventre : *quorum deus venter est.* » (2)

« L'ivresse (l'alcool qui la produit), dit S. Basile-le-Grand, est un démon auquel on s'assujettit volontairement et qui s'introduit dans l'âme par le plaisir. Ceux que tourmente le démon sont dignes de pitié; ceux qui boivent outre mesure n'en méritent aucune, quoiqu'ils aient le même malheur; parce qu'ils se sont mis volontairement sous le joug de l'esprit infernal. » (3)

S. Jean Chrysostome ajoute : « Où est l'ivresse, là est le démon. (4) J'ose dire même qu'il n'y a point de différence entre un intempérant et un démoniaque. Ou si j'y trouve une différence, c'est qu'on plaint le démoniaque, au lieu qu'on n'a que de l'horreur pour le buveur. On le hait, on le déteste, parce qu'il se jette volontairement dans cet état misérable. (5) Quel mal ne fait pas l'intempérance (l'alcool), puisqu'elle change l'homme en pourceau et le rend même plus impur que cet animal aux yeux de Dieu! (6) Je rougis de dire que les chiens et les ânes sont préférables aux buveurs. Car ces animaux se contentent de manger et de boire jusqu'à ce que leur besoin soit satisfait; et il y a certaines bornes qu'ils ne dépassent point, quelque violence qu'on leur fasse. » (7)

---

(1) Apoc., XIV, 9. — (2) Traité du Saint-Esprit, t. I, ch. XVIII, p. 276. — (3) Cité par Canisius, t. III, pp. 494, 495. — (4) Ibid., 488. — (5) Ibid., 489. — (6) Ibid. — (7) Cité par Canisius, t. III, p. 491.

*Si quelqu'un reçoit la marque de la bête sur le front ou dans la main.* Le buveur d'alcool reçoit sur son front la marque de la bête : l'hébètement, le regard sinistre, féroce, homicide, méchant, fourbe, impudique. Il porte la marque de la bête dans la main qui est devenue folle, tremblante, insensible, qui frappe et assassine.

*Celui là boira du vin de la colère de Dieu, de ce vin tout pur, préparé dans sa colère;* c'est-à-dire l'alcool qu'il a absorbé deviendra l'instrument de la colère de Dieu, imprégnant, pénétrant, torturant toutes les molécules du sang, toutes les fibres de ses chairs, tous les filaments des nerfs, tous les organes de son corps jusqu'à la moelle des os, et toutes les facultés de son âme. Voilà pour ce monde.

Voici pour l'autre, si le buveur ne se hâte de faire une sincère pénitence : « Et il sera tourmenté dans le feu et le soufre. Et la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, sans qu'il reste aucun repos, ni jour ni nuit, à ceux qui auront adoré la bête ou son image, ou qui auront reçu la marque de son nom. »

---

## CHAPITRE VI

---

### Nécessité de donner l'exemple de l'abstinence de l'alcool

*Dieu a commandé à chacun de nous d'avoir soin de son prochain. (1)* Jésus-Christ a tellement à cœur ce commandement qu'il l'appelle « son commandement ». *Cela est mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés. (2)* Ce commandement nous oblige de ne pas scandaliser le prochain, particulièrement *les faibles*, et de donner le bon exemple.

---

(1) Ecclés., XVII, 12. — (2) S. Jean, XV, 12.



« Jusqu'ici nous avons traité la question de l'abstinence de spiritueux à un point de vue absolument égoïste, écrit le Dr Bienfait; nous nous sommes placé dans la situation d'une personne se demandant : l'usage des spiritueux, même en petite quantité, peut-il m'être préjudiciable? Nous avons répondu affirmativement, et nous avons longuement motivé notre réponse.

» Mais il est un autre point de vue qu'on ne doit pas oublier; c'est le point de vue de l'amour du prochain.

» L'alcoolisme fait des ravages immenses parmi nos concitoyens, dans toutes les classes, mais surtout chez les travailleurs, cette classe si intéressante de notre population, dont il rend le sort beaucoup plus misérable qu'il n'est parfois. Ne devons-nous pas, par charité, éclairer et guider, autant que possible, nos frères, surtout ceux qui sont moins instruits? Ne devons-nous pas tous coopérer à enrayer le fléau alcoolique?

» Chacun n'a pas l'occasion ou le goût de lutter contre le mal en faisant de la propagande par la presse, en écrivant des brochures, en faisant des conférences : mais il est un moyen plus facile, d'un effet excellent, et à portée de tous : C'EST DE DONNER L'EXEMPLE DE L'ABSTINENCE DE SPIRITUEUX.

» Non seulement cette abstinence ne présente que des avantages pour celui qui la pratique, mais elle a la plus heureuse influence sur tout son entourage. L'exemple d'abstinence est parfois aussi persuasif que le conférencier le plus éloquent.

» Pour qu'il en soit ainsi, on doit avoir le courage de son opinion, et, à l'occasion, si possible, proclamer hautement le motif de son abstention. « L'alcool est un poison, je n'en bois jamais, je suis abstinent, et je m'en trouve bien. » Que de fois la conduite courageuse d'un seul abstinent n'a-t-elle pas animé pour le bien des cœurs faibles, des esprits craignant les plaisanteries!

» Mais comment cesser de boire, comment rompre avec une habitude parfois longue et toujours tyrannique? Il suffit de *vouloir*, avec fermeté, avec persévérance; il faut prendre

virilement une bonne résolution et s'abstenir de boissons fortes, complètement et tout d'un coup : c'est le seul moyen de réussir. Quiconque veut diminuer progressivement les doses, court à la défaite; l'expérience l'a démontré.

» *C'est l'abstinence seule qui donnera la victoire sur l'alcoolisme, tant à l'individu qu'à la société.* » (1)

Le zèle des prêtres à donner l'exemple de l'abstinence de tout alcool ne sera pas inférieur à la charité des laïques. M. l'abbé E. Lavenue, professeur au Grand Séminaire de Rouen, écrit : « Comme hommes, nous sommes solidaires les uns des autres; nous dépendons, et, en un sens, nous sommes responsables de nos frères; mais comme chrétiens, membres d'une même famille, d'un même corps dont le Christ est le chef, nous sommes solidaires bien plus profondément encore.

» Si donc, nous avons la vraie charité chrétienne, devant ce fléau incontesté de l'alcoolisme, nous ne pouvons pas, je ne dis pas rester indifférents, mais ne pas nous lancer ardemment dans la lutte. Devant cet incendie qui gagne du terrain de jour en jour, l'abstention est une lâcheté, un acte absolument antichrétien.

» Seulement, suffit-il, contre ce mal, de le déplorer? de donner notre obole pour le combattre? N'est-il pas nécessaire de s'abstenir totalement d'alcool? — Evidemment, et cela en vertu de la solidarité chrétienne, qui partage entre tous les responsabilités du mal et l'obligation d'y porter remède.

» Si je me permets le petit verre d'alcool, ne fût-ce que rarement, je me rends responsable, en quelque manière, de la chute lamentable de mes frères atteints par l'alcoolisme. Car, en le faisant, je pactise avec l'ennemi; et c'est déjà une faiblesse et une sensualité. J'autorise de mon exemple ceux qui m'entourent à faiblir comme moi. Je perds le droit de dire au malheureux que je voudrais arracher à sa passion : Abstenez-vous. — Eh! donnez-moi l'exemple, me répon-

---

(1) Préjugés populaires sur l'alcool, p. 29, 30.

dra-t-il avec raison; charitable médecin qui voulez me guérir, commencez par vous guérir vous-même!

» Il n'y a donc pas de milieu : ou il faut nous abstenir de lutter contre l'alcoolisme, et nous n'en avons pas le droit; ou il faut renoncer absolument à l'usage même modéré de l'alcool, et donner l'exemple, pour ne pas être à nos frères une occasion de chute d'abord; pour avoir, de plus, le droit de parler avec autorité, et par suite, avec efficacité.

» S. Paul écrivait aux Corinthiens : *Prenez bien garde que votre liberté (dans l'usage des aliments) ne devienne une pierre de scandale pour les faibles... pour le frère pour lequel le Christ est mort... C'est pourquoi si un aliment est pour mon frère une occasion de péché, jamais je ne mangerai de viande.* (1) Ce que l'Apôtre disait des viandes offertes aux idoles, et dont on devait s'abstenir pour ôter aux faibles une tentation de pécher, nous devons le dire de l'alcool : il est, pour un trop grand nombre d'hommes chez qui l'habitude de boire a annihilé la conscience et la volonté, la source de mille fautes et de mille crimes; pour sauver ces frères, *pour lesquels le Christ est mort*, jamais je ne boirai d'alcool. » (2)

Qu'on relise dans le concile de Baltimore, (3) dans l'*Avertissement* des évêques de la Suisse (4) et dans la lettre de Léon XIII sur la tempérance (5) ce qui a été dit sur la nécessité de donner l'exemple de l'abstinence.

---

## CHAPITRE VII

---

### Deuxième conclusion : Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes fermentées

Le vin, la bière, le cidre et les autres boissons *fermentées* ne sont autre chose que de l'alcool dilué naturellement ou

---

(1) Cor., VIII. — (2) Le Péril alcoolique, 15 janvier 1905. — (3) Pp. 416-419. — (4) Pp. 430-442. — (5) P. 15-17.

artificiellement dans plus ou moins d'eau, avec certains ingrédients en plus.

*Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes fermentées.* 1<sup>o</sup> Parce que Dieu n'a cessé de le recommander aux hommes depuis le commencement du monde. Or, notre Père céleste nous fait cette instante recommandation pour notre plus grand bien, sachant qu'il nous est meilleur, plus salulaire et plus méritoire de nous en abstenir. La science et l'expérience peuvent démontrer cette vérité. Mais afin qu'elle fût à jamais indubitable et indiscutable, Dieu a daigné la révéler lui-même aux hommes. Il a eu soin de la faire consigner dans les saintes Ecritures, soit en termes exprès, soit par des exemples mémorables, soit par les plus saintes institutions. Nous l'avons constaté dans tout le cours de cette étude.

*Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes.* 2<sup>o</sup> Parce que la sainte Eglise catholique, notre Mère, animée de l'Esprit de Dieu, nous a toujours enseigné et recommandé cette abstinence, comme étant chose meilleure, plus salulaire, plus méritoire. Elle nous l'a enseignée et recommandée dans tous les siècles, mais d'une manière plus pressante en ces derniers temps, à cause de la nécessité présente. Ne s'inspirant que de la gloire de Dieu, du bien de l'humanité et de l'amour de la vérité, elle a condamné impitoyablement quiconque osa contredire cette doctrine révélée. (1)

*Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes.* 3<sup>o</sup> Parce qu'une élite de l'humanité, écoutant la voix de la science et de l'expérience, docile aux enseignements et aux recommandations de Dieu et de son Eglise, a pratiqué cette abstinence dans tous les temps et dans tous les pays, pour son plus grand avantage et pour celui du genre humain. Les exemples que nous avons rapportés en sont une preuve convaincante. Il serait aisé d'en citer un plus grand nombre. Combien d'autres se manifesteraient par une étude plus approfondie de l'histoire ! De loin, ce ne sont que les arbres les plus élevés dans la forêt qui apparaissent, ce sont les plus hautes

---

(1) Voir pp. 267-270 et 362-365.

cimes des montagnes seulement qui arrêtent nos regards ; de même, les abstinents les plus marquants ont seuls passé à la postérité ; le plus grand nombre n'est connu que de Dieu seul. Mais cela suffit.

*Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes.* 4<sup>o</sup> Parce que Dieu commande cette abstinence totale à beaucoup de personnes à qui elle est imposée par la loi naturelle, comme une obligation stricte. Nous l'avons démontré précédemment. (1) Ne sachant pas toujours si nous sommes du nombre de ceux à qui elle est absolument nécessaire, nous risquons de nous faire du mal pendant longtemps, en usant même modérément des boissons fermentées, vin, bière, cidre ; tandis que nous n'avons rien à perdre, au contraire, tout à gagner, en nous en abstenant. C'est le parti le plus sûr.

*Abstenons-nous de toutes boissons enivrantes.* 5<sup>o</sup> Parce que Dieu ne nous a concédé l'usage du vin et des autres boissons fermentées qu'à regret, comme nous le disent S. Basile-le Grand, S. Jérôme et S. Isidore, tous trois Docteurs de l'Eglise. Dans tous les cas, il ne tolère qu'un usage modéré de ces boissons, menaçant de punitions en ce monde et en l'autre tout excès, tout abus volontaire. Or, combien il est difficile de connaître les justes limites de la modération, variables plus ou moins pour chacun, selon le tempérament, les dispositions du moment, la qualité de la boisson ; combien surtout de s'y maintenir et de ne pas les dépasser. S. Augustin nous l'a dit, basé sur sa propre expérience. (2)

*Abstenons-nous de tout alcool à l'état de dilution artificielle, dans le vin, la bière, le cidre fabriqués.* D'abord pour toutes les raisons que nous venons d'indiquer. En outre, 6<sup>o</sup> parce que entre le vin naturel et le vin fabriqué il y a autant de différence qu'entre les œuvres de Dieu et celles de l'homme. Ce ne sera jamais qu'une imitation plus ou moins imparfaite de la nature. « Les vins naturels, écrit le Dr Bienfait, ne peuvent développer qu'environ 12 0/0 d'alcool. » (3) Plus les vins,

---

(1) Voir p. 62-65. — (2) Voir pp. 47, 48 et 285, 286. — (3) Préjugés populaires sur l'alcool, p. 25.

les bières, les cidres *fabriqués* contiendront d'alcool, plus ils seront dangereux, sans parler des autres ingrédients toxiques qu'on y mêle, pour donner le goût, la couleur, le bouquet.

« La science, dit encore Mgr Latty, nous démontre comment l'alcool, qu'il soit contenu dans le vin, le cidre et la bière, ou dans les eaux-de-vie de toutes sortes, ou dans les liqueurs de tous noms, s'en va, par des voies sûres, jusque dans le sang; et qu'avec son venin perfide et destructeur, il y dépose des germes sans nombre de maladies, de dégénérescence et de mort. » (1)

Cela est surtout vrai des boissons fabriquées. Or, grâce au progrès de la chimie, la fabrication, et l'imitation pour le goût, le couleur et le bouquet, se font si habilement qu'on ne parvient pas à distinguer un vin fabriqué d'un vin naturel, pas même par l'analyse. Aussi les chimistes se contentent-ils de déclarer que tel vin analysé par eux est *normal*, c'est-à-dire qu'il contient les substances qui se trouvent ordinairement dans les vins de ce cru.

*Abstenons-nous de toutes les boissons enivrantes fermentées.*  
7<sup>o</sup> Parce que les vins, les bières et les cidres naturels, aussi bien que les artificiels, sont sujets à toutes espèces de falsifications.

« Les vins sont souvent falsifiés, écrit le Dr Vorlet; pour qu'ils ne se gâtent pas, on les plâtre, on y ajoute de l'acide salicylique, de l'acide benzoïque; on les mouille, et pour masquer l'addition d'eau, on y ajoute de l'alcool bon marché, qui les rend très toxiques. Les vins de Madère, de Marsala, sont toujours suralcoolisés. On met dans ces vins du sucre, souvent de mauvaise qualité, dont la fermentation donne des produits dangereux.

» Pour leur donner de la couleur, on ajoute aux vins des matières colorantes, parfois très toxiques, fuchsine, cochenille... Enfin on donne du goût et du bouquet aux vins fades par l'adjonction de certaines liqueurs, dont l'effet est

---

(1) Mandement pour le carême, 1900, p. 15.

mauvais. On va même jusqu'à y ajouter de la litharge ou de la céruse (sels de mercure et de plomb) pour en adoucir l'âpreté. » (1) Les bières et les cidres sont falsifiés avec autant d'audace. Le peuple paie et boit tout.

Selon le Dr Legrain, « on estime que les vins falsifiés entrent pour un tiers dans la consommation totale ». (2)

---

---

## CHAPITRE VIII

---

### Valeur réelle des boissons enivrantes

Un autre motif très puissant de nous abstenir de toutes boissons alcooliques, c'est leur peu de valeur nutritive.

Consultons les médecins sur la valeur du vin, de la bière et du cidre. Nous savons déjà que toutes les boissons enivrantes sont composées d'eau, d'alcool et de quelques autres substances en quantité minime. L'eau a la valeur de l'eau et l'alcool, celle de l'alcool.

Voici la quantité d'alcool contenu dans les principales boissons alcooliques. Dans un litre de bière contenant 100 décagrammes ou 1000 grammes, il y a 5 décagrammes, le 5 0/0, ou 50 grammes, le 50 0/00 d'alcool; le reste est de l'eau avec 3 à 5 0/0 de matières nutritives. (3) Le cidre du Calvados a 7 0/0 d'alcool; les vins du pays, 6 à 7 0/0; le Bordeaux, 9,8 0/0; le madère et le vermouth, 20 0/0; la crème, l'anisette, les amers, 32 à 40 0/0; le bitter, 36 à 43 0/0; la chartreuse, la bénédictine, 40 à 50 0/0; le kirsch, eau-de-vie de cerise, 50 0/0; l'eau-de-vie, le rhum, le cognac, 50 à 54 0/0; l'absinthe suisse,

---

(1) Conseils aux mères de famille, p. 261. — (2) L'enseignement antialcoolique, p. 42. — (3) Le degré alcoolique des bières varie beaucoup; certaines bières n'ont pas même 2 0/0 d'alcool, tandis que d'autres en contiennent plus de 10 0/0. Il en est de même des vins. La valeur nutritive est bien moins variable pour ces deux boissons, exception faite pour les vins doux, dans lesquels intervient le sucre comme matière alimentaire.

65 à 72 %; l'eau de mélisse des Carmes et l'alcool de menthe, 85 à 93 %. (1)

« Quant aux boissons *distillées*, dit le Dr Van Coillie, les unes n'ont que de l'eau et de l'alcool, les autres ont, avec ou sans sucre, un bouquet d'essences diverses, naturelles ou artificielles, qui sont souvent de violents poisons.

» Les principes nutritifs ne figurent dans les boissons *fermentées* qu'en quantités infinitésimales. Celles qui sont les plus riches, les bières, n'en contiennent ensemble que de 3 à 5 %; les vins, 1 % environ. Comparez ces quotités avec la valeur des aliments vrais, et vous serez convaincu.

» Les chiffres suivants montrent la valeur nutritive (plastique et calorifique) des principaux aliments.

» Le fromage maigre, 64 %; les légumineuses, 69,5 %; la viande désossée, 25 %; les œufs, 26 %; le pain blanc, 44.5 %; les pommes de terre, 13 %; le riz, 46 %; le lait pur, 13 %; le lait écrémé, 10 %; la bière, 3.6 %; le vin de Bordeaux, de 0.1 à 0.8 %; l'alcool, 0 %.

» Me basant donc sur l'analyse chimique, je puis affirmer qu'une bouteille de la bière la plus forte ou du vin le plus généreux ne renferme pas autant de substances alimentaires qu'une vulgaire croûte de pain. Telle est la vérité; et à moins de dénier de parti pris toute valeur à la science chimique, dont les analyses reposent sur une grande certitude, on ne peut que déplorer la conduite de certains médecins qui frustrent réellement les pauvres, quand ils leur conseillent d'acheter des vins pour *fortifier* les malades; on ne peut que sourire quand on entend des praticiens nous seriner des absurdités de ce genre : « La bière est du pain liquide », ou encore : « Le vin est le lait des vieillards. » Et dire que nous avons entendu des hommes éminents nous enseigner des erreurs de ce genre !

» Dans ses *Lettres sur la chimie* le Dr Liebig disait : « Nous pouvons prouver avec une certitude mathématique que la quantité de farine qu'on peut mettre sur la pointe d'un

---

(1) Manuel de tempérance, par Denis, p. 50.



couteau possède plus de valeur nutritive que cinq mesures (environ 2  $\frac{1}{4}$  litre) de la meilleure bière de Bavière; qu'une personne consommant journellement cette quantité de bière a pris, au bout d'une année, et cela dans les cas les plus favorables, exactement la valeur des matières nutritives contenues dans un pain de cinq livres, ou en trois livres de viande. (1)

» Le Dr Dewilde, professeur de chimie à l'Université de Bruxelles, disait avec non moins de vérité qu'*il est plus économique de se nourrir de grives que de bière et de vin.*

» Les boissons enivrantes jouissent d'une foule de réputations injustifiées qu'il importe de détruire; et je considère comme un devoir pour les médecins de détromper les populations sur leur prétendue valeur nutritive, qui ne repose que sur un vieux préjugé, hélas! encore assez puissant pour en imposer à quelques praticiens. » (2)

La question est grave: consultons encore le Dr Bienfait. Voici sa réponse: « L'eau-de-vie, le cognac, le rhum, aucune liqueur spiritueuse ne nourrit, me direz vous; mais en est-il de même de la bière et du vin? Ces boissons, provenant du grain et du raisin, doivent posséder une réelle valeur alimentaire.

» Nous n'hésitons aucunement à affirmer que c'est là encore une erreur. Le grain et le raisin sont nourrissants, oui; mais la bière et le vin ne le sont pas. En effet, ces matières premières ont subi des changements, et précisément par ces opérations les substances utiles ont disparu; celles-ci ont été partiellement transformées en alcool. La bière renferme au maximum 3 à 5 0/0 et le vin 1 0/0 de matières utilisables. Le pain au contraire en contient plus de 50 0/0!

» La différence est colossale; aussi la bière, loin d'être « du pain liquide », trompe la faim sans l'assouvir; parce que son volume considérable remplit simplement l'estomac. Notons en passant que bon nombre de maladies de l'estomac

---

(1) La livre vaut un demi-kilogramme. — (2) L'alcool et le travail, par le Dr Van Coillie, à Bruxelles, p. 12-14.

n'ont d'autre origine que l'usage immodéré de la bière et du vin. » (1)

Voulez-vous consulter un troisième médecin? Entendons le Dr Faidherbe : « L'alcool n'est ni un aliment, ni un tonique, ni un producteur de chaleur et de force. Les essences, renfermées dans ces boissons et qui leur donnent leur goût spécial, ne peuvent passer davantage pour des éléments nutritifs ; elles ont le grand défaut d'être des convulsivants et d'agir d'une manière terrible sur le cerveau et le système nerveux en général. Reste le sucre qui existe en proportion plus ou moins forte dans la plupart des liqueurs (et les vins doux), et qui est un véritable aliment, un tonique et un caléfacteur de premier ordre.

» Voyons donc l'utilité nutritive qu'il présente ici et surtout le rapport de la dépense effective à la dépense utile. La moyenne du sucre dans les liqueurs est de 400 grammes par litre, soit 8 grammes par verre environ. En l'évaluant à 60 centimes le demi-kilogramme, ces 8 grammes ne représentent même pas un centime ; or, les moindres liqueurs fabriquées se côtent de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 le litre. C'est donc payer 3 à 4 fois plus que le sucre ne vaut, et cela pour s'empoisonner. S'il s'agit de liqueurs chères, coûtant jusqu'à 6, 8, 10 fr. le litre, à quel prix reviendra le minime bénéfice nutritif ?

» Le vin, en dehors de l'alcool, renferme de 80 à 92 % d'eau, très peu nourrissante certainement ; comme il y a diversement de 16 à 5 % d'alcool, il ne peut y avoir de plus que 3 à 4 % de matières étrangères, soit 30 à 40 gr. par litre. Ce résidu est composé en partie de 1.5 à 4 gr. de sucre, 2 à 7 gr. de glycérine, 0.15 à 0.33 gr. d'acide phosphorique, puis de matière colorante, de sulfate de potasse (produit toxique par emploi habituel prolongé), d'éthers variés, d'acides carbonique et acétique, etc., sans compter la fuchsine, la décoction de bois de campêche, et d'autres

---

(1) Préjugés populaires sur l'alcool, 1899, p. 18.

ingrédients chimiques qu'y mélangent libéralement nombre de marchands.

» Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a vin et vin, que les vins chauds du Midi, d'Espagne et des Canaries sont plus généreux et plus bienfaisants; que le vin vieux est un tonique souverain ! Certes il y a des vins plus agréables au goût que les autres, qui flattent plus les sens; il en est que les gourmets paient plus largement, soit; mais au point de vue des qualités nutritives, tous se valent ou peu s'en faut. Quant aux vieux vins, leur seule différence physique et chimique, c'est d'avoir laissé déposer leur tanin, qui a quelque utilité, et d'avoir développé nombre d'éthers, tels que le furfurol, qui agissent d'une manière désastreuse sur le cerveau, avec l'alcool.

» Quant à la bière, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à la déclaration du Dr Liebig.

» Un litre de bière restaurera moins qu'un verre (125 gr.) de lait et ne donnera pas plus de chaleur et de force qu'un demi-litre de lait écrémé, ou qu'un tiers de litre de lait pur. Il y a donc perte considérable à boire de la bière plutôt que du lait.

» Si nous prenons la pomme de terre, nous voyons qu'un litre de bière restaurera moins qu'un kilo de ces tubercules et donnera 4 fois moins de chaleur et de force; les pommes de terre valent 0 fr. 10 le kilo et la bière 0,25 le litre; qu'en faut-il conclure ?

» Le pain blanc restaure 11 fois plus, à poids égal, que la bière, et donne 12 fois plus de chaleur et de force, et pourtant ses qualités sont encore inférieures à celles du riz et des légumineuses; mais on ignore les précieuses et inépuisables réserves de vigueur et de santé que renferment ces aliments si communs.

» Il est donc essentiel de prouver et de persuader aux populations que la consommation des boissons alcooliques est pour elles un mal, un grand mal, et ne peut être qu'un mal; car elles ne peuvent y trouver les forces dont elles ont besoin, ni se restaurer efficacement contre la fatigue et

l'affaiblissement. Le coût de ces boissons réduit dans des proportions énormes leurs ressources déjà minimes, et les prive de l'acquisition d'aliments beaucoup plus utiles, beaucoup plus avantageux, et dont le prix de revient est bien inférieur et les qualités nutritives indiscutables.

» L'alcool est un menteur, disent les Anglais. Oui, c'est un menteur : il promet des satisfactions et une force qu'il est incapable de procurer; c'est aussi un criminel, car il masque ses dangers et détourne des choses utiles pour mener au mal physique et au mal moral. » (1)

Tout ce que ces médecins distingués disent pour détourner le peuple des boissons alcooliques montre combien Dieu a eu raison de recommander aux hommes de s'en abstenir et combien ils ont tort de ne pas écouter leur Père céleste.

---

---

## CHAPITRE IX

---

### Le plaisir de boire

Abstenons-nous totalement des boissons alcooliques; parce qu'« elles nous promettent des satisfactions qu'elles sont incapables de nous procurer ». Trompé par le démon, la chair et le monde, l'homme recherche dans ces boissons beaucoup plus sa satisfaction que son utilité. Il y recherche la satisfaction du goût, mais surtout celle du toucher, (2) celle de la chair.

La satisfaction du goût réside dans la saveur de ces boissons, laquelle provient de leurs apprêts naturels et artificiels. On se sert précisément de ces derniers pour masquer le mauvais goût de l'alcool qui est plutôt fade et désagréable. Voilà pourquoi les boissons alcooliques font faire instinctivement la grimace, la première fois qu'on en boit, et souvent malgré les apprêts, tant l'organisme humain a naturellement horreur de l'alcool. La satisfaction de la chair réside au con-

---

(1) Leçons sur l'alcoolisme, par le Dr Faidherbe, 1904, p. 49-54. —  
(2) S. Thomas, 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 141, art. V, ad 1.

traire surtout dans le contact avec l'alcool lui-même, qui excite celle-ci comme les voluptés charnelles. *Le vin, l'alcool, est une chose luxurieuse.* « Le toucher, dit S. Thomas, est le sens des aliments, qui n'affectent que secondairement le goût, l'odorat et la vue. » (1)

L'homme, sans peut-être s'en rendre compte et par mauvais instinct, recherche dans les boissons alcooliques beaucoup plus la satisfaction des sens que son utilité. En voici la preuve : 1<sup>o</sup> Quoique le pur jus du raisin n'ait aucun des inconvénients qui ont porté Dieu à recommander à l'homme de s'abstenir de vin fermenté; quoique ce jus renferme encore toutes les propriétés nutritives que le Créateur a mises dans le raisin; cependant l'homme préfère le vin fermenté à celui qui ne l'est pas; parce que le premier a de l'alcool, tandis que le second, beaucoup plus utile, manque de l'excitant recherché. 2<sup>o</sup> L'homme recherche l'excitation de la chair plus que la satisfaction du goût. Dans l'histoire des noces de Cana, le maître d'hôtel constate non ce qui y était arrivé, mais ce qui arrivait ordinairement, lorsqu'il dit : *Tout homme sert d'abord le bon vin; et après qu'on a assez bu, et que le goût est émoussé par l'alcool ou la satiété, il sert le moindre.* On boit alors sans goût, uniquement pour l'excitation charnelle. Le contraire arriva aux convives de Cana : *mais vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'ici;* parce que leur goût n'avait été émoussé ni par l'alcool, ni par la satiété; ils étaient encore parfaitement capables de distinguer le vin meilleur du moindre.

3<sup>o</sup> Les buveurs nous en fournissent une preuve péremptoire. Lors même que l'alcool leur a fait perdre le goût entièrement, ils ne cessent pas de boire avec excès, non pour la satisfaction du goût qu'ils n'ont plus, mais pour l'excitation charnelle; et cette excitation, ils la recherchent jusqu'à saturation, comme le voluptueux. Mais la passion ne dit jamais : *c'est assez;* elle est insatiable. Écoutons la sainte Écriture : « Vous serez comme un homme endormi au

---

(1) S. Thomas, 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 141. art. V, ad 1.

milieu de la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail; et vous direz : ils m'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont traîné, mais je ne m'en suis pas aperçu. Quand me réveillerai-je, et *quand trouverai-je encore du vin à boire?* (1) » Les boissons enivrantes sont donc incapables de donner la satisfaction qu'elles promettent.

Les partisans des boissons alcooliques prétendent que « boire jusqu'à satiété pour le seul plaisir, n'est pas péché, pourvu que cela ne nuise pas à la santé; parce que l'appétit naturel peut licitement jouir de ses actes ». Mais le pape Innocent XI a condamné cette proposition. Par conséquent : « Boire jusqu'à satiété pour le seul plaisir est un péché, lors même que cela ne nuit pas à la santé; parce que l'appétit naturel ne peut pas licitement jouir de ses actes; » (2) il ne peut en jouir que selon l'ordre et le but établis par Dieu.

Or, d'après S. Thomas et la droite raison, « le divin Auteur de la nature a donné aux aliments la saveur et au palais le goût pour la sentir, afin de nous faciliter les opérations nécessaires à la vie. Car s'il n'y avait pas de délectation dans les aliments, les animaux s'en abstiendraient et périraient; mais Dieu n'a pas établi le manger et le boire pour le plaisir ». (3) De là le proverbe formulé déjà par des philosophes païens : « On doit manger pour vivre, et non pas vivre pour manger. » C'est ce que fait l'animal, guidé par l'instinct; aussi ne se laisse-t-il jamais aller à un excès. C'est un proverbe : « On ne peut pas forcer un âne à boire, quand il n'a pas soif. »

Combien plus l'homme et le chrétien doit-il ne pas se laisser conduire par le plaisir du goût et de la chair, dans le boire et le manger, mais par la raison et la religion, selon le précepte de S. Paul : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.* (4)

---

(1) Prov., XXIII, 34, 35. — (2) Gury. Théol. mor., t. I, n° 28. — (3) 1<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 4. art. II, ad 2. — Contra gent., l. 3, c. 26, n. 27. — (4) I Cor., X, 31.

Toutefois, « il est permis, dit S. Alphonse de Liguori, de se servir de la délectation pour prendre les aliments nécessaires ou utiles à la santé ». (1)

---

---

## CHAPITRE X

---

### La joie alcoolique

Abstenons-nous des boissons alcooliques; parce qu'elles nous promettent la joie qu'elles sont incapables de nous donner. C'est ici le principal nœud de la question et des filets alcooliques du démon. Dieu dit par la bouche du prophète : *Le vin trompe celui qui le boit.* (2) En aucun point il ne trompe autant les hommes qu'en leur promettant la joie pour noyer leur tristesse.

Ils sont légion ceux qui ne savent que ce texte de la sainte Ecriture : *Le vin réjouit le cœur de l'homme.* (3) Sans s'inquiéter du véritable sens de ces paroles, il leur suffit qu'elles légitiment leur amour de cette boisson. D'autres plus savants nous répètent : *Le vin a été créé dès le commencement pour être la joie de l'homme, mais non pour l'enivrer.* (4) *Le vin pris modérément est la joie de l'âme et du cœur.* (5)

Mais d'abord quel est le vin créé dès le commencement pour réjouir le cœur de l'homme? — C'est le pur jus du raisin, le jus naturel, non fermenté, le vin sans alcool. Quel est au contraire le vin qui enivre? — C'est celui qui a été inventé par Noé, le vin fermenté. Pourquoi le vin non fermenté est-il la joie de l'homme? Parce qu'il contient encore toutes les propriétés que Dieu y a mises dans ce but.

Qu'est-ce que la joie? — Saint Thomas répond : « C'est le repos dans le bien présent. » Le contraire, la tristesse « est le repos dans le mal présent ». (6) Or, selon S. Thomas, « tout défaut, tout mal corporel, de soi, dispose à la tris-

---

(1) Théol. mor., lib. V, n. 73. — (2) Habacuc, II, 5. — (3) Ps CIII, 15. — (4) Ecclés., XXXI, 35 — (5) Ibid., 36. — (6) 1<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 25, art. I, IV.

tesse; c'est pourquoi ceux qui jeûnent, vers midi, quand ils commencent à sentir le défaut de nourriture, le mal de la faim ou de la soif, sont davantage attaqués par la tristesse. » (1) Beaucoup de personnes, le matin, sont de mauvaise humeur jusqu'à ce qu'elles aient pris quelque nourriture.

Tout aliment, au contraire, cause de la joie à celui qui a faim ou soif. Mais le pur jus de raisin est un producteur de joie, parce qu'« il contient deux substances nutritives de grande valeur et très facilement assimilables : *l'albumine et le sucre*. L'albumine forme le sang et le sucre entretient la chaleur du corps, favorise la respiration et produit la force musculaire. Il est fort regrettable qu'en faisant fermenter le jus des raisins et de divers fruits, on le dépouille presque entièrement de ses propriétés nutritives. Car ces liquides non fermentés contiennent en moyenne de 14 à 15 pour cent de substances nutritives; tandis que les vins fermentés non sucrés n'en renferment guère que 1 pour mille. » (2)

Le Dr Bircher-Brenner, à Zurich, en Suisse, écrit : « Je constate que les vins et cidres non fermentés ne sont pas seulement une boisson rafraîchissante, mais encore un produit nutritif excellent que tous peuvent prendre et supporter, aussi bien le nourrisson que le vieillard. Je les emploie dans toutes les maladies, pour tous les âges, et je n'ai fait que des expériences favorables. Le goût non encore perverti de l'enfant et de tout homme sain aime la douceur de ces boissons. Celui qui se prive pendant quelques mois de vin et de bière ordinaire le trouve exquis. » (3) Le Dr Bleuler, médecin de l'asile cantonal des aliénés, à Zurich, ajoute : « De même que le fruit frais, ces vins agissent comme laxatifs, mais seulement lorsqu'ils sont pris en grande quantité, variant beaucoup suivant les individus. Une accoutumance rapide se produit sous ce rapport. » (4) Le jus de raisins réduit et conservé en sirop constitue un excellent aliment surtout pour les vieillards.

---

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 35, art. I ad 2. — (2) Attestations de 16 médecins sur les vins sans alcool, p. 3. — (3) Ibid. p. 8. — (4) Ibid. p. 4.



Mais, dira-t-on, la preuve que l'Écriture parle du vin enivrant, c'est qu'elle ajoute : *Le vin pris modérément est la joie de l'âme et du cœur*. Or, le vin sans alcool, même pris immodérément, n'enivre pas. — Nous répondons : Lors même qu'il n'enivre pas, il n'en suit nullement qu'il ne fasse pas du mal. En effet, « si l'on en fait excès, dit encore le docteur Bleuler, il cause des embarras gastriques comme toute autre chose ». (1) Tout excès, même des aliments les plus sains, comme le pain et l'eau, est nuisible au corps et à l'âme. C'est pourquoi l'Auteur sacré ajoute, comme explication : *Boire sobriement est la santé de l'âme et du corps*. (2) Rappelons-nous les paroles de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Bernard sur l'intempérance dans les mets les plus communs et celles des médecins sur la manière de boire, même l'eau.

Mais enfin l'alcool ne peut-il pas procurer quelque joie? — Pour répondre pleinement à cette question, il faut distinguer entre la vraie et la fausse joie. Car il y a une joie raisonnable, honnête et sainte; il y en a une autre qui est déraisonnable, inconvenante, coupable.

Or, l'alcool comme boisson ne donne pas la véritable joie. « Il paraît égayer, dit le Dr Jaquet, à Paris, mais pour attrister plus qu'il n'a égayé. » (3) La joie véritable, en effet « est le repos dans le bien présent ». Or, quel bien l'alcool fait-il à l'homme? D'après les témoignages des médecins et des théologiens il ne fait que du mal à notre corps, à notre esprit et à notre âme. Il ne peut donc que nous procurer la joie mauvaise et la tristesse, en excitant les passions et en affaiblissant la raison. S. Thomas énumère cinq principaux effets de la gourmandise en général, et de l'alcool en particulier, qui est le principe de l'ivresse, la gourmandise la plus ordinaire et la plus dangereuse : « Ce sont la joie inepte, folle, stupide, les bouffonneries, la loquacité ou le bavardage, la malpropreté et l'impureté, enfin l'affaiblissement de l'esprit. » (4)

---

(1) Ibid. — (2) Ecclés. XXXI, 37. — (3) Attestations de 16 médecins, p. 4. — (4) 2<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, q. 148, art. VI.

Les tempéraments irascibles, l'alcool les porte à la colère, aux rixes, au meurtre. « A qui dira-t-on : Malheur ? Au père de qui dira-t-on : Malheur ? Pour qui seront les querelles ? Pour qui les précipices ? Pour qui les blessures sans sujet ? Pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux ? Sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin et mettent leur plaisir à vider les coupes. » (1) Les mélancoliques, l'alcool les plonge dans la tristesse, le désespoir et les pousse au suicide.

Concluons par les mots de l'Apôtre de la tempérance, le P. Mathieu : « En s'obligeant à l'abstinence des boissons enivrantes, le chrétien ne renonce à aucun des plaisirs qui sont vraiment dignes de lui, et les motifs les plus saints nous invitent à donner à nos frères cet exemple de tempérance. » (2)

Comment, 170 millions de Musulmans et 550 millions de Bouddhistes s'abstiennent de vin et de boissons enivrantes pour obéir à leur religion, (3) toute fausse qu'elle est ! Et nous, chrétiens, nous, catholiques, nous n'aurions pas le courage de le faire pour plaire à Jésus-Christ, mort sur la croix pour nous ? — pour réparer les outrages faits à son divin Cœur, percé pour nous ? — pour le consoler et le réjouir ?

---

## CHAPITRE XI

---

### Les joies de l'abstinence totale

Représentons-nous toutes les peines de l'esprit, tous les déchirements du cœur, toutes les tristesses, tous les chagrins, toutes les maladies, toutes les douleurs du corps, toutes les ruines, tous les forfaits causés par les boissons enivrantes. Quel océan de soupirs, de larmes, de sang, de crimes ! L'abstinence totale aurait préservé de tous ces maux. Quel repos, quel contentement, quelle joie dans cette considération !

---

(1) Prov., XXIII, 29, 30. — (2) Voir p. 399. — (3) Catéchisme de Spirago, traduit par Delsor, III P., p. 185\* et 192\*.

Rappelons-nous les paroles du Dr Tissot : « On a remarqué souvent que les personnes qui ne buvaient que de l'eau, avaient le génie plus net, la mémoire plus ferme, les sens plus exquis, le sommeil plus tranquille, la tête plus lucide, *la gaieté plus constante* et les mœurs plus douces. » (1)

Nous avons démontré que l'acte de s'abstenir de boissons enivrantes était en soi plus noble, plus relevé, d'un ordre supérieur à celui de boire, même modérément, qui nous est commun avec les animaux. Il a été prouvé aussi que cet acte est meilleur, plus salubre, plus méritoire, lorsqu'il est accompli en vue de Dieu. Or, où il y a plus de bien, il y a aussi plus de repos, plus de joie.

Enfin la sainte Ecriture décide la question : *Le vin, dans le sens ci-dessus, et la musique réjouissent le cœur ; mais l'amour de la sagesse passe l'un et l'autre.* (2) Or, c'est précisément *l'amour de la sagesse éternelle*, de Jésus-Christ, qui nous fait pratiquer l'abstinence totale, laquelle nous procure des joies incomparables dans ce monde et surtout dans l'autre. *Les souffrances de la vie présente, dit saint Paul, n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous.* (3) *Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire.* (4)

---

## CHAPITRE XII

---

### **Troisième conclusion : Si vous prenez des boissons fermentées, que ce soit avec grande modération**

Si nous avons des raisons légitimes de boire du vin (l'homme ne doit pas agir par instinct ou par passion), souvenons-nous de l'exemple que Jésus-Christ a voulu nous donner : **IMITONS SA PARFAITE MODÉRATION.** Le plus petit

---

(1) Voir p. 383. — (2) Ecclés., XL, 20. — (3) Rom., VIII, 17. — (4) II Cor. IV, 17.

excès est nuisible. « Le médicament du vin, dit S. Augustin, dès qu'on en prend plus que de juste, se tourne en poison. » (1)

Dieu nous en avertit en maint endroit des saints Livres, tant il redoute que le vin ne devienne pour nous du venin. *Combien un peu de vin, un vin exigü, dit-il, est suffisant à l'homme réglé!* (2) *Il ne sera utile au corps et à l'âme qu'autant qu'on en usera sobrement.* (3) *Usez d'un peu de vin, d'un vin modique,* écrit S. Paul à Timothée, *à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités.* (4)

Que ceux qui boivent du vin, imitent les Juifs de la Palestine. « A cause des interdictions de leurs prophètes, ils n'en buvaient qu'en très petite quantité, toujours mêlé de beaucoup d'eau, et seulement dans les repas de cérémonies. » (5)

*La sagesse divine a mêlé le vin,* (6) disent les Proverbes. Sur ces mots, Cornélius écrit : « Les anciens avaient coutume, soit par raison de santé, soit par amour de la sobriété et des convenances, de mêler le vin avec de l'eau, afin de ne pas faire mal à la tête, de ne pas enflammer le foie, de ne pas exciter la bile et de ne pas causer des ardeurs et des fièvres. Les médecins Hippocrate, Galien, Cornélius Celsus déclarent que le vin ainsi dilué se digère plus facilement que lorsqu'il est pur. D'où le célèbre Aben-Ezra conclut : « Le vin trempé d'eau profite à celui qui boit, comme la digestion à celui qui mange. » (7)

« Au témoignage du savant Pline, c'est Staphylus qui découvrit le mélange de l'eau au vin, ce qui, d'après le jugement des médecins, le rend meilleur et plus salubre. Mélampe fut le premier médecin qui, chez les Grecs, prescrivit ce mélange; c'était vers l'an du monde 2847. Les médecins affirment qu'il est très utile à la santé et à la sobriété de mêler ainsi l'eau au vin et que c'est là une in-

---

(1) Cornélius sur Ecclés., XXXI, 38. — (2) Ecclés., XXXI, 22. — (3) Ibid. 37. — (4) I Timoth., V, 23. — (5) Les merveilles de l'industrie, par Louis Figuier, p. 216. — (6) Prov., IX, 2. — (7) Cornélius sur Prov., IX, 2.

vention quasi divine. Cette coutume existe encore aujourd'hui en Italie, en Espagne, en France, etc. » (1) du moins dans la bonne société.

Quoique la sainte Ecriture fasse plusieurs fois mention de l'usage de mêler l'eau au vin, cependant le verset 40, ch. XV, du II<sup>e</sup> Livre des Machabées paraît contredire cette coutume. Mais, selon la remarque du docteur Allioli, le texte grec au contraire la confirme clairement. « De même, dit ce texte, que boire le vin seul, et pareillement aussi l'eau seule, est chose désagréable; de même le vin tempéré par l'eau est agréable et procure une suave jouissance. » (2) En Palestine, on a généralement de l'eau de citerne qui n'est pas agréable à boire.

« Chez les Grecs, on mêlait autrefois le vin tout autrement que de nos jours; en effet, on ne versait pas l'eau sur le vin, mais le vin sur l'eau. En général, il était d'usage chez les anciens, dit Athénée, de verser d'abord l'eau dans le vase à boire et ensuite le vin. Xénophane écrit à ce sujet : « Si tu verses à boire, ne mets pas d'abord le vin dans la coupe, mais premièrement l'eau et le vin par-dessus. » Hésiode a dit aussi : « Verse d'abord trois parties d'eau de source claire et courante; puis mets-y une quatrième partie de vin. » (3)

S. Louis, roi de France, le plus beau type du chevalier français, fut un parfait modèle de tempérance. Il combattit l'abus de la boisson par de sages ordonnances, mais plus encore par son exemple : car, selon le proverbe, « Tout le monde se règle sur l'exemple du roi. » Ses historiens racontent : « Dans son verre se trouvait une baguette jusqu'à laquelle il le faisait remplir de vin; puis il ajoutait une si grande quantité d'eau, qu'il y en avait plus des trois quarts. Son vin étant déjà très faible, sa boisson n'avait pour ainsi dire plus le goût du vin. »

---

(1) Cornélius sur Apocal., XIV, 10. — (2) Dr Allioli sur II Machab., XV, 40, note 17. — (3) La vie privée des anciens, par René Ménéard, t. II, p. 99.

Le saint roi voulait que les grands du royaume donnassent le bon exemple au peuple et aux soldats : « Lorsque j'étais en Chypre avec l'armée des Croisés, raconte Joinville, favori du roi, notre vaillant prince me demanda pourquoi je ne mettais pas d'eau dans mon vin. Je lui répondis que la cause en était aux médecins, qui me disaient que j'avais une grosse tête et un froid estomac et que je ne pouvais m'enivrer. Le roi répliqua que les médecins me trompaient; car, si je ne l'apprenais en ma jeunesse, et que je le voulusse tremper seulement en ma vieillesse, les gouttes et les maladies d'estomac me prendraient si bien que jamais je n'aurais de santé; et si je buvais le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous les soirs; et c'était trop laide chose à un vaillant homme de s'enivrer. » (1)

La coutume de mêler l'eau au vin était si générale qu'elle régnait même dans les armées en campagne. Le sire de Joinville nous en fournit encore un exemple. « Je faisais tremper d'eau le vin des valets, écrit-il, et mettre moins d'eau dans celui des écuyers. A ma table, on servait devant mes chevaliers une grande bouteille de vin et un grande bouteille d'eau, et ils le trempaient comme ils voulaient. » (2)

Cet usage si salutaire fit pendant de longs siècles l'honneur, la santé, le bonheur et la prospérité du peuple français, si réputé jadis pour sa sobriété. On nous assure qu'il est encore aujourd'hui en vigueur dans la bonne société.

S. François de Sales ne buvait que peu de vin, dit l'auteur de sa vie; encore le mélangeait-il de beaucoup d'eau. » (3) Rappelons-nous les exemples de S. Vincent de Paul, de Bossuet, de Fénelon, du Bienheureux Vianney et de tant d'autres.

« Parmi les boissons fermentées, écrit le Dr Legrain, choisissez les moins alcooliques. Coupez le vin de deux tiers d'eau. Ne buvez pas plus de deux verres de liquide à chaque repas. Abstenez-vous de prendre des boissons fermentées en dehors des repas, et surtout le matin, à jeun. » (4)

---

(1)(2) Vie et vertus de S. Louis d'après Guillaume de Nangis. — Histoire de S. Louis par le sire de Joinville. — (3) Vie de S. François de Sales, par Hamon, t. II, p. 492. — (4) L'enseignement antialcoolique, p. 154.

## CHAPITRE XIII

### Une dernière objection

Comment concilier les médecins avec eux-mêmes? D'un côté, ils déclarent que tout alcool est poison; de l'autre, ils tolèrent l'usage modéré du vin, de la bière, du cidre, qui en contiennent. N'est-ce pas une contradiction?

Pour qu'il y eût contradiction, il faudrait affirmer que le vin est la même chose que l'alcool. Or, cela n'est pas; ce sont deux substances différentes, chimiquement, théologiquement et légalement.

*Chimiquement* : D'abord l'alcool n'est pas un élément essentiel du vin. Le jus de raisin, au sortir du pressoir, est très réellement du vin, quoiqu'il ne contienne pas d'alcool, aussi longtemps que la fermentation n'a pas commencé. Ensuite, même dans le vin fermenté, l'alcool ne devient jamais l'élément principal, du moins quant à la quantité; autrement ce serait de la liqueur. Enfin, l'alcool n'est pas le seul élément du vin, qui en contient plusieurs autres, comme l'eau, le tartre, le tannin, certaines matières nutritives.

*Théologiquement* : En effet, l'alcool, même extrait du vin, n'est en aucun cas matière valide de l'Eucharistie; mais bien le vin, soit fermenté, soit non fermenté. Le moût, exprimé à l'instant des raisins, dit le Missel, est matière valide, mais non licite, hors le cas de nécessité. (1)

*Légalement* : D'après l'estimation commune, l'alcool n'est pas du vin et le vin n'est pas de l'alcool. La loi civile distingue parfaitement entre l'un et l'autre.

Par conséquent, de ce que tant de médecins déclarent que l'alcool est poison, on ne doit pas conclure, en général, que le vin, la bière et la cidre le soient aussi. Il en est de l'alcool et du vin, à peu près, comme de la caféine et du café, de la théine et du thé. Nous disons, à peu près; car la caféine et la théine, dans la même quantité de liquide, ont incomparablement moins de propriétés délétères que l'alcool.

---

(1) De defectu vini, 2.

On ne doit pas conclure que le vin soit poison, *en général*, avons-nous ajouté. Car, dans des cas particuliers, il est certain que même le meilleur vin, même en quantité modérée, constitue un véritable poison pour beaucoup de personnes. Cela a été prouvé par l'autorité du Catéchisme du concile de Trente, de S. Thomas et des médecins. (1)

De plus, il est démontré par la sainte Ecriture, par les Pères de l'Eglise et par l'expérience que même le meilleur vin fermenté, dès qu'on dépasse une certaine mesure, devient un véritable poison. Cette mesure est variable selon la qualité du vin, selon le sujet et même selon les dispositions du moment.

*Le vin, dit l'Ecriture, entre agréablement, mais à la fin il mord comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic.* (2)

Entendons S. Ambroise : « Vous offrez du vin et vous versez des poisons. Car tout ce qui nuit est réputé poison. Or, ce que vous donnez fait perdre connaissance, brûle les entrailles, ôte le sommeil, cause des maux de tête. Le vin est même un poison plus violent que les poisons ordinaires. C'est bien avec raison que Dieu, par la bouche de Moïse, compare le vin, non pas seulement au poison, mais au venin que lancent les dragons. *Leur vin, dit le Seigneur, est un fiel de dragon; c'est un venin d'aspic qui est incurable.* (3) Ce n'est pas sans sujet que l'Ecriture sainte ajoute ce mot *incurable*; car les autres sortes de venin trouvent leur contre-poison; mais où chercher celui de l'ivresse? Le venin des serpents donne la mort au corps; le vin la donne à l'âme. L'ivresse altère la santé du corps et elle est en outre mortelle à l'âme. » (4)

« Que les épouses du Christ, écrivait S. Jérôme, fuient le vin comme le venin. » (5) Il fait ailleurs la même recommandation à toutes les filles. Selon S. Isidore, « les anciens appelaient le vin un poison ». (6)

---

(1) Voir p. 62-65. — (2) Prov. XXIII, 32. — (3) Deuté. XXXII, 33. — (4) De Elia et jejun., ch. XIV, cité par Canisius, III, 508, 509. — (5) Décret de Gratien, dist. XXXV, ch. 6. — (6) Cornélius sur Ecclés., XXXI, 38.



Enfin, que dans beaucoup de cas le vin soit un vrai poison, l'expérience de chaque jour ne le démontre que trop. Comme il n'est pas toujours aisé de reconnaître à qui le vin est profitable et quelle est pour chacun la juste mesure, prenons le parti le plus sûr et assurons-nous le centuple promis par Jésus-Christ à ceux qui s'en abstiennent totalement. Car tout excès est nuisible, même d'eau ; mais l'excès de vin, de bière, de cidre l'est doublement ; non seulement il rend malade, mais il fait perdre la raison.

Malgré toutes ces raisons, il reste toujours un point obscur. Comment le vin fermenté, pris modérément, en d'autres termes, comment l'alcool dilué dans le vin, la bière ou le cidre peut-il ne pas être nuisible, puisqu'une seule petite goutte est poison ?

Voici la réponse que nous a donnée un médecin distingué par sa science, son expérience et ses convictions religieuses.

1<sup>o</sup> L'alcool pur, sans mélange, à 100 degrés, est un violent poison.

2<sup>o</sup> L'alcool, dilué dans une quantité d'eau plus ou moins grande, tel qu'on l'obtient par la distillation ordinaire, est encore un véritable poison, même après rectification ; et cela pour deux raisons : d'abord, à cause de la trop forte proportion d'alcool ; ensuite, à cause des combinaisons chimiques purement artificielles et nullement naturelles de ces liqueurs que l'homme distille, mais que la nature n'a pas faites pour servir de boisson, comme l'expérience le prouve.

3<sup>o</sup> Le vin naturel et les boissons fermentées ne contiennent que peu d'alcool. La fermentation n'en produit que la quantité suffisante pour leur conservation, comme le sel sert à conserver la viande. De plus, les combinaisons chimiques sont ici purement naturelles et nullement artificielles ; pourvu qu'on n'y ajoute pas de l'alcool, ou du sucre pour en produire. Moins il y a d'alcool, meilleur est le vin.

Vous me direz : Si peu qu'il y ait d'alcool, c'est toujours du poison. — Il y a encore ici deux explications à donner : L'Auteur de la nature, qui est admirable dans toutes ses œuvres, a fait que des substances, d'ailleurs de vrais poisons,

par exemple l'arsenic, peuvent être données à l'homme sans nuire à son organisme, pourvu que ce soit à doses minimales, sagement mesurées et combinées. Le poison est alors assez affaibli pour ne pas produire ses effets nuisibles ordinaires. D'autre part, Dieu a fait nos organes assez forts, assez résistants pour supporter et surmonter ces petits accidents. Même dans certaines maladies, des poisons comme l'arsenic, peuvent être très utiles à l'organisme. Voilà pourquoi nous admettons que l'alcool peut être utilisé comme remède.

Enfin Dieu a constitué nos organes avec tant de sagesse que, s'ils fonctionnent normalement, ils arrêtent et détruisent les poisons, pourvu que la dose ne soit pas trop forte. « L'homme réglé dans le boire et le manger, dit le Dr Ming, et surtout celui dont l'estomac n'a pas été affaibli par l'alcool, n'a pas trop à s'inquiéter de la qualité de l'eau qu'il boit (à supposer qu'il n'en fasse pas un abus); les sucs digestifs d'un estomac fonctionnant d'une manière normale détruisent d'eux-mêmes les germes nuisibles de l'eau. Mais si l'on s'imagine pouvoir corriger la mauvaise qualité de l'eau par l'addition d'alcool, on se trompe certainement. L'alcool ne paralyse pas les germes des maladies. Dans un estomac normal, l'acide muriatique contenu dans les sucs digestifs tue le bacille du choléra; l'alcool au contraire, prédispose à cette maladie, en troublant l'activité des glandes stomacales. Il paraît même que cette boisson développe les germes cholériques. » (1) Le Dr Van Coillie ajoute : « Le foie arrête au passage certains poisons qui se trouvent dans le sang. » (2)

Toutefois n'oublions jamais ceci : « Il y a nombre de personnes qui ne sont pas des ivrognes proprement dits, c'est-à-dire qu'on n'a jamais vues ivres, mais qui aux yeux du médecin ont tous les signes de l'alcoolisme; » (3) même des personnes qui passent pour très sobres. Et comment cela? — Si l'alcool, contenu dans le vin, n'est pas éliminé d'une manière ou d'une autre; si au contraire il est retenu dans les

---

(1) La soif, p. 9. — (2) Lésions viscérales, p. 7. — (3) Alcoolisme chez l'enfant, par le Dr Combe, Lausanne, p. 34.

organes, si faible que soit l'accroissement successif, au bout d'un certain temps, il produit des désordres inattendus, et à la fin, des catastrophes qui jettent dans l'étonnement. Cela explique bien des chutes, des vices, des maladies, même des décès.

« On peut donc se passer avec avantage des boissons fermentées » (1), écrit le Dr Laborde. Et le célèbre Dr Tissot disait : « Je ne veux pas qu'on conclue que je condamne absolument l'usage du vin pour les gens de lettres; mais je voudrais qu'on n'en fît pas une boisson journalière, et qu'on le regardât comme un remède. » (2) Concluons de nouveau : La science et l'expérience, Dieu et l'Eglise nous enseignent qu'il est meilleur, plus salubre, plus heureux, plus méritoire de s'abstenir de toutes boissons enivrantes.

---

---

## CHAPITRE XIV

### Résolutions

Pour la plus grande gloire de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme; — en réparation des outrages faits à son divin Cœur et à Celui de sa très sainte Mère, par les péchés des hommes, surtout des buveurs; — pour nous préserver plus efficacement de l'abus de la boisson ou pour nous en corriger; — pour en préserver et corriger le prochain; pour nous enrichir des trésors terrestres et célestes de la sainte abstinence :

1. NOUS PRENONS LA FERME RÉSOLUTION, AVEC LE SECOURS DE DIEU, DE NOUS ABSTENIR COMPLÈTEMENT DE TOUT ALCOOL, COMME BOISSON, C'EST-A-DIRE DE TOUTES BOISSONS ENIVRANTES DISTILLÉE.

2. NOUS PRENONS LA FERME RÉSOLUTION, AVEC LE SECOURS DE DIEU, DE NOUS ABSTENIR COMPLÈTEMENT DE VIN, DE BIÈRE, DE CIDRE, C'EST-A-DIRE DE TOUTES BOISSONS ENIVRANTES FERMENTÉES.

---

(1) La lutte contre l'alcoolisme, p. 108. — (2) De la santé des gens de lettres, p. 187.

« La religion chrétienne, s'écrient les évêques de la Suisse, possède dans sa foi à une autre vie, dans sa loi de l'abnégation, dans ses ressources surnaturelles, le secret d'un renouvellement et pour les individus et pour l'universalité des hommes. Le combat contre l'amour des jouissances est un combat moral; or le christianisme et l'Eglise nous offrent les armes au moyen desquelles nous pouvons remporter la victoire.

» Le christianisme renferme encore en lui une autre force, qui ne doit pas faire défaut dans cette lutte : c'est la charité généreuse, cette charité qui ne songe pas seulement à son propre bien, en abandonnant les autres à leur propre sort; mais qui a pitié du prochain et d'un peuple entier, et qui est capable de sacrifices pour le bien d'autrui. De ces cœurs généreux, l'Eglise et la patrie en ont eu dans leurs besoins les plus pressants; et nous espérons qu'elles en trouveront encore cette fois. A l'heure qu'il est, elles réclament surtout des abstinents et des hommes qui leur ressemblent, qui soient remplis de zèle ». (1)

3. Si jamais nous avons des raisons légitimes de boire un peu de vin, NOUS PRENONS LA FERME RÉOLUTION, AVEC LE SECOURS DE DIEU, D'IMITER LA PARFAITE MODÉRATION DONT JÉSUS-CHRIST A VOULU NOUS DONNER L'EXEMPLE, D'ÉVITER TOUT EXCÈS ET TOUTE OCCASION DE LE COMMETTRE.

Pour mieux suivre ses exemples et ses divins conseils, nous nous contenterons de manger le raisin, et d'en boire le jus, tel que Dieu nous le donne naturellement, sans l'altérer par la fermentation.

Écoutez encore cette parole de Dieu : *Que le lait de vos troupeaux vous suffise pour vous, pour vos serviteurs et pour le nécessaire de votre maison!* (2) Le lait est à la fois une excellente boisson et un aliment complet, dont Dieu s'est servi pour former nos organes, et auquel les médecins ont recours, avec un plein succès, pour les réformer, quand ils ont été gâtés par la maladie et en particulier par l'alcool.

---

(1) Avert. des évêques de la Suisse, p. 31. — (2) Prov., XXVII, 27.

« Le lait, écrit Mgr Kneipp, est et reste, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, la première et la meilleure substance nutritive. Il renferme tous les éléments réparateurs nécessaires à la nature humaine ; il est supporté sans inconvénient et se digère facilement. Non seulement le lait est le premier aliment de l'homme, mais il est encore l'aliment le plus universellement répandu, le moins cher et à la portée de tous. Si notre génération anémique doit revenir à un meilleur état de santé, il faut que le lait soit mieux apprécié et utilisé davantage. » (1)

Le Dr Ming est du même avis : « Le lait est à la fois aliment et boisson. Le petit-lait renferme cent fois plus d'éléments nutritifs que les boissons spiritueuses. » (2)

Pour sauvegarder le bien-être général et la santé du peuple, et pour favoriser l'agriculture, qui est l'industrie nourricière de toutes les autres, la loi oblige les tenanciers de tous les établissements publics de servir du lait à quiconque en demande.

Paris est à la tête des grandes villes qui consomment le plus de lait comme boisson. Il n'y a pas de restaurants et d'hôtels, petits ou grands, qui ne soient outillés pour servir à leurs hôtes, au lieu de la bouteille de jus de la treille, l'appétissant flacon bien capsulé et étiqueté, plein de bon lait naturel. Chaque rue a sa crèmerie aux tables de marbre blanc sur lesquelles le lait de vache est servi au consommateur. A toute heure, on peut voir entrer le passant altéré chez le crémier, et y absorber à la hâte son verre de lait. Le marchand de beurre est aussi installé de façon à pouvoir servir sa clientèle ; et du bidon de fer-blanc, il verse au client altéré un copieux verre de lait, et cela pour deux sous. Même le marchand de vin, le mastroquet, le débitant d'absinthe, de bière, les cafés-bars (où l'on boit debout) n'ont pas pu se soustraire à l'obligation de vendre du lait ; et sur le même comptoir, à côté du poison vert de l'absinthe, se consomme le contre-poison blanc, fourni par la vache ou la chèvre.

---

(1) Vivez ainsi, p. 106. — (2) La soif, p. 16.

Dans les restaurants des grandes villes de la Prusse rhénane, jamais on ne vous servira le café avec un petit verre d'alcool, mais toujours accompagné d'un petit pot de crème ou de lait.

« Les voyageurs qui parcourent les campagnes de la Suède et de la Norvège sont agréablement surpris de la sobriété qui y règne. Partout dans les hôtels, dans les buffets de gare, le lait a remplacé l'alcool, pour le plus grand bien des individus et du peuple. »

Tous ces buveurs de lait font preuve d'intelligence; car S. François de Sales, dans son célèbre *Traité de l'amour de Dieu*, comparant le lait au vin, dit : « Le lait est une nourriture cent fois meilleure que le vin. » (1)

---

---

## CHAPITRE XV

---

### Le bouquet spirituel des abstinents

Dans son gracieux langage, S. François de Sales nous dit : « Ceux qui se sont promenés dans un beau jardin, n'en sortent pas satisfaits, s'ils ne prennent quelques fleurs, pour avoir le plaisir de les sentir le reste du jour. C'est ainsi qu'il faut recueillir le fruit de votre méditation, en choisissant deux ou trois pensées, qui vous auront le plus frappés et touchés, pour les repasser de temps en temps dans le cours de la journée, et pour vous soutenir par elles dans vos bons propos. » (2)

Nous nous sommes promenés longuement dans les délicieux jardins des saintes Ecritures, de l'histoire de l'Eglise, des vies des saints, et dans les parterres de la science anti-alcoolique ancienne et moderne, admirant la flore céleste de toutes les vertus, que le divin jardinier y fait éclore, grandir et fructifier. Avant de sortir de ce lieu de délices, cueillons quelques-unes des fleurs de l'abstinence totale, parmi les plus belles et les plus odoriférantes. Nous en composerons

---

(1) Liv. V, ch. 2. — (2) Introduction à la vie dévote, 2<sup>e</sup> P., ch. VIII.

un bouquet que nous attacherons sur notre poitrine, sur notre cœur.

Une de celles qui charme le plus nos regards est celle-ci dont l'aspect est réjouissant : « *Jésus répondit : En vérité, je vous le dis : personne ne quittera sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses champs, pour moi et pour l'Évangile, qu'il ne reçoive cent fois autant, maintenant, dans ce temps présent, et dans le siècle futur, la vie éternelle.* (1) Telle est la divine promesse que le Cœur de Jésus fait aussi aux abstinents : *En vérité, je vous le dis : personne ne quittera le vin, la bière, le cidre, les liqueurs alcooliques, en un mot, toutes les boissons enivrantes, pour moi et pour l'Évangile, qu'il ne reçoive cent fois autant de choses meilleures, maintenant, dans ce temps présent, et, dans le siècle futur, la vie éternelle.*

Montons sur le Calvaire. Les fleurs des montagnes ont des couleurs plus vives et un arôme plus pénétrant. En arrivant au sommet, voici d'abord, étalé à nos yeux, un sublime exemple de la sainte abstinence qui nous est présenté par Jésus-Christ : *Etant arrivés au Calvaire, dit l'Évangile, ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel ; mais après qu'il l'eut goûté, il ne voulut pas le boire.* (2)

Montons plus haut jusqu'au pied de la Croix. C'est la *Rose mystique* qui attire nos regards et nos cœurs ; c'est la divine Marie, que Jésus nous donne pour mère, *voici votre Mère*, après l'avoir confirmée par son exemple dans l'abstinence totale, afin qu'elle l'enseigne à ses enfants adoptifs et qu'elle les y affermisse.

Levons maintenant les yeux sur l'arbre de la croix. Le ciel et la terre n'ont jamais porté un si beau rosier, ni produit de plus belles roses. Elles sont toutes, dans le fond, du blanc le plus pur, et au sommet, du rouge le plus vif : double symbole de la plus parfaite innocence et de l'amour le plus ardent. Prenons une de ces fleurs qui a germé dans le Cœur sacré de Jésus, qui a été arrosée de son sang divin, et qui est venue s'épanouir sur ses lèvres mourantes : *F'ai*

---

(1) S. Marc, X, 29, 30. — (2) S. Math., XXVII, 33, 34.

*soif*; ayant soif jusqu'à en mourir, Jésus s'abstient de boire, donnant aux hommes le plus sublime exemple d'abstinence totale.

Après avoir produit cette dernière fleur et ce dernier fruit, Jésus dit : *Tout est consommé. Et il remet son âme entre les mains de son Père.*

Le saint Evangile dit de la bienheureuse Mère de Dieu : *Marie conservait toutes ces paroles, les repassant dans son cœur.* (1) Faisons de même tous les jours de notre vie, afin de nous enrichir de tous les trésors terrestres et célestes de la sainte abstinence, et des autres vertus chrétiennes.

A Jésus-Christ, à son divin Cœur, à notre Dieu, *bénédition, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, puissance et force dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.* (2)



(1) S. Luc, II, 19. — (2) Apoc., VII, 12.





---

IMPR. L. BRAECKMANS, A BRECHT

---